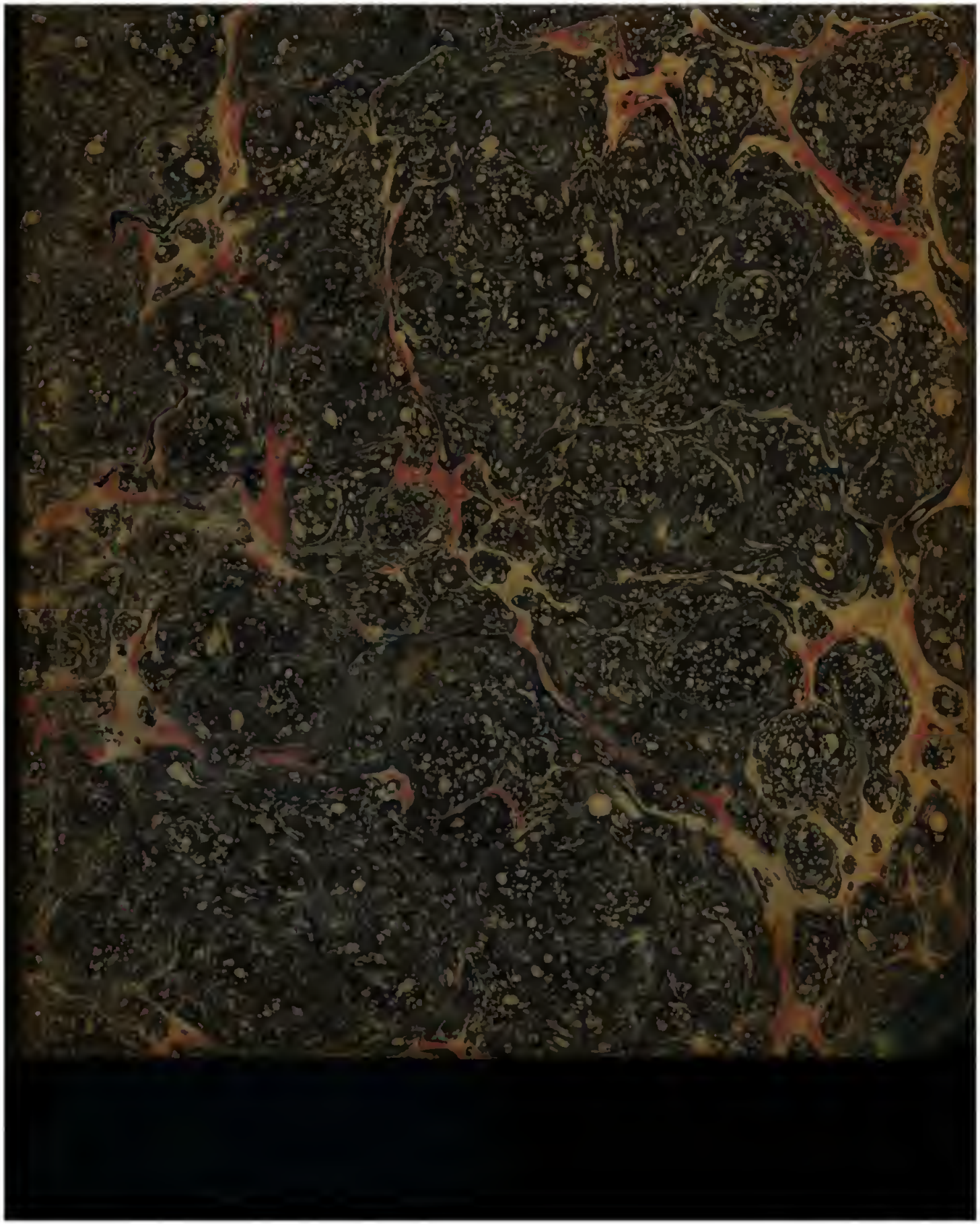

Digitized by Google

3811

Digitized by Google

Pal. lat. XXXVII - 1110

Digitized by Google

HISTOIRE
DU COMTÉ
DE
NAMUR.

584435

HISTOIRE
DU
COMTÉ
DE
NAMUR,

Par le Pere JEAN-BAPTISTE DE MARNE, *de la Compagnie de JESUS.*

A LIÉGE,
Chez J. F. BASSOMPIERRE, Marchand Libraire, rue Neuvice, à l'Imprimerie.
A BRUXELLES,
Chez J. VANDEN BERGHEN, Marchand Libraire, rue des Fripiers.

M. DCC. LIV.
Avec Approbation & Privilége.

Digitized by Google

HISTOIRE

DU

COMTE

DE

NANJUR.

Digitized by Google

AVERTISSEMENT.

IL y a quelques années que des perſonnes très-reſpectables me propoſerent de travailler à l'Hiſtoire du Comté de Namur. On déſiroit depuis long-tems cet Ouvrage; mais ceux qui l'auroient pu entreprendre, avoient été rebutés par la ſechereſſe du ſujet, & peut-être par la crainte de manquer de ſecours. Cette conſidération auroit dû m'arrêter, comme elle en avoit arrêté tant d'autres. Cependant le déſir de me rendre utile à une Province, où je comptois finir mes jours, me fit paſſer au-deſſus de ces difficultés. J'acquieſçai à la propoſition qui m'avoit été faite: je relus le *Namurcum* de Grammaie, le ſeul Ouvrage imprimé ſur l'Hiſtoire de Na-

mur; je parcourus deux ou trois Chroniques manuſcrites qui traitoient de la même matiére, & me mis à travailler.

Je ne tardai guères à m'appercevoir que ces guides ne me meneroient pas bien loin. Les Chroniques ne m'offroient qu'un petit nombre d'événemens, ſouvent fabuleux, & ne renfermoient pas même une ſuite exacte des Comtes de Namur. Je me trouvai donc réduit au ſeul Ouvrage de Grammaie, & quel Ouvrage ! A l'exception de quelques faits particuliers, que l'Auteur a tirés des Archives de la Province qui lui ont été ouvertes, on ne ſauroit compter ſur la plupart des choſes qu'il a écrites. Les premiers tems ne ſont qu'un mauvais rechauffé des Romans de Jacques de Guiſe, de Lucius de Tongres, de Waſſebourg & de Roſiéres. C'eſt ſur l'autorité de pareils garans que Grammaie donne des Souverains particuliers au Comté de Namur, dès le tems de Salomon. Rien n'eſt ſi plat que ce morceau du *Namur-*

Grammaie, edit. fol. p. 12.

cum, où l'Auteur diſtingue bien expreſſément les Tongrois des Belges, & ceux-ci des Gaulois. *Ibid. pag. 4.*

Les tems plus connus n'y ſont pas expoſés avec plus d'exactitude que les tems obſcurs. A peine peut-on jetter les yeux ſur une page de cette Hiſtoire, ſans y trouver des fautes, ou des omiſſions eſſentielles. Le ſiége de Bouillon en 1141. ſi bien circonſtancié dans le *Triumphus S. Lamberti*, que l'Auteur étoit à portée de conſulter, y eſt raconté d'une façon à n'être pas reconnoiſſable: pas la moindre mention de la bataille de Carniéres. Si l'on en croit Grammaie, nos Annaliſtes n'ont pas eu ſi grand tort de donner le titre de *Marquis* aux anciens Comtes bénéficiaires; & la guerre fabuleuſe de Grimberg eſt un événement réel, quoiqu'en ait dit Butkens. *Ibid. p. 13.* *Ibid. p. 17.*

En un mot, tout l'Ouvrage péche également dans la forme & dans le fond. Dans la forme, rien n'eſt développé. On croiroit, en liſant le *Namurcum*, par-

courir ces ſommaires qu'on met quelquefois à la tête des ſections d'une Hiſtoire. Pour le fond on peut en juger par les articles que nous venons de rapporter. Il ne ſeroit pas difficile d'en groſſir la liſte.

Ibid. p. 12 & 13. En vain voudroit-on excuſer Grammaic ſur ce que lui-même inſinue aſſez ouvertement, qu'il n'ajoutoit pas foi aux fables qu'il a écrites. C'eſt, au contraire, ce qui le rend plus blâmable. Un Ecrivain qui ne fait que ſe tromper, mérite quelque indulgence ; mais il s'en rend indigne, quand par une lâche complaiſance, ou par des vues encore plus baſſes, il trahit la vérité.

Mon parti fut donc bientôt pris par rapport à Grammaic. J'abandonnai ce mauvais guide, avec qui je n'aurois fait que m'égarer, réſolu de m'en tenir à mes anciennes lectures, dont j'avois heureuſement conſervé des extraits. J'y ai joint ce que me fourniſſoient les Hiſtoriens des Pays voiſins, & les différentes

Digitized by Google

collections que nous ont donné Aubert le Mire, le Pere Labbe & les Bénédictins. Ces ſecours & ceux que j'ai tirés d'un *Inventaire*, & d'un *Extrait des Chartres* du Comté de Namur, m'ont mis en état d'en faire une Hiſtoire, où je crois avoir raſſemblé tous, ou preſque tous les événemens qui concernent ce Pays.

Ma méthode dans la compoſition de cet Ouvrage, a été toute ſimple. Quoique la matiére en fût très-bornée, je ne me ſuis permis aucun écart, rien qui n'appartînt directement à mon ſujet. Comme il eût été difficile de m'aſtreindre à ce plan, pour les tems qui ont précédé l'établiſſement des Comtes ſouverains, j'ai cru ne devoir pas faire une Hiſtoire ſuivie de ce qui eſt arrivé dans la Province avant ces Comtes. Quelle matiére eût pu me fournir un des plus petits Pays d'une vaſte Monarchie? Je me ſuis donc contenté de raconter, dans une Préface Hiſtorique, les événemens

qui touchoient de plus près ce Pays, en obſervant de les étendre, ou de les reſſerrer, à proportion du plus ou du moins de rapport qu'ils avoient avec l'objet principal. Je me ſuis donné un peu plus de liberté, lorſqu'il a été queſtion du changement qui fit au dixiéme ſiécle, d'un ſimple Gouvernement de Province, un Comté ſouverain. Il falloit amener ce grand événement, & en faire connoître les cauſes. C'eſt là que commence proprement mon Hiſtoire.

Les affaires Eccléſiaſtiques y ſont toujours ſéparées des Civiles. J'ai rejetté à la fin de chaque regne, ce qui appartient aux premiéres, auſſi-bien que certains faits moins intereſſans, & qu'il ne falloit pourtant pas omettre. Par-là j'épargne de l'ennui au Lecteur, & le deſagrément de voir la narration ſouvent interrompue. C'eſt par la même raiſon que j'ai renvoyé à la fin de l'Ouvrage, des Diſſertations & des Diſcuſſions critiques ſur des matiéres qu'il convenoit de trai-

ter un peu au long. Celles de ces diſcuſſions qui ne demandoient pas d'être ſi étendues, je les ai inſerées dans des notes. Mon Ouvrage en contient un aſſez grand nombre; mais elles ſont pour la plupart néceſſaires, & toujours inſtructives. J'oſe me flatter qu'elles ne déplairont pas aux perſonnes qui aiment des faits approfondis.

J'aurois ſouhaité de pouvoir contenter la curioſité de ceux qui s'attendoient de trouver dans cette Hiſtoire, des détails ſur la Nobleſſe du Pays. Peut-être même aurois-je pu donner des connoiſſances particuliéres ſur cette matiére; mais elle m'a paru tout-à-fait étrangére à mon ſujet. C'eſt l'Hiſtoire du Comté de Namur que je me ſuis propoſé de faire, & non pas l'Hiſtoire des Maiſons nobles de ce Comté. Quand il ſe trouve que quelques-uns de ceux qui ſont ſortis de ces Maiſons, ont eu part aux événemens dont je parle, je n'ai jamais manqué de les faire connoître. C'eſt ainſi,

ce me ſemble, qu'en uſent tous les Hiſtoriens qui ont toujours mis une grande différence entre l'Hiſtoire & le Nobiliaire d'une Province.

Enfin, pour dire quelque choſe du ſtyle de cette Hiſtoire, j'avouerai franchement que s'il n'eſt pas meilleur, ce n'eſt pas ma faute. J'ai fait de mon mieux, & me ſuis principalement étudié à écrire d'une maniére ſimple, claire, & qui n'embarraſſât pas le Lecteur. C'eſt tout ce qu'on eſt en droit d'exiger d'un Ecrivain Flamand.

HIS-

HISTOIRE
DU COMTÉ
DE
NAMUR.

PRÉFACE HISTORIQUE.

PREMIÈRE PARTIE,

Qui comprend les Evénemens civils & politiques, avant les Comtes héréditaires.

DANS le tems que Céſar entreprit la conquête des Gaules, le Pays, appellé depuis le *Comté de Namur*, faiſoit partie de la Cité des Nerviens, & de celle des Atuatiques. Les premiers, ſi nous en croyons Cluvier, occupoient le terrein ſitué entre la Sambre & la *Cluver. Germ. antiq. lib. 2.*

Meuſe. Les autres s'étendoient à la gauche de ce dernier fleuve, juſqu'à la hauteur de Liége, frontiére des Eburons. Le Condros moderne, & la partie du Comté à la droite de la Meuſe, étoient occupés par les mêmes Eburons, & par les Pémans. Les Condruſes s'y établirent plus tard, & donnerent à cette Contrée leur nom, qu'elle a conſervé.

Ainſi trois Peuples partageoient le Territoire du Comté de Namur, de façon que leurs différentes Frontiéres venoient aboutir au point où eſt aujourd'hui la Capitale.

Il s'en falloit bien que le Pays fut alors dans l'état floriſſant où nous le voyons de nos jours. De vaſtes forêts, quelques habitations répandues au hazard, peu ou point du tout de commerce, & par conſéquent autant de campagnes défrichées, qu'il en falloit pour la ſubſiſtance d'un Peuple, qui ne devoit pas être, à beaucoup près, auſſi nombreux qu'il l'eſt aujourd'hui : tel étoit en ces tems reculés, la face d'un Pays à préſent ſi peuplé, & cultivé partout avec tant de ſoin.

L'Hiſtoire ne nous apprend preſque rien de ce qui ſe paſſa dans les Gaules, avant que les Romains s'en fuſſent rendus maîtres. On n'en ſavoit guères davantage au tems de la conquête. Ciceron ſe plaint dans ſon Oraiſon *des Provinces conſulaires*, de ce qu'il ne ſe trouvoit preſque point de Mémoires qui puſſent faire connoître

Oration. de Provinc. Conſularibus.

la nation Gauloiſe. Sans doute on eût été charmé à Rome d'avoir occaſion de relever la grandeur & les beaux faits de cette Nation, afin de les faire ſervir à donner plus de luſtre aux armes Romaines. Aſſez de Savans ont prétendu que Céſar avoit ſuppléé à cette diſette des ſources hiſtoriques, en exagérant dans ſes Commentaires, ce que le rapport des Peuples vaincus avoit pu lui apprendre touchant les Gaulois. Avec tout cela il faut convenir qu'il a répandu bien peu de jour ſur leur Hiſtoire, & en particulier ſur celle des Belges, nos ancêtres, que d'immenſes forêts, & des retraites preſque impénétrables ſéparoient autant du reſte des Gaulois, que ceux-ci étoient ſéparés des autres Nations.

Il y avoit néanmoins entre eux tous des Loix communes de gouvernement & de Religion; des mœurs à peu près les mêmes, & un ſentiment uniforme ſur la conſervation de la liberté. C'étoit à cette idée, ſi vive autrefois chez les peuples du Nord, que les Gaulois rapportoient preſque toute leur politique. Ceux d'entre eux qui occupoient la forêt d'Ardenne, parmi leſquels il faut comprendre les anciens Habitans du Comté de Namur, étoient preſque tous ſortis du Pays appellé depuis *Germanie*. L'irruption de ces étrangers dans la Belgique, dut y cauſer un bouleverſement général. On ignore en quel tems ils y pénétrerent. Les Peuples les

plus voiſins du Rhin s'y établirent apparemment les premiers. Ils ne tarderent point à être ſuivis par les Nerviens, & enſuite par les Eburons, les Pémans, les Condruſes, & les Cereſes, connus encore du tems de Céſar, ſous le nom de *Germains*. Cluvier conjecture que les premiéres de ces émigrations ſe firent vers l'an de Rome 430, après que les Gaulois eurent commencé à dégénérer de leur ancienne bravoure.

Il ſeroit ſuperflu de rechercher quelles furent les Nations de la Belgique, que ces Etrangers venus d'au delà du Rhin, chaſſerent ainſi de leurs anciennes demeures, & qui, par conſéquent, doivent avoir été les premiers Habitans de nos Provinces. A peine oſeroit-on deviner dans une matiére, où tout eſt obſcurité, & ſur laquelle on n'a pas le moindre monument hiſtorique pour ſervir de guide. Ce qu'on peut en dire de plus plauſible, c'eſt que les Belges trop reſſerrés, par l'invaſion de ces nouveaux venus, dans le terrein qui leur reſtoit, paſſerent la mer, & ſe répandirent ſur les côtes de la Grande-Bretagne & de l'Hibernie, où les Atrebates, (*a*) les Menapiens, (*b*) & peut-être

(*a*) On trouve dans l'Itineraire d'Antonin *Venta Belgarum*, aujourd'hui Wincheſter; *Calleva Atrebatum*, aujourd'hui Silcheſter, ou Henly, ſelon Thomas Galle. Ces endroits ſont en Angleterre.

(*b*) Menapiens, peuples de la Belgique, dont les anciens Habitans du Comté de Watrefort, en Irlande, portoient auſſi le nom. *Wacræus de antiq. Hiberniæ.*

d'autres Nations Belgiques ſe firent des établiſſemens.

Quoiqu'il en ſoit de ces conjectures, il eſt certain que les Atuatiques vinrent dans la Belgique long-tems encore après ceux dont nous venons de parler. Ils étoient partis de l'Allemagne moderne avec ces Cimbres & ces Teutons que Marius tailla en piéces, lorſqu'ils tâchoient de pénétrer en Italie. L'envie de hâter leur marche, & de prendre les Romains au dépourvu, les avoit déterminés à laiſſer ſur le Rhin une partie de leurs bagages, ſous la garde d'un corps de ſix mille hommes. Ceux-ci ayant appris la triſte deſtinée de leurs camarades, & ne pouvant plus retourner dans les terres qu'ils avoient quittées, s'avancerent vers la Belgique, où après divers combats livrés, & ſoutenus avec courage, on leur accorda une aſſez grande étendue de pays pour leur habitation. Ils ne tarderent pas à y former une Nation nombreuſe & ſi conſidérable, que les Eburons, qui apparemment leur avoient cédé une partie du territoire qu'ils occupoient, devinrent bientôt après leurs tributaires.

An de Rome 640.

Dio Caſſius, lib. 39.

Cæſ. Comm. lib. 2.

Appian. de bello Gallico.

Cæſ. lib. 5.

Nous ne ſavons rien des Nerviens avant leurs démêlés avec les Romains, ſinon que cette Nation, l'une des plus braves & des plus puiſſantes de la Belgique, ſe faiſoit gloire d'être originaire de la Germanie, (*c*) ainſi que ſes

(*c*) *Nervii circa affectationem Germanicæ originis ultro ambitioſi ſunt. Tacit. de mor. Germ.*

voiſins les Eburons, les Pémans & les Atuatiques.

Tel étoit l'état du Pays dont j'écris l'Hiſtoire, lorſque les Romains en firent la conquête. Deux batailles déciderent de ſa liberté, & de celle du reſte des Belges. La premiére fut donnée ſur les bords de la riviére d'Aiſne, l'autre ſur ceux de la Sambre. Céſar eut beſoin de toute ſon expérience dans l'art militaire pour y battre les Nerviens. Ils attaquerent, & ils ſe défendirent avec une bravoure qui étonna les Romains, mais ils n'en furent pas moins taillés en piéces : preſque toute la Nation y périt. Les Atuatiques unis étroitement avec les Nerviens, n'eurent aucune part à cette mémorable action. Ils étoient en marche pour ſe joindre à leurs Alliés, lorſqu'ils apprirent que Rome avoit remporté ſur eux une victoire complette.

Cette nouvelle les fit retourner ſur leurs pas, afin de défendre leur propre Pays, que les vainqueurs ſe préparoient à attaquer. Les Atuatiques trop foibles pour tenir la campagne devant un ennemi puiſſant & victorieux, prirent le parti de ſe jetter dans une de leurs fortereſſes, réſolus de faire les plus grands efforts pour défendre leur liberté. Toute la Nation s'y renferma avec les femmes, les enfans, & tout ce qu'elle poſſédoit, c'eſt-à-dire, les troupeaux, car les Belges ne connoiſſoient guères d'autres richeſſes que celles-là.

On ne fut pas long-tems ſans voir arriver les Romains. Ils inveſtirent d'abord la fortereſſe. C'étoit un endroit également défendu par l'art & par la nature. On ne pouvoit l'aborder que par une petite plaine, large d'environ deux cens pas, qu'on avoit fermée par un bon foſſé, derriére lequel étoit un double retranchement revêtu de groſſes pierres, & garni de paliſſades. Tous les autres côtés de la fortereſſe étoient inacceſſibles, & bordés de rochers hauts & eſcarpés. *Caſ. lib. 2.*

Les Atuatiques intereſſés à reculer, auſſi long-tems qu'ils le pourroient, l'attaque de ce camp, firent d'abord de fréquentes ſorties, dans l'eſpérance de rebuter, ou du moins de fatiguer les Romains. Mais ceux-ci trouverent bientôt le moyen de ſe débarraſſer de ces combats importuns. Ils éleverent autour de la place un retranchement de quinze mille pas de circuit, qu'ils garnirent de forts de diſtance en diſtance. Ces travaux achevés, ils ſe mirent en devoir d'attaquer la fortereſſe avec les machines.

Les Atuatiques peu verſés dans l'art de la guerre, regarderent d'abord ces machines avec mépris: mais quand ils eurent vu les tours s'avancer, & leurs retranchemens ébranlés par le bélier, ils ne penſerent plus qu'à ſe rendre à des conditions raiſonnables. La propoſition qu'ils firent de ſortir la vie ſauve, & avec leurs armes, fut rejettée du Général Romain. Il ne

voulut entendre à aucune compoſition, à moins que les aſſiégés ne conſentiſſent avant tout à être deſarmés. C'étoit en effet l'uſage. Quand les béliers avoient ouvert une brêche, les loix militaires adjugeoient aux aſſiégeans les armes des vaincus.

Quelque dures que fuſſent ces conditions, il fallut s'y ſoumettre. Les Atuatiques rendirent donc leurs armes, qu'ils jetterent du haut de leurs retranchemens en ſi grande quantité, que les foſſés en furent preſque comblés, après quoi ils ouvrirent leurs barriéres. Mais cette ſoumiſſion n'étoit que ſimulée. Sous les apparences de la bonne foi, les Atuatiques couvroient le complot le plus odieux. L'approche des machines leur ayant fait concevoir qu'ils entreprendroient vainement de s'oppoſer, par la force, à des ennemis tels que ceux qu'ils avoient en tête, ils tinrent entre eux un conſeil, dans lequel il fut réſolu qu'on tâcheroit de ſurmonter, par la ruſe, des gens qu'on ne pouvoit vaincre par une autre voie. Pour cela on convint qu'il falloit feindre de vouloir ſe rendre, & même conſentir à ſe laiſſer deſarmer, ſi le vainqueur l'exigeoit; qu'il ſuffiſoit pour le deſſein qu'on méditoit, de garder un tiers des armes, qu'on ſouſtrairoit aiſément à la recherche des Romains, & dont on ſe ſerviroit pour les accabler durant la nuit, s'il arrivoit qu'ils ſe relâchaſſent de leur vigilance ordinaire; qu'il

étoit

étoit à préſumer, que fatigués de tant de combats & de travaux, ils ne ſeroient pas ſi exactement ſur leurs gardes; que peut-être même croyant leurs ennemis domptés & deſarmés, ils les quitteroient pour courir à d'autres conquêtes.

Cette trahiſon, aſſez adroitement conduite, auroit pu réuſſir aux Atuatiques, s'ils avoient eu affaire à des troupes moins diſciplinées. Quoique le Général Romain crut avoir en ſa puiſſance toutes les armes des aſſiégés, il ne ſe fioit pourtant pas tellement à eux, qu'il n'uſât de toutes les précautions qu'on a coutume de prendre contre l'ennemi. Dès que la nuit approcha, il commanda aux troupes qu'il avoit dans la fortereſſe, de rentrer dans le camp, où il jugea qu'elles ſeroient plus en ſûreté.

Ces meſures qui devoient déconcerter celles des Atuatiques, ne les firent pas renoncer à leur projet. Sur le minuit ils ſortirent tous enſemble, & marcherent en ſilence vers le camp. Céſar avoit ordonné qu'au moindre mouvement qu'on appercevroit du côté de la fortereſſe, on allumât les feux qui devoient ſervir de ſignaux. L'ordre fut ponctuellement exécuté. Les Atuatiques furent découverts, malgré toutes leurs précautions. On ſonna l'allarme, on alluma les feux: auſſi-tôt les légions ſortent des retranchemens, & vont à l'ennemi. Le combat fut auſſi ſanglant qu'on devoit l'attendre de gens

qui ne prenoient plus conſeil que de leur déſeſpoir, & à qui il ne reſtoit qu'à choiſir entre la mort & une honteuſe captivité. Les Romains, irrités de la perfidie des Atuatiques, ne ſe battoient pas avec moins de fureur. L'acharnement étoit égal de part & d'autre. Il pleuvoit une grêle de traits du haut des forts & des retranchemens. Les Atuatiques en furent accablés, ils céderent enfin à de ſi puiſſans efforts, & regagnerent la fortereſſe, après avoir eu quatre mille hommes tués ſur la place. On les y pourſuivit l'épée dans les reins, & l'on auroit pu aiſément y entrer avec les fuyards. Mais Céſar, dont les troupes avoient beſoin de repos, fit ſonner la retraite, remettant au lendemain à tirer des vaincus la plus éclatante vengeance. Il marcha en effet à leurs retranchemens dès que le jour parut. La brêche n'avoit point été réparée, & n'étoit défendue que par une foible barriére, qu'on mit en piéces, ſans que perſonne oſât ſe montrer, tant la conſternation étoit grande parmi les Atuatiques. On les chargea de fers après les avoir deſarmés; & en punition de leur perfidie, on les vendit à l'encan comme de malheureux eſclaves, au nombre de cinquante-trois mille.

La plupart des Ecrivains modernes qui ont parlé de cet événement, s'accordent à placer la fortereſſe des Atuatiques à l'endroit où eſt aujourd'hui le Château de Namur. Il n'y en a

qu'un petit nombre qui la mettent à Anvers, ou à Boiſleduc, ſans qu'on puiſſe trop deviner pourquoi. La deſcription que Céſar a laiſſée de cette fortereſſe, ne convient ni à l'une ni à l'autre de ces deux derniéres Villes. On n'y découvre ni rochers eſcarpés, ni précipices; & d'ailleurs le territoire des Atuatiques ne s'étendoit pas juſques-là. Anvers, ou du moins l'endroit qu'il occupe, dépendoit vraiſemblablement des Nerviens, & Boiſleduc étoit certainement dans la Cité des Menapiens.

Quant à Namur, il eſt conſtant que la ſituation de ſon Château eſt exactement conforme à l'idée que Céſar donne de la fortereſſe des Atuatiques. Ce ſont mêmes rochers, même plaine par où on peut y aborder; en un mot, à certains égards, il ſemble que Céſar, en décrivant la fortereſſe des Atuatiques, avoit devant les yeux la montagne où eſt bâti le Château de Namur. Malgré ces traits de reſſemblance, je ne puis me perſuader que cette fortereſſe ait été placée en cet endroit. Voici les raiſons qui me portent à en douter.

1°. Eſt-il à préſumer que dans la deſcription que Céſar nous a donnée de la fortereſſe des Atuatiques, il eût oublié de faire mention des deux riviéres, qui, dans la ſuppoſition que je rejette, devoient entourer preſque entiérement cette fortereſſe? Ces deux riviéres étoient-elles une circonſtance ſi indifférente,

pour qu'un Ecrivain auſſi exact que Céſar l'eût négligée, ſur-tout ayant quelque interêt à faire valoir une place, qui tiroit ſans doute beaucoup de force du voiſinage de la Meuſe & de la Sambre ?

2°. Si la fortereſſe des Atuatiques avoit été ſur la montagne où eſt le Château de Namur, Céſar eût-il eu beſoin d'une contrevallation de quinze mille pas pour contenir les aſſiégés, & ſe mettre à l'abri de leurs ſorties ? Un retranchement de quinze à ſeize cens pas, tiré de la Meuſe à la Sambre, depuis le hameau de Weppion, & même plus bas, juſqu'à l'endroit appellé *les Balances*, n'eût-il pas ſuffi pour la fin que le Général Romain ſe propoſoit ? & en ce cas, les deux riviéres n'auroient-elles pas ſervi d'une excellente contrevallation pour le reſte du terrein qui débordoit cette ligne ?

3°. La fortereſſe renfermoit la nation entiére des Atuatiques, tous leurs troupeaux, &c. (*d*) On ſait que ce peuple étoit nombreux, puiſqu'outre pluſieurs milliers d'hommes qui périrent, durant le ſiége, dans les différens combats, il en fut encore vendu juſqu'à cinquante-trois mille. Or, je demande ſi le Château de Namur eſt d'une étendue à pouvoir contenir cette quantité de monde & de beſtiaux ? Il y a plus. Tout cela devoit être aſſez à l'aiſe dans

(*d*) *Qui cunctis aliis oppidis, caſtelliſque relictis, ſua omnia in hoc unum oppidum ..... contulerat. Cæſ. Comment. lib. 2.*

la fortereſſe, puiſque l'armée Romaine, forte de huit légions, y entra en grande partie, & qu'il s'y trouvoit encore des endroits reculés, où l'on avoit caché un tiers des armes de la nation.

A la vérité, on prétend que le Château de Namur étoit autrefois beaucoup plus étendu qu'il ne l'eſt aujourd'hui; & pour le prouver, on parle de je ne ſais quel mur dont on montre encore des reſtes. Mais ſans examiner (*e*) ſi ce mur appartenoit ou n'appartenoit pas au Château, toujours eſt-il vrai qu'il ne va guères au delà des fortifications modernes. Or, à qui perſuadera-t'on que l'eſpace renfermé par ces fortifications, ait pu ſervir de retraite à la nation entiére des Atuatiques, à tous leurs troupeaux, & que la plus grande partie de l'armée Romaine ait pu encore y trouver place?

Mais quel eſt donc l'endroit où ſe retirerent les Atuatiques? Je l'ignore. Ce que je ſais, c'eſt que le moyen de le trouver n'eſt pas de le chercher dans le terrein occupé préſentement par quelqu'une de nos Villes. On ſuppoſe ordinai-

(*e*) En quel tems le Château de Namur eût-il été plus grand qu'il n'eſt aujourd'hui? Du tems des Romains? Nous ferons voir bientôt qu'il n'y a nulle apparence qu'il ait été bâti avant la fin du ſixiéme ſiécle. Du tems des anciens Comtes? Il paroit qu'il étoit alors borné au donjon, ou à la petite enceinte intérieure. Tout ce qui eſt baſtioné n'eſt apparemment pas plus ancien que l'invention des baſtions. On ſait la date de l'ouvrage appellé *Terra nova*. Les autres ouvrages extérieurs ſont de nos jours.

rement que le mot *oppidum*, dans Céſar & dans les autres Ecrivains anciens, ſignifie un bourg, une ville, tels que nous en avons aujourd'hui. Delà vient que pour connoître les endroits où étoient ſituées ces prétendues villes dont parlent les anciens, on rapproche les noms par où ils les déſignent, des noms modernes (*f*) qui y ont quelque rapport, quoiqu'il ſoit certain que dans ces tems reculés la Belgique ſeptentrionale n'avoit point de villes.

Les endroits que Céſar appelle *oppidum*, étoient des retraites au milieu des forêts, munies de retranchemens & de foſſés, ou défendues par des bois fourrés. Là les Belges ſe refugioient comme dans un azile, où ils mettoient dans le beſoin leurs familles, & leurs biens à couvert. Céſar s'en explique aſſez clairement en parlant des Bretons. (*g*) *Ils appellent des bourgs*, dit cet Ecrivain, *les endroits qu'ils ont*

Cæſ. lib. 5.

(*f*) La plupart des Auteurs modernes, même les plus ſavans, ont ſuivi cette méthode pour découvrir la demeure des anciens Peuples de la Belgique. Wendelin s'eſt donné la torture pour faire valoir ces reſſemblances de noms en faveur d'un ſiſtême qu'il a imaginé. Le Pere Foulon, ſavant Jéſuite Liégeois, a écrit que les *Cæreſi* de Céſar étoient ceux de *Serez* (*Serain ſur Meuſe*) & les *Segni* ceux d'Eſſeneux, dans le Marquiſat de Franchimont. Il n'y a ſortes de conjectures qu'on n'ait hazardées ſur ces étimologies, juſqu'à trouver les *Centrones* dans *Saint-Tron*. Hub. Thomas.

(*g*) *Oppidum enim Britanni vocant cùm ſylvas impeditas vallo & foſſâ munierunt, quò incurſionis vitandæ cauſâ convenire conſueverunt. Cæſ. Comment. lib.* 5.

Repulſi ab equitatu ſe in ſylvas abdiderunt, locum nacti egregiè & naturâ & opere munitum; quem domeſtici belli, ut videbatur, cauſâ, jam ante præparaverant. Ibid.

munis de retranchemens & de foſſés, dans l'épaiſſeur des forêts, où ils ont coutume de ſe raſſembler quand ils craignent d'être attaqués par leurs ennemis. C'eſt en effet ce que ſignifie le mot latin *oppidum.* (*b*)

Ce qui étoit en uſage ſur ce point chez les Bretons, l'étoit pareillement chez les Belges ſeptentrionaux, leſquels étant Germains d'origine, avoient conſervé les uſages des Germains, chez qui, ſuivant le témoignage de Tacite, il n'y avoit point de villes: *Nullas Germanorum populis urbes habitari ſatis notum eſt.* Ce n'eſt pas qu'ils n'habitaſſent ordinairement dans des maiſons. On lit dans pluſieurs endroits des Commentaires de Céſar, que durant la guerre des Gaules, il avoit été ſouvent obligé de faire brûler les habitations des Gaulois. Mais ces maiſons étoient ordinairement ſéparées les unes des autres, & formoient pluſieurs enſemble un hameau, ou village, que Céſar appelle *vicus.* Il en étoit de même chez les Germains. Tacite après avoir dit qu'ils n'avoient point de villes, explique ce que c'étoit que leurs demeures : des maiſons, ou, pour mieux dire, des cabanes, détachées les unes des autres, & placées preſque au hazard: *Vicos locant, non in noſtrum morem, connexis, & cohærentibus ædificiis.* Mais quand ils étoient menacés de quelque irruption, ils quittoient

Dio Caſſius, lib. 39. Tacit. de mor. Germ.

Ibid.

(*b*) *Ab opibus conferendis. Feſtus.*

ces demeures pour ſe retirer dans des lieux marécageux, ou dans de vaſtes & épaiſſes forêts, dont ils embarraſſoient l'entrée par des branches entrelaſſées, & par de forts retranchemens. Strabon aſſure que tel étoit en particulier l'uſage des Morins, des Menapiens & des Eburons.

Strabo lib. 4. Geograph.

Ce ne fut qu'après que les Romains ſe furent rendu maîtres de ces différentes régions, qu'on commença à y conſtruire des villes, afin de s'aſſurer de la fidélité des peuples qu'on venoit de ſoumettre. Auſſi voyons-nous qu'à proportion que les Ecrivains Grecs ou Romains s'éloignent du tems de la conquête des Gaules, ils commencent à nommer les villes de la Belgique ſeptentrionale, ce que n'avoient pas fait les plus anciens. Il n'y a qu'à jetter les yeux ſur les Ouvrages de Strabon, de Pomponius Mela, de Pline & de Ptolomée, pour appercevoir cette gradation. Le premier ne parle pas même de Treves, mais Pomponius Mela en fait une mention expreſſe, auſſi-bien que Pline, ſans néanmoins en nommer beaucoup d'autres, parce qu'en effet il y en avoit peu de leur tems. Au lieu que Ptolomée, qui vint après eux, en trouva déja un grand nombre de bâties, dont il rapporte les noms.

On ne ſauroit donc regarder la fortereſſe des Atuatiques, que comme une de ces retraites dont nous venons de parler. A l'égard de l'endroit

droit où elle étoit placée, on ne peut le déterminer qu'en conjecturant. J'aimerois mieux cependant fixer cet endroit au voiſinage de Tongres que nulle part ailleurs. Le nom d'*Atuatuca Tungrorum*, que cette ville a porté, prouve aſſez que le lieu où elle a été bâtie, étoit anciennement du domaine des Atuatiques, & leur principale demeure. Je conviens que la ſituation moderne de Tongres reſſemble peu à la deſcription que Céſar a faite de la fortereſſe célébre par la défaite entiére de ce Peuple. Mais Tongres a éprouvé bien des changemens. Cette Ville n'eſt plus que l'ombre de ce qu'elle étoit ſous les premiers Empereurs Romains, auquel tems elle occupoit vraiſemblablement un terrein beaucoup plus étendu que celui qu'elle renferme aujourd'hui. On voit au voiſinage des hauteurs qui peuvent avoir été le lieu de la fortereſſe des Atuatiques. Le *Tongreberg*, où l'armée Françoiſe campa durant la derniére guerre, n'eſt pas auſſi différent qu'on pourroit le croire de la ſituation que Céſar a décrite. Un terrein défriché, eſſarté, travaillé depuis tant de ſiécles, par un peuple nombreux & laborieux, change bien de face en dix-huit cens ans. La ville de Tongres, la chauſſée Romaine qui y paſſe, tant d'édifices publics & particuliers qu'on a dû élever dans cette Capitale de la ſeconde Germanie, peuvent avoir épuiſé plus de rochers & de carriéres, qu'il ne

Anton. Aug. Itiner. Edit. Weſſeling. pag. 378.

s'en trouvoit près de la fortereſſe des Atuatiques. Je donne encore un coup cette idée, comme une ſimple conjecture ; (*i*) mais elle eſt

(*i*) On pourroit oppoſer à ma conjecture un conte uſé, qui fait venir la mer juſqu'aux murailles de Tongres : car ſi la fortereſſe des Atuatiques a été au voiſinage de cette ville, cette fortereſſe devoit être bien près de la mer. Cependant Céſar n'a rien dit de cette circonſtance remarquable : il a même dit des choſes qui y repugnent. Telle eſt l'objection qu'on pourroit me faire. Mais, je le dis hardiment, elle rouleroit ſur une ſuppoſition fauſſe. La mer à Tongres eſt une vieille fable que Meſſieurs d'Aubenton & Buffon n'auroient pas dû rappeller dans leur ſavant Ouvrage (*Hiſt. naturelle du Cabinet du Roi, tom.* 1. *in* 4*to. pag.* 590.) Elle n'eſt appuyée que ſur l'autorité de Gilles d'Orval & d'Hubert Thomas, & ſur quelques mauvaiſes preuves de ce dernier Ecrivain, qui méritent à peine d'être refutées. La premiére eſt qu'on voyoit de ſon tems des anneaux de fer dans les murailles de Tongres, auxquels on attachoit, à ce qu'il prétend, les vaiſſeaux qui y arrivoient. Je paſſe à cet Hiſtorien ſes anneaux de fer ; mais qu'on me permette de douter qu'ils aient ſervi à attacher des vaiſſeaux. Quel Auteur depuis Céſar juſqu'à Gilles d'Orval, a parlé de Tongres comme d'une ville maritime ? En eſt-il, au contraire, un ſeul parmi ceux qui ont traité de l'Hiſtoire, ou de la Géographie de la Belgique, qui n'ait dit des choſes qu'on ne ſauroit concilier avec cette idée ? D'ailleurs, de quel tems étoient ces murailles dont parle Hubert Thomas ? Etoient-ce celles que les Romains avoient élevées en bâtiſſant la ville de Tongres ? Je crois que perſonne ne s'aviſera de le penſer. Il ſeroit curieux de voir des murailles qui auroient réſiſté aux outrages de tant de ſiécles, & tenu bon contre les ſiéges & les ravages qu'a éprouvé Tongres. Si ces murailles ont été conſtruites depuis le rétabliſſement tel quel de cette ville, qu'on nous diſe en quel tems depuis le cinquiéme ſiécle on y a vu arriver des vaiſſeaux. Ainſi ſans recourir à *la Naumachie* du Pere Boucher, (*Diſput. hiſt. ad calcem tom.* 1. *Chapeauville, p.* 10.) qui eſt néanmoins ce qui a été dit de plus ſenſé ſur cette matiére ; voilà la principale preuve d'Hubert Thomas, celle ſur laquelle on appuie dans l'*Hiſt. nat. du Cabinet du Roi*, renverſée ſans reſſource.

A cette premiére preuve, Hubert Thomas en a ajouté deux autres, pour ſoutenir ſon ſiſtême de la mer à Tongres. La premiére, c'eſt qu'on trouve beaucoup de coquillages pétrifiés aux environs

plus vraiſemblable que celle des Ecrivains qui ont placé cette fortereſſe à Namur, à Anvers, ou à Boiſleduc. Reprenons la ſuite des événemens hiſtoriques.

La défaite des Nerviens & des Atuatiques fit perdre aux autres Belges l'envie de ſe meſurer avec les Romains. La plupart envoyerent des Députés pour ſe ſoumettre. Il n'y eut que les Menapiens & les Morins, qui, ſe croyant invincibles dans leurs bois & dans leurs marais, refuſerent de ſuivre l'exemple de leurs compatriotes. Il en couta pour les dompter; mais enfin ils ſubirent le joug. Les Eburons défendirent leur liberté avec la même ardeur que les Menapiens, & eurent le même ſort. En peu d'années la Belgique & les autres parties des Gaules furent entiérement ſoumiſes aux nouveaux conquerans. Les guerres civiles qui ren- *Cæſ. Comm. lib. 3.*

de cette ville. Je doute que cette preuve faſſe quelque impreſſion ſur les Phyſiciens de nos jours. Il y a cependant bien de l'apparence que la fable tire ſon origine de ces coquillages. La deuxiéme, c'eſt qu'on a trouvé au voiſinage de Tongres des ancres enfoncées pluſieurs pieds en terre. On en pourroit conclurre qu'il y a eu des forges près de cette ville; ce qui n'auroit rien de bien merveilleux. Les Romains faiſoient fabriquer dans les groſſes villes la plupart des choſes néceſſaires aux armées. Il y avoit à Treves, à Reims, à Tournai, &c. des manufactures pour l'habillement des troupes. Il y aura eu à Tongres une fabrique d'armes, d'ancres, ſi l'on veut, pour l'uſage de la marine; ce qui eſt d'autant plus vraiſemblable, que le Pays qui dépendoit de cette Capitale, a toujours été très-abondant en mines de fer. Quelque explication qu'on donne à la découverte de ces ancres, elle vaudra toujours beaucoup mieux que la mer à Tongres; fable qui peut ſervir de pendant à ce catalogue de Rois qu'on veut qui y aient regné avant les Romains.

verſerent la conſtitution du gouvernement Romain, ne produiſirent aucun changement à cet égard. Il y eut, à la vérité, quelques revoltes dans les Gaules, telles que celles de Civilis, & de Julius Vindex; mais ces revoltes y affermirent plutôt la domination de l'Empire qu'elles ne l'ébranlerent. Les Gaulois s'accoutumerent inſenſiblement à un joug préférable ſans doute à la liberté barbare dont ils avoient été ſi long-tems jaloux. Le commerce & les arts s'introduiſirent chez eux; & les Gaules devinrent en aſſez peu de tems comparables à l'Italie. Auſſi furent-elles, pour la plupart des Empereurs, l'objet d'une attention particuliére. Auguſte y fit pluſieurs voyages, ſoit pour défendre la Belgique, menacée d'une irruption par les barbares d'au delà du Rhin, ſoit pour en régler l'état politique & civil. C'eſt à ce Prince qu'on doit la diviſion de la Belgique en trois gouvernemens, dont l'un retint le nom de Belgique, & les deux autres, compoſés de peuples Germains d'origine, furent appellés *Germanie ſupérieure*, & *Germanie inférieure*. On les nomma auſſi depuis *premiére* & *ſeconde Germanie*. La Province dont j'écris l'hiſtoire, faiſoit partie de cette ſeconde Germanie, ou de la Germanie inférieure, compoſée du Diocéſe de Cologne, & de l'ancien Diocéſe de Liége.

Les Gouverneurs qu'Auguſte donna aux

Gaules ſeconderent bien les vues de ce Prince. Agrippa & Druſus y firent conſtruire ces magnifiques chemins, ſi commodes pour le commerce & pour le tranſport des armées. Il en reſte encore aujourd'hui des branches aſſez entiéres, qu'on ne peut voir ſans admiration. A peine dix-ſept ſiécles ont pu les entamer. On en compte pluſieurs dans les Pays-Bas, tous d'une ſtructure & d'une ſolidité fort au-deſſus de nos plus beaux chemins modernes. Telle eſt la voie Romaine connue ſous le nom de *haute chauſſée*, qui traverſe une partie du Comté de Namur, & qui va de Bavai à Tongres par Timeon, Branchon, & delà à Maſtricht juſqu'à Cologne. Tel eſt encore l'ancien chemin, qui, par l'entre Sambre & Meuſe, menoit de Treves à Bavai, où la plupart des voies Romaines de la Belgique aboutiſſoient.

Nos anciens Annaliſtes ont débité bien des contes fabuleux au ſujet de ces chemins, ou voies militaires. Jacques de Guiſe, & Lucius de Tongres en attribuent la conſtruction à un prétendu Roi des Belges, appellé *Brunehaut*, lequel, ſelon ces Ecrivains romaneſques, vivoit pluſieurs ſiécles avant la fondation de Rome. Afin qu'il ne manquât rien à la fable, on croit aſſez communément en Hainaut, que ce fut avec l'aide des démons, que ce Roi, grand magicien, vint à bout d'achever la conſ-

Bergier. Deſſein de l'Hiſt. de Reims, p. 220.

truction de ces chemins en moins de trois jours. Il eſt inutile de refuter des imaginations ſi peu ſenſées. Le peuple ſeul peut en être la dupe, & quoi qu'on faſſe, la maniére de penſer du peuple ne ſe guérira jamais.

Il eſt pourtant ſingulier que ces chemins Romains s'appellent *Chauſſées Brunehaut* dans preſque toute la Belgique, & que de groſſes pierres, qui ſe trouvent placées auprès de ces chauſſées, ſe nomment pareillement *pierres Brunehaut*. On en voit de cette eſpéce près de la voie Romaine de Valenciennes à Tournai. Il y en a auſſi à un quart de lieue de Namur, dans la petite plaine de Jambe, auxquelles on donne le même nom. J'ai lu du moins dans une Chronique MS. de ce Comté, que quelques perſonnes, qui croyoient que ces pierres avoient ſervi à la tombe ſépulchrale de la Reine Brunehaut, les appelloient *tombe*, ou *pierres Brunehaut*, quoiqu'elles ne ſoient vraiſemblablement en cet endroit, que pour marquer les bornes de la juridiction ſeigneuriale de Jambe.

D'où eſt donc venu à ces pierres & à ces chemins le nom de *pierres*, ou de *chauſſées Brunehaut*, ſous lequel ils ſont ſi généralement connus? Le Pere Daniel croit, après le Jéſuite Malbrancq, qu'il faut en rapporter l'origine à la fameuſe Brunehaut, Reine d'Auſtraſie, fondé ſur ce que d'anciens Hiſtoriens attribuent

Hiſtoire de France. Malb. de Morin, l. 1. c. 12.

à cette Princeſſe, d'avoir entrepris & achevé des ouvrages immenſes durant ſon regne.

Sigibertus Gembac. ad an. 578.

S'il eſt permis de s'écarter du ſentiment de ces Savans, je crois que c'eſt moins à la Reïne Brunehaut, qu'à la nature de ces chemins, qu'il faut rappeller l'origine du nom *Brunehaut*, donné dans cette partie des Gaules aux voies militaires des Romains. *Brun* eſt une racine des anciennes Langues du Nord, qui ſignifioit *dur*, *ſolide*. Le Peuple aura employé ce terme pour déſigner les chauſſées Romaines. L'origine du nom ſe ſera perdue avec la Langue Celtique, d'où on l'avoit tiré, ce qui aura donné occaſion à nos vieux Romanciers d'en imaginer une autre. Le ſavant Mr. Le Bœuf croit que le nom de *Clos-Bruneau*, que porte un Quartier de Paris, vient auſſi des anciennes Langues. Ce qui eſt bien certain, c'eſt que quand la Reine Brunehaut auroit fait réparer quelques chemins militaires des Romains, on ne ſauroit lui attribuer la réparation des mêmes chemins dans une partie de la Belgique où elle n'a jamais regné. Telles ſont en particulier les voies Romaines dont parlent le Pere Daniel, & Iperius, Abbé de ſaint Bertin, le premier que je ſache, qui ait donné aux chemins Romains le nom de *Chauſſées de la Reine Brunehaut : Calceria Brunechildis.* C'eſt d'après cet Abbé qu'a écrit Malbrancq, cité par le Pere Daniel.

Recueil de divers Ecrits par Mr. Le Bœuf, tome 1. *p.* 125.

Iper. Chron. S. Bert. parte 4. *in Thef. nov. anec. t.* 3. *p.* 456.

Mais l'avantage le plus ſolide que les Gaules trouverent ſous la domination Romaine, fut la connoiſſance du vrai Dieu. Juſqu'au regne du grand Conſtantin, le Chriſtianiſme avoit fait peu de progrès dans cette belle partie de l'Empire. Peut-être même n'en avoit-il fait aucun à l'extrêmité de la ſeconde Germanie, où les mœurs des habitans, enfoncés dans de vaſtes forêts, devoient ſe reſſentir davantage de l'ancienne barbarie. Conſtantin qui n'ignoroit pas que l'Empire étoit rempli de Chrétiens, & qu'ils en étoient les plus fidéles Sujets, leur accorda enfin en 312. le libre exercice de leur Religion. Ce fut vraiſemblablement vers ce tems-là que ſaint Materne fit connoître Jeſus-Chriſt aux Peuples du Comté de Namur, & aux autres cantons de la Cité de Tongres. Après avoir gouverné durant quelques années l'Egliſe de Treves, le Saint voyant l'œuvre du Seigneur déja fort avancée dans la premiére ville des Gaules, la laiſſa achever par ſaint Agrece, & paſſa dans la Cité de Cologne, dont il fut le premier Evêque. Delà il parcourut la ſeconde Germanie, qui n'avoit point encore de Paſteur propre. On ignore en quels endroits du Comté de Namur, qui faiſoit alors partie de cette Cité, l'Homme Apoſtolique prêcha l'Evangile. La plupart de ceux où la tradition du Pays veut qu'il ait bâti des Egliſes, ſi l'on en excepte Tongres,

gres, n'exiſtoient peut-être pas alors. On ne ſauroit du moins prouver par aucun monument hiſtorique, qu'ils exiſtaſſent. Ainſi tout ce qu'on peut dire à cet égard de plus certain, c'eſt que ſaint Materne eſt l'Apôtre des Tongrois, & généralement des Peuples de la ſeconde Germanie. On ne ſait avec quel ſuccès il leur annonça la Foi. Tout ce qu'on débite au ſujet des Egliſes (*k*) qu'il doit avoir élevées au vrai Dieu, n'a guères de fondement que dans la pieuſe crédulité du vulgaire. Mais le crédit du ſaint Evêque auprès du grand Conſtantin, à qui il enſeigna la Religion Chrétienne, & l'éclat de ſes vertus, le durent faire écouter des peuples avec ce reſpect & cette confiance qui, aidés de la grace, opérent preſque toujours la docilité.

Le regne floriſſant de Conſtantin, & les meſures que ce Prince avoit priſes, pour le repos de l'Empire, paroiſſoient devoir écarter, pour long-tems de la Belgique, les Barbares d'au delà du Rhin, qui l'avoient ſi ſouvent déſolée. Cependant les Francs recommencerent leurs hoſtilités dans la ſeconde Germanie en 341. Ils

(*k*) La tradition d'un fait ſi ancien, quand elle n'eſt pas d'ailleurs appuyée ſur des monumens hiſtoriques, eſt déja très-ſuſpecte. Celle-ci le devient bien davantage, par la liaiſon qu'elle a dans l'eſprit du peuple avec la prédication de ſaint Materne au premier ſiécle du Chriſtianiſme. Rendoit-on alors au vrai Dieu un culte public? Les Magiſtrats idolâtres auroient-ils permis qu'on lui conſacrât des Temples?

firent pis quelques années après. Des corps entiers de cette nation paſſerent le Rhin ; & ſans s'inquiéter ſi l'Empire approuveroit, ou n'approuveroit pas leur conduite, ils s'établirent dans la Cité de Cologne, dans la Toxandrie, & dans d'autres endroits du territoire Romain. (*l*) Ils y garderent à la vérité une aſſez exacte diſcipline ; mais outre qu'il étoit dangereux de ſouffrir de ſemblables voies de fait, on avoit encore à craindre que, dans un tems plus critique, des hôtes ſi hardis ne s'émancipaſſent à vouloir pénétrer plus avant dans les Gaules.

Ammian. Marcell. lib. 17. cap. 8.

Julien, ſurnommé l'Apoſtat, qui avoit réſolu de chaſſer les Barbares qui s'y étoient cantonnés, commença ſon expédition par ces Francs. Les premiers qu'il attaqua, furent les Saliens, les plus puiſſans d'entre eux & les plus formidables, parce qu'ils s'étoient le plus avancés dans les Terres de l'Empire. Il tomba ſur eux ſi bruſquement, qu'ils n'eurent pas le tems de ſe mettre en défenſe. Mais en ſe remettant comme ils firent à la clémence des Romains, les Saliens gagnerent plus que s'ils les euſſent vaincus. On les laiſſa en poſſeſſion des terres qu'ils avoient occupées, à condition qu'ils s'y comporteroient en bons

(*l*) La Toxandrie comprenoit le pays connu aujourd'hui ſous le nom de Campine de Brabant, & de Campine Liégeoiſe, avec quelques cantons au voiſinage.

confédérés. Nous allons voir les deſcendans de ces Francs Saliens devenir les conquerans des Gaules, par un effet de la mauvaiſe politique des Officiers de l'Empire, qui crurent avoir fait beaucoup pour ſon avantage, en les y laiſſant s'établir.

La trahiſon de Stilicon, premier Miniſtre de l'Empereur Honorius, contribua plus que toute autre choſe à amener cette grande révolution. Ce perfide ouvrit l'Empire aux nations barbares. Elles ſe jetterent ſur les Gaules; & les ravages affreux qu'elles y exercerent, y affoiblirent tellement les Romains, que les Francs, peu de tems après, s'en emparerent preſque ſans réſiſtance.

Leurs premiéres conquêtes ſe bornerent à un Etat de petite étendue. Il ne comprenoit que la partie du pays de Liége au Nord du Demer, quelques cantons du Brabant, avec la Cité de Tournai, & partie des Cités de Cambrai & d'Arras. Mais ce petit Royaume prit bientôt après des accroiſſemens conſidérables par les victoires de Clovis, qui le rendirent maître de preſque toutes les Gaules.

Cette conquête fut auſſi durable qu'elle avoit été rapide. Par-là le pays appellé depuis le *Comté de Namur*, fut ſouſtrait pour toujours à la domination Romaine, & paſſa ſous celle des Francs, qui le conſerverent près de cinq cens ans.

Il eſt probable que le Château de Namur fut bâti environ un ſiécle après ce changement de domination, durant les ſanglantes guerres qui déchirerent en ce tems-là les Royaumes d'Auſtraſie & de Soiſſons. Le Comté de Namur étoit voiſin de ce dernier Royaume. Il étoit important aux Rois d'Auſtraſie d'avoir ſur cette frontiére quelque Place de défenſe, pour couvrir la Cité de Tongres, expoſée, ſans cette précaution, à toutes les horreurs de la guerre.

C'eſt à la vérité en conjecturant, que nous déterminons la fin du ſixiéme ſiécle pour l'époque de la fondation du Château de Namur. Mais ſi l'on fait attention qu'avant ce ſiécle, ni *la Notice de l'Empire*, ni aucun autre monument hiſtorique ne font mention de cette fortereſſe, au lieu que pluſieurs Ecrivains en parlent peu d'années après, on ne pourra ſans doute que trouver la conjecture plauſible.

J'appuie avec d'autant plus de fondement ſur le ſilence de *la Notice*, écrite dans le cinquiéme ſiécle, que ſi Namur eut exiſté en ce tems, la Notice auroit dû en faire mention, comme d'un poſte que les Romains n'euſſent certainement pas laiſſé ſans garniſon. Il n'y en avoit cependant pas, puiſque la Notice n'en dit rien, & qu'au contraire, en nommant *Quartes* & *Hargnie*, auprès de Maubeuge, comme les lieux où deſarmoit la flotte deſtinée à garder la Meuſe, elle donne aſſez à entendre que l'arſenal de

Notitia Dignitatum Imperii, Edit. Pancirol. pag. 176.

cette flotte n'eût pas été en ſûreté plus bas. Or s'il y avoit eu dans le même tems une fortereſſe à l'embouchure de la Sambre, cette fortereſſe n'eût-elle pas ſuffiſamment couvert la flotte? eût-il été néceſſaire de la faire remonter juſqu'à Quartes?

Tout cela conduit naturellement à penſer que le Château de Namur n'étoit pas encore bâti, quand on écrivoit la *Notice de l'Empire*, & qu'il ne le fut que vers la fin du ſixiéme ſiécle, puiſque ni Clovis, ni ſes Succeſſeurs juſqu'à Sigebert, n'eurent aucune guerre qui les obligeât de ſe précautionner de ce côté-là. C'eſt donc de la fin du ſixiéme ſiécle que nous pouvons dater avec quelque vraiſemblance le commencement de la ville de Namur. D'abord on aura fortifié la montagne du Château, & conſtruit quelques habitations vers les endroits où ſont les deux ponts de la Meuſe & de la Sambre. Enſuite par des augmentations, qui ſe ſeront faites entre la montagne & les riviéres, & puis au delà du pont de la Sambre, ces habitations auront été pouſſées juſqu'à l'enceinte moderne. Ce n'eſt point ici le lieu de parler de ces différens accroiſſemens de la ville de Namur. Nous en ferons mention à meſure que nous verrons cette Ville s'étendre & s'aggrandir ſous le gouvernement des Comtes héréditaires. Si la vérité ne nous a pas permis d'adopter les fables ridicules, qui font remonter la fondation de

Namur juſqu'aux ſiécles les plus reculés, du moins nos Lecteurs s'appercevront que nous n'avons négligé aucune des lumiéres que préſente l'hiſtoire, pour leur montrer, dans ſes plus foibles commencemens, une Ville à laquelle ils doivent s'intereſſer.

Le premier Ecrivain qui ait parlé de Namur, eſt l'Anonyme de Ravenne, Géographe du ſeptiéme ſiécle. Le ſtile barbare de l'Auteur, & les fautes qui fourmillent dans ſon Ouvrage, n'empêchent pas qu'on y reconnoiſſe le nom de cette Ville dans une deſcription du cours de la Meuſe. Namur s'y trouve avec Dinant, Hui, Maſtricht & deux autres endroits qu'il n'eſt pas aiſé de deviner. Voici le texte de l'Anonyme, défiguré par une lacune, & probablement encore par des erreurs de Copiſtes..... *Delo Francia Rhenenſe nominavimus ſunt civitates, id eſt, Naſaga, Dinantis, Oin, Namon, Neonſigo, Trega.*

Ravenn. Anonymi, lib. 4. num. 26.

Le *Namon* du Géographe de Ravenne, eſt certainement Namur. Cette Ville eſt appellée encore aujourd'hui de ce nom par les Allemands, par les Hollandois, & par les autres nations du Nord. La ſeule différence qu'il y a entre eux & l'Anonyme, c'eſt qu'ils écrivent & prononcent *Namen* (*m*) au lieu de *Namon*, qui

(*m*) Je crois le nom *Namen* le premier & le plus ancien qu'on ait donné à la ville de Namur. S'il eſt permis de hazarder une conjecture ſur l'étymologie de ce nom, je penſerois volontiers que le

eſt apparemment le même nom altéré par les Copiſtes, ainſi que beaucoup d'autres noms l'ont été dans le même Ouvrage.

Un autre Ecrivain de l'onziéme ſiécle (c'eſt Everhelme, Abbé d'Hautmont, & puis de ſaint Pierre à Gand) donne auſſi à la ville de Namur le nom de *Naumene*, peu différent de celui qu'on lit dans l'Anonyme de Ravenne. *Vita S. Popponis, ap. Bolland. 25. Jan. tom. 2. p. 648. col. 2. d.*

Ce nom n'étoit pas le ſeul par où Namur fut alors connu. Dès le commencement du huitiéme ſiécle, un des Continuateurs de Fredegaire nous apprend qu'en ce tems-là cette Ville s'appelloit *Manucum*. Frodoard la nomme *Manuvium*. Je ſuis bien trompé ſi ces deux noms n'ont point été altérés, & ne ſont pas le même que le *Namucum* des Actes de ſaint Marcel Pape, & d'une Chartre de Louis le Débonnaire de l'année 832. d'où s'eſt formé le nom moderne de *Namur*, déja en uſage dans le douziéme ſiécle, comme on le voit par des Lettres de Louis Comte de Soiſſons, écrites au Roi Louis VII. *Fredeg. cap. 91.* *Chron. Frodoard. ad an. 960.* *Vet. Script. & Monum. tom. 1. pag. 88.*

Ainſi nous voyons qu'anciennement, comme de nos jours, les Pays où l'on parloit la Langue Françoiſe, donnoient à Namur un

terrein pierreux & rempli de rochers qui environne cette Ville, eſt l'origine de *Namen*. *Nant* ſignifie *Vallée* dans la Langue Celtique, & *Maën*, ou *Men* ſignifie *une Pierre*. Peut-être appelloit-on l'endroit où eſt aujourd'hui Namur, le *Val*, ou la *Vallée des Pierres*. Ceux qui ſe ſont appliqués à l'étude des étymologies, ſavent combien il eſt naturel que de *Nantmaën* on ait fait *Namaën*, *Namen*.

nom différent de celui qui étoit en uſage chez les nations où cette Langue étoit inconnue.

Nous ne trouvons, durant une longue ſuite d'années, aucun événement qui appartienne directement à l'hiſtoire du Comté de Namur. Il ne paroit pas même que le Pays ait porté ce nom avant qu'il eût des Souverains particuliers. Le Château de Namur en étoit à la vérité le Chef-lieu, l'endroit d'où reſſortiſſoient les différentes Seigneuries; mais le Pays s'appelloit le Comté de Lomme, *Comitatus*, ou *pagus Lomenſis*, & *Lomacenſis*, bien plus étendu que n'eſt aujourd'hui celui de Namur. Des Comtes établis par le Souverain gouvernoient ce Comté, ainſi que les autres parties de la Monarchie. Cependant ils n'y exerçoient qu'une autorité ſubordonnée à celle des Rois. C'étoit pour ceux-ci que les tributs ſe levoient, & entre les mains de leurs Officiers qu'on dépoſoit le produit des terres & des autres biens de la Couronne. Le pouvoir des Comtes étoit également borné ſur tout ce qui appartenoit à la Juſtice. L'exercice ordinaire de cette portion de l'autorité Royale leur étoit confié juſqu'à un certain point, mais de façon qu'ils n'en pouvoient abuſer. Des Commiſſaires envoyés par la Cour, parcouroient de tems en tems les Gouvernemens, recevoient les plaintes des Sujets, & étoient comme les Réviſeurs des Cauſes. La commiſſion étoit preſque toujours com-

compoſée d'Evêques, d'Abbés, & de ceux d'entre les Seigneurs qui étoient le plus en crédit à la Cour. C'étoit ce qu'on appelloit *Miſſi Dominici.* Ils rendoient compte au Souverain de l'état où ils avoient trouvé chaque département, & leur rapport, plus ou moins favorable aux Comtes, décidoit de leur fortune; car il arrivoit fréquemment qu'on les deſtituoit de leurs emplois, lorſqu'ils s'en étoient mal aquittés.

Il n'y eut aucun changement à cet égard, tant que dura l'autorité des Rois. Il n'y en eut pas même, lorſqu'elle eut paſſé toute entiére à leurs Maires ou premiers Miniſtres. Les anciens uſages ſubſiſterent dans la Monarchie. On les maintenoit avec d'autant plus de ſévérité, que ces Maires étoient plus abſolus. Leur puiſſance, qui abſorba enfin celle des Souverains, ne fut nulle part plus ſenſible qu'en Auſtraſie. La Famille des Pepins, dont ſortit la Maiſon Carlovingiene, y regna plus d'un ſiécle, avant qu'elle envahît la Couronne. Les Maires du Palais d'Auſtraſie, qui furent tous de cette Famille, pendant les cent derniéres années que regnerent les Merovingiens, y étoient ſi bien établis, qu'ils ne prirent pas même toujours la peine de remplir le Trône, quand il étoit vaquant. Arbitres ſouverains de l'Etat, ils faiſoient à leur gré la paix & la guerre. Le Comté de Namur fut en 690. le théâ-

Chron. Alberici, ad an. 690.

Chron. Sigebert. ad an. 689. tre d'une ſanglante bataille qui ſe donna, durant un de ces interregnes, entre Pepin, Duc ou Gouverneur d'Auſtraſie, & Giſlemare, Maire du Palais de Neuſtrie : c'eſt ainſi qu'on appelloit la France Occidentale. Les Hiſtoriens ne diſent pas à qui la victoire demeura. Leur ſilence indique aſſez qu'elle ne fut pas du côté de Pepin. Ce Pepin eſt celui qu'on appelle *de Herſtal*, gros village près de Liége, où ce Seigneur réſidoit plus ordinairement. Il poſſédoit de vaſtes domaines dans le pays de Liége, en Brabant, en Hesbaie & dans le Comté de Namur; ce qui fait préſumer que ſa Maiſon étoit originaire de quelqu'un de ces Cantons, ou du moins, qu'elle y étoit établie depuis long-tems. On a débité bien des fables ſur l'origine de cette Maiſon, qu'on a voulu faire deſcendre de Clodion, Roi des Francs. Mais cette prétention eſt appuyée ſur des titres ſi manifeſtement faux, que perſonne aujourd'hui n'oſeroit la ſoutenir. Ce qu'on peut en dire de plus certain, c'eſt que les ancêtres de Pepin étoient de puiſſans Seigneurs, que leurs vertus, leurs grands biens, leur valeur, leur zéle pour l'Etat, & leurs rares talens pour la guerre & pour le Gouvernement, rendirent très-recommandables. Aucune Maiſon n'a plus enrichi l'Egliſe, & ne lui a donné plus de Saints. Sainte Gertrude, premiére Abbeſſe de Nivelle ; ſainte Begge, Fondatrice d'Anden-

ne, en étoient ſorties, auſſi-bien qu'un grand nombre d'autres Saints, dont je ne puis parler ici, ſans paſſer les bornes que je me ſuis preſcrites. On a reproché, avec juſtice, à cette Maiſon, d'avoir uſurpé la Couronne de France ſur les Merovingiens. C'eſt une tache dont il ſeroit difficile de la laver. Mais ſi l'on conſidére le peu de mérite de ces derniers Princes, & les grands biens que la Famille des Uſurpateurs a procurés à la France, on y trouvera, ſinon une raiſon légitime d'excuſer l'uſurpation, du moins un ſujet d'adorer les vues de la Providence, qui fait quelquefois ſervir les crimes des particuliers à l'avantage de tout un peuple.

Il en fut de cette ſeconde Race des Rois de France comme de la premiére. Pepin, Charlemagne furent de grands Princes. Ceux qui les ſuivirent ne marcherent pas tous ſur leurs traces. Auſſi la Couronne leur fut-elle enlevée, de la même maniére qu'elle l'avoit été aux Merovingiens. Il y eut néanmoins une différence eſſentielle entre les deux révolutions. Par la premiére, qui mit les Carlovingiens ſur le Trône, la Puiſſance Royale paſſa toute entiére à ces derniers, ſans qu'elle eut ſouffert aucun déchet, durant une ſuite de Regnes plus foibles les uns que les autres; au lieu que dans la décadence de la Maiſon de Charlemagne, la majeſté & la grandeur du Trône, partagée entre

les Grands, ſe trouva preſque anéantie. Quand les Deſcendans de Merovée ceſſerent de regner, il n'y eut que la Maiſon Royale qui en ſouffrit : la Monarchie reſta toujours également floriſſante. Mais lorſque la ſeconde Race perdit la Couronne, cette Monarchie étoit tellement affoiblie, & dans un état de langueur ſi marqué, que pour peu que la révolution eût tardé, la France ſeroit peut-être tombée dans une véritable anarchie. Auſſi comme les premiers Rois de la ſeconde Race étoient de grands Princes, & qu'ils trouverent le Royaume dans la plus brillante ſituation, ils en porterent la grandeur au plus haut point où elle ait jamais été. Hugue Capet & ſes Succeſſeurs auroient tout perdu, s'ils avoient entrepris de rendre à la France ſon ancien luſtre. Ils ſe bornerent ſagement d'abord à la maintenir dans l'état où ils la trouverent, lorſqu'ils parvinrent au Trône. Quand ils y furent bien affermis, toute leur politique fut de réunir à la Couronne les vaſtes domaines que l'indocilité des Grands en avoit, en quelque façon, ſéparés ſous les derniers Rois de la ſeconde Race.

Ce fut durant ces foibles regnes de la Race Carlovingiene que la Monarchie penſa être anéantie par les guerres des Normans, peuples ſortis du Septentrion. Le Comté de Namur, ainſi que les Pays voiſins, éprouva de leur part les traitemens les plus terribles. Ils

le parcoururent ſouvent, ruinant les Villes, détruiſant les Monaſtéres, & laiſſant par-tout des traces ſanglantes de leur paſſage. (*n*)

Les Hongrois, un peu plus de cinquante ans après les Normans, renouvellerent encore ces ſcénes barbares, & mirent tout à feu & à ſang, dans les terres de l'Evêché de Liége, & dans les Comtés de Namur & de Hainaut. On peut juger des excès qu'ils y commirent par ce qu'en raconte Folcuin, Abbé de Lobbe, célébrè Monaſtére qu'ils détruiſirent, & où la main de Dieu s'appeſantit ſur ces terribles exécuteurs de ſes vengeances.

Chron. Lobb. de miracul. S. Urſmari, cap. 25. in Theſ. nov. Anecdot. t. 3.

Dans l'intervalle qui s'écoula entre la guerre des Normans & celle des Hongrois, il étoit arrivé un grand changement dans la partie de l'Empire François dont j'écris l'Hiſtoire. Ce n'étoit plus la Maiſon de Charlemagne qui y regnoit. Le Royaume de Lorraine (on appelloit ainſi cette grande étendue de pays, qui avoit porté le nom d'Auſtraſie) étoit paſſé ſous la puiſſance des Rois de Germanie, par la foibleſſe de Charles le Simple, Roi de France. (*o*)

(*n*) Ces cruelles guerres durerent pluſieurs années. Mais ce fut ſur-tout pendant le ſéjour que les Normans firent dans leur camp de *Louvain*, & à *Haſlou*, aujourd'hui *Eſloë*, village ſur la Meuſe au-deſſous de Maſtricht, qu'ils déſolerent le Comté de Namur.

(*o*) On prétend que Charles le Simple, intimidé par Henri l'Oiſeleur, Roi de Germanie, lui céda le Royaume de Lorraine. C'eſt ainſi que preſque tous les Hiſtoriens Allemands & Lorrains parlent de la conférence de Bonn. Il ne paroit pourtant rien de cette ceſſion dans la convention paſſée entre les deux Princes, à moins

Ce changement de domination avoit été accompagné de grands troubles. Une partie des Seigneurs Lorrains ne vouloit pas d'un Prince Allemand pour leur Roi. Giſlebert, Duc ou

qu'on ne veuille que le titre de *Roi des François Orientaux*, qui y eſt donné à Henri, ſignifie la même choſe que Roi de Lorraine; ce qui ſouffre quelque difficulté, puiſque l'on appelloit auſſi les Peuples d'au delà du Rhin *François Orientaux*. Les Hiſtoriens François aſſurent de leur côté, que dans cette même conférence, Henri laiſſa Charles en poſſeſſion de la Lorraine. V. le Pere Daniel. D'autres ont prétendu qu'il s'étoit fait en cette occaſion un partage de ce Royaume; que la partie ſupérieure avoit été cédée à Henri, & l'inférieure laiſſée à la France. C'eſt le ſentiment de Blondel, & de quelques Ecrivains Allemands, tels que Gundling, pag. 105. Mais il n'eſt pas poſſible d'adopter cette opinion, ſi l'on fait attention, 1°. Que ceux qui depuis cette époque gouvernerent les deux Lorraines, reçurent tous leurs commiſſions des Empereurs. 2°. Que ces mêmes Empereurs, & leurs Officiers, agirent depuis en maîtres abſolus dans la baſſe Lorraine, ou dans la Lorraine inférieure, qu'on veut qui ait été laiſſée à la France. Ce ſiſtême paroit donc inſoutenable. J'aimerois mieux celui de Chifflet & de quelques autres Ecrivains, qui ont avancé qu'il y avoit eu deux Conférences à Bonn, l'une en 921. l'autre en 924. qu'il ne ſe fit rien dans la premiére; & que ce fut ſeulement dans la ſeconde que Charles renonça dans les formes au Royaume de Lorraine. Mais ces Ecrivains n'apportent d'autre preuve de leur opinion, que la Chronique de Sigebert de Gemblours, dans laquelle il eſt parlé d'une conférence de Bonn, ſous l'année 924. Comme Sigebert ne dit rien de la Conférence de 921. & que d'ailleurs ſa Chronologie n'eſt pas toujours exacte, on peut préſumer avec beaucoup de fondement, qu'il a mis ſous 924. ce qui étoit arrivé en 921. Il n'y a donc rien de certain par rapport à la ceſſion attribuée à Charles le Simple. A en juger même par l'événement, la Conférence de Bonn n'eut aucun effet. La Lorraine continua d'être une matiére perpétuelle de querelles entre les Allemands & les François, juſqu'à ce que Lothaire, Roi de France, la céda enfin à l'Empire, auquel ce Royaume fut toujours ſoumis depuis ce tems-là. On peut voir ce qu'ont écrit à ce ſujet Obrecht, *Prodromo rerum Alſatic. cap. 7.* & Conring *de finibus Imperii, lib. 1. cap. 6.*

Gouverneur général de la Lorraine, appuyoit ſous main cette faction. Quoiqu'il eut été un des premiers à lever l'étendart contre Charles le Simple, il s'en falloit bien qu'il voulût pour Souverain le Roi de Germanie. Ennemi de Charles plutôt que partiſan de Henri, l'ambitieux Giſlebert ne pouvoit ſouffrir de maître, & ne s'accommodoit pas plus de la domination Allemande que de la Françoiſe. Sa politique ne viſoit qu'à s'attribuer toute l'autorité dans la Lorraine; ce qui le faiſoit paſſer ſans ceſſe d'un parti à l'autre. La plupart des Seigneurs étoient dans les mêmes ſentimens, & tenoient la même conduite, flottant entre les deux factions, & balançant toujours s'ils ſe donneroient à Henri, ou à Raoul, qui venoit d'uſurper la Couronne de France ſur Charles le Simple.

Les choſes demeurerent en cet état pendant ſix à ſept ans, ſans qu'aucun des deux partis pût s'aſſurer de l'emporter ſur l'autre. On ſe faiſoit la guerre, on ſe prenoit des Places; mais au fond rien ne ſe décidoit.

Ce n'étoit pas ſeulement au ſujet des Prétendans à la Couronne que les Grands étoient diviſés. Outre cette querelle générale, il y en avoit de particuliéres, qui rempliſſoient l'Etat de troubles & de confuſion. Giſlebert, que ſa qualité de Duc de la Lorraine auroit dû rendre médiateur entre ces Seigneurs,

étoit le premier à brouiller dans ces occaſions.

Butkens, Trophées de Brabant I. Edit. pag. 49.

Il y avoit entre lui & le Comte Boſon, frere du Roi Raoul, une inimitié dont l'Hiſtoire de ce ſiécle nous a laiſſé ignorer le ſujet. On conjecture avec aſſez de vraiſemblance, que la mort du Comte Ricuin, que quelques-uns croient avoir été parent de Giſlebert, en fut l'occaſion. Boſon l'avoit fait lâchement aſſaſſiner, & s'étoit aliéné par-là le Duc de Lorraine. Quoique ce dernier parût avoir la juſtice, & le bon droit de ſon côté, beaucoup de Seigneurs prirent parti contre lui. Rainier ſon frere, Comte de Hainaut, fut de ce nombre, ſoit qu'il eut épouſé la ſœur de Boſon, comme des Auteurs l'on écrit, ſoit par quelqu'autre raiſon que nous ne ſavons pas. Les événemens de cette guerre ſont peu connus. Tout ce qu'on en peut entrevoir dans les Annales confuſes de ce tems-là, c'eſt que Giſlebert ayant enlevé les enfans du Comte Rainier, Berenger, Comte de Namur, ou de Lomme, beaufrere de tous les deux, mais ligué avec Rainier, ſurprit le Duc de Lorraine, comme il paſſoit accompagné de peu de monde dans les environs de Namur, & le retint priſonnier, juſqu'à ce qu'il eût relâché ſes Neveux. Giſlebert fut contraint d'en paſſer par cette condition; mais il s'en vengea auſſi-tôt après qu'il eut recouvré ſa liberté, en ravageant le Hainaut & le Comté de Namur.

Frodoard. ad an. 923.

Butkens, p. 49.

Frodoard. ad an. 924.

Il

Il fallut enfin que le Roi de Germanie ſe mêlât de cette querelle. Il vint en Lorraine, où ſa préſence raccommoda tout, & où il ménagea même une eſpéce de reconciliation entre le Duc de Lorraine & le Comte Boſon. Elle ne fut pas de longue durée, l'antipatie qui étoit entre ces deux Seigneurs, ne leur permettant pas de vivre long-tems en paix. *Ibid. ad an. 928.* *Butkens, p. 43.*

Giſlebert fut que Boſon s'étoit ligué avec Herbert Comte de Vermandois, & Arnoul Comte de Flandre, contre Hugues le Grand. C'en fut aſſez au Duc de Lorraine pour lui faire embraſſer le parti oppoſé. Il conduiſit en France une armée avec laquelle il attaqua la ville de Douai, & la prit ſur Arnoul. Il ceſſa, l'année ſuivante, de garder aucun ménagement. Sans ſe mettre en peine de ce qu'il avoit promis au Roi de Germanie, il recommença ouvertement la guerre contre Boſon, & lui enleva la fortereſſe de *Durfos.* (*p*) *Frodoard. ad an. 930.* *Ibid. ad an. 931.*

Ces hoſtilités alloient infailliblement replonger la Lorraine dans de nouveaux troubles, ſi Henri, Roi de Germanie, n'avoit enfin trouvé le ſecret de s'attacher pour toujours l'inconſtant Giſlebert, qu'un événement inattendu venoit de faire ſon priſonnier. Au

(*p*) Elle étoit ſituée, diſent pluſieurs Ecrivains modernes, près de Dordrecht, ou dans Dordrecht même, vers l'endroit où la Meuſe partagée en différentes branches, forme cette vaſte étendue de marais appellée *Bief-bos. Matthæus de Nobil. lib. 1. cap. 29.*

lieu de le maltraiter & de le retenir, comme le Roi auroit ſans doute été en droit de le faire, il s'appliqua à le gagner, en lui offrant la liberté, & ſa fille Gerberge en mariage, pourvu qu'il s'engageât à lui demeurer fidéle, & à maintenir la paix dans le Royaume. Le Duc de Lorraine promit tout ce qu'on exigea de lui, & tint ſa promeſſe auſſi longtems que vêcut Henri, trop heureux de s'être tiré d'un ſi mauvais pas, à des conditions ſi aiſées à remplir.

Raoul occupé à affermir ſur ſa tête la Couronne de France, ne parut guères s'embarraſſer de celle de Lorraine. Il étoit arrivé dans ce Royaume, auſſi-bien qu'en Germanie, une révolution qui y avoit bien diminué le prix de la Royauté. Les Duchés & les Comtés, c'eſt ainſi qu'on appelloit les Gouvernemens des Provinces, & des Pays de moindre étendue, y étoient devenus héréditaires. Au lieu qu'auparavant le Roi les diſtribuoit aux Seigneurs comme des recompenſes qu'il lui étoit libre d'ôter, ou de continuer, l'uſage s'étoit introduit d'en faire des domaines qui ſe perpétuoient dans les familles, à titre de ſucceſſion, & ſans autre dépendance du Souverain, que l'obligation de lui en faire hommage, & de reconnoître, par certains devoirs, qu'on les tenoit de lui.

Il eſt aiſé de s'appercevoir que ce change-

ment, en même-tems qu'il élevoit les Sujets preſqu'au rang des Rois, enlevoit à ceux-ci la plupart des revenus de la Couronne, & les rendoit en quelque ſorte dépendans des Seigneurs auxquels ils auroient dû faire la loi. Preſque tous les Ecrivains conviennent qu'un renverſement d'ordre ſi préjudiciable à la grandeur de l'Etat, fut dans la Lorraine un effet de la foibleſſe de Charles le Simple; & en Germanie une ſuite des factions qui la déchiroient, lorſque Conrad en fut devenu Roi. Les Grands de ces deux Royaumes, maîtres d'appeller qui ils vouloient à la Couronne, ne l'avoient donnée aux deux Princes qu'à cette condition.

La même choſe arriva en France, preſque dans le même tems. A l'exemple des Allemands & des Lorrains, *les Seigneurs François rendirent héréditaires dans leurs Maiſons, des titres que juſques-là ils n'avoient poſſédés qu'à vie, & s'érigerent eux-mêmes en propriétaires des lieux, dont ils n'étoient que les Magiſtrats, ſoit militaires, ſoit civils, ſoit tous les deux enſemble.* *Nouvel Abrégé chronologique de l'Hiſtoire de France.*

Cette révolution produiſit un bouleverſement encore plus ſenſible dans la Lorraine qu'en France & en Germanie. Depuis longtems les Grands de ce Royaume, accoutumés à en voir diſputer la poſſeſſion, ne ſavoient ſouvent quel maître ils devoient reconnoître. On les avoit vu ſoumis tour à tour à l'Empire

& à la France. Ces incertitudes tant de fois renouvellées, avoient introduit parmi eux un eſprit d'indépendance, qui continua même après que la Lorraine eut été attribuée ſans retour à l'Empire, parce qu'elle n'y fut jamais auſſi étroitement unie que le reſte de l'Allemagne. Cette différence vint ſans doute de l'éloignement des Empereurs, qui les empêcha de prendre à cette partie de leurs Etats le même interêt qu'ils prenoient aux Provinces d'au delà du Rhin, au milieu deſquelles ils faiſoient leur ſéjour. Cependant jamais la Lorraine n'a ceſſé d'être dépendante de l'Empire, comme tant d'actes en font foi. Mais cette dépendance a diminué de ſiécle en ſiécle, & s'eſt toujours affoiblie par dégrés. Auſſi dans le tems que la Maiſon de Bourgogne réunit ſous ſa domination une grande partie des pays qui compoſoient anciennement le Royaume de Lorraine, ſi l'on excepte certains devoirs, tels que le relief & la preſtation de l'hommage, que même on ne rempliſſoit pas toujours avec exactitude, à peine trouveroit'on entre les Empereurs & les Princes de cette Maiſon, aucun autre rapport de dépendance. (*q*)

(*q*) Les Empereurs ſe ſont relâchés peu à peu des droits qui leur appartenoient comme Seigneurs ſuzerains du Royaume de Lorraine, tels que les jugemens en dernier reſſort, l'étendue de l'hommage, les ſubſides, les dévolutions au défaut d'héritiers mâles, &c.

Comme nous touchons au tems où la Province, dont j'écris l'Hiſtoire, va faire un Pays à part dans la Lorraine, & avoir des Seigneurs ſouverains, il eſt important de faire connoître quel étoit alors l'état de ce Pays, par qui il étoit gouverné, quelle étoit la ſituation des Provinces voiſines, en un mot, tout ce que nous pouvons ſavoir qui ait eu rapport dans ce ſiécle, au Pays qu'on a depuis appellé *le Comté de Namur*. Car quoique nous lui ayons ſouvent donné ce nom, ce n'a été que par anticipation, & pour nous faire mieux entendre de nos Lecteurs.

Le Comté de Namur, tel qu'il eſt maintenant, faiſoit au dixiéme ſiécle partie du Comté de Lomme, appellé alors *Pagus Lommenſis*, *Comitatus Lomacenſis*, & du Comté d'Arnau, *Pagus Darnuenſis*. Peu d'Ecrivains ont parlé avec exactitude de ces deux Comtés. Les uns, tels que le ſavant *Adrien de Valois*, & *Dom Calmet*, ont confondu l'ancien Comté de Lomme avec le Comté de Los; les autres ſe ſont contentés de dire en général, qu'il n'étoit pas différent du Comté de Namur d'aujourd'hui. Tout cela n'eſt point exact, non plus que l'idée qu'en a donné un Hiſtorien

On a nombre de Priviléges accordés ſur ces différens points par les Empereurs. Voyez *l'Origine des Ducs, & Duché de Brabant, par Vaddere, chap.* 15. *pag.* 134. *Chifflet, Alſatia vindicata, pag.* 69, 70, 71, *&c.*

moderne, en disant, qu'*il est plus probable que ce pays étoit entre Sambre & Meuse, du côté de saint Gerard.*

Le *Pagus* ou *Comitatus Lommensis* étoit en effet entre la Meuse & la Sambre; mais il s'étendoit bien au delà de ces deux rivières. Le Hainaut, la Thierâche, la Fagne, la Famenne, le Condros, l'ancienne Hesbaie & l'ancien Comté de Brabant lui servoient de bornes. Car il faut remarquer que le Comté d'*Arnau*, ou de *Darnau*, qui s'étendoit depuis la Sambre jusqu'au delà de Gemblours, le long de la petite rivière d'Ornau, d'où il a tiré son nom, étoit une dépendance de celui de Lomme, quoiqu'il en ait été détaché depuis, du moins en partie.

Ainsi le Comté de Lomme embrassoit dans sa longueur le pays compris entre Walhain, à l'extrêmité du Comté d'Arnau, & Revin sur la Meuse, plus haut que Givet, & dans sa largeur l'espace entre Gerpine, & le village de Corbion, à peu de distance de Cinei. Peut-être même s'étendoit-il à l'Orient & au Midi bien au delà des bornes que nous lui donnons. On peut voir là-dessus des Recherches sur le Comté de Lomme, qu'on trouvera à la suite de cette Histoire.

On ignore s'il eut des Comtes particuliers jusqu'à Berenger, du moins on ne connoit pas ces Comtes. Je soupçonnerois cependant

qu'un Giſlebert, Comte de Darnau en 862. l'auroit été en même-tems du Comté de Lomme. Les termes de la Chartre rapportée par Aubert le Mire, n'ont rien qui ne puiſſe s'accorder avec cette opinion. On ſait d'ailleurs par une Lettre, ou Inſtruction paſtorale, de Gerbalde, Evêque de Liége, adreſſée aux Habitans du Comté de Lomme, que ce Comté exiſtoit plus d'un ſiécle avant le tems de ce Giſlebert. On peut donc le regarder comme un des premiers Comtes bénéficiaires du pays de Namur. Nithard, Hiſtorien contemporain, en fait mention, & le nomme *Comte des Manſuaires: Giſlebertus Comes Manſuariorum.* Butkens après avoir examiné où étoit ſitué ce Comté des Manſuaires, le place à Dieſt & dans les environs. C'eſt auſſi l'opinion de Vaddere. Il falloit corriger le texte de Nithard, & lire *Maſuariorum*, au moyen de quoi Butkens & Vaddere n'auroient pas héſité à mettre le Comté dont parle cet Ecrivain, des deux côtés de la Meuſe, depuis Viſet, juſqu'à la hauteur de Boiſleduc; car le Comté des Maſuaires eſt préciſément celui qu'on trouve appellé ailleurs *Moſau*, *Moſao*, *Maëſland.* De tout ce que nous venons de dire, il réſulte que le premier qu'on ſait certainement qui a gouverné le Comté de Lomme, eſt Berenger, beau-frere de Giſlebert Duc de la Lorraine, & de Rainier, Comte de Hainaut. C'eſt

Miræi, tom. 1. pag. 648.

Vet. monum. Collect. tom. 7. pag. 16.

Nithard. Hiſt. lib. 3.

Butkens, p. 14.

Origine des Ducs & Duché de Brabant, p. 70.

Vita S. Gerardi, ap. Surium, 3. Octob.

de lui que ſont deſcendus les Comtes héréditaires de Namur de la premiére Race.

Lambert, frere du Duc Giſlebert, étoit dans le même tems Comte de Brabant & de Heſbaie. Rainier, autre frere du Duc Giſlebert, l'étoit d'une partie du Hainaut moderne. Sichard, ou Sigehart, commandoit dans l'autre partie, auſſi-bien qu'en différens Cantons du pays de Liége. Le Gouvernement du Duc Giſlebert avoit plus d'étendue. Il embraſſoit les deux Lorraines, qui compoſoient le Royaume de ce nom. Mais il faut ſe ſouvenir, qu'outre les Comtes que nous venons de nommer, & qui étoient les premiers & les plus puiſſans, il y en avoit encore de ſubalternes, dépendans de ceux-ci. Tels étoient un Raoul, ou Rodolphe, Comte dans le Maëſland, & Prépoſé ſur le pays appellé *Huſce* aux environs de Maſeyck. (*r*) Un Comte Eilbert de Florennes; un Comte Albuin de Maſtricht; un Comte de Hui, & pluſieurs autres, dont nous ferons mention, quand l'occaſion s'en préſentera.

Tel étoit l'état de la Province de Namur, &

(*r*) C'eſt ainſi que le nom de ce Comté eſt écrit dans une Charte qu'on trouve dans le Recueil d'Aubert le Mire, *tom.* 1. *pag.* 258. Je ſoupçonne que ce *Huſce* eſt une faute de Copiſte, & qu'il faut lire *Haſca*, ou *Haſce*. Il paroit que ce Comté tiroit ſon nom de la petite riviére d'*Haſche*, qui traverſe le pays des environs de Maſeyck, & va ſe jetter dans la Meuſe près de l'ancien Eyck.

& de ſes environs, vers l'année 930. Il ne s'y fit pas de changemens remarquables, depuis que le Duc Giſlebert eut épouſé la fille d'Henri l'Oiſeleur, juſqu'à la mort de ce Prince, arrivée en 936. Giſlebert, dont la puiſſance auroit pu cauſer bien des troubles, ne remua plus en Lorraine, & s'occupa durant tout ce tems d'affaires étrangéres à ce Royaume. Comme ſon caractére inquiet ne lui permettoit pas de reſter tranquile, il entra dans la plupart des querelles des Seigneurs François, faiſant avec eux des alliances, & les rompant, ſans pouvoir parvenir à fixer ſes inquiétudes. Elles ſe réveillerent plus vivement que jamais, lorſqu'Otton premier, fils & ſucceſſeur d'Henri l'Oiſeleur, fut devenu Roi d'Allemagne & de Lorraine. Giſlebert avoit tout à eſpérer de ce Prince, dont il avoit épouſé la ſœur, & ne pouvoit que perdre à un changement de domination. Cependant ſon génie turbulent l'emporta ſur ces conſidérations. Il cabala contre Otton de la même maniére qu'il avoit fait contre les autres Rois, & il s'efforça de lui ôter la Couronne de Lorraine, qu'il alla offrir à Louis d'Outremer Roi de France.

Otton découvrit ce qui ſe tramoit; & ſans perdre de tems, il marcha contre Giſlebert & les Seigneurs de ſon parti, qu'il défit dans un endroit appellé Bruil, à deux lieues de Bonn.

Cette disgrace ne rendit pas le Duc de Lorraine plus sage. Il leva une nouvelle armée, & continua la guerre, jusqu'à ce que surpris un jour par ses ennemis, il périt dans le Rhin, où il s'étoit jetté pour éviter de tomber dans leur puissance. Ainsi mourut ce Seigneur, qui fut, pendant une si longue suite d'années, le fléau de ses Rois & de sa Patrie.

Il y a bien de l'apparence que Berenger, Comte de Lomme ou de Namur, n'étoit plus en vie lors de la mort de Giselebert. L'Histoire n'en fait plus mention depuis l'an 932. qu'il signa à l'acte par lequel Henri l'Oiseleur confirma la fondation de l'Abbaïe de Brogne, ou de saint Gerard. La signature de Berenger se trouve encore à un autre acte de l'année 908. où il s'agit de la confirmation des possessions de l'Eglise de Liége, dont quelques-unes, telles que Fosse, ressortissoient du Comté de Lomme. C'est tout ce que l'Histoire nous apprend de ce Seigneur. Nous rendrons compte des liaisons qu'il eut avec saint Gerard, lorsque traitant ce qui appartient à l'Histoire Ecclésiastique, nous parlerons de ce Saint.

Miræi, tom. 1. pag. 38.

Ibid. tom. 1. pag. 34.

Robert, fils de Berenger, fut après lui Comte de Namur. Déja la succession aux Comtés étoit tout à fait établie, quoique l'indépendance absolue des Comtes ne le fut pas encore, comme on peut le voir par le châtiment que Bruno, Archevêque de Cologne, &

Gouverneur général de la Lorraine, fit éprouver au vieux Rainier, Comte de Hainaut. Ce Seigneur s'étant révolté, l'Archevêque, frere du Roi Otton, le priva de ſon Comté, & l'envoya en exil au delà du Rhin, où il mourut. Ce Rainier étoit un des plus mutins d'entre les Seigneurs. Robert, Comte de Namur, ſon parent & ſon allié, étoit également oppoſé au Gouvernement. Auſſi Frodoard le qualifie-t'il d'*ennemi de Bruno*. Nous verrons bientôt à quelle occaſion.

Script. Rerum Brunſwicenſium Leibnitii, tom. 1. p. 290.

L'Archevêque, Duc de la Lorraine, voulant profiter de la conſternation où la diſgrace du Comte Rainier avoit jetté les Lorrains, forma le projet de détruire les Fortereſſes occupées par les Grands. Rien ne favoriſoit tant les révoltes que ces Châteaux fortifiés. C'étoit pour les mutins des retraites aſſurées, quand ils étoient hors d'état de tenir la campagne. Souvent avec une poignée de gens réſolus, ils bravoient delà le Souverain, & pilloient impunément les biens des Sujets.

Frodoard. ad an. 959.

Mais autant que le projet de Bruno étoit avantageux à l'État, autant déplaiſoit-il aux Seigneurs. C'étoit les attaquer dans celle de leurs prérogatives, dont ils étoient le plus jaloux. D'ailleurs on parloit beaucoup de mettre de nouvelles charges, & d'introduire dans le Royaume je ne ſais quelles impoſitions inconnues juſqu'alors. C'en fut aſſez pour ré-

volter les eſprits des grands Seigneurs. Dès que l'ordonnance pour la démolition des Fortereſſes parut, la plupart ſe ſouleverent, & répandirent le bruit qu'on vouloit commencer par les écraſer, afin de réduire enſuite les peuples en ſervitude.

Les Seigneurs les plus affectionnés en apparence au Gouvernement, étoient ceux qui parloient le plus haut contre ces innovations, & qui par leurs plaintes répandoient l'allarme parmi les autres. Tel étoit Immon, Seigneur de Chevremont, près de Liége, l'un des principaux Miniſtres, qu'on vit bientôt après ſe mettre à la tête des mécontens. La défection preſque générale de la Lorraine ſuivit de près la proclamation de l'Edit. On refuſa ouvertement d'obéir, & l'on ſe mit en état de n'y être pas contraint. L'Archevêque trouva cependant moyen de détacher de la ligue le Duc Godefroi, & Fréderic Comte de Bar, deux des principaux Seigneurs du Royaume. Ce dernier avoit épouſé la niéce du Prélat, ſœur de Hugue Capet. Bruno fit plus. Voyant que les affaires devenoient tous les jours plus embarraſſantes par l'opiniâtreté des factieux, il partagea ſon Gouvernement entre ces deux Seigneurs. Fréderic fut créé Duc de la haute Lorraine; Godefroi retint le Gouvernement de la baſſe, qu'il avoit déja. Bruno ſe reſerva la ſupériorité ſur eux, & prit alors

Ibid.

Contin. Regin. ad an. 964.

Butkens, p. 8.

le titre d'*Archiduc*, voulant faire connoître par-là qu'il avoit des Ducs ſous ſes ordres.

La démolition des Fortereſſes n'eut pas lieu. Quelque avantage que l'Archiduc s'en fut promis, la réſiſtance qu'il éprouva, lui fit prendre prudemment le parti de n'en plus parler. Mais après avoir diſſimulé quelque tems, il réſolut de tirer vengeance de deux des principaux rebelles, qui avoient porté la deſobéiſſance en cette occaſion plus loin que les autres. Ces deux Seigneurs étoient Robert Comte de Namur, (*s*) & Immon Seigneur de Chevremont. Au mépris des ordres de l'Archevêque, qu'ils affectoient de braver, ils avoient non-ſeulement conſervé leurs fortereſſes en entier, mais ils y ajoutoient chaque jour de nouvelles défenſes. *Frodoard. ad an. 960.*

Bruno ſe mit en marche avec des troupes pour faire un exemple de ces mutins. Il eut encore le déplaiſir d'échouer dans cette expédition, par la précaution que les deux Seigneurs avoient priſe de ruiner entiérement le pays, & d'en faire entrer les vivres dans leurs Châteaux. Le Prélat s'étoit d'abord attaché au Siége de Chevremont pour tomber enſuite ſur le Château de Namur. Comme il avoit compté trouver toutes choſes en abondance dans les environs de ces Places, il n'avoit

(*s*) *Quidam Brunonis hoſtium, Robertus nomine Manuvium Caſtrum muniebat. Frodoard. ad an. 960.*

mené aucunes ſortes de proviſions. La diſette ſe fit bientôt ſentir dans ſon armée. Bruno comprit alors l'impoſſibilité de reſter plus longtems devant Chevremont. Après avoir fait un mauvais accommodement avec les deux Seigneurs, il reprit le chemin de Cologne, ne remportant avec lui que le déplaiſir d'avoir ſi mal réuſſi dans ſon entrepriſe.

Sa mort, & celle de l'Empereur Otton, ſon frere, ſuivirent de près cet événement, & replongerent le Royaume de Lorraine dans de nouveaux troubles. A peine le jeune Otton eut-il ſuccédé à ſon pere, qu'il ſe fit partout des mouvemens, qui annonçoient aſſez que la France n'avoit pas renoncé à l'eſpérance de recouvrer ce Royaume.

Ces mouvemens ne paroiſſoient cependant avoir d'autre but, que de favoriſer les enfans de Rainier Comte de Hainaut, & de les aider à rentrer dans la poſſeſſion de ce Comté. Mais on avoit ſujet de craindre que ce motif apparent n'en cachât un de plus grande conſéquence, & qu'après que Lambert & Rainier (c'étoient les noms des deux jeunes Seigneurs) auroient repris le Hainaut avec l'aſſiſtance de la France, le Roi ne ſe ſervît d'eux, & de leurs amis pour attaquer la Lorraine. Telles étoient en effet les vues de Lothaire, au moins à en juger par l'événement.

L'occaſion de commencer à les remplir ne

pouvoit être plus favorable. La plupart des Seigneurs Lorrains, ſur-tout de ceux qui étoient plus voiſins du Hainaut, preſſoient les jeunes Comtes de profiter du changement de Gouvernement pour y faire une irruption. Hugue Capet, dont Rainier avoit épouſé la fille, leur offroit de ſon côté les troupes, & les autres ſecours néceſſaires pour cette expédition. Il n'en falloit pas tant pour perſuader Lambert & Rainier, que la vue de leur patrimoine envahi par des étrangers, animoit aſſez d'ailleurs.

Garnier & Renaud, autrefois vaſſaux du vieux Rainier, ſi nous en croyons des Hiſtoriens modernes, étoient alors en poſſeſſion du Comté de Hainaut. Inſtruits de ce qui ſe tramoit en France en faveur des fils de leur ancien Seigneur, & ſachant que le Comte de Namur, & quelques autres Comtes Lorrains venoient de leur envoyer un corps de bonnes troupes, ils s'attendoient à être bientôt attaqués, & ils ſe tenoient en armes ſur leur frontiére, pour en défendre l'entrée.

D'Outreman, Hiſt. de Valenciennes, p. 73.

Butkens, p. 54.

Lambert & Rainier, impatiens d'en venir aux mains, & de vuider par le ſort d'une bataille, une querelle ſur laquelle toute la Lorraine avoit les yeux ouverts, ne ſe firent pas long-tems attendre, & marcherent droit à l'armée des deux Comtes, qu'ils trouverent campée dans la plaine de Binche, près du vil-

Chron. Alberici, ad an. 974.

lage de Perone. Ce fut en cet endroit que ſe donna le combat. L'animoſité qui étoit entre les deux partis, le fit durer une bonne partie de la journée ; mais Garnier & Renaud ayant été tués, la victoire ſe déclara enfin pour les fils de Rainier. Elle ne fut pourtant pas déciſive pour leurs prétentions. Ils avoient perdu tant de monde, qu'ils n'oſerent tenter le ſiége du Château de Mons, dont la priſe pouvoit ſeule aſſurer la conquête du Hainaut.

Il fallut ſe contenter d'emporter le Château de (*t*) Bouſſoit, poſte d'une grande importance, ſitué à la gauche de la Haine, à peu de diſtance du champ de bataille. La priſe de ce Château mit l'armée victorieuſe à portée de prendre des quartiers dans le pays. La maniére

(*t*) Trois ſavans Ecrivains ſe ſont trompés au ſujet de cette bataille. Le Pere Daniel en donnant le nom de *Boſſu* au Château appellé *Buxudis* par Sigebert, & *Buſſud* par l'Auteur de la Chronique attribuée à Balderic. Ce Château eſt certainement *Bouſſoit*, près du village de Perone, où ſe donna la bataille. Dom Mabillon (*Ann. Benedictin.*) & le nouvel Hiſtorien d'Allemagne ont fait la même faute, & ont ajouté d'autres mépriſes à la mépriſe du Pere Daniel. D. Mabillon a confondu la journée de Perone, où les Comtes Garnier & Renaud combattirent contre Rainier & Lambert, avec une autre bataille que ces derniers livrerent aux Comtes Godefroid & Arnoul. D'un autre côté le Pere Barre a pris le village de Perone, près de Binche en Hainaut, pour la ville de ce nom, ſituée en Picardie. Ce n'eſt pas l'envie de critiquer qui a fait faire ces remarques, c'eſt l'amour ſeul de la vérité. Les fautes des Savans ſont ordinairement contagieuſes. Si l'on avoit repris la faute échappée au Pere Daniel, le Pere Barre, qui l'a copié, n'y ſeroit pas tombé après lui.

Digitized by Google

niére dont elle s'y comporta, penſa ruiner les affaires des jeunes Comtes. On en porta des plaintes à l'Empereur, & beaucoup de Seigneurs s'offrirent à joindre leurs troupes aux ſiennes, pour faire ceſſer ces brigandages.

Otton, que l'entrepriſe des deux Comtes avoit déja aigri, le fut bien davantage en apprenant la mauvaiſe conduite de leurs ſoldats. Il donna ordre aux Comtes Godefroi & Arnoul, (*u*) qu'il avoit ſubſtitués à Garnier & à Renaud dans le Gouvernement du Comté de Hainaut, de lever une armée, & d'aller, conjointement avec quelques autres Seigneurs Lorrains, attaquer le Château de Bouſſoit. Cette fortereſſe fut priſe après une aſſez longue réſiſtance; & ceux qui en compoſoient la garniſon, furent obligés de quitter le pays, avec défenſe d'y rentrer.

Lambert & Rainier ne perdirent point courage pour cet échec. Ils revinrent deux ans

(*u*) Pluſieurs Ecrivains, entre autres Bauduin d'Aveſne, dans la Chronique qu'il nous a laiſſée, & Meier dans ſes Annales de Flandre, attribuent à Arnoul, Comte de Flandre, tout ce que nous rapportons d'un Comte Arnoul. C'eſt une mépriſe. L'Arnoul, dont il eſt ici queſtion, eſt appellé par la *Chronique de Cambrai & d'Arras*, *Fidelis Imperatoris*, par le continuateur de Frodoard, *Comes Lotharienſis*. Tout cela ne peut regarder le Comte de Flandre, vaſſal du Roi de France. Il faut donc en revenir à l'opinion de D'outreman qui juge avec beaucoup de vraiſemblance, que l'Arnoul, à qui l'Empereur donna le Hainaut, étoit fils d'Iſaac Comte de Cambrai.

après en Hainaut avec une armée plus nombreuſe que celle qu'ils y avoient déja conduite. Charles, frere du Roi de France, & Hugue Capet voulurent être de cette expédition, que la puiſſance des deux nouveaux Comtes, à qui l'Empereur avoit donné en dernier lieu le Hainaut, devoit rendre plus difficile, ſans comparaiſon, que la précédente. En effet, ces deux Seigneurs qui comptoient avoir bientôt ſur les bras, les principales forces de la France, n'avoient rien oublié pour mettre le pays en état de défenſe. Après avoir muni de fortes garniſons les Places les plus expoſées, & ſur-tout le Château de Mons, ils avoient levé une armée conſidérable, compoſée de leurs propres troupes, & de celles de l'Empereur. Avec de pareilles meſures ils ſe crurent en état, non-ſeulement de réſiſter à leurs ennemis, mais encore d'aller au devant d'eux, dès qu'ils eurent appris qu'ils étoient entrés dans le Hainaut.

Chron. Alberici, ad an. 977. Les deux armées ſe trouverent bientôt en préſence. Le combat s'engagea ſur le midi, & dura juſqu'au ſoir, avec un acharnement égal des deux côtés. Il en couta la vie à une infinité de braves Soldats. Le Comte Godefroi, qui tomba percé d'un coup de lance, auroit été de ce nombre, ſi à force de faits d'armes, ſes gens n'étoient enfin parvenus à le tirer du champ de bataille. Le Comte Arnoul, ſon

Collégue, l'avoit déja abandonné en prenant la fuite. Ce fut tout le fruit que Lambert & Rainier recueillirent de cette journée, dont les deux partis s'attribuerent l'avantage.

Cependant cette guerre commençoit à allarmer l'Empereur. Il voyoit la France s'opiniâtrer à ſoutenir les fils du Comte de Hainaut, & Charles frere du Roi, jeune Prince âgé de vingt-trois à vingt-quatre ans, très-étroitement uni avec ces Seigneurs. Il en craignoit de fâcheuſes ſuites pour la Lorraine, & ſur-tout que Charles, qui n'avoit aucun établiſſement, ne cherchât à s'en faire un dans ce Royaume. Ces conſidérations firent prendre à l'Empereur un parti qui pouvoit être ſujet à de grands inconvéniens, mais dont l'événement juſtifia aſſez la ſageſſe. Ce fut d'offrir au frere du Roi de France, le Duché de la baſſe Lorraine, à condition de le tenir de l'Empire.

Chron. Guill. Nangii, ad an. 977.

Charles ne balança pas à accepter cette offre. C'étoit tout ce qu'il pouvoit obtenir de plus avantageux dans la ſituation où il étoit. Mais il ſe brouilla par-là avec le Roi ſon frere qui, piqué de ce que l'Empereur avoit conclu cette affaire ſans ſa participation, porta auſſi-tôt après la guerre dans la Lorraine, où il penſa ſurprendre ce Prince à Aix-la-Chapelle.

Otton eut ſa revenche avant la fin de la

campagne, & conduiſit ſon armée juſqu'aux portes de Paris. Comme il y avoit de part & d'autre plus de mauvaiſe humeur, que de vues ſolides dans ces hoſtilités, la Paix fut aiſément rétablie entre les deux Princes. Lothaire y apporta même des facilités, auxquelles on n'auroit pas dû s'attendre après ce qui s'étoit paſſé. Ce Prince qui n'avoit paru occupé, depuis qu'il étoit monté ſur le Trône, que du deſſein de recouvrer le Royaume de Lorraine, le céda (*x*) dans cette occaſion, malgré les remontrances que lui firent les plus grands Seigneurs du Royaume, & ſans qu'on pût deviner ce qui le détermina à cette ceſſion, dans un tems où il avoit autant à eſpérer qu'à craindre du ſort des armes. Ces circonſtances donnent lieu de préſumer, qu'en attaquant Otton, Lothaire s'étoit plutôt laiſſé emporter par un reſſentiment perſonnel, que par des vues d'Etat.

Ibid.

(*x*) C'eſt ſans doute ce que cette ceſſion eut d'extraordinaire, dans les circonſtances où l'on étoit, qui a fait dire à la plupart des Hiſtoriens François, que Lothaire avoit cédé le Royaume de Lorraine à l'Empereur, à charge de le tenir de la Couronne de France : *Lotharius Rex Francorum, contrà voluntatem Principum regni ſui, Remis pacificatus eſt cum Ottone Imperatore, deditque Ottoni in beneficium Lotharingiæ Ducatum. Chron. Willelmi Nangii, ad an.* 980. Mais outre que les Ecrivains Allemands & Lorrains, parlent différemment de cette ceſſion, c'eſt qu'on ne voit dans la ſuite aucune trace d'hommage rendu, ou exigé. Eſt-il à préſumer que les Rois de France, toujours ſi attentifs à maintenir les droits de leur Couronne, euſſent négligé de ſe faire rendre un hommage de cette conſéquence, s'ils s'étoient cru fondés à le demander?

Il paroit cependant que ce Prince penſa à revenir de cette ceſſion, après la mort d'Otton ſecond, arrivée en Italie l'an 983. On ne voit pas du moins quelle autre raiſon le porta alors à faire une irruption dans la Lorraine, & à mettre le ſiége devant Verdun. Le Comte Godefroi qui avoit ſi bien défendu ſon Comté de Hainaut, & qui étoit auſſi Comte de Verdun, y fut fait priſonnier avec le Comte Sigefroi de Luxembourg, & obligé de céder enfin le Comté de Hainaut aux Comtes Lambert & Rainier, pour prix de ſa liberté. Ainſi cette affaire, que pluſieurs années d'une guerre cruelle n'avoient pu finir, fut terminée ſans effuſion de ſang, lorſqu'on s'y attendoit le moins. *Gerberti, Epiſt. 60. Butkens, pag. 56.*

Robert Comte de Namur, qui avoit été un des plus zélés partiſans de Rainier & de Lambert, n'eut apparemment pas la ſatisfaction de les voir en poſſeſſion des Etats de leur Pere. Il eſt probable que ce Seigneur, déja Comte de Namur en 944. ou 45. & peut-être auparavant, étoit mort pendant la guerre de Hainaut.

Albert ſon fils qui lui ſuccéda, eſt regardé comme le premier des Comtes héréditaires de Namur. C'eſt auſſi par ce Prince que nous commencerons l'Hiſtoire de ces Comtes, après que nous aurons expoſé briévement ce qui appartient à l'Hiſtoire Eccléſiaſtique du Comté, que nous avons renvoyée à cet endroit, afin de ne pas interrompre le fil de la narration.

SECONDE PARTIE,

Qui comprend les Evénemens Eccléſiaſtiques avant les Comtes héréditaires.

ON a vu plus haut que le Chriſtianiſme avoit probablement été annoncé par ſaint Materne aux Peuples du Comté de Namur, vers le commencement du quatriéme ſiécle. Quoiqu'on ne ſache pas avec certitude quels furent alors les fruits de la prédication du Saint, & juſqu'où allerent les premiers progrès de l'Evangile, il y a cependant lieu de préſumer que la Religion Chrétienne fut d'abord reçue en pluſieurs endroits du Pays. Une tradition ancienne nous apprend que ſaint Materne y fit conſtruire différentes Egliſes, dont quelques-unes furent dédiées à la Mere de Dieu. On nomme parmi ces Egliſes celle de Notre-Dame à Namur, celles de Walcourt, d'Haſtiers, de Namêche, & quelques autres.

Dans le ſyſtême où l'on place l'Apoſtolat de ſaint Materne au milieu du premier ſiécle, cette tradition ne ſauroit ſe ſoutenir. Il eſt certain que les Chrétiens n'eurent point d'Egliſes publiques, juſqu'au tems que le grand Conſtantin rendit un Edit en faveur de la Religion Chrétienne. Mais en reculant, comme nous avons fait, l'époque de la prédication

de ſaint Materne juſqu'au regne de ce premier Empereur Chrétien, la tradition dont nous parlons, n'a rien qui choque la vraiſemblance; quoique d'ailleurs les monumens hiſtoriques ne nous fourniſſent pas la moindre preuve à cet égard.

Le Comté de Namur, comme faiſant partie de la Cité de Tongres, dépendoit alors pour le ſpirituel de l'Evêque de cette Cité, laquelle avoit apparemment gagné ſur celle des Nerviens le terrein compris entre la Meuſe & la Sambre, juſqu'à l'endroit où ſont aujourd'hui les limites du Diocéſe de Cambrai. (*y*) Car

(*y*) Je parle ici dans le ſyſtême de ceux qui donnent tout le pays d'Entre-Sambre & Meuſe aux Nerviens. C'eſt l'opinion de Cluvier, fondée ſur ce que Céſar & Strabon étendent les limites des Nerviens juſqu'aux terres des Trevirois. Il faut cependant convenir que cette opinion a ſes difficultés. Ces deux Peuples pourroient s'être touchés en quelque point plus haut que l'Entre-Sambre & Meuſe; ce qui ſeroit même plus conforme aux textes de Céſar & de Strabon. Car par l'Entre-Sambre & Meuſe les Nerviens n'auroient été limitrophes que des Cliens des Trevirois; au lieu qu'en ſuppoſant qu'ils ſe touchoient plus haut, vers Revin ou Meſiéres, les textes de Céſar & de Strabon ſe vérifient à la lettre. On ne ſauroit s'aider ici, comme on le fait en d'autres occaſions, des limites des Diocéſes pour connoître celles des Nerviens. Les bornes de ce Peuple ont été déplacées avant l'érection des Evêchés. L'état où le reduiſirent ſes guerres contre les Romains, lui fit ſans doute abandonner une partie des pays qu'il occupoit avant ces guerres. Auſſi voyons-nous que l'ancien Evêché de Cambrai, dont les limites furent celles des Nerviens, telles que leur Cité les avoit dans le cinquiéme ſiécle, n'atteignirent jamais l'Evêché de Treves, ni par conſéquent la Cité de ce nom. Celle de Tongres formée long-tems après la Cité des Nerviens, gagna ce que ceux-ci avoient abandonné, & s'étendit le long de la Meuſe juſqu'à la Cité de Reims, & peut-être dans l'Entre-Sambre & Meuſe juſqu'aux limites mo-

on ſait que l'uſage de l'Egliſe, dans ces premiers tems, étoit de garder pour le ſpirituel, le même ordre à peu près qui étoit établi pour le civil. Et comme chacune des Provinces des Gaules étoit alors diviſée en pluſieurs Cités, dont la premiére ſe nommoit *Métropole*, l'Egliſe avoit auſſi ſuivi la même diviſion pour les Provinces Eccléſiaſtiques, où chaque Cité avoit ſon Evêque, ſubordonné à certains égards à l'Evêque de la premiére Cité, ou de la Cité Métropole, appellé depuis *Archevêque*.

Cantel. Metropol. urb. hiſt. pag. 2. & ſeq.

La ſeconde Germanie, c'eſt le nom de la Province, dans laquelle ſe trouvoit la Cité de Tongres, n'étant compoſée que de deux Cités, ſavoir de celle-ci & de la Cité de Cologne, elle n'avoit auſſi que deux Evêques. Et parce que Cologne étoit la Cité Métropole, à laquelle dans l'ordre civil la Cité de Tongres étoit ſubordonnée, l'Evêque de Tongres étoit auſſi ſubordonné, comme il l'eſt encore à préſent, à celui de Cologne. L'Hiſtoire Eccléſiaſtique du Comté de Namur ne nous fournit rien de remarquable juſqu'au tems de l'Epiſcopat de ſaint Amand. Malgré les travaux de ſaint Materne, & de tant d'autres ſaints Evêques qui avoient gouverné l'Egliſe

dernes de l'Evêché de Cambrai. Toutes ces circonſtances, & nombre d'autres, qu'il ſeroit trop long de détailler ici, ont répandu ſur la matiére que nous traitons, une obſcurité preſque impénétrable.

gliſe de Tongres, il reſtoit encore beaucoup à défricher dans ce vaſte Diocéſe, lorſque ſaint Amand fut choiſi pour en être le Paſteur. Ce ſaint Homme deſtiné par une providence ſpéciale, à extirper de la Belgique, les reſtes de l'Idolâtrie, s'y employa avec tant d'ardeur, qu'on vit arriver, parmi les Tongrois, les mêmes changemens que le Seigneur avoit déja opérés, par le miniſtére de ſon Serviteur, dans la Flandre & dans le Brabant. Bientôt les Idolâtres qui y reſtoient encore, ouvrirent les yeux à la lumiére de la Foi, & devinrent les adorateurs du vrai Dieu.

Le Comté de Namur eut certainement part aux travaux du ſaint & zélé Paſteur; & c'eſt en partie à ſes ſoins qu'on y eſt redevable de l'établiſſement de *Mouſtiers* ſur la Sambre, le premier & le plus ancien Monaſtére du Pays, dont le nom même indique ce qu'il fut dans ſon origine. Les Ecrivains qui nous ont appris que ſaint Amand en procura la fondation, nous ont laiſſé ignorer le nom des fondateurs, & des autres perſonnes qui coopérerent à cette bonne œuvre. (z) Tout ce que nous en ſa-

Act. Sanct. 17 Jul. pag. 290. col. 1.

Ann. Benedictin. lib. 71. num. 70.

(z) Gilles d'Orval (*in Collect. Chapeauvil. tom. 1. pag. 75.*) attribue à ſainte Itte, ou Iduberge, mere de ſainte Gertrude, la fondation de l'Abbaïe de Mouſtiers. Il ajoute que ce fut auſſi dans cette Abbaïe que cette ſainte Veuve mourut. Les Bollandiſtes nous ont donné la vie de ſainte Itte, au huitiéme de Mai. On n'y voit rien de tout cela; on y voit même des choſes qui ſont directement oppoſées à la narration de Gilles d'Orval.

vons, c'eſt que le Monaſtére de Mouſtiers fut d'abord habité par des Religieuſes qui profeſſoient la Régle de ſaint Benoit, commune alors à tout ce qu'il y avoit dans les Pays-Bas d'établiſſemens connus ſous le nom de Monaſtéres.

Cette Communauté eut beaucoup à ſouffrir durant les guerres des Normans. La Maiſon & l'Egliſe furent brûlées, & les Religieuſes diſperſées. Elles ſe réunirent néanmoins, & ſe ſoutinrent long-tems avec édification. La diſcipline réguliére étoit ſi exactement obſervée à Mouſtiers, qu'on en tira les premiéres Religieuſes qui donnerent la forme à l'Abbaïe de l'Olive, en Hainaut. Mais le relâchement s'étant peu à peu introduit parmi elles, l'envie leur prit de ſe faire ſéculariſer, (*a*) à l'exemple de la plupart des autres Monaſtéres nobles. Depuis ce changement arrivé bien avant dans le treiziéme ſiécle, cette Maiſon eſt devenue un Chapitre de Chanoineſſes, où l'on n'admet que des Demoiſelles qui font preuve de huit quartiers d'ancienne nobleſſe. Elles doivent être au nombre de dix-ſept, ſous une Abbeſſe ſéculiére. Leur Egliſe eſt conſacrée ſous l'invocation de ſaint Pierre. Huit Chanoines & quelques Chapelains y chantent l'Of-

Act. Sanct. 2 Feb. pag. 498.

(*a*) Raoul, Abbé de Saint-Tron, qui étoit né à Mouſtiers, dans le douziéme ſiécle, raconte au livre 8. de la Chronique de Saint-Tron, qu'il y avoit de ſon tems à Mouſtiers une Abbaïe de filles Religieuſes, vêtues de noir: *Abbatia ſacrarum Monialium nigras veſtes ferentium. Ann. Bened. lib. 71. n. 70.*

Digitized by Google

fice divin avec les Chanoineſſes; mais ils ſont dans le Sanctuaire, au lieu que les Dames ſont dans les ſtalles. Les Chanoines n'aſſiſtent point aux Chapitres, & ne votent point aux élections, quoique les Chanoines des Chapitres nobles de Nivelle & d'Andenne jouiſſent de ce droit, & ne forment, à proprement parler, qu'un Chapitre avec les Chanoineſſes.

Il y a dans l'Egliſe de Mouſtiers des Reliques conſidérables, & nommément la plus grande partie du Corps de ſaint Fregaud, en latin *Fredegandus*, Abbé d'un Monaſtére de Bénédictins dans le ſeptiéme ſiécle. On croit que ce Monaſtére, qui étoit à Deurne, près d'Anvers, eſt le même qu'on a appellé *Quercolodora*, que les Normans détruiſirent dans le neuviéme ſiécle. Heureuſement le Corps du Saint en fut tiré avant l'arrivée de ces barbares, & tranſporté à Mouſtiers. Quelques-uns ont cru que ſaint Fregaud étoit né dans les Pays-Bas; mais la plupart des Ecrivains le croient originaire d'Irlande, & du nombre de ceux qui paſſerent la mer avec ſaint Feuillen. Il eſt honoré à Deurne, où les peuples l'invoquent contre la peſte, & à Saint-Omer, dans l'Abbaïe de ſaint Bertin. Il eſt probable que cette célébre Abbaïe poſſéde des Reliques de ſaint Fregaud, quoique la plus conſidérable partie de ces précieux reſtes ſoit certainement à Mouſtiers, où l'on eut bien de la peine

Act. Sanctor. 17 Jul.

à les ſouſtraire à la fureur des Huguenots pendant les guerres du ſeiziéme ſiécle. Parmi les Bénéfices de l'Egliſe Collégiale de Mouſtiers, il y en a un aſſez conſidérable, ſous l'invocation de ſaint Fregaud. Celui qui en eſt pourvu, eſt Curé des jeunes Chanoineſſes & des Domeſtiques du Chapitre.

La fondation du Monaſtére d'Andenne (*b*)

(*b*) L'état préſent du Chapitre d'Andenne, & des autres Chapitres nobles des Pays-Bas, eſt ſi éloigné de l'inſtitution primitive, qu'il n'eſt pas aiſé de ſe perſuader que ces Chapitres aient été autrefois des Monaſtéres de l'Ordre de ſaint Benoit. C'eſt de quoi cependant on ne peut raiſonnablement douter, ſi l'on fait attention:

1°. Que la plupart de ces Chapitres doivent leur origine à ſaint Amand, Religieux Bénédictin, & fondateur de preſque tous les Monaſtéres de cet Ordre dans les Pays-Bas, ou à d'autres ſaints Religieux du même Ordre.

2°. Que ceux & celles qui y vivoient anciennement, ſont partout qualifiés de Religieux & de Religieuſes: *Monachi*, *Sanctimoniales*, *Ancillæ Dei miniſteriales*.

3°. Qu'il en a été de même de leurs ſaintes Fondatrices. Nous en avons des preuves ſans replique dans les anciennes vies de ſainte Gertrude, de ſainte Aldegonde, & de ſainte Waudru, écrites par des Auteurs contemporains, ou preſque contemporains. On y voit que ſainte Gertrude & ſes Compagnes reçoivent le voile ſacré des mains de ſaint Amand: *Ita filiam ſuam Gertrudem tradidit ad accipiendum ſacrum velamen cum ſodalibus. Act. SS. Ord. S. Bened. tom. 2. pag.* 445. Que ſaint Aubert donne auſſi le voile ſacré à ſainte Waudru, à qui ſaint Guilain avoit conſeillé de le demander: *Waldetrudis Aubertum Epiſcopum acceſſit, & ut velamen ſacrum accipere mereretur petiit, & citiùs impetravit. Acceptis itaque ab eo ſanctimonialibus indumentis, &c. Ibid. p.* 833. Que ſainte Aldegonde reçoit pareillement le voile & l'habit Religieux: *Aldegundis benedictione ſacerdotali dignè conſecrata, ſacræ Religionis velamen ſuſcepit & habitum. Ibid. pag.* 773. Que ſainte Begge bâtit ſon Monaſtére d'Andenne, pour y vivre & y mourir dans les exercices de la Profeſſion religieuſe, avec les ſaintes filles qu'elle avoit

ſuivit de près celle de Mouſtiers. L'illuſtre Begge, veuve d'Anſegiſe, & ayeule de Charles Martel, en fut la fondatrice. Elle étoit déja dans un âge avancé, & parvenue à un haut dégré de ſainteté, lorſque le Seigneur lui inſpira le deſſein de ſuivre l'exemple de ſainte Gertrude, ſa ſœur, en conſacrant une partie de ſes biens à l'établiſſement d'un Monaſtére, où elle pût ſaintement finir ſes jours. *Vers la fin du ſeptiéme ſiécle.*

La ſainte Veuve ne jugea rien de plus convenable au but qu'elle ſe propoſoit, que de prendre pour modéle le Monaſtére même de ſainte Gertrude. Elle ſe rendit pour cet effet à Nivelle, où, après avoir expoſé le ſujet de ſon voyage, elle obtint de l'Abbeſſe Agnès trois Religieuſes remplies de l'eſprit de Dieu, pour donner la forme au nouveau Monaſtére. C'étoit tout ce que Begge avoit demandé; mais ce n'étoit pas aſſez pour la généreuſe Abbeſſe de Nivelle. A un bienfait déja ſi eſtimable, elle joignit un nombre de livres, préſent conſidérable en ce tems-là; & ce qui étoit bien plus précieux encore aux yeux de ces ſaintes

raſſemblées : *Monaſterium condidit, ubi religioſam vitam duceret, virgineſque ſacras in ſervitutem divinam perpetuâ ſtabilitate firmaret. Ibid. pag.* 451. *not.* Tout cela ſuppoſe manifeſtement que ces ſaintes Fondatrices des premiers & des principaux Chapitres ont vêcu, & ſont mortes dans l'état Religieux, & par conſéquent, que leurs Maiſons étoient de véritables Monaſtéres. J'ajoute *de véritables Monaſtéres de l'Ordre de ſaint Benoit*, parce que dans les pays & au tems dont nous parlons, on ne connoiſſoit pas d'autre Ordre que celui-là.

filles, une partie du lit ſur lequel ſainte Gertrude étoit morte.

Le premier ſoin de Begge, lorſqu'elle fut retournée à Andenne, fut de placer décemment cette ſainte Relique dans une des ſept Egliſes ou Chapelles, qu'elle y avoit déja fait ériger pour ſa dévotion particuliére. Elle s'appliqua enſuite ſans relâche à la conſtruction de l'Egliſe, & des bâtimens de ſon Monaſtére. Tout fut achevé dans l'eſpace de deux ans. Alors l'illuſtre Veuve au comble de ſes vœux, s'y renferma, & prit le voile ſacré, avec les Vierges Chrétiennes qu'elle avoit raſſemblées, & qui comme elle avoient formé la réſolution de ſe fixer pour le reſte de leur vie dans cette ſainte Maiſon. Begge fut durant deux années entiéres le modéle & le ſoutien de la Communauté naiſſante; après quoi conſommée dans la pratique des vertus religieuſes, & mûre depuis long-tems pour le Ciel, elle trouva dans une mort précieuſe devant Dieu, la recompenſe du ſacrifice qu'elle lui avoit fait de ſa liberté & de ſes richeſſes.

Le Monaſtére d'Andenne fut expoſé, comme celui de Mouſtiers, à la fureur des Normans, qui le renverſerent de fond en comble. Les Religieuſes avoient pris de bonne heure le parti de l'abandonner. La durée de cette cruelle guerre donne lieu de préſumer, qu'elles n'y revinrent de long-tems, & que la ré-

gularité n'y fut jamais depuis parfaitement rétablie. Les autres Monaſtéres des Pays-Bas, Nivelle, Mons, Maubeuge, éprouverent le même ſort. C'eſt apparemment ce qui y a occaſionné le changement, qui, de l'état Religieux les a fait paſſer à celui où ils ſont aujourd'hui.

Si on peut en croire Jacques de Guiſe, Ecrivain d'ailleurs peu ſûr, Bruno, Archevêque de Cologne, & Légat du ſaint Siége en Allemagne, & dans le Royaume de Lorraine, fut l'auteur de ce changement. Il faudra dire en ce cas, qu'il ne ſe fit point en même-tems dans tous ces Monaſtéres, puiſque les Dames de Mouſtiers étoient encore Religieuſes dans le treiziéme ſiécle, & que le partage des biens de l'Abbaïe de Nivelle, qui ſemble avoir été une ſuite de la ſécularisation, n'eut lieu qu'en 1059. près de cent ans après la mort de Bruno. Je ne ſais ſi peut-être même on ne prouveroit pas que le Monaſtére d'Andenne fut ſécularisé encore plus tard. Nous avons du moins une Chartre de l'année 1105. où les Chanoines & les Chanoineſſes de cette Egliſe ſont qualifiés de *freres* & de *ſœurs;* expreſſions qui ſemblent marquer un état religieux encore exiſtant, ou récemment aboli.

Hiſt. de Lorraine, tom. 3. ſeconde édition. Preuves juſtificatives & note, pag. 51. & 52.

Une remarque qu'il eſt important de ne point omettre, c'eſt que l'Abbaïe d'Andenne, ainſi que la plupart des autres dont nous venons de parler, étoit compoſée de deux Mo-

naſtéres, l'un d'hommes & l'autre de filles, qui furent ſécularisés en même-tems. (*c*) C'eſt delà qu'eſt venu cet aſſemblage de Chanoineſſes & de Chanoines dans un même Chapitre, qui paroit bizarre, quand on ne remonte pas à l'origine des choſes.

Le Chapitre d'Andenne eſt compoſé de trente Chanoineſſes, ſous une Prévôte & une Doyenne, & de dix Chanoines, tous à la nomination du Souverain, qui de ſimple Avoué qu'il étoit d'abord, eſt devenu depuis Abbé per-

(*c*) On lit dans la vie de ſainte Aldegonde, qu'après avoir reçu le voile & l'habit religieux, elle ſe retira dans une ſolitude, où elle aſſembla un nombre de ſerviteurs & de ſervantes du Seigneur: *Cœpit ſervos & ancillas Dei ibidem (Malbodii) congregare.* La même vie de ſainte Aldegonde nous apprend que le Supérieur, ou l'Abbé des Moines de Nivelle s'appelloit *Subinus.* Un autre Abbé du même endroit, nommé *Geraus*, aſſiſta en 765. à l'aſſemblée d'Attigni. *Harduini Concil. tom.* 3. *p.* 2012. Le ſecond & le troiſiéme livre des Miracles de ſainte Gertrude, ouvrage ancien, fait par-tout mention de Moines & de Vierges ſacrées: *Nullus Monachorum vel Virginum. Tum omnes Monachi & Virgines, &c.* Comment ces Monaſtéres auroient-ils pu ſe ſoutenir, s'ils n'avoient eu des Miniſtres pour célébrer l'Office divin, & pour l'adminiſtration des Sacremens? Nivelle, Mons & Maubeuge n'étoient en ce tems-là que des ſolitudes. La pratique de ces ſiécles reculés n'eſt pas éloignée de ce qui s'eſt fait plus tard, & de ce qui ſe fait encore de nos jours. On ſait que l'uſage des Prémontrés étoit d'ériger des Couvens pour les Religieuſes de leur Ordre, à peu de diſtance des Monaſtéres qu'ils bâtiſſoient pour eux-mêmes; & nous voyons encore aujourd'hui dans tous les Monaſtéres de filles ſitués à la campagne, deux ou trois Religieux deſtinés à la célébration des divins Miſtéres, & à adminiſtrer les Sacremens. L'autorité des anciens Canons eſt, au reſte, conforme à cet uſage. C'eſt ſur quoi l'on peut voir les diſpoſitions d'un Concile de Séville. *Act.* 2.

perpétuel de cette Egliſe. Un acte que nous avons, dans la Collection d'Aubert le Mire, nous apprend que ces deux Dignités étoient déja réunies en 1207. Pour l'Advouerie, il eſt conſtant par un titre, qu'on trouve dans l'Inventaire des Chartres du Comté de Namur, qu'elle fut attribuée en l'année 1101. au Comte Albert par l'Empereur Henri, après la reſtitution que ce Comte fit des biens enlevés par ſes prédéceſſeurs à l'Egliſe d'Andenne.

Mirei, tom. 1. pag. 196.

Invent. des Chartres du Comté de Namur, chap. 6. n. 63.

Si la Chartre de la fondation d'Haſtiers étoit un titre recevable, cette Abbaïe, à préſent unie à celle de Wauſſore, pourroit aller de pair, pour l'ancienneté, avec les deux Monaſtéres dont nous venons de parler. Elle l'emporteroit même ſur celui d'Andenne. Mais cette Chartre eſt viſiblement l'ouvrage d'un impoſteur. Le Monaſtére d'Haſtiers qu'on prétend avoir été fondé en 656. ne l'a certainement été qu'à la fin du neuviéme ſiécle, ou au commencement du dixiéme. C'eſt de quoi nous donnerons des preuves détaillées à la fin de cet Ouvrage.

Ainſi les deux Monaſtéres de Mouſtiers & d'Andenne furent pendant deux ſiécles, les ſeuls du Comté de Namur. (*d*) La fondation de

(*d*) Je reſtrains le Comté de Namur au territoire qu'il occupe à préſent. Sans quoi l'Abbaïe de Foſſe, aujourd'hui Collégiale, devroit être compriſe dans les Monaſtéres de ce Comté. Foſſe appartenoit, au tems dont nous parlons, au Comté de Lomme, &

l'Egliſe Collégiale de Notre-Dame doit avoir ſuivi de bien près celle des deux Monaſtéres. On n'a aucune connoiſſance ni du tems, ni des particularités de cette fondation. Il paroit cependant que cette Egliſe eut des Chanoines à la fin du neuviéme ſiécle au plus tard, puiſque Richaire, Evêque de Liége, de qui elle dépendoit pour le ſpirituel, y établit peu de tems après un Abbé ſéculier.

Magn. Chron. Belgic. pag. 82. nov. edit.

Le dixiéme ſiécle dédommagea bien l'état Monaſtique du peu de progrès qu'il avoit fait dans le Comté de Namur, durant les deux ſiécles précédens. On y vit naître en moins de cinquante ans, les célébres Monaſtéres de Brogne, de Wauſſore & de Gemblours. Ce dernier, aujourd'hui du Brabant, appartenoit en ce tems-là au Comté de Lomme, ou du moins au Comté de Darnau, qui en étoit une annexe.

Le Comte Gerard, ſorti, dit-on, de la même famille qu'Haganon, Miniſtre de Charles le Simple, ce qui ſuppoſeroit une origine moins illuſtre qu'on ne le croit communément, fut celui que la Providence choiſit pour donner commencement à l'Abbaïe de Brogne, plus connue préſentement par le nom de ſon fondateur.

Gerard, né à Stave, dans le Comté de Lom-

n'en fut ſéparé, pour être attribué à l'Egliſe de Liége, qu'en l'année 908.

me, s'adonna de bonne heure à la piété, & parvint en peu de tems à un ſi haut point de ſainteté, qu'il mérita d'être favoriſé du Ciel d'une maniére extraordinaire. Il y avoit à Brogne, terre qui appartenoit à Gerard, une Chapelle, que Pepin de Landen y avoit, dit-on, autrefois bâtie, & que le ſaint Evêque de Liége Lambert avoit conſacrée ſolemnellement. Dieu qui vouloit faire de cet endroit un lieu ſpécialement deſtiné à ſon culte, inſpira au jeune Seigneur le deſſein d'y conſtruire une Egliſe plus vaſte ſous l'invocation de ſaint Eugéne. Le fidéle Serviteur obéit, & n'oublia rien de ce qui pouvoit rendre cette Egliſe vénérable aux peuples des environs.

Ann. Benedictin. Joan. Mabillon, lib. 42. num. 18.

Une choſe cependant inquiétoit Gerard. Il ne connoiſſoit point de ſaint Eugéne, & ne trouvoit perſonne qui pût lui apprendre qui étoit ce Saint, que le Seigneur s'étoit contenté de lui indiquer. Tandis qu'il étoit occupé de cette recherche, & qu'il prioit Dieu, afin de connoître plus diſtinctement ſa volonté, Berenger, Comte de Lomme, qui avoit une haute idée de Gerard, lui donna ordre de ſe rendre en France, pour y traiter d'une affaire importante avec Robert Comte de Paris. Ce Seigneur, l'un des plus puiſſans du Royaume, poſſédoit, ſuivant l'uſage de ce tems-là, pluſieurs Abbaïes, entre autres celle de ſaint Denys, où il réſidoit alors, & dans laquelle Ge-

rard, à portée de ſatisfaire ſa dévotion, paſſoit dans les exercices de piété, tout le tems qu'il pouvoit dérober aux affaires dont il étoit chargé.

Un jour qu'il aſſiſtoit aux Vêpres avec les Religieux, ce qui lui étoit aſſez ordinaire, il entendit qu'on faiſoit une commémoration de ſaint Eugéne. Le nom du Saint le frappa. Dès que l'Office fut achevé, il aborde avec empreſſement un ancien Religieux, & le prie de lui dire qui étoit ce ſaint Eugéne, dont on venoit de faire mémoire au Chœur. Le bon Religieux, que la piété de Gerard avoit deja prévenu en ſa faveur, lui apprit tout ce qu'il en ſavoit, ajoutant que le corps de ce Saint, autrefois Evêque de Toléde, (*e*) étoit honoré dans le Monaſtére. Gerard comblé de joie, forma au même inſtant le deſſein d'obtenir ce tréſor à quelque prix que ce fût, & d'en enrichir ſon Egliſe de Brogne.

Il n'étoit pourtant pas aiſé de déterminer les Moines à céder cette Relique. A peine eut-il témoigné l'envie qu'il avoit de l'obtenir, qu'on lui fit connoître qu'à moins d'embraſſer l'état Monaſtique à ſaint Denys, il ne devoit pas compter qu'on lui accordât ce qu'il déſiroit.

(*e*) Bien des Savans croient que les Reliques dont il s'agit ici, n'étoient pas de ſaint Eugéne Evêque de Toléde, mais plutôt d'un Saint de même nom, compagnon de ſaint Denys. *Hiſt. de l'Egliſe Gallic. tom.* 1. *p.* 105. *Diſſert. de Mr. l'Abbé le Bœuf, tom.* 2. *p.* 158.

Gerard ne s'attendoit pas à cette réponſe; mais comme il n'étoit guères attaché au monde, & qu'il trouvoit quelque choſe d'extraordinaire dans cette ſuite d'événemens, ſans paroître étonné de la propoſition qu'on venoit de lui faire, il demanda du tems pour l'examiner, & pour en aller conférer avec l'Evêque de Liége, ſon parent.

Sa commiſſion auprès du Comte de Paris étant finie, il partit en effet pour Liége, où il fit connoître à l'Evêque Etienne tout ce qui lui étoit arrivé, & à quelle condition on lui offroit le corps de ſaint Eugéne. L'Evêque de Liége, Prélat rempli de l'eſprit de Dieu, reconnut bientôt que le Seigneur appelloit ſon parent à l'état Religieux. Il lui conſeilla d'entrer dans l'Ordre de ſaint Benoit, & de bâtir à Brogne un Monaſtére, à portée de l'Egliſe qu'il avoit déja fait conſtruire. Gerard confirmé par-là dans la réſolution de quitter le monde, ſuivit de point en point les conſeils du ſaint Evêque. Il arrangea, avant que d'abandonner ſa Patrie, tout ce qui concernoit cette fondation, & donna ordre qu'auſſitôt que le Monaſtére ſeroit achevé, on y plaçât des Clercs, en attendant que lui-même pût venir l'occuper avec des Moines, quand il ſe ſeroit formé aux exercices de la vie Religieuſe. Alors n'y ayant plus rien qui le retînt dans le ſiécle, il alla ſe renfermer à ſaint

Denys. Sa ferveur s'accrut de jour en jour dans ce nouvel état. Il paſſa dans cette célébre Abbaïe dix années entiéres, durant leſquelles il fit des progrès ſi grands dans la vertu & dans les ſciences, que les Supérieurs le jugerent digne de recevoir les Ordres ſacrés.

Gerard n'avoit pas perdu de vue, pendant tout ce tems, ſon Monaſtére de Brogne, ni oublié qu'il s'étoit fait Religieux à ſaint Denys avec l'intention de revenir un jour l'habiter. Il crut qu'après avoir été revêtu du Sacerdoce, le tems étoit venu d'exécuter ſon deſſein. Comme il avoit ſatisfait à la condition qu'on lui avoit impoſée, pour obtenir le corps de ſaint Eugéne, il communiqua à ſes freres de ſaint Denys ſes vues par rapport au Monaſtére de Brogne, en leur demandant l'accompliſſement de leur promeſſe, & douze Religieux pour donner commencement à ce Monaſtére.

La demande de Gerard étoit trop raiſonnable pour être refuſée. On lui accorda le ſaint Corps, avec quelques autres Reliques, & douze Religieux de ſaint Denys, des plus reſpectables par leur vertu & par leur régularité. Cette ſainte troupe s'étant miſe en chemin, arriva bientôt à Couvin. (*f*) Cet endroit au-

(*f*) Couvin appartenoit en ce tems-là à l'Abbaïe de ſaint Germain des Prés. Deux Moines de cette Abbaïe y demeuroient pour veiller à la conſervation des Reliques de ſaint Venant Abbé. Le

jourd'hui du pays de Liége, appartenoit alors au Comté de Lomme. Gerard y laiſſa pour quelques jours ſes compagnons, & le corps de ſaint Eugéne, dans une maiſon ou Prieuré de la dépendance de ſaint Germain des Prés, tandis que lui il paſſa à Liége pour demander à l'Evêque la permiſſion d'expoſer à la vénération des Fidéles les Reliques qu'il avoit apportées de France.

Richaire qui avoit ſuccédé à Etienne, rempliſſoit alors la Chaire Epiſcopale. Il reçut Gerard avec bonté, & lui accorda au delà de ce qu'il demandoit. Le ſaint Homme muni de cette permiſſion, revint en diligence rejoindre à Couvin ſes compagnons, avec qui il ſe rendit à Brogne. Il y dépoſa les Reliques qu'il avoit apportées de ſaint Denys, & le 18 d'Août 928. jour auquel on célébre encore tous les ans la mémoire d'une ſi ſainte ſolemnité, il prit avec ſes freres poſſeſſion du Monaſtére.

La vie angelique de ces ſaints Religieux attira bientôt ſur Brogne l'attention de toute la Province. On s'empreſſa de toutes parts à les combler de bénédictions & de bienfaits; & les

Roi Robert s'accommoda enſuite pour cette terre avec les Religieux de ſaint Germain, & la donna à ſa ſœur Hedwige, à l'occaſion de ſon mariage avec Rainier Comte de Hainaut. Enfin Bauduin de Jéruſalem Comte de Hainaut, la vendit à l'Egliſe de Liége, avec toutes ſes dépendances, depuis la Meuſe juſqu'aux confins des terres de Chimay, de Beaumont & de Rumigny. *Annales Benedictini, lib. 43. num. 8. Longuerue, Deſcription hiſtorique de la France.*

Peuples coururent en foule au nouveau Monaſtére comme à une école de piété, où l'on alloit s'inſtruire de ſes devoirs, & s'animer à les pratiquer par l'exemple de tant de Saints.

Il ne manquoit plus que l'approbation du ſaint Siége, & la confirmation du Souverain, pour rendre ſolide un ſi bel établiſſement. Gerard ayant été élu Abbé d'un conſentement unanime, alla auſſi-tôt à Aix-la-Chapelle, où étoit l'Empereur Henri, afin de le ſupplier de prendre la maiſon de Brogne ſous ſa protection. Henri ne put refuſer au ſaint Abbé, & aux plus grands Seigneurs de la Lorraine, qui s'étoient joints à lui, la grace qu'on demandoit. Il s'engagea à protéger de tout ſon pouvoir cette Abbaïe; & afin qu'elle eût toujours un défenſeur à portée de la ſoutenir dans le beſoin, il en confia ſpécialement la défenſe aux Comtes de Namur. L'Empereur ne voulut pas toutefois que ces Comtes priſſent à l'égard de Brogne, la qualité d'*Advoués*, preſque toujours onéreuſe aux Monaſtéres, par le mauvais uſage que les Seigneurs en faiſoient.

Ann. Benedict. lib. 43. num. 33.

932.

Miræus, Cod. donat. piar. tom. 1. p. 38.

Gerard après s'être ainſi aſſuré la protection du Souverain, penſa auſſi à ſe ménager celle du ſaint Siége. Il alla pour cet effet à Rome, & il s'y rendit tellement recommandable auprès du Pape Etienne VIII. qu'après en avoir été comblé perſonnellement de faveurs, il revint avec des Priviléges pour ſon Monaſtére, qui

qui témoignoient assez l'idée qu'on avoit du saint Abbé dans la Capitale du monde Chrétien. *Ann. Benedictini, lib. 43. num. 91.*

Gerard soutint pendant le reste de sa vie la belle réputation qu'il s'étoit aquise, & mérita de devenir, par le choix même du Seigneur, le restaurateur de l'Ordre Monastique dans la basse Lorraine, & dans les Provinces voisines, où il commençoit à décheoir sensiblement de son ancienne splendeur. Mais parmi les travaux & les succès d'une si honorable commission, ne pouvant oublier ses chers enfans de Brogne, le saint Abbé revint mourir au milieu d'eux en 959. chargé d'années & de mérites.

Les miracles fréquens qui se firent depuis à son tombeau, furent une preuve de la gloire dont Gerard jouissoit devant Dieu. Ces miracles déterminerent le Pape Innocent II. à le mettre au nombre des Saints révérés dans l'Eglise, ce qui se fit en 1131. que son saint corps fut exhumé & placé sur l'Autel par Alexandre Evêque de Liége. Godefroi Comte de Namur, voulut assister avec toute sa noblesse, à cette pieuse cérémonie, équivalente alors à ce qu'on a depuis appellé *Canonisation.* *Miræi, tom. 1. pag. 93.*

L'esprit du saint Fondateur s'est conservé pendant une longue suite d'années dans l'Abbaïe de Brogne; & quoiqu'il y ait eu des tems où, par une vicissitude inséparable de la condition humaine, la ferveur s'y est rallentie,

on peut dire néanmoins, avec vérité, que cette Maiſon a donné à l'Egliſe de grands Hommes & de ſaints Religieux. Les plus conſidérables Reliques de ce Monaſtére ſont le Corps de ſaint Gerard, qu'on y conſerve tout entier dans une chaſſe précieuſe; une partie de celui de ſaint Eugéne, & une parcelle de la croix du Sauveur, léguée à l'Abbaïe de ſaint Gerard par Manaſſès Seigneur d'Hierges, qui l'avoit apportée de l'Orient.

Ibid. tom. 1. p. 639.

944. Le Comte Eilbert, qu'on croit avoir été frere d'Herbert Comte de Vermandois, excité par l'exemple du Comte Gerard, prit auſſi la réſolution de fonder un Monaſtére d'hommes dans le Comté de Namur. Ce Seigneur marié depuis long-tems avec une Dame pieuſe, nommée Hereſinde, ſe voyant ſans enfans, & ſans eſpérance d'en avoir, employoit ſes grandes richeſſes à s'aſſurer un héritage dans le Ciel. Hereſinde penſoit à ce ſujet comme ſon époux, & n'avoit rien de plus à cœur que d'aſſiſter les pauvres, & de s'employer à la décoration des Autels. Remplis tous deux du même zéle, ils avoient déja fondé ou réparé pluſieurs Monaſtéres, lorſque le Seigneur leur inſpira le deſſein d'en bâtir un à Wauſſore, lieu de leur réſidence ordinaire, & d'y placer une troupe de ſaints Solitaires venus d'Ecoſſe peu de tems auparavant.

Ann. Benedictin. lib. 44. num. 67.

L'Egliſe & les autres édifices ayant été ache-

vés dans l'eſpace de trois années, le Comte Eilbert y attribua des revenus conſidérables, du conſentement de l'Empereur Otton, après quoi il en mit en poſſeſſion Maccalan & Cadroé, les deux principaux d'entre ces ſaints Etrangers, qui avoient fait leur profeſſion religieuſe en d'autres Monaſtéres. *Mirei, tom. 1. pag. 259.*

La réputation de Maccalan & de Cadroé attira bientôt à Wauſſore une foule de fervens Diſciples, empreſſés à ſe former aux exercices de la vie monaſtique ſous la conduite de ces deux grands Maîtres. Maccalan, quoique déja chargé du ſoin de l'Abbaïe de ſaint Michel en Thierrâche, fut encore choiſi Abbé de celle-ci ; & Cadroé, malgré la réſiſtance qu'il fit, ſe vit obligé d'en prendre ſous lui le gouvernement.

Cet arrangement ne put ſubſiſter long-tems. Maccalan ſentant l'impoſſibilité d'être tout à la fois Abbé de deux Monaſtéres éloignés l'un de l'autre, fit ſi bien auprès de l'Empereur Otton, que ce Prince força la répugnance de Cadroé, & le fit conſentir à être Abbé de Wauſſore. Sous un chef ſaint juſqu'à opérer des prodiges, on vit bientôt éclater parmi les Religieux de ce Monaſtére les plus grands exemples de vertu. Robert Comte de Namur en fut frappé. Il voulut avoir part aux priéres de ces fervens Solitaires, & il leur donna ſa terre de Melin. *Ann. Benedict. lib. 44. n. 99.*

946. *Mirei, tom. 3. pag. 293.*

Le bruit des merveilles que le Seigneur opéroit par ſon ſerviteur Cadroé, ſe répandit bien au delà des bornes du Comté de Namur. Adalberon, Evêque de Mets, en eut connoiſſance, & de concert avec les Abbés de Gorze & de ſaint Arnoul, il réſolut d'attirer le ſaint Homme dans ſon Diocéſe. Le moyen qu'il imagina pour y réuſſir, fut de bâtir un Monaſtére au voiſinage de Mets, & de demander Cadroé pour le gouverner.

Ann. Benedict. lib. 45. *n.* 23.

Le Saint ſans ſavoir ce qui avoit été arrêté entre l'Evêque & les deux Abbés, étoit parti de Wauſſore pour aller célébrer à Gorze la fête de ſaint Gorgone. Il ne ſe pouvoit rien de plus favorable aux vues de l'Evêque de Mets que ce voyage, ménagé ſans doute par la Providence, qui appelloit l'Abbé de Wauſſore en cet endroit. Dès qu'il y fut arrivé, les deux Abbés lui expoſerent le projet d'Adalberon, & le preſſerent ſi fortement de s'y prêter, que le Saint, qui n'enviſageoit dans toutes ſes actions que la gloire du Seigneur, conſentit à ſe charger du gouvernement du nouveau Monaſtére.

949. Pendant qu'on travailloit à le mettre en état de recevoir des Religieux, Cadroé qui ne quittoit Wauſſore qu'à regret, ſe preſſa d'y retourner, afin de donner les derniéres marques de ſa tendreſſe à une Communauté qu'il avoit cultivée avec tant de ſoins & tant de ſuccès.

Il en couta beaucoup au pere & aux enfans de ſe ſéparer. Mais on ne conſulta de part & d'autre que la volonté du Seigneur; & quand tout fut prêt à Mets, Cadroé s'y rendit, accompagné des Religieux qu'il avoit deſtinés à commencer avec lui le nouvel établiſſement.

L'éloignement du ſaint Abbé fut d'autant plus ſenſible aux Moines reſtés à Wauſſore, qu'au lieu d'un pere tendre qu'ils perdoient dans Cadroé, ils trouverent dans Godefroi ſon ſucceſſeur, un maître dur & impérieux, & par-deſſus cela, un diſſipateur. Il fallut le dépoſer, & mettre en ſa place Forannan, qui d'Evêque en Irlande s'étoit fait Religieux à Wauſſore, où il étoit l'exemple & l'admiration de ſes freres par ſes rares vertus. (*g*) Il gouverna cette Maiſon juſqu'en 982. qu'il paſſa à une meilleure vie. Il eſt honoré comme Saint, & l'on célébre ſa fête le 30 d'Avril. Ce fut du tems de ce ſaint Abbé qu'on tranſporta à Wauſſore le corps de ſaint Eloque, premiérement Religieux de l'Abbaïe de Lagny, & enſuite Solitaire dans le Diocéſe de Laon, où il ſe retira

Ibid.

Act. Sanctor. Ord. S. Bened. tom. 2. p. 625. Edit. Venet.

(*g*) Le culte de ſaint Forannan fut célébre à Wauſſore, juſqu'à ce qu'en 1526. les Moines de la Congregation de Bursfeld, chargés de réformer le calendrier de l'Ordre de ſaint Benoit, jugerent à propos d'en effacer le nom de ſaint Forannan, parce qu'il n'y avoit eu aucun décret du ſaint Siége pour ſa canoniſation. Mais les Moines de Wauſſore rétablirent depuis la fête & le culte du Saint, fondés ſur ce que les Egliſes particuliéres honorent grand nombre de ſerviteurs de Dieu, dont les noms n'ont jamais été inſcrits dans le Martyrologe de l'Egliſe Romaine. *Ann. Benedict. lib. 49. num. 15.*

pour fuir la perſécution de quelques faux freres.

Un autre événement arrivé auſſi durant le gouvernement de ſaint Forannan, mérite de trouver ici ſa place. C'eſt l'union de l'Abbaïe d'Haſtiers à celle de Wauſſore. Adalberon, Evêque de Mets, à qui appartenoit le Monaſtére d'Haſtiers, l'avoit cédé à ſa niéce Hilmetrude, Abbeſſe de ſainte Gloſine à Mets. Hilmetrude y avoit envoyé quelques-unes de ſes Religieuſes ſous la conduite d'une Doyenne, laquelle néanmoins dépendoit de l'Abbeſſe de ſainte Gloſine. Les choſes demeurerent en cet état pendant la vie d'Adalberon. Mais comme cette colonie étoit à charge au Monaſtére de Mets, le Comte Eilbert attentif à procurer des avantages à l'Abbaïe de Wauſſore, engagea l'Evêque Thierry, ſucceſſeur d'Adalberon, à rappeller les Religieuſes d'Haſtiers, & à unir ce Monaſtére à celui de
969. Wauſſore, qui en étoit voiſin. Le Pape Be-
Ann. Benedict. lib. 47. n. 40. noit VII. & l'Empereur Otton y conſentirent, & l'union fut conſommée, à condition cependant qu'Haſtiers demeureroit dans la dépendance des Evêques de Mets.

L'Abbé de Wauſſore ne jugea pas à propos d'y mettre d'abord des Religieux de ſa Maiſon. Il y fit entrer quatre Prêtres ſéculiers pour chanter l'Office divin ; mais leur conduite n'ayant pas répondu aux eſpérances de l'Ab-

Digitized by Google

bé, on les en fit ſortir, & on leur ſubſtitua des Moines, ſur leſquels l'Abbé de Wauſſore conſerva la ſupériorité. Dans la ſuite Haſtiers 1227.
fut ſoumis à l'Evêché de Liége par une convention qui ſe fit entre cette Egliſe & celle de Mets. Liége céda à cette derniére la terre de Maidiére, avec quelques autres revenus du côté de la Moſelle. Au moyen de cette ceſſion, & d'une groſſe ſomme d'argent qui fut payée à l'Evêque & au Chapitre de Mets en dédommagement, ils renoncerent à leur juridiction, & à tous les autres droits qu'ils pouvoient prétendre ſur les Abbaïes de Saint-Tron & d'Haſtiers. Le Pere Mabillon dit que ce fut l'Evêque de Liége qui céda Haſtiers à celui de Mets, en échange de l'Abbaïe de Saint-Tron, & cite à ce ſujet la Chronique d'Alberic des trois fontaines. Ce ſavant Ecrivain a été trompé par ceux qui lui ont fourni des mémoires. La Chronique d'Alberic parle de la convention de la même maniére que nous venons d'en parler.

Ægid. aureæ Vallis, tom. 2. Chapeauvil. pag. 245.

Ann. Benedict. lib. 44. n. 86.

Chron. Alberici, pag. 525.

L'Abbaïe de Wauſſore s'eſt rendu recommandable par la ſainteté & par la ſcience d'un grand nombre de ſes Religieux. Elle a eu long-tems une école célébre, d'où il eſt ſorti de grands Hommes, & entre autres Richer, de qui nous avons un ouvrage ſur la tranſlation des ſaints Martirs Candide & Victor, & ſur celle des ſaintes Vierges de Cologne. Il vivoit au commen-

Ann. Benedict. lib. 70. n. 38.

cement du douziéme ſiécle. Le fameux Wibaut ou Wibalde, qu'on croit avoir été de l'illuſtre famille des *Deſprez* de Liége, ſe rendit auſſi célébre dans l'Abbaïe de Wauſſore. Il fut ſucceſſivement Abbé de Stavelo, du Mont Caſſin & de la nouvelle Corbie, & l'une des plus grandes lumiéres de l'état Monaſtique au douziéme ſiécle. Nous en parlerons ailleurs.

On conſerve dans cette Abbaïe les corps de ſaint Forannan, de ſaint Eloque & du ſaint Comte Eilbert, avec celui de ſaint Nonce, (*b*) & des Reliques de pluſieurs autres Saints. L'Abbaïe d'Haſtiers en avoit auſſi de conſidérables. Elles furent la plupart profanées & brûlées dans l'irruption que fit en ces Cantons en 1568. le Seigneur de Genlis à la tête d'une troupe de Calviniſtes.

Outre les Saints dont nous avons fait mention, en parlant des Monaſtéres du Comté de Namur, on y révéroit encore dès le huitiéme ou le neuviéme ſiécle, ſainte Rolande, jeune Vierge d'une naiſſance diſtinguée, décédée près de Gerpines, dans le tems qu'elle fuyoit de la maiſon de ſon pere, afin de ſe ſouſtraire aux pourſuites d'un Seigneur qui vouloit l'épouſer. La vie de cette Sainte, telle que

(*b*) En 1568. le corps de ſaint Nonce fut porté d'Haſtiers à Wauſſore, afin de l'y mettre à l'abri de la fureur des Huguenots. On ne ſait aucune particularité de la vie de ce Saint, que les Annales du Pays ont toujours fait fils de Roi par proviſion.

Digitized by Google

que nous l'avons dans le Recueil des Bollandiſtes, eſt remplie de fables. On y fait ſainte Rolande fille d'un Roi de France, nommé Didier, & on la repréſente fuyant de la Cour, en compagnie d'une fille & de deux valets, pour ne point épouſer un fils du Roi d'Ecoſſe. Les Bollandiſtes panchent à croire que cette ſainte Fille étoit née dans un endroit peu éloigné de Gerpines; & les raiſons ſur leſquelles ils ſe fondent, ſont plauſibles.

Le culte qu'on lui rend à Gerpines eſt très-célébre; à quoi n'ont pas peu contribué les miracles que Dieu a opérés dans tous les tems par les mérites de la Sainte. On l'invoque ſurtout pour la gravelle & pour la colique. Ses ſaints oſſemens ſont conſervés dans une Chaſſe d'argent, que l'on porte tous les ans en Proceſſion, une des fêtes de la Pentecôte, avec un concours de monde incroyable. On voit encore dans l'Egliſe de Gerpines l'ancienne tombe de marbre, ſous laquelle le corps de ſainte Rolande demeura inhumé, juſqu'au tems qu'il fut levé de terre par Otbert Evêque de Liége, & placé dans une chaſſe différente de celle dont on vient de parler. La Chaſſe où ſont aujourd'hui les Reliques de la Sainte, eſt de la fin du ſeiziéme ſiécle, & d'un travail plus riche & de meilleur gout que l'ancienne. Ce fut l'Evêque de Namur Blaſæus qui y dépoſa ces oſſemens ſacrés le 13 de Mai

Acta Sanctor. 13 Maii.

Molanus Indiculus Sanctorum Belgii.

1599. jour que l'on célébre la fête de ſainte Rolande.

Le culte de ſaint Séverin eſt encore plus ancien dans le Comté de Namur, que celui de cette Sainte. Dès le ſeptiéme ſiécle, ce Saint étoit à Bieſme (*i*) dans une vénération ſinguliére, comme nous l'apprennent les Actes de ſaint Dagobert. C'eſt ſans doute à cauſe du culte rendu en cet endroit au ſaint Evêque de Cologne, que Bieſme a été appellée *la Colonoiſe*, ou parce que cette terre a long-tems appartenu à l'Egliſe de ſaint Géreon de Cologne.

Acta S. Dagoberti, edit. à Joann. Floncel. pag. 16, 18 & 54.

Je ne parle point des autres Saints dont le culte commun à tous les Pays & à toutes les Egliſes, ne demande de notre part aucune réflexion particuliére. On ne peut cependant ſe diſpenſer d'en faire une au ſujet de ſaint Martin, Patron de plus de cent Egliſes dans le Comté de Namur. Cette circonſtance ne pourroit-elle pas faire penſer que ce ſaint Apôtre de la France contribua par ſes travaux à répandre, ou à affermir la Religion Chrétienne dans ce Pays?

(*i*) *Bieſme*, gros village du Comté de Namur, entre Sambre & Meuſe, appellé anciennement *Beverna*, & dans les tems poſtérieurs *Bievene*.

HISTOIRE
DU COMTÉ
DE
NAMUR,
SOUS LE GOUVERNEMENT
DES COMTES HÉRÉDITAIRES.

LIVRE PREMIER.

Les Comtes de la premiére Race.

DEPUIS que les Francs ſe furent rendu maîtres des Gaules, juſques vers le milieu du dixiéme ſiécle, le Comté de Namur, ou de Lomme, avoit été une ſimple Province de la Monarchie Françoiſe. Une révolution arrivée dans ce tems-là, fit de cette Province un Etat ſouverain & indépendant.

Cette révolution, la plus grande peut-être & la plus générale qu'eut encore éprouvé l'Europe, en changea entiérement la conſtitution politique. Les principaux Seigneurs d'Allemagne, de France, d'Italie & de Lorraine, après avoir travaillé durant plus d'un ſiécle, à affoiblir la puiſſance des Rois, prirent enfin, comme de concert, le parti d'en ſecouer le joug, & de s'ériger eux-mêmes en Souverains des lieux dont le Gouvernement leur avoit été confié. Ce projet qui devoit paroître chimérique, fut néanmoins exécuté; & en peu d'années il ſe forma, dans ces différens Royaumes, autant d'Etats indépendans, qu'on y avoit vu de Gouvernemens de Villes ou de Provinces.

Le Comté de Namur fut un de ces Etats. Juſqu'à cet événement mémorable, ſes Comtes n'avoient été que des Officiers établis par le Souverain pour gouverner le Pays, en ſon nom & ſous ſes ordres. C'étoit en cette qualité que Berenger & Robert y avoient commandé. Ce dernier n'avoit pas peu contribué, par ſes fréquentes révoltes, à y diminuer l'autorité des Rois. Elle acheva de s'y perdre ſous ſon fils Albert, qu'on regarde, avec raiſon, comme le premier de nos Comtes héréditaires.

Rien n'eſt ſi confus que l'Hiſtoire de ces Comtes dans les premiers tems. A peine en connoit-on l'origine & la ſucceſſion. On ne

ſait rien au delà de Berenger. On ignore même de quelle Race ce Seigneur eſt ſorti. Sans un mot qui ſe trouve dans la Vie de ſaint Gerard, (*a*) on ſeroit dans la même ignorance par rapport à ſes ſucceſſeurs. Mais l'Auteur de cette Vie, qui écrivoit vers 1035. pendant le regne du Comte Albert ſecond, nous apprend du moins que c'eſt de Berenger que ſont deſcendus les Comtes de la premiére Race.

La ſucceſſion de ces Comtes n'eſt guères plus développée que leur origine. Nos Ecrivains modernes n'ont pu en dire autre choſe, ſinon qu'outre les deux Alberts, dont parlent les anciens mémoires, il falloit en reconnoître un troiſiéme. C'eſt à quoi ſe ſont bornées leurs découvertes ſur les premiers Comtes. Encore y ont-ils mêlé tant de fables, que nous ne craignons pas d'avancer qu'ils ont plus embrouillé qu'éclairci l'Hiſtoire de ces Comtes.

Il eſt du moins conſtant que pour un Albert qu'ils ont tiré de l'oubli, où les Ecrivains des ſiécles paſſés l'avoient laiſſé, il n'a pas tenu à quelques modernes qu'ils n'y aient enſéveli Robert ſecond, dont ils n'ont fait aucune mention, quoique ce Comte ſoit connu par des actes inconteſtables, ainſi que nous le ferons voir, après que nous aurons raconté ce que

(*a*) *Ea tempeſtate Comes Berengarius Namucenſi caſtro præſidebat, cujus ſtirpis poſteritas ibidem haſtenus perſtat. Vita S. Gerardi, tom. 5. Act. Sanct. Ord. S. Benedicti, pag.* 253.

nos Mémoires fourniſſent touchant le regne d'Albert premier.

ALBERT PREMIER,

Comte de Namur.

Vers l'an 980. LE Comté de Namur, lorſqu'Albert premier en prit poſſeſſion, renfermoit toujours la même étendue de Pays dont nous avons dit que le Comté de Lomme étoit compoſé. Mais dans ce Comté étoit compris celui de Darnau lequel, quoique dépendant autrefois des Comtes de Lomme, étoit néanmoins, dans le tems dont nous parlons, ſoumis à ceux de Louvain.

Préface hiſtorique, page 46.

Ce fut ſans doute à ce titre, & peut-être à cauſe de la mauvaiſe volonté que les Comtes de Namur avoient témoignée contre l'Abbaïe de Gemblours, que l'Advouerie de ce Monaſtére, ſitué dans le Comté de Darnau, fut attribuée par l'Empereur Otton premier aux Comtes de Louvain; ce qui joint à la puiſſance de ces Comtes, fit que dans la ſuite des tems Gemblours & ſes environs furent entiérement ſéparés du Comté de Lomme, & incorporés au Brabant.

Miræi, tom. 1. pag. 41.

Nous préſumons néanmoins qu'il y aura eu à cet égard quelque convention entre les Comtes de Louvain & ceux de Namur, en vertu

de laquelle ceux-ci auront renoncé au domaine ſupérieur ſur le canton de Gemblours, tandis qu'en compenſation de cette ceſſion, les Comtes de Louvain leur auront abandonné le domaine plein du reſte du Comté de Darnau. Nous ne donnons ces idées que comme des conjectures, mais des conjectures très-plauſibles, liées avec les événemens, & qui expliquent d'une maniére vraiſemblable des changemens, dont on ne peut aujourd'hui que deviner les cauſes.

L'hiſtoire ne nous a conſervé que très-peu de choſes de la vie d'Albert. Son mariage avec Ermengarde, fille de Charles de France, Duc de la baſſe Lorraine, ne laiſſe aucun lieu de douter qu'il n'ait été un des plus conſidérables Seigneurs de cette partie de la Lorraine. Sans cette ſuppoſition ſeroit-il croyable qu'on eût donné pour épouſe à Albert une Princeſſe du ſang de Charlemagne, & probablement l'aînée des deux filles dans leſquelles cette auguſte Maiſon s'éteignit? Car quoiqu'en aient dit les Ecrivains de Brabant, il n'eſt point du tout certain que Gerberge, Comteſſe de Louvain & ſœur d'Ermengarde, ait été l'aînée des filles du Duc Charles. Nous examinerons cette queſtion dans une diſſertation qu'on trouvera à la fin de cet Ouvrage.

Une Chronique de Liége fait mourir Albert premier dans un combat donné contre

Gramaye Namurcum, edit. fol. pag. 6.

les Liégeois en 998. Mais le ſtile de cette Chronique, & les noms des Seigneurs dont il y eſt fait mention, prouvent aſſez combien elle eſt moderne, & par conſéquent peu propre à autoriſer la croyance d'un fait qu'on ne trouve dans aucun autre Hiſtorien.

Albert premier laiſſa en mourant, deux fils encore en bas âge, Robert & Albert, avec quatre filles, Hadwide, Emme, Gode & Ermengarde, appellée par d'autres, Marguerite.

Chifflet ad vindicias Hiſp. lumine prærog. p. 341.

Hadwide fut mariée 1°. à Conon, ou Conrard Comte de Rhinsfeld : 2°. à Gerard d'Alſace, Duc de la haute Lorraine. Emme épouſa Otton Comte de Los, & Ermengarde, ou Marguerite, un autre Otton, Comte de Chiny. Pour Gode, dont le nom paroit avoir plus de rapport avec Marguerite, que celui d'Ermengarde, on ignore qui elle eut pour mari. Tout ce qu'on ſait de ſon mariage, c'eſt qu'il en ſortit une fille nommée Meiſende, de laquelle, & de Fulbert, riche Seigneur dans le territoire d'Audenarde, nâquit ſaint Arnoul, Religieux & Abbé de ſaint Medard, & puis Evêque de Soiſſons. Un MS. de l'Abbaïe de Clairmarais, cité par le Pere Mabillon, où l'on donne pour frere à Gode, Albert Comte de Namur, parle, ſans doute, d'Albert ſecond. Mais quand l'Auteur auroit eu en vue Albert premier, je ne ſais s'il ſeroit bien prudent de l'en croire, plutôt que Molanus, Butkens, du

Act. Sanctor. tom. 3. Aug. p. 221.

Act. Sanctor. Ord. S. Bened. ſæculo 6. parte 2. p. 504. edit. Venet.

du Cheſne, & pluſieurs autres Ecrivains. Ce qu'on a produit de ce MS. où l'on fait Godefroi, Comte de Namur, fils d'un autre Godefroi, ne prévient guères en ſa faveur.

ROBERT SECOND (*b*)

Comte de Namur.

LA mort prématurée d'Albert fut un coup funeſte à l'aggrandiſſement de la Maiſon des Comtes de Namur. Beau-frere du dernier Prince de la Race de Charlemagne, & n'ayant rien de ce génie inquiet qui fît craindre aux Empereurs de rendre le Comte de Louvain trop puiſſant, Albert eût vraiſemblablement remplacé le Duc Otton dans le Gouvernement de la baſſe Lorraine, s'il avoit ſurvêcu à ce Prince. *Vers l'an* 1000.

Mais ſi la mort d'Albert fit perdre à ſes enfans de ſi belles eſpérances, ils eurent du moins l'avantage de trouver dans la Comteſſe Ermengarde leur mere, une Princeſſe ſage & prudente, qui ſut maintenir ſa famille dans le rang où la Providence l'avoit placée. Les circonſtances qui accompagnerent la régence de la Comteſſe, la lui rendirent très-difficile. Au

(*b*) Quoique ce Prince ſoit le premier de ſon nom parmi les Comtes héréditaires, nous l'avons cependant appellé *ſecond*, à cauſe de ſon ayeul Robert, fils de Berenger.

dehors elle eut à ménager des voiſins ambitieux & turbulens, toujours prêts à profiter des moindres occaſions de s'aggrandir. Au dedans il lui fallut ſouvent réparer, par ſa modération, les fautes qu'une trop grande vivacité fit commettre à Robert ſon fils aîné.

Sous les yeux d'une mere ſi reſpectable, ce jeune Prince s'inſtruiſoit dans le grand art de gouverner les peuples, lorſque Lambert Comte de Louvain, l'arracha à cette vie tranquile, & l'engagea à ſe joindre à lui, pour faire la guerre
1013. à Balderic Evêque de Liége. La cauſe apparente de cette guerre étoit une fortereſſe que l'Evêque faiſoit élever à Hougarde, afin de couvrir ſes Etats de ce côté-là. Mais une autre cauſe agiſſoit bien plus puiſſamment ſur l'eſprit du Comte de Louvain.

Le Duché de la baſſe Lorraine pour lequel on lui avoit préféré le Comte Godefroi d'Ardenne, tenoit toujours au cœur à Lambert. De quelque côté qu'il ſe conſidérât, ſoit comme petit neveu de Giſlebert, Duc de Lorraine, ſoit comme mari de Gerberge, dont le pere & le frere avoient poſſédé ce Duché, il regardoit la préférence que l'Empereur avoit donnée à ſon concurrent, comme un affront qu'il ne devoit jamais oublier.

La guerre que le Comte de Louvain venoit de ſoutenir contre le nouveau Duc, avoit déja été un effet de ſon reſſentiment. Quoiqu'il

n'eut pas tiré de cette guerre tout le fruit qu'il s'en étoit promis, il étoit pourtant venu à bout de rendre inutiles tous les efforts de Godefroi qui, malgré la ſupériorité de ſes forces unies à celles de l'Empereur, n'avoit pu remporter ſur lui aucun avantage marqué. Le Comte de Louvain fier de cette eſpéce de ſuccès, avoit laiſſé depuis ce tems-là Godefroi tranquile; mais il n'attendoit qu'une occaſion de recommencer les hoſtilités, afin de ſe venger du Duc & de tous ceux qui lui étoient attachés.

L'Evêque de Liége étoit de ce nombre. Lambert ne l'ignoroit pas, non plus que ſon union intime avec Gerard Evêque de Cambrai, à qui le Duc de la baſſe Lorraine étoit particuliérement redevable de ſon élévation. Cette connoiſſance jointe au prétexte que lui fourniſſoit la conduite de Balderic, détermina le Comte de Louvain à l'attaquer. Mais pour réuſſir dans cette entrepriſe, il crut devoir s'aſſocier le Comte de Namur, qui déja prévenu contre l'Evêque, qu'il croyoit peu affectionné à ſa Maiſon, ſe laiſſa aiſément perſuader de prendre les armes contre lui.

Chron. Camerac. & Atrebat. lib. 3. cap. 7.

Juſques-là Lambert avoit toujours gardé des ménagemens avec Balderic; mais auſſi-tôt qu'il ſe fut aſſuré du Comte de Namur, il entra à main armée dans les terres de l'Evêché de Liége, où il ſe comporta en ennemi déclaré. A

Ibid. lib. 3. cap. 5.

Butkens. Trophées de Brabant, pag. 72.

ces premiéres hoſtilités l'Evêque ſe contenta d'oppoſer des remontrances. Il prévoyoit bien que le Comte de Louvain n'y auroit nul égard, & qu'il ſe laiſſeroit encore moins ébranler par une ſentence d'excommunication, qu'il fulmina enſuite contre lui. Mais il vouloit épouvanter les Seigneurs que Lambert auroit pu entraîner dans ſon parti, & ſe donner le loiſir de raſſembler aſſez de troupes, pour tenir tête aux deux Comtes, dont les forces venoient de ſe réunir.

Les Liégeois étant auſſi entrés en campagne, les deux armées animées du même déſir de combattre, s'avancerent vers le Château d'Hougarde. Il s'y donna une bataille ſanglante, qu'on peut regarder comme l'époque de la déſunion qui a ſubſiſté durant tant d'années, entre les Brabançons & les Liégeois. Le ſort des armes ne fut point favorable aux derniers. Après s'être vaillamment défendus, ils furent mis en fuite, avec perte de plus de trois cens de leurs meilleurs hommes, reſtés ſur la place. On leur fit auſſi des priſonniers, parmi leſquels ſe trouva le Comte Herman, frere du Duc de la baſſe Lorraine. Ce Seigneur, malgré la déroute de l'armée Liégeoiſe, n'avoit pas ceſſé de combattre, juſqu'à ce qu'accablé par le nombre, & n'ayant plus qu'une poignée d'hommes avec lui, il fut obligé de ſe retirer dans l'Egliſe d'Hougarde, où le

Comte de Namur le força, & le fit priſonnier.

Il paroit que ce fut tout l'avantage que les deux Comtes retirerent d'une guerre commencée avec tant de fracas. Contens, ce ſemble, d'avoir triomphé de leurs ennemis, ils n'oſerent ni entreprendre de faire des conquêtes dans les terres de l'Evêché, ni pouſſer plus loin leur vengeance contre l'Evêque.

Le Comte Robert fut le premier à ſe repentir d'être entré ſi avant dans les paſſions du Comte de Louvain. A peine eut-il conduit ſon priſonnier à Namur, que la Comteſſe Ermengarde effrayée des ſuites que pouvoit avoir cette guerre, fit appercevoir à ſon fils tout ce qu'il avoit à craindre du reſſentiment de l'Empereur, & l'engagea à prendre des meſures pour prévenir la colére de ce Prince. La prudente mere ayant ainſi préparé l'eſprit de ſon fils, ſe chargea du ſoin de finir cette affaire.

La liberté du Comte Herman lui parut un moyen propre à la faire réuſſir. Mais afin de donner plus de poids à cette négociation, Ermengarde crut devoir y employer les Evêques de Liége & de Cambrai, tous deux amis du priſonnier, & fort avant dans la faveur de l'Empereur. Elle ne fut point trompée dans ſes vues. Les Prélats charmés de la confiance que leur marquoit la Comteſſe, & de pouvoir procurer la délivrance de leur ami, en même-tems qu'ils s'attacheroient le Comte de Na-

mur, ſe chargerent volontiers de la commiſſion. Ils ſe rendirent pour cet effet à la Cour d'Henri, qui étoit alors à Coblents, & ils y travaillerent avec tant de ſuccès, que Robert rentra peu après dans les bonnes graces du Prince. Ainſi finit cette deſagréable affaire. Le Comte de Namur tiré d'un ſi mauvais pas, par la prudence d'Ermengarde, laiſſa déſormais le Comte de Louvain courir ſeul à ſa perte. Il la trouva bientôt après, dans la plaine de Florennes, où ce malheureux Prince, victime de ſon ambition & de ſon dépit, fut tué en combattant contre le Duc Godefroi.

Si nous en croyons une Chronique citée par Grammaye, Robert périt auſſi dans le combat. Mais peut-on ajouter foi à une rélation, d'ailleurs ſuſpecte, quand on la voit démentie par le ſilence des anciens Hiſtoriens, ſur-tout de l'Auteur contemporain de la Chronique de Cambrai, qui après avoir parlé ſi amplement du Comte de Namur, au ſujet de la bataille d'Hougarde, n'auroit pas manqué de faire mention de ſa mort, ſi elle étoit arrivée au combat de Florennes, dont il fait un récit circonſtancié en deux endroits de ſon ouvrage ?

Chron. Cameracc. lib. 3. cap. 9. & 12.

Le peu de mémoires que nous avons ſur l'Hiſtoire des premiers Comtes, a été pour nos faiſeurs de Chroniques une occaſion de donner carriére à leur imagination. On ne ſait ni quand, ni comment mourut le Comte Ro-

bert. Il ne leur en a pas fallu davantage pour placer ſa mort au premier combat qui leur eſt venu dans l'idée. C'eſt la témérité de ces Ecrivains qui a répandu tant d'obſcurité ſur l'Hiſtoire de nos Comtes.

Il paroit du moins certain par tout ce que nous venons de rapporter de celui-ci, ſur le témoignage d'un Hiſtorien de ſon tems, qu'on a eu tort de le laiſſer dans l'oubli, en le confondant avec Albert ſon pere. Leurs noms & les circonſtances des événemens arrivés pendant leurs regnes, les diſtinguoient aſſez pour qu'on ne s'y méprît pas. Inutilement prétendroit-on que l'Auteur de la Chronique de Cambrai a changé le nom d'*Albert* en celui de *Rotbode*, ou de *Robert :* le fond de la narration prouve évidemment le contraire. On y voit que le Comte Robert étoit un jeune Prince, dont la mere avoit grande part au Gouvernement, puiſqu'elle s'engage à rendre la liberté au Comte Herman, fait priſonnier par ſon fils, pourvu que les amis & les alliés d'Herman accordent leur amitié à ce même fils, & qu'ils l'aident à rentrer en grace auprès de l'Empereur. (*c*) Tout cela ne ſauroit convenir à Albert premier.

(*c*) *Rotbodi namque Comitis mater ſano uſa conſilio, Herimannum Comitem ſuis amicis ſe redditurum iri promiſit, ſi pro tanta commutatione, ſibi gratiam amicorum ipſius Herimanni, & Imperatoris, quem offenderat, reſarcirent. Chron. Camerac. & Atrebat. lib.* 3. *cap.* 5.

Une Chronique citée par Grammaye, donne pour femme à

ALBERT SECOND

Comte de Namur.

Vers l'an 1018. LA mort de Robert ſecond, qui vraiſemblablement ne fut point marié, mit Albert ſon frere en poſſeſſion du Comté de Namur. Le caractére doux & modéré de ce jeune Prince promettoit à ſes Peuples un ſort heureux. Ils ne furent point trompés. Albert ſuivit conſtamment le plan de Gouvernement que la Comteſſe ſa mere lui avoit tracé par ſes leçons & par ſes exemples, ne ſe mêlant guéres des querelles de ſes voiſins, & ne cherchant qu'à procurer le bonheur & le repos de ſes Sujets. Il n'eſt pas étonnant qu'un regne ſi paiſible ait produit peu d'événemens mémorables, & qu'il n'en ſoit preſque pas fait mention dans les anciens Hiſtoriens. Ce ne ſont pas les Héros pacifiques que ces ſortes d'Ecrivains ont fait le plus valoir.

Tout concouroit à entretenir la tranquilité dans les Etats d'Albert. Le Comte de Louvain, le Prince le plus brouillon de ſon tems, n'étoit plus. Quoique Henri ſon fils eut commencé d'abord à marcher ſur ſes traces, il s'étoit néan-

Butkens, Trophées de Brabant, pag. 77.

Robert, Eve fille du Comte de Brugeron, ce qui ne peut être, puiſqu'il n'y avoit point alors de Comte de Brugeron. Ce Comté appartenoit à l'Egliſe de Liége. V. une Chartre d'Otton, de l'année 984. *Ap. Miræum, tom. 2. pag.* 807.

néanmoins réconcilié depuis avec la Maiſon des Comtes d'Ardenne. Rainier Comte de Hainaut, avoit ſuivi l'exemple d'Henri; & pour étouffer juſqu'au ſouvenir des diſcordes paſſées, il avoit épouſé la fille du Comte Herman, niéce du Duc de la baſſe Lorraine.

Ce mariage fit naître à Albert la penſée de s'allier auſſi dans cette puiſſante Maiſon. Il jetta pour cela les yeux ſur Regelinde, fille du Comte Gozelon, & il la prit pour ſa femme. Une alliance ſi conſidérable donna un nouveau luſtre à la Maiſon des Comtes de Namur, & augmenta ſes domaines de pluſieurs belles terres aux environs de Bouillon, que Regelinde apporta pour ſa dot. Mais l'avantage le plus ſolide qui revint au Comte de ſon mariage avec cette Princeſſe, fut l'affermiſſement de la paix dans ſes Etats. L'amour que ſes Sujets lui portoient, la rendoit inaltérable au dedans. La puiſſance des Comtes d'Ardenne, reſpectée des Princes voiſins, produiſit le même effet au dehors. Albert profita de ces heureuſes circonſtances pour exécuter divers projets que la Comteſſe Ermengarde & lui avoient formés depuis quelques années. Le premier regardoit l'aggrandiſſement de la ville de Namur. Bornée au tems dont nous parlons à l'eſpace qu'elle remplit aujourd'hui entre les riviéres de Meuſe & de Sambre, cette ville ne pouvoit qu'à peine contenir le nombre de ſes

habitans. On la pouſſa au delà du pont de la Sambre, dans le quartier appellé à préſent *le Marché de ſaint Remi.* On y fit entrer partie de la rue des Braſſeurs, & des rues contiguës, jusques derriére l'Egliſe de ſaint Aubain, qu'on renferma dans l'enceinte des nouvelles murailles.

Grammaye, fol. 42. col. 1.

Cette Egliſe n'étoit au commencement du regne d'Albert, qu'une ſimple Chapelle, ſous l'invocation de ſaint Aubain, érigée au voiſinage de Namur, par la dévotion des Habitans. Le Comte qui avoit une confiance particuliére à ce Saint, & qui voulut donner à ſa Capitale une nouvelle décoration, changea cette Chapelle en une Collégiale, qu'il fit bâtir aſſez ſomptueuſement pour ce tems-là, & qu'il dota de ſes propres revenus.

Il ſe paſſa quelques années, avant que ces différens travaux fuſſent portés à leur perfection. Le Comte ne s'en occupoit pas tellement, qu'il ne donnât encore ſes ſoins à d'autres branches du Gouvernement. Le loiſir qu'une longue tranquilité lui laiſſa, le fit penſer à régler divers points qui concernoient la police & la juſtice. Les Loix du Pays avoient été juſqu'au préſent regne, les mêmes que les Rois de France, & les Empereurs après eux, avoient portées pour toute la Monarchie. L'érection des Gouvernemens de la Lorraine en Souverainetés demandoit qu'il ſe fît quelque

Ibid. fol. 46.

changement dans ces Loix. Le Comte l'entreprit : il retint des anciennes ce qui convenoit à ſes Sujets ; il en établit quelques nouvelles, & fit rédiger le tout par d'habiles Juriſconſultes.

Telles étoient les occupations d'Albert, lorſqu'il s'éleva, dans le Royaume de Lorraine, une querelle que l'attachement du Comte au Souverain ne lui permit pas de regarder avec indifférence. Rodolphe Roi de Bourgogne, étant mort ſans enfans dans l'année 1032. il avoit laiſſé ſes Etats à l'Empereur Conrad, qui avoit épouſé ſa niéce. Eude Comte de Champagne, fils d'une ſœur de Rodolphe, irrité d'une diſpoſition ſi contraire à ſes eſpérances, étoit entré dans la Bourgogne, & s'étoit emparé de la plus grande partie du Royaume, pendant que Conrad faiſoit la guerre en Pologne. Il étoit aiſé de prévoir que l'Empereur ne verroit pas cette invaſion d'un œil tranquile. En effet, dès l'année ſuivante, ce Prince vint ſe jetter ſur la Champagne, dont le Comte trop foible pour réſiſter aux forces de l'Empire, fut contraint de demander la paix, & de renoncer à ſes prétentions ſur le Royaume de Bourgogne.

Hug. Flaviniac. tom. 1. Bibliothec. MS. P. Labbe, pag. 185.

Les choſes demeurerent en cet état, auſſi long-tems que Conrad fut à portée de tenir le Comte en reſpect ; mais un voyage que les affaires de l'Empire l'obligerent de faire en Ita-

lié, parut à Eude une occaſion favorable de recommencer la guerre, & de porter même ſes vues juſques ſur la couronne de Lorraine. Il aſſiégea d'abord le Château de Bar, place importante ſur la frontiére, comptant aller
Ibid. pag. 185. delà attaquer Aix-la-Chapelle qu'on regardoit alors comme la Capitale de la Lorraine, & de s'y faire reconnoître pour Roi aux fêtes de Noël.

On ſeroit étonné de voir les Princes ſe repaître ſi facilement de ces eſpérances flatteuſes, preſque toujours démenties par l'événement, ſi les exemples en étoient moins fréquens. Les projets du Comte de Champagne eurent le ſort qu'ont d'ordinaire les projets de cette nature. Gozelon Duc des deux Lorraines, ne fut pas plutôt inſtruit que ce Prince avoit repris les armes, qu'il aſſembla ſes forces & celles de ſes amis, & marcha vers Bar pour en faire lever le ſiége. Les Evêques de Liége & de Mets, le Comte de Namur & beaucoup d'autres Seigneurs s'étoient joints au Duc; ce qui faiſoit une armée auſſi conſidérable au moins que celle du Comte de Champagne, quoiqu'il eut avec lui les troupes d'un grand nombre de Seigneurs François.

1037. La bataille fut auſſi opiniâtrée qu'on devoit l'attendre de tant de braves gens raſſemblés. On s'attaqua de part & d'autre avec furie: les
Ibid. Chefs ne ſe ménagerent pas plus que les ſim-

ples ſoldats. Le Comte de Namur à la tête de ſes Sujets, ſe trouvoit dans un des endroits où le combat étoit le plus échauffé. Il s'étoit attaché au Comte de Champagne, qui de ſon côté ſe défendoit avec beaucoup de valeur. Le gain ou la perte de la bataille paroiſſoient dépendre du ſuccès particulier de cette attaque. Albert auſſi terrible les armes à la main, qu'il étoit modéré par-tout ailleurs, faiſoit, avec les ſiens, des efforts prodigieux pour rompre l'ennemi; & il alloit vaincre, lorſqu'un coup qu'il reçut, l'étendit mort ſur le champ de bataille. Le Comte de Champagne eut le même ſort un moment après, ce qui fixa la victoire du côté des Lorrains.

Hiſt. Monaſt. S. Laurentii, vet. ſcriptor. & monument. tom. 4. pag. 1059.

Anſelmus in Collect. Chapeauvil. tom. 1. *pag.* 276.

Anecdot. theſaurus noviſſ. P. Bernardi Pez. tom. 4. *part.* 3. *p.* 183. *in vita Reginardi Leod. Epiſc.*

Hugo Flaviniac. tom. 1. *Bibliot. nov. MS. P. Labbe, pag.* 185.

Nos Annales ne conviennent pas que le Comte de Namur périt dans ce combat. Elles aſſurent, au contraire, qu'après y avoir été dangereuſement bleſſé, & laiſſé pour mort ſur la place, ce Prince échappa par une eſpéce de miracle, ayant fait vœu, ſi le Seigneur lui conſervoit la vie, de bâtir l'Egliſe de ſaint Aubain, & d'y fonder un Collége de Chanoines. Mais il n'eſt pas poſſible d'adopter ce ſentiment, détruit par la Chronique de Rénier, Moine de ſaint Laurent, qui raconte la mort du Comte de la maniére que nous l'avons fait, & qui eſt ſuivi en ce point par Anſelme, autre Ecrivain Liégeois. Le premier de ces deux Hiſtoriens pouvoit-il ignorer la vérité d'un

événement, dont il avoit, pour ainſi dire, été témoin? & le ſecond, que ſa qualité d'Abbé de ſaint Aubain avoit naturaliſé à Namur, eut-il parlé de cette mort de la même façon que Rénier, ſi la tradition encore toute récente de la bataille, n'avoit été conforme à la rélation du Moine de ſaint Laurent?

L'autorité de nos Annaliſtes, Ecrivains modernes, & d'une très-mince capacité, ne peut être miſe en parallèle avec celle de ces deux Auteurs. Il eſt aiſé d'appercevoir ce qui a déterminé nos faiſeurs d'Annales à ſuivre le parti qu'ils ont embraſſé, par rapport à l'événement dont il eſt queſtion. Ils vouloient faire mourir Albert à je ne ſais quel combat de Revogne, (*d*) & donner par-là à ce Prince le relief d'avoir été Duc de la haute Lorraine ou de la Moſellane, quoique tous les Hiſtoriens conviennent aujourd'hui que cet honneur appartient à un Albert Comte d'Alſace, & non pas au Comte de Namur.

Butkens, liv. 3. pag. 80. Hiſt. de Lorraine, par D. Calmet, 2 édit. tom. 2. pag. 57.

(*d*) Le prétendu combat de *Revogne*, village des Ardennes, entre Givet & ſaint Hubert, n'eſt connu que par une note qu'on trouve à la marge d'un MS. de l'Abbaïe d'Orval: *Anno Domini* 1048. *bellum apud Rivoniam, ubi occiditur Albertus Namurcenſis à Godefrido Duce. Chapeauvill. tom.* 2. *pag.* 6. On ne ſait ni de qui, ni de quel tems eſt la note, ce qui rend cette autorité très-ſuſpecte. Grammaye & un Hiſtorien moderne ont tâché de la relever, en attribuant la note à Harigere. C'eſt une mépriſe. Harigere mort en 1007. n'a pu rendre témoignage d'un événement ſuppoſé arrivé en 1048. Les deux Ecrivains datent ce même événement de l'année 1067. C'eſt une ſeconde mépriſe. Tous les Hiſtoriens qui ont parlé de la querelle entre Godefroi & un Albert Duc de la haute Lorraine, la mettent en 1047. ou 1048.

Ainſi périt d'une mort violente ce Prince à qui ſa piété, ſa modération, ſa douceur, ſes inclinations toutes portées à la paix, auroient dû mériter une fin plus heureuſe, ſi Dieu ne reſervoit aux bons Princes des recompenſes plus précieuſes que celles de ce monde. Il laiſſa de la Comteſſe Regelinde ſa femme, deux fils encore en bas âge : Albert troiſiéme ſon ſucceſſeur, & Henri Comte de Durbui & de la Roche, du chef de ſa femme, héritiére de ces deux Terres.

Voyage litteraire de deux Religieux Bénédict. tom. 2. pag. 162.

ALBERT TROISIÉME

Comte de Namur.

LA vertueuſe Ermengarde ſe retrouva à la mort du Comte ſon fils, préciſément dans la même ſituation où elle avoit été, lorſqu'Albert premier mourut. La jeuneſſe de ſes petits fils l'obligea de prendre, une ſeconde fois en mains, les rênes du Gouvernement. Elle s'aquitta de cette laborieuſe fonction, avec le même ſuccès, & les Peuples en tirerent les mêmes avantages que durant ſa premiére régence. Le reſpect qu'avoient pour la Comteſſe les Princes voiſins, les empêcha de rien entreprendre contre le Comté de Namur, & le jeune Comte élevé ſous ſes yeux, & inſtruit par ſes exemples, donna bientôt lieu d'eſpé- 1037.

rer qu'il marcheroit ſur les traces de ſon pere & de ſon ayeul.

Ces eſpérances ſe fortifierent à meſure que le caractére du jeune Albert ſe développa. Il avoit l'humeur plus guerriére que ſon pere; mais cette inclination tempérée par les leçons d'Ermengarde, demeura toujours renfermée dans les bornes que preſcrit aux Souverains la prudence & l'équité.

1044. A peine ce Prince eut-il atteint l'âge de gouverner, qu'il perdit ſon ayeule. Les inſtructions qu'il en avoit reçues, & l'ordre qu'elle avoit mis dans les affaires, firent qu'on ne s'apperçut preſque pas de la grandeur de cette perte. Albert continuoit à gouverner ſur le plan que cette Princeſſe lui avoit tracé, lorſque l'occaſion de faire ſes premiéres armes, à la ſuite de l'Empereur, le tira de la vie tranquile qu'il avoit menée juſqu'à ce moment.

Les Etats de l'Empire en deçà du Rhin, étoient remplis de troubles. Le Duc Godefroi irrité de ce qu'on lui avoit préféré le Comte Fréderic de Luxembourg, pour le Gouvernement de la baſſe Lorraine, s'étoit révolté, & avoit attiré dans ſon parti Herman Comte de Hainaut, Bauduin Comte de Flandre, & Thierry Comte de Hollande. Le Pape Leon IX. avoit d'abord aſſoupi cette querelle, & ménagé entre l'Empereur Henri & ces Princes un accommodement. Mais ni Godefroi, ni le Comte

Comte de Flandre ne purent demeurer longtems en repos. Celui-ci fier d'avoir fait entrer le Comté de Hainaut dans ſa Maiſon, par le mariage de Bauduin ſon fils aîné, avec Richilde, veuve du Comte Herman, s'attacha plus étroitement que jamais au Duc Godefroi, toujours prêt à brouiller, pour ſatisfaire ſa vengeance ou ſon ambition.

Leur ligue éclata par la guerre qu'ils déclarerent à l'Evêque de Liége, partiſan zélé de l'Empereur. Ils entrerent dans les terres de cet Evêché, où ils prirent & brûlerent les villes de Hui & de Thuin, menaçant de faire le même traitement aux Etats des Princes voiſins. Les plaintes de ces Princes portées à l'Empereur Henri, le déterminerent à mettre un frein au génie turbulent de Godefroi, & à réprimer l'audace du Comte de Flandre ſon allié. Albert Comte de Namur, regarda cette guerre comme une occaſion de ſe ſignaler, & de remplir ce qu'il devoit à ſon Souverain. Il leva des troupes, ainſi que firent la plupart des Princes & Seigneurs de la Lorraine, & il ſe joignit à l'armée Impériale. 1053.

Alberici Chron. part. 2. pag. 88.

Lamberti Parvi Chron. Contin. vet. Script. & monum. tom. 5. pag. 6.

Quoique Godefroi fut très-mal dans l'eſprit d'Henri, avec qui il avoit déja eu pluſieurs démêlés, c'étoit cependant au Comte de Flandre, plus à craindre par ſa qualité de Vaſſal de la France, que ce Prince en vouloit particuliérement. Ainſi ſans s'arrêter dans le Hai-

1054. naut qu'autant de tems qu'il en falloit, pour s'aſſurer de cette Province, l'Empereur fit toutes ſes diſpoſitions, pour porter la guerre en Flandre. Bauduin qui avoit preſſenti les vues d'Henri, s'étoit préparé de ſon côté à le recevoir, & à défendre l'entrée de ſon Pays. Il avoit pour cela poſté ſon armée entre Valenciennes & Bouchain, afin d'empêcher le paſſage de l'Eſcaut. C'étoit en effet entre ces deux Villes, vers le village de *Main*, qu'Henri s'étoit propoſé de paſſer cette riviére. Mais y étant arrivé, ce Prince s'apperçut, dès les premiers jours, qu'il lui ſeroit difficile d'effectuer ſa réſolution en préſence de l'ennemi. Il fallut donc prendre des meſures pour lui faire abandonner ce poſte; & voici de quelle maniére la choſe s'exécuta.

Chron. Camerac. & Atrebat. lib. 3.

L'Empereur avoit dans ſon armée un homme de qualité, Vaſſal du Comte de Flandre, grand Capitaine, & qui connoiſſoit parfaitement le Pays. Ennemi de Bauduin, dont il croyoit avoir ſujet de ſe plaindre, ce Seigneur ne déſiroit rien tant que de faire entrer l'armée Impériale dans les Etats de ce Prince. Jean de Bethune, Avoué d'Arras, c'étoit le nom de ce Seigneur, jugeant qu'il ſeroit impoſſible à l'Empereur de paſſer l'Eſcaut, en préſence du Comte de Flandre, ſe mit à la tête d'un gros détachement, qu'il fit ſortir du camp pendant la nuit, & alla paſſer la riviére à Cambrai.

Bauduin à qui l'on avoit dérobé ce mouvement, n'eut pas plutôt appris qu'on étoit maître des deux côtés de l'Eſcaut, qu'il craignit d'être enveloppé, & qu'il ſe retira dans l'intérieur de la Flandre, ſe contentant d'en faire garder les avenues, par un petit nombre de troupes. Henri à qui cette retraite ouvroit une partie du Pays, paſſe l'Eſcaut, & enſuite la Scarpe, entre Arras & Douai. Il pénétre delà dans la plaine de Lille, (*e*) après avoir

(*e*) La Chronique attribuée à Balderic, où l'on trouve le détail de cette guerre, a été mal entendue par la plupart des Ecrivains. Voici ce qu'on lit dans cette Chronique, dont l'Auteur, témoin, pour ainſi dire, des événemens, a dû en connoître juſqu'aux moindres circonſtances : *Chron. Camerac. lib. 3. cap. 67. Hoc viſo (ſcilicet Scaldis cuſtodiam à Flandriæ Comite derelictam.) Imperator Scaldim fluvium paratis pontibus tranſiit, & terram Balduini hoſti ſuæ devaſtandam diſtribuit. (cap. 68.) Sicque depopulando eam prædâ & igni, uſque ad debullientem rivum cum exercitu ſuo pervenit.... (cap. 70.) Accinxit ſe Joannes .... & volens, ſi fieri poſſet ..... per clauſulam illam ducere Imperatoris exercitum. Laboranti igitur homini, & quærenti id ipſum perficere, portæ clauſulæ illius apertæ ſunt de mediâ nocte, ſicque clauſulam illam introivit Imperator, facta inimicorum ſuorum reſiſtere volentium non minimâ cæde. Pertranſiens autem clauſulam illam ad Iſlenſe caſtrum pervenit, &c.* L'Empereur, à qui la retraite de Bauduin laiſſoit libre le paſſage de l'Eſcaut, fit jetter des ponts ſur cette riviére, & entra ſur les terres du Comte de Flandre, pillant & brûlant tout ce qui ſe rencontroit ſur ſa route, qu'il dirigea droit au ruiſſeau de *Boullantrieux*. Là ayant été joint par l'Avoué d'Arras, ce Seigneur entreprit de pénétrer en Flandre par cet endroit. Quelque difficile que fut le paſſage, l'armée vint à bout de le franchir. L'Avoué prit le tems de la nuit; ce qui lui réuſſit ſi bien, qu'ayant traverſé les ruiſſeaux & les marais, il tailla encore en piéces tout ce qui ſe préſenta pour l'arrêter. Ainſi l'Empereur entra dans la plaine avec ſon armée, & arriva à Lille, &c. Preſque tous nos Ecrivains ont pris le change, en traitant cet endroit de l'hiſtoire des Pays-Bas. Meyer dans ſes An-

diſſipé tout ce qui oſa lui diſputer le paſſage, & ſurmonté les difficultés que préſentoit à chaque pas un pays coupé par-tout de ruiſſeaux & de marais. Tout plia alors devant Henri. Lille, endroit peu conſidérable en ce tems-là, ſe rendit preſque ſans réſiſtance. Lambert

Alberici Chron. ad an. 1054. & 1055. *Chron. Camerac. & Atreb. lib.* 3. *cap.* 70.

nales de Flandre, & Eyndius dans ſon hiſtoire de Zélande, trompés par le *clauſula* de la Chronique de Cambrai, ont cru que l'Empereur Henri avoit attaqué par mer les Etats de Bauduin, & qu'il y étoit entré, en forçant le port de l'Ecluſe. C'eſt auſſi le ſentiment d'Aubert le Mire ſur l'endroit, où Sigebert de Gemblours a parlé de cette expédition. D'autres ſe ſont imaginés que *clauſula* devoit s'entendre de la petite ville de l'*Ecluſe* entre Douai & Bapaumes. Cette derniére opinion, quoique plus vraiſemblable, n'eſt pas mieux fondée que la premiére. Il paroit certain par le texte de la Chronique de Cambrai, que l'Empereur, avant que de tenter le paſſage de l'endroit que l'Auteur appelle *clauſula*, avoit dépaſſé l'*Ecluſe* de pluſieurs lieues, puiſqu'il étoit déja arrivé à la hauteur d'Hennin-Lietard, ſur les bords du ruiſſeau appellé *Boullantrieux* (*uſque ad debullientem rivum pervenit*) qui coule à peu de diſtance de cette petite Ville. Il n'étoit donc plus queſtion de la ville de l'*Ecluſe*, mais de quelques retranchemens à la tête d'un paſſage difficile d'ailleurs à franchir, tel qu'eſt le Pays depuis Hennin-Lietard juſqu'à la plaine de Lille. En effet, cet endroit eſt couvert par-tout de marais entrecoupés de ruiſſeaux, qui devoient le rendre preſque impraticable, ſur-tout avant qu'on eut creuſé le canal de Lille à Douai. Rien n'eſt ſi commun, dans les Ecrivains du moyen âge, que le mot *clauſula*, pour ſignifier un paſſage de cette nature : *Cluſæ ſunt anguſtiæ adituum, quæ regionem aperiunt & claudunt. Eginhard. in Ann. ad an.* 817. *Munitiſſimis interpoſitionibus quas vulgò Cluſas nominari prædiximus. Chron Alberic. pag.* 226. *Bernardus Rex Italiæ omnes aditus, id eſt cluſas, quibus in Italiam aditur, præſidiis firmavit. Act. Sanct. tom.* 1. *Febr. pag.* 883. *Gens Hungarorum quæ quibuſdam munitiſſimis cluſis remota. Vita ſancti Guiberti, tom.* 5. *Act. Sanct. Ord. S. Bened. pag.* 307. A quoi l'on peut ajouter le fameux paſſage appellé *la Chiuſa*, par où l'on arrive de Tirol en Italie. Je pourrois citer beaucoup d'autres textes, mais c'en eſt aſſez, pour faire voir quel eſt le ſens du mot *clauſula*, dans la Chronique attribuée à Balderic.

Comte de Lens, qui commandoit un corps détaché pour la garde de ce quartier, fut battu, & tué ſur la place, & les débris de ſon armée pouſſés juſqu'à une petite ville de Tournaiſis, que l'Empereur emporta après un ſiége de peu de jours. Tournai ſubit le même ſort. La priſe de cette Capitale termina la campagne, durant laquelle les troupes Impériales firent un butin immenſe, & bon nombre de priſonniers.

L'avantage que ces troupes venoient de remporter, n'empêcha pas Bauduin & Godefroi de continuer la guerre. Ils aſſiégerent, l'année ſuivante, Anvers, où le Duc Fréderic s'étoit enfermé. Mais ſur le bruit qu'une armée de Lorrains venoit au ſecours, le ſiége fut levé, & la paix conclue peu de tems après, à des conditions très-avantageuſes pour le Comte de Flandre. L'Empereur lui rendit Tournai & les autres villes conquiſes, & ajouta à ſes Etats les Iſles de Zélande, & le pays appellé des Quatre-Métiers, (*f*) avec tout ce qui eſt compris entre l'Eſcaut & la Dendre, à charge ſeulement de les tenir de l'Empire, dont ces différens cantons relevoient. 1055.

Albert rendu par la paix à ſes Peuples, s'appliqua tout entier aux affaires du Gouvernement. Il s'éleva peu d'années après ſon retour

(*f*) Riche canton de la Flandre, lequel comprend *Hulſt*, *Axel*, *Aſſenede* & *Bockout*.

1061. à Namur, une querelle entre l'Evêque de Liége & ce Prince, par rapport à certains droits de juriſdiction que l'Evêque prétendoit ſur l'Egliſe de ſaint Aubain. Cette prétention regardoit vraiſemblablement les ſuppots de cette Collégiale. Soit que les Officiers de l'Evêque euſſent porté ces droits plus loin qu'ils ne devoient, ſoit que le Comte eut formé le deſſein de les ſupprimer, il eſt certain qu'il en réſulta un conflict de juriſdiction, qui auroit pu avoir des ſuites, s'il n'avoit été accommodé.

Collect. Chapeauvil. tom. 2. pag. 6.

Gilles d'Orval nous apprend que l'accommodement ne fut pas favorable à l'Egliſe de Liége. Il paroit que le Pape intervint dans cette affaire, & qu'il contribua par ſon autorité à la ſuppreſſion de ces droits, fondés ſur une aſſez longue poſſeſſion. L'Evêque Théoduin en ſupporta impatiemment la perte, juſques-là qu'il refuſa de conſacrer la nouvelle Egliſe de ſaint Aubain. Des ordres qu'il reçut à ce ſujet de Gregoire VII. alors ſouverain Pontife, terminerent ce différend. L'Evêque & le Comte ſe réconcilierent, & le dernier aſſiſta peu d'années après à la bénédiction de l'Egliſe de Hui, faite par Théoduin.

Concil. Harduini, tom. 6. parte primâ, col. 1308.

Collect. Chapeauvil. tom. 2. pag. 4.

Des Hiſtoriens peu exacts ont écrit que le démêlé dont nous venons de parler, regardoit la juriſdiction territorielle, prétendue par l'Evêque de Liége ſur Namur & ſur ſaint Gerard,

parce que ces deux endroits ſont énoncés dans les diplomes des Empereurs, comme dépendans de l'Egliſe de Liége. Mais ces Ecrivains n'ont pas fait attention que les diplomes ſur leſquels ils ſe fondent, viennent originairement de Pepin, de Charles, de Louis & de Lothaire, & que tout ce que les derniers Empereurs y ont ajouté, n'a été qu'une ſimple confirmation. Ces diplomes ne ſignifioient donc autre choſe, que ce qu'ils avoient ſignifié dans leur origine. Or il n'eſt ni vrai, ni vraiſemblable que les Princes que nous venons de nommer, aient eu deſſein de gratifier l'Egliſe de Liége de la juriſdiction territorielle, laquelle dans ces tems-là appartenoit aux ſeuls Souverains, dans toute l'étendue de leurs Etats. Il n'a donc pu être queſtion dans ces diplomes, que d'une conceſſion qui attribuoit à l'Evêque le droit excluſif de juger les ſuppots & autres perſonnes dépendantes des Egliſes, & qui ôtoit en même-tems aux Comtes & à leurs Officiers, le pouvoir de connoître de ces cauſes. Quoiqu'il en ſoit de ce démêlé, peu intereſſant aujourd'hui, un événement d'une toute autre conſéquence pour l'Egliſe de Liége, rétablit bientôt entre l'Evêque & le Comte de Namur l'union que ce différend avoit un peu altérée.

Collect. Chapeauvil. tom. 1. p. 212. & 215. t. 2. pag. 13.

Nous avons vu que Richilde, héritiére du Hainaut, avoit porté ce Comté dans la Maiſon des Comtes de Flandre, en épouſant Bauduin,

connu dans l'Hiſtoire ſous le nom de *Bauduin de Mons*. Par ce mariage la Flandre & le Hainaut unis ne devoient avoir qu'un même maître. Bauduin de Mons étant venu à mourir après un regne de trois ans, Robert ſon frere, ſurnommé *le Friſon*, avoit profité de la haine que les Flamans portoient à la Comteſſe Richilde, & s'étoit emparé de la Flandre, au préjudice de ſes neveux, à qui elle appartenoit de droit.

Philippe Roi de France, avoit cru devoir s'oppoſer à une uſurpation ſi hardie. Mais Robert l'avoit ſoutenue avec tant de bonheur, qu'après une bataille ſanglante, où les François furent défaits, & dans laquelle le Comte Arnoul, fils aîné de Richilde, perdit la vie, il ne reſta d'autre reſſource à cette Princeſſe que de ſe retirer en Hainaut, où elle apprit bientôt après que le Roi de France s'étoit accommodé avec le Friſon. Toute autre que Richilde eût alors renoncé à l'eſpérance de recouvrer la Flandre. Mais la Comteſſe de Hainaut joignoit à des talens ſupérieurs pour le Gouvernement, une fermeté d'ame peu ordinaire à ſon ſexe. Abandonnée des François, elle tourna ſes vues vers les Seigneurs de Lorraine. Théoduin Evêque de Liége, étoit l'un des plus puiſſans de ce Royaume. Richilde lui offrit de tenir le Hainaut en fief de ſon Egliſe, à condition d'être promptement ſecourue d'hommes & d'argent.

1071.

Ægid. aureæ Vallis ap. Chapeauvill. tom. 2. pag. 13.

L'oc-

L'occaſion de s'aggrandir étoit trop belle pour être négligée. La propoſition de la Comteſſe fut écoutée favorablement, & le Prélat après s'être aſſuré de l'amitié & de l'aſſiſtance des Seigneurs voiſins, alla conſommer à Foſſe cette grande affaire, dans une aſſemblée, où avec les Principaux du pays de Liége, aſſiſterent Godefroi de Bouillon, Albert Comte de Namur, Henri Comte de Louvain, le Comte de Chini, & celui de Montaigu. *Bald. Aveſn. Chron. pag. 9.*

Des alliés ſi puiſſans, & en ſi grand nombre, pouvoient faire eſpérer à Richilde le rétabliſſement de ſes affaires. Mais le Comte de Flandre, loin de paroître craindre ces nouveaux ennemis, alla au devant d'eux, & les attaqua à une lieue de Mons, près de l'endroit où fut bâtie depuis l'Abbaïe de ſaint Denis en Broqueroie. Après un combat également opiniâtré & ſanglant, la Comteſſe de Hainaut & ſes alliés furent contraints de céder aux Flamans le champ de bataille. Le ſang répandu de part & d'autre en cette occaſion, fit donner à cet endroit le nom de *la Haie des morts*, qu'il a conſervé depuis ce tems-là. Telle fut la concluſion de cette guerre. Robert reſta paiſible poſſeſſeur de la Flandre, & Richilde fut obligée de ſe contenter du Hainaut. Si cette Princeſſe tira peu d'avantage d'avoir ſoumis ſes Etats à l'Egliſe de Liége, l'hommage du Hainaut ne fut pas non plus d'une grande uti- *Hiſt. Andag. Monaſter. vet. Script. & monum. tom. 4. p. 943.*

lité à cette Egliſe. Il lui en couta des ſommes immenſes, pour aquerir un frivole honneur; & après quelques reliefs infructueux, faits de tems en tems par les Comtes de Hainaut, le Comté ſecoua enfin cette ombre de ſervitude, ſous les derniers Comtes de la Maiſon de Bourgogne.

Cette guerre de peu de durée à laquelle le Comte de Namur n'avoit d'autre part que celle d'auxiliaire, fut bientôt ſuivie d'une querelle plus longue, dans laquelle ce Prince ſe trouva directement intereſſé. La mort de Godefroi le Boſſu, Duc de la baſſe Lorraine, aſſaſſiné à Anvers par les ordres du Comte de Flandre, en fut l'occaſion.

1076. Ce Prince n'ayant point d'enfans de ſon mariage avec Mathilde, Marquiſe de Toſcane, avoit inſtitué pour ſon héritier Godefroi, fils de ſa ſœur la Comteſſe de Boulogne, ſi connu depuis ſous le nom de Godefroi de Bouillon. Quoique ce jeune Seigneur réunît dans ſa perſonne toutes les qualités qui peuvent rendre un Prince recommandable, la Marquiſe n'en improuva pas moins la diſpoſition faite par ſon mari. Outre qu'elle n'avoit jamais vêcu dans une grande union avec lui, il y a apparence qu'elle-même avoit des prétentions ſur pluſieurs terres, que le teſtament du Duc de la baſſe Lorraine adjugeoit à Godefroi. Il eſt du moins certain que la Maiſon de Bar, dont Ma-

thilde deſcendoit par ſa mere, avoit poſſédé aux environs de Bouillon, de grands biens, qui avoient été le partage de Beatrix mere de la Marquiſe de Toſcane. Soit qu'après la mort du Duc, cette Princeſſe ſe crût en droit de rentrer en poſſeſſion des anciens domaines de ſa Maiſon, ſoit qu'il n'y eut de ſa part que de la mauvaiſe volonté contre Godefroi, la Marquiſe mit tout en œuvre, pour le fruſtrer de la donation que ſon oncle lui avoit faite.

La difficulté étoit d'obliger ce jeune Seigneur, déja en poſſeſſion des principales terres, & en particulier de celle de Bouillon, à s'en deſſaiſir. Mathilde ſeroit peut-être venue à bout d'un pareil deſſein, en Italie, où elle étoit très-puiſſante. Mais il ne lui étoit pas poſſible de faire marcher de ſi loin une armée dans les Ardennes. Le parti que prit la Marquiſe fut d'intereſſer dans ſa cauſe les Seigneurs voiſins. Il ne fut pas difficile d'engager le Comte de Namur. Il avoit lui-même, ſur une partie de la ſucceſſion du Duc de la baſſe Lorraine, des droits que lui avoit apportés la Comteſſe Ide ſa femme. Les Hiſtoriens qui ont laiſſé cette affaire dans une grande obſcurité, aſſurent que ces droits regardoient Bouillon. (*g*) La Mar-

Ex Leibnitii Miſcellan. fragment. Chron. S. Huberti, in ſupplemento vitæ Leibnit.

(*g*) *Comes verò Namurcenſis Albertus per aliam Idam, uxorem ſuam, dictum Bullonium reclamabat. Alberici Chron. ad an.* 1076. *Cùm idem Albertus Bullionem Caſtrum quaſi magis hæreditarium obſediſſet. Laurent. Leod. Hiſt. Eccleſ. Virdun. Spicileg. tom.* 2.

quiſe de Toſcane les fortifia encore en faiſant à Albert le tranſport des ſiens, & le détermina par-là à ſe joindre aux autres ennemis de Godefroi.

Il y en avoit ſur-tout deux plus à craindre pour ce jeune Seigneur : l'Archevêque de Reims, à qui appartenoit le haut domaine de Bouillon, & l'Evêque de Verdun, que les démêlés de ſon Egliſe avec la Maiſon du feu Duc de la baſſe Lorraine, diſpoſoient à ſeconder les deſſeins de Mathilde. Cette Princeſſe engagea
1077. le Pape Gregoire VII. à écrire au premier. La réponſe du Prélat (*b*) au Pape, qui nous a été conſervée parmi les monumens Eccléſiaſtiques de ce ſiécle, nous découvre les reſſorts qu'on fit jouer en cette occaſion. Manaſſès, c'eſt le nom de l'Archevêque, ſe livra ſans réſerve aux vues de la Marquiſe de Toſcane, qui étoient de faire exclurre Godefroi de toutes les terres dépendantes de l'Egliſe de Reims, & d'y faire au contraire recevoir le Comte de Namur. L'Evêque de Verdun fit encore plus en faveur d'Albert. Il le mit en poſſeſſion de la dignité de Comte de ſa Ville Epiſcopale,

Concil. edit. P. Labbe, tom. 10. pag. 362.

Concil. Harduin. tom. 6. p. 1569.

Alberici Chron. ad an. 1078.

(*b*) *Domino Gregorio ſummo Pontifici Manaſsès Dei gratiâ Remorum Archiepiſcopus.... Veſtro Domino interventu, & obſecratione reddidi Dominæ M. Marchiſæ omnia quæ de me ſuus anteceſſor tenuit, & ad defendenda eadem conſilium meum & auxilium, ac receptus meos promitto fideliter, & promiſi, & de rejiciendo G. & recipiendo Comite A. quidquid ipſa petierit, paratus ſum exequi, ad quæ omnia confirmanda diebus ſacris Pentecoſtes, cum confratre noſtro, fideli veſtro Theodorico Virdunenſi Epiſcopo ſuæ Civitati interfui. Concil. ſupra.*

qu'il avoit refuſée à Godefroi, après quoi il l'aſſiſta de toutes ſes forces, lorſque le Comte, qui s'étoit enfin déterminé à prendre les armes, alla mettre le ſiége devant Bouillon.

On attaqua vigoureuſement cette fortereſſe; mais Godefroi la défendit avec une égale vigueur. Ce jeune Héros qui en ce tems-là n'avoit que dix-ſept ans, ſe trouvoit par-tout, toujours prêt à aſſaillir l'ennemi, ou à le repouſſer. De ſorte qu'après un ſiége très-long & très-meurtrier, l'Evêque & le Comte déconcertés par une réſiſtance ſi opiniâtre, furent contraints d'abandonner leur entrepriſe.

L'Evêque de Verdun n'en fut pas quitte pour cet échec. Auſſi-tôt que Godefroi fut libre, il entra dans les terres de l'Evêché, où il cauſa au moins autant de dommage au Prélat, que celui-ci en avoit fait dans le Duché de Bouillon. Pour achever de rendre inutiles les efforts de l'Evêque & du Comte, il fit enſuite élever à Stenai une fortereſſe, d'où il tint en bride tout le Verdunois, par le moyen d'une garniſon qu'il y mit.

On ne fut pas long-tems ſans reſſentir dans les terres de l'Evêché combien le voiſinage des troupes de Godefroi y étoit à charge. On prit des meſures pour les déloger de ce poſte, qu'il fallut aſſiéger dans les formes. Cette entrepriſe ne réuſſit pas mieux aux Seigneurs ligués, que celle qu'ils avoient faite ſur Bouillon. Après

avoir eſſuyé les riſques d'une bataille dont le ſuccès demeura indécis, ils furent obligés de lever encore ce ſiége, ſur la nouvelle qu'ils reçurent qu'Euſtache & Bauduin de Boulogne, freres du jeune Godefroi, venoient à ſon ſecours avec des forces ſupérieures.

Après tant de diſgraces il fallut enfin céder à la fortune de Godefroi, qui fit durant cette guerre l'eſſai des talens & des vertus militaires qui le rendirent dans la ſuite l'un des plus grands Capitaines & des plus fameux Héros de ſon ſiécle. Il paroit que pour avoir la paix, le Comte de Namur fut obligé de renoncer à ſes prétentions ſur Verdun & ſur Bouillon.

Alberici Chronic. ad an. 1076. Hiſt. Andag. Monaſt. tom. 4. vet. ſcript. & monum. p. 955.

Henri Evêque de Liége, qu'Alberic donne pour tuteur du jeune Godefroi, fut celui qui ménagea cet accommodement, dans une entrevue qu'eurent les deux concurrens, dans l'Abbaïe de Saint-Hubert. Mais tous les ſoins de l'Evêque ne purent empêcher qu'il ne reſtât toujours de la défiance, & une certaine aliénation entre ces Seigneurs. Si nous en croyons un Hiſtorien, leur inimitié alla juſqu'à les engager à un duel, dont Godefroi ſortit victorieux. Ce combat ne put terminer leurs démêlés, puiſque nous voyons qu'après l'accommodement dont on vient de parler, le Comte de Namur penſa à fortifier le Château de Mirewart, afin de s'oppoſer aux deſſeins de Godefroi. L'Evêque de Liége tou-

Guill. Tyr. l. 9. cap. 7.

Alberici Chronic. ad an. 1081.

jours porté à favoriſer ſon pupile, rompit les meſures d'Albert, par l'achat qu'il fit de ce Château, que Richilde Comteſſe de Hainaut, lui vendit. *Hiſt. Andag. Monaſt. p. 957. t. 4. vet. ſcript. & monum.*

Albert vêcut encore bien des années après la fin de cette guerre; mais il n'eut depuis ce tems-là aucun démêlé d'éclat avec ſes voiſins. Dégouté des armes où il avoit toujours été malheureux; accablé d'ailleurs de la goutte, qui ne lui laiſſoit que de courts intervalles de ſanté, il ne penſa plus qu'à maintenir ſon pays en paix, & qu'à rendre ſes peuples heureux, ſans ſe mettre en peine d'augmenter ſa puiſſance. Une conduite ſi pleine de modération, rendit Albert reſpectable à ſes Sujets, & aux Etats voiſins, à l'avantage deſquels il travailla dans plus d'une occaſion. La baſſe Lorraine fut redevable à la ſageſſe de ce Prince d'un arrangement qui y rétablit la ſûreté & la tranquilité publique, bannies depuis long-tems de ces belles Provinces par les brigandages qui s'y commettoient avec impunité. *Vita S. Frederici Leod. Ep. t. 4. vet. ſcript. & monum. pag. 1027.*

Tant de déſordres venoient principalement des guerres que ſe faiſoient les nobles, & quelquefois même les roturiers. Sous ombre de venger des querelles particuliéres, on ſe tuoit, on brûloit les maiſons de ſes ennemis, on pilloit & on ravageoit leurs terres; en un mot on s'abandonnoit aux excès les plus crians, ſans qu'il parût poſſible d'apporter du reméde à un

mal, qu'un long abus avoit en quelque ſorte autoriſé, dans preſque tous les Etats de l'Europe. La nobleſſe ſur-tout s'opiniâtroit à maintenir cette barbare coutume, qu'elle regardoit comme la plus précieuſe de ſes prérogatives. Jamais les ſuites de cette horrible licence n'avoient été portées plus loin, qu'au tems dont nous parlons, ſur-tout dans les pays qui compoſoient alors le Diocéſe de Liége.

Ægid. aureæ Vallis, t. 2. Coll. Chapeauvill. p. 38.

Albert ne put voir un brigandage ſi affreux ſans en être vivement touché. Il s'employa ſi fortement auprès de l'Evêque de Liége, & des autres Princes ſes voiſins, qu'ils prirent unanimement la réſolution d'abolir chacun dans leurs Etats les guerres particuliéres. Pour cet effet, ils s'aſſemblerent à Liége. Après y avoir délibéré ſur les moyens les plus propres à parvenir au but qu'on ſe propoſoit, on fit de concert divers réglemens. L'exécution en fut ſpécialement commiſe à l'Evêque, auſſi-bien que le ſoin d'ériger dans ſa Ville Epiſcopale une chambre de juſtice qui connoitroit, à l'excluſion de tout autre Juge, des contraventions aux loix qu'on venoit de porter. La juriſdiction de cette chambre, à laquelle on donna le nom de *Tribunal de la Paix*, devoit s'étendre dans les Etats même des Princes voiſins, qui voulurent bien en cette occaſion, ſe dépouiller du droit naturel qu'ils avoient ſur leurs Sujets, & l'attribuer à l'Evêque.

Magn. Chron. Belg. pag. 136. nov. edit.

Vers 1088.

Des

Des arrangemens ſi ſages penſerent néanmoins avoir un effet tout oppoſé à ce qu'on s'en étoit promis, par l'entêtement d'Henri de Namur, Comte de la Roche. Ce Seigneur après avoir concouru avec le même zéle que les autres Princes, aux réglemens qu'on venoit de faire, s'opiniâtra à vouloir que ſes Sujets n'y fuſſent pas ſoumis. Il fallut pour le contraindre à changer de ſentiment, en venir à une guerre ouverte. Henri fut aſſez téméraire pour la ſoutenir ſeul, contre tant de Seigneurs. Sa hardieſſe ne lui réuſſit pas d'abord : il fut battu, & obligé de ſe renfermer dans ſon Château de la Roche. On l'y aſſiégea ; mais il força ſes ennemis à abandonner le ſiége, & à faire avec lui des conventions, qui furent le premier coup porté à l'autorité du *Tribunal de Paix*.

Henri n'affecta apparemment de ſe diſtinguer des autres Seigneurs, que parce qu'il ſut que les Sujets du Comte de Namur ſon frere avoient été ſouſtraits à la juriſdiction du nouveau Tribunal. Le zéle qu'Albert avoit marqué dans tout le cours de cette affaire, & les meſures qu'on ſavoit qu'il avoit priſes, afin de bannir de ſes terres les excès dont on ſe plaignoit, avant que de penſer à les abolir chez ſes voiſins, lui avoit attiré cette diſtinction de la part des Princes aſſemblés à Liége. Le Comte de la Roche, ſans avoir les mêmes

titres, emporta par l'accommodement qu'on fut obligé de faire avec lui, une partie de ce qu'il demandoit, & obtint du moins l'exemption pour les habitans de la ville, & de la banlieue de la Roche.

Butkens. pag. 95. Telle fut la fin de cette affaire qui fit beaucoup d'honneur au Comte de Namur, & qui lui aquit entiérement l'Evêque & les principaux du Clergé de Liége; juſques-là que cette Egliſe ayant retiré peu d'années après, le Comté de Brugeron (*i*) engagé aux Comtes de

1099. Louvain pour douze cens marcs d'argent,

Ægid. aureæ Vallis, t. 2. Chapeauvil. p. 45. Albert en fut gratifié, & le garda toute ſa vie.

Hiſt. de Lorraine, par D. Calmet, nouv. édit. tom. 3. piéces juſtificativ. pag. 47. Il paroit que le grand âge de ce Prince le détermina, peu après cette inféodation, à ſe décharger ſur le Comte Godefroi, ſon fils, du ſoin de l'Etat, puiſque nous avons une Chartre de l'année 1101. dans laquelle Ermeſinde, femme de Godefroi, prend le titre de Comteſſe de Namur, ce qui ſemble ſuppoſer que ſon mari avoit été, dès ce tems-là, aſſocié au Gouvernement par le vieux Albert.

Butkens, pag. 96. Les Hiſtoriens ne nous apprennent pas en quelle année il mourut. On le voit encore intervenir, & ſigner à une Chartre de l'an 1103.

Hiſt. de Lorraine, t. 1. preuves, p. 518. pour l'Abbaïe de Lobbes, & à une autre donnée en 1105. pour le Chapitre d'Andenne: après quoi il n'eſt plus fait mention de ce Prin-

(*i*) Le Comté de Brugeron comprenoit la partie du Brabant qui eſt entre la Dile & la Gette. Tirlemont en étoit le Chef-lieu.

ce, ſans contredit, l'un des plus ſages & des plus eſtimés de ſon tems. Il aimoit tant l'équité, qu'il menaça Obert, Evêque de Liége, ſon parent & ſon ami, de rompre l'alliance qu'il avoit avec lui, s'il ne rendoit ſes bonnes graces à Thierry Abbé de Saint-Hubert, que le Prélat perſécutoit injuſtement. Son attachement à la Religion égala ſes autres belles qualités. Nous ne voyons pas, à la vérité, qu'à l'exemple de quelques-uns de ſes prédéceſſeurs, il ait fait des donations aux Egliſes. Mais ce qui étoit plus rare, & d'une pratique peut-être plus difficile, nous avons des preuves qu'il leur fit reſtituer des terres & des droits que ſes ancêtres avoient uſurpés. Il accorda conſtamment ſa protection aux Monaſtéres, entrant même avec bonté dans le détail de leurs affaires domeſtiques, & employant à propos ſon autorité pour y maintenir la ſubordination & la paix.

Act. Sanct. Ord. S. Bened. ſæculo 4. parte 1. pag. 288.

Diplom. anni 1101. ap. Miræum, tom. 1. p. 368.

Hiſt. Andagin. Monaſter. vet. ſcript. & monum. tom. 4. pag. 930.

Chron. Valciodor. Spicileg. tom. 2. p. 724.

Albert eut de ſa femme Ide, fille de Bernard Duc de Saxe, une belle & nombreuſe poſtérité. Godefroi ſon fils aîné fut Comte de Namur après ſon pere. Henri le ſecond ſuccéda à un autre Henri, ſon oncle paternel, aux Comtés de la Roche & de Durbui. Un troiſiéme fils, nommé Fréderic, prit le parti de l'Egliſe, & parvint à l'Evêché de Liége, où il eſt honoré comme Saint. Selon quelques Ecrivains, Albert, le plus jeune de tous, mourut en Aſie,

où il étoit allé durant la premiére Croiſade, pour faire la guerre aux Infidéles. Une généalogie donnée par l'éditeur de Bauduin d'Aveſne, appelle ce quatriéme fils *Albric*, nom qu'il porte auſſi dans une Chartre pour l'Abbaïe d'Andenne. Guilleaume de Tyr lui donne pour femme Mamilie de Roucy, veuve d'un Comte de Jaffa, dont il n'eut point d'enfans. L'Ecrivain contemporain de la vie de Fréderic Evêque de Liége, en comptant les fils d'Albert, ne fait aucune mention de celui-ci, peut-être parce qu'il n'étoit plus en vie.

Chron. Bald. Aveſn. pag. 3. Miræi, tom. 1. pag. 368. Guillelm. Tyrius, lib. 14.

Albert eut auſſi deux filles : Alix, ou Adelaïde, mariée à Otton Comte de Chini; & Ide femme de Godefroi le Grand, ou le Barbu, Duc de la baſſe Lorraine & Comte de Louvain.

Butkens, p. 106.

Les Annales du Pays rappellent au regne d'Albert troiſiéme les commencemens de l'Abbaïe de *Marche les Dames*, ſituée à une grande lieue de Namur, dans un agréable vallon, peu éloigné de la Meuſe. Voici ce qu'on lit dans ces Annales touchant l'origine de ce Monaſtére.

Dans le tems que la Croiſade pour la conquête de Jéruſalem mettoit toute la nobleſſe de l'Europe en mouvement, il ſortit du Comté de Namur, ainſi que des Etats voiſins, grand nombre de Gentilshommes, à qui le déſir d'avoir part à cette glorieuſe entrepriſe, fit abandonner leur patrie & leurs familles. Les fem-

Digitized by Google

mes de ces illuſtres guerriers prirent de leur côté une réſolution au moins auſſi extraordinaire que celle de leurs maris. Ce fut de ſe retirer toutes enſemble dans une ſolitude, où elles firent conſtruire à la hâte une maiſon & une Egliſe, afin d'y paſſer dans la retraite & dans la priére, tout le tems que dureroit la guerre ſainte. Jéruſalem ayant été priſe de la maniére que tout le monde ſait, la plupart de ces Gentilshommes revinrent chez eux. Leurs femmes les y allerent rejoindre. Mais il prit envie à celles dont les maris étoient morts en Orient, de finir leurs jours dans cette ſolitude. Quelques Demoiſelles, filles de ces Seigneurs croiſés, imiterent l'exemple de ces pieuſes veuves, & toutes enſemble donnerent commencement à la Communauté appellée aujourd'hui *Marche les Dames*, (*k*) & plus anciennement *Notre-Dame du Vivier*. Cet établiſ-

(*k*) L'Abbaïe de Marche les Dames n'eſt pas la ſeule qui attribue ſon origine au départ des Seigneurs du Comté de Namur pour la guerre ſainte. Celle de Salzinne rapporte auſſi ſa fondation au même événement. Voici ce que je trouve dans un mémoire qui m'a été fourni par les Dames de cette Abbaïe. *Par tradition ladite Abbaïe* (de Salzinne) *a été bâtie par les Comtes de Namur, au commencement de l'onziéme ſiécle* (on a voulu dire du douziéme) *pour des Demoiſelles dont les peres s'étoient croiſés. Les fondateurs ſont Philippe Marquis de Namur, Bauduin Comte de Flandre, Pierre Comte d'Auxerre, Marguerite Comteſſe de Hainaut, Ferdinand Comte de Hainaut, Henri Marquis de Namur* (c'eſt ſans doute le jeune Henri. Le vieux ſurnommé l'Aveugle, n'a jamais été appellé *Marquis* de Namur) *Thomas Comte de Flandre, & Henri Comte de Vienne.* De ce mémoire il réſulte, ce me ſemble, que Philippe le Noble eſt le Fondateur de Salzinne, comme je le dirai plus bas.

ſement, continuent nos Annaliſtes, ſubſiſta long-tems ſur le pied d'une ſimple maiſon de retraite, juſqu'à ce que vers l'an 1380. d'autres diſent 1406. ces Dames jugerent à propos d'embraſſer la Régle & l'Inſtitut de ſaint Bernard.

Il ſeroit à déſirer que des Ecrivains d'une autorité moins ſuſpecte, que ne le ſont, généralement parlant, les Auteurs de ces ſortes de mémoires, nous euſſent conſervé le ſouvenir d'un événement ſi ſingulier. Mais c'eſt ſur quoi nous n'avons d'autres lumiéres, que celles que l'on peut tirer de leurs ouvrages. Le ſeul monument qui leur ſerve de preuve, eſt un Ecrit en parchemin, que l'on conſerve, dit-on, dans le Monaſtére même de Marche les Dames. On trouve dans cet écrit une partie des choſes que nous venons de rapporter; mais on y en trouve auſſi d'autres qui ne contribueront pas, je crois, à perſuader que l'écrit en parchemin ſoit une piéce bien ancienne & bien autentique. A deux ou trois expreſſions près, le langage de cet écrit n'a pas deux cens ans d'ancienneté. On y datte de l'année 1103. la bénédiction de l'Égliſe, & l'on ajoute qu'elle fut bénie onze ans après qu'on eut achevé de la bâtir. Il faut donc qu'on y ait travaillé dès l'année 1092. par conſéquent, deux ans au moins avant qu'il fut queſtion de la premiére Croiſade: circonſtance qui fait tomber ce qu'on ra-

conte de l'origine de l'Egliſe, & du Monaſtére. Par combien d'autres raiſons ne ſeroit-on pas autoriſé à rejetter cette piéce informe ?

GODEFROI

Comte de Namur.

Vers 1106.

LA mort d'Albert troiſiéme ne dut apporter que bien peu de changement dans les affaires. Godefroi ſon fils & ſon ſucceſſeur gouvernoit vraiſemblablement depuis quelques années. Ce Prince avoit en ce tems-là pour épouſe Ermeſinde de Luxembourg, Princeſſe vertueuſe, & ornée des qualités les plus propres à dédommager le Comte ſon mari des chagrins domeſtiques que lui avoit donné ſa premiére femme Sybille de Grandpré, Dame de Château-Porcien.

Godefroi avoit épouſé cette derniére vers l'an 1087. ſi nous en croyons l'Hiſtorien de Brabant, ou en 1088. ſi nous aimons mieux nous en rapporter à nos Annales, & à la Chronique d'Alberic, dont la datte paroit plus conforme à une Chartre de Roger Comte de Château-Porcien de l'année 1087. On y voit que Sybille y ſigne ſimplement comme fille de ce Seigneur, ce qu'elle n'auroit pas fait, ſi en ce tems-là elle avoit été mariée au fils du Comte de Namur. Albert troiſiéme intervint auſſi à cet

Butkens, Table généalog. avant la p. 111.

Alberici Chron. ad an. 1088.

Ann. Ord. S. Bened. Append. tom. 5. p. 662. acte comme témoin, d'où l'on peut conjecturer que le mariage de Godefroi avec Sybille, fut ménagé en cette occaſion, & célébré l'année ſuivante.

Quoiqu'il en ſoit, il s'en fallut beaucoup que cette union fut auſſi heureuſe, qu'on l'avoit apparemment eſpéré. Sybille après avoir paſſé trois à quatre ans avec Godefroi, fut renvoyée, ou ſe retira volontairement chez le Comte ſon pere. On avoit ſans doute découvert que le mariage étoit nul, ou pour cauſe de parenté, ce qui étoit aſſez ordinaire en ce tems-là, ou pour quelque autre raiſon que nous ignorons aujourd'hui, mais qu'on ne peut ſe diſpenſer de préſumer, puiſque Godefroi du vivant de Sybille, épouſa Ermeſinde de Luxembourg, veuve d'Albert Comte de Dasbourg & de Moha.

Butkens, pag. 112.
Duchesne, Hiſt. de la Maiſon de Luxemb. ch. 7.

Quelques Ecrivains ont donné, pour la premiére cauſe de la ſéparation des deux époux, l'attachement trop marqué que Sybille eut pour Enguerrand de Boves, ou de Couci. Sans examiner ſi cet attachement commença pendant que Godefroi & la Comteſſe de Château-Porcien étoient enſemble, il eſt du moins certain que cette Dame ſe conduiſit dans la ſuite, d'une maniére bien propre à la perdre de réputation.

Ibid.

Guibert Abbé de Nogent, Auteur contemporain, & à portée de connoître la Comteſſe, nous

nous apprend que long-tems après avoir quitté le Comte de Namur, elle vivoit retirée dans une maiſon de plaiſance, nommée *la Tour*, entre Laon & Château-Porcien, & qu'elle y cachoit ſi peu ſes intrigues avec Enguerrand, que les moins gens de bien ſcandaliſés de ces criminelles amours, en parloient ſans ménagement. Mais ſi les déſordres de Sybille autoriſoient Godefroi à s'en ſéparer, ils ne lui donnoient pas le droit de prendre une autre épouſe. Il faut donc qu'on ait reconnu dans le mariage qu'ils avoient contracté, quelque défaut qui le rendoit invalide.

Guibert. lib. 3. de vitâ ſuâ. Chron. Alberici, pag. 351.

Ermeſinde avoit fait oublier à Godefroi cette épouſe peu digne de lui. Heureux dans ſa famille, où il avoit la ſatisfaction de voir croître deux jeunes Princes, fruits de ſon ſecond mariage, il joignoit à ce bonheur domeſtique celui de gouverner ſes peuples dans l'abondance & dans la paix. La mort d'Obert Evêque de Liége, le tira de cet état de tranquilité, & le mit dans la néceſſité de prendre les armes, pour maintenir les droits de Fréderic ſon frere appellé à l'Evêché de Liége, par la portion la plus ſaine, & la plus conſidérable du Clergé. 1119.

A peine Obert eut-il les yeux fermés, qu'on s'apperçut que le choix de ſon ſucceſſeur ne ſe feroit pas ſans troubles. Alexandre fils du Comte de Juliers, l'un des plus diſtingués du

Chron. ſancti Trudonis Spicileg. tom. 2. pag. 698.

Chapitre, par ſes talens, & par les dignités dont il étoit revêtu, briguoit ouvertement l'Evêché. Mais déſeſpérant d'avoir la pluralité des ſuffrages, qu'il voyoit aſſez qu'on deſtinoit à Fréderic de Namur, il s'adreſſa à l'Empereur Henri, & il en obtint l'inveſtiture, pour la ſomme de ſept mille livres d'argent qu'il lui compta.

Les partiſans qu'Alexandre avoit encore dans le Chapitre, furent révoltés, en apprenant de quelle voie il s'étoit ſervi pour gagner l'Empereur. Le peuple l'abandonna comme un ſimoniaque, & le Clergé, à l'exception des Egliſes de ſaint Paul, & de Hui, où il étoit Prévôt, ſe ſépara de ſa Communion.

Ægid. aurea Vallis ap. Chapeauvill. tom. 2. pag. 56. &c.

De pareilles diſpoſitions dans ceux dont Alexandre vouloit être le Paſteur, auroient dû lui faire perdre l'envie de le devenir. Mais les pas qu'il avoit déja faits, loin de l'épouvanter, l'enhardirent à aller en avant. Au défaut des ſuffrages du Clergé, & du Peuple de Liége, il compta ſur la protection du Duc de Brabant, du Comte de Duras, de Lambert Comte de Montaigu, & ſur l'affection de la nobleſſe de Hesbaie, qui lui étoit entiérement dévouée.

Fréderic de Namur avoit vu tout ce manége, avec les ſentimens d'indignation, qu'une conduite ſi criminelle devoit naturellement exciter dans une ame vertueuſe. Il n'ignoroit pas

que les vœux de tous les gens de bien étoient pour lui; mais content de la place qu'il rempliſſoit dans la Maiſon du Seigneur, il attendoit tranquilement ce que la Providence ordonneroit de cette affaire.

Elle faiſoit trop de bruit pour ne pas réveiller le zéle du Métropolitain. Fréderic Archevêque de Cologne, ayant appris ce qui ſe paſſoit à Liége, cita Alexandre à comparoître devant lui, pour rendre compte de ſa conduite, & manda en même-tems les Chanoines de Liége, afin de ſe concerter avec eux, ſur les moyens qu'il convenoit de prendre pour empêcher le progrès du mal. La plupart ſe rendirent à Cologne, où Alexandre n'eut garde de les ſuivre. Son abſence détermina l'Archevêque à faire procéder à une nouvelle élection. Fréderic de Namur y réunit toutes les voix en ſa faveur, & fut ſacré peu après à Reims, par le Pape Calixte, durant la tenue d'un Concile, où Alexandre & ſes adhérens furent excommuniés.

Cette nouvelle fut un coup de foudre pour l'Intrus. Mais s'il en fut conſterné, il n'en perſiſta pas moins dans la réſolution de ſoutenir par les armes, l'inveſtiture qu'il avoit reçue de l'Empereur. Il donna avis à ſes amis du parti qu'il venoit de prendre; après quoi s'étant retiré à Hui, où il ſe croyoit le plus fort, il y leva hautement l'étendart du Schiſme.

Fréderic de Namur, ſans avoir d'ambition, ne manquoit pas de fermeté. Il crut que le bien de ſon Egliſe demandoit de ſa part, des meſures auſſi vigoureuſes que celles que prenoit ſon concurrent; & que puiſqu'Alexandre faiſoit armer les Princes de ſon parti, afin d'appuyer une mauvaiſe cauſe, il étoit tems qu'il oppoſât de ſon côté la force à la violence, pour le ſoutien de la bonne.

1120. Le Comte de Namur avoit prévu qu'il faudroit en venir là, & s'y étoit préparé. Il fit avancer ſes troupes, que joignirent bientôt après celles du Comte de Limbourg, du Seigneur de Fauquemont, de la ville de Liége, & des Abbés du Diocéſe, tous partiſans zélés de Fréderic. L'Evêque alla ſe préſenter avec ces forces devant la ville de Hui. Les Bourgeois reconnurent la voix de leur Paſteur, & lui ouvrirent leurs portes. Il n'en fut pas de même du Château, où Alexandre s'étoit enfermé. Il fallut en faire le ſiége, & veiller en même-tems ſur l'armée du Duc de Brabant, qui venoit par la Hesbaie, pendant que celle de Lambert Comte de Montaigu, s'avançoit du côté du Condros, dans le deſſein d'attaquer les aſſiégeans par ces deux endroits, & de leur couper la retraite.

Ce projet eût pu réuſſir, ſi Alexandre avoit encore eu à ſa diſpoſition le pont de Hui. Mais le Comte de Namur s'en étoit rendu maître,

par la priſe de la Ville, ce qui rompit les meſures des ennemis, & obligea les Brabançons à reſter de l'autre côté de la riviére, ſpectateurs de la défaite du Comte de Montaigu.

Ce Seigneur comptant ſur la diverſion que le Duc de Brabant devoit faire, s'étoit avancé par les hauteurs qui aboutiſſent au Château. Dès qu'on le vit engagé de façon à ne pouvoir plus s'en dédire, on marcha à lui, & on l'attaqua de toutes parts. Le Comte de Namur commandoit cette attaque. D'auſſi loin qu'il apperçut celui de Montaigu ſon vaſſal : *Eh quoi, Comte*, lui cria-t'il, *eſt-ce ainſi que vous gardez la foi que vous me devez ? Puiſque vous me reprochez vos bienfaits*, lui répondit Lambert, *je vous les remets, & ne vous regarde plus que pour mon ennemi.* Le Comte de Namur repliqua à cette fiére réponſe par un coup de lance, dont il perça le Comte de Montaigu. Ce ſeul coup décida de la victoire. Les gens du Comte Lambert le voyant bleſſé, étendu ſur la place, & entre les mains de ſes ennemis, prirent auſſitôt la fuite.

Chron. ſancti Trudonis, Spicileg. tom. 2. p. 698.

Pendant qu'on ôtoit de ce côté-là à Alexandre toute eſpérance de ſecours, on étoit occupé à combattre ſur les bords de la Meuſe, contre un gros de Brabançons, qui ayant trouvé un gué, s'étoient hazardés d'y tenter le paſſage. On en eut bon marché. Ceux qu'on avoit laiſſés à la garde de cet endroit, ne leur

donnerent pas le tems de ſe former, & les attaquerent comme ils étoient encore en déſordre. Tout ce qui voulut paſſer fut tué, ou noyé. Ainſi le triomphe de l'Evêque fut complet.

Il ne ſe termina pas à ce double avantage. La diſſention ſe mit parmi les ſoldats qui défendoient le Château, ce qui les obligea de ſe rendre. Le Duc de Brabant déſeſpéré de la perte d'une partie de ſon armée, regagna ſon pays, en ravageant tout ce qui ſe trouvoit ſur ſa route. Mais pourſuivi & ſerré de près par le Comte de Namur, il perdit encore bien du monde dans ſa retraite, & ne fit pas grand mal.

Lamb. Parvi Chron. Contin. tom. 5. veter. Script. & mon. pag. 6.

Alexandre épouvanté d'une ſi grande défaite, bien plus que des lettres du Pape qui le menaçoit depuis long-tems de lui fermer les portes du Ciel, s'il n'ouvroit celles du Château de Hui au légitime Paſteur, prit enfin le parti de céder l'Evêché à Fréderic, & obtint, après bien des promeſſes, qu'il ne garda pas, d'être abſous de ſon excommunication.

Le ſaint Prélat ne jouit pas long-tems du fruit de ſa victoire. Perſécuté juſqu'à la fin de ſa vie par les partiſans d'Alexandre, il mourut empoiſonné, & couronna ainſi par une mort précieuſe devant Dieu, (*l*) tant de vertus dont il

1121.

(*l*) D'anciens Ecrivains ont donné à Fréderic la qualité de *Martyr*, parce que ce fut ſur-tout ſon zéle contre la Simonie qui lui attira la mort. Alexandre ſon Antagoniſte penſoit bien différemment ſur ce point. Malgré les éloges que Gilles d'Orval lui prodigue, on ſait qu'étant parvenu dans la ſuite à ſe faire élire Evêque de Lié-

avoit conſtamment donné l'exemple à l'Egliſe de Liége, qui l'a toujours regardé comme un de ſes plus ſaints Evêques. *Vita S. Frederici Leod. Ep. ibid. tom. 4. p. 1023.*

La fin de cette guerre fut celle des exploits militaires du Comte de Namur; car je ne mets pas au nombre de ces exploits la malheureuſe expédition de Gemblours, plus fatale encore à la gloire de Godefroi, qu'elle ne le fut à ce célébre Monaſtére. Quelques-uns de nos Annaliſtes en ont voulu rejetter tout le blâme ſur ſon fils Henri, ſans faire attention que ce Prince étoit alors dans le Comté de Luxembourg, où il venoit d'être appellé par la Nobleſſe du Pays, à la ſucceſſion de Conrad, ſon oncle maternel, décédé ſans enfans. Comment donc auroit-il été l'auteur des violences exercées à Gemblours? Il ſeroit difficile de les lui attribuer, quand d'ailleurs on ne ſauroit pas qu'elles arriverent ſous les yeux de Godefroi, & qu'elles ſe firent par ſes ordres. La vérité ne permet ni de diſſimuler de pareils excès, ni de les imputer à d'autres qu'à ceux qui en ont été réellement coupables. Voici ce qui ſe paſſa en cette occaſion.

La mort d'Anſelme Abbé de Gemblours, & les démêlés ſurvenus enſuite entre les Moines & les Habitans de cette petite ville, au ſujet de l'élection de ſon ſucceſſeur, ayant allumé la *Auct. Gembl. ad calcem Sigeb. edit. Miræi, pag. 199.*

ge, il fut dépoſé comme Simoniaque. *Collect. Chapeauvil. tom. 2. pag. 69. & 77.*

Vet. Script. & monum. tom. 1. pag. 930. Ex Bibliotb. Cæſar. tom. 2. Lambec.

guerre entre le Duc de Brabant & le Comte de Namur, celui-ci ſe jetta ſur Gemblours, avant que les Brabançons ſe fuſſent mis en état de couvrir cette Ville.

La place étoit mauvaiſe; mais le courage de ceux qui la défendoient, ſuppléant à la foibleſſe des ramparts, les aſſaillans furent vivement repouſſés par tout où ils ſe préſenterent. Le Comte ne voulant point en avoir le démenti, eut recours alors à une autre voie, pour obliger les aſſiégés à ſe rendre. On appliqua par ſes ordres quantité de matiéres combuſtibles à des maiſons voiſines des ramparts. En un moment elles furent embraſées, & à la faveur d'un vent impétueux qu'il faiſoit ce jour-là, le feu ſe communiqua bientôt au reſte de la Ville. Le Monaſtére eut le même ſort que les autres édifices: tout fut conſumé par les flammes, à l'exception de deux mauvaiſes chaumiéres. Quoique les murailles des ramparts euſſent ſouffert de l'embraſement, le Comte n'en fut pas plus avancé. Il leva le ſiége, & ramena ſes troupes à Namur, plus piqué d'avoir échoué devant cette Bicoque, que touché du ſort de tant de malheureux, qu'il venoit de réduire à la derniére extrêmité. Huit jours ſe paſſerent ſans qu'il ſe fit aucune nouvelle hoſtilité. On attendoit le Comte de Hainaut, gendre de Godefroi, qui devoit le venir joindre avec des troupes. Auſſi-tôt qu'il fut arri-

arrivé, on prit la réſolution de retourner à Gemblours, pour achever de détruire cette Ville infortunée.

L'état où elle étoit réduite, ſembloit devoir la raſſurer contre la crainte d'une ſeconde attaque. Mais le dépit & la vengeance avoient étouffé tout ſentiment de pitié, dans l'ame des deux Comtes. Ils marcherent à Gemblours, où les habitans étourdis encore de leur déſaſtre, ne faiſoient aucune garde, & n'avoient pas même penſé à réparer les brêches que le feu avoit faites à leurs ramparts. Les troupes des deux Comtes y monterent, & ſe répandirent en un inſtant dans toute la Ville.

Jamais ſurpriſe ne fut égale à celle des habitans, à la vue de leurs ennemis qu'ils croyoient bien éloignés. On les voyoit courir épouvantés de maſure en maſure, afin de trouver quelque azile, contre la fureur du ſoldat qui maſſacroit impitoyablement ceux qu'il pouvoit atteindre. L'Abbé Guibert, témoin oculaire de cette funeſte journée, dont il nous a laiſſé une deſcription touchante, dit qu'on n'épargna ni les Religieux, ni les femmes, & qu'on pilla tout ce qu'il y avoit de plus ſacré. Quand ſa narration ſeroit un peu exagérée, & qu'on n'auroit commis qu'une partie des déſordres affreux qu'il décrit, il en reſteroit encore aſſez, pour flétrir à jamais la mémoire de ceux qui en furent les Auteurs. Telle fut l'iſſue de

cette déplorable guerre, dont on ne connoit d'autre événement que celui qu'on vient de rapporter, & qu'on ne ſauroit attribuer qu'au caractére violent du Comte de Namur. Il eſt certain qu'avec de belles qualités d'ailleurs, Godefroi avoit le défaut d'être très-emporté, & d'une opiniâtreté extrême, ainſi qu'il parut encore dans l'injuſte détention de Tourine, (*m*) qu'il refuſa durant tant d'années de reſtituer à l'Abbaïe de Stavelo.

Diplom. Henrici V. Roman. Imp. Vet. ſcript. & monum. tom. 4. pag. 1176.

Dès le regne de l'Empereur Otton II. la poſſeſſion de cette terre avoit été confirmée par un Diplome à ce Monaſtére. Godefroi s'en étoit néanmoins ſaiſi, ſur je ne ſais quel titre, & malgré les remontrances qui lui avoient ſouvent été faites, il avoit toujours continué de la retenir. Les Reſcrits des Empereurs n'avoient pas eu plus d'effet que les repréſentations des Abbés de Stavelo. On avoit reçu à Namur ces Reſcrits avec un reſpect apparent; mais dans le fond on les avoit éludés, & l'on étoit demeuré en poſſeſſion de ce bien injuſtement aquis.

Diplom. Ottonis II. pro Stabul. Monaſter. Vet. ſcript. & monum. tom. 2. pag. 49.

Lotharii Diplom. an. 1131. pro Stabul. Monaſter.

Ann. Bened. lib. 75. n. 115.

Wibalde Abbé de Stavelo, l'un des plus grands hommes de ce ſiécle, & fort avant dans la faveur des Empereurs, réſolut enfin de faire vuider ce procès trop important à ſon Abbaïe, pour être négligé plus long-tems. Il s'adreſſa pour cet effet à Conrad ſecond, dont il étoit un des principaux Miniſtres; & ſans ménage-

(*m*) Tourine-la-Chauſſée, terre en Hesbaie.

ment pour le Comte de Namur, il le fit citer à la Cour de l'Empereur. L'affaire de Tourine y fut de nouveau examinée. Les Archevêques de Cologne & de Treves plaiderent fortement la cauſe de Stavelo; & après une mûre diſcuſſion, il intervint en faveur de ce Monaſtére, un arrêt définitif, dont l'exécution fut commiſe à l'Evêque de Liége. C'étoit Alberon, proche parent du Comte de Namur. La commiſſion étoit d'autant plus délicate pour le Prélat, qu'Euſtache ſon frere, Avoué de Liége, s'entendoit avec le Comte. Alberon néanmoins ſans avoir égard aux liens de l'amitié & du ſang, vint heureuſement à bout de finir cette affaire ſelon les vues de l'Empereur, malgré tout ce que la violence & l'intrigue purent y apporter d'oppoſitions. Nous verrons cette même affaire devenir l'origine de bien des troubles ſous le regne ſuivant. Au reſte il y eut quelque choſe de bien ſingulier, dans toute la conduite que tint Godefroi à cette occaſion. Par une bizarrerie inconcevable, mais dont ces ſiécles nous fourniſſent de fréquens exemples, dans le tems même qu'il travailloit à ſoutenir ſon uſurpation, & à dépouiller l'Abbaïe de Stavelo, il épuiſoit ſon épargne à faire des fondations pieuſes. Car ce fut dans le plus grand feu des conteſtations avec les Moines de Stavelo, que le Comte pénétré de vénération pour le ſaint Inſtituteur de l'Ordre de Prémontré,

Vet. ſcript. & monum. tom. 2. pag. 109. 168. &c.

qu'il avoit eu le bonheur de recevoir dans ſa Capitale, fit bâtir le Monaſtére de Floreffe, auquel il aſſigna des revenus conſidérables, comme s'il avoit voulu racheter, par le bien qu'il faiſoit aux enfans de ſaint Norbert, ſes injuſtices envers ceux de ſaint Benoit.

Vet. ſcript. & monum. tom. 4. pag. 1027.

Godefroi ſe retira dans ce Monaſtére ſur la fin de ſes jours, (*n*) & y embraſſa l'état Religieux; afin d'expier, par les exercices d'une pénitence laborieuſe, les déſordres de ſa vie, & ſur tous les excès commis au ſac de Gembloux. Comme l'uſage des premiers Prémontrés étoit d'avoir un Monaſtére de filles de leur Ordre, au voiſinage des Maiſons qu'ils élevoient pour les hommes, Ermeſinde ſuivit l'exemple du Comte ſon époux, & ſe fit Religieuſe au Couvent de Floreffe. Godefroi vêcut avec beaucoup d'édification dans ce nouvel état, où il trouva bientôt la recompenſe promiſe à ceux qui quittent tout pour ſuivre Jeſus-Chriſt. Il y mourut en 1139. un peu moins d'un an (*o*) après s'y être conſacré à Dieu en qualité de Frere convers.

Vet. ſcriptor. tom. 1. p. 881. Act. Sanctor. April. tom. 2. pag. 772. Ibid. V. April. Vita B. Julianæ de Cornillon.

Butkens, Table généalogiq. avant la p. 111.

(*n*) *XIV. Kal. Septemb. Commemoratio Domini Godefridi Comitis Namurcenſis fundatoris hujus Eccleſiæ, confratris & converſi noſtri. VIII. Kal. Jul. Commemoratio Ermeſindis Comitiſſæ Namurcenſis, converſæ & fundatricis hujus Eccleſiæ. Necrolog. Floreff.*

(*o*) Un Diplome d'Alberon Evêque de Liége, donné au ſujet des conteſtations ſur la terre de Tourine, prouve que Godefroi étoit encore en poſſeſſion de ſes Etats, au commencement de l'année 1139. On peut voir ce Diplome *Tom. 2. Vet. Script. & Monum. pag.* 109.

La Comteſſe Ermeſinde ne voulut pas non plus, dans le Cloître, d'autre titre que celui de ſervante dans la Maiſon du Seigneur, & mourut ſaintement, peu de tems après ſon époux, auprès de qui elle fut inhumée dans l'Egliſe de Floreffe. On y voit encore aujourd'hui leur ſépulture.

Ils eurent de leur mariage deux fils & trois filles : Henri qui ſuccéda à ſon pere, & Albert dont il eſt fait mention dans l'acte pour la fondation de l'Abbaïe de Floreffe. Il n'eſt pas aiſé de décider lequel des deux fut l'aîné. (*p*) Les trois filles furent Clémence, qui épouſa Con-

Butkens, Table généalogiq. avant la p. 111.

(*p*) A ne conſulter que la Chartre pour la fondation de Floreffe, Albert étoit inconteſtablement l'aîné. C'eſt le ſentiment de Butkens *ſupra*. D'un autre côté la Chronique de Bauduin d'Aveſne aſſure que ce fut Henri : *Primogeniti nomen Henricus, alterius Albertus, qui juvenis mortuus eſt. Pag.* 23. Une Chartre rapportée par Dom Calmet, *Hiſt. de Lorraine*, 2. *édit. tom.* 3. *piéces juſtif. pag.* 47. inſinue la même choſe. Cette Chartre eſt de la Comteſſe Ermeſinde. On y voit le jeune Henri cité comme témoin en 1101. *Signum Henrici filii mei Comitis.* Ces mots ne ſemblent-ils pas déſigner un aîné, ſur-tout ſi l'on fait attention qu'il n'eſt pas même fait mention d'Albert dans la Chartre? Ceux qui font mourir cet Albert en *bas âge*, & qui le donnent en même-tems pour l'aîné d'Henri, n'y ont pas penſé. Albert vivoit en 1121. & devoit à leur compte avoir alors vingt & un ou vingt-deux ans au moins. On pourroit dire qu'il mourut jeune, comme le dit la généalogie de Bauduin d'Aveſne; mais mourir jeune n'eſt pas mourir en bas âge. Un Hiſtorien qui a ſenti la force de la preuve tirée de la Chartre que nous avons citée en faveur de l'aîneſſe d'Henri, conjecture qu'il eſt là queſtion d'un fils d'Ermeſinde du premier lit, & non pas d'Henri Comte de Namur. Mais Butkens n'eſt point du tout de l'avis de cet Hiſtorien, & ne donne d'autre fils du premier mariage d'Ermeſinde, que Hugue Comte de Dasbourg & de Moha, décédé ſans enfans. *Butkens, Table généalog. après la page* 114.

Alberici Chronic. pag. 232. 350. & 351.

rad Duc de Zeringen; Beatrix mariée à Gonthier Comte de Rhetel, & Adelaïde appellée auſſi quelquefois *Ermengarde*, femme de Bauduin Comte de Hainaut.

Outre ces enfans du ſecond lit, Godefroi eut deux filles de Sybille de Château-Porcien. La premiére, nommée Eliſabeth, épouſa en premiéres noces, Gervais Comte de Rhetel, & enſuite Clerembaut Sire de Roſoy en Thierâche. Flandrine ſa ſœur, fut mariée à un Seigneur d'Epinoi, de la Maiſon d'Antoin. (*q*)

Les défauts auxquels Godefroi fut ſujet, & qui étoient aſſez communs dans le ſiécle où il vêcut, furent compenſés par d'éminentes qualités, qui lui mériterent l'eſtime des plus grands Princes. Ceux d'Allemagne après la mort d'Henri V. lui défererent l'honneur de préſenter en leur nom la Couronne Impériale à Charles le Bon Comte de Flandre, à certaines conditions qu'ils prierent Godefroi de ménager. La modeſtie de Charles lui fit refuſer le premier thrône du monde, & rendit la commiſſion inutile.

Vita Caroli boni ap. Bolland. 2 Martii, pag. 180. *& not. p.* 181. *col.* 1.

Nul Comte de Namur ne fut plus aimé de ſes Sujets que Godefroi. Il les gouvernoit avec une bonté & une modération qu'on n'au-

(*q*) Le même Butkens (*Table généalog. avant la page* 111.) dit que Flandrine épouſa Hugue Sire d'Antoin. La Chronique d'Alberic ne nomme pas l'époux de cette Dame. Elle dit ſeulement que de ſon mariage ſortit Hugue d'Epinoi. *Chron. Alberic. pag.* 351.

roit pas attendu d'un caractére auſſi impétueux que le ſien. La Chartre pour les immunités de ſaint Gerard eſt une preuve qu'il traitoit les Egliſes de ſes Etats avec la même équité, quoique la plupart des Princes de ce tems-là ne fuſſent guères ſcrupuleux à cet égard. Auſſi l'Ordre Monaſtique fut-il très-floriſſant durant ſon regne dans le Comté de Namur, ſur-tout à Wauſſore, où il y avoit une école célébre, dont il ſortit de ſavans & de ſaints Perſonnages. Wibalde ſucceſſivement Abbé de Stavelo, de Mont Caſſin & de la nouvelle Corbie, fut celui qui ſe diſtingua le plus par ſa vertu & par ſa ſcience. Elles lui aquirent la confiance des Empereurs, & l'eſtime de la plupart des grands hommes de ſon tems. Richer auſſi Moine de Wauſſore, le ſuivit de près pour le ſavoir & l'égala en réputation de piété. Nous avons de l'un & de l'autre nombre d'ouvrages aſſez bien écrits pour le ſiécle où ils vivoient.

Miræus, tom. 1. pag. 93.

Ann. Bened. lib. 70. n. 38.

Raoul ou Rodolphe, (*r*) né à Mouſtiers ſur Sambre, fit auſſi dans le même tems beaucoup d'honneur à ſa patrie, dans l'Abbaïe de Saint-

Ibid. lib. 71. n. 70.

(*r*) *Rudolphus (ſancti Trudonis Chronographus & Abbas) in pago Namucenſi natus eſt parentibus plebeis quidem, ſed piis, in loco qui* Monaſterium *dicitur, poſito ad Sabim, paulò ſupra Namucum, ubi jam tunc habebatur Abbatia ſacrarum Monialium nigras veſtes ferensium, in honorem ſancti Petri Apoſtoli conſtructa à ſancto Amando, & ſancti Fredegandi Confeſſoris reliquiis inſignis. Chron. ſancti Trudonis, Spicileg. tom. 2. fol. pag.* 680. Ce paſſage eſt une nouvelle preuve du ſentiment que nous avons ſuivi touchant l'état ancien des Chanoineſſes ſéculiéres.

Tron où il fut Abbé. Il s'y rendit recommandable par ſon zéle pour le maintien de la diſcipline réguliére, & par ſon application aux ſciences propres de ſon état. Nous avons de cet Abbé la Chronique de Saint-Tron, la vie de ſaint Lietbert Evêque de Cambrai, outre une Lettre dogmatique à Sibert Prieur de ſaint Pantaleon, qui avoit conſulté Rodolphe ſur l'uſage de recevoir des dots pour les enfans, qu'on offroit encore en ce tems-là dans les Monaſtéres. Tous ces ouvrages ont été publiés depuis quelques années. Raoul compoſa auſſi ſept Livres contre la Simonie, qui n'ont point encore été imprimés.

Spicilegii tom. 2. pag. 659.

Mabillon. vet. Analect. edit. in fol. pag. 466. & 470.

HENRI PREMIER, dit l'Aveugle,

Comte de Namur.

1140. LE nouveau Comte de Namur avoit au moins quarante ans, lorſqu'il prit en mains les rênes du Gouvernement, ce qui ſembloit annoncer un maître, dont la prudence & la ſageſſe feroient le bonheur de ſes Sujets. Cependant il n'y eut guères de regne où les peuples ſouffrirent autant que durant celui-ci. Henri aima la guerre, & la fit preſque toujours malheureuſement. Plus puiſſant qu'aucun de ſes prédéceſſeurs, il ne ſe ſervit de ſa puiſſance, que pour ſe faire autant d'ennemis qu'il avoit de

de voiſins. Il eſt vrai qu'il eut quelquefois des raiſons de rompre avec eux; mais le plus ſouvent il en vint à des ruptures d'éclat, pour d'aſſez légers ſujets, & plutôt pour ſuivre ſon caprice & ſon humeur guerriére, que par aucune raiſon d'état. Son pays fut la victime de cette conduite imprudente, & pendant près de cinquante-ſix ans que ce Prince regna, le théâtre des plus triſtes révolutions. Tel eſt le précis des événemens que nous allons raconter.

La premiére guerre (*ſ*) où Henri s'engagea, après avoir pris poſſeſſion du Comté de Namur, fut celle qu'il entreprit pour ſoutenir Alberon Evêque de Liége, qui vouloit retirer Bouillon des mains du Comte de Bar. Ce Seigneur s'en étoit emparé par ſurpriſe ſept 1141.

(*ſ*) On lit dans une addition à la Chronique de Sigebert de Gemblours, qu'immédiatement avant la guerre de Bouillon, le Comte de Namur eut des démêlés avec l'Evêque de Liége, & brûla la ville de Foſſe. Gilles d'Orval met cette barbare exécution ſur le compte de Rainaud Comte de Bar. Il eſt vrai qu'il lui aſſocie un autre Seigneur, qu'il ne nomme pas, & qu'il déſigne par ces mots: *Cum alio quodam Dominicæ vineæ impio vindemiatore.* Mais eſt-il bien ſûr que ce ſoit le Comte de Namur qu'il ait eu en vue? C'eſt ce qui paroit au moins douteux. Pourquoi Gilles d'Orval n'eût-il pas nommé ce Prince? Si c'étoit par ménagement, l'auroit-il caractériſé d'une maniére ſi odieuſe? On ſait d'ailleurs qu'Henri fut occupé dans le Duché de Luxembourg, contre l'Archevêque de Treves, preſque juſqu'au moment que commença la guerre de Bouillon, durant laquelle ce Prince ne ſe montra certainement ni allié du Comte de Bar, ni ennemi de l'Evêque de Liége. Ces circonſtances pourroient faire ſoupçonner que le nom du Comte de Namur ſubſtitué à celui du Comte de Bar, dans l'addition à la Chronique du Moine de Gemblours, eſt une pure faute de copiſte.

ans auparavant, & prétendoit le garder, comme ayant les droits de Mathilde Marquiſe de Toſcane. Les Liégeois oppoſoient à Rainaud, (c'étoit le nom du Comte de Bar) que Godefroi de Bouillon avoit vendu cette terre à l'Egliſe de Liége; mais le Comte qui traitoit Godefroi d'injuſte poſſeſſeur, ſoutenoit que la vente étoit nulle, ou du moins, qu'en qualité de parent de Mathilde, il lui étoit libre d'en faire le retrait, en rembourſant (*t*) aux Liégeois, ce qui leur en avoit couté pour l'aquerir.

Triumphus S. Lamberti de Caſtro Bullon. Chapeauv. tom. 2. pag. 577.

La prétention du Comte n'étoit peut-être pas auſſi dénuée de fondement, qu'il a plu à l'Auteur du *Triomphe de ſaint Lambert* de la repréſenter. Elle n'avoit pas du moins paru telle au Pape, qui prévenu à cet égard par Rainaud, lui avoit laiſſé la liberté de ſoutenir ſon droit. On n'ignoroit pas à Liége les diſpoſitions de la Cour de Rome par rapport à

(*t*) Il y a bien de l'apparence qu'on ſe défioit à Liége de l'offre que faiſoit le Comte de Bar de rembourſer les deniers employés à l'aquiſition de Bouillon. C'eſt en effet ce que dit Gilles d'Orval, *tom. 2. Collect. Chapeauvil. pag. 78. Fingens Raynaldus ſe Eccleſiæ velle reddere quam præſtiterat mille trecentarumque marcharum pecuniam.* Du reſte, il eſt inutile d'avertir que le portrait que cet Ecrivain fait du Comte de Bar; d'après l'Auteur du *Triomphe de ſaint Lambert*, eſt certainement outré. L'enthouſiaſme groſſiſſoit quelquefois les vices & les vertus chez ces deux Ecrivains. Témoin l'éloge qu'ils font de l'Evêque Alexandre (*tom. 2. Chapeauvil. pag. 69. & 580.*) il n'y a qu'à rapprocher cet éloge de ce qui eſt dit du même Alexandre *ibid. pag. 77.* & dans la Chronique de Saint-Tron, *tom. 2. Spicileg. pag. 702. col. 2.*

cette affaire. L'Evêque Alberon y avoit fait trois voyages, afin de ſe ménager la protection du Pape, & n'en avoit pu rien obtenir, non plus que de l'Empereur, auquel il s'étoit auſſi adreſſé. Mais quoique rebuté par-tout, le Prélat n'en étoit pas moins réſolu à pourſuivre un droit qu'il regardoit comme inconteſtable, & qu'il ſe flattoit en tout cas de faire valoir par la force des armes.

Il étoit revenu à Liége dans cette diſpoſition, plus irrité que jamais contre le Comte Rainaud qui, depuis la ſurpriſe de Bouillon, ne ceſſoit de ravager les terres de l'Evêché. La petite ville de Foſſe venoit tout récemment encore d'éprouver la fureur de ce Prince. Dans une courſe qu'il avoit faite entre Sambre & Meuſe, il avoit réduit cette place en cendres, & paſſé les habitans au fil de l'épée. L'occaſion ne pouvoit être plus favorable pour ſe venger de ces hoſtilités, & reprendre Bouillon. Les Etats du Comte de Bar, épuiſés par une longue guerre contre l'Evêque de Verdun, manquoient d'hommes & d'argent. Le Château de Bouillon étoit dénué de la plupart des choſes néceſſaires à la défenſe d'une place. Comme on n'y ſoupçonoit rien des deſſeins de l'Evêque de Liége, on y vivoit dans une ſécurité ſi grande, qu'on n'avoit pas même penſé à s'y pourvoir de vivres.

Cependant Alberon qui avoit fait en ſecret

ſes préparatifs pour le ſiége, & qui s'étoit aſſuré du ſecours du Comte de Namur, ſon parent, voyant que tout étoit prêt pour l'exécution, ſe mit en marche le 17 d'Août, avec une armée que quelques Ecrivains, en exagérant ſans doute, ont fait monter à cent mille hommes de pied, & à trois mille chevaux. Il traverſa les Ardennes ſuivi de ces nombreuſes troupes, & il arriva à la vue de Bouillon, accompagné du Comte de Namur, & des principaux du Clergé de Liége. La garniſon ne s'attendoit nullement à être aſſiégée. Elle n'apprit même que les Liégeois étoient en campagne, que par le retour précipité des deux fils du Comte de Bar. Ces deux Seigneurs étant ſortis pour aller en courſe, avoient été rencontrés par l'avant-garde, & pouſſés vivement juſqu'aux portes de Bouillon.

1141. *Ægid. aureæ Vallis, tom. 2. Chapeauvil. p. 89. Magn. Chronicum Belg.*

La bonté de cette place, & la hauteur de ſes ramparts firent qu'au lieu de l'attaquer de vive force, on penſa d'abord à l'affamer. Il y avoit un moyen qui devoit en peu de tems conduire à cette fin. Il s'agiſſoit uniquement d'emporter un moulin fortifié, le ſeul d'où les aſſiégés pouvoient tirer leurs farines. Ce moulin étoit placé ſous le Château, au milieu de la riviére de Semoy, dont il défendoit le paſſage néceſſaire d'ailleurs, pour arriver au pied des ramparts. La Semoy n'étoit pas profonde en cet endroit; mais au moyen d'une digue qui

la coupoit par le milieu, on avoit détourné un volume d'eau ſuffiſant, pour le jeu du moulin, & pour rendre le trajet de la riviére aſſez difficile. Ce fut par l'attaque de cette digue qu'on commença les opérations du ſiége.

On crut ne pouvoir mieux confier la conduite de cette attaque qu'au Comte de Namur. Sa bravoure étoit connue. Il en avoit donné des preuves éclatantes dans la guerre qu'il avoit faite à l'Archevêque de Treves, n'étant encore que Comte de Luxembourg. Henri charmé d'avoir cette occaſion de ſe ſignaler, à la vue des plus conſidérables Seigneurs du pays de Liége, ſe mit à la tête d'une troupe de braves, & marcha fiérement à la digue défendue par l'élite des aſſiégés. Le Comte fut d'abord reconnu à la richeſſe de ſes armes. On fit pleuvoir ſur lui une grêle de traits. Il en reçut une bleſſure à la cuiſſe, & fut renverſé dans la riviére, où il ſe ſeroit noyé, s'il n'avoit été promptement ſecouru.

On ne reconnut jamais mieux le grand cœur d'Henri qu'en cette occaſion. Soit que ſa chute jointe à l'eau qu'il avoit bue, l'eut étourdi, ou qu'emporté par l'ardeur de ſe venger, il ſe crût environné des ennemis, on le vit tout à coup mettre l'épée à la main, & charger ceux qui l'approchoient de plus près. Un de ſes Officiers penſa être tué d'un coup qu'il lui porta. Heureuſement ſon caſque le garantit

de la fureur du Comte, à qui on eut assez de peine à faire comprendre qu'il étoit au milieu de ses gens.

On le ramena alors à son quartier, où il ne resta qu'autant de tems qu'il en falloit pour visiter sa blessure. Après qu'on l'eut pansée, il retourna au combat, & ne se retira que quand il eut vu la digue entiérement détruite. On ne put cependant venir à bout d'emporter ce jour-là le moulin. Il fallut se contenter de l'avoir rendu en partie inutile aux assiégés.

Les Liégeois qui avoient cru pouvoir prendre le Château de Bouillon par famine, manquerent bientôt eux-mêmes de plusieurs choses nécessaires à la vie, dans un pays où il n'étoit pas aisé de se les procurer. Il y avoit trop de monde, & peut-être trop peu de soldats dans cette grande armée. La disette y amena le découragement. On ne jettoit les yeux qu'avec effroi sur ces hautes tours, si difficiles à aborder. La plupart désespéroient déja du succès du siége; & sans la résolution que l'Evêque prit de faire venir au camp le corps de saint Lambert, cette entreprise si heureusement commencée couroit risque d'échouer. Mais dès que le bruit se fut répandu que les reliques du saint Patron de Liége alloient arriver, le courage revint au soldat; il se crut invincible.

Dans l'attente de ce secours on ne négligeoit cependant aucun des moyens ordinaires

pour accélerer la reddition de la place. Depuis quelque tems on travailloit à conſtruire une tour de bois, laquelle à l'aide de quatre roues, devoit être portée juſqu'au pied du rocher. On la revêtit de peaux de bêtes fraichement écorchées, pour la garantir du feu, & l'on y mit les meilleurs archers, afin que lançant continuellement des traits, ils puſſent nettoyer le rampart, & faciliter les approches.

Le ſuccès répondit mal à la grandeur du travail, & à l'eſpérance qu'on en avoit conçue. Dès les premiers efforts les traits ſe rompirent, & cette lourde machine demeura expoſée aux coups des ennemis qui l'eurent bientôt miſe en piéces. Sur ces entrefaites le ſaint Corps arriva au camp, avec une eſcorte nombreuſe, & toutes ſortes de proviſions.

Autant que ce ſpectacle fut agréable à l'armée Liégeoiſe, autant cauſa-t'il d'inquiétude aux aſſiégés, qui commençant à manquer de vivres, déſeſpérerent dès lors de conſerver la place. Il arriva même au fils aîné du Comte de Bar, qui y commandoit, un accident qu'on regarda comme un effet de la vengeance de ſaint Lambert. Dans le tems que les reliques du Saint arrivoient, ce jeune Seigneur conſidérant du haut du Château ce qui ſe paſſoit dans le camp, fut tout à coup ſaiſi d'une eſpéce d'étourdiſſement qui le fit tomber à la renverſe. Il revint à lui peu d'heures après; & croyant qu'il y

avoit quelque choſe de ſurnaturel dans cet événement, il aſſembla les principaux Officiers, & leur repréſenta la néceſſité de rendre la place. Son frere s'y oppoſa: tout ce qu'on put en obtenir, fut qu'on enverroit au Comte de Bar, afin de lui faire connoître l'état du ſiége, & d'en recevoir des ordres.

La maladie du jeune Comte devenant tous les jours plus ſérieuſe, ceux qui lui étoient particuliérement attachés, entrerent dans ſes vues, & voulurent qu'on penſât à capituler. Leur propoſition fut rejettée par la plupart des autres. Cette diverſité de ſentimens mit la diſſenſion parmi les aſſiégés. On en fut informé dans le camp; & pour en profiter, on prit la réſolution de donner un nouvel aſſaut au moulin. L'attaque réuſſit. Le moulin fut emporté & brûlé, de même qu'un ouvrage qui le défendoit.

Il y avoit pourtant plus d'un mois qu'on étoit parti de Liége, ſans que le ſiége fut guères plus avancé que le premier jour, lorſque le 17 de Septembre, fête de ſaint Lambert, on ſe détermina à attaquer une tour de bois appellée la tour de *Beaumont*. Les ſoldats y coururent à l'envi, chargés de toutes ſortes de matiéres combuſtibles. Mais le vent portant la fumée & les flammes contre les aſſiégeans qu'on accabloit en même-tems de traits & de pierres, il fallut ſonner la retraite. On regarda comme une

une preuve de la protection de ſaint Lambert, qu'il n'y eut preſque perſonne de tué à cet aſſaut, quoiqu'on y fut allé ſans grandes précautions.

Le Comte de Namur s'y diſtingua par une heureuſe témérité. En grimpant de rochers en rochers, il étoit parvenu avec un petit nombre des ſiens, à la hauteur de la tour, fort embarraſſé de quelle maniére il ſe tireroit delà, car l'attaque avoit ceſſé, & la plupart des aſſaillans étoient déja retournés au camp. Sa hardieſſe & la bonne contenance qu'il affecta, le ſauverent en cette occaſion. Les ſoldats qui gardoient la tour, frappés ſans doute de trouver dans un Seigneur de ce rang une bravoure ſi téméraire, & craignant de s'expoſer aux ſuites que ſa mort pourroit avoir, le prierent de ſe retirer, & le laiſſerent deſcendre, ſans oſer l'inquiéter dans ſa retraite.

Cette journée fut, pour ainſi dire, la derniére du ſiége. Henri Comte de Salm, fils d'une ſœur du Comte de Bar, venoit d'arriver au camp, & avoit obtenu de l'Evêque d'entrer dans le Château, pour y voir le jeune Comte ſon parent, dont il avoit appris la maladie. Il le trouva à l'extrêmité, & la garniſon preſque aux abois, mais n'oſant encore parler de ſe rendre, de craindre d'encourir la diſgrace du Comte de Bar. Le Comte de Salm eut pitié de tant de braves gens. Il ſe chargea de leur mé-

nager la permiſſion de capituler, & il l'obtint en effet, après avoir expoſé au Comte Rainaud l'état de la place. Ainſi le Château de Bouillon revint au pouvoir de l'Evêque de Liége, après un ſiége aſſez long, & dont l'heureux ſuccès fut alors attribué à l'aſſiſtance de ſaint Lambert.

Le Comte de Namur aquit beaucoup de gloire à cette expédition. Peut-être lui eût-il été plus avantageux de ne s'y être pas trouvé, puiſqu'elle ne fit qu'accroître la paſſion qu'il avoit déja pour la guerre. Il eſt du moins certain qu'auſſi-tôt après celle de Bouillon, il penſa à attaquer de nouveau Adalberon Archevêque de Treves, avec qui il étoit tout à fait brouillé depuis quelque tems. Leur démêlé venoit des conteſtations qu'ils avoient, au ſujet de l'Abbaïe de Saint-Maximin. L'Archevêque vouloit s'aſſujettir ce Monaſtére, & le Comte, qui en étoit Avoué, prétendoit le maintenir dans ſon ancienne indépendance. Adalberon, auſſi guerrier, mais plus prudent qu'Henri, l'avoit très-mal mené, pendant la guerre qu'ils ſe firent à cette occaſion. Les troupes Luxembourgeoiſes avoient été battues, par tout où elles s'étoient montrées. Trente des meilleurs poſtes du Comté de Luxembourg avoient été emportés preſque ſans réſiſtance: ſi bien que le Comte ne tenant plus dans ce Pays que le Château de Luxembourg, & dé-

Geſt. Arch. Trevir. Veter. Script. & mon. tom. 4. p. 200. &c.

ſeſpérant d'y rétablir ſes affaires, avoit pris le parti de ſe retirer dans ſon Comté de Namur. Le ſuccès qu'il venoit d'avoir au ſiége de Bouillon, le fit penſer à reprendre les armes contre l'Archevêque, dans l'eſpérance d'être plus heureux. Les Moines de Saint-Maximin toujours harcelés par Adalberon, l'en ſollicitoient vivement. Mais enfin, après quelques actes d'hoſtilité, Henri changea de ſentiment, & tourna toutes ſes vues vers la paix. L'Empereur Conrad, & ſaint Bernard, zélé partiſan de l'Archevêque, ſe chargerent d'en dreſſer les articles, que le Comte, qui s'étoit rendu à la diette de Spire avec Adalberon, accepta de bonne foi, quoiqu'ils ne lui fuſſent guères favorables, non plus qu'à l'Abbaïe. Mais dans la ſituation où étoient les affaires d'Henri, la paix de quelque nature qu'elle fût, étoit un avantage pour lui. Ce Prince n'étoit pas d'un caractére à en jouir long-tems. Il ſe brouilla bientôt après avec les Comtes de Loz & de Dasbourg, quoique ce dernier fut ſon frere uterin. On ne ſait ni quelle fut la cauſe de cette rupture, ni quels furent les événemens qui la ſuivirent. Ce qu'on peut en dire de plus certain, c'eſt que les Peuples en ſouffrirent beaucoup, & les vaſſaux de l'Abbaïe de Stavelo plus que tous les autres.

1142.

1146.

1148.

Vet. Script. & monum. t. 2. pag. 256.

L'Abbé Wibalde, dont nous avons déja parlé, ſe donna de grands mouvemens pour ter-

miner les démêlés de ces Seigneurs. Il eut la ſatisfaction d'y réuſſir en partie, en procurant la paix entre les Comtes de la Roche & de Montaigu, qui étoient entrés fort avant dans cette querelle. Les Comtes de Namur, de Loz & de Dasbourg, plus opiniâtres que les deux autres, ne voulurent point de paix, & conſentirent, avec bien de la peine, à une tréve de quelques mois.

Ann. Bened. lib. 79. n. 38.

Vet. Script. & monum. t. 2. pag. 178, 264, 459 & 461.
Ann. Bened. lib. 77. n. 88.

La terre de Tourine adjugée ſi ſolemnellement, peu d'années auparavant, à l'Abbaïe de Stavelo, faiſoit un des principaux objets de ces démêlés. Le Comte de Namur, quoiqu'il ſe fut engagé à la reſtituer à ce Monaſtére, s'en ſaiſit de nouveau, & rompit ainſi la tréve qu'il venoit de ſigner. L'Evêque de Liége qui auroit dû concilier les eſprits, ſe mit lui-même de la partie, & ſe joignit au Comte de Montaigu contre celui de Namur. Il lui en couta ſa ville de Ciney, qui fut priſe & brûlée, de quoi l'Evêque ſe vengea en excommuniant Henri, & en pillant, de concert avec le Comte de Montaigu, les meilleures & les plus riches terres de Stavelo, ſans doute parce que cette Abbaïe avoit pour Avoué le Comte de la Roche, allié avec le Comte de Namur, & parent de ce Prince. Rien n'eſt ſi obſcur que ce morceau d'Hiſtoire, dont nous n'avons connoiſſance que par les lettres de l'Abbé Wibalde, (*u*) où

Ann. Bened. lib. 79. n. 172.

(*u*) Les Editeurs des Lettres de l'Abbé Wibalde ſe ſont mépris

il y a bien plus à deviner qu'à apprendre.

On y voit pourtant très-clairement que ces Seigneurs, quoique brouillés entre eux, ne s'entendoient que trop bien, pour ruiner le Monaſtére de Stavelo, malgré la neutralité exacte qu'on y obſervoit. Ce que cette affaire eut peut-être de plus ſingulier, c'eſt que l'Evêque de Liége, auſſi coupable des excès qui ſe commirent, que la plupart des Seigneurs que nous venons de nommer, recevoit coup ſur coup des lettres du Pape & de ſes Légats, qui lui recommandoient de protéger les Moines de Stavelo, tantôt contre les Comtes de Loz & de Montaigu, tantôt contre le Comte de Namur. Tout ceci ſe paſſa entre les années 1148. & 1150.

Vet. Script. & monum. t. 2. pag. 459, 461, 504, 505.

Ces brigandages, car les guerres dont on vient de parler, ne méritent pas un autre nom, furent le prélude d'une guerre plus cruelle qui s'éleva, entre l'Evêque de Liége & le Comte de Namur, pour un ſujet qui n'auroit eu aucunes ſuites, ſi les eſprits n'avoient été aigris d'ailleurs. Henri avoit prêté à Alberon Evêque de Liége, une ſomme conſidérable durant le ſiége de Bouillon. Son épargne ſe trouvant épuiſée, le Comte vers le tems dont nous par- 1150.

en attribuant quelques-uns de ces événemens à Godefroi Comte de Namur, mort en 1139. quoiqu'ils appartiennent au regne d'Henri ſon fils & ſon ſucceſſeur. Cette mépriſe contribue encore à embrouiller cet endroit de notre hiſtoire.

lons, preſſa le ſucceſſeur d'Alberon de lui rendre cet argent. Celui-ci ſans refuſer de reconnoître la dette, prétendit qu'une pareille demande ne devoit ſe faire qu'en repréſentant le billet d'obligation de ſon Prédéceſſeur; formalité à quoi le Comte de Namur avoit manqué. Il étoit facile d'étouffer cette querelle dans ſa naiſſance. Après tout, l'Evêque étoit en droit d'exiger qu'on lui donnât des preuves d'une dette dont on preſſoit le payement. Mais le Comte prit la choſe tout autrement. Il ſe fâcha tout de bon, & fit arrêter deux marchands Liégeois, que leur commerce avoit fait venir à Namur. A cette violence Henri en ajouta une autre encore plus propre à irriter le Prélat. Sachant qu'il étoit à Hollogne dans une maiſon de plaiſance, avec peu de monde, il envoya de ſes gens pour l'enlever, & l'amener à Namur. Peu s'en fallut que l'entrepriſe ne réuſſit. Celui qui la conduiſoit, avoit déja ſaiſi l'Evêque, qui ſe tira heureuſement de ſes mains, & regagna Liége.

Chron. Alberic. ad an. 1151.

Ce coup manqué ne pouvoit annoncer que la guerre : on s'y prépara des deux côtés. Le Comte fut le premier en état; & quoiqu'on fut dans la ſaiſon de l'année la plus rigoureuſe, il ſe mit en campagne, & il marcha vers Andenne. L'Evêque étoit trop irrité pour attendre que ſon ennemi entrât ſur ſes terres. Auſſitôt qu'il le ſut en chemin, il ramaſſa ce qu'il

Auct. Aſſligem. ad calcem Sigib. Gembl. edit. Miræi, p. 208.

put trouver de gens de guerre à Liége, à Hui & dans les environs, & il s'avança à ſa rencontre. Son armée étoit beaucoup plus foible que celle du Comte; mais le reſſentiment de l'affront fait au Prélat, & la préſence du Corps de ſaint Lambert, qu'on avoit amené de Liége, animoient puiſſamment à combattre ceux qui la compoſoient. Les Namurois comptant ſur leur ſupériorité, & ſur la fleur de la Nobleſſe du pays, qu'ils avoient à leur tête, ne montrerent pas moins d'ardeur. Avec de pareilles diſpoſitions on ne fut pas long-tems ſans en venir aux mains; mais ce fut avec un ſuccès bien différent de ce que les apparences ſembloient promettre. L'Infanterie du Comte ne tint preſque pas contre la Liégeoiſe. En un moment la petite plaine d'Andenne fut nettoyée. Il n'y reſta que de la Cavalerie, toute compoſée de Gentilshommes, qu'on enveloppa, & qui pour la plupart furent tués, ou faits priſonniers. Mais ces braves gens vendirent chérement leur vie, & ne ſuccomberent qu'après avoir fait une terrible boucherie des ennemis.

Bernardi Pez. Theſaur. Anecdot. noviſſimus, tom. 4. part. 3. pag. 154.

Gilles d'Orval a fait, à ſon ordinaire, un miracle de cette victoire; & pour le rendre plus plauſible, il n'a pas craint d'avancer qu'il n'y eut ni bleſſés, ni morts du côté des Liégeois. C'étoit apparemment la tradition de ſon tems; mais elle eſt démentie par la Chronique d'Aſſleghem, dont l'Auteur contemporain aſſure que

Auct. Aſſligem. ſupra. Chron. Alberic. ad an 1151.

l'Evêque acheta, par bien du ſang répandu, l'avantage qu'il remporta.

Si l'on crut dans l'armée Liégeoiſe que la défaite du Comte de Namur étoit un événement miraculeux, on s'y prit aſſez mal pour en rendre graces au Seigneur. Les ſoldats victorieux s'y porterent aux plus criminels excès. Après avoir ruiné le pont de pierres, qui étoit ſur la Meuſe, vis-à-vis d'Andenne, ils ſe jetterent ſur le Bourg, qu'ils pillerent & qu'ils réduiſirent en cendres, auſſi-bien que l'Egliſe & le Monaſtére. Les Chanoineſſes eurent leur part du mauvais traitement. On les dépouilla avec la derniére inſolence, ſans reſpect ni pour leur ſexe, ni pour leur naiſſance. L'Evêque fut ſi confus de ces déſordres, qu'il auroit pu prévenir, que pour les réparer en quelque ſorte, il fit rebâtir l'Egliſe, & renonça pour lui & pour ſes Archidiacres, au droit d'être défrayé par le Chapitre, lorſqu'ils s'arrêtoient à Andenne.

Après cette malheureuſe journée le Comte de Namur ſe retira dans ſa Capitale. On l'y eût apparemment laiſſé tranquile, l'Evêque de Liége étant parti tout de ſuite pour l'Italie, ſi lui-même avoit pu reſter en paix. Mais la paix n'étoit guères compatible avec le génie d'Henri. Dès qu'il fut l'Evêque hors de ſon Diocéſe, il commença à faire des courſes, & à laiſſer entrevoir qu'il ne tarderoit pas à ſe remettre en campagne.

Le

Digitized by Google

Le Comte de Duras, de la Maiſon de Loz, Maréchal des troupes de Liége, informé des deſſeins du Comte, réſolut de le prévenir. Il vint inveſtir Namur, lorſqu'on s'y attendoit le moins. La prévoyance n'étoit pas la vertu d'Henri. Après quinze jours de blocus, on s'apperçut que tout manquoit dans la place, & qu'on y ſeroit bientôt réduit aux plus triſtes extrêmités, ſi la paix ne ſe faiſoit promptement. Henri fut aſſez ſage pour la demander, & le Comte de Duras aſſez modéré pour l'accorder, dans les circonſtances où l'on étoit.

Tant de mauvais ſuccès auroient dû guérir pour toujours Henri de l'envie de faire la guerre. Mais ſa deſtinée étoit d'être battu par-tout, & de chercher ſans ceſſe de nouvelles occaſions de ſe faire battre. Peu s'en fallut qu'il n'en trouvât encore une, dans un voyage qu'il fit dans ſon Comté de Luxembourg, ſa retraite ordinaire, quand il avoit eu du deſſous dans celui de Namur.

Il n'y fut pas plutôt arrivé, qu'il ſe ligua 1155.
avec les Comtes de Vianden & de Manderſcheidt, pour faire une mauvaiſe querelle à Hillin Archevêque de Treves. Le but d'Henri étoit de revenir de l'accommodement qu'il avoit conclu, huit ou neuf ans auparavant avec l'Archevêque Adalberon, au ſujet de l'Abbaïe de Saint-Maximin. Peut-être ſeroit-il venu à bout d'exciter de nouveaux troubles,

ſi Hillin avoit eu l'humeur auſſi guerriére que ſon prédéceſſeur : mais le ſage Prélat aima mieux ſacrifier quelque choſe de ſes droits, que de rompre la paix. Il céda à Henri, du conſentement de l'Empereur Fréderic, la petite ville de Macheren, pour en jouir ſa vie durant : aquiſition mépriſable, ſi elle n'avoit épargné aux Sujets du Comte les ſuites funeſtes de la guerre.

1157. *Vet. Script. & monum. tom. 4. pag.* 208.

Ils commencerent enfin à reſpirer après tant de maux. Henri commença lui-même à connoître le prix de la paix; à quoi ne contribua pas peu une maladie qu'il eut vers ce tems-là, & qui le rendit preſque aveugle. Il eſt conſtant qu'il ne parut plus le même homme, depuis cet accident. Las de la vie tumultueuſe qu'il avoit menée juſqu'alors, on ne lui vit plus cette vivacité inquiéte qui avoit ſi ſouvent troublé ſes voiſins. Il auroit apparemment conſervé ces ſentimens, ſi ceux-ci, par leurs mauvais procédés, n'avoient quelquefois réveillé dans ce Prince une paſſion plutôt aſſoupie qu'éteinte.

1158.

Près de douze années s'écoulerent, ſans qu'aucun événement troublât le bonheur de ſes Sujets. Henri les paſſa, occupé des affaires intérieures du Gouvernement, tantôt dans le Comté de Namur, tantôt dans celui de Luxembourg. Il procura durant cet intervalle de tranquilité, l'élection de Raoûl de Zeringen, ſon neveu, à l'Evêché de Liége, & il fit divers ré-

Magn. Chronic. Belg. ad an. 1168.

glemens tendans à l'avantage de la Religion & au bien des Peuples. Ses voiſins éprouverent auſſi l'heureuſe révolution qui s'étoit faite dans ſon humeur. Il n'entroit plus dans leurs querelles que pour les finir. Ce fut ainſi qu'il en uſa à l'égard du Comte de Loz, dont il accommoda les différends avec celui de Duras.

Mais de toutes les affaires auxquelles le Comte de Namur travailla en ce tems, celle de ſa ſucceſſion fut ſans doute la plus conſidérable, tant par rapport à l'importance de l'objet, qu'à cauſe des ſuites qu'elle eut. Henri n'avoit point d'enfans de Laurette d'Alſace, ſa femme, parvenue déja à un âge avancé. Cette circonſtance le fit penſer à ſe choiſir un ſucceſſeur. Parmi les Seigneurs qui pouvoient prétendre à le devenir, aucun n'étoit plus du gout du Comte, que Bauduin ſon neveu, fils du Comte de Hainaut, & de ſa ſœur Adelaïde. Outre que les deux Comtes avoient toujours vêcu dans une étroite union, leurs Etats étoient voiſins, & avoient à peu près les mêmes interêts. Une fête qui ſe fit à Valenciennes, à laquelle le Comte de Namur aſſiſta, contribua encore à affermir cette union, & à confirmer Henri, dans le deſſein qu'il avoit de faire tomber ſa ſucceſſion à la Maiſon de Hainaut. Les ouvertures qu'il fit là-deſſus, furent reçues avec la reconnoiſſance qu'un bienfait de cette nature devoit inſpirer. L'acte de ſucceſ- 1163. *Ann. de Hainaut.*

ſion fut dreſſé, (x) & les deux Comtes ſe ſéparerent en ſe jurant une amitié inviolable.

Henri ne fut pas long-tems, ſans avoir occaſion de reconnoître combien cette alliance lui étoit avantageuſe. Le Duc de Brabant, voiſin puiſſant & ambitieux, venoit de former, à la charge du Comte de Namur, je ne ſais quelles prétentions, ſur leſquelles il s'exprimoit avec
1169. aſſez de hauteur. Henri pour avoir vêcu en paix durant quelques années, n'avoit rien perdu de ſon ardeur guerriére. Il fit aux Envoyés du Duc une réponſe auſſi fiére au moins que l'avoit été leur demande, & il ſe prépara à la ſoutenir, avec l'aſſiſtance du Comte de Hainaut, qui déja mécontent du Duc de Brabant, n'eut pas beſoin d'être preſſé, pour ſe déclarer contre lui.

1170. Les frontiéres retentirent bientôt du bruit
Meyer, Ann. Flandr. lib. 6. des armes. L'armée du Comte de Namur, & celle du Comte de Hainaut, dans laquelle il y avoit beaucoup de Nobleſſe Flamande, ſe joignirent ſur les confins du Brabant Wallon, & marcherent vers Carniéres, où le Duc s'étoit déja avancé. Comme on étoit également animé de part & d'autre, la bataille ſuivit de près ce mouvement. Elle fut ſanglante, & la victoire

(x) *Litteræ quibus Henricus Comes Namurcenſis, &c. declarat quod cùm careat prole, inſtituit in hæredem ſuum, Ælidem ſororem ſuam Hannoniæ Comitiſſam, & ejus filium Balduinum. Anno* 1163. *menſe Junio.* Tiré d'un ancien Cartulaire appartenant à la Collégiale de Notre-Dame à Namur. *num.* 175.

long-tems en balance. A force néanmoins de revenir à la charge, les deux Comtes gagnerent peu à peu du terrein, & obligerent les Brabançons à prendre la fuite, avec perte de plus de deux mille hommes, tandis que dans l'armée des Comtes alliés, il n'y eut qu'une centaine de gens de pied, & cinq Chevaliers de tués. Gautier de Sotteghem, & Gerard ſon frere, Gentilshommes Flamans, eurent grande part au ſuccès de cette journée. Mais celui qui y aquit le plus d'honneur, fut le jeune Bauduin, fils du Comte de Hainaut, dont la valeur fut admirée des deux armées. Cette victoire décida des prétentions du Duc de Brabant, & termina la guerre.

Ce ne fut cependant que pour en recommencer bientôt après une autre, que le dépit d'avoir été battu, porta le Duc de Brabant à exciter. Ce Prince adroit avoit été trop maltraité à la bataille de Carniéres, pour oſer ſitôt ſe meſurer avec ſes vainqueurs. Il affecta donc de vouloir vivre en paix : mais dans le tems qu'il montroit les diſpoſitions les plus pacifiques, il travailloit ſourdement auprès du Duc de Limbourg, ſon beau-frere, afin de l'engager à ſe charger de ſa querelle, & à faire au Comte de Namur en particulier tout le mal qu'il pourroit. Le Limbourgeois prêta l'oreille aux propoſitions du Duc, promit tout ce qu'on voulut, & ne fut que trop exact à tenir ſa parole.

1171. A peine le tems d'ouvrir la campagne fut-il arrivé, que les troupes du Duc de Limbourg ſe répandirent dans les Comtés de Luxembourg & de Namur, & y exercerent toutes ſortes d'hoſtilités. Henri ne s'étoit point attendu à avoir ce nouvel ennemi ſur les bras, & n'étoit rien moins que préparé à le recevoir. Son unique reſſource fut de ſe réfugier à Mets, & d'envoyer donner part au Comte de Hainaut de ce qui ſe paſſoit. Le jeune Bauduin l'étoit devenu par la mort du vieux Bauduin, ſon pere, arrivée depuis peu de mois. Il ſaiſit avec empreſſement cette occaſion de ſecourir ſon oncle, & d'entretenir par ce ſervice important les ſentimens de bienveillance, que le Comte de Namur avoit toujours témoignés à la Maiſon de Hainaut.

Bauduin ramaſſa donc à la hâte les troupes avec leſquelles il avoit ſi glorieuſement triomphé des Brabançons, & ſuivi des plus puiſſans de ſes vaſſaux, au nombre deſquels l'hiſtoire met Jacques d'Aveſne, Raſe de Gavre, & Guillaume de ſaint Aubert, il marcha vers le Duché de Limbourg, après avoir délivré, chemin faiſant, le Comté de Namur des ennemis qui s'y étoient cantonnés. Son armée groſſiſſant à meſure qu'il avançoit, par le grand nombre des Sujets d'Henri, qui accouroient à lui, le Comte de Hainaut ſe trouva bientôt aſſez de troupes pour les partager en trois corps, dont

Meyer, ibid. ad an. 1171.

il donna le commandement aux trois Seigneurs que nous venons de nommer. Il fit obſerver le Duc de Limbourg par les deux plus nombreux, & il alla ravager les terres de ce Prince avec le troiſiéme. La plupart des Limbourgeois ayant accompagné leur Duc à la guerre, le jeune Comte ne trouva aucun obſtacle à ſes deſſeins; & après quelques jours de ravage, l'on n'apperçut plus dans tout le pays que des traces de la plus affreuſe déſolation.

Pendant que l'on vengeoit d'une maniére ſi terrible ſur les infortunés Limbourgeois, les maux que leurs compatriotes avoient faits au Comté de Namur, le Duc de Limbourg étoit à Arlon, fort embarraſſé du parti qu'il prendroit, parce que la plupart de ſes gens étoient diſperſés dans le Comté de Luxembourg. Le Comte de Hainaut ne lui laiſſa pas long-tems le loiſir de délibérer. Dès que ſon expédition dans le Duché de Limbourg, fut achevée, il raſſembla ſes troupes & il alla inveſtir Arlon.

La Ville étoit aſſez bien fortifiée; mais elle manquoit de vivres: de ſorte qu'après huit à dix jours de ſiége, le Duc qui avoit d'abord refuſé avec hauteur d'en venir à un accommodement, fut trop heureux de trouver le Comte de Hainaut diſpoſé à s'y prêter. Les conditions en furent aſſez modérées, eu égard à l'extrêmité où le Duc étoit réduit. On ſe contenta de lui faire payer les dommages que ſes troupes

avoient cauſés aux Comtés de Namur & de Luxembourg, après quoi on lui rendit ſes Etats, & le ſiége d'Arlon fut abandonné.

Cependant le Duc de Brabant, qui avoit eu le tems de réparer ſes pertes, ſe brouilla de nouveau avec le Comte de Hainaut, pour des raiſons qui n'appartiennent point à mon hiſtoire. Le Comte de Namur n'entra point dans cette querelle, ou n'y entra que foiblement. L'amitié des deux Comtes commençoit à ſe refroidir. On les voit pourtant agir encore de concert, contre le Duc de Brabant vers l'année 1185. ou 1186. & faire avec leurs forces réunies une nouvelle irruption dans les Etats de ce Prince. Gemblours & le Mont ſaint Guibert furent les deux endroits qui ſouffrirent le plus en cette occaſion. On employa le fer & le feu à les détruire. Le Monaſtére, les Egliſes, rien n'échappa à la fureur du ſoldat. Cette expédition fut la derniére que les deux Comtes firent enſemble. Leur alliance rompue peu de tems après, fit place à ces démêlés éclatans, qui les rendirent ennemis irréconciliables, & qui replongerent le Comté de Namur, dans les horreurs d'une guerre d'autant plus cruelle, qu'elle fut tout à la fois civile & étrangére. C'eſt ce que je vais maintenant raconter, en reprenant de plus loin les événemens qui donnerent lieu à ces triſtes ſcénes.

1182. *Ex MS. Lobbienſis Monaſt. in Theſ. noviſ. Anecd. tom. 3. pag. 1410.*

Ibid.

Butkens, p. 145.

1186. *Auct. Aquicinctin. ad calcem Sigeberti Gemblac. pag. 240.*

Nous avons vu que le Comte Henri n'ayant point

point d'enfans de ſon mariage avec Laurette d'Alſace, s'étoit déterminé à nommer ſa ſœur Adelaïde, femme du Comte de Hainaut, pour lui ſuccéder, & à ſon défaut le jeune Bauduin ſon fils. L'Empereur Fréderic avoit confirmé cette diſpoſition; de ſorte que cette grande affaire paroiſſoit finie, lorſque Laurette & le vieux Comte de Hainaut vinrent à mourir, preſque dans le même tems.

La mort du Comte n'apportoit aucun changement aux arrangemens arrêtés, en faveur de la Maiſon de Hainaut; mais il n'en étoit pas de même du décès de la Comteſſe de Namur. Il changeoit entiérement les meſures priſes à ce ſujet, en laiſſant le Comte ſon mari en liberté de paſſer à de ſecondes noces; ce qu'il étoit à préſumer qu'il feroit, afin de ſe donner un héritier. En effet, ce Prince ſollicité par ſes amis de ſe choiſir une autre épouſe, ſe remaria peu de tems après avec Agnès de Gueldre, jeune Princeſſe dont il avoit tout lieu d'attendre des enfans. Tout ce qui étoit reſté d'eſpérance au Comte de Hainaut, s'étoit évanoui par ce mariage. Mais des événemens inattendus avoient bien changé depuis la face des choſes. Henri & Agnès s'étoient brouillés preſqu'auſſi-tôt après avoir été unis. Quelques Hiſtoriens en attribuent la cauſe aux amours criminelles du Comte. D'autres prétendent que la mauvaiſe conduite d'Agnès fut l'origine de

leurs démêlés. Il eſt difficile d'accorder des rélations ſi différentes, ſans ſuppoſer que les deux époux vivoient chacun de leur côté, de façon à autoriſer le divorce éclatant où enfin ils en vinrent.

Cette ſéparation venoit de ſe faire, lorſque la guerre que le Duc de Limbourg déclara à Henri, le mit dans la néceſſité d'appeller le Comte de Hainaut à ſon ſecours. Les ſervices qu'il en reçut en cette occaſion, firent renaître les ſentimens favorables que le Comte de Namur avoit déja eu pour la Maiſon de Hainaut, & le porterent, après une délibération de pluſieurs années, à choiſir une ſeconde fois Bauduin pour ſon ſucceſſeur au Comté de Namur. Raoul (*y*) Evêque de Liége, qui étoit auſſi fils d'une ſœur de Henri, mit tout en œuvre pour s'y oppoſer, prétendant faire tomber le choix du Comte ſur un de ſes freres, de la Maiſon de Zeringen. Mais il n'y eut pas moyen de faire changer Henri de réſolution. Tout ce que l'Evêque put obtenir, fut, qu'après la mort de ſon oncle, Bauduin lui remettroit le

1184. *Extrait d'un Cartulaire du Chap. N. Dame à Namur, num. 69. & 70.*

(*y*) Extrait d'un Cartulaire du Chapitre Notre-Dame à Namur. On y trouve *n.* 69. les lettres par où Henri inſtitue le Comte Bauduin de Hainaut pour ſon héritier au Comté de Namur. Elles ſont dattées de Gerpine le premier d'Avril 1184. D'autres lettres de Raoul Evêque de Liége (*ibid. n.* 70.) approuvent la diſpoſition des lettres précédentes, à condition que le Comte Bauduin cédera à l'Evêque l'alleud de Durbuy, pour en jouir ſa vie durant. Elles ſont dattées de Liége du mois d'Avril 1184. L'Evêque de Liége mourut avant le Comte Henri de Namur.

Comté de Durbuy, pour en jouir ſa vie durant.

Ces diſpoſitions ſubſiſterent auſſi long-tems qu'Henri continua de vivre ſéparé de ſa femme, c'eſt-à-dire, pendant quatre à cinq ans, qu'il paſſa, comme il avoit fait les autres années depuis ſon divorce, plongé dans une honteuſe débauche. Ses amis firent durant tout ce tems d'inutiles efforts pour l'en retirer, & pour l'engager à ſe réunir avec la Comteſſe. Mais ils ne purent rien gagner ſur l'eſprit du Comte. Agnès n'étoit pas mieux diſpoſée à cet égard. Elle rejetta, ainſi que ſon époux, toutes les propoſitions qu'on lui fit, de la part même du Pape. Nous avons une lettre d'Alexandre troiſiéme, écrite à Henri Archevêque de Reims, qui prouve combien le ſaint Siége avoit à cœur de mettre fin à ce ſcandaleux divorce.

Vet. Script. & monum. tom. 2. pag. 690.

La grace triompha enfin de tant de réſiſtances. Une longue & dangereuſe maladie qu'eut le Comte de Namur, lui deſſilla les yeux ſur ſa conduite paſſée. Confus des déſordres dans leſquels il croupiſſoit depuis tant d'années, il preſſa alors la Comteſſe ſa femme de revenir, & elle y conſentit. Le Ciel ne tarda point à bénir la réunion des deux époux par la naiſſance d'une fille, qui en les comblant de ſatiſfaction, répandit dans leurs Etats une joie univerſelle. C'étoit cependant cette enfant qui devoit être la cauſe innocente des troubles qui déſolerent enſuite le Comté de Namur. 1187.

Bauduin ne put voir, ſans un dépit extrême, le prix de ſes ſervices perdu en un moment. Son chagrin s'accrut encore en apprenant que la petite Ermeſinde (c'étoit le nom qu'on avoit donné à la jeune Comteſſe, en mémoire de ſon ayeule) avoit été fiancée preſque en naiſſant, au Comte de Champagne, Seigneur aſſez puiſſant pour ſoutenir les droits que cette alliance lui donneroit ſur les Etats d'Henri. Mais le Comte de Hainaut ne garda plus de ménagemens, quand il ſut que le Comte de Namur avoit fait venir ſon gendre futur à ſa Cour, & l'avoit fait recevoir par la Nobleſſe comme ſon ſucceſſeur.

Il faut convenir qu'Henri eût pu ſe diſpenſer de ces précautions injurieuſes ſans doute à Bauduin, & qu'on pourroit appeller exceſſives, ſi le grand âge du Comte ne les avoit rendues en quelque ſorte néceſſaires. Mais auſſi le Comte de Hainaut portoit trop loin un titre qu'il ne tenoit que de la bonté de ſon oncle, & qui pouvoit être regardé tout au plus comme une donation entre vifs laquelle, ſelon les loix, eſt reputée nulle, quand il ſurvient un héritier au donateur. Ce n'eſt donc point au Comte Henri qu'on doit imputer les guerres que nous allons voir cauſer tant de maux à ſes Sujets, mais à la ſeule avidité du Comte de Hainaut, trompée par un événement auquel il ne s'attendoit pas.

Cependant ce Prince jugeant ſainement que ſes plaintes & l'éclat qu'il pourroit faire, n'aboutiroient à rien de ſolide, avoit pris le parti de s'adreſſer à l'Empereur, afin d'être maintenu dans ſon droit de ſucceſſion éventuelle aux Comtés de Namur & de Luxembourg, qu'il prétendoit ne pouvoir devenir le partage d'une fille. L'Abbé de ſaint Guilain, & Gilbert Sécrétaire de Bauduin, furent chargés de cette négociation. On refuſa d'abord de les écouter à la Cour Impériale : mais renvoyés enſuite avec de nouvelles inſtructions & des préſens de grande valeur, ils expoſerent ſi bien le danger qu'il y auroit pour l'Empire, de laiſſer établir ſur cette frontiére le Comte de Champagne, qu'ils obtinrent tout ce qu'ils voulurent. 1187. *Chron. Alberici ad annum 1193.* *Chifflet Lotharingia maſcul. pag. 4.* *Meyer, Ann. Fland. ad ann. 1187.*

Le Comte de Namur apprit bientôt la réſolution de la Cour Impériale. Comme il n'étoit pas en état de s'y oppoſer, il prit le parti de traiter lui-même avec Bauduin. Il le fit venir à ſa Cour, & lui offrit le Comté de Namur, à condition qu'il laiſſeroit le Comte de Champagne jouir paiſiblement de celui de Luxembourg. Le Comte de Hainaut y conſentit, & l'accommodement fut ſigné ſur ce pied. Le Comte pour le rendre plus ſolemnel, y fit intervenir les Etats du Pays, qui s'engagerent, par ſerment, à recevoir Bauduin pour leur Seigneur, après la mort d'Henri.

1188. Mais l'inconſidération du Comte de Namur rendit ce traité inutile. Soit qu'il ſe repentît d'en avoir trop fait pour ſon neveu, ſoit que celui-ci manquât pour lui d'égards, Henri lui ordonna bruſquement de ſortir de Namur, & preſſa en même-tems le Comte de Champagne de s'y rendre avec des troupes. Ce fut là le ſignal d'une rupture ouverte entre l'oncle & le neveu. Bauduin quitta Namur ; mais ce fut pour y revenir bientôt après, ſuivi d'une armée avec laquelle il aſſiégea Henri dans ſa Capitale.

Anctar. Aquicinctin. ad calcem Sigeberti, pag. 242.

Le ſiége n'en fut ni long ni meurtrier. La Ville n'ayant pas aſſez de monde, pour faire une vigoureuſe réſiſtance, dès la premiére attaque qu'on fit, derriére l'Egliſe de ſaint Aubain, elle fut priſe d'aſſaut & livrée au pillage. Cent trente des principaux de la Nobleſſe furent faits priſonniers, & renvoyés enſuite chez eux, à condition de ne jamais porter les armes contre le Comte de Hainaut.

Appendix ad Chron. Leod. in novâ Biblioth. MSS. P. Labbe, pag. 405.

Henri s'étoit retiré au Château, où il ſe flattoit de faire une longue défenſe. Car quoique cette fortereſſe n'eut en ce tems-là d'autres boulevards, que les tours de l'enceinte intérieure qui ſubſiſtent encore aujourd'hui, ſa ſituation la faiſoit regarder pour une des meilleures places de la baſſe Allemagne. Le Comte de Hainaut bien inſtruit qu'on y manquoit de beaucoup de choſes, ſe contenta de la blo-

quer, avec une partie de ſon armée, & d'obſerver, avec le reſte, les endroits par où le Comte de Champagne, qu'on diſoit s'avancer à grandes journées, pouvoit entrer dans le Comté.

Cette conduite judicieuſe eut le ſuccès que Bauduin en avoit eſpéré. Henri affecta d'abord la meilleure contenance. Il fit des ſorties ſur les aſſiégeans, & leur jetta beaucoup de feux, qui ne ſervirent qu'à embraſer une partie de la Ville. Mais enfin preſſé par la faim, & ſur-tout par la diſette d'eau, il demanda à capituler. Bauduin ne voulut pas ſe prévaloir de l'extrêmité où le Comte étoit réduit, pour lui impoſer des conditions trop dures: il ne prétendit pas même garder la place pour lui. Son unique but étant d'empêcher que le Comte de Champagne ne l'occupât, on convint de la confier, auſſi-bien que le Château de Durbuy, à la garde de Roger de Condé, Seigneur d'une probité reconnue, & vaſſal des deux Comtes. Comme il étoit abſent, on ſtipula qu'en attendant ſon arrivée, les deux Châteaux ſeroient remis à quelques Chevaliers, qu'on choiſiroit de concert, & qui s'obligeroient, par ſerment, à ne s'en deſſaiſir que pour les rendre au Seigneur de Condé, ou au Comte de Hainaut, après le décès d'Henri. La capitulation fut ſignée ſur ce plan, & les Chevaliers nommés de part & d'autre. Otton de Traſegnies, Gautier de

Wargnies (z) & Nicolas de Barbanſon devoient tenir le Château de Namur. Godefroi de Moriamez, Weri de Walcourt, Clerembaut de Hauterive, avec Sébaſtien du Jardinet, furent commis à la garde de celui de Durbuy.

Ces articles mettant les droits de Bauduin en ſûreté pour l'avenir, les hoſtilités ceſſerent. On en ſeroit apparemment demeuré là, ſi les Seigneurs nommés pour la conſervation du ſéqueſtre à Durbuy, avoient été auſſi vigilans, ou auſſi fidéles à leur ſerment, qu'on devoit le préſumer. Soit négligence, ſoit trahiſon, ils laiſſerent ſurprendre ce Château aux gens du Comte de Champagne. Ceux à qui on avoit confié la garde de celui de Namur, ſe crurent par-là déliés de leur ſerment, & livrerent ce Château au Comte de Hainaut, ce qui ralluma la guerre.

Elle ne pouvoit qu'être avantageuſe à Bauduin, qui, avec une armée très-ſupérieure, s'empara bientôt des meilleures fortereſſes du
1188. pays. Celles de Bouvigne & de Château-Thierri furent emportées en moins de trois ſemaines, & rendirent le Comte de Hainaut maître de toutes les places ſituées ſur la baſſe Meuſe. Il tourna enſuite ſes armes vers Bieſme, Flo-

(z) Au lieu de Gautier de Wargnies, les Ann. de Hainaut diſent Gautier de Wavrin; & le Seigneur de Gordine, au lieu de celui du Jardinet.

Floreffe & la Viéville, qu'il prit avec la même facilité. Tout cela ſe paſſa depuis le 15 d'Août juſqu'à la fin de la campagne. Dans le tems qu'on la croyoit finie, il fallut retourner à Floreffe. Bauduin avoit conſenti à n'y pas mettre de garniſon, pour faire plaiſir à l'Abbé, qui s'étoit chargé de le lui garder. Mais le Comte de Namur à qui il étoit de la derniére importance d'être maître de cette place, avoit trompé les Moines, & s'en étoit emparé, auſſi-bien que de l'Abbaïe, qu'il avoit miſe enſuite en état de défenſe. Le Comte de Hainaut ne voulant pas laiſſer une garniſon ennemie s'établir dans ce poſte, d'où elle auroit pu faire des courſes pendant l'hiver, fut obligé de l'attaquer une ſeconde fois, ce qui ne put ſe faire ſans que l'Abbaïe ſouffrît beaucoup du ſiége, que la rigueur de la ſaiſon fit un peu traîner.

Ceux de nos Lecteurs qui jugent de l'état ancien du Pays par ce qu'ils en voient aujourd'hui, trouveront ſans doute extraordinaire qu'il fallut alors aſſiéger dans les formes des endroits qui ſont à préſent regardés comme des places ouvertes. Il eſt pourtant certain, qu'eu égard à la maniére de faire la guerre en ce tems-là, la plupart des Châteaux que nous venons de nommer, étoient des fortereſſes conſidérables.

L'hiver penſa être fatal au Comte de Hainaut, par le loiſir qu'il donna à Henri de mé-

nager une alliance avec le Duc de Brabant. Ce Prince s'étoit jetté dans l'entre-Sambre & Meuſe, & trouvant l'occaſion favorable, il avoit réveillé ſes anciennes prétentions, ſur quelques cantons du Comté de Namur. Henri attentif à gagner un voiſin puiſſant, n'avoit eu garde de les lui diſputer dans ces conjonctures. D'un autre côté le Comte de Champagne menaçoit de s'avancer avec une armée, pendant que le Comte de Namur feroit de puiſſans efforts, pour reprendre ce qu'il avoit perdu. Il eſt certain que Bauduin eût été obligé de quitter la partie, ſi ces trois Princes euſſent agi de concert contre lui. Il n'avoit aucun ſecours à attendre de perſonne, le Roi de France, ſon gendre, ayant des raiſons de ménager le Comte de Champagne, & étant d'ailleurs aſſez occupé avec le Roi d'Angleterre.

1189. Bauduin ne perdit point courage. Il jetta les yeux ſur Henri Roi de Germanie, le ſeul dont il pût eſpérer d'être aſſiſté dans ces circonſtances critiques. Ce Prince le reçut avec bonté à Worms, où le Comte de Hainaut alla le trouver. On lui accorda de nouveau l'inveſtiture du Comté de Namur, pour en jouir après la mort du Comte Henri. On fit plus, on le décora du titre de *Marquis du ſaint Empire*, qui ne ſe donnoit qu'aux Princes chargés d'en défendre les frontiéres. Le Roi de Germanie ne ſe contenta pas de ce qu'il venoit de faire pour

Bauduin : il ſe rendit exprès à Liége, afin de le réconcilier avec le Comte de Namur & le Duc de Brabant. Bauduin & le Duc ne témoignerent aucun éloignement de vivre en bonne intelligence ; mais le Comte Henri fut inflexible. Il proteſta toujours, quelque choſe qu'on pût lui dire, que rien ne l'engageroit à conſentir au démembrement de la moindre partie de ſes Etats.

Ægid. aureæ Vallis, tom. 2. Collection. Chapeauvil. p. 137.

Le Roi, quoique revêtu de toute l'autorité de l'Empereur ſon pere, ne voulut point en uſer, dans cette occaſion, contre un vieillard qu'il crut devoir laiſſer mourir en paix. Il s'attacha uniquement à rétablir une bonne harmonie entre le Comte de Hainaut & le Duc de Brabant. On accorda au dernier Thines & Lernu, avec ſept cens marcs d'argent, au moyen de quoi il renonça à ſes autres prétentions, & il s'obligea d'évacuer tout ce qu'il tenoit encore dans le Comté de Namur, nommément le Château de Merlémont, qu'Henri Seigneur de cet endroit, lui avoit livré.

Ce traité avoit en apparence ramené le calme. On commençoit à reſpirer dans le Comté de Namur. Tout le monde y reconnoiſſoit Bauduin pour le légitime héritier. Mais le vieux Henri n'étoit pas de caractére à céder ſi aiſément. Il s'étoit retiré à Luxembourg, outré de voir l'autorité & la force concourir également à le dépouiller du patrimoine de ſes pe-

res. Dans le tems qu'on ne l'y croyoit occupé que du ſoin de conſerver le reſte de ſes Etats à ſa fille Ermeſinde, il travailloit ſous main à ſuſciter par-tout des ennemis au Comte de Hainaut, & à former une ligue des plus puiſſans Seigneurs de la baſſe Lorraine, pour en être aidé à recouvrer ſon Comté de Namur.

1193. Ces négociations ne purent être ſi ſecrétes, que Bauduin n'en fut averti. Il ſut que les Ducs de Brabant & de Limbourg étoient les principaux de cette ligue, dans laquelle étoient auſſi entrés les Comtes de Hollande, de Juliers, de Dasbourg & de Vianden.

Bauduin étoit en Flandre lorſqu'il apprit ces nouvelles. Quoique ſa préſence y fut en quelque façon néceſſaire, pour achever de mettre ordre aux affaires de ce pays, qui n'étoit à lui que depuis peu de tems, il n'héſita pas à le quitter, réſolu de défendre ſon Comté de Namur, que tant d'ennemis puiſſans vouloient lui enlever. L'armée qu'il y conduiſit, n'étoit guères moins forte que celle des confédérés. Outre les troupes de Hainaut, commandées par Nicolas de Rumigny, & un gros corps de Nobleſſe Flamande que Robert de Wavrin Sénéchal de Flandre, avoit amené, Bauduin avoit encore obtenu du ſecours de quelques Seigneurs François, ſes alliés. Avec ces forces il ſe crut en état de triompher de tant de Seigneurs ligués contre lui. Il marcha à eux, &

Butkens, Trophées de Brabant, pag. 153.

il les rencontra près du village de Neuville, ſur la petite riviére de Mehaigne. Ce fut là qu'il ſe donna le premier d'Août (*a*) une bataille la plus furieuſe qu'il y eut eu depuis long-tems dans ces cantons. 1194.

On s'y battit de part & d'autre avec un acharnement incroyable; mais après avoir diſputé la victoire auſſi long-tems qu'ils le purent, il fallut que les confédérés la cédaſſent à Bauduin, auſſi brave & plus heureux qu'eux. Le Comté de Namur fut le prix de cette journée: il y périt bien du monde, ſur-tout du côté des confédérés, dont un grand nombre ſe noya en voulant paſſer la Mehaigne. Il y eut auſſi beaucoup de priſonniers, entre autres le Duc de Limbourg, ſes deux fils & cent dix-huit Chevaliers.

Ex Chronic. Lobb. Monaſt. in Theſ. noviſ. Anecd. tom. 3. pag. 1410.

Le Comte ſe préparoit à entrer dans le Brabant pour profiter de ſa victoire, lorſque l'Empereur, qui avoit déja fait inutilement diverſes tentatives, afin de terminer les différends de ces Princes, ſaiſit encore cette occaſion de

(*a*) Butkens dit que la bataille de Neuville ſe donna au commencement de Septembre. *Trophées de Brabant, pag.* 153. Nous avons cependant un Traité de Paix entre le Duc de Brabant & le Comte de Hainaut, conclu près de Halle le 20 d'Août 1194. qui ne peut être que celui qui mit fin à cette guerre. *Theſ. nov. Anecdot. tom.* 1. *pag.* 656. Par conſequent, il faut que la bataille ſe ſoit donnée bien avant le mois de Septembre. J'ai trouvé dans un Mémoire Ms. que cette bataille ſe donna vers la fête de ſaint Pierre. Le dernier Annaliſte de Hainaut la met au premier d'Août, jour de ſaint Pierre aux liens. Cette datte s'accorde bien avec celle du Traité conclu près de Halle.

ménager entre eux un accommodement. Un Château près de la ville de Halle, fut choiſi pour traiter cette grande affaire. Après bien des diſcuſſions, on y convint enfin, que le Comte Henri reſteroit en poſſeſſion du Comté de Namur auſſi long-tems qu'il vivroit; mais que Bauduin pourroit mettre dans le Château une garniſon de ſes troupes. On s'en remit à l'arbitrage de l'Empereur pour la déciſion des démêlés qui pourroient ſurvenir entre l'oncle & le neveu. Il fut auſſi ſtipulé que le Duc de Limbourg & ſes deux fils ſeroient relâchés ſans rançon. A l'égard du Duc de Brabant, qui refuſoit d'inveſtir le Comte de Hainaut de la Seigneurie d'Aloſt, on arrêta que cette inveſtiture auroit lieu, & que ce Prince recevroit à foi & hommage ou Bauduin lui-même, ou celui de ſes enfans à qui il céderoit ſon droit. A ces conditions la paix fut rétablie.

1195. Le Comte de Hainaut n'en jouit pas longtems. Il mourut l'année ſuivante à Mons, après avoir aſſuré à ſa Maiſon le Comté de Namur, mais ſans en avoir jamais été véritablement poſſeſſeur. Henri qui le garda juſqu'à la fin de ſa vie, ne ſurvêcut guères à ce Prince, étant

1196. mort en 1196. dans ſon Comté de Luxembourg, âgé de près de cent ans. Son corps fut depuis tranſporté à l'Abbaïe de Floreffe, & inhumé près de ſon pere Godefroi, & de la Comteſſe Ermeſinde ſa mere.

Lamb. Parvi Chronic. contin. tom. 5. Veter. Script. & monum. pag. 18.

Ce que nous avons dit de ce Prince, le dernier des Comtes de Namur de la premiére Race, eſt plus que ſuffiſant pour le faire connoître. Il fut brave juſqu'à la témérité; mais ſa bravoure étoit plutôt celle d'un particulier, que d'un Seigneur ſi puiſſant. Auſſi l'engagea-t'elle ſouvent dans des entrepriſes qui ne tournerent ni à ſa gloire, ni à l'avantage de ſes Peuples. Sa fermeté d'ame étoit égale à ſa valeur. Au milieu des plus grands revers on lui voyoit une grandeur de courage, qui lui faiſoit ſans ceſſe chercher des reſſources, lorſque dans l'opinion des autres tout paroiſſoit perdu. Sa conduite peu réguliére pendant un grand nombre d'années, ne contribua pas peu aux malheurs de ſa vie. Il répara néanmoins par une aſſez longue pénitence, ſur-tout par d'abondantes aumônes, le ſcandale qu'il avoit donné. Ses bienfaits ſe répandirent ſur les Egliſes de ſes Etats, auſſi-bien que ſur les pauvres. Sans parler de ce qu'Henri fit à cet égard dans le Luxembourg, il renouvella en faveur de l'Abbaïe de Saint-Gerard, au Comté de Namur, l'acte de protection que ſes prédéceſſeurs avoient déja accordé à ce Monaſtére, déclarant qu'il n'en prétendoit ni l'Advouerie, ni les droits des Advoués. Mais ſes principales libéralités regarderent Floreffe, dont il augmenta conſidérablement la fondation. Il tranſporta auſſi à ce Monaſtére, l'Egliſe de Leſſe,

Miræi, t. 1. pag. 183.

Inventaire des Chartres du Comté de Namur, c. 6. n. 59.

avec tous les revenus qui y étoient attachés, la rendant dépendante de celle de Floreffe. (*b*) Par cette diſpoſition l'Egliſe de Leffe, de Collégiale qu'elle étoit, devint une Abbaïe de l'Ordre de Prémontré, dont Henri ſe réſerva l'Advouerie.

Au milieu des guerres que ce Prince eut à ſoutenir, il ne perdit pas de vue le bonheur de ſes Sujets. Il profitoit des moindres intervalles de paix, pour procurer leur avantage. On a pluſieurs réglemens de police faits durant ſon regne, qui prouvent ſon attention pour le bien public. Tel eſt celui qui concerne la monoie de Namur, très-eſtimée alors chez les Etrangers. Henri fit auſſi entourer de murailles la ville de Bouvigne, l'une des plus anciennes du pays. Il ſe qualifioit ordinairement Comte de Namur & de Luxembourg, Seigneur de la Roche & de Durbuy, faiſant toujours marcher le titre de Comte de Namur, ancien patrimoine de ſa Maiſon, avant celui de Luxembourg.

Miral, t. 3. pag. 350.

Henri ſe maria en premiéres noces avec Laurette d'Alſace, dont ce Prince fut le quatriéme mari.

(*b*) L'Abbaïe de Leffe, ſituée près de Dinant, fut dépendante; & reçut ſes Abbés de celle de Floreffe juſques vers l'an 1200. Cette dépendance fut alors ſupprimée, & le droit de ſe choiſir des Abbés de leur Maiſon, accordé à ceux de Leffe. On croit que cette Abbaïe a été dans ſon origine un Monaſtére de filles, & enſuite une Collégiale. *Act. Sanct. tom. 5. Maii, parte 2. pag. 267.*

mari. (*c*) Il n'en eut point d'enfans. Agnès, fille d'Henri ſecond Comte de Gueldre, qu'il épouſa enſuite, lui donna Ermeſinde. Nous verrons ſous le regne ſuivant quel fut le ſort de cette Princeſſe.

Quoique la vie d'Henri ait été fort longue, l'Hiſtoire Eccléſiaſtique du Comté de Namur ne préſente qu'un petit nombre d'événemens remarquables durant tout ce tems-là. Il y eut des troubles à Haſtiers, où deux Moines vagabonds, qu'on y avoit reçus par charité, exciterent les autres Religieux à ſe ſoulever contre l'Abbé de Wauſſore, leur Supérieur. Cette querelle fit grand bruit dans l'Ordre Monaſtique. L'Abbé Wibalde s'en mêla, auſſi-bien que l'Evêque de Liége. Mais outre que l'Abbaïe d'Haſtiers ne dépendoit que de Mets, les deux Moines étrangers qui dominoient parmi leurs freres, leur avoient appris à ne reſpecter pas plus la voix de l'Evêque, que celle de l'Abbé. Ces deux Moines craignirent cependant qu'on ne s'aſſurât de leurs perſonnes, & s'é-

Ann. Bened. lib. 79. n. 36. & 168.

(*c*) Laurette fille de Thierry d'Alſace, Comte de Flandre, eut quatre maris. Le premier fut le Duc Henri de Limbourg. Elle en fut ſéparée parce qu'ils étoient parens. Jwain Comte d'Aloſt, fut le ſecond. Après ſa mort Laurette épouſa Raoul Comte de Peronne, ou de Vermandois; & enfin Henri Comte de Namur & de Luxembourg: *Hæc Laureta nupta eſt Duci de Limbourg; ſed quia conſanguinei erant, ſeparati ſunt. Deinde ſortitus eſt eam Jwanus de Aloſt in conjugem, genuitque ex eâ Theodoricum. Defuncto Jwano, nupſit Radulpho Comiti Peronenſi, & illo mortuo Comiti de Namur. Genealog. Com. Flandr. in Theſ. novo Anecdot. tom. 3. pag.* 387. Butkens, Trophées de Brabant, Tab. généalog. après la page 215.

vaderent traveſtis en ſéculiers. Après avoir fait, étant à Haſtiers, tout le mal qu'ils avoient pu aux Religieux de Wauſſore, ils s'aviſerent alors de leur faire une autre eſpéce de guerre, & ſe mirent à attaquer & à piller leurs fermes. Quand ils eurent amaſſé quelque argent par ces brigandages, ils diſparurent. Le feu de la diſcorde qu'ils avoient ſoufflé à Haſtiers, s'y entretint pendant bien des années, tantôt plus, tantôt moins violent, juſqu'à ce que vers 1227. les Evêques de Liége & de Mets firent entre eux un échange, au moyen de quoi les Moines d'Haſtiers paſſerent ſous la juriſdiction des premiers; ce qui leur fournit un moyen efficace d'étouffer pour toujours ces ſcandaleux démêlés.

Alberici Chronic. ad an. 1227.

Il ſe fit auſſi un changement à Namêche durant le regne d'Henri. Une petite Collégiale, compoſée de ſix Chanoines, y fut convertie en un Prieuré de l'Ordre de Clugny. Ce Prieuré fut enſuite attribué aux Chanoines réguliers du Val des Ecoliers. Enfin, comme en 1560. il ne s'y trouvoit qu'un Prieur, & que faute de Religieux, on n'y chantoit plus l'Office divin, le Prieuré fut alors uni à la menſe Epiſcopale de Namur.

Miræi, t. 2. pag. 1172. & 1173.

Nous avons encore connoiſſance de quelques actes concernant les affaires de l'Egliſe, faits par le Comte Bauduin, dans l'intervalle qu'il y eut entre la priſe de Namur & la mort de

Digitized by Google

ce Prince. Le premier eſt une fondation pieuſe en faveur de l'Egliſe de ſaint Aubain, à laquelle Bauduin donna pour les réparations & pour le luminaire, une rente annuelle de vingt-quatre ſols d'or monoie de Namur, à prendre ſur les revenus de la Ville neuve. L'acte eſt datté de l'année 1192. & ſigné par Gilbert Prevôt des Egliſes de Mons & de ſaint Aubain, & Chancellier des Comtés de Hainaut & de Namur. *Miræi, t. 1. pag. 294.*

Le ſecond eſt une Chartre de l'année 1195. par laquelle Bauduin conférе à Aleman, fils de Guillaume ſon frere naturel, une prébende de ſaint Aubain, qu'un Chanoine, nommé *Savari*, avoit remiſe à la diſpoſition du Comte. Il eſt ſtipulé dans l'acte de collation, que ſi Guillaume ſurvit à Aleman, il jouira après lui de la prébende, ſinon, qu'après la mort de tous les deux, les revenus ſeront partagés, pour en faire deux Bénéfices à la nomination des Comtes de Namur. Il eſt probable que la prébende, dont il eſt ici queſtion, avoit été fondée par le Comte Bauduin, quoique l'acte ne l'exprime pas. *Miræi, t. 1. pag. 295.*

Enfin un troiſiéme acte de ce Prince de l'an 1194. confirme les donations que les anciens Comtes avoient faites à l'Abbaïe de Mouſtiers ſur Sambre, & modifie les amendes de la juſtice, à charge de faire célébrer tous les ans quelques Meſſes pour le repos de ſon ame, & de celles des Comtes ſes ſucceſſeurs. *Inventaire des Chartres du Comté de Namur, chapit. 6. num. 35.*

HISTOIRE DU COMTÉ DE NAMUR.

LIVRE SECOND.

Les Comtes des Maiſons de Hainaut & de Courtenay.

PHILIPPE le Noble,

Comte de Namur.

DE trois fils que Bauduin avoit en mourant, l'aîné de même nom que ſon pere, fut Comte de Flandre & de Hainaut. Henri le troiſiéme eut en partage des terres conſidérables, mais ſans ſouveraineté. Le Comté de Namur fut deſtiné au ſecond appellé Philippe, à charge de le tenir

du Comte de Hainaut, qui en feroit immédiatement hommage à l'Empereur. Par cet arrangement le Comté de Namur devint un fief de Hainaut, & un arriére-fief de l'Empire, ce qui dura juſqu'au regne de Philippe le Bon, Duc de Bourgogne, ſous lequel la mouvance à l'égard du Hainaut fut anéantie, & le Comté de Namur rétabli dans ſon état primitif.

Henri l'Aveugle étant décédé peu de mois après le Comte Bauduin, Philippe alla auſſitôt ſe faire reconnoître Comte de Namur. Il y fut reçu des Peuples avec de grandes marques de joie, & mis tout de ſuite en poſſeſſion du Château, que les troupes du Comte de Hainaut occupoient depuis la paix de Halle. 1196.

Mais cette joie fut bientôt troublée par un ennemi qui vint fondre ſur les Etats du nouveau Comte dans le tems qu'on s'y attendoit le moins. C'étoit Thibaut, Comte de Bar, devenu l'époux d'Ermeſinde, fille du Comte Henri, depuis que le Comte de Champagne avoit renoncé à l'alliance de cette Princeſſe. Ce dernier en la recherchant, avoit compté qu'elle lui apporteroit en mariage les Comtés de Namur & de Luxembourg. Mais le premier de ces Comtés ayant été adjugé au Comte de Hainaut, ainſi que nous l'avons vu, & l'Empereur ayant diſpoſé du ſecond, en faveur d'Otton ſon frere, Comte de Bourgogne, le Comte

de Champagne, trompé dans ſes eſpérances, n'avoit plus voulu d'Ermeſinde.

Thibaut Comte de Bar, avoit depuis obtenu la jeune Princeſſe, qui pour toute dot lui avoit apporté quelques biens allodiaux, & des droits conteſtés : triſtes débris de la brillante fortune que lui promettoit ſa naiſſance. Mais le Comte de Bar étoit par ſa bravoure & par ſa prudence, le Prince de ſon tems le plus propre à faire valoir ces droits. Il avoit commencé du vivant d'Henri, par une entrepriſe ſur le Comté de Namur, que des contretems, & en particulier la victoire remportée à Neuville par Bauduin, avoient fait échouer. Thibaut s'étoit enſuite accommodé avec le Comte de Bourgogne, qui lui avoit cédé, pour une ſomme d'argent, ſes prétentions ſur le Comté de Luxembourg.

Alberici Chronic. ad an. 1193.

C'étoit déja beaucoup que d'avoir recouvré une partie ſi conſidérable du patrimoine de ſa femme ; mais ce n'étoit pas aſſez pour le Comte de Bar, qui voyant ſa puiſſance, & ſes forces augmentées par l'aquiſition du Luxembourg, voulut encore y joindre le Comté de Namur. Il leva pour cela une armée nombreuſe compoſée de ſes Sujets, & des troupes que Simon
1197. Duc de Lorraine, lui fournit, & il ſe mit en marche pour attaquer le Comte Philippe dans ſa Capitale. Cette expédition n'eut pourtant pas le ſuccès qu'il s'en étoit promis. Thibaut

après pluſieurs aſſauts, où il fut toujours repouſſé, leva le ſiége, & s'en retourna ſans avoir fait autre choſe que fatiguer ſon armée, & ruiner le Pays. *Vet. Script. & monum. tom. 5. pag. 19.*

La gloire d'avoir rendu inutiles les deſſeins de ſon ennemi, n'éblouit pas Philippe. Tout étoit à craindre pour ſes Etats, ſi le Comte de Bar revenoit à la charge. Le Comté de Namur épuiſé par les guerres précédentes, & par les ravages qu'on venoit d'y faire, eût difficilement réſiſté à une ſeconde attaque, ſurtout abandonné, comme il étoit, à ſes propres forces; car Philippe n'avoit aucun ſecours à eſpérer du Comte de Flandre ſon frere, aſſez embarraſſé lui-même à ſe défendre contre la France.

Ces conſidérations le déterminerent à s'accommoder avec le Comte de Bar, en lui cédant une partie du Comté de Namur. La propoſition fut bien reçue de Thibaut. C'étoit en effet tout ce qu'il pouvoit prétendre, après l'échec qu'il venoit de recevoir. Comme le traité de partage devoit être d'une longue diſcuſſion, on ſe contenta de convenir d'abord, que Philippe demeureroit en poſſeſſion de la Capitale & de la plus grande partie du Pays, & qu'en attendant qu'on pût régler en détail ce qui en ſeroit démembré, en faveur du Comte de Bar, on payeroit chaque année à ce Prince une ſomme d'argent. Cet accord fit ceſſer les *Alberici Chronic. ad annum 1193.*

hoſtilités ; mais le traité ne fut entiérement conclu qu'environ dix-huit mois après, lorſque Philippe fut de retour d'une autre guerre, où il s'embarqua aſſez mal à propos, & dont nous allons maintenant parler.

Theſaur. nov. Anecd. tom. 1. pag. 1158.

On vient de voir que le Comte de Flandre avoit pris les armes contre la France. Son but étoit de recouvrer le Comté d'Artois, que Philippe Auguſte avoit réuni à ſa Couronne. Bauduin s'étoit ligué à cette fin avec Richard Roi d'Angleterre, & avec Jean, (*d*) frere de Richard, que la mauvaiſe ſanté du Roi mettoit à portée de monter bientôt ſur le Trône. Le Comte de Namur, malgré les affaires qu'il avoit chez lui, étoit entré dans les mêmes engagemens, par un traité particulier. Après s'être accommodé avec le Comte de Bar, ainſi que nous l'avons dit, Philippe penſa à remplir les obligations qu'il avoit contractées par ce traité, & alla avec quelques troupes joindre ſes alliés qui faiſoient la guerre en Artois.

Ibid.

1198.

Meyer Ann. Flandr. ad an. 1198.

Le ſort des armes y avoit d'abord été très-avantageux aux Flamands. Pendant que le Roi de France étoit occupé en Normandie, ils s'étoient emparés de Saint-Omer, d'Aire & de Douay.

(*d*) Les deux traités de Bauduin, Comte de Flandre & de Hainaut, & de Philippe Comte de Namur, avec Jean, frere du Roi d'Angleterre, ſont donnés dans le *Theſ. nov. Anecdot.* pour être de l'année 1277. & 1278. c'eſt une mépriſe des Editeurs, ou une faute d'impreſſion.

Digitized by Google

Douay. Mais le Comte de Namur ayant mis depuis le siége devant Arras, il fut obligé de le lever à l'approche des François. *Oudegherst, Chron. de Flandre, pag.* 155.

Un autre échec qu'essuya Philippe la campagne suivante, dut lui être encore plus sensible. Il tomba dans une embuscade que Robert de Blesy, & Eustache de Neuville, deux Capitaines François, lui avoient dressée près de Lens en Artois. Il y fut fait prisonnier avec douze des principaux Seigneurs de sa suite. Le Comte de Flandre apprit avec beaucoup de déplaisir le malheur arrivé à son frere. Il s'en vengea par la prise d'Ardre, & par le dégat qu'il fit sur les terres de France. Mais tout cela n'auroit pas empêché le Comte de Namur de rester long-tems en prison, si la Comtesse de Flandre, niéce de Philippe Auguste, n'étoit allé solliciter sa liberté, & faire au Roi des propositions de paix. 1199. *Rigord. de gestis Philippi Augusti, pag.* 200. *Chron. Andrensis Monast. tom.* 2. *Spicileg. pag.* 829. *Sigebert. Gemblac. Auct. Aquicinctin. p.* 259.

Ce Prince la reçut avec beaucoup d'honneur, & lui accorda, dès la premiére audience, la liberté du Comte & de quelques autres prisonniers de marque. Cet heureux commencement de négociation fut suivi de la paix, que le Roi & le Comte de Flandre conclurent à Perone aux fêtes de Noël. *Joan. Yperii Chron. tom.* 3. *Thesaur. nov. Anecd. p.* 683.

Philippe profita de son élargissement, pour terminer absolument ses démêlés avec le Comte de Bar. Leur traité de partage précéda même de quelques mois la paix avec la France. Com-

me cette piéce eſt eſſentielle à mon hiſtoire, & qu'elle nous a été conſervée en entier, j'en donnerai ici la traduction, d'après la copie que Leibnitz a inſérée dans ſon *Recueil diplomatique du Droit des gens.*

Leibnitii Codex Juris gentium diplomat. tom. 2. part. 2. pag. 194.

Au nom de la ſainte & indiviſible Trinité : qu'il ſoit à tous notoire, que la guerre qu'il y a eu entre Bauduin, (*e*) Comte de Flandre & de Hainaut, & ſon frere Philippe, Comte de Namur, d'une part, & Thibaut, Comte de Bar & de Luxembourg, d'autre part, a été terminée en la maniére ſuivante.

Toute la partie du Comté de Namur, au delà de la Meuſe, vers l'Ardenne, juſqu'à la forêt d'Arche, appartiendra au Comte de Bar; mais la forêt dans toute ſon étendue, depuis la baſſe juſqu'à la haute Meuſe, reſtera au Comte de Namur, auſſi-bien que le reſte du Comté de ce nom, à la gauche de la Meuſe.

Les habitans de la partie cédée au Comte de Bar, auront dans la forêt d'Arche les mêmes droits que l'uſage, & la coutume du pays leur y donnoient ci-devant : bien entendu que ce qu'ils payoient au Comte de Namur, pour jouir de ces droits, ils continueront encore à le lui payer.

(*e*) Le nom de Bauduin paroit dans le traité comme s'il avoit été en guerre avec le Comte de Bar. On ne lit cependant dans aucun Ecrivain, que ſes troupes aient agi dans le Comté de Namur durant cette guerre.

Les fiefs de la portion qui appartiendra au Comte de Bar, releveront auſſi de lui : de façon qu'il lui ſera libre de les ôter à ceux des feudataires qui refuſeroient de lui en faire hommage, ſauf toutefois l'obligation de les leur rendre quand ils ſe ſeront rangés à leur devoir. La même choſe ſera pratiquée à l'égard de ceux qui poſſéderont des fiefs, dans les domaines demeurés au Comte de Namur.

Les eaux de la Meuſe (*f*) ſeront communes entre le Comte de Bar & le Comte de Namur, juſqu'à la forêt d'Arche. Mais en commençant à cette forêt, la Meuſe appartiendra toute entiére au Comte de Namur.

Il y aura une amniſtie générale pour tous ceux qui auront ſuivi l'un ou l'autre parti durant la guerre ; & ſi à cette occaſion quelqu'un avoit encouru la diſgrace, ou du Comte de Namur, ou du Comte de Bar, on oubliera de bonne foi le paſſé.

Le Comte de Flandre s'étant engagé à donner au Comte de Bar cinq cens livrées de terre, (*g*) monoie de Valenciennes, pour lui &

(*f*) Les eaux de la Meuſe, avant le traité dont on donne ici la traduction, appartenoient entiérement au Comte de Namur, depuis Revin juſqu'à Andenne. Auſſi fallut-il le conſentement d'Albert troiſiéme, lorſqu'en 1080. on conſtruiſit le pont de Dinant. *Miræi*, *tom* 1. *pag.* 267. Mais depuis Andenne juſqu'au ruiſſeau d'Ahin, près de Hui, les eaux de la Meuſe étoient partagées entre l'Evêque de Liége & le Comte de Namur.

(*g*) *Livrée de terre*, meſure de terre dont le produit valoit une livre de ce tems-là.

pour ſes héritiers, le Comté de Bar s'engage de ſon côté à en faire le relief au Comte de Flandre, & après lui à ſes ſucceſſeurs, comme auſſi de la partie du Comté de Namur qui lui eſt cédée par le préſent traité. (*b*) Cet article ſera entendu également des fiefs & des alleuds, & par alleuds on entendra auſſi ceux du Comté de la Roche; pour leſquels fiefs & alleuds, le Comte de Bar deviendra homme ligé du Comte de Flandre, & devra en cette qualité le ſervir nommément contre le Roi de France, contre le Duc de Suabe, & généralement contre tous, excepté l'Evêque de Verdun & le Comte de Champagne. Si cependant il arrivoit que le Comte de Flandre fît la guerre en perſonne, ou à l'Evêque de Verdun, ou au Comte de Champagne, ou même à tous les deux, alors le Comte de Bar ſera obligé de faire le ſervice de vaſſal au Comte de Flandre, à proportion de la valeur des fiefs qu'il tiendra de lui.

Le Comte de Flandre employera ſes bons offices auprès du Roi d'Angleterre, & fera ſon poſſible pour engager ce Prince à donner au Comte de Bar un équivalent en fiefs des terres que ledit Comte céde au Comte de Namur. Que

(*b*) Le Comte de Flandre étoit auſſi Comte de Hainaut, & c'eſt à ce titre que le Comte de Bar lui promet l'hommage pour la partie du Comté de Namur, qu'on lui céde par le traité de Dinant. Cet hommage eſt rélatif à la diſpoſition par où le vieux Bauduin, pere des Comtes de Flandre & de Namur, avoit aſſujetti ce dernier Comté à relever du Hainaut.

ſi les fiefs que le Roi d'Angleterre pourroit accorder au Comte de Bar, ne ſont pas d'un rapport égal au partage du Comte de Namur, ledit Roi y ſuppléera par d'autres terres voiſines des Comtés de Flandre & de Boulogne; pour leſquels fiefs & terres le Comte de Bar ſera obligé de ſervir le Roi d'Angleterre envers & contre tous.

Si ledit Roi refuſoit d'accorder l'article ci-deſſus, le Comte de Flandre ajoutera deux cens autres livrées de terre aux cinq cens qu'il s'eſt déja engagé de donner au Comte de Bar, lequel en ce cas ſera vaſſal du Comte de Flandre pour ces ſept cens livrées, ainſi que pour les terres du Comté de Namur, au delà de la Meuſe.

S'il naît des enfans au Comte de Bar, de la Comteſſe Ermeſinde ſon épouſe, tout ce qui a été ſtipulé ci-deſſus, regardera ces enfans, ſans que ceux d'un autre lit, qui pourroient naître après le décès de l'un ou de l'autre, puiſſent y rien prétendre.

Mais ſi le Comte de Bar venoit à mourir ſans avoir d'enfans de la Comteſſe Ermeſinde, & que ladite Comteſſe en eût enſuite d'un autre mariage, les fiefs dont il a été fait mention dans le préſent traité, appartiendront à ladite Comteſſe Ermeſinde & à ſes enfans, hors les cinq cens livrées provenant du Comte de Flandre, leſquelles en ce cas paſſeront aux héritiers du Comte de Bar, de même que tous les autres

fiefs exprimés dans ce traité, ſi Ermeſinde & le Comte décédoient tous deux ſans enfans.

Enfin, le Comte de Flandre ne fera pas de paix avec le Roi de France, ſans que le Comte de Bar y ſoit compris. Et pour que le préſent traité ait plus de force, & ſoit maintenu à perpétuité, moi Bauduin Comte de Flandre & de Hainaut, Marie Comteſſe de Flandre, ma femme, Philippe Comte de Namur, & Henri mes freres; moi Thibaut Comte de Bar & de Luxembourg, & la Comteſſe Ermeſinde, ma femme, nous avons approuvé tous & chacun deſdits articles, que nous avons ſignés & munis de nos ſceaux, & de la ſignature des témoins ci-deſſous.

De la part du Comte de Flandre & de Hainaut, Marie Comteſſe de Flandre & de Hainaut. Renaud Comte de Boulogne. Henri frere du Comte de Flandre & de Hainaut. Gerard Prévôt de Bruges, & Chancelier de Flandre. Guillaume oncle du Comte de Flandre & de Hainaut. Thierry de Walcourt. Robert de Tournehem. Gautier de Sotteghem. Hugue de Saint-Aubert, Otton de Arbre.

De la part du Comte de Bar. Thierry de Maſliéres. Thierry de Houſaliſe. Raoul de Canes. Arnoul de Rodemacker. Guy Chatelain de Bar. Ponce Avoué de Mouſon. Jacques d'Orchimont. Henri de Mirewart. Nicolas de Ham. Robert de Condé. Nicolas de Eſcorday. Ge-

rard de Belleramée. Fait dans le Monaſtére de Saint-Medard, près du pont de Dinant, le 26 d'Août 1199.

Tel fut le fameux traité de Dinant, que les circonſtances obligerent Philippe de conclurre, & qui réduiſit la puiſſance des Comtes de Namur à des bornes fort étroites. Guillaume premier la releva, en achetant du Comte Charles de Luxembourg la plus grande partie des terres que ce traité avoit enlevées au domaine de nos Comtes. Les Comtés de la Roche & de Durbuy en furent néanmoins ſéparés ſans retour, & ſont reſtés depuis ce tems-là unis au Duché de Luxembourg.

Mais ſi le Souverain perdit en ſignant une paix ſi deſavantageuſe, les Sujets y gagnerent beaucoup. Jamais traité ne fut reçu avec de plus grandes démonſtrations de joie de la part des Peuples accablés, pendant plus de ſoixante ans, de toutes les eſpéces de maux que la guerre entraine après elle.

Le regne de Philippe, quoique de peu de durée, leur donna le tems de ſe rétablir. Ce Prince lui-même ne s'occupa plus que de leur bonheur. Content du partage qui lui étoit échu, il ne penſa ni à l'augmenter aux dépens de ſes voiſins, ni à troubler leur tranquilité. On le vit au contraire travailler avec ardeur à entretenir la bonne union entre eux, & devenir l'arbitre de leurs différends. La paix con-

1203. clue entre l'Evêque de Liége, le Duc de Brabant & le Comte de Loz, qui étoient à la veille d'en venir aux mains dans la plaine de Warem, fut l'ouvrage de Philippe. Il engagea ces Princes à indiquer des conférences entre Montenac & Landen, où chacun propoſeroit ſes griefs. Le Comte écouta les plaintes, & les prétentions des uns & des autres ; & après avoir applani les difficultés, que l'animoſité des partis faiſoit renaître à chaque inſtant, il eut la ſatisfaction de les réconcilier.

Butkens, p. 160.

Lamb. Parvi Chronic. contin. tom. 5. Veter. Script. & monum. pag. 26.

Ce ne fut pas la ſeule occaſion où Philippe rendit à ſes voiſins des ſervices de cette nature. Il s'employa encore, avec un pareil ſuccès, à

1206. terminer la querelle que le même Comte de Loz & le Comte Guillaume d'Oſtfriſe avoient au ſujet du Comté de Hollande. Ce fut à Bruges que leur accommodement fut ſigné. Le Comte de Namur y faiſoit aſſez ordinairement ſon ſéjour, depuis que Bauduin ſon frere en partant pour l'Orient, lui avoit laiſſé l'adminiſtration de la Flandre. La régence d'un pays ſi fécond en mouvemens, donna beaucoup d'embarras au Comte. Ces embarras redoublerent lorſqu'à la mort de Bauduin, que ſa valeur & ſes belles qualités avoient porté ſur le trône Impérial de Conſtantinople, Philippe ſe trouva encore chargé de la tutéle de deux jeunes Princeſſes, filles de cet Empereur. Le Comte de Namur remplit d'abord les fonctions de la ré-

Oliv. Wredius Genealog. Com. Flandr. p. 201.

gence

gence au gré des peuples qu'il gouvernoit. Comme ce Prince avoit un grand fonds de probité, & qu'il étoit naturellement populaire, il gagna en peu de tems la confiance des Flamans.

Mais ils changerent bientôt de ſentimens à ſon égard, lorſqu'après la mort de l'Empereur Bauduin, on crut appercevoir que le Comte n'agiſſoit que par les impreſſions que lui donnoit la Cour de France. Philippe dès ce moment devint ſuſpect à des peuples naturellement ennemis des étrangers, & ſur-tout des François. Leurs ſoupçons ſe fortifierent quand ils apprirent que le mariage du Comte de Namur avec la fille du Roi de France avoit été arrêté. Alors les Flamans ne regarderent plus le Régent que comme un Prince livré à la France, & dont ils avoient tout à craindre.

Oliv. Wred. Genealog. Com. Flandr. probat. pag. 202.

Ce n'étoit pas ſans raiſon qu'ils penſoient de la ſorte. Philippe Auguſte qui appréhendoit qu'on ne fît épouſer la Princeſſe Jeanne, Comteſſe de Flandre & de Hainaut, à quelque Prince attaché au Roi d'Angleterre, avoit mis tout en œuvre pour gagner le Comte de Namur. Il y avoit ſi bien réuſſi, que la Princeſſe étoit partie par les ordres du Régent, pour être élevée à la Cour de France. Ce dernier trait acheva de rendre le Comte de Namur odieux aux Flamans. On l'accuſa ouvertement d'avoir trahi la Flandre, & on lui ôta en même-tems la régence & la tutéle des deux Princeſſes.

Meyer Ann. Fland. lib. 8.

Cette conduite des Flamans à l'égard de Philippe, étoit bien violente; mais il faut avouer que ce Prince ne ménagea point assez dans cette occasion la délicatesse d'un peuple toujours prêt alors à fouler aux pieds l'autorité, & à gourmander ses maîtres.

1208. Au milieu de tant d'affaires épineuses, Philippe ne perdit point de vue le Comté de Namur. Attentif à réparer les brêches que le traité de Dinant avoit faites à son domaine, il ne laissoit échapper aucune occasion de remplacer par des aquisitions avantageuses, les cessions que de fâcheuses circonstances l'avoient obligé de faire. C'est ainsi qu'il aquit de l'Abbé de Malone, avec l'agrément d'Hugue Evêque de Liége, les bois de Florisou, & les deux tiers de ceux de Seilles & de Sclaën de l'Abbé de saint Cornelis-Munster. Philippe augmenta aussi ses domaines du fief de Jemeppe, que Gilbert de Landen lui céda en pur don, & de celui de Mehaigne, qu'il reçut de Thierry de Walcourt.

Invent. des Chartres du Comté de Namur, chap. 8. & 13.

Ibid. ch. 1.

Ibid. ch. 12.

Ces aquisitions furent suivies d'une autre plus considérable, que le Comte fit, en remettant à l'Evêque de Liége, pour une rente de cinquante marcs d'argent, son aleu de Samson, dont il avoit fortifié le Château cinq ans auparavant. Philippe y auroit perdu de toutes façons, si l'aliénation avoit été réelle; mais la terre de Samson ne fit que perdre, par cette cession simulée, la qualité d'aleu, l'Evêque

Lamb. Parvi Chron. contin. Vet. Script. tom. 5 pag. 27.

Extrait de différentes Chartres, tiré de l'Archive du Chapitre de N. Dame à Namur, num. 95.

l'ayant rendue tout de ſuite au Comte, pour la tenir en fief de ſon Egliſe.

Cette maniére d'augmenter ſes revenus étoit fort en uſage dans le tems dont nous parlons. Les Seigneurs moins puiſſans, ceux ſur-tout qui avoient des Châteaux fortifiés, les cédoient en apparence à un autre Seigneur plus puiſſant, qui les leur rendoit toujours avec une penſion, à charge ſimplement d'hommage & de ſervice. Par-là un Seigneur riche ſe donnoit de nouveaux vaſſaux, & augmentoit la fortune de ceux qui le devenoient. Ce n'étoit pas ſeulement avec ſon propre Souverain qu'on faiſoit de ces marchés; on en uſoit de la même maniére avec les Souverains étrangers. Toute la précaution qu'on apportoit à l'égard de ceux-ci, étoit de déclarer en contractant, qu'on ne prétendoit pas s'obliger à porter les armes contre ſon Seigneur, ou contre tel autre qu'on déterminoit, ce qui n'étoit pas toujours ſuffiſant contre les abus qui réſultoient de ces engagemens. Mais ces abus & bien d'autres venoient de plus loin, & tiroient leur ſource du peu de ſubordination des Seigneurs particuliers à l'égard des Souverains. Le même eſprit qui avoit fait naître tant de petites ſouverainetés, entretenoit parmi la Nobleſſe ces ſentimens d'indépendance.

Le mariage de Philippe avec Marie de France, fille de Philippe Auguſte & d'Agnès de

1210. Meranie, (*i*) ſe fit enfin cette année. Fiancée d'abord avec le Duc de Bretagne, la jeune Princeſſe avoit été accordée après la mort de ce Prince au Comte de Namur, dès l'an 1206. Mais on avoit ſtipulé que le mariage ne ſe feroit que quatre ans après, ſans doute parce que Marie ne pouvoit atteindre plutôt l'âge nubile. Le Comte fit de grands avantages à ſa jeune épouſe. Il lui aſſigna pour douaire la troiſiéme partie de ſes revenus, par un acte paſſé en préſence de Goſſuin Evêque de Tournai, de Raoul Evêque d'Arras, de Pierre Comte d'Auxerre, de Renaud Comte de Boulogne, & de Raoul Comte de Soiſſons. Ce douaire étoit très-conſidérable, puiſqu'outre le Comté de Namur, & quelques terres en Hainaut, Philippe poſſédoit encore le Comté d'Aloſt, dont il avoit fait hommage en perſonne au Duc de Brabant en 1209. Il y avoit néanmoins une tache à la naiſſance de la Princeſſe, Agnès de Meranie, ſa mere, n'ayant jamais été véritablement mariée à Philippe Auguſte. Ce Prince l'avoit épouſée, du vivant d'Ingelburge de Dannemarc ſa légitime épouſe que le Roi avoit cru pouvoir répudier de l'avis des Evêques. Mais quoique le mariage avec Agnès eut été déclaré nul, & Philippe obligé de reprendre Ingelburge, le Pape & la plupart des Evêques

Oliv. Wred. Genealog. Com. Flandr. in probat. pag. 201.

Ibid. p. 202.

Miræi, t. 1. *pag.* 407.

(*i*) *Meranie*, ancien Duché ſitué dans le Tirol. La ville de Meran en étoit la Capitale.

de France avoient prononcé favorablement, pour la légitimité des deux enfans provenus de ce mariage.

Tandis qu'on étoit occupé dans le Comté de Namur de fêtes & de réjouiſſances, il s'éleva une querelle entre le Duc de Brabant & l'Evêque de Liége, à laquelle le Comte, quelque peu d'inclination qu'il eut pour la guerre, ne put ſe défendre de prendre part. Albert Comte de Moha & de Dasbourg, de la Maiſon de Brabant, étoit mort, & n'avoit laiſſé qu'une fille mineure, héritiére de ſes grands biens. Avant la naiſſance de cette fille, Albert avoit eu deux fils, qui s'étoient malheureuſement tués après avoir aſſiſté à un Tournoi à Andenne. Le Comte de Moha les y avoit menés, afin de leur donner une idée de ces fêtes communes alors parmi la Nobleſſe. Les deux jeunes Seigneurs ſortis à peine de l'enfance, n'y avoient pris que trop de gout. Ayant l'imagination remplie de ce qu'ils avoient vu, tous leurs entretiens en revenant à Moha n'avoient roulé que ſur le Tournoi. Ils s'en étoient rappellé juſqu'aux moindres circonſtances, applaudiſſant tour à tour à la magnificence & à l'adreſſe des Chevaliers qui s'y étoient le plus diſtingué.

1211.

Butkens, p. 176.

Ibid. p. 647.

Le Comte charmé de voir l'effet que ce ſpectacle avoit fait ſur l'eſprit de ſes enfans, avoit pris delà occaſion de les exciter à mériter un

jour de ſemblables applaudiſſemens, & à faire de bonne heure l'apprentiſſage d'un exercice ſi convenable à leur naiſſance. Ces leçons avoient été reçues avec la vivacité qu'on devoit attendre de l'âge des deux jeunes Comtes. A peine s'étoient-ils donné le loiſir de différer juſqu'au lendemain à les mettre en pratique. D'abord ils n'avoient fait que s'eſſayer avec des lances à pointes émouſſées; mais dégoutés bientôt d'une façon de s'exercer, qu'ils croyoient ne convenir qu'à des enfans, ils avoient pris des lances de fer émoulu, & ils s'en étoient ſervis avec tant d'adreſſe & tant de malheur en même-tems, que n'ayant aucune arme défenſive, ils s'étoient tués, ainſi que nous l'avons dit.

Le pere inconſolable d'avoir été par ſon imprudence, l'occaſion d'un événement ſi funeſte, & n'eſpérant plus avoir d'autres enfans, avoit fait le Duc de Brabant ſon héritier. Mais s'étant brouillé enſuite avec ce Duc, le Comte de Moha avoit tourné ſes vues vers l'Egliſe de Liége, & conclu un traité, par où moyennant cinquante mille marcs d'argent qu'on lui payeroit, il cédoit, après ſa mort, à l'Evêque ſes alleus de Moha & de Walef. Il avoit néanmoins été ajouté au traité, que s'il naiſſoit des enfans au Comte, ces deux terres leur appartiendroient, non plus ſur le pied d'alleus, mais comme des fiefs qu'ils tiendroient de l'Egliſe

de Liége. La fille dont nous avons parlé, étoit née après la concluſion de ce traité. Albert eut beau alors ſe repentir de ce qu'il avoit fait, le mal étoit ſans reméde. Toutes ces circonſtances réunies, rendoient la mort du Comte de Moha un événement critique.

Les deux Châteaux de Moha & de Walef, ſitués ſur les frontiéres du Brabant & du Pays de Liége, étoient d'une grande conſéquence pour les deux Etats. L'Evêque les fit occuper auſſi-tôt après la mort du Comte, & y mit de bonnes garniſons. Le Duc de Brabant, qui aſſiſtoit en ce tems-là à une diette de l'Empire à Francfort, y reçut tout à la fois la nouvelle de la mort du Comte de Moha, & de l'entrepriſe des Liégeois. Il en fut d'autant plus piqué, qu'outre les liens du ſang qui l'attachoient à la jeune héritiére, ce qui ſembloit lui donner un droit particulier à la garde de ſes terres, il avoit encore à prétendre une ſomme très-conſidérable ſur la ſucceſſion du feu Comte. Ces deux titres lui parurent ſuffiſans pour obliger l'Evêque de Liége (c'étoit alors Hugue de Pierrepont de la Maiſon de Bar) à lui céder la poſſeſſion des deux Châteaux. Mais comme il n'ignoroit pas que ſes prétentions trouveroient des obſtacles à Liége, il réſolut d'y paſſer en revenant dans ſes Etats, afin de s'y aboucher avec l'Evêque.

Ægid. aurea Vallis, tom. 2. Chapeauvil. p. 203.

Le Duc, dès le premier entretien qu'il eut

avec le Prélat, reconnut aiſément qu'il ne parviendroit pas à l'amener à ſon but. Il changea donc de ſiſtême, & ſe borna à demander que l'Evêque, qui ſe portoit pour tuteur de la Comteſſe de Moha, aquittât la dette du Comte ſon pere, en déduction des cinquante mille marcs d'argent que l'Egliſe de Liége devoit payer. Cette demande ne paroiſſoit pas déraiſonnable ; cependant elle fut rejettée hautement, auſſi-bien que les autres propoſitions que fit le Duc. Peut-être qu'en ſuivant les loix à la rigueur, on n'avoit pas tort à Liége : mais je ne ſais ſi l'on n'eût pas mieux fait en cette occaſion, d'y ſuivre un peu plus les principes d'une ſaine politique.

Quoiqu'il en ſoit, le Duc de Brabant outré de ſe voir traité de la ſorte, rompit les conférences, & ſe retira bruſquement. Au lieu d'aller dans ſes Etats, il retourna à Francfort conſulter l'Empereur Otton, ſur le parti qu'il prendroit avec les Liégeois. Otton étoit auſſi mécontent d'eux que le Duc de Brabant. Hugue de Pierre-pont & ſon Egliſe reconnoiſſoient Fréderic pour Empereur, & s'étoient déclarés ouvertement contre Otton. Ainſi ce Prince bien loin de chercher à adoucir l'eſprit du Duc, l'exhorta à ſe ſervir de ſes forces pour ſe procurer la juſtice qu'on lui refuſoit, lui promettant toute ſorte d'aſſiſtance.

Il n'en falloit pas tant pour affermir le Duc dans

dans la réſolution qu'il avoit priſe de déclarer la guerre aux Liégeois. Il crut néanmoins devoir faire encore une tentative, avant que d'en venir à une rupture. Il repaſſa par Liége; & ſans uſer de détours, il s'expliqua avec l'Evêque, de façon à lui faire preſſentir tout ce qui alloit arriver.

Le Comte de Namur que le Prélat avoit appellé, pour s'aider de ſes conſeils, & apparemment afin de l'engager à prendre ſa défenſe, fut témoin de ce qui ſe paſſa entre eux. Philippe n'oublia rien pour détourner le Duc de Brabant de ſa réſolution; mais ce Prince avoit pris ſon parti. Tout ce qu'on en put obtenir à force de priéres & de remontrances, fut que s'il entreprenoit la guerre, il ſe borneroit à attaquer les Châteaux de Moha & de Walef, ſans commettre d'hoſtilités contre les terres de l'Evêché. L'événement fit bien voir que le Duc n'avoit nulle envie de tenir ſa promeſſe. L'animoſité de ce Prince étoit trop grande pour qu'on pût même l'eſpérer.

Le Duc de Brabant ne différa de la faire éclater qu'autant de tems qu'il lui en fallut, pour ſe préparer à agir avec vigueur. Quand ſes diſpoſitions furent achevées, il marcha droit à Liége, ſans s'arrêter ni à Moha, ni à Walef, qu'il ſavoit être en état de faire une longue réſiſtance. L'Evêque n'ouvrit les yeux que quand il n'y eut plus lieu de douter que le Duc en 1212.

vouloit à ſa Capitale. Il étoit trop tard pour la mettre en état de défenſe. Il fallut ſe borner à envoyer le Seigneur de Warfuſé, avec quelques troupes levées à la hâte, afin de reconnoître l'ennemi, & de l'inquiéter dans ſa marche. Mais qu'eût pu faire une poignée de monde contre une armée formidable? Auſſi les troupes Liégeoiſes n'eurent pas plutôt apperçu les Brabançons, qu'elles revinrent en confuſion à Liége, où leur retour répandit l'épouvante, & cauſa une conſternation générale.

L'Evêque & les principaux habitans déſeſpérant de ſauver la Ville, ne penſerent qu'à l'abandonner, & qu'à fuir au delà de la Meuſe, avec leurs meilleurs effets. Par-là Liége ſe trouva ſans défenſe. Le Duc y entra, ſuivi de ſon armée, & s'y comporta en vainqueur irrité. La Ville fut pillée durant trois jours, ſans diſtinction de ſacré & de profane. Le ſoldat que rien ne retenoit, s'y livra à des excès qui révolterent juſqu'aux Officiers du Duc de Brabant, dont quelques-uns ſe retirerent, afin de n'être pas témoins des horribles déſordres qui ſe commirent.

Tout cela ſe paſſa ſous les yeux du Duc, & auroit été ſuivi de l'incendie de la Ville, ſi le peuple & quelques-uns des Chanoines qui y étoient reſtés, n'avoient conſenti de prêter ſerment de fidélité à l'Empereur Otton. Cette ſoumiſſion appaiſa le Duc de Brabant, qui re-

prit le chemin de ſes Etats, chargé d'un butin immenſe.

Le Comte de Namur informé de ce qui venoit d'arriver à Liége, courut à Hui, pour conſoler l'Evêque qui s'y étoit retiré. Il le trouva dans une extrême déſolation, & très-animé contre le Duc. La premiére choſe que fit le Prélat, fut d'aſſembler un Synode, où ce Prince fut excommunié, & ſon Pays mis en interdit. Cinq Abbés du Brabant qui voulurent s'oppoſer à cette ſentence, furent frappés de la même cenſure, & eurent depuis aſſez de peine à être reçus à la communion de l'Evêque. On ordonna enſuite, ſuivant un mauvais uſage de ce tems-là, que dans toutes les Egliſes les reliques des Saints & le Crucifix entouré d'épines, ſeroient expoſés ſur le pavé, auſſi longtems que le Duc de Brabant ne feroit pas une ſatisfaction convenable à l'Egliſe de Liége: après quoi on fit ceſſer l'Office divin dans tout le Pays.

Hiſtor. Leod. Fullon. tom. 1. pag. 321.

L'Evêque ayant ainſi employé le glaive ſpirituel contre ſon ennemi, prit des meſures pour l'attaquer avec d'autres armes. Il ſollicita ſa famille, qui étoit puiſſante en France, de venir le venger, & il demanda en même-tems le ſecours de ſes vaſſaux. Les principaux étoient le Comte de Flandre vaſſal pour le Hainaut, le Comte de Namur pour le Château de Samſon, & le Comte de Loz. Ces Seigneurs indi-

gnés de la façon dont le Duc de Brabant avoit traité la ville de Liége, s'empreſſerent à venir joindre l'Evêque, qui avec les ſecours qu'il reçut de France, ſe trouva en état de rendre aux Brabançons tout le mal qu'ils lui avoient fait. L'armée Liégeoiſe étoit ſi conſidérable, qu'outre une nombreuſe infanterie, on y comptoit au delà de deux mille cinq cens Chevaliers. Le Duc de Brabant étoit perdu, ſi de ſi grandes forces euſſent pu agir contre lui; mais la chaleur & la ſechereſſe les tinrent dans l'inaction. On ne ſe voyoit pas dans le camp, tant il s'y élevoit de pouſſiére au moindre mouvement des troupes.

Butkens, p. 177.

Le Duc ſe ſervit habilement de cette conjoncture, pour conjurer l'orage qui le menaçoit. Il fit inſinuer au Comte de Flandre, qu'il étoit prêt de réparer le dommage fait aux Liégeois, & d'aller en perſonne demander à l'Evêque, dans ſa Cathédrale, & en préſence de ſon Peuple, qu'il voulût oublier le paſſé, & lui rendre ſon amitié. Il offroit de plus de donner les aſſurances qu'on pourroit raiſonnablement exiger, pour l'exécution de ces articles. Ces propoſitions furent examinées; & ayant paru ſatisfaiſantes, on les accepta ſous la garantie du Comte de Flandre.

Il étoit tems pour le Comte de Namur que la guerre finît. Sa ſanté s'affoibliſſoit de jour en jour, & l'avertiſſoit d'une mort prochaine.

C'étoit une ſuite du chagrin que lui avoit cauſé le mécontentement des Flamans. Philippe l'avoit vivement reſſenti, & n'avoit fait que languir depuis ce tems-là. Les fatigues de la campagne avoient achevé de ruiner ſon tempérament. Il gagna avec peine le Château de Blaton, terre entre Ath & Condé qui lui appartenoit. Il n'y fut pas plutôt arrivé, que la diſſenterie s'étant jointe à ſes autres maux, on commença à déſeſpérer de ſa guériſon. *Theſaur. nov. Anecdot. tom. 3. pag.* 1410.

Le Comte, quoique d'un âge peu avancé, enviſagea la mort ſans effroi, & s'y prépara en Chrétien. Il mit d'abord ordre à quelques affaires temporelles, du nombre deſquelles fut une rénonciation qu'il fit à tout ce qu'il avoit à prétendre de ſes niéces la Comteſſe de Flandre, & la Princeſſe Marguerite ſa ſœur, en dédommagement des terres de la Roche & de Durbui cédées par le traité de Dinant. La ſeule choſe qu'il exigea des deux Princeſſes pour prix de cette rénonciation, fut qu'elles protégeroient la Comteſſe de Namur, ſa femme, & Yolende Comteſſe d'Auxerre, ſa ſœur, en les maintenant dans la jouiſſance de leurs droits. Il fit enſuite ſon teſtament, où les Egliſes & les pauvres eurent grande part; après quoi s'étant fait tranſporter à Valenciennes, il ne penſa plus qu'à mourir ſaintement. *Ibid. p.* 1386. *Oliv. Wred. Genealog. Com. Flandr. probat. pag.* 202.

La plupart des Ecrivains qui ont parlé de la mort de ce Prince, n'ont point oublié de re-

marquer qu'il ſe confeſſa aux Abbés de Marchiennes, de ſaint Jean, de Villers & de Cambron, & que ſe jugeant indigne de mourir dans ſon lit, il avoit demandé qu'on lui mît une corde au cou, & qu'en cet état ſes Confeſſeurs le trainaſſent par les rues de la Ville, juſqu'à ce qu'il eût expiré. Les Confeſſeurs étoient trop ſages pour déférer à la ferveur du pénitent.

Philippe étoit un Prince religieux, juſte, aïmant la paix, généreux, & ſi magnifique, qu'il en mérita le ſurnom de *Noble*, ſi cependant ce ſurnom ne lui fut pas donné à cauſe de la grandeur de ſa maiſon, dont il y eut de ſon vivant deux Princes, ſes freres, Empereurs de Conſtantinople.

Miræi, tom. 1. pag. 297.

Le zéle que Philippe avoit pour le culte divin, le portoit ſans ceſſe à favoriſer les Egliſes du Comté de Namur & de ſes autres domaines. Après avoir réparé & embelli l'Egliſe de ſaint Aubain, il y fonda trois nouvelles prébendes, de ſorte que le Chapitre, qui n'étoit compoſé que de dix-ſept Chanoines, le fut depuis de vingt. Ses attentions ne ſe bornerent pas à donner cette décoration à la premiére Collégiale de ſes Etats; il en augmenta encore le bas Clergé de vingt Vicaires, ou Bénéficiers. Les Collégiales de notre Dame, & de ſaint Pierre, au Château, eurent auſſi part aux bienfaits de ce Prince. Il fonda dans celle-ci une treiziéme

Ibid. tom. 2. pag. 1210.
Ibid. tom. 2. pag. 1203.
Grammaye, pag. 48.
Ibid. pag. 64. & 49.

prébende, pour être poſſédée par un Doyen, qu'il y établit. On lui doit auſſi la fondation de deux Chapelles, ſous l'invocation de ſaint Jacques, l'une dans le Château de Namur, l'autre à Viéville.

Mais de toutes les fondations que Philippe fit dans le Comté de Namur, la plus conſidérable fut celle de l'Abbaïe du Val ſaint George, de l'Ordre de Citeaux, appellée plus communément *Salzinne*, laquelle vraiſemblablement lui eſt redevable de ſon origine, quoique la tradition de cette Maiſon la faſſe remonter juſqu'au tems même de ſaint Bernard.

Ibid. pag. 55. Hiſt. générale du Hainaut, tom. 3. p. 386.

En même-tems que le vertueux Prince augmentoit ainſi en quelques endroits le patrimoine de Jeſus-Chriſt, il le défendoit en d'autres contre de ſacriléges uſurpateurs. C'eſt ce qu'il fit en particulier pour le Prieuré de Sart les Moines, près de Goſſelies, opprimé par les vexations continuelles de Thierry de Bierbais. Philippe arrêta les entrepriſes de ce Seigneur, & le força de reſtituer au Monaſtére ceux de ſes biens qu'il s'étoit appropriés. Il pourvut auſſi en qualité d'Abbé & d'Avoué d'Andenne, à la conſervation des ſtatuts de ce Chapitre, qu'il maintint dans la poſſeſſion de ne recevoir au nombre de ſes Chanoineſſes que des Dames qui faſſent preuve de huit quartiers d'ancienne Nobleſſe. Cette illuſtre Collégiale, par reconnoiſſance, s'obligea de cé-

Miræi. tom. 3. pag. 370.

Ibid. tom. 1. pag. 196.

lébrer à perpétuité un Anniverſaire pour l'ame de ſon bienfaiteur.

Invent. des Chartres du Comté de Namur, chap. 6.

Autant que Philippe étoit ferme à réprimer les entrepriſes de ſes vaſſaux ſur les Egliſes, autant étoit-il attentif à ne ſe permettre rien à lui-même qui pût allarmer ſur ce point la délicateſſe de ſa conſcience. Il ſe reprocha avant que de mourir, de n'avoir pas fini un procès qu'il avoit avec le Chapitre de Notre-Dame à Hui, touchant les bois de Parfondville. Sans s'en rapporter à ſon ſucceſſeur, il ordonna par ſon teſtament, que les quatre Abbés nommés pour exécuteurs de ſes derniéres volontés, termineroient ce différend à l'amiable. Ils convinrent en effet avec le Chapitre, que le bois conteſté demeureroit aux Comtes de Namur, & que l'Egliſe de Hui auroit la groſſe dîme de Sorine & d'Anhée.

Invent. des Chartres, c. 8.

Extrait des mêmes Chartres tiré d'un regiſtre de la Collégiale de N. D. num. 3.

Mais en même-tems que le Prince ſe déclaroit ouvertement le Patron & le défenſeur des Egliſes, il exigeoit que les Miniſtres des Autels ſe tinſſent dans les bornes de leur état, & ne donnaſſent aucune priſe du côté des mœurs. Il étoit à cet égard d'une ſévérité que rien ne pouvoit fléchir. La licence s'étant introduite dans la Collégiale de ſaint Aubain, durant les longues guerres d'Henri l'Aveugle, le Prince ne ſe donna point de repos, qu'il n'eut rappellé les Chanoines à une vie plus réguliére. Il fit même dreſſer, de concert avec l'Evêque de

de Liége, de nouveaux ſtatuts pour leur Egliſe, & les obligea de les obſerver avec la derniére exactitude. *Anſelm. Leod. ad an.* 1204.

A ſon reſpect pour la Religion, Philippe joignoit un tendre amour pour ſes Sujets. La paix de Dinant fut un effet de la tendreſſe qu'il avoit pour eux. Touché des maux qu'ils ſouffroient depuis tant d'années, il aima mieux renoncer à une partie de ſon domaine, que d'expoſer plus long-tems ſes peuples aux ſuites funeſtes de la guerre. Ce ſentiment généreux lui faiſoit ſacrifier en leur faveur les droits les mieux établis, lorſqu'il les croyoit trop onereux. Tel étoit le droit odieux de ſaiſir à la mort des Peres de famille, le meuble le plus précieux de leurs maiſons, dont il affranchit ſa Nobleſſe. *Miræl, tom. 1. pag.* 297.

Tant de belles qualités ne furent obſcurcies par aucun défaut conſidérable. Les Flamans qui haïſſoient ce Prince depuis ſes liaiſons avec la Cour de France, ne lui ont reproché autre choſe, que d'avoir ſervi la politique de Philippe Auguſte, plutôt que le gout de leur nation, dans le mariage de la Princeſſe Jeanne. D'autres peuples auroient peut-être regardé la conduite du Comte, en cette occaſion, comme une précaution néceſſaire au repos de leur pays, que l'alliance de la Princeſſe de Flandre avec un Prince Anglois auroit pu troubler. Oudegherſt a écrit que Philippe Auguſte, pour contraindre le Comte à lui envoyer cette Princeſ- *Oudegherſt, Chronique de Flandre, pag.* 163.

ſe, s'étoit ſaiſi du Comté de Namur. En ce cas Philippe devoit paroître encore moins coupable, aux yeux des Flamans. Mais Oudegherſt eſt le ſeul qui nous ait inſtruit d'un événement, qu'il eſt difficile, pour ne rien dire de plus, de concilier avec les actes qui nous ſont reſtés de ce tems-là.

Tel fut le bon Prince, dont la perte cauſa un regret inexprimable aux peuples du Comté de Namur. Son corps fut tranſporté après ſa mort en l'Egliſe de ſaint Aubain, où il fut d'abord inhumé dans le ſanctuaire, & enſuite dans la Chapelle appellée des quatre Anges, qu'on croit qu'il a fondée, & où l'on prétend qu'il s'eſt opéré nombre de miracles à ſon tombeau.

Lamb. Parvi Chronic. contin. in vet. Script. & monum. tom. 5. pag. 41.

Chron. Alberici ad annum 1213.

Oudegherſt, Chron. de Flandre, pag. 152.

Philippe porta en plein les armes de Flandre, & prit plus ſouvent le titre de Comte de Namur, que celui de Marquis. Il avoit été accordé, étant encore jeune, avec la fille de Pierre Comte de Nevers; mais ce mariage n'eut pas lieu. Il épouſa depuis Marie de France, ainſi que nous l'avons dit, & en eut un fils, nommé Philippe comme lui, qui ne vêcut que peu de mois. Pour la Comteſſe ſa femme, jeune veuve de quinze à ſeize ans, après avoir été demandée par le Roi d'Arragon, qui ne l'obtint pas, elle épouſa en ſecondes noces le Duc de Brabant, ſix mois après la mort du Comte.

Meyer, Annales Flandr. ad an. 1211.

Daniel, Hiſt. de Fr. an. 1212.

Oliv. Wredii Genealog. Com. Fland. probat. pag. 202.

Sous un Prince ſi vertueux, Dieu ſe plut à

donner au Comté de Namur deux ſaints Perſonnages, que l'Egliſe a placés ſur les Autels. Saint Valhere, plus connu dans le Pays ſous le nom de ſaint *Vobi*, y fut honoré en 1209. ſelon Fiſen, de la palme du Martyre. Le ſaint Homme né à Bouvigne, & Curé d'Onhaye, avoit un neveu Vicaire à Haſtiers, qui, par ſa vie ſcandaleuſe, donnoit ſouvent matiére au zéle de Valhere. La qualité de Doyen rural, dont le Saint étoit revêtu dans le diſtrict de Florennes, l'obligeoit de veiller encore plus particuliérement ſur la conduite de ce mauvais Prêtre. Un jour qu'il l'avoit vivement exhorté à prendre des mœurs conformes à la ſainteté de ſon état, le ſcélerat l'aſſomma d'un coup de rame, comme ils traverſoient la Meuſe dans un batteau; après quoi il le jetta dans le fleuve, afin de cacher aux yeux des hommes le crime atroce qu'il venoit de commettre. Dieu qui vouloit glorifier ſon ſerviteur, ne permit pas que ſon corps demeurât enſeveli ſous les eaux. Le courant l'entraina vis-à-vis de Bouvigne, où ſes compatriotes, qui avoient une haute idée de ſa ſainteté, ne l'eurent pas plutôt reconnu, qu'ils voulurent le tranſporter dans leur Egliſe. Les efforts qu'ils firent pour exécuter leur réſolution, ne ſervirent qu'à leur apprendre, que Bouvigne n'étoit pas l'endroit que la Providence avoit choiſi, pour faire éclater la gloire de Valhere. Après pluſieurs tentatives inutilement réitérées, le

Barthol. Fiſen, Hiſtor. Eccl. Leod. lib. II. n. 31.

Acta Sanctor. 23 Junii.

ſaint corps demeurant toujours immobile, il fallut ſe déterminer à le conduire à Onhaye; ce qu'on exécuta avec une facilité qui devint une nouvelle preuve du miracle que le Seigneur venoit d'opérer. Le Saint y repoſe depuis ce tems-là révéré des Peuples voiſins, & célébre par les prodiges dont il a plu à Dieu d'illuſtrer ſon tombeau. On invoque ſaint Valhere en cet endroit & en pluſieurs autres lieux du Comté de Namur, pour les maladies des beſtiaux.

Acta Sanctor. tom. 2. Martii, pag. 505.

Saint Herbert ou Heribert, Hermite de la forêt de Marlaigne, s'y rendit auſſi recommandable durant le regne de Philippe le Noble, par l'auſtérité de ſa vie, & par les autres vertus propres de ſon état. L'Egliſe de Namur célébre ſa fête le 16 de Mars, jour auquel les Peuples des environs vont en foule à la Chapelle où repoſe le corps de ce Saint, dans la forêt de Marlaigne. Cette forêt étoit alors peuplée de pieux Solitaires qui y vivoient dans différens hermitages. On en comptoit pluſieurs tous célébres par la haute piété des ſaints Perſonnages qui les habitoient. Il n'y reſte aujourd'hui que la Chapelle de ſaint Herbert. Les autres Hermitages ont été avantageuſement remplacés par ceux qu'on voit le long de la Meuſe, ſous le village de Bouge, & par une Communauté de Carmes déchauſſés, que les Archiducs Albert & Iſabelle y établirent en 1619. pour y vivre

Grammaye, pag. 155. col. 1.

ſelon toute la rigueur de leur régle, & en particulier pour y obſerver la plus auſtére retraite; ce qu'ils ont pratiqué ſaintement depuis ce tems-là.

Outre les deux ſaints Perſonnages dont nous venons de parler, le Comté de Namur donna encore pendant le même regne, un ſavant Docteur, nommé *Raoul de Namur*, que Pierre Evêque de Paris, employa avec ſuccès contre une nouvelle ſecte d'Hérétiques, qui commençoient à dogmatiſer dans ſon Diocéſe. Les ſervices que Raoul rendit en cette occaſion, le firent élever depuis à la place honorable de Chantre, dans l'Egliſe Cathédrale de Cambray. *Chron. Alberici ad annum 1209.*

Enfin, il ſe fit durant ce regne une aſſociation entre le Chapitre de ſaint Aubain & une Abbaïe de Bénédictins de même nom, qui étoit alors à Mayence, & qui ſécularisée depuis ce tems-là, eſt devenue une Collégiale, où l'on n'admet que des perſonnes d'une naiſſance illuſtre. Cette aſſociation, ou confraternité, fut ménagée par le Doyen & quelques Chanoines que le Chapitre envoya à cet effet à Mayence. Après y avoir été honorablement reçus, ils obtinrent des Moines la précieuſe relique de ſaint Aubain, révérée aujourd'hui dans la Cathédrale qui porte ſon nom. *Miræi, tom. 2. pag. 1206.*

Je ne puis, à cette occaſion, me diſpenſer de dire un mot du culte de ſaint Aubain, ſi célébre & ſi ancien à Namur. Perſonne ne doute

aujourd'hui que le ſaint Aubain dont ſa Cathédrale porte le nom, ne ſoit & n'ait toujours été le Martyr de Mayence. L'aſſociation dont nous venons de parler, a ſervi encore à confirmer cette idée. Cependant il eſt aſſez probable que le ſaint Aubain honoré plus anciennement à Namur, étoit très-différent de celui de Mayence, le ſeul qu'on y connoiſſe de nos jours, & qui par l'oubli des tems, a pris la place de l'ancien.

Acta Sanctor. tom. 6. Junii, pag. 226.

Le Bollandiſte, Auteur des Obſervations qu'on lit au tome 6. de Juin, nous a mis ſur les voies de la vérité. En retouchant ce que le Pere Papebrock a écrit au ſujet des reliques de ſaint Aubain, conſervées dans l'Egliſe Cathédrale de Namur, le ſavant Agiographe dit & paroit prouver, que le ſaint Aubain qu'on honoroit dans les premiers tems, étoit le fameux Martyr d'Angleterre, qui a donné ſon nom à la ville de ſaint Alban. Suivant cette idée, le même Bollandiſte conjecture que ſaint Willebrorde, Anglois, dans les fréquens voyages qu'il fit en Hesbaie, aura fait connoître ſaint Alban aux habitans du Comté de Namur, & leur aura procuré une relique de ce Saint, laquelle ſe ſera enſuite perdue, auſſi-bien que la tradition de cet événement.

Acta Sanctor. tom. 4. Junii, pag. 163.

Ce qui appuie la prétention de l'Auteur dont j'emprunte ceci, c'eſt que lorſqu'on fit la tranſlation de ſaint Alban, on trouva que le corps

du Saint étoit entier, excepté un os de l'épaule gauche qui y manquoit, ſans que perſonne pût dire ce que cet os étoit devenu. On l'apprit quelques années après, par l'arrivée de deux Prêtres, députés du Clergé de Namur, *deſtinati à Naumucenſi Clero*, pour prier les Moines de ſaint Alban de leur communiquer l'Office du ſaint Martyr, leur Patron commun, dont ils aſſurerent qu'ils avoient un os de l'épaule dans leur Tréſorerie. Or, il n'eſt point douteux, continue l'Ecrivain qui me ſert de guide, que ce *Clerus Naumucenſis* ne ſignifie des Prêtres du Clergé de Namur, quoiqu'Henſchenius les ait pris pour des Chanoines Eſpagnols de la Province de Gallice, trompé ſans doute par l'Hiſtorien Matthieu Paris, qui a écrit que lors de la tranſlation du corps de ſaint Alban, on avoit trouvé qu'il y manquoit un os, qu'on croyoit avoir été porté en Eſpagne. Matthieu Paris aura confondu *Hasbania*, la Heſbaie, avec *Hiſpania*, à peu près comme il eſt arrivé à pluſieurs copiſtes de la vie de ſaint Tron, qui au lieu de *Comes Hasbaniæ*, ont appellé le Saint *Comes Hiſpaniæ*.

Nous ne prétendons pas décider ici ſur ce que nous venons de rapporter; mais il nous a paru que cette réflexion méritoit de trouver place dans une hiſtoire de Namur. Si la conjecture du ſavant Bollandiſte étoit auſſi vraie qu'elle eſt vraiſemblable, il en réſulteroit que

quoique ſaint Aubain, Martyr de Mayence, ſoit le ſeul honoré aujourd'hui à Namur, le ſeul même dont on ait à préſent des Reliques, le culte rendu anciennement à ſaint Aubain, auroit eu néanmoins pour objet le Martyr d'Angleterre, ſi reſpectable pour avoir le premier répandu ſon ſang pour Jeſus-Chriſt, dans la grande Bretagne. L'Egliſe de Namur ne ſeroit pas au reſte la ſeule où l'on auroit vu arriver un pareil changement. Celle de Châlons ſur Saone, eſt dans le même cas. (*k*) On y révéroit anciennement ſaint Vincent Martyr d'Agen, au lieu qu'aujourd'hui on n'y connoit preſque plus que le Saint de ce nom, Martyr de Sarragoſſe, que l'ignorance & l'oubli des tems a fait ſubſtituer au premier. Il reſteroit à examiner ſi les Reliques du Saint Martyr d'Angleterre ſont en effet perdues, & ſi peut-être elles ne ſe trouvent pas à préſent, ou inconnues, ou attribuées à quelqu'autre Saint, dans la tréſorerie du Chapitre, ou dans quelqu'une des Egliſes du Pays.

Theod. Ruinart. in Actis primorum Martyrum, p. 366.

Je ne dois pas omettre que cette tréſorerie fut enrichie, pendant ce regne, de grand nombre de reliques envoyées de Conſtantinople par l'Empereur Henri au Comte de Namur,

(*k*) *Fatendum tamen eſt Vincentium Martyrem Aginnenſem olim Eccleſiæ Cabilonenſis fuiſſe patronum, quo tandem ferè prætermiſſo, Cæſar-auguſtenſis memoriâ prævaluit. Theod. Ruinart. in Actis primorum Martyrum, pag.* 366.

mur, ſon frere, qui les fit dépoſer dans l'Egliſe de ſaint Aubain, pour y être expoſées à la vénération des fidéles. Nous avons, dans la collection d'Aubert le Mire, l'acte dreſſé par Nivelon Evêque de Soiſſons, pour l'autenticité de ces reliques, auſſi-bien que la lettre de l'Empereur Henri écrite à ce ſujet à Philippe le Noble. Il faut convenir que ſi les reliques dont il eſt fait mention dans l'acte & dans la lettre, (*l*) ſont auſſi autentiques que l'atteſtation de l'Evêque de Soiſſons doit le faire préſumer, il eſt peu d'Egliſes qui en ait de ſi précieuſes, & en ſi grand nombre.

Miræi, tom. 3. pag. 369. Ibid. tom. 1. pag. 405.

YOLENDE de Hainaut

Comteſſe de Namur & d'Auxerre.

PHilippe le Noble avoit eu deux freres: Bauduin l'aîné mort Empereur de Conſtantinople, & Henri ſucceſſeur du même Bauduin. Ce dernier vivoit encore, lors de la mort de Philippe, & c'étoit à lui qu'appartenoit inconteſtablement le Comté de Namur. Mais ſoit que la Couronne Impériale ſatisfît ſon ambition, ou qu'il ne ſe ſouciât pas d'ajouter à ſon

(*l*) Ces reliques ſont, un morceau conſidérable de la ſainte Croix; des épines de la ſainte Couronne; des Langes à l'uſage de l'Enfant Jeſus; une piéce du Linge dont le Sauveur s'eſt ſervi pour le lavement des pieds; une partie de la Ceinture de la ſainte Vierge; des os du Chef de l'Apôtre ſaint Paul, &c.

Empire un domaine auſſi éloigné, & d'auſſi petite étendue que le Comté de Namur, il le céda à la Comteſſe Yolende, ſa ſœur, femme de Pierre de Courtenay, Prince de la Maiſon Royale de France, & Comte d'Auxerre. Ainſi Yolende s'en mit en poſſeſſion, ſans que perſonne le lui diſputât, ſans même que l'Empire d'Allemagne y trouvât à redire, quoique la Princeſſe fût préciſément dans le même cas, qui peu d'années auparavant avoit ſervi de prétexte à l'excluſion d'Ermeſinde.

1213. Les commencemens du gouvernement de la Comteſſe furent aſſez tranquiles. Il ſe formoit cependant un orage dans la baſſe Lorraine, où les Seigneurs prenoient ſourdement parti, pour ou contre l'Empereur Otton. Mais cet orage ne faiſoit encore que gronder, & n'éclata que l'année ſuivante. Le Comte & la Comteſſe profiterent de cet intervalle, pour prendre connoiſſance de leurs nouveaux domaines, & pour finir diverſes affaires, que la mort précipitée de leur prédéceſſeur avoit laiſſées imparfaites. Gobert Seigneur de Bioul, prétendoit qu'une partie de la forêt de Marlaigne lui appartenoit. Ses prétentions furent diſcutées, & les choſes réglées en cette maniére : la forêt demeura au Souverain ; mais on laiſſa au Seigneur de Bioul le chauffage, le bois néceſſaire à la réparation de ſon Château, & quelques autres menus droits. Cet accommodement fut ſigné en 1213.

L'année ſuivante on mit la derniére main à la donation que Philippe le Noble avoit faite à l'Egliſe Collégiale de notre Dame. *Miræi, tom. 1. pag. 298.* 1214.

Mais des ſoins d'une toute autre importance attirerent bientôt après, toute l'attention du Comte de Namur. L'Empereur Otton s'avançoit à grandes journées vers la Meuſe. Son deſſein étoit de paſſer en Flandre, où Philippe Auguſte faiſoit la guerre aux Anglois & aux Flamans. Le Duc de Brabant s'étoit joint au Comte de Flandre, & avoit engagé Otton à s'unir à eux contre la France. Le Duc de Limbourg, & pluſieurs autres Seigneurs de la baſſe Allemagne avoient pris le même parti. Leurs troupes faiſoient toutes enſemble une armée formidable. Celle de Philippe Auguſte, quoique belle, n'en approchoit pas pour le nombre. A peine même, ſi nous en croyons les Hiſtoriens, alloit-elle à la moitié de l'armée des confédérés.

Otton penſa néanmoins être arrêté tout court ſur les bords de la Meuſe, par les ſeules forces de l'Evêque de Liége. Hugue de Pierre-pont, ayant de bonnes raiſons de ſe défier de la mauvaiſe volonté de l'Empereur, n'avoit pu voir, ſans inquiétude, marcher vers ſon pays une armée ſi nombreuſe, dans laquelle étoient ſes plus grands ennemis. Car quoiqu'il vînt de faire la paix avec le Duc de Brabant, après l'avoir entiérement défait, l'année d'auparavant, *Lamb. Parvi Chron. contin. vet. Script. & monum. tom. 5. pag. 50.*

à la bataille de Steppes, l'Evêque n'avoit garde de compter ſur l'amitié de ce Prince, non plus que ſur celle de l'Empereur.

Auſſi dès qu'il fut Otton arrivé à Aix-la-Chapelle, il ſe mit à la tête de ſes Sujets, accompagné du Comte de Loz, ſon allié, & il alla rompre le pont de la Meuſe vis-à-vis de Maſtricht, bien réſolu d'empêcher l'armée Impériale d'entrer dans le pays de Liége. Cet obſtacle qu'on n'avoit pas prévu, embarraſſa fort le Comte de Flandre. Ce Prince, inquiet des progrès que les François faiſoient dans ſes Etats, étoit venu au devant d'Otton, afin de hâter ſa marche. Il la voyoit ſuſpendue par la réſolution de l'Evêque, qui obligeoit l'Empereur de chercher plus haut un paſſage moins commode ſur la Meuſe. Le parti que prit le Comte fut d'aller lui-même trouver le Prélat. Il lui repréſenta d'une maniére ſi preſſante le danger où la Flandre étoit expoſée, & lui donna des aſſurances ſi poſitives, qu'on ne penſoit en aucune façon à lui nuire, qu'à la fin Hugue conſentit à laiſſer le paſſage libre. Mais ce fut à condition que l'armée Impériale ne s'arrêteroit que le moins qu'il ſeroit poſſible ſur les terres de Liége; ce qui lui fut promis. Otton tint religieuſement la parole donnée par le Comte, & ne fit que traverſer le pays, toujours obſervé par l'armée Liégeoiſe.

Le Comte de Namur n'étoit pas plus favora-

ble à l'Empereur que l'Evêque de Liége, avec qui vraiſemblablement il s'entendoit. Il diſſimula auſſi long-tems que l'armée Impériale fut à portée du Comté de Namur. Mais auſſi-tôt qu'il eut appris qu'elle étoit entrée dans le Hainaut, il ſe rendit à l'armée Françoiſe pour y ſervir Philippe Auguſte, tandis que par une politique, que la ſituation du Comte rendoit néceſſaire, Philippe ſon fils alla combattre ſous les étendarts des confédérés.

Alber. Chronic. ad an. 1214.

Cependant tout ſe diſpoſoit en Flandre à une ſanglante bataille. Les deux armées après s'être quelque tems obſervées, entrerent dans la plaine de Lille, & arriverent au pont à Bouvines, village ſur la petite riviére de Marque. Ce fut en cet endroit que ſe donna un des plus mémorables combats, dont il ſoit fait mention dans l'hiſtoire. On s'y battit de part & d'autre avec une valeur & un acharnement preſque incroyable. L'infanterie Allemande s'y diſtingua ſur-tout par une intrepidité dont il y a peu d'exemples. Les deux chefs y coururent un égal danger. L'Empereur n'évita la perte de ſa liberté que par la bonté de ſon cheval, & le Roi de France celle de ſa vie, que par une eſpéce de miracle. Si nous en croyons un Ecrivain moderne, le Comte de Namur contribua plus que perſonne à ſauver ce Prince. La fortune de Philippe l'emporta à la fin ſur celle d'Otton, qui, après avoir combattu vaillamment, fut

Hiſt. des Révolutions d'Angleterre.

obligé de prendre la fuite, laiſſant une partie de ſon armée étendue ſur le champ de bataille, & la plupart des Seigneurs qui l'accompagnoient, entre les mains des François. Du nombre de ces derniers fut le Comte de Flandre.

Le ſort de l'Empereur ne fut pas moins triſte que celui du Comte. Abandonné des Princes d'Allemagne qui lui avoient été le plus attachés, il ſe trouva hors d'état, depuis la journée de Bouvines, de tenir tête à Fréderic ſon concurrent, & il lui céda la Couronne Impériale, que ces deux Princes s'étoient long-tems diſputée.

Ægid. aureæ Valiis, tom. 2. Chapeauvil. p. 234. Magn. Chronic. Belg. ad an. 1214. Lamb. Parvi Chron. contin. in vet. Script. tom. 5. pag. 52.

Ceux qui après le Roi de France gagnerent le plus à cette journée, furent les Liégeois, s'il eſt vrai, comme la plupart de leurs Hiſtoriens l'ont écrit, qu'Otton eut formé le deſſein de détruire la puiſſance de l'Evêque de Liége, & de partager ſes Etats entre les Princes de ſon parti. Otton ne devoit pas être mieux diſpoſé à l'égard du Comte de Namur, qui s'étoit ſi hautement déclaré en faveur de ſes ennemis.

Mais ſi le mauvais ſuccès de la bataille de Bouvines ſauva les Liégeois & ceux de Namur du reſſentiment d'un Prince, dont ils avoient tout à craindre, les derniers ne purent éviter d'entrer dans une nouvelle guerre, que Vallerand de Limbourg, ſecond mari d'Ermeſinde Comteſſe de Luxembourg, leur déclara. Le prétexte dont il ſe ſervit, fut le droit de la Prin-

Digitized by Google

ceſſe ſa femme ſur le Comté de Namur. Il convenoit bien que ce point avoit été autrefois diſcuté & réglé par le traité de Dinant; mais Vallerand ſoutenoit en même-tems, que tout ce qu'on avoit réglé alors, regardoit uniquement la perſonne de Philippe le Noble.

Rien n'étoit plus frivole que ce raiſonnement détruit par le traité même. Car outre qu'on n'y liſoit aucune clauſe qui dérogeât à une ceſſion abſolue, pourquoi y auroit-on accordé pour toujours à Ermeſinde un dédommagement équivalent à la partie du Comté de Namur, qu'elle cédoit à la Maiſon de Hainaut, ſi la ceſſion que faiſoit de ſon côté cette Princeſſe, avoit été purement conditionnelle, & uniquement rélative à la perſonne du Comte Philippe? Cette inégalité entre les contractans, ſi Ermeſinde, ou le Comte de Bar ſon époux, l'avoient prétendue, n'auroit-elle pas fait échouer les négociations, ou du moins n'eût-elle pas dû être formellement énoncée dans le traité?

Mais le Comte de Luxembourg cherchoit moins des raiſons, qu'un prétexte de faire la guerre. Il fallut donc en venir aux hoſtilités. 1215.
Vallerand les commença. Après avoir fait élever une fortereſſe ſur la frontiére, il alla mettre le ſiége devant Bouvigne. Cette Ville ſe défendit ſi bien, qu'il ne put l'emporter. Il mena delà ſon armée contre Namur, où il ne trouva pas moins de réſiſtance qu'à Bouvigne, ce qui *Ibid. pag. 51.*

l'obligea de lever le siége. Cet échec ne fut pas le seul qu'essuya ce Prince. Beaucoup de ses soldats périrent en se retirant, & se noyerent dans la Meuse.

Vallerand revint l'année suivante attaquer le Comté de Namur par un autre endroit. Cette seconde entreprise eut plus de succès que la
1216. première. Il s'attacha au Château de Samson, & le prit après quelque résistance. Le premier soin du Comte de Luxembourg aussi-tôt qu'il se fut emparé de cette forteresse, fut de faire travailler nuit & jour, à la mettre dans un meil-
Ibid. pag. 55. leur état qu'elle n'étoit auparavant. Il en chassa ensuite les habitans peu affectionnés à leur nouveau maître. Ces précautions lui réussirent si bien, que le Comte de Namur ayant marché pour la reprendre, il ne put en venir à bout. Une diversion que Vallerand fit au delà de la Meuse, dans la partie du Comté voisine de la Hesbaie, fut la principale cause qui fit échouer cette entreprise. On jugea qu'il seroit plus avantageux de secourir ce canton, que de continuer une expédition qui pouvoit traîner en longueur.

Il étoit tems de prendre des mesures, pour empêcher les gens du Comte de Luxembourg de s'établir entre la Meuse & la Mehaigne. Ils y occupoient déja le Château d'Autreppe, & celui de Ville en Hesbain, quand le Comte de Namur se présenta pour les en chasser; mais l'armée

l'armée de Vallerand s'en étoit éloignée. Ce Prince s'étoit contenté de laiſſer des garniſons dans les deux Châteaux, & avoit marché ailleurs. Ces garniſons, qui ſe crurent abandonnées, manquerent de courage. Dès qu'on ſut à Autreppe que le Comte de Namur approchoit, ceux qui étoient chargés de la défenſe de cette fortereſſe, l'évacuerent, & ſe retirerent avec précipitation. Ville en Hesbain ne tint pas davantage. Il n'en couta qu'une ſimple ſommation, pour retirer ce poſte des mains de l'ennemi.

Cette guerre continua pluſieurs années, ſans que ni le Comte de Namur, ni celui de Luxembourg puſſent avoir l'un ſur l'autre aucun avantage marqué. Le Comte Pierre, ſous qui elle avoit commencé, n'en vit pas la fin, ayant été élu Empereur de Conſtantinople, après la mort d'Henri ſon beau-frere. Ainſi ce Prince ne fut Comte de Namur, du chef d'Yolende ſon épouſe, qu'un peu plus de trois ans, pendant leſquels il s'aquit l'amour & l'eſtime de ſes Sujets. La Comteſſe Yolende, l'une des plus reſpectables Princeſſes de ſon tems, contribua beaucoup par ſa prudence à entretenir les peuples dans ces ſentimens. Elle céda, avant que de partir pour Conſtantinople, le Comté de Namur à Philippe ſon fils aîné, par un acte datté de l'année 1216. dans lequel elle témoigne une affection particuliére à l'Egliſe de ſaint Aubain. *Miræi, tom. 1. pag. 300.*

L'Abbaïe de Salſines avoit auſſi eu part à ſes bienfaits, l'année d'auparavant, ainſi qu'on le voit par une autre chartre de 1215. où le Comte & la Comteſſe rapportent à Philippe le Noble & à Bauduin Empereur de Conſtantinople, ſon frere, la fondation & la dotation de ce Monaſtére.

Chroniq. MS. de Namur, pag. 938.

Pierre de Courtenay ne fut ni moins religieux, ni moins dévoué au culte des Autels, que la Comteſſe Yolende. Il ſortoit de la Maiſon Royale de France, étant né de Pierre de France, Seigneur de Courtenay, fils de Louis VI. Nous avons vu, à l'occaſion de la bataille de Bouvines, que le courage de ce Prince ne démentoit point une ſi haute origine. Auſſi dès qu'on ſut qu'il alloit être Empereur de Conſtantinople, on attendit tout de ſa bonne conduite & de ſa valeur, pour le rétabliſſement des affaires de la Chrétienté en Orient. Mais après avoir été couronné à Rome avec la Comteſſe ſon épouſe, il périt malheureuſement dans une entrepriſe où il s'embarqua aſſez à contretems, pour faire plaiſir aux Vénitiens. L'Impératrice ne lui ſurvêcut guères, étant morte de chagrin la même année, après avoir mis au monde Bauduin, le dernier Empereur Latin de Conſtantinople.

Il ſortit du mariage de ces deux auguſtes Perſonnes quatre fils & ſix filles. Les fils furent Philippe & Henri, ſucceſſivement Comtes de

Namur: Robert & Bauduin Empereurs de Conſtantinople.

Des ſix filles Yolende fut mariée à André Roi de Hongrie; Marie à Théodore Laſcaris, d'une des plus grandes Maiſons de Conſtantinople, laquelle a occupé long-tems le Trône Impérial. Iſabelle épouſa 1°. Gautier Seigneur de Bar ſur Seine. 2°. Eude, Seigneur de Montaigu, de la Maiſon de Bourgogne. Marguerite fut femme de Raoul, Seigneur d'Iſſoudun, & en ſecondes noces d'Henri Comte de Vienne, ou de Vianden. Une cinquiéme dont on ignore le nom, fut mariée à Godefroi de Villehardouin, Prince d'Achaïe & de la Morée. La ſixiéme nommée Sybille, ſe fit Religieuſe dans le Diocéſe de Cambrai. Il y a quelques variations parmi les Hiſtoriens, par rapport à ces différentes alliances. Je m'en ſuis tenu à ce qu'ont écrit à ce ſujet Alberic des Trois fontaines, & Du Cange à la fin de ſon *Villehardouin*.

Contin. Hiſt. Guillelmi Tyrii in vet. ſcript. & monum. tom. 5. pag. 675.

Ibid. pag. 674.

Nous devons ajouter à ce que nous avons dit du regne de la Comteſſe Yolende, que de ſon tems la franchiſe & divers autres privileges furent accordés aux habitans de la ville neuve de Namur, & enſuite à ceux de Bouvigne, pour en jouir de la même maniére qu'en jouiſſoient les Bourgeois de la Capitale.

Gram. p. 45. col. 2. ibid. pag. 65. col. 1.

On lit auſſi que durant ce regne Gilles de Berlaymont, reçut en fief la terre de Faing, aujourd'hui *Montaigle*, avec trente livres de

Extrait des Archives du Chap. de N. D. num. 93. & 94.

rente annuelle provenant de Beaumont; à condition qu'il deviendroit homme lige du Comte & de la Comteſſe. C'étoit dans le tems que la querelle entre le Comte Pierre, & le Comte Vallerand de Luxembourg commençoit à menacer d'une rupture, & que par ſes bienfaits le Comte de Namur cherchoit à s'aſſurer le ſecours de différens Seigneurs, afin de remplacer ceux que Vallerand lui débauchoit. Philippe ſucceſſeur d'Yolende, confirma la même donation au Seigneur de Berlaymont, & y ajouta le moulin de Haillettes, & un autre endroit appellé *Maneriis* dans l'acte d'où j'ai tiré ce fait.

PHILIPPE de Courtenay, ſecond du nom,

Comte de Namur.

1216. PHilippe n'étoit Comte de Namur que depuis ſept à huit mois, lorſqu'il reçut la nouvelle de la mort de l'Empereur ſon Pere, ſuivie de près de celle de l'Impératrice Yolende. Il dépendoit de lui dans cette conjoncture de monter ſur le Trône Impérial de Conſtantinople. Il étoit l'aîné de ſa Maiſon, & les Grands de l'Empire le preſſoient de l'accepter. Mais il aima mieux l'abandonner à ſon frere Robert, que de quitter le Comté de Namur,

Contin. Hiſt. Guillelmi Tyr. in vet. Script. & monum. tom. 5. pag. 675.

(*m*) quoique Vallerand lui en diſputât actuellement la poſſeſſion.

La guerre que ces deux Princes ſe firent à ce ſujet, dura encore pluſieurs années. Mais la Comteſſe de Flandre, parente & amie de Philippe, prit de ſi juſtes meſures pour la terminer, que le Comte de Luxembourg, qui n'avoit pu faire aucun progrès, depuis ſi long-tems qu'il employoit ſes forces, contre le Comté de Namur, conſentit enfin à traiter de la paix. L'Archevêque de Cologne fut choiſi pour arbitre, après que Vallerand & Philippe eurent promis de s'en tenir à ſa déciſion. L'Archevêque mit près de deux ans à examiner les prétentions du Comte de Luxembourg, & prononça enfin pour l'exécution du traité de Dinant, de la maniére qu'il étoit interprété par le Comte de Namur. C'étoit rétablir les choſes au même point où elles étoient, avant la guerre, & déclarer tacitement, que Vallerand avoit eu tort de la commencer. Cette ſentence fut arbitrée au mois de Janvier 1222. & la paix conclue tout de ſuite à Dinant, où l'on ne fit

Chron. Alberici ad annum 1220.

Butkens, p. 187.

1220.

Extrait des Archives du Chap. de N. D. num. 109.

1222.

Miræi, tom. 1. *pag.* 501.

(*m*) Quand l'Emperris fut morte, les Chevaliers de la terre manderent le Comte de Namur qui ſes fix eſtoit, qu'il alaſt en Conſtantinople, que la terre li eſtoit eſchue. Quant le meſſagé vint à lui, & li conta ſon meſſage, il dit qu'il s'en conſeilleroit. Il s'en conſeilla, mais ſon conſeil ne li aporta pas qu'il i alaſt; ains i envoia ſon frere qui mainſné eſtoit de luy, & il lor manda qu'il le coronaſſent, qu'il ni pooit aler. *Contin. Hiſt. Guill. Tyrii, in vet. ſcript. & monum. tom.* 5. *pag.* 675.

que renouveller les articles de mil cent quatre-vingt dix-neuf.

Cette paix rétablit le calme dans le pays; mais le Comte étoit trop guerrier, pour s'accommoder long-tems d'une vie ſi tranquile. Il ſe préſenta bientôt une occaſion d'autant plus propre à ſatisfaire l'ardeur du jeune Prince, que la guerre dont il s'agiſſoit, ne devoit point être ruineuſe pour ſes Sujets. Depuis la mort de Philippe Auguſte, les Albigeois reprenoient inſenſiblement le deſſus dans les Provinces méridionales de France. Les victoires du brave Comte de Montfort avoient eu un ſuccès plus brillant que ſolide. La plupart des Villes & des Seigneurs qui avoient été infectés de l'héréſie, recommençoient ouvertement leurs intrigues, contre la Religion & contre le Souverain. On jugea que dans ces circonſtances une Croiſade ſeroit le moyen le plus efficace, pour réduire ces ſectaires opiniâtres, du moins pour les contenir.

Louis VIII. Roi de France, s'enrolla un des premiers, & fut ſuivi de la plus grande partie des Seigneurs de ſon Royaume. Le Comte de Namur qui cherchoit avec empreſſement l'occaſion de ſe ſignaler, ne laiſſa point échapper
1226. celle-ci. Il prit la croix avec pluſieurs de ſes Sujets, & ſe rendit à l'armée des Croiſés. Elle avoit pris la route d'Avignon, afin d'entrer par-là dans le Languedoc, la Province du

Royaume où l'héréſie des Albigeois avoit fait le plus de progrès. On ne doutoit point que les Avignonois n'accordaſſent le paſſage par leur Ville; mais on ſut bientôt qu'on ne l'obtiendroit qu'en ſe l'ouvrant à la pointe de l'épée. Cette entrepriſe couta aux Croiſés du tems & du monde. Avignon ſe défendit bien, & ne ſe rendit qu'après une longue réſiſtance.

Philippe ſoutint durant ce ſiége la réputation qu'il s'étoit déja aquiſe d'un guerrier vaillant & expérimenté. Ce fut la derniére fois qu'il eut occaſion d'en donner des preuves. Frappé d'une maladie qui regnoit dans le camp, & hors d'état de ſuivre en Languedoc l'armée Catholique, le Comte alla mourir près de Saint-Flour, (*n*) en Auvergne. Son corps fut tranſporté, on ne ſait pour quelle raiſon, dans l'Abbaïe de Vaucelle en Cambreſis. Il y fut inhumé, près du Chapitre, à l'endroit où l'on voit encore aujourd'hui une tombe de marbre avec l'épitaphe ſuivante, qui marque le mauvais gout du ſiécle où elle fut compoſée.

Chron. Alberici ad annum 1226.
Chron. Lamb. Parvi contin. in vet. Script. tom. 5. pag. 65.

Marchio Philippus Namurcenſis hîc jacet intus.
Nec facilè dicas animis an major in armis.
Tu prece ſis facilis, mors comparat ultima primis.

(*n*) *In reditu apud ſanctum Florum in Alvernia moritur famoſiſſimus Comes Philippus Namurcenſis, & ſepelitur juxtà Capitulum Abbatiæ de Vacellis. Chron. Alberici ad an.* 1226.

Philippe joignit aux qualités qui font un grand Prince, les vertus plus eſtimables encore qui font un Prince Chrétien. Il aima la guerre; mais il la fit plutôt pour ſa défenſe, & pour la gloire, que par aucune envie de s'aggrandir. Quoique les Hiſtoriens de ce tems-là nous aient laiſſé ignorer les particularités de celle qu'il ſoutint, contre le Comte de Luxembourg, il paroit néanmoins par la maniére dont elle fut terminée, que le Comte de Namur y balança au moins les ſuccès de ſon ennemi.

Philippe ne fut ni marié, ni ſujet aux vices auxquels un Prince plus qu'un autre, eſt expoſé en vivant dans le célibat. Il ſuivit le gout de ſes prédéceſſeurs, en répandant ſes bienfaits ſur l'Egliſe de ſaint Aubain, à laquelle il tranſporta un droit que les Comtes avoient coutume de lever, ſur la Bourgeoiſie de Namur. Mais de toutes les bonnes œuvres de cette nature qu'il fit, la principale fut la fondation de l'Abbaïe de Grandpré, Ordre de Citeaux, qu'il ordonna par ſon teſtament, & que nous verrons exécuter par la Comteſſe Marguerite ſa ſœur.

Aub. Mirei, tom. 1. p. 300.

Pour ne rien omettre de ce qui regarde ce Prince, je trouve qu'on lui donnoit le ſurnom d'*à la Levre*, apparemment parce qu'il l'avoit groſſe, ſi cependant il ne faut pas lire dans les Ecrivains anciens *à dolabrâ*, comme a lu Grammaye, ce qui ſignifieroit *à la hache*, arme dont le Comte ſe ſervoit peut-être à la guerre plus volon-

volontiers que d'aucune autre. Le ſurnom d'*à la hache* convient mieux à un Prince guerrier, & a d'ailleurs des exemples dans l'hiſtoire, où nous voyons le même ſurnom donné au Comte Bauduin de Flandre, fils de Robert de Jéruſalem.

Pendant le regne de ce Comte, les Chanoines réguliers du Val des Ecoliers furent mis en poſſeſſion d'une Chapelle, qu'Albert, ou Alberon, Evêque de Liége, avoit autrefois érigée à Geronſart. Avant que cette Chapelle fût donnée aux Chanoines du Val, elle avoit appartenu, avec un petit Monaſtére, à d'autres Chanoines réguliers de ſaint Auguſtin. Les derniers poſſeſſeurs en firent un Prieuré, qui en 1617. fut changé en Abbaïe.

Miræi, tom. 2. pag. 818.

Hiſt. de Liége, par le Pere Bouille, tom. 2. pag. 504. & addition à ce vol.

Sous le même regne encore paſſa à une meilleure vie le vénérable Hillin, l'un des plus grands ſerviteurs de Dieu, & des plus eſtimables perſonnages de ſon tems. Il fut le ſeptiéme Abbé de Floreffe, & le compagnon du Cardinal Jacques de Vitry, dans ſon voyage à la Terre ſainte.

HENRI de Courtenay, ſecond du nom, *Comte de Namur.*

CEt Henri que tous les Hiſtoriens du Comté de Namur ont laiſſé dans l'oubli, étoit encore enfant, lors de la mort de Philippe ſon fre- 1226.

re. Il eſt vraiſemblable qu'il nâquit, un an ou deux avant que la Comteſſe Yolende ſa mere partît, pour aller recevoir la couronne Impériale de Conſtantinople. On laiſſa le jeune Henri en France, ſans doute pour ne pas l'expoſer aux fatigues d'un long & pénible voyage. Il y fut élevé ſous les yeux d'Enguerrand de Coucy, (*o*) à qui Alberic donne la qualité de tuteur du jeune Prince. Henri fut ſi peu de tems Comte de Namur, qu'il n'eſt pas étonnant que nos Ecrivains n'aient fait nulle mention de ſon regne, dont on ne connoit d'ailleurs aucune particularité. Outre la Chronique d'Alberic, Hiſtorien contemporain, qui prouve inconteſtablement qu'Henri fut Comte de Namur, & ſucceſſeur de Philippe ſon frere, il eſt encore parlé de ce jeune Prince, dans un petit Traité qui ſe trouve à la fin de l'Hiſtoire des Empereurs François de Conſtantinople, dans le *Villehardouin* de Du Cange.

Chron. Alberici ad annum 1229.

MARGUERITE de Courtenay,

Comteſſe de Namur & de Vianden.

1228. *ou* 1229. APrès la mort du jeune Henri, Marguerite, ſa ſœur, Comteſſe de Vienne, ou de Vian-

(*o*) *Interèà mortuo ſub tutelâ Ingelranni de Coci, Comite Namurcenſi Henrico puero, voluit Fernandus Comes Flandriæ Comitatum Namurcì obtinere. Chron. Alberici ad an.* 1229.

den, ſe porta pour héritiére du Comté de Namur. Elle n'avoit cependant aucun titre qui l'autorisât à cette prétention. Il lui reſtoit deux freres, Robert & Bauduin, dont les droits ſur ce Comté étoient inconteſtables. Le premier étoit Empereur de Conſtantinople : l'autre un enfant, dans le tems dont nous parlons.

Robert ne devoit pas être un obſtacle à l'uſurpation que Marguerite méditoit. Outre que la couronne Impériale pouvoit ſatisfaire ſon ambition, s'il en avoit, l'hiſtoire le repréſente comme un Prince inſenſible à la gloire, peu ſoigneux de maintenir ſes droits, & d'une ſtupidité qui ruina les affaires des Latins en Orient. Pour Bauduin, ſon bas âge le mettoit hors d'état de s'oppoſer aux entrepriſes d'une ſœur ambitieuſe. *Chron. Alberici ad annum 1220.*

Ainſi la Comteſſe de Vianden, qui à beaucoup d'ambition joignoit les qualités les plus propres à ſeconder cette paſſion, eut bientôt diſpoſé toutes choſes pour arriver à ſon but, en ſe faiſant reconnoître Comteſſe de Namur.

Il ne paroit pas qu'aucune des ſœurs de Marguerite lui en ait diſputé la poſſeſſion. Les unes, telle que la Reine d'Hongrie, étant ou aſſez bien partagées pour n'envier pas la fortune de leur ſœur, ou établies dans des pays trop éloignés pour entreprendre avec ſuccès de la lui enlever, ou enfin cadettes de la Comteſſe, & à ce titre obligées de lui céder.

Oudegherſt, Chron. de Flandre, pag. 181.

Mais ſi cette Princeſſe ne trouva pas d'oppoſition à ſes deſſeins de la part de ſa famille, elle eut le chagrin de voir paroître pour les traverſer, un concurrent, dont apparemment elle ne ſe défioit pas. C'étoit Ferrand ou Ferdinand Comte de Flandre & de Hainaut, ſorti enfin de la priſon où il avoit été détenu ſi long-tems en France, après la bataille de Bouvines. Dès qu'il s'apperçut que le Comté de Namur alloit être enlevé au légitime héritier, & devenir la proie d'une uſurpatrice, il réſolut de faire valoir les droits de la Comteſſe Jeanne ſa femme, (*p*) en les appuyant de ceux de Seigneur Suzerain, que lui donnoit ſa qualité de Comte de Hainaut.

Ces droits dans le fond ne valoient pas mieux, & valoient même moins, que le titre dont s'autoriſoit la Comteſſe de Vianden, contre laquelle après tout les véritables héritiers ne réclamoient point. Mais Ferdinand comptoit ſur les forces de la Flandre & du Hainaut, auxquelles Marguerite ne pourroit réſiſter. Il eſpéroit d'ailleurs que cette Princeſſe, afin de jouir paiſiblement d'un pays uſurpé, ſe tiendroit trop heureuſe de lui en abandonner la partie voiſine du Hainaut.

Une circonſtance devoit néanmoins inquié-

(*p*) Il n'eſt pas aiſé de deviner à quel titre la Comteſſe de Flandre prétendoit au Comté de Namur. Elle étoit, à la vérité, niéce de l'Impératrice Yolende; mais quel droit pouvoit lui donner cette qualité, tandis qu'il reſtoit des enfans d'Yolende? c'étoit donc une véritable uſurpation que le Comte de Flandre méditoit.

ter le Comte de Flandre. Marguerite avoit déja pris bien de l'avance ſur ce Prince. Gregoire IX. alors ſouverain Pontife, s'étoit déclaré pour elle, auſſi-bien que l'Evêque de Liége, qui l'avoit reçue à l'hommage de Samſon. Mais Ferdinand, ſans examiner trop les difficultés qui pourroient ſe rencontrer dans l'exécution de ſes projets, ſe repoſa ſur ſa bonne fortune, & commença toujours la guerre.

Cap. ſignificavit. de Reſcriptis.

1230.

Extrait d'un Regiſtre du Chap. de N. D. num. 97.

Le pays d'entre-Sambre & Meuſe, limitrophe du Hainaut, fut l'endroit qu'il attaqua le premier. Il en prit les Châteaux les plus forts, & ſe mit par-là en état de faire le ſiége de Floreffe, la meilleure & la plus importante place de ce canton. On n'y étoit nullement préparé à une longue réſiſtance. Ainſi après avoir ſurmonté les difficultés ordinaires de la ſituation du lieu, le Comte s'en rendit maître. La priſe de cette fortereſſe couvrit tout à la fois les autres endroits dont il s'étoit emparé, & lui ouvrit le chemin juſqu'à la Capitale.

1231.

Append. ad Chron. Leod. in Biblioth. novâ MSS. P. Labbe, pag. 405.

Le Comte & la Comteſſe de Vianden, ſans troupes & ſans alliés, ne pouvoient eſpérer de s'y maintenir long-tems. Ils jugerent que ce ſeroit s'expoſer à perdre tout, que d'attendre la derniére extrêmité pour traiter avec Ferdinand. Le parti qu'ils prirent dans ces circonſtances, fut de faire porter à ce Prince des propoſitions d'accommodement, par Philippe Comte de Boulogne.

Oudegherſt, Chron. de Flandre, pag. 181. *Ann. de Hainaut, pag.* 281. *Chron. Alberici ad annum* 1229. *Extrait des Regiſtres du Chap. de N. D. num.* 112. *Invent. des Chartres du Comté de Namur, chap.* 1. *n.* 26.

Le Comte de Flandre ménageoit beaucoup Philippe, qui lui avoit rendu de bons offices durant ſa priſon. Sa médiation fut acceptée; & dès la premiére entrevue on convint d'envoyer de part & d'autre des Députés à Cambrai. La négociation ne traina pas. La plus légére ceſſion ſuffiſoit au Comte de Flandre, qui dans le fond ne pouvoit ignorer que ſon entrepriſe étoit injuſte. On lui céda les Baillages de Viéville & de Golzinne, (*q*) avec quelques terres en Flandre & en Hainaut, au moyen de quoi il conſentit à laiſſer la Comteſſe Marguerite & le Comte de Vianden poſſeſſeurs du
1232. Comté de Namur. Ce traité rendit la paix au pays, & à la Comteſſe l'eſpérance d'en jouir tranquilement.

En effet, il ne ſe trouva plus perſonne qui lui en diſputât la poſſeſſion juſqu'en l'année
1237. 1237. que l'Empereur Bauduin, frére de la Comteſſe, étant venu en France ſolliciter du ſecours contre les Grecs, penſa alors à ſe faire

(*q*) On ne doit pas s'arrêter à ce que Meyer, Oudegherſt, Aubert le Mire dans ſa Chronique, & Vinchant dans ſes Annales de Hainaut, ont écrit en traitant ce point de notre hiſtoire. Ils ont dit ſans fondement que le Comte de Vianden étoit de la Maiſon de Luxembourg, & que par le traité de Cambrai, Vianden avoit été cédé au Comte de Flandre. Cette derniére erreur vient de ce qu'ils ont confondu *Vianden* avec *Viéville*. Du reſte, le traité de Cambrai fut annullé, après que le Comté de Namur eut été reſtitué à l'Empereur Bauduin. L'extrait des Archives du Chap. de N. Dame, que j'ai ſouvent cité, contient un acte *num* 99. qui nous fournit à ce ſujet une preuve déciſive.

Digitized by Google

reſtituer le Comté de Namur & le reſte de ſon patrimoine.

Ce Prince s'adreſſa pour cet effet au Roi ſaint Louis, & à la Comteſſe Jeanne de Flandre, qui lui fournirent quelques troupes. Bauduin s'en ſervit ſi heureuſement, qu'il contraignit ſa ſœur d'abandonner le pays. Ce ne fut pourtant pas ſans qu'il y eut bien du ſang répandu. Quoique la plus grande partie de la Nobleſſe ſe fut rangée du côté du légitime héritier, la Comteſſe ne s'en défendit pas moins juſqu'à l'extrêmité. Il fallut néanmoins céder à la force, & reconnoître pour Comte de Namur celui que l'altiére Princeſſe n'avoit pu même ſe réſoudre d'avouer pour ſon frere. Car elle en étoit venue juſqu'à vouloir faire paſſer Bauduin pour un impoſteur qui venoit renouveller dans le Comté de Namur, la ſcéne dont un fourbe fameux avoit, depuis peu d'années, donné le ſpectacle en Flandre & en Hainaut.

Chron. Alberici ad annum 1237.

Il faut cependant convenir que les défauts que l'hiſtoire attribue à cette Princeſſe, furent compenſés par d'excellentes qualités. Sa fermeté, & la grandeur de ſon courage l'auroient rendue vraiment digne de regner, ſi ces vertus n'avoient été ternies par des paſſions qui lui faiſoient ſouvent fouler aux pieds les droits les plus ſacrés de la nature & du ſang. Ce caractére odieux n'éclata pas ſeulement par rapport à l'Empereur ſon frere, il parut encore

dans la conduite qu'elle eut à l'égard de la vertueuſe Yolende ſa fille, qu'elle tint dans un dur eſclavage, durant bien des années, pour l'empêcher de ſe conſacrer à Dieu dans le Monaſtére de Marienthal. La Comteſſe devint toute autre ſur la fin de ſa vie. L'exemple de ſa ſainte fille la toucha. Après la mort du Comte de Vianden, elle la ſuivit à Marienthal, & y finit ſes jours dans les exercices de la vie religieuſe, auſſi détachée alors des grandeurs du monde, qu'elle avoit paru autrefois ardente à les rechercher.

Les Peuples du Comté de Namur n'eurent point à ſe plaindre de ſon gouvernement. Elle exécuta fidélement les derniéres volontés de Philippe, ſon frere, par rapport à la fondation de l'Abbaïe de Grandpré, que la Comteſſe conſomma en 1231. en faiſant venir de l'Abbaïe de Villers douze ſaints Religieux, qui donnerent commencement à ce Monaſtére. On raconte que celui d'entre eux, qu'on choiſit pour premier Abbé, étoit un Gentilhomme, qui, après s'être diſtingué dans l'exercice des armes, quitta le ſiécle, le jour même qu'il avoit été fait Chevalier, pour ſe donner, dans l'Abbaïe de Villers, à un maître plus digne d'être ſervi.

Chroniq. MS. du Comté de Namur, tirée de la Bibliot. de Mr. le Marquis d'Yve, p. 126.

La Comteſſe Marguerite & le Comte Henri ſon époux, ne ſe bornerent point, dans le bien qu'ils firent aux Egliſes du Comté de Namur, à exécuter ſimplement les derniéres volontés du

du Comte Philippe. Ils gratifierent de quelques arpens de bois l'Abbaïe de Floreffe, & fonderent de leurs deniers une Chapelle à Geronſart. On leur attribue auſſi, du moins en partie, l'établiſſement des Franciſcains à Namur. *Inventaire des Chartres, chap. 6. n. 57. Magn. Chron. Belg. ad annum* 1235.

De leur tems les Religieuſes de Soliers, fondées un ſiécle auparavant par trois Seigneurs de la Maiſon de Beaufort, pour vivre ſous la Régle de ſaint Auguſtin, embraſſerent celle de ſaint Bernard. Ce Monaſtére reçut, à cette occaſion, de nouveaux bienfaits d'Arnoul de Beaufort, entre autres la Seigneurie du lieu où l'Abbaïe eſt ſituée. Ce Seigneur conſentit auſſi à l'extinction de l'Advouerie, que les premiers fondateurs s'étoient réſervée. 1233. *Hiſt. de Liége, par le R. P. Bouille, tom. 1. pag. 252. & tom. 2. p. 504.*

Le Monaſtére d'Argenton, de l'Ordre de ſaint Bernard, éprouva preſque dans le même tems, un changement plus grand encore que celui de Soliers. Guillaume Seigneur de Harenton, & Ide ſa femme, donnerent une partie de leurs biens à ce Monaſtére, & engagerent les Religieuſes à ſe tranſporter de l'endroit appellé *la grande Vallée*, ſur le chemin de Namur à Fleuru, à celui où elles ſont aujourd'hui. 1229. *Miræi, tom. 1. pag.* 302.

Deux mois après que Guillaume de Harenton eut fait des diſpoſitions ſi avantageuſes à l'Abbaïe d'Argenton, Florent Abbé de ſaint Cornelis-Munſter, autrement *Inden*, céda au Chapitre de Sclayen la dîme de ce village & des lieux qui en dépendent. Cette Collégiale avoit *Ibid. pag.* 303.

été fondée en l'année 1106. par l'Empereur Henri. Les Chanoines, pour marquer leur reconnoiſſance à l'Abbé d'Inden, lui tranſporterent en pur don, une aumône de quarante-huit marcs d'argent, qu'ils avoient reçue d'Hugue Evêque de Liége, & s'engagerent à célébrer tous les ans la fête des ſaints Corneille & Cyprien, Patrons de l'Abbaïe. Ils convinrent auſſi de rendre aux Religieux de cet illuſtre Monaſtére qui viendroient à décéder, les mêmes devoirs qu'aux Chanoines leurs confreres. On en uſe de même à Inden à la mort d'un Chanoine de Sclayen.

Depuis ces divers arrangemens, les Empereurs ont cédé aux Abbés de ſaint Cornelis-Munſter leur droit de conférer les prébendes de Sclayen. Mais le Souverain du Comté de Namur nomme à la Prévôté, laquelle donne à celui qui en eſt inveſti, droit de ſéance, & voix délibérative, à l'aſſemblée des Etats de la Province.

L'aggrandiſſement de Bouvigne fut auſſi l'ouvrage de la Comteſſe Marguerite. Elle n'eut pas ſeulement en vue la commodité des habitans, trop reſſerrés par les anciens ramparts. Le but principal que la Comteſſe ſe propoſa, fut de renfermer dans la nouvelle enceinte une montagne qui commandoit la Ville, & qui auroit pu, en cas d'attaque, favoriſer les aſſaillans.

BAUDUIN de Courtenay,

Empereur de Conſtantinople & Comte de Namur.

LE Comté de Namur ſi heureuſement recouvré par l'Empereur Bauduin, ne parut conſidérable aux yeux de ce Prince, que par les ſecours d'hommes & d'argent qu'il eſpéra pouvoir en tirer, pour ſe maintenir ſur le trône Impérial. Ainſi Bauduin n'en eut pas plutôt pris poſſeſſion, qu'il penſa uniquement aux moyens de rétablir dans ſon Empire les affaires des Latins, que l'indolence de l'Empereur Robert y avoit preſque ruinées. 1237.

Tout étoit à Conſtantinople dans une extrême confuſion, malgré les ſoins que prenoit Jean de Brienne, Roi de Jéruſalem, pour y remettre l'ordre. Les Seigneurs du pays avoient appellé ce Prince à l'adminiſtration de l'Empire, & l'avoient aſſocié à Bauduin encore mineur. C'étoit par ſes conſeils que le jeune Empereur, à qui Jean de Brienne avoit fait épouſer la Princeſſe Marie ſa fille, étoit venu en France, afin d'y ſolliciter du ſecours. Bauduin y avoit trouvé les eſprits diſpoſés en ſa faveur. Il avoit profité de cette diſpoſition pour lever une armée nombreuſe, avec laquelle il ſe propoſoit de retourner bientôt à Conſtantinople, lorſqu'il reçut la nouvelle de la mort de l'Empereur ſon

beau-pere, & des troubles dont elle avoit été ſuivie.

1238. C'étoit une raiſon de plus pour hâter le retour de Bauduin. Il fit prendre les devans à une partie de ſon armée, ſous les ordres de Jean de Bethune, tandis que lui il ſe rendit à Paris, afin d'y traiter avec le Roi ſaint Louis d'une affaire d'où dépendoit principalement le ſuccès de ſon voyage. Il étoit queſtion d'engager le ſaint Roi à lui prêter une ſomme conſidérable ſur le Comté de Namur. C'étoit le ſeul moyen qu'eut l'Empereur pour trouver de l'argent dans l'épuiſement où étoient ſes finances. Louis acquieſça volontiers à la demande de Bauduin, & lui fit compter cinquante mille livres. L'Empereur ſe mit en marche auſſi-tôt qu'il eut touché cette ſomme, avec une armée que les Ecrivains de ce tems-là ont fait monter les uns à ſoixante mille hommes, d'autres à plus de trente mille chevaux, ſans les gens de pied qui y étoient encore en plus grand nombre.

Georg. Acropolita, cap. 37. Chron. Alberici ad annum 1239.

Il n'en eut pas fallu tant pour aſſurer aux Latins la poſſeſſion de Conſtantinople, ſi les finances de l'Empire avoient pu fournir à l'entretien de cette armée. Mais l'argent manqua bientôt, & de tant de troupes il ne reſta avec l'Empereur que ceux des Chevaliers qui étoient aſſez riches pour ſe paſſer de ſolde, & ce n'étoit pas le grand nombre. Ces fâcheuſes conjonctures ne tarderent pas à replonger l'Etat

dans ſes anciens malheurs, & furent ſuivies de déſordres plus funeſtes encore que ceux qui avoient occaſionné le premier voyage de Bauduin en France. Comme c'étoit preſque le ſeul endroit d'où il pût attendre du ſecours, il ſe détermina à y en faire un ſecond, que la circonſtance d'un Concile qui devoit s'aſſembler, lui fit même hâter. Il eſpéroit que le Pape & 1244.
les Evêques ſe joindroient à lui, pour preſſer les Princes Chrétiens de ſoutenir le trône chancellant de Conſtantinople.

Mais il arriva à cette occaſion tout le contraire de ce que l'Empereur avoit attendu. On regarda à Lyon, où le Concile ſe tint, les affai- 1245.
res de Bauduin ou comme déſeſpérées, ou comme un objet moins important que le deſſein d'une nouvelle croiſade. Ainſi cet infortuné Prince fruſtré de ſon attente, & deſtitué de tout ſecours, ne penſa plus qu'à retourner dans ſa Capitale, pour la défendre avec ce qui lui reſtoit de forces, ou pour périr glorieuſement, en s'enſeveliſſant ſous les ruines de l'Empire.

Il fit néanmoins un voyage à Namur avant que d'exécuter cette réſolution, afin d'y régler les affaires du Comté, le ſeul de ſes domaines ſur lequel il pouvoit encore fonder quelque eſpérance. Il ne s'y étoit paſſé rien de conſidérable depuis l'année 1237. que Bauduin en étoit parti, rien du moins qui regardât directement le Souverain. Car quoique Jean d'Eppe

Evêque de Liége, eut attaqué en 1238. le Château de Poilvache, cette attaque n'avoit eu pour but ni le Comte, ni ſes Sujets. Elle n'étoit qu'un effet du reſſentiment de l'Evêque contre Vallerand de Limbourg, à qui cette terre appartenoit. Le Prélat choqué des inſultes continuelles que ce Seigneur lui faiſoit, avoit mis le ſiége devant ſon Château, aſſiſté des Comtes de Hainaut & de Los, vaſſaux de l'Egliſe de Liége. Mais l'Evêque étant venu à mourir ſur ces entrefaites, les Liégeois & leurs alliés s'étoient retirés. De ſorte que le Comté de Namur avoit été le théâtre des hoſtilités ſans en être l'objet, ce qui étoit une ſuite de la liberté qu'avoient encore alors les Seigneurs particuliers de faire & de ſoutenir la guerre, malgré les arrangemens pris à Liége cent cinquante ans auparavant, lorſqu'on y établit le *Tribunal de paix*.

Ægid. aureæ Vallis, tom. 2. Chapeauv. pag. 262.

Chron. Corn. Zantflie. veter. Script. & monum. tom. 5. p. 72.

Le démêlé qui avoit occaſionné le ſiége de Poilvache, ne ſubſiſtant plus, l'unique choſe à laquelle Bauduin s'appliqua, durant ſon ſéjour à Namur, fut d'y faire des diſpoſitions propres à maintenir le Comté dans l'obéiſſance. Sa conſervation dépendoit de celle du Château. Tant que cette place reſtoit au pouvoir de Bauduin, il pouvoit compter ſur la Capitale & ſur le reſte du pays. Ce fut donc à la conſervation de ce poſte important que le Prince donna ſes principaux ſoins. Il y mit une bonne garniſon, & prit des meſures afin de pourvoir à ſon en-

Digitized by Google

tretien. Il ſe fit enſuite prêter un nouveau ſerment de fidélité, non-ſeulement par les Officiers militaires & civils, mais encore par le Doyen & les Chanoines de ſaint Pierre. Après ces précautions générales, Bauduin leur fit expédier à tous des lettres dattées du mécredi après la Saint-Barnabé, par où il leur enjoint de ne faire aucune diſpoſition, ou changement par rapport au Château de Namur, ſans l'agrément du Roi ſaint Louis, de la Reine ſa mere, & des Princes freres du Roi. La déclaration prévient la plupart des accidens qui pouvoient arriver à l'Empereur, nommément celui où il ſeroit fait priſonnier. En ce cas le Prince défend à ſes Officiers de recevoir ou reconnoître aucun ordre, dérogeant à la préſente déclaration, fut-il ſigné & écrit de ſa main. Mais parce que ces diſpoſitions auroient pu devenir préjudiciables à ſes héritiers, s'il étoit venu à mourir ſans poſtérité, Bauduin ordonnoit que ſuppoſé cet événement, & la nouvelle de ſa mort étant bien & dûment vérifiée, on remît le Comté de Namur entre les mains de Marguerite ſa ſœur, Comteſſe de Vianden, ſi elle étoit encore vivante, ou à ſon défaut à Iſabelle Comteſſe de Montaigu, ou enfin celle-ci manquant, à une troiſiéme ſœur mariée à Geoffroy de Villeharduin, Prince de la Morée; le tout néanmoins avec la participation du Roi de France & des Princes ſes freres.

Après avoir ainſi aſſuré, autant que la prudence humaine le permettoit, l'état du Comté de Namur, l'Empereur reprit la route de Conſtantinople, plus inquiet que jamais du ſort de cet Empire, dont les affaires alloient toujours en décadence. Malgré ſa fermeté Bauduin fut étonné de les trouver dans un ſi grand déſordre; mais il ne rabbatit rien ni de ſon courage, ni de ſon activité. Au milieu des travaux inſéparables d'une ſi fâcheuſe ſituation, ce Prince eut encore le déplaiſir d'apprendre, que tandis qu'il ſe ſacrifioit, afin de conſerver l'Empire d'Orient aux Latins, ſes ennemis faiſoient tous leurs efforts pour le dépouiller du Comté de Namur.

1248. Le prétexte dont on ſe ſervit pour ſuſciter cette nouvelle querelle à Bauduin, étoit fondé ſur ce que ce Prince avoit négligé de faire hommage du Comté à Jean d'Aveſne, qui ſe portoit pour Comte de Hainaut. Les partiſans des d'Aveſnes, du nombre deſquels étoit Guillaume Comte de Hollande, reconnu Roi des Romains par une partie des Princes d'Allemagne, porterent en cette occaſion les choſes auſſi loin qu'elles purent aller. Sur les plaintes de Jean d'Aveſne, le Roi des Romains, de l'avis de l'Archevêque de Treves, de l'Elu de Spire, & de quelques autres Princes & Comtes de l'Empire, déclara l'Empereur Bauduin déchu de ſes droits ſur le Comté de Namur. Le Comte de Hai-

Judicium Guillelmi Regis Roman. V. Kal. Maii 1248. *in Theſ. nov. Anecdot. tom.* 1. *pag.* 1032. & 1034.

Mandatum Guillelmi Regis Roman. ad Homines Comitatûs Namurc. Corps diplomat. du Droit des gens, tom. 10. *pag.* 98.

Hainaut, en conſéquence de cette déclaration, en fut inveſti comme Seigneur Suzerain, avec ordre aux Barons, c'eſt-à-dire, à la Nobleſſe du Pays, de ſe conformer à cette déclaration.

Jean d'Aveſne, à l'occaſion de qui on faiſoit ce fracas, étoit un fils de la Comteſſe Marguerite de Flandre, & de Bouchard d'Aveſne, celui-là même que les Flamans avoient ſubſtitué à Philippe le Noble Comte de Namur, pour être Régent de leur Pays, & Tuteur de Marguerite. Comme Bouchard étoit un Seigneur fort bien fait, & de beaucoup de mérite, il s'étoit ſi bien inſinué dans l'eſprit de ſa pupile, qu'il l'avoit épouſée, du conſentement de la Comteſſe Jeanne de Flandre, ſœur de Marguerite, quoiqu'il fut engagé dans les Ordres ſacrés, ce que les deux Princeſſes & toute la Flandre ignoroient. Cet engagement ayant été découvert, le mariage fut déclaré nul. La Princeſſe Marguerite devenue libre, s'étoit alors mariée au Seigneur de Dampierre, & en avoit eu des enfans. Leur naiſſance fut l'époque de la haine implacable que les fils de Bouchard d'Aveſne conçurent contre les Dampierres. La Comteſſe mere des uns & des autres ne tarda point à s'en appercevoir. Elle crut ramener le calme dans ſa famille, en deſtinant, par le conſeil de ſaint Louis & de la Comteſſe Jeanne, le Hainaut aux d'Aveſnes, & la Flandre aux Dampierres. Mais la Princeſſe

Meyer, Annal. Flandr.

Innocent. 3. Epiſt. edit. Baluz. tom. 2. pag. 595.

ne prévint, par ce partage, qu'une partie du mal qu'elle avoit à craindre. L'ambitieux Jean d'Aveſne impatient de regner, trouva la vie de la Comteſſe ſa mere trop longue, & ſe mit en tête de devenir Comte de Hainaut, ſans attendre la mort de Marguerite.

Le jeune Prince différa à faire éclater ſes vues juſqu'à ce qu'il ſe fût ménagé de puiſſans amis. Guillaume Roi des Romains, dont Jean d'Aveſne avoit épouſé la ſœur, fut celui qui prit le plus hautement ſon parti. Il donna deux déclarations, l'une tendante à mettre ſon beau-frere en poſſeſſion du Hainaut, & de ſes dépendances; l'autre, dont nous venons de parler, contre l'Empereur Bauduin, qu'il dépouilloit, ſans l'avoir entendu, du Comté de Namur.

Il eſt à préſumer que cette derniére déclaration n'étoit pas ſérieuſe, quant au fond, & n'avoit été faite qu'à deſſein d'intimider les feudataires du Comté de Hainaut. On vouloit les obliger, par un coup d'éclat, à recevoir Jean d'Aveſne pour leur Seigneur, du vivant de la Comteſſe ſa mere, & dans un tems où le procès de la légitimité des d'Aveſnes n'étoit pas encore clairement décidé.

Mais de quelque maniére que le Roi des Romains penſât à ce ſujet, il eſt viſible que ſa déclaration étoit un peu précipitée à l'égard de Bauduin. Au milieu des troubles & de la guerre, ce Prince ne pouvoit guères être informé à

Conſtantinople de ce qui ſe paſſoit en Hainaut, ni par conſéquent être taxé de négligence, pour un défaut d'hommage dans ces conjonctures.

Il arriva néanmoins que de tous ceux qui n'avoient pas relevé leur fief, Bauduin fut le ſeul qu'on pouſſa avec vivacité. Car on a des actes qui font foi, que cinq ans après l'arrêt rendu contre ce Prince, le Comte de Luxembourg écrivoit à l'Elu de Liége, pour ſavoir à qui il devoit faire hommage des terres qu'il tenoit du Comté de Hainaut, ſans qu'il paroiſſe qu'on lui eût fait un crime d'avoir différé ſi longtems à s'aquitter de ce devoir.

Litt. Henrici Leod. electi anni 1253. *in Theſaur. nov. Anecdot. tom.* 1. *pag.* 1051.

Mais ce qui rendoit l'Empereur ſi coupable aux yeux du Roi des Romains, n'étoit pas tant le défaut de l'hommage, que d'avoir engagé le Comté de Namur au Roi de France, contre les Loix de l'Empire. C'étoit là de quoi on vouloit principalement le punir, & l'on cherchoit pour cela à profiter de l'éloignement de ſaint Louis, qu'on ſavoit à la veille de paſſer en Egypte.

Cette affaire n'eut cependant d'autres ſuites que d'intriguer l'Empereur Bauduin. Ceux qui d'abord avoient été les plus ardens contre ce Prince, rabbatirent bien de leur vivacité quand ils ſurent que le Pape, de concert avec la Reine mere, Régente de France, ſe diſpoſoit à prendre hautement la défenſe de Bauduin. Ce Prince ne voulut pourtant pas s'expoſer à être la dupe

1249. *Bullæ Innocentii Papæ, dans l'Invent. des Chartres du Comté de Namur, c.* 1. *n.* 42.

d'un calme apparent. Bien informé qu'on réveilleroit cette querelle à la premiére occaſion, ou qu'on en feroit naître quelqu'autre, il prit la réſolution d'envoyer l'Impératrice Marie, ſon épouſe, en France, afin de veiller de plus près ſur les démarches de leurs ennemis.

Marie fut reçue de la Reine Blanche, ſa tante, avec toutes les marques d'honneur & d'amitié dûes à ſon rang, & à la proximité du ſang qui les uniſſoit. On pourvut à ſon entretien avec une magnificence vraiment royale; & ce qui fut plus ſolide encore, la Reine, un peu avant ſa mort, arrivée ſur la fin de l'année 1252. lui rendit l'obligation des cinquante mille livres hypotéquées ſur le Comté de Namur.

L'Impératrice qui n'avoit plus les mêmes raiſons de reſter en France, après la mort de la Reine mere, vint alors demeurer dans ce Com-
1253. té. Elle y étoit déja établie dès l'année 1253. ainſi qu'on le voit par un acte paſſé à Viéville, le 24 de Juin de cette année, par où cette Princeſſe donne à Fouque, (*r*) Chatelain hérédi-

(*r*) Ce *Fouque* eſt appellé *Foubon* dans l'acte dont nous parlons, & *Fauken* dans quelques Chroniques MSS. Mais on voit par un autre acte de 1237. par lequel l'Empereur Bauduin l'établit Chatelain héréditaire de Samſon, que Fouque étoit ſon véritable nom. Il eut pour ſucceſſeur Guillaume connu par une Chartre du Comte Guy de l'année 1263. Cet emploi conſidérable fut exercé durant les deux ſiécles ſuivans, par des Seigneurs des Maiſons de Gomigny, d'Eve & d'Outremont. Je fais ces remarques pour faire voir combien Grammaye (*pag.* 25. *col.* 1.) a été peu fondé à dire que l'Impératrice Marie de Brienne a été enterrée à Namêche, parce

taire de Samſon, en échange du moulin de Vaux, trente muids d'avoine, & ſept livres monoie de Louvain, à prendre ſur les tailles d'Outre-Meuſe & d'Arche. L'Impératrice termina encore, dans le courant de la même année, quelques autres affaires de cette nature. Mais il y en avoit une beaucoup plus importante, & qui occupa tout autrement la Princeſſe. *Extrait des Archives du Chapitre de N. D. num.* 99.

Quoique les déclarations données à Mayence, contre l'Empereur Bauduin fuſſent demeurées ſans effet, pour les raiſons que nous avons rapportées, on n'ignoroit pas qu'elles ſubſiſtoient dans toute leur force, & que la crainte ſeule de s'expoſer au reſſentiment du Pape, & du Roi de France, en arrêtoit l'exécution. D'ailleurs, les brouilleries qui continuoient toujours entre la Comteſſe de Flandre & ſes enfans du premier lit, augmentoient encore les inquiétudes de l'Impératrice. Ce n'étoit plus ſeulement le Comté de Hainaut & ſes dépendances, qu'on vouloit ôter à la Com-

qu'on lit dans l'Egliſe de cette Paroiſſe l'épitaphe ſuivante gravée ſur une tombe de marbre, qu'il attribue à cette Princeſſe: ICY GIST LA DROITE IRETAINE CHASTELAINE DE SANSON, QUI FUT DEL LINAGE LE ROY DE JERUSALEM. POL POUR L'AME QUE DIEU CONSOLE. Je laiſſe à juger ſi on eût qualifié de la ſorte une Impératrice, & en quel ſens il pourroit être vrai que Marie de Brienne fût *la droite Iretaine* (héritiére) *Chaſtelaine de Sanſon.* Il y a eu des Rois de Jéruſalem de pluſieurs Maiſons: il ne ſeroit point étonnant qu'une Dame Chatelaine eût appartenu à quelqu'un de ces Princes, & peut-être même à la Maiſon de Brienne, originaire de Champagne, & à portée par-là de s'allier avec des Seigneurs du Comté de Namur.

teſſe Marguerite, afin d'en inveſtir les d'Aveſnes. On ne prétendoit pas moins que de dépouiller cette Princeſſe des autres domaines qu'elle tenoit de l'Empire. Le Roi des Romains auſſi vif ſur ce point que ſon beau-frere, ménageoit d'autant moins la Comteſſe, qu'après avoir battu les Flamans dans deux ou trois occaſions importantes, il n'avoit plus rien à craindre de leur part.

Il eût fallu que l'Impératrice eût fermé les yeux, pour ne pas voir, qu'avec un deſſein ſi ſuivi de faire un Etat conſidérable à Jean d'Aveſne, on auroit encore moins d'égard pour l'Empereur Bauduin, dont on étoit mécontent, qu'on en avoit eu pour la Comteſſe de Flandre. Le moindre événement pouvoit donc décider, dans ces circonſtances, du ſort du Comté de Namur, & l'enlever à la Maiſon de Courtenay.

1254. *Extrait des Regiſtres du tréſor des Chartres du Roi de France, layette Namur, cotté XXXI. à la fin du Villebarduin de Du Cange.*

La ceſſion que Jean d'Aveſne fit, à peu près dans le même tems, au Comte de Luxembourg des droits que la déclaration du Roi des Romains lui donnoit ſur ce Comté, fut tout à la fois une nouvelle preuve qu'on ne perdoit pas de vue le projet de l'envahir, & une ſource de nouveaux embarras pour l'Impératrice.

Elle n'ignoroit pas que les Comtes de Luxembourg étoient les plus dangereux ennemis que l'Empereur de Conſtantinople pouvoit avoir par rapport à ſon Comté de Namur, tant à cauſe

de la facilité qu'avoient ces Princes d'y porter leurs troupes, que parce qu'ils regardoient toujours ce Pays comme le patrimoine de leurs ancêtres. Heureuſement la mort du Roi des Romains délivra l'Impératrice de tant d'inquiétudes. Jean d'Aveſne n'étoit à craindre que par l'appui qu'il recevoit de ce Prince. Devenu plus traitable après l'avoir perdu, il penſa ſérieuſement à ſe réconcilier avec la Comteſſe ſa mere. 1255.

Il étoit tems qu'il prît ce parti. Marguerite pouſſée à bout par ce fils ambitieux, avoit cédé le Hainaut au Comte d'Anjou, frere du Roi ſaint Louis, qui après s'être rendu maître des meilleures places du Pays, venoit d'en chaſſer les partiſans des d'Aveſnes. Tout braves qu'étoient les deux freres, chefs de cette Maiſon, ils craignirent, à leur tour, que deſtitués de la protection du Roi des Romains, la ſucceſſion de la Comteſſe de Flandre ne leur échappât. Ils crurent ne pouvoir mieux faire dans ces circonſtances, que de remettre leurs interêts & leurs prétentions à l'arbitrage du Roi de France. Le ſaint Roi donna, dans cette occaſion, des preuves de ſon équité, en engageant le Comte d'Anjou à renoncer à la donation que la Comteſſe Marguerite lui avoit faite, & en aſſurant de nouveau le Hainaut aux d'Aveſnes, après la mort de cette Princeſſe. Mais en leur rendant ainſi juſtice, le Roi exi-

Litt. Henrici Leod. electi, in Theſ. nov. Anecdot. tom. 1. pag. 1051.

Iperii Chron. ibid. tom. 3. p. 730.

Chron. Guill. de Nangis, Spicileg. tom. 3. p. 37.

gea de ces deux Seigneurs une rénonciation dans les formes, à tous les avantages que les déclarations du feu Roi des Romains avoient pu leur donner. Il les obligea auſſi à révoquer la ceſſion faite au Comte de Luxembourg, des droits qu'ils avoient prétendu avoir ſur le Comté de Namur, en vertu des mêmes déclarations. Jean d'Aveſne, & Bauduin ſon frere en paſſerent par tout ce que le Roi voulut, & ſignerent à Peronne le Dimanche avant la fête
1256. de ſaint Michel, un acte rélatif à ces différens points.

Extrait des Regiſtres du tréſor des Chartres, ſuprà, à la fin du Villehardouin de Du Cange.

Il y eſt exprimé, 1°. qu'ils renoncent, tant pour eux que pour leurs deſcendans, ou ayant cauſe, aux droits qu'ils auroient eu, ou prétendu avoir, en vertu des déclarations de Guillaume Roi des Romains, ſur le Comté de Namur, & ſur toutes autres terres appartenantes à l'Empereur Bauduin.

2°. Qu'ils s'engagent à ſolliciter le nouveau Roi des Romains, lorſqu'il y en aura un d'élu, de caſſer & annuller leſdites déclarations, dont ils s'obligent de remettre les actes au Roi de France, avec toutes les piéces & titres concernant cette affaire, avant la Touſſaints, ne ſe réſervant ſur ledit Comté de Namur, que l'hommage dû aux Comtes de Hainaut, lorſque la ſucceſſion à ce Comté ſera ouverte par le décès de la Comteſſe Marguerite.

3°. Et quant à la ceſſion faite à Henri Comte de

de Luxembourg, des droits énoncés ci-deſſus, Jean & Bauduin d'Aveſne déclarent qu'ils la révoquent, & que leur intention eſt qu'elle ſoit regardée comme nulle & de nul effet, de même que les actes paſſés à ce ſujet.

4°. Ils promettent au ſurplus de faire en ſorte qu'Henri de Luxembourg renonce, de bon gré, à ladite ceſſion, & ſe déſiſte de toute pourſuite à cet égard, qu'il en rende même les actes au Roi de France.

5°. Faute de quoi, & s'il arrivoit que le Comte Henri, nonobſtant leurs ſollicitations, prétendît faire uſage de ladite ceſſion, Jean & Bauduin d'Aveſne s'engagent à ne lui prêter aucune aſſiſtance, & Bauduin promet, ce cas arrivant, de ſoutenir, de toutes ſes forces, l'Empereur de Conſtantinople & l'Impératrice Marie, contre ledit Henri & ſes héritiers, ou ayant cauſe : deſquelles promeſſes, déclarations & engagemens ils jurent l'exécution ſur les ſaints Evangiles, à Peronne, le Dimanche avant la Saint-Michel 1256.

Ce traité fait, ſous la garantie d'un Roi auſſi juſte & auſſi puiſſant que ſaint Louis, acheva de diſſiper les allarmes de l'Impératrice, & rendit la tranquilité aux Peuples du Comté de Namur. Mais elle ne dura pas long-tems. Un événement qui paroiſſoit ne devoir pas avoir de grandes ſuites, les replongea, peu de tems après, dans les horreurs de la guerre.

L'abſence du Souverain, jointe aux troubles dont le Comté avoit été agité, durant tant d'années, ayant rallenti la vigilance des Magiſtrats, il s'étoit introduit parmi le Peuple un eſprit de licence, qui aboutit enfin aux déſordres les plus crians. Il n'y avoit plus de police dans la Capitale. On y refuſoit ouvertement d'écouter les loix ſi ſagement établies par les anciens Comtes, pour la ſûreté publique.

Divers Mémoires MS. Ces diſpoſitions répandues dans tous les ordres de l'Etat, amenerent par dégrés les diſſenſions entre les habitans, les querelles & les meurtres, que l'impunité rendoit tous les jours plus fréquens. Les jeunes gens, même les plus diſtingués, ſe livroient, ſans honte, aux plus grands excès, juſqu'à entretenir publiquement des maiſons de débauche, reconnues pour telles.

Il y en avoit une de cette eſpéce, au voiſinage de Salzinne, qu'Himaine de Loz, Abbeſſe de ce Monaſtére, très-conſidérée de l'Impératrice, plus encore pour ſa vertu, que pour ſa naiſſance, entreprit de faire proſcrire. Elle en vint à bout. L'Impératrice ayant pris feu ſur les plaintes de l'Abbeſſe, ordonna à ſon premier Officier de ſe tranſporter à cette maiſon, & d'en chaſſer ceux qui l'habitoient, ce qu'il exécuta. Peu de tems après, cet Officier fut aſſaſſiné en plein jour, avec des circonſtances qui firent juger que les aſſaſſins avoient

voulu le punir d'avoir trop fidélement accompli les ordres de ſa Souveraine.

Ce crime n'étant pas de nature à être diſſimulé, l'Impératrice enjoignit aux Magiſtrats de faire la recherche des coupables. Sur la réponſe qui lui fut faite, qu'ils s'étoient évadés, la Princeſſe fit ſaiſir leurs biens, & procéder contre eux, ſelon toute la rigueur des loix. Le Peuple déja révolté par les exactions, que l'état, où étoit l'Impératrice, l'avoit obligé de faire, ne manqua pas de taxer d'avarice & de dureté la conduite de cette Princeſſe. On crut même que le Roi de France ne l'approuveroit pas; & comme il ſe trouvoit parmi les accuſés deux ou trois jeunes Gentilshommes beaucoup moins coupables que les autres, on leur conſeilla d'aller ſe jetter aux pieds de ce Prince, afin qu'il intercédât pour eux. Ils en furent aſſez mal reçus, & plus mal encore de ſes Miniſtres, qui les renvoyerent après les avoir accablés de reproches. Ces jeunes gens réduits au déſeſpoir, conçurent le deſſein de renverſer le gouvernement, & de chaſſer l'Impératrice. Ce projet formé, ils en communiquerent le plan à leurs familles. L'eſprit de rébellion le fit gouter. On s'attacha à gagner les plus accrédités de la Bourgeoiſie, & tant de perſonnes entrerent dans la conjuration, qu'on ne douta plus du ſuccès, pourvu qu'Henri Comte de Luxembourg, à qui on prétendoit

Chron. Cornel. Zantfliet in vet. Script. Collect. tom. 5. p. 102.

ſe donner, voulût accepter la ſouveraineté. Un Bourgeois, nommé Vallerand de Flaitre, fut chargé de lui en aller faire la propoſition. On convint, en attendant la réponſe du Prince, de demeurer tranquile, & de garder un profond ſilence.

Le Comte, ainſi qu'on l'avoit prévu, écouta favorablement l'Envoyé, & reçut les offres qu'il lui fit de la part des habitans de Namur, avec de grandes marques de ſatisfaction & de reconnoiſſance. Il concerta enſuite avec Vallerand ce qu'il y avoit à faire, & le renvoya chargé de préſens, en l'aſſurant qu'il ne tarderoit pas à le ſuivre. En effet, Henri s'étant mis, peu de jours après, en marche, arriva à
1256. Namur la nuit de Noël, & fut tout de ſuite introduit dans la Ville.

L'Impératrice qui ne ſupçonnoit rien d'un complot tramé avec tant de ſecret, n'eut que le tems de ſortir du Château, & de laiſſer au Bâtard de Weſemale, qui y commandoit, des ordres de ſe défendre juſqu'à l'extrêmité. Pendant que le Comte de Luxembourg faiſoit ſes diſpoſitions pour l'attaque de cette forteresſe, la Princeſſe alla ſolliciter par-tout du ſecours. Il ſe paſſa bien du tems avant qu'elle pût trouver des protecteurs aſſez puiſſans, & d'aſſez bonne volonté pour lui en donner. Les premiers qui ſe déclarerent, furent les Seigneurs Champenois, parens ou alliés de la

Chron. Guill. de Nangis, tom. 3. Spicilegii, p. 39.

Maiſon de Brienne. Jean & Louis, freres de l'Impératrice, en étoient les chefs. Leurs amis ſe joignirent à eux, & ils firent tous enſemble un corps de troupes plus choiſies que nombreuſes. La Comteſſe de Flandre, à qui ſes propres malheurs avoient appris à ſecourir les infortunés, mit de ſon côté une armée en campagne. Malheureuſement pour la Maiſon de Courtenay, elle en confia la conduite à ſon fils Bauduin d'Aveſne. *Yperii Chronicum, Theſ. nov. Anecdot. tom. 3. p. 737.*

Le Comte de Luxembourg n'eût apparemment pu réſiſter à tant de forces réunies, ſi tout autre que ce Seigneur en avoit eu le commandement. L'Impératrice s'en tenoit ſi aſſurée, qu'elle ſigna à Binche l'onziéme de Juin, 1258. un ordre adreſſé au Gouverneur du Château de Namur, afin qu'il eût à recevoir les gens de la Comteſſe de Flandre, lorſqu'ils s'y préſenteroient. Mais Bauduin d'Aveſne ayant oublié, en cette occaſion, ce qu'il devoit à ſa gloire, ne fut pas plutôt arrivé ſur les hauteurs de Namur, qu'il laiſſa entrevoir le peu d'inclination qu'il avoit à ſecourir les aſſiégés. Au lieu de marcher droit à un ennemi affoibli par un ſiége qui duroit depuis plus de dix-huit mois, ce Seigneur affecta de temporiſer. Il paſſa quinze jours entiers à reconnoître les environs de Namur, & enfin tous ſes efforts aboutirent à ſigner avec les Luxembourgeois une tréve d'autres quinze jours, pendant laquelle il fut *Oliv. Wredii Genealog. Com. Flandr. p. 209.*

Chron. Cornelii Zantfliet, pag. 103.

ſtipulé qu'on ne pourroit introduire ni hommes, ni vivres dans le Château.

C'étoit viſiblement trahir les aſſiégés, qui craignoient bien moins l'ennemi que la faim. Cette conduite révolta l'armée, ſur-tout les Champenois, qui ſe voyant joués par Bauduin, refuſerent de demeurer plus long-tems ſous ſes ordres, & ſe retirerent outrés de dépit. Nous avons des vers faits en ce tems-là, (*s*) & conſervés à Paris dans la Bibliothéque

MS. de Coiſlin cotté 2742.

I.

(*s*) Priſe eſt Namur, (*a*) *cuens* Henry eſt dedans:
Tant ai ſoffert lou ſiege & andurcit.
Or ait Chaſtial riche & fort & (*b*) *doutcit*,
Poe priſet mais Hainnueirs & Flamans
Ke li babau fiſſent devant Namur,
Et s'étoient detrues à ſeur.
Dez (*c*) *mecnut* s'an alerent fuant.
Et lour (*d*) *Harnax* mavaiſement laixant.

2.

Or vont Flamans (*e*) lor p.de demandant
Et trouues fraintes crient a partir
Lor maueſtiet ueulent enſi covrir
Mais ne lor valt, trop eſt appariſſant
Ja prodome rendre ne jugeront
Ceuke mauais par maueſtiet perdront
Ki doit gardeir (*f*) *mues* lou harnax
Ke cil cui il eſtoit? cui lou demandent il.

3.

Conteſſe a tort dou Conte vous plaindez,
De vos homes mues plaindre vos douriez
Kil ne valent mies (*g*) 1 paigne viez.
Bien les auons maintefois aproviet.
A Bovigne (*b*) avint ja ver Franſois;
Et en Holande (*i*) Alimant par dous fois
A (*k*) Poilavache a tant contre (*l*) toniol,
Puis perdirent *il cuer*, honor & harnax.

(*a*) Le Comte Henri de Luxembourg.
(*b*) *Doutcit*, redoutable.
(*c*) *Dez mecnut*, dès minuit.
(*d*) *Lour harnax*, leurs bagages.
(*e*) *Lor p.de*, leur perte.
(*f*) *Mues*, mieux.
(*g*) 1 *paigne viez*, un peigne vieux.
(*h*) Alluſion à la bataille de Bouvine.
(*i*) Alluſion à la guerre de Zélande, où Guillaume Roi des Romains, battit pluſieurs fois les Flamans.
(*k*) Alluſion au ſiége de Poilvache en 1238. où apparemment les Flamans auront été repouſſés.
(*l*) Je ſoupçonne que ce *Toniol* défendoit Poilvache.

de ſaint Germain des Prez, où les ſentimens de ces Seigneurs, & leur indignation contre les Flamans ſont exprimés avec beaucoup de vivacité. Les troupes de Marguerite ſe voyant abandonnées des Champenois, ſe débanderent à leur tour; de ſorte que Bauduin d'Aveſne n'étant plus en état de tenir tête au Comte de Luxembourg, fut obligé de ſe retirer en laiſſant le Comte en pleine liberté de continuer le ſiége. C'étoit apparemment tout ce qu'avoit prétendu Bauduin, plus fidéle à ſes anciennes liaiſons avec Henri, qu'au ſerment qu'il avoit fait à Peronne entre les mains de ſaint Louis.

Le brave Francon de Weſemale, quoique privé par cette retraite de toute eſpérance de ſecours, ne s'en défendit pas avec moins de vigueur. Le Comte de Luxembourg lui offrit inutilement les conditions les plus avantageuſes. Il ne penſa à capituler, que quand, faute de vivres, il ſe vit réduit à la derniére extrêmité. Cette belle défenſe lui aquit tant de réputation, que s'étant enſuite donné à Charles d'Anjou, Roi de Sicile, ce Prince lui fit l'honneur de le mettre du nombre des cent braves, avec leſquels il devoit ſe battre, contre Pierre Roi d'Arragon.

Chron. Zantfliet, ibid.

Ibid. p. 119.

La perte de la Ville & du Château de Namur entraina celle du reſte de la Province, que le Comte de Luxembourg réduiſit ſans peine.

L'Impératrice n'eut alors d'autre parti à prendre, que d'aller en France, où le Roi trop occupé de ſes propres affaires pour penſer beaucoup à celles du Comté de Namur, ne donna pas à cette Princeſſe grande eſpérance de ſecours. Il lui conſeilla même de vendre ſes prétentions ſur le Comté à Guy fils aîné de la Comteſſe de Flandre, & d'employer l'argent qu'elle en tireroit, à la défenſe de l'Empire d'Orient attaqué vivement par les Grecs.

Mais il en fut de cet Empire comme du Comté de Namur. L'un & l'autre furent per-
1261. dus pour la Maiſon de Courtenay. Si Bauduin qui eut le bonheur d'échapper à ſes ennemis, après la priſe de Conſtantinople, avoit alors porté ſes armes dans le Comté de Namur, il eſt vraiſemblable qu'il l'eût arraché des mains du Comte de Luxembourg. Peut-être même que ce Comte touché de compaſſion, à la vue d'un Empereur détrôné, eût conſenti de bonne grace à lui reſtituer ce Comté, triſte débris d'une ſi grande fortune. Mais Bauduin ne penſa qu'à reconquerir ſon Empire, & ſe détermina à abandonner ſes droits ſur Namur au Comte Guy de Flandre, pour la ſomme de vingt mille livres. Il vendit auſſi en même-tems à la Comteſſe Marguerite *Onain* & *Couroube*, deux terres près de Valenciennes, avec la plupart des autres fonds qui lui reſtoient en Flandre, ne ſe réſervant preſque rien qu'une vaine eſpérance

Invent. des Chartres, num. 35. chap. 1.

rance de recouvrer une couronne, que ni lui, ni aucun de ſes deſcendans ne porta depuis.

La vente du Comté de Namur ainſi réſolue, ne tarda pas à s'effectuer, & fut conſommée en 1263. (*t*) de ſorte que dès la fin de cette année, le Comte Guy fut reçu à l'hommage du Château de Samſon par l'Evêque de Liége. Il penſa alors à faire valoir par les armes, les titres qu'il venoit d'aquerir à prix d'argent. Nous verrons bientôt avec quel ſuccès, après que nous aurons achevé de raconter ce qui regarde la perſonne de l'Empereur Bauduin. 1263. *Ibid. chap.* 12. *num.* 5.

Ce Prince vêcut encore douze ans, après la perte de ſon Empire, toujours en mouvement, pour chercher les moyens de le reconquerir ſur les Grecs, & trouvant toujours des obſtacles à l'exécution de ce grand deſſein. La donation qu'il fit en 1265. du Royaume de Theſſa-

(*t*) Lettres de l'Empereur Bauduin à Philippe ſon fils, pour l'autoriſer à vendre le Comté de Namur. A Paris en 1262.

Lettres de Philippe fils de l'Empereur Bauduin, par où il déclare, qu'en vertu du pouvoir reçu de l'Empereur ſon pere, il a vendu le Comté de Namur, Villes, Châteaux, appartenances & dépendances, à Mr. Guy de Flandre, moyennant la ſomme de vingt mille livres Pariſis. 1262.

Lettres de l'Empereur Bauduin, qui donne acte de la vente ci-deſſus, avec la ratification de Philippe ſon fils. 1262.

Lettres de l'Empereur Bauduin, qui ordonne aux Prévôts, Doyens & Chapitres de ſaint Pierre, & de ſaint Aubain à Namur, de prêter l'hommage à Mr. Guy, Comte de Namur. 1263.

Lettres de l'Empereur Bauduin adreſſées à la même fin, aux Baillis, Chatelains, Chevaliers, Hommes de fiefs, Mayeurs, &c. 1263. Le tout extrait de l'*Inventaire des Chartres du Comté de Namur, chap.* 1. *num.* 1, 2, 3 *& ſeq.*

lonique à Hugue Duc de Bourgogne, eſt une preuve qu'il ne perdit jamais ce deſſein de vue. Le but que ſe propoſe Bauduin en faiſant cette donation, eſt l'avantage qui peut en revenir à l'Empire de Romanie. Il gratifie auſſi, par le même acte, le Duc de Bourgogne de la Baronie d'Ainnes, & d'une autre au choix du Duc; mais en ſtipulant qu'elle devra être éloignée de cinquante milles de Conſtantinople, voulant ſe réſerver, pour ſon propre domaine, les terres les plus voiſines de la Ville Impériale.

Perard, Recueil de pluſieurs piéces curieuſes ſervant à l'Hiſtoire de Bourgogne, p. 507. & 508.

On ignore ce que devint, après la vente du Comté de Namur, l'Impératrice Marie de Brienne, Princeſſe d'un courage & d'une vertu dignes du grand Empereur à qui elle devoit le jour. Ceux qui l'ont fait mourir Chatelaine de Samſon, ne ſe ſont pas mis plus en peine de garder les bienſéances que le vraiſemblable. Si Marie de Brienne avoit dû vivre en particuliére, il n'eſt point à préſumer qu'elle eût voulu choiſir pour ſa demeure un pays dont elle avoit perdu ſi deſagréablement la ſouveraineté, ſur-tout ayant pour douaire les terres de Blaton & de Courtenay. D'ailleurs, on trouve dans l'*Inventaire des Chartres du Comté de Namur*, un acte du Comte Guy, de l'année 1263. par où il s'engage à conſerver à Guillaume Chatelain héréditaire de Samſon, les droits que l'Empereur Bauduin avoit accordés à ceux qui ſeroient revêtus de cet em-

Grammaye p. 25. col. 1.

Extrait des Regiſtres du Chap. de N. D. num. 100.

ploi. Il étoit donc rempli du vivant de l'Impératrice.

Cette Princeſſe eut de Bauduin Empereur de Conſtantinople, un fils nommé Philippe, qui prit tant qu'il vêcut le titre d'Empereur, & qui épouſa Beatrix, fille de Charles d'Anjou, Roi de Sicile. Il fit, auſſi-bien que ſon pere, d'inutiles efforts pour remonter ſur le trône, juſqu'à ce que le maſſacre général des François en Sicile, lui eut fait perdre toute eſpérance de recouvrer ſes Etats. Il ſortit du mariage de Philippe avec Beatrix une fille unique, nommée Catherine, mariée à Charles de Valois, frere du Roi Philippe le Bel. Cette Princeſſe porta pour dot à ſon époux la terre de Courtenay, avec de grandes prétentions. Charles voulut en 1307. revendiquer le Comté de Namur en vertu de ces prétentions. Mais le Comte Jean premier ayant, par un compromis, remis cette affaire à la déciſion de Philippe le Bel, Roi de France, elle fut terminée dans l'année 1312. à ſon avantage, & la Maiſon de Dampierre, ou de Flandre, maintenue en poſſeſſion du Comté de Namur.

Chron. Guillelmi Nangii, Spicileg. t. 3. p. 44.

Invent. des Chartres, chap. 1. n. 45. & 95.

Pendant un regne auſſi tumultueux que celui dont nous venons de rapporter les événemens, l'Etat Eccléſiaſtique du Comté de Namur eut aſſez de peine à ſe maintenir, au point où il étoit reſté, à la fin du regne précédent. Bauduin confirma la fondation de l'Abbaïe de

Miræi tom. 1. pag. 311. Ibid. pag. 314. Miræi tom. 3. pag. 401. 402. &c.

Grandpré, & céda cent ſoixante arpens de bois, que les Religieux de ce Monaſtére acheterent en 1239. On trouve auſſi que ce Prince augmenta par ſes aumônes les revenus de Soleilmont, Monaſtére de filles fondé ſous le regne d'Henri l'Aveugle, & aggrégé en 1237. à l'Ordre de Cîteaux, ſous la direction de l'Abbé d'Alne. La peſte ayant enlevé la plupart des Religieuſes de cette Maiſon, ſur la fin du quatorziéme ſiécle, Guillaume Comte de Namur, profita de cette circonſtance pour y introduire la réforme, ce qu'exécuta avec ſuccès Marie d'Alvet, Religieuſe remplie de l'eſprit de Dieu, qu'on fit venir pour cette ſainte œuvre, d'un Couvent du Diocéſe de Maline. Marie de Senſeille choiſie pour Abbeſſe, peu de tems après l'établiſſement de la réforme, la maintint, & l'affermit ſi bien par les exemples de vertu qu'elle donna à ſes filles, que depuis ce tems-là, l'Abbaïe de Soleilmont a toujours été célébre par ſa régularité.

Hiſt. de Liége par le R. P. Bouille, t. 1. p. 446.

Grammaye p. 61. col. 2.

Enfin, c'eſt encore du regne de Bauduin qu'on datte l'établiſſement des Croiſiers à Namur, où la piété de quelques Bourgeois donna en 1248. commencement à la Maiſon de cet Ordre, laquelle reçut enſuite des accroiſſemens conſidérables. C'eſt là ce que je trouve dans une Chronique MS. du Comté de Namur. Mais il paroit par les titres conſervés dans cette Mai-

ſon, & en particulier, par une Bulle d'Innocent IV. qu'elle étoit déja fondée, pluſieurs années auparavant. *Délices du pays de Liége, tom. 2. p. 173. & 174.*

L'Abbaïe de Salzinne, bien loin de faire de nouveaux progrès, penſa être détruite par le même événement, qui fit perdre le Comté de Namur à la Maiſon de Courtenay. Les Religieuſes en butte à la populace, furent obligées de quitter le Monaſtére, & de ſe diſperſer. Quelques-unes ſe retirerent dans l'Abbaïe de Flines, à une lieue de Douay, & y finirent leurs jours. Himaine de la Maiſon des Comtes de Loz, fut de ce nombre. Elle étoit Abbeſſe de Salzinne, ainſi que nous l'avons dit. Mais la ſainteté de ſa vie, & ſes autres belles qualités l'ayant fait choiſir Abbeſſe de Flines, elle ne quitta plus cette Maiſon, où elle mourut ſaintement. *Buzelinus Gallo-Fland. ſacra & prophana, p. 234.*

L'Abbaïe de Marquette, au voiſinage de Lille, eut auſſi pour Abbeſſe à peu près dans le même tems, la vertueuſe Berthe de Marbais, née d'une famille illuſtre dans le Comté de Namur. Elle ne fut pas moins chere à la Comteſſe Jeanne de Flandre pour ſa rare piété, que par les liens du ſang qui les uniſſoit. Après avoir ſervi long-tems d'exemple & de mere à cette Maiſon, elle y paſſa à une meilleure vie. *Ibid. pag. 70.*

A ces deux ſaintes Religieuſes nous croyons pouvoir joindre la bienheureuſe Julienne, que

la perſécution qu'on lui fit ſouffrir à Liége, dans la maiſon de Cornillon, obligea de ſe refugier d'abord à Namur, & puis dans l'Abbaïe de Salzinne, où elle vêcut quelque tems. Elle alla enſuite à Foſſe, & y mourut en odeur de ſainteté, après avoir eu la conſolation de voir la fête du très-ſaint Sacrement, établie dans l'Egliſe de Liége, à quoi elle contribua beaucoup par ſon zéle & par ſes priéres.

HISTOIRE DU COMTÉ DE NAMUR.

LIVRE TROISIÉME.

Les Comtes de la Maiſon de Dampierre, ou de Flandre.

GUY PREMIER,

Comte de Namur.

LEs actes paſſés entre l'Empereur Bauduin & le Comte Guy, avoient aſſuré à ce dernier les droits de la Maiſon de Courtenay, ſur le Comté de Namur. Guy avoit de plus reçu de l'Evêque de Liége l'inveſtiture du Château de Samſon, qui relevoit immédia- 1263.

Oliv. Wredii Geneal. Comit. Fland. p. 209.

tement de ce Prélat. Mais il reſtoit encore bien des pas à faire, avant que d'arriver à la poſſeſſion actuelle & effective du Comté. Henri Comte de Luxembourg, qui s'en étoit emparé de la maniére que nous l'avons rapporté, & qui au droit de conquête joignoit les anciennes prétentions de ſa Maiſon, ne devoit pas être d'humeur à s'en deſſaiſir, auſſi long-tems qu'on ne l'y contraindroit point, par la force des armes. Ainſi tout annonçoit une guerre ſanglante, dont cette malheureuſe Province, ſi ſouvent priſe & repriſe depuis quelques années, alloit encore devenir la victime.

1264. En effet, les deux concurrens ſe mirent en campagne avec toutes leurs forces: l'un pour faire valoir les droits qu'il venoit d'acheter, l'autre afin de défendre ceux que ſes armes lui avoient aquis. Guy mena d'abord aſſez mal le Comte de Luxembourg, & le pouſſa même juſqu'à Namur, dont il forma le ſiége. Mais tandis que le Flamand étoit occupé de cette entrepriſe, il reçut une ambaſſade du Comte de Hainaut, toujours d'intelligence avec celui de Luxembourg, qui dut lui faire comprendre, qu'il auroit bientôt un ennemi de plus ſur les bras, s'il continuoit le ſiége de cette Capitale.

Chron. Zantfliet tom. 5. vet. Script. & monum. pag. 113.

Le Comte de Hainaut, Seigneur Suzerain du Comté de Namur, en avoit inveſti Henri, & prétendoit que c'étoit s'en prendre à lui-même, que de vouloir enlever à ſon Vaſſal un fief

fief dont il l'avoit mis en poſſeſſion. Il n'eut pas été difficile au Comte Guy de faire ſentir le foible de cette prétention, s'il avoit pu eſpérer que le Comte de Hainaut ſe fût contenté de bonnes raiſons : mais le procédé de ce Prince annonçoit aſſez qu'il ne cherchoit qu'un prétexte de faire la guerre. L'armée Flamande quoique nombreuſe, n'étant point en état de tenir tête aux forces réunies des deux Comtes, Guy penſoit à abandonner ſon entrepriſe, & à s'en retourner en Flandre, lorſque Bauduin d'Aveſne, oncle du Comte de Hainaut, vint lui propoſer de terminer par un accommodement le différend qu'il avoit avec le Comte de Luxembourg. Dans l'embarras où venoit de le jetter la déclaration du Comte de Hainaut, Guy reçut avec joie cette ouverture de paix, ſur-tout lorſque Bauduin, ayant expoſé ſon projet en détail, lui eût montré un moyen auſſi aiſé qu'honorable, d'entrer en poſſeſſion du Comté de Namur.

On l'offroit à Guy, ſans autre condition que d'épouſer Iſabelle, fille du Comte de Luxembourg, à qui le pays que les deux Comtes ſe diſputoient, ſerviroit de dot. Guy n'héſita pas à accepter une propoſition ſi avantageuſe, & conſentit à traiter ſur ce plan.

La premiére choſe dont on convint, fut de faire ceſſer de part & d'autre les hoſtilités. On travailla enſuite à régler en détail les articles

de pacification; ce qui fut bientôt terminé, la plupart de ces articles n'étant qu'une ſuite du mariage, ſur quoi on étoit déja d'accord. Tel étoit le point des renonciations à faire, tant de la part de la Maiſon de Flandre, que de celle de Luxembourg. On ſtipula d'un côté, que les enfans que le Comte Guy avoit eu de Mahaut de Bethune, ſa premiére femme, ne pourroient rien prétendre ſur le Comté de Namur; & de l'autre, que le Comte Henri renonceroit de bonne foi, & feroit renoncer ſes enfans, & les autres Seigneurs de ſa Maiſon, à toute eſpéce de droits, qu'ils auroient eu, ou pu avoir ſur le même Comté. Enſuite pour affermir de plus en plus l'union entre les deux Maiſons, on arrêta le mariage des fils du Comte Guy avec les filles du Comte Henri, pour le tems où les uns & les autres ſeroient en âge. Ce dernier article demeura ſans effet, & fut même annullé depuis, du conſentement des parties.

Inventaire des Chartres, chap. 1. n. 52. & 65.

Ibid. chap. 1. num. 41.

Ce traité de paix conclu vers la fin de l'année 1264. changea en fêtes & en réjouiſſances, les allarmes que les commencemens de la guerre avoient déja répandues, parmi les peuples. Le Comte Guy, après avoir reçu l'hommage de ſes nouveaux ſujets, donna tous ſes ſoins au Gouvernement, & à retrancher divers abus, que les troubles des regnes précédens avoient introduits. Il alla enſuite en Flan-

1264.

dre avec ſa nouvelle épouſe, afin d'y faire les préparatifs néceſſaires au voyage d'outremer, où il ſe propoſoit d'accompagner le Roi ſaint Louis, qui méditoit une ſeconde croiſade contre les Sarrazins. Mais avant que d'entreprendre ce voyage, le Comte revint à Namur pour terminer un différend qu'avoit le Chapitre de ſaint Aubain avec les Echevins. Il s'étoit élevé entre ces deux corps une conteſtation des plus vives. Les Bourgeois partagés en étoient déja venus à des voies de fait, qui faiſoient craindre qu'un ſimple conflit de juriſdiction n'aboutît à une émeute populaire. Le Comte s'étant fait repréſenter les griefs des deux partis, il les examina dans ſon conſeil, & il rendit enſuite un jugement définitif. Le Chapitre & ſes Officiers furent maintenus dans l'indépendance qu'ils prétendoient à l'égard des Echevins, & déclarés ſoumis uniquement à la juriſdiction du Souverain, & de ſon grand Bailli, le reſſort conſervé à ce dernier, avec le droit de réformer les ſentences des Officiers du Chapitre. Une déciſion ſi ſage rétablit la paix entre les deux corps, & rendit le calme à la Ville, que ce différend avoit diviſée.

Oudegherſt, Chron. de Flan. pag. 192 verſ.

Aub. Miræi, tom. 1. p. 318.

Cette affaire ayant été ainſi terminée, le Comte, ſuivi d'une troupe choiſie de ſa Nobleſſe, ſe rendit à Aigues-mortes, où les Croiſés devoient s'embarquer pour la terre ſainte. C'étoit du moins l'idée de la plupart de ceux qui

Meyer, Ann. Flandr. ad an. 1270.

avoient pris la croix. Mais le Roi, avant que de paſſer dans la Paleſtine, voulut s'aſſurer des
1270. côtes d'Afrique, & mettre les Barbares qui les habitoient, hors d'état de fournir du ſecours aux Sarrazins de l'Egypte & de la Paleſtine, comme il étoit arrivé dans les croiſades précédentes.

Cette réſolution ayant été priſe, dans un grand conſeil tenu immédiatement après qu'on ſe fut embarqué, on fit voile vers le Royaume de Tunis, où l'on prit terre ſans oppoſition, quoiqu'une multitude infinie de Sarrazins eût d'abord fait mine de vouloir empêcher la deſcente. Mais il s'en fallut bien que la ſuite de cette expédition répondît à de ſi heureux commencemens. Les Infidéles cherchant moins à combattre, qu'à fatiguer l'armée Chrétienne, & à la rebuter, s'attacherent à la faire périr en détail, & y réuſſirent. Les vivres étoient en abondance dans cette armée; mais il n'en étoit pas de même de beaucoup d'autres choſes néceſſaires à la vie. Le ſoldat y ſouffroit extrêmement de la ſoif, n'y ayant ni ruiſſeaux, ni puits à portée du camp. Il fallut attaquer le Château de Carthage, pour ſe délivrer de cette incommodité. On le fit avec ſuccès, & par-là l'armée ſe trouva plus à l'aiſe: du moins on ceſſa d'y manquer d'eau.

On n'eut pas plutôt remédié à ce mal, qu'il s'en manifeſta un autre également funeſte aux

Croiſés. On étoit au mois d'Août, où le chaud eſt exceſſif dans ces climats ardens. Les maladies qui en ſont une ſuite ordinaire, ne tarderent pas à ſe faire ſentir. Comme elles étoient contagieuſes, elles ſe répandirent en peu de tems avec une telle violence, que preſque perſonne n'en fut exempt. Le Comte de Nevers, fils du Roi, en mourut, ainſi que le Cardinal Légat, & grand nombre de Seigneurs Croiſés. Les Barbares inſtruits de l'état où étoit l'armée Chrétienne, la harcelloient continuellement, tantôt par de fauſſes attaques, tantôt par des combats plus ſérieux, mais évitant toujours d'en venir à une action déciſive.

Le Roi, qu'une conjoncture ſi embarraſſante inquiétoit beaucoup, ſe trouvoit par-tout, & ne négligeoit rien de ce qui pouvoit contribuer à la ſanté, & à la ſûreté du ſoldat, juſqu'à ce qu'enfin victime de tant de travaux, il fut lui-même attaqué de la diſſenterie. Cette maladie mit en peu de jours au tombeau ce grand Prince, plus glorieux d'avoir ſacrifié ſa vie, en cherchant à étendre le Royaume de Jeſus-Chriſt, qu'il ne l'eut été par la conquête de tous les Royaumes de la terre.

La mort d'un Prince ſi grand & ſi reſpecté jetta dans l'armée Chrétienne une conſternation, que l'arrivée du Roi de Sicile, avec un puiſſant renfort, ne calma que foiblement. La diſſenterie continuoit d'enlever beaucoup de monde.

Le nouveau Roi de France en fut attaqué à ſon tour, & en danger de perdre la vie. On réſolut néanmoins auſſi-tôt qu'il fut un peu mieux, de pourſuivre l'entrepriſe qu'on avoit commencée. Deux fois les Sarrazins furent battus, ce qui facilita les approches de Tunis, & donna les moyens d'en faire le ſiége dans les formes.

Malgré les avantages qu'on venoit de remporter, l'armée Chrétienne auroit apparemment achevé de ſe ruiner devant cette place, ſi le Roi de Tunis épouvanté de la hardieſſe des Croiſés, ne leur eût fait demander la paix, que l'on conclut à des conditions plus honorables qu'on n'auroit dû les attendre de la ſituation où l'on étoit. Ainſi ſe termina cette croiſade commencée avec tant d'éclat & de ſi grandes forces. Le peu de fruit qu'on en retira, rallentit ſi bien l'ardeur des Rois & des Seigneurs, pour les expéditions d'outremer, que tout le zéle des ſouverains Pontifes n'a jamais pu la rallumer depuis. Aſſez d'Ecrivains ont parlé, en des termes peu meſurés, de ces guerres ſaintes, comme ſi elles avoient été l'effet d'un zéle outré, & autant d'entrepriſes contre le droit des gens. L'approbation des Conciles & des Papes, & la pureté des vues de la plupart des Princes qui s'y ſont engagés, auroit dû, ce ſemble, arrêter la critique de ces téméraires cenſeurs.

• Le Comte de Namur de retour de l'expédi-

tion de Tunis, après s'être repoſé durant quelques mois à la Cour de France, repaſſa en Flandre, & delà à Namur, où il ne fut pas long-tems ſans prendre les armes, pour un ſujet auſſi léger en ſoi, que funeſte dans ſes ſuites. Une vache volée près de Ciney par un payſan du Comté de Namur, fut l'occaſion de la guerre. Il ſe faiſoit à Andenne un tournoi, 1273.
où la Nobleſſe des pays voiſins étoit accourue en foule. Ce concours y attira nombre de marchands des environs, parmi leſquels ſe trouverent le voleur de la vache, & celui à qui elle avoit été enlevée. Le premier l'ayant expoſée en vente, l'autre reconnut ſon bien, & alla tout de ſuite dénoncer le voleur au Bailli de Condros. Jean de Halloy, c'étoit le nom du Bailli, crut ne devoir pas laiſſer impuni un vol de cette nature fait dans un lieu de ſa juriſdiction. Andenne n'en étoit pas. Le Bailli engagea adroitement le voleur à paſſer dans le Condros, où il ne fut pas plutôt, qu'on le fit arrêter, & enſuite pendre, après qu'il eut avoué le vol. Juſques-là tout étoit dans l'ordre. Halloy avoit rempli les devoirs de ſon emploi. On ne pouvoit tout au plus lui reprocher qu'un peu de mauvaiſe foi, s'il eſt vrai, comme on le dit, qu'il eût promis la vie au coupable, afin de l'attirer plus aiſément hors du Comté de Namur. Cependant ſoit que le Seigneur de Goſne, dont ce malheureux étoit

Chron. Zantfliet, pag. 115.

ſujet, fût bien aiſe de trouver cette occaſion de maltraiter le Bailli qu'il n'aimoit pas, ſoit par quelqu'autre motif que nous ignorons, il fit un bruit effroyable de cette exécution, & ſe mit à piller, & à brûler les Villages du pays de Liége, accompagné des Sires de Celles & de Spontin, ſes parens, & des autres Seigneurs de la Maiſon de Beaufort.

Butkens, liv. 4. pag. 288.

Ceux de Hui, Capitale du Condros, offenſés d'un procédé auſſi injuſte qu'il étoit dommageable à leurs compatriotes, ne manquerent pas d'uſer de repréſailles, & firent de leur côté la guerre au Seigneur de Goſne, renverſant ſon Château, & ruinant ſes terres. Si les Bourgeois de Hui avoient borné là leur vengeance, perſonne n'auroit eu à ſe plaindre, le dommage ayant été à peu près égal de part & d'autre. Mais enhardis par leurs premiers ſuccès, ils crurent que le Seigneur de Beaufort, leur voiſin, étant frere de celui de Goſne, méritoit le même traitement. Ils allerent donc mettre le ſiége devant ſon Château, ſitué ſur un rocher, à la droite de la Meuſe, en quoi ils réuſſirent ſi mal, qu'après avoir perdu pluſieurs de leurs braves, ils furent obligés de ſe retirer. Le Bailli de Condros qui dirigeoit cette petite guerre, ne ſe rebuta pas pour cet échec. Il reſtoit un troiſiéme frere au Seigneur de Goſne, à qui appartenoit la Seigneurie de Falais : le Bailli alla attaquer ſon Château. La place étoit trop mau-

mauvaiſe, pour réſiſter long-tems à des ennemis dont le nombre groſſiſſoit tous les jours. Le Seigneur de Falais, après avoir exhorté les ſiens à ſe défendre, autant qu'ils le pourroient, courut implorer la protection de Jean premier Duc de Brabant, & lui faire hommage de ſa terre. Cette démarche, en aſſurant aux Seigneurs de la Maiſon de Beaufort un défenſeur ſi puiſſant, rendit la querelle tout autrement ſérieuſe. Juſques-là la guerre ne s'étoit faite que de particulier à particulier; mais dès que les Liégeois eurent appris que le Duc de Brabant levoit une armée, & que les Beauforts avoient mis dans leurs interêts les Comtes de Namur & de Luxembourg, en ſe reconnoiſſant leurs hommes liges, ils ſe joignirent à ceux de Hui, & ils prirent des meſures, pour tenir tête à tant d'ennemis.

Extrait des Archives du Chap. de N. D. num. 136.

La deſtruction de Meffe, & la levée du ſiége de Falais, que le Duc de Brabant fit abandonner aux Hutois, furent les premiers exploits par où ce Prince ſignala la protection qu'il venoit d'accorder aux Beauforts. On ne vit plus alors, de part & d'autre, que ravages & qu'incendies. Le Comte de Luxembourg prit Cinei, & y mit tout à feu & à ſang. Celui de Namur en fit autant à Warnant, tandis que les Liégeois réduiſoient en cendres la partie du Duché de Luxembourg, appellée *le Rendarche*, avec plus de trente villages, ou hameaux des

environs. On étoit ſi acharné à ſe nuire, qu'on abandonnoit la défenſe de ſon propre pays, pour courir à la ruine du pays ennemi.

Les choſes étoient en cet état, lorſque les Dinantois, qui juſques-là n'avoient pris aucune part à cette guerre, informés que ceux de Namur ſe préparoient à les attaquer, allerent au devant d'eux, ſous la conduite de Jacques de Rochefort, leur Advoué. Le Seigneur de Dave, à la tête d'un corps de Namurois, étoit déja entré ſur leurs terres. Comme ce corps étoit fort ſupérieur, les Dinantois trouvant la partie trop inégale, pour riſquer un combat, ſe replierent ſur Dinant. On les ſuivit, & on les ſerra de ſi près, que le Seigneur de Dave, accompagné des principaux de Namur, entra dans la Ville avec les fuyards. Un peu de précaution auroit rendu les Namurois maîtres de Dinant; mais au lieu de s'aſſurer des portes, les premiers qui pénétrerent dans la Ville, s'avancerent ſi étourdîment, que quelques Bourgeois ayant dans ce moment abattu la herſe, l'avant-garde, compoſée de l'élite de cette petite armée, ſe trouva enfermée, ſans pouvoir être ſecourue de ceux qui la ſuivoient. Il en couta la vie à une centaine des principaux de Namur qui furent tués en cette occaſion, avec le Seigneur de Dave, pendant que les autres expoſés aux traits & aux pierres qu'on leur lançoit du haut des ramparts, eu-

rent assez de peine à gagner Bouvigne, où ils arriverent fort en désordre. Ce fut la derniére scéne de cette sanglante tragédie, durant laquelle il périt, de part & d'autre, au delà de quinze mille hommes, sans parler des maux de toute espéce que cette funeste querelle causa, dans le pays de Liége, en Brabant, & dans les Comtés de Namur & de Luxembourg.

Les Souverains de ces différens pays ne purent les envisager sans horreur, sur-tout lorsque revenus à leur sang froid, ils firent réflexion que nul d'eux n'avoit d'interêt à la continuation d'une guerre commencée presque sans raison. C'en fut assez pour leur faire prendre à tous des sentimens pacifiques. Ils convinrent de choisir, pour arbitre de leurs différends, le Roi de France Philippe le Hardi, & de s'en remettre à sa décision. Ce Prince ayant examiné le sujet & les suites de cette querelle, jugea sagement que l'unique moyen de la terminer, étoit de rétablir les choses sur le pied où elles étoient, avant les hostilités, sans faire mention de ce qui y avoit donné lieu. Il décida aussi qu'on regarderoit comme non avenus les hommages que le Duc de Brabant, & les Comtes de Luxembourg & de Namur avoient reçus des Seigneurs de la Maison de Beaufort. Par cette sentence arbitrale, ces Seigneurs furent condamnés à rentrer sous l'obéissance de l'Evêque de Liége, à laquelle le

1275. *Butkens pag.* 283.

Extrait des Archives du Chap. N. D. n. 115. & 116.

dépit leur avoit conſeillé de ſe ſouſtraire. Il ne paroit pourtant pas qu'on en ſoit jamais venu à l'exécution de la ſentence, que les Seigneurs, ou leurs ſujets, trouverent apparemment moyen d'éluder, puiſqu'encore aujourd'hui les terres de Beaufort & de Goſne relévent de Namur, malgré les proteſtations & les plaintes que ceux de Liége ont faites de tems en tems à ce ſujet.

Foullon, Hiſt. Leod. t. 1. pag. 362.

Invent. des Chartres, chap. 7. art. 10.

La mort de la Comteſſe Marguerite arrivée environ deux ans après la fin de cette guerre, mit le Comte Guy ſon fils en poſſeſſion de la Flandre. Mais en augmentant ſa puiſſance, cette riche ſucceſſion devint pour ce Prince une ſource de ſoins & de chagrins. Les d'Aveſnes, toujours ennemis de la Maiſon de Flandre, ne virent pas plutôt Guy en poſſeſſion de ſes nouveaux Etats que, ſe rappellant les ſujets de mécontentement qu'ils lui avoient donnés, ils commencerent à craindre qu'il ne lui prît envie de s'en venger. Quoique le Comte de Hainaut fût un Prince puiſſant, il ne l'étoit pas aſſez, pour tenir tête aux Flamans & aux Namurois réunis ſous un même maître, & d'autant plus formidables aux Hennuyers, qu'ils les tenoient, pour ainſi dire, bloqués de tous les côtés.

Dans les premiéres guerres que ces deux Maiſons s'étoient faites, du vivant de la Comteſſe Marguerite, il n'y avoit eu que l'appui

du Comte Guillaume de Hollande, Roi des Romains, qui eût empêché celle de Hainaut de ſuccomber. Ce fut encore à la même Puiſſance qu'elle eut recours en cette occaſion. Le Comte de Hainaut dépendant de l'Empire, il étoit naturel qu'il trouvât auprès de l'Empereur plus de protection que Guy, dont les principaux domaines relevoient de la France. D'ailleurs, le Comte de Flandre ſe trouvoit, à l'égard de l'Empire, dans les mêmes circonſtances dont les d'Aveſnes avoient tiré tant d'avantage, peu d'années auparavant. Le Comté de Flandre étoit compoſé de terres, partie du reſſort de la France, & partie de celui de l'Empire. Le Comte avoit prêté l'hommage à la premiére de ces Puiſſances; mais ſoit mauvaiſe volonté, ſoit qu'il n'en eût pas été ſommé, il ne s'étoit pas encore aquitté de ce devoir envers l'Empereur, dont il étoit vaſſal pour la Zélande, le Comté d'Aloſt, le pays de Waës, & le canton appellé des Quatre-métiers.

Jean d'Aveſne Comte de Hainaut, profita de cette négligence, pour obtenir de la Cour Impériale la confiſcation de ces riches domaines. L'Empereur Rodolphe de Hasbourg, l'en gratifia en effet, & déclara le Comte Guy déchu de tous les droits qu'il y avoit, comme étant tombé dans la commiſe. Cette ſentence à laquelle le Comte de Flandre ne s'attendoit nullement, l'embarraſſa d'autant plus, que l'in-

Theſaur. nov. Anecd. tom. 1. *pag.* 1164. & 1167.

docilité de quelques villes de Flandre lui donnoit déja en ce tems-là assez d'occupation.

Guy ne se manqua pourtant pas dans cette occasion, & trouva heureusement les peuples des pays qu'on vouloit lui enlever, disposés à tout entreprendre, plutôt que de changer de maître. L'Evêque de Cambrai que l'Empereur avoit chargé de faire exécuter la déclaration, éprouva tout ce qu'on devoit attendre
Ibid. p. 1168. de leurs dispositions. Les habitans de Grandmont, quoique ses diocésains, ne voulurent pas même l'entendre, & penserent le maltraiter. Ce fut à quoi aboutit la commission du Prélat. Pressé par la Cour Impériale d'agir, il répondit qu'ayant été si mal reçu dans son
Ibid. p. 1172. Diocése, il y auroit de la témérité à vouloir exécuter, dans des pays qui n'en étoient pas, les ordres qu'on lui avoit donnés. Les raisons de l'Evêque étoient bonnes, & laissoient peu d'espérance à la Cour Impériale de faire recevoir aux sujets de Guy un autre Souverain que ce Prince. On crut pourtant devoir faire encore une tentative.

Ibid. p. 1186. Au défaut de l'Evêque de Cambrai, la commission fut donnée à Guillaume de Montfort Chanoine & Official d'Utrecht. Celui-ci vint à bout de signifier les ordres dont on l'avoit chargés : mais les Flamans ne s'en mirent guères en peine, & demeurerent constans dans leur attachement pour le Comte de Flandre.

Ces différentes procédures, qu'on ſuivit durant quatre à cinq ans avec aſſez de vivacité, n'étoient pas de nature à devoir beaucoup inquiéter ce Prince. Il ſe contenta d'en appeller au Pape, bien aſſuré que le vieux Empereur Rodolphe, trop occupé en Allemagne, n'entreprendroit jamais de le pouſſer à bout.

Le Comte de Hainaut, qui avoit compté ſur toute autre choſe que ſur des décrets de la Cour Impériale, voyant qu'il n'obtiendroit rien de plus, penſa alors à s'accommoder avec le Comte de Flandre. Il y eut des pour-parlers, *Ibid. p.* 1194. dans leſquels on convint de prendre pour arbitres l'Evêque de Liége, & l'Elu de Mets. On s'apperçut bientôt que ce compromis ne finiroit rien. C'étoit en effet remettre la déciſion du procès au jugement des parties, le premier de ces Prélats étant fils du Comte de Flandre, & l'autre de la Maiſon d'Aveſne. Ainſi les deux Comtes las de cette guerre de procédure, ſe préparerent à ſoutenir leurs droits par les armes, pendant que l'Evêque de Tuſculum, Légat du ſaint Siége en Allemagne, mettoit tout en œuvre, pour débaucher les Sujets du Comte Guy. *Ibid. p.* 1216.

L'orage étoit prêt d'éclater, & les deux armées s'étoient déja avancées dans les plaines de Douai, lorſque tout à coup, après une courte négociation, on publia une ſuſpenſion d'armes. Une affaire qui intereſſoit également *Meyer, Ann. Flandr. ad an.* 1248. 1284.

les deux Comtes, fut apparemment ce qui les détermina à prendre ce parti. Ils venoient d'être choisis pour arbitres, entre le Duc de Brabant & le Comte de Gueldre, qui formoient tous deux des prétentions sur le Duché de Limbourg.

Renaud Comte de Gueldre & de Zutphen, fondoit les siennes sur ce qu'il avoit épousé Ermengarde fille unique de Vallerand, dernier Duc de Limbourg. Malheureusement pour lui, la Princesse étoit morte peu de tems après son pere, sans laisser d'enfans. Renaud n'en demandoit pas moins le Duché sa vie durant. Adolphe Comte de Berg, le lui disputoit. Il étoit le plus proche parent du feu Duc dans la ligne masculine, & il soutenoit qu'à ce titre le Duché de Limbourg lui étoit dévolu, tant pour la propriété, que pour l'usufruit. Adolphe se sentant trop foible, pour tirer ce pays des mains du Comte de Gueldre, qui s'en étoit déja mis en possession, il avoit transporté ses droits au Duc de Brabant, qui lui en avoit payé une grande somme d'argent.

Butkens pag. 297.

Dès que la cession eut été rendue publique, on prévit, que vu la puissance & le caractére des deux contendans, cette querelle alloit mettre en feu la basse Allemagne. Plusieurs des Princes voisins s'entremirent pour la terminer à l'amiable. Mais ni le Duc, ni le Comte n'ayant voulu se relâcher sur rien, on ne pensa plus qu'à

qu'à la guerre, & à chercher des alliés. C'étoit un point capital pour les deux Princes de s'aſſurer de la Nobleſſe du Duché de Limbourg. Le Comte de Gueldre avoit eu ſur ce point l'avantage de prévenir le Duc de Brabant. Une bonne partie des principaux du pays, gagnés par des graces, ou par des promeſſes, s'étoient donnés à lui, dès le commencement de la querelle. Mais il étoit arrivé à cette occaſion, ce qui arrive toujours, dans un Etat où il y a des factions & des partis oppoſés. Le Comte en cherchant à s'attacher les Schafdrieſches, Seigneurs puiſſans & accrédités, s'étoit attiré la haine des Geilkirchs leurs ennemis, qui ne leur cédant ni en richeſſes, ni en crédit, ſe déclarerent hautement pour le Duc de Brabant. *Ibid. p.* 300.

Les Princes voiſins n'étoient pas plus d'accord entre eux, au ſujet des deux prétendans. L'Archevêque de Cologne mécontent du Duc, s'étoit ligué avec ſon adverſaire. Les Seigneurs de la Maiſon de Limbourg avoient pris le même parti, auſſi-bien que Thibaut fils du Duc de Lorraine, & les Comtes de Seyne, de Naſſau, de Spanheim & de Neuvenare. Le Duc de Brabant comptoit de ſon côté pour alliés les Comtes de Hollande, de Loz, de Bourgogne, de la Marck & de Waldeck, le Sire de Cuick, & grand nombre de Seigneurs François, tels que les Comtes de la Marche, d'Angoulême, de Soiſſons, de Vendôme, de Saint-

Pol, avec les Sires de Châtillon, de Craon & de Montmorency.

Les choſes étoient en cet état, lorſque les deux partis, dans le tems qu'on croyoit qu'ils alloient en venir aux mains, entre Liége & Aix-la-Chapelle, remirent leurs prétentions à l'arbitrage des Comtes de Flandre & de Hainaut, en les priant de prononcer ſur leur démêlé, avant le jour de Pâques. Les deux Comtes, qu'une raiſon ſecréte, dont nous parlerons bientôt, inclinoit à favoriſer le Comte Rainaud, examinerent enſemble & ſéparément les titres de ce fameux procès, & déciderent, dans le terme convenu, que le Duché de Limbourg demeureroit au Comte de Gueldre ſa vie durant, & ſeroit enſuite remis au Duc de Brabant, pour lui reſter & paſſer à ſes héritiers. C'étoit donner gain de cauſe au Comte Rainaud, qui, comme nous l'avons dit, bornoit ſes prétentions à un ſimple uſufruit.

Butkens, p. 301.

Mais une clauſe que les arbitres ajouterent, ſavoir que le Château de Limbourg ſeroit confié à la garde du Comte de Flandre, pendant tout le tems que celui de Gueldre ſeroit en poſſeſſion du Duché, fit que la ſentence déplut preſque également au Comte de Gueldre & au Duc. Tous deux refuſerent d'y acquieſcer, & commencerent, tout de bon, à ſe faire la guerre. Philippe Roi de France, vint néanmoins encore à bout de les engager à ſigner

une autre tréve, & à s'en rapporter encore une fois à ce que les Comtes de Flandre & de Hainaut décideroient, après un ſecond examen du droit des parties.

La tréve ne fut pas plus reſpectée que la premiére ſentence des arbitres. On ſe battit, on s'enleva des places, & l'on oublia juſqu'au compromis, le Duc de Brabant ayant apparemment jugé que, dans les diſpoſitions où étoient les Comtes de Flandre & de Hainaut, il n'étoit guères à préſumer qu'ils duſſent prononcer un jugement impartial.

En effet, il étoit ſurvenu bien du changement par rapport à ces deux Princes, depuis la publication de la tréve. Ce n'étoit plus le Comte de Gueldre qui prétendoit au Duché de Limbourg. Comme, quelque choſe qui pût arriver, il ne pouvoit tout au plus en eſpérer que l'uſufruit, on l'avoit engagé, dans une aſſemblée des Seigneurs de ſon parti, à y renoncer en faveur du Comte de Luxembourg. Ce Prince avoit un titre aſſez plauſible, pour ſe mettre à ſon tour ſur les rangs. Il tiroit ſon origine de la Maiſon de Limbourg, & il ſoutenoit que tant qu'il y auroit des mâles de cette Maiſon, le Duché de ce nom leur devoit appartenir. Les Comteſſes de Flandre & de Hainaut, ſœurs du Comte de Luxembourg, appuyoient ouvertement les prétentions de leur frere, ſur-tout la Comteſſe de Flandre, Prin- *Ibid. p.* 311.

Tperii Chronic. Thef. nov. Anecd. tom. 3. pag. 760.

ceſſe intrigante & de beaucoup d'eſprit, qui ſut ſi bien inſpirer ſes ſentimens à ſon mari; que d'arbitre qu'il étoit, il devint partiſan zélé du nouveau prétendant.

Avec de pareilles diſpoſitions de la part des arbitres, il ne paroiſſoit plus poſſible de vuider la querelle autrement que par les armes. Cependant les ſoins que ſe donnerent les Rois de France & d'Angleterre, pour amener les deux rivaux à un accommodement, les firent encore conſentir à prendre pour juge de leur différend, Enguerrand de Crequi Evêque de Cambrai. Mais il en fut de ce troiſiéme compromis ainſi que des deux premiers. Sans s'embarraſſer de ce que l'Evêque décideroit, chacun penſa à la guerre, & à fortifier ſon parti.

Celui du Duc de Brabant groſſiſſoit tous les jours. Thierri Comte de Cléves, qui d'abord avoit paru vouloir demeurer neutre, changea de réſolution, & ſe donna au Duc. L'Evêque de Liége, quoique fils du Comte de Flandre, en fit de même. On l'engagea par l'eſpérance de lui faire recouvrer la Seigneurie de Rode, qu'il prétendoit que le Comte de Gueldre avoit uſurpée ſur ſon Egliſe. Un démêlé ſurvenu dans ces conjonctures, entre l'Archevêque de Cologne & les Bourgeois de cette Ville, dont le Duc de Brabant ſe déclara le protecteur, acheva d'éloigner tout eſpoir d'accommodement. De ſorte que les eſprits s'aigriſſant cha-

Digitized by Google

que jour davantage, on en vint enfin à une bataille qui ſe donna le cinquiéme de Juin de l'année 1288. à peu de diſtance du Château de Voeringen, entre Cologne & Nuys. Preſque toute la Nobleſſe de la baſſe Allemagne s'y trouva raſſemblée, & combattit avec un acharnement dont on n'avoit pas vu d'exemple depuis long-tems. 1288.

Les alliés du Comte de Luxembourg y furent entiérement défaits, & ce Prince y perdit la vie avec trois de ſes freres, & plus d'onze cens Chevaliers. Le nombre des priſonniers fut proportionné à celui des morts. L'Archevêque de Cologne, & le Comte de Gueldre, deux Comtes de Naſſau, dont l'un fut depuis Empereur, le Comte de Neuvenare, Walrave de Juliers, & beaucoup d'autres Seigneurs y tomberent entre les mains des Brabançons, ou de leurs alliés. Peu de perſonnes de marque furent tués dans l'armée du Duc de Brabant; mais ce Prince, qui fit durant cette journée des prodiges de valeur, y reçut quelques légéres bleſſures.

Il ne fut plus queſtion, après cette mémorable victoire, de lui diſputer le Duché de Limbourg. Ses ennemis abattus ne chercherent pas même à avoir leur revanche. Il n'y eut que Vallerand de Fauquemont, de la Maiſon de Limbourg, qui après être échappé de la bataille, où il n'avoit pas tenu à lui qu'il n'eût

Butkens, p. 322.

trouvé la mort, pouſſa le dépit juſqu'à refuſer de rendre hommage au vainqueur. La Comteſſe de Flandre, auſſi opiniâtre que Vallerand, ſe mit en tête de le ſoutenir, & lui donna le gouvernement du Comté de Namur, afin de le mettre à portée de faire tout le mal qu'il pourroit aux Brabançons. Le Duc diſſimula à l'égard de la Comteſſe; mais il n'eut pas la même modération pour le Seigneur de Fauquemont. Il ravagea ſes terres, & aſſiégea ſon Château. Il ne put néanmoins l'emporter, parce que Vallerand profitant de l'éloignement du Duc, que cette expédition avoit mené au delà de Maſtricht, ſe jetta ſur le Brabant Wallon, où après avoir battu & tué le Seigneur de Melin, il commit de grands déſordres. Le Duc qui aima mieux conſerver ſon pays, que d'achever de ruiner les terres de ce Seigneur, leva promptement le ſiége de Fauquemont, & marcha à grandes journées au ſecours de ſes Sujets. La partie n'étoit plus égale. Vallerand ſe retira bien vîte à Namur, où il ſe tint tranquile, pendant qu'on travailloit à réunir les deux Maiſons de Brabant & de Luxembourg. Le mariage d'une fille du Duc, avec le jeune Comte de Luxembourg, fut le nœud de cette réunion, & rétablit la paix entre ces Princes.

Il reſtoit encore, pour achever de ramener le calme dans la baſſe Allemagne, à finir le

traité avec le Comte de Gueldre, priſonnier du Duc de Brabant. Ce Prince avoit des amis que ſa mauvaiſe fortune ne lui avoit pas enlevés. Le Comte de Flandre & le Seigneur de Fauquemont étoient de ce nombre. Ils réſolurent, quoiqu'il pût en arriver, de tirer l'infortuné Comte de ſa priſon, & ſignerent pour cet effet, peu de mois après la bataille de Woëringen, un traité d'alliance, par où ils s'engagerent à déclarer la guerre au Duc de Brabant & à l'Evêque de Liége, s'il étoit néceſſaire d'en venir à cette extrêmité, pour procurer la liberté du Comte de Gueldre. Mais perſonne ne s'employa plus efficacement que Philippe Roi de France, en faveur du priſonnier. Le Duc de Brabant reçut fort bien les ouvertures que le Roi lui fit faire à ce ſujet, & promit d'apporter toutes ſortes de facilités à l'élargiſſement du Comte. Il ne s'agiſſoit plus que des conditions. Le Duc laiſſa le Roi maître de les régler; à quoi le Comte conſentit auſſi. Cette affaire étant en ſi bons termes, fut bientôt conclue. Il en couta au Comte de Gueldre ſix mille marcs d'argent, & quelques Châteaux qu'il fut obligé de céder au Duc, qui de ſon côté lui reſtitua les places qu'il avoit enlevées pendant la guerre. Le Roi jugea auſſi dans le même tems un différend ſurvenu entre le Duc de Brabant & le Comte de Flandre, à l'occaſion de deux Châteaux du Duché de Limbourg, de façon

Extrait des Archives du Chap. de N. D. num. 184.

1289.

Extrait des Archives du Chap. de N. D. num. 130.

Butkens, p. 323.

Extrait du Chap. de N. D. num. 131.

que la bonne harmonie entre tous ces Princes fut entiérement rétablie.

Cependant la conteſtation entre le Comte Guy & le Comte de Hainaut, pour les terres de Flandre reſſortiſſantes de l'Empire, ſubſiſtoit toujours. La guerre de Limbourg n'avoit fait que l'aſſoupir, ſans que les parties fuſſent convenues d'autre choſe que d'une ſuſpenſion d'armes, & de remettre à un tems plus favorable la diſcuſſion de cette affaire. Il eſt vraiſemblable que le Comte de Flandre ſe flattoit que le ſucceſſeur de Rodolphe lui ſeroit moins contraire, & que d'autre part le Comte de Hainaut temporiſoit, dans l'eſpérance que ſous un chef plus actif que le vieil Empereur, l'Empire prendroit auſſi cette affaire plus à cœur. Si ce fut là leur idée, tous deux ſe trompe-
Theſaur. nov. Anecdot. tom. 1. pag. 1255. rent. Adolphe & Albert qui ſuccéderent à Rodolphe, confirmerent, à la demande du
Invent. des Chartres. chap. 1. art. 59. Comte de Hainaut, les ſentences portées par leur prédéceſſeur, contre le Comte de Flandre, & ne ſe mirent pas plus en peine que lui de les faire exécuter.

Mais il arriva delà que l'opiniâtreté du Comte de Hainaut à vouloir enlever à Guy des domaines qu'il regardoit avec raiſon comme ſon patrimoine, fit que les deux Princes ſe brouillerent plus que jamais. Le Comté de Namur
Theſaur. nov. Anecdot. tom. 1. pag. 1092. relevoit inconteſtablement du Hainaut. Le Comte de Flandre en étoit convenu. Preſſé

néan-

néanmoins d'en faire le relief, il le refuſa nettement, & il laiſſa le Comte de Hainaut fatiguer la diette de l'Empire par des plaintes, qu'elle ſe contenta de recevoir, & que Guy laiſſa tomber. Il ne répondit pas même à la ſommation qui lui fut faite de comparoître à la Cour de l'Empereur. Son parti étoit pris; & quoiqu'il pût en arriver, il étoit bien réſolu de ne rien céder de l'héritage de ſes peres. Nous avons un traité de ligue offenſive & défenſive qu'il fit en ce tems-là, avec le Comte de Luxembourg, & Louis Comte de Rhetel, dont la teneur indique aſſez que le Comte Guy penſoit tout de bon à la guerre.

Extrait des Archives du Chap. de N. D. num. 186.

Le Comte de Hainaut ne jugea pas à propos de pouſſer les choſes plus loin, & laiſſa à ſes ſucceſſeurs à finir ces conteſtations. Celle qui regardoit l'hommage du Comté de Namur, ceſſa par le relief qu'en fit le Comte Jean, ſucceſſeur de Guy. Mais le démêlé touchant la Flandre Impériale ne fut terminé que ſous les petits fils des deux Comtes, par la médiation de Charles le Bel, Roi de France, qui engagea le Comte Guillaume de Hainaut à renoncer aux prétentions de ſes prédéceſſeurs, ſur la partie de la Flandre dépendante de l'Empire, à condition que Louis Comte de Flandre renonceroit de ſon côté à l'hommage qu'il prétendoit ſur le Comté de Zélande.

Oudegherſt, Chron. de Flandre, fol. 246.

Ces démêlés tout vifs qu'ils furent, ne firent

pas perdre de vue au Comte Guy ſon Comté de Namur. Jean, l'un de ſes fils du premier lit, ayant été élevé à l'Evêché de Liége, & le Comte nommé peu de tems après *Mambour*, ou adminiſtrateur des terres de cet Evêché, il ſongea à profiter du pouvoir que lui donnoit cette commiſſion, pour faire régler les limites du pays de Liége & du Comté de Namur, au ſujet deſquelles il y avoit ſouvent des conteſtations. Le Comte ne s'en tint pas là. Il conçut encore un projet qui auroit eu des ſuites bien avantageuſes pour les deux Etats, s'il avoit été conduit juſqu'à l'exécution.

Chron. Zantfliet, pag. 131.

Le Pays de Liége s'avance, en quelques endroits, par des langues de terre fort reſſerrées, juſques bien avant dans le Comté de Namur, dont le territoire s'étend auſſi de la même maniére dans celui de cet Evêché. De plus, les deux Provinces ont des villages enclavés, & qui ne communiquent par aucun endroit au reſte du pays, ce qui nuit beaucoup au commerce, rend les tranſports difficiles, & occaſionne de fréquens démêlés. Le Comte ayant eu ſouvent des plaintes là-deſſus, tant de la part de ſes Sujets, que de celle des Liégeois,

1289. 1290. propoſa à l'Evêque & aux Etats de Liége de s'accommoder ſur ces enclavemens, & d'arrondir les deux pays par des échanges. Le projet étant également avantageux aux deux Peuples, on convint, de part & d'autre, de nom-

mer des Commiſſaires pour y travailler, en ſtipulant qu'on ne toucheroit ni aux Villes, ni aux Châteaux fortifiés, que chacun retiendroit en quelque lieu qu'ils fuſſent ſitués. La mort de l'Evêque arrivée, avant qu'on eût pu mettre la derniére main à cette affaire, fit échouer la négociation. On a tenté pluſieurs fois depuis ce tems-là, & encore de nos jours, de la renouer, mais toujours ſans ſuccès. *Extrait du Chap. de N. D. num. 117. & 118.*

Guy réuſſit mieux à faire régler les limites de ſon pays, du côté du Brabant, Godefroi Comte de Vienne, s'étant prêté aux vues du Comte pour ſa terre de Corroy. On termina auſſi, à peu près dans le même tems, quelques autres diſcuſſions de moindre importance, mais qui prouvent combien Guy avoit à cœur de mettre de l'ordre dans ſes domaines. Telle fut la conteſtation avec l'Evêché de Liége touchant le bois appellé des *Calenges;* & une autre par rapport aux aiſances, ou droit d'uſage, que les Bourgeois de Namur prétendoient dans la forêt de Marlaigne. Leurs priviléges furent reconnus & confirmés; & quant à l'autre point, il fut arrêté que les bois que l'Evêque & le Comte poſſédoient par indivis, ſeroient partagés également entre eux, ſauf vingt *bonniers* ou arpens leſquels, avant tout partage, ſeroient attribués à l'Evêque. Ces arrangemens & deux autres qui s'étoient faits quelques années auparavant entre le Comte & les *Ibid. n. 126.* *Ibid. n. 127. & 123.* *Invent. des Chartres, chap. 8. art. 1.*

Abbés de Lobbe & de Saint-Gerard, donnerent aux Peuples du Comté de Namur une grande idée de l'équité de leur Souverain. Mais le ſéjour que ce Prince faiſoit preſque ordinairement en Flandre, leur déplaiſoit beaucoup, auſſi-bien que ſon inclination pour les Flamans, à qui Guy confioit les affaires par préférence aux naturels du pays. Par-là l'argent en ſortoit continuellement, pour être porté à l'épargne du Prince; & ce qui en reſtoit, paſſoit en grande partie dans la bourſe de ces avides étrangers. Les Peuples épuiſés commencerent par murmurer contre le Gouvernement, & bientôt des murmures ils en vinrent à une ſédition ouverte, ne menaçant pas moins que de ſe donner un autre maître.

Extrait des Regiſtres du Chap. de N. D. n. 122. & 124.

Le Comte apprit cette nouvelle en Flandre; & ſe ſouvenant qu'un ſoulevement du Peuple occaſionné par des cauſes à peu près ſemblables, avoit fait perdre le Comté à la Maiſon de Courtenay, il fit partir en diligence pour Namur le Comte Jean ſon fils. L'arrivée de ce Prince conſterna les factieux, & les fit trembler pour leurs têtes. Mais il y avoit trop de coupables pour les punir de mort. Le jeune Prince ſe contenta d'envoyer les plus mutins en exil, & de condamner les autres à des amendes proportionnées à la griéveté de leur faute, ou à des voyages de dévotion en des pays éloignés, ſuivant l'uſage de ce tems-là.

Digitized by Google

Cette juſte ſévérité n'auroit trouvé que des applaudiſſemens, ſi le Mayeur & les Echevins n'avoient cru leur juriſdiction léſée par ces arrêts du Prince. Ils s'en plaignirent comme d'une atteinte donnée à leurs droits, prétendant que les Bourgeois n'étoient juſticiables qu'à leur tribunal. Il fallut, pour arrêter ces plaintes, que le Comte rendît un nouvel arrêt, par lequel il déclara que la connoiſſance des crimes de félonie, & de léſe-Majeſté, étoit & demeureroit réſervée à ſa perſonne & à ſon conſeil. Telle fut la fin d'une révolte qui auroit pu avoir des ſuites fâcheuſes, ſi on avoit donné aux ſéditieux le tems de la conſommer, en appellant à leur ſecours le Comte de Hainaut, qui, diſpoſé comme il étoit à l'égard du Comte de Flandre, n'eût pas manqué de ſaiſir cette occaſion de le chagriner.

Extrait des Archives du Chap. de N. D. num. 125.

Ce qu'il y eut d'heureux dans ce ſoulevement d'une partie de la Bourgeoiſie de Namur, c'eſt que, ſans que le pays ni les interêts du Comte en ſouffriſſent, il en réſulta un avantage réel pour les Sujets. Comme on n'ignoroit pas à la Cour de Flandre qu'une des cauſes principales du mécontentement des Namurois, venoit de l'abſence de leur Souverain, Guy & la Comteſſe ſa femme en prirent occaſion de ſe déterminer à céder le Comté au Comte Jean leur fils aîné. L'état des affaires en Flandre les confirma d'autant plus dans

Invent. des Chartres, chap. 1. art. 19.

cette réſolution, qu'on y étoit à la veille d'avoir toutes les forces de la France ſur les bras. D'ailleurs, le Comte Jean venoit de faire voir par la maniére dont il s'y étoit pris, pour ranger les rebelles, qu'il étoit en état de gouverner. Ces circonſtances réunies concoururent à hâter la ceſſion, qui fut faite dans les for-
1297. mes, & notifiée à Namur, où le Comte Jean prit, peu de tems après, poſſeſſion de la Province, à la grande ſatisfaction des Peuples charmés d'avoir enfin un Souverain qui réſidât chez eux.

Mais cette joie ne tarda pas à être troublée par les nouvelles qui arriverent de Flandre. Quoique les événemens dont je vais parler, n'appartiennent pas directement à l'hiſtoire que j'écris, je ne puis cependant me diſpenſer d'en raconter quelque choſe, à cauſe de la part qu'y eut le Comte Jean.

Juſqu'en l'année 1295. le Comte de Flandre avoit vêcu en bonne intelligence, avec le Roi de France ſon Souverain. Il avoit même ratifié le traité que le Comte Ferrand avoit conclu à Melun, lors de ſon élargiſſement, quoique les conditions en fuſſent très-onereuſes aux Flamans. Cette ratification, à laquelle le Comte avoit eu aſſez de peine à ſe réſoudre, paroiſſoit être une preuve de ſon attachement à la Couronne de France, & de ſon amour pour la paix. Mais l'interêt de ſa famille, plus

puiſſant ſur l'eſprit de Guy que celui de ſes Peuples, l'avoit engagé à rompre les nœuds qui l'attachoient à ſon Roi, & à s'unir avec Edouard, Roi d'Angleterre, ennemi de ce Prince, ſans autre raiſon que de procurer par-là à ſa fille Philippe l'avantage d'épouſer le fils aîné d'Edouard.

Quoique ce traité eût été tenu fort ſecret, Philippe le Bel en avoit eu connoiſſance. Mais bien loin d'en marquer ſon chagrin, par un éclat qui n'eût abouti à rien, il avoit pris le parti de diſſimuler, afin d'attirer le Comte en France ſous quelque prétexte, & de l'y faire arrêter comme rebelle. La choſe avoit réuſſi à Philippe au delà de ce qu'il devoit eſpérer, le Comte de Flandre ayant non-ſeulement donné dans le piége qu'on lui avoit tendu, mais y ayant fait auſſi tomber avec lui la Comteſſe ſa femme.

Juſqu'à ce moment, Guy n'avoit pas même ſoupçonné que le ſecret de ſon traité avec Edouard eût été découvert. L'air dont le Roi le reçut, & la priſon où il le fit enfermer, diſſiperent l'illuſion. Il fallut alors en paſſer par tout ce que Philippe voulut. Le Comte pour recouvrer ſa liberté, promit de rompre ſes engagemens avec le Roi d'Angleterre, & de remettre pour gage de ſa fidélité, la Princeſſe Philippe ſa fille, entre les mains de la Reine. A ces conditions on lui permit de retourner

dans ſes Etats. Il n'y fut pas plutôt arrivé, qu'au lieu de demeurer tranquile, ou du moins de diſſimuler juſqu'à ce que l'occaſion de ſe venger ſe préſentât, il envoya les Abbés de Gemblours & de Floreffe déclarer la guerre au Roi de France, & au Comte de Hainaut, allié de ce Prince.

La bravade du Comte fut reçue, avec plus de ſang froid qu'on n'avoit dû en attendre d'un Roi auſſi fier que l'étoit Philippe. Mais ce Prince plus politique que le Comte Guy, ne s'en prépara pas moins à faire vigoureuſement la guerre aux Flamans, contre qui deux armées redoutables marcherent quelque tems après, l'une commandée par le Roi, en perſonne, l'autre ſous les ordres de Robert Comte d'Artois. Le Roi après avoir emporté Lille, s'avança juſqu'au milieu de la Flandre, ſans trouver de réſiſtance, tandis que le Comte d'Artois, qui venoit de battre les Flamans près de Furnes, leur enlevoit toutes leurs places du côté de la Mer. Ce début, déja de mauvais augure pour le Comte de Flandre, fut ſuivi ſur la fin de la campagne d'un autre événement bien plus fâcheux encore. Le Roi d'Angleterre, ſur lequel il avoit principalement compté, s'accommoda avec la France, & laiſſa Guy ſe démêler, comme il pourroit, de la ſituation embarraſſante, où Edouard avoit plus que perſonne contribué à le jetter.

La

La campagne ſuivante, ſans être auſſi brillante pour les François, qui ne firent d'autre conquête que celle de Dixmude, ne fut guères moins deſagréable au Comte de Flandre, par la certitude qu'elle lui donna, qu'il ne ſeroit ſecouru ni du Roi des Romains, ni du Duc de Brabant. Il ne reſtoit cependant au Comte que Gand, Ypres, & quelques places autour de Bruges, où il avoit jetté tout ce qu'il avoit de troupes, n'en ayant point aſſez pour tenir la campagne. Dam, la principale de ces places, ayant été priſe, il fallut ſe réſoudre à implorer la clémence du Roi. Le Comte de Valois, Général en chef de l'armée Françoiſe, le conſeilloit depuis long-tems à l'infortuné Comte, qui enfin ſe détermina à rendre les Villes qu'il tenoit encore, & à partir pour Paris, avec deux de ſes fils, & cinquante des principaux de ſa Nobleſſe. Mais à peine y fut-il arrivé, qu'on l'arrêta priſonnier avec tous ceux de ſa ſuite, ſous prétexte qu'il n'avoit demandé de ſaufconduit ni pour lui, ni pour eux. C'étoit cette derniére nouvelle, qu'on venoit de recevoir, qui avoit jetté la conſternation dans Namur, où ce qui reſtoit de la famille du vieux Comte vint ſe réfugier, toute la Flandre étant alors ſous la puiſſance du Roi qui y avoit mis pour gouverneur Raoul de Clermont, Connêtable de France.

Tant que ce Seigneur commanda en Flan-

dre, les Flamans, traités avec douceur, ne parurent pas regretter l'ancienne domination, dont ils n'étoient que médiocrement contens. Mais Jacques de Châtillon, oncle de la Reine, lui ayant ſuccédé, les Peuples qu'il menoit fort durement, changerent bientôt de ſentimens, & prirent des meſures pour chaſſer les François.

On étoit très-attentif à Namur ſur ce qui ſe paſſoit en Flandre. Le Comte & ſes freres, ſans ſe montrer trop ouvertement, entretenoient par des émiſſaires ſecrets le mécontentement des Flamans, en leur promettant d'aller au ſecours de la nation opprimée, auſſi-tôt qu'il s'y ſeroit formé un parti aſſez conſidérable, pour fonder quelque eſpérance de ſuccès. Il n'en falloit pas tant pour exciter les mécontens à lever le maſque. La ſédition commença par Bruges, où la populace animée par les menées d'un nommé le Roi, chef des Tiſſerands, chargea la garniſon Françoiſe avec beaucoup de bravoure, & en fit un grand carnage.

Auſſi-tôt que la nouvelle de ce premier mouvement fut venue à Namur, le Comte envoya en diligence à Bruges Guillaume de Juliers, ſon couſin, Prévôt de la Collégiale de Maſtricht, jeune Seigneur hardi & entreprenant, auſſi bon Capitaine, que mauvais Eccléſiaſtique. Avec un pareil chef l'audace des Flamans redoubla. Ils s'emparerent de diverſes places

Meyer, Ann. Flandr.

1302.

aux environs de Bruges, & ſe mirent en état de pouſſer la guerre, qu'ils firent avec beaucoup de conduite & de bonheur, emportant l'un après l'autre les meilleurs poſtes du pays.

Ces heureux commencemens ayant animé le Comte Jean & Guy ſon frere, ils leverent quelques troupes à Namur & dans les pays voiſins, & les conduiſirent en Flandre. Leur arrivée acheva d'y mettre en déſordre les affaires des François. Il ne leur reſtoit de tant de conquêtes qu'ils avoient faites, que Gand, Lille & Courtray. Toutes les autres, à l'exception peut-être de quelques Châteaux fortifiés, étoient rentrées ſous l'obéiſſance du Comte de Flandre.

Une révolution ſi ſubite étonna Philippe le Bel ſans le déconcerter. Il fit marcher une armée de près de cinquante mille hommes au ſecours de Courtray, aſſiégé par les Flamans. On ne doutoit pas à la Cour de France que Robert, Comte d'Artois, Général d'une grande réputation, ne vînt à bout avec de ſi grandes forces, de faire lever le ſiége, & de réduire les factieux. Mais l'événement montra que ce n'eſt pas toujours le nombre des ſoldats, & l'expérience du chef qui donnent la victoire. Le Comte d'Artois oublia dans cette occaſion tout ce qu'il avoit appris du métier de la guerre. Il ſe jetta avec ſi peu d'ordre & de conduite ſur les retranchemens des Flamans, que preſ-

que toute ſon armée y périt, ſans même avoir pu joindre l'ennemi. Jamais défaite ne fut plus entiére. Elle mit en deuil la plus illuſtre partie de la France, tant il y eut de perſonnes de marque qui y perdirent la vie. Le Général fut de ce nombre, & avec lui Jean, fils aîné du Comte de Hainaut; le Comte de Saint-Pol; le Connêtable; Guy de Nêle ſon frere; Pierre Flotte; Henri de Ligny; Godefroi de Brabant, Sire de Vierſon; Alain fils aîné du Comte de Bretagne; Renaud de Trie; Matthieu de Ligne; Jean Chatelain de Lille; Thomas de Couci; Les Comtes de Vimeux & d'Aumale; Simon de Melun, Maréchal de France; Godefroi de Boulogne; les Sires de Weſemale, de Bautershem & de Walhain; ſoixante Seigneurs ayant le titre de Baron; & près de douze cens Gentilshommes de ceux qu'on nommoit Ecuyers. L'animoſité des Flamans étoit ſi grande, que malgré tout ce que le Comte de Namur & le Comte Guy ſon frere purent faire pour les arrêter, ils ne ceſſerent de tuer, que quand il n'y eut plus perſonne en vie ſur le champ de bataille. La priſe de Gand, de Lille, de Courtray & du reſte de la Flandre, fut la ſuite de cette victoire.

Ann. Flandr. ad an. 1302.

Butkens, p. 553.

Un changement ſi peu attendu, auroit mis le comble à la ſatisfaction des Flamans, ſi la priſon de leur Comte n'avoit un peu modéré la joie publique. On déclara ſon fils, le Comte

de Namur, Régent de Flandre; après quoi on penſa aux moyens de ſoutenir la guerre, qu'on prévoyoit aſſez que le Roi de France ne tarderoit pas de recommencer. En effet, le chagrin que Philippe reſſentit de la perte de tant de Nobleſſe, bien loin de l'incliner à la paix, augmenta encore le déſir qu'il avoit de ſoumettre la Flandre & de ſe venger des Flamans. Il donna ſes ordres pour aſſembler une nouvelle armée, qu'il mena lui-même près de Douai, où il trouva ſes ennemis qui l'attendoient de pied ferme. Mais ce qui s'étoit paſſé à Courtray, avoit appris à ce Prince à ne combattre qu'avec de grandes précautions. Le Comte de Namur eut ſoin de ſon côté de prendre les ſiennes, de ſorte que la belle ſaiſon ſe paſſa, de part & d'autre, à ſe regarder, & que le Roi fut obligé de ramener ſes troupes en France, ſans avoir fait autre choſe que ravitailler Tournay & les places de l'Artois.

Sa retraite fut un nouveau ſujet de triomphe pour les Flamans, & les enhardit à faire, durant l'hiver, quelques entrepriſes qui leur réuſſirent mal. La campagne qu'ils ouvrirent dès le mois de Mars, ne leur fut guères plus avantageuſe. Ils prirent à la vérité Terouenne ſur la France, & Leſſine ſur le Comte de Hainaut; mais ils échouerent devant Saint-Omer, & eurent deux gros détachemens taillés en piéces.

Cette alternative de bons & de mauvais ſuccès, jointe à l'approche du Roi, qui s'avançoit à la tête d'une belle armée, rendit les Flamans plus traitables qu'ils ne l'avoient encore été depuis la bataille de Courtray. Ils accepterent la médiation du Comte de Savoye, & ils ſignerent une tréve de huit mois, abandonnant le ſiége de Tournay qu'ils avoient commencé. Philippe voyant ces Peuples ſi bien diſpoſés, crut que le Comte Guy pourroit achever, par ſa préſence, de les porter à la paix. Dans cette vue il lui permit d'aller, ſur ſa parole, en Flandre pour y travailler. Mais les eſprits étoient encore trop échauffés. La plupart des groſſes Villes rejetterent les propoſitions que Guy leur fit de la part du Roi, & aimerent mieux voir leur Comte retourner dans ſa priſon, que de ſe ſoumettre aux conditions que la Cour de France propoſoit.

La guerre recommença donc auſſi-tôt après que les huit mois de tréve furent expirés. Les deux armées s'avancerent dans la plaine de Lille, celle de France commandée par le Roi en perſonne, & la Flamande par le Comte de Namur, & Philippe ſon frere, Comte de Thiette, célébre par ſes exploits en Italie, où il avoit fait la guerre ſous Charles de Valois. Comme on cherchoit, de part & d'autre, à prendre ſes avantages, il ſe paſſa quelque tems avant qu'on en vînt aux mains. Les Flamans furent les pre-

miers à s'impatienter de ces lenteurs, & vinrent camper en préſence de l'armée Françoiſe au pied du Mont en Peule. Ils comptoient que le Roi iroit les y attaquer; mais ils ſe trompérent. Les François depuis la bataille de Courtray, avoient rabattu beaucoup de leur ardeur. En revanche celle des Flamans étoit devenue extrême. Perſuadés qu'on les craignoit, & qu'il n'y avoit qu'à ſe montrer pour vaincre, ils demanderent qu'on les menât, ſans différer, à l'ennemi, ce qu'il fallut leur accorder.

On étoit à la fin du jour, & perſonne dans l'armée du Roi ne s'attendoit à combattre, lorſqu'on apperçut les Flamans ſortir de leurs retranchemens, & s'avancer en bon ordre dans la plaine. On courut alors aux armes, mais avec tant de confuſion, que les premiers qui entreprirent de s'oppoſer aux bataillons Flamans, furent taillés en piéces, ou obligés de prendre la fuite. Dans ce déſordre Guillaume de Juliers pénétra juſqu'au quartier du Roi. C'étoit fait de ce Prince, à qui ſur-tout les Flamans en vouloient, s'il avoit été reconnu. Heureuſement pour lui les armes qu'il portoit ce jour-là, n'avoient rien qui pût le faire diſtinguer. Il ſoutint, avec beaucoup de valeur, les premiers efforts de l'ennemi, & donna le tems à ſes gens de venir à ſon ſecours. Le nombre des François qui ſe rallioient peu à peu, groſſiſſoit à tout moment. Celui des Flamans au-

gmentoit auſſi. On combattoit de part & d'autre ſans ordre, & par pelotons, ſans ſavoir pour quel parti la victoire ſe déclareroit. La gendarmerie Françoiſe étant arrivée, fit en peu de tems changer la face du combat, par la confuſion qu'elle mit parmi les bataillons Flamans, qui n'ayant preſque point de cavalerie pour les ſoutenir, furent bientôt ouverts & obligés de prendre la fuite.

Les Flamans pourſuivis juſqu'à la nuit, ſe retirerent vers Lille, où le Comte de Namur ſauva la plus grande partie de l'armée. Si les François ſortirent victorieux du combat, ce ne fut pas ſans perte. L'Annaliſte de Flandre la fait monter à neuf mille hommes de tués, parmi leſquels étoient le fils du Duc de Bourgogne, le Comte d'Auxerre, & Anſelme de Chevreuſe, qui ce jour-là portoit l'Oriflamme, que les Flamans mirent en piéces. Du côté des vaincus, Guillaume de Juliers demeura ſur la place, avec quatorze mille autres, à qui leur témérité fit trouver la mort.

Meyer ad an. 1304.

Vanderburch Guidonis Com. vita.

1304. Le Roi alla inveſtir Lille le lendemain de la bataille. Philippe, Comte de Thiette, s'y étoit jetté pour la défendre, tandis que le Comte de Namur marchoit en Flandre, afin d'y refaire ſon armée. Il eſt incroyable avec quelle ardeur les peuples ſe porterent à le ſuivre au ſecours de Lille. La plupart des artiſans quitterent leurs boutiques, & s'enrôlerent,

rent, réſolus de périr, ou de ſauver cette importante Ville. Le Roi étoit convenu avec la Bourgeoiſie, qu'on lui en remettroit les clefs le premier jour d'Octobre, ſi avant ce tems elle n'étoit ſecourue. Il ne paroiſſoit pas poſſible que les Flamans puſſent être ſitôt en état de livrer une ſeconde bataille, la moitié de leur armée ayant été miſe hors de combat à celle de Mont en Peule.

Cependant le Comte de Namur arriva à la vue de Lille, avant le jour marqué, au grand étonnement de Philippe le Bel, qui voyant ſes ennemis en ſi bon ordre, & en ſi grand nombre, demanda, dit-on, s'il pleuvoit des Flamans. De quelque part qu'ils fuſſent venus, il eſt certain que le Comte de Namur étoit en état de combattre les François, & peut-être avec avantage, malgré les retranchemens, dont le Roi avoit fait environner ſon camp. Mais le Dieu de la paix en inſpira le déſir aux chefs des deux armées, preſque au moment qu'elles alloient entrer en action. Le Duc de Brabant & le Comte de Savoye en furent les médiateurs. Ils s'employerent ſi efficacement à rapprocher les eſprits, qu'en peu de jours on convint d'une tréve, qui fut enſuite changée en un traité de paix, dont la premiére des conditions fut l'élargiſſement des priſonniers.

Le Comte Guy, le plus conſidérable ſans doute de ceux que cet article regardoit, ne

put en tirer avantage, étant mort dans ſa priſon de Compiegne, peu de tems avant la concluſion de la paix. Ce Prince eut à ſe reprocher d'avoir cauſé, par ſon imprudence, ſon propre malheur, & les malheurs de ſes peuples. Avec un fonds de bonté qu'on eût admirée dans un particulier, Guy ne put parvenir à ſe faire aimer des Flamans, qui lui imputoient tous les maux dont la Flandre fut accablée de ſon tems. Accoutumés à la magnificence de la Comteſſe Marguerite, ces peuples ne pouvoient voir, ſans mépris, je ne ſais quel air bourgeois & meſquin qui regnoit à la Cour de ſon fils. En effet, Guy aimoit l'argent, & marquoit dans toutes les occaſions une extrême envie d'en amaſſer. Jamais Prince n'accorda à ſes Sujets plus de priviléges, & ne les leur fit mieux payer. Les Villes de Flandre, avides de cette eſpéce de graces, qu'elles firent bien valoir dans la ſuite, fourniſſoient, pour les obtenir, des ſommes immenſes, leſquelles jointes à une grande économie, mirent ce Prince en état de faire lui ſeul plus d'aquiſitions, que n'en avoient fait tous ſes prédéceſſeurs. Par-là, ſans toucher aux revenus de l'Etat, il enrichit ſa nombreuſe famille, & attira à ſon ſervice beaucoup de Seigneurs étrangers, à qui il faiſoit des penſions connues en ce tems-là ſous le nom de *Fiefs de bourſe*. Ces penſions ſoumettoient ceux à qui on

les payoit à l'hommage ſimple, & en faiſoient autant de vaſſaux obligés de ſervir durant la guerre avec plus ou moins de gens armés, à proportion de la ſomme qu'ils recevoient. Mais cette obligation ſe bornoit au ſervice militaire, ſans aucune autre dépendance, & ne duroit même qu'autant qu'elle convenoit aux deux parties.

Du nombre de ceux que nous liſons avoir été attachés au Comte Guy par cette eſpéce d'hommage, furent Euſtache du Roeux, Sire de Trazegnies; Evrard Comte de la Marck; Arnoul Comte de Loz; Vallerand de Limbourg, Sire de Fauquemont & de Montjoie; Henri Sire de Blamont; Jean de Riferſcheidt, Sire de Malberg; Jean Sire de Roſoy; Gerard Sire de Blankenheim; Henri de Luxembourg, Sire de Ligny; Nicolas de Condé, Sire de Moriamez; Coine & Henri, Sires de Lonchin; Jean de Huedines, Chevalier; Gerlac, Sire de Dolendorp; Wautier, Sire de Ways; Gerard de Luxembourg, Sire de Durbui; les Sires de Falais, de Serain, de Horion, de Rodemaker, de Herimez, &c. tous Sujets naturels d'autres Princes, & penſionnaires du Comte de Flandre. La plupart néanmoins de ces Seigneurs n'étoient engagés à le ſervir qu'à la défenſe du Comté de Namur.

Invent. des Chartres, & Extrait des Archives du Chap. de N. D.

Pour nous borner à ce qui regarde ce Comté, on trouve que le Comte Guy en corrigea

Grammaye, pag. 46. col. 2.

les loix, que le Comte Albert ſecond avoit rédigées en un corps. Il régla auſſi ce qui appartenoit à la monoie, & aux Officiers qui en avoient la direction, leur accordant les mêmes exemptions & les mêmes priviléges dont ceux de Paris jouiſſoient. Il paroit que certaines familles avoient le droit excluſif, & étoient en même-tems obligées de travailler à la monoie de Namur. Cette monoie étoit déja connue, & en réputation dès le regne d'Henri l'Aveugle. Nous ne voyons pourtant pas qu'on y ait jamais frappé des piéces d'or, (*u*) ni même d'argent d'une valeur conſidérable. Du moins on n'a aujourd'hui connoiſſance que des *oboles*, ou *deniers*, des *wihottes*, des *heaumes*, des *patars*, des *viſches* ou *poiſſons*, ainſi appellés, parce que ces piéces étoient marquées d'un poiſſon.

Ibid. pag. 48. *col.* 1.

Ibid. pag. 67.

Pour la *livre Namuroiſe*, dont pluſieurs chartres font mention, c'étoit une monoie ſimplement numéraire, comme le ſont à préſent les livres en France, & les florins dans les Pays-bas. Il falloit ſix wihottes & deux oboles pour faire une de ces livres. Cinq wihottes valoient un heaume; trois heaumes un patar; & cinq

(*u*) Ce que nous avons dit du peu d'apparence qu'il y a qu'on ait frappé des piéces d'or à la monoie de Namur, ne regarde que le tems des anciens Comtes. On ſait qu'à la fin du ſeiziéme ſiécle, Philippe ſecond y fit monoyer pour quinze cens mille écus en lingots, dont on fit des piéces d'or. *Hiſt. de France du Pere Daniel, an.* 1592.

heaumes & deux wihottes faiſoient la valeur d'un viſche. Le viſche étoit donc la plus forte de ces monoies, & valoit plus de quatre livres. Mais comme deux patars étoient évalués à quelque choſe de plus qu'un viſche, & qu'aujourd'hui nos ſols ſont encore nommés *patars* en quelques endroits des Pays-bas, il ne paroit pas que l'ancienne livre Namuroiſe ait été d'une grande valeur. Peut-être étoit-elle à la livre de France, comme eſt aujourd'hui à Liége le florin Liégeois, au florin Brabant, c'eſt-à-dire, comme un à quatre.

Le Comte Guy régla auſſi les appointemens & le rang des Officiers de ſa Cour. Nous avons encore l'acte concernant les gages qu'on payoit au Chambellan du Comté de Namur, emploi attaché à la Seigneurie de Goſne. Les autres Officiers étoient le Grand-Maître; (le Seigneur de Marbais) le Maréchal, ou Sénéchal; (le Seigneur d'Auterive) le Maître-d'Hôtel; (le Seigneur de Fumal) le Pannetier; (le Seigneur de Balaſtre) le Grand-Veneur; (le Seigneur de Dave) le Grand-Gruyer, emploi attaché depuis, auſſi-bien que celui de Grand-Veneur, au Gouverneur de la Province; le Guidon; (le Seigneur d'Outremont.) L'office de Grand-Aumônier ou d'Archi-Chapellain, étoit annexé à la Prévôté de ſaint Pierre, au Château; & celui d'Archi-Confeſſeur, différent apparemment du Confeſſeur en fonction, à l'Abbé de Floreffe.

Extrait des Archives du Chap. de N. D. num. 195.

Grammaye, pag. 44. col. 2.

Outre ces emplois, qui étoient les premiers du Pays, & qui attachoient à la Cour du Prince ceux qui en étoient revêtus, les Comtes avoient un Grand-Bailli, (*x*) dont l'autorité s'étendoit

(*x*) Les plus anciens de ceux qu'on trouve avoir exercé l'emploi de Grand-Bailli, ſont Jean Colon, ſous l'Empereur Bauduin, en 1282. N. Muſard vers 1300. Henri de Spontin en 1320. Lambert de Nattoye en 1340. Jean Libines en 1347. Jean Rideau en 1369. Godefroi de Ville, dit de Blehen, en 1386. Il en eſt fait mention dans le *Miroir des Nobles de Hesbaie*, *p.* 136. Warnier de Dave en 1390. Henri de Boulan en 1395. Jean de Celles en 1412. Henri de Dongelbert en 1418. Henri de Lonchamp en 1429. Cet emploi, quoique déja très-honorable, reçut, après la mort d'Henri de Lonchamp, un nouveau luſtre & une augmentation de pouvoir. Le titre de *Grand-Bailli* fut changé en celui de *Souverain-Bailli*, & on y annexa le gouvernement de la Capitale, en faveur de Guy de Turpin & de ſes Succeſſeurs. Après Guy de Turpin, Bauduin de Humiéres fut Gouverneur & Souverain-Bailli en 1442. Hugue de Humiéres en 1466. Philippe de Horne, Sire & Baron de Gaeſbeck, ayant été durant quelques années Capitaine général de la Province, devint Gouverneur & Souverain-Bailli en 1471, par la renonciation de Philippe de Horne. Les Seigneurs ſuivans réunirent les mêmes titres dans leurs perſonnes, & furent tout à la fois Gouverneurs, Capitaines généraux, & Souverains-Baillis de la Ville & de la Province. Guy de Brimeux, Comte de Meghem, Sire de Humbercourt & Chevalier de la Toiſon d'or en 1472. Jean de Brabant, dit de Lonchamp, en 1477. Philippe de Bourgogne, Seigneur de Beveren, Chevalier de la Toiſon d'or, & depuis Gouverneur de la Province d'Artois, en 1478. Jean de Châlons, Prince d'Orange & Chevalier de la Toiſon d'or, en 1481. Il eut pour ſon Lieutenant Godefroi d'Eve. Jean de Bergh, Sire de Walhain, en 1486. Guillaume de Croy, Sire de Chevres, Duc de Soria, Chevalier de la Toiſon d'or, & Gouverneur de l'Empereur Charles quint, en 1503. Jean de Bergh, Sire de Walhain, Chevalier de la Toiſon d'or, en 1509. Antoine Marquis de Bergh & Comte de Walhain, Chevalier de la Toiſon d'or, en 1528. Théodore Baron de Brandenbourg, nommé par proviſion, en 1541. Pierre de Werchin, Sénéchal de Hainaut, Chevalier de la Toiſon d'or, en 1542. Pierre Erneſt Comte de Mansfeldt, & depuis Gouverneur de la Province de Luxembourg & des Pays-bas par *inte-*

ſur toute la Province, & un Mayeur pour la Ville & la Banlieue de Namur. La premiére

rim, en 1545. Henri de Brabant, dit de Witthem, Seigneur de Berſel, Chevalier de la Toiſon d'or, en 1552. Philippe de Senſeille, Vicomte d'Aublain, nommé par proviſion, en 1554. Charles Comte de Berlaymont, Chevalier de la Toiſon d'or, en 1555. Jean de Bourgogne, Seigneur de Fromont, en 1576. Adrien de Croy, Comte du Roeux, Chevalier de la Toiſon d'or, en 1577. Gilles Comte de Berlaymont, en 1578. Florent Comte de Berlaymont & de Lalain, Prince d'Epinoy, Chevalier de la Toiſon d'or, & depuis Gouverneur de la Province de Luxembourg, en 1579. Charles Comte d'Egmont, Prince de Gavre, Chevalier de la Toiſon d'or, en 1599. Charles de Gorrevoed, Marquis de Marnais, vers 1620. Maximilien Comte de Sainte-Aldegonde, Chevalier de la Toiſon d'or, & depuis Gouverneur d'Artois, dans la même année. Philippe Duc d'Aremberg & d'Arſchot, Chevalier de la Toiſon d'or, en 1627. Claude Comte de Lannoy, de la Motterie, Chevalier de la Toiſon d'or, & Meſtre de camp général, en 1636. Erneſt Comte d'Iſembourg & de Grentſau, Meſtre de camp général, & Chevalier de la Toiſon d'or, en 1643. Claude de Rye, Baron de Balençon, en 1645. Ambroiſe Comte de Horne & de Baſſigny, vers 1649. Philippe d'Aremberg, Prince de Chimay, Chevalier de la Toiſon d'or, & depuis Gouverneur de la Province de Luxembourg, en 1649. Claude de la Baume, Comte de Saint-Amour, & Prince de Cantecroix, en 1655. Albert-François de Croy, Comte de Meghem, en 1659. Octave de Ligne Aremberg, Prince de Barbançon, Chevalier de la Toiſon d'or, & Général de Cavalerie, en 1675. Louis Comte de Guiſcard, Chevalier de l'Ordre du Saint-Eſprit, en 1693. Après la priſe de Namur par Louis XIV. Philippe-Charles de Spinola, Comte de Brouay, Genéral de bataille, en 1696. Ferdinand-Alexandre Marquis Maffei, Général d'Infanterie, nommé par l'Electeur de Baviére, en 1713. Adrien Gerard Comte de Lannoy, de Clairvaux, Conſeiller d'Etat, en 1719. Il avoit été dès 1715. nommé Adminiſtrateur général. Conrard Albert Duc d'Urſel, & d'Hoboque, Conſeiller d'Etat & Maréchal héréditaire de Brabant, en 1731. Charles-Emmanuel, Prince de Gavre, Marquis d'Ayſeau, Chambellan de Leurs Majeſtés Impériales, remplit aujourd'hui avec applaudiſſement, la place de Gouverneur, Capitaine général, & Souverain-Bailli du Comté de Namur, à laquelle il fut nommé par l'Empereur Charles VI. en 1739.

de ces deux charges a été depuis unie à celle de Gouverneur de la Capitale & de la Province.

Durant les trente-trois à trente-quatre ans que Guy fut Comte de Namur, il ne ſe paſſa que deux événemens remarquables par rapport aux affaires de l'Egliſe. Le premier fut la tranſlation des Religieuſes de ſaint Martin de Rouillon, au fauxbourg de Hui, où elles allerent occuper l'ancien Hôpital de ſaint Quirin. Un Seigneur de la Maiſon de Beaufort les avoit fondées à Rouillon. C'eſt tout ce qu'on ſait de ce Couvent, qui étoit alors ſous la direction des Moines de ſaint Gerard.

Chron. Zantfliet, pag. 122.

Grammaye, pag. 72. *col.* 2. *&* 77. *col.* 2.

L'autre événement regarde le Monaſtére de Boneffe, aujourd'hui Abbaïe d'hommes de l'Ordre de Cîteaux, que le Comte Guy fit entiérement rebâtir. Cette Maiſon, lors de ſon établiſſement, avoit été donnée à des Religieuſes du même Ordre. Mais la diſcipline & la ferveur s'y étant rallenties, on la leur ôta, du conſentement du Souverain, dans un chapitre général de Cîteaux, tenu en 1461. pour y mettre en leur place des Religieux du même Inſtitut, auxquels on céda, peu de tems après, le Beguinage de Namur, avec les biens qui en dépendoient. (*y*)

Chron. MS. de Mr. le Marquis d'Yve. pag. 177.

Grammaye, pag. 57. *col.* 1.

Ce

(*y*) Le Beguinage de Namur avoit été fondé en 1427. par la Demoiſelle Gertrude Dupont, veuve de Colard Dupont, Bourgeois de Namur. Ce Beguinage fut éteint par les mêmes raiſons qui avoient occaſionné le changement arrivé à Boneffe.

Ce Monaſtére avoit beſoin d'un pareil ſecours pour ſe ſoutenir, & pour être une Maiſon véritablement réguliére. Dans preſque toutes les Communautés, l'indigence, quand elle eſt extrême, améne d'ordinaire le relâchement, & le relâchement achéve d'y ruiner le temporel. La Maiſon de Boneffe étoit pauvre dès ſon origine. Un Seigneur de la Maiſon d'Hemptines en avoit été, dit-on, le premier fondateur.

Le Comte Guy ne fit guères que bâtir l'Egliſe & le Monaſtére, ſans penſer à le doter ſuffiſamment. Du moins on ne voit pas qu'il ait été queſtion d'augmentation de dot, dans la Chartre que nous avons de ce Prince, quoiqu'il y parle du Monaſtére de Boneffe comme d'une Maiſon très-pauvre. Les Moines qui y furent envoyés des Abbaïes de Moulins & du Jardinet, y rétablirent le bon ordre & la diſcipline réguliére. Elle s'y eſt toujours maintenue depuis, malgré l'état miſérable où cette Abbaïe fut réduite, pendant les guerres de la Maiſon de Bourgogne avec les Liégeois, & pendant celles que les héréſies du ſeiziéme ſiécle allumerent dans les Pays-bas.

MS. de Mr. le Marquis d'Trve, pag. 177.

Outre les bienfaits que le Comte Guy répandit ſur l'Abbaïe de Boneffe, & qu'on peut regarder comme une ſeconde fondation, il en fit encore une de quatre Meſſes à célébrer, chaque ſemaine, à perpétuité pour lui & pour ſes ſucceſſeurs, dans la Chapelle que les Re-

Inventaire des Chartres, chap. 6. art. 33.

ligieux de Floreffe avoient dans la forêt de Marlaigne. Il augmenta auſſi de quatorze muids à recevoir ſur les moulins de la Sambre, la fondation de la Chapelle que Jacques Branche, l'un de ſes Receveurs, avoit fait bâtir dans la rue des *Vifs*, à charge que le Prêtre établi pour la deſſervir, aſſiſteroit au Service divin dans l'Egliſe de Notre-Dame, avec les autres Chapellains. Le Comte, par l'acte de cette donation, ſe réſerve le droit de nommer alternativement avec le Chapitre de Notre-Dame à ce bénéfice.

Extrait des Archives du Chap. de N. D. num. 80.

Meyer & la plupart des autres Ecrivains qui ont parlé de ce Prince, le font deſcendre d'une Maiſon de Bourgogne. Cependant la Maiſon de Dampierre étoit originairement Champenoiſe, & la terre de ce nom eſt en Champagne. Guy ſon ayeul, qui la poſſédoit, & qui étoit en même-tems Bouteiller de Champagne, avoit épouſé Marguerite héritiére de Bourbon, dont il eut Archambaud Sire de Bourbon, & Guillaume Seigneur de Dampierre, marié à Marguerite Comteſſe de Flandre, ſa parente au quatriéme dégré.

Chron. Albe-rici, pag. 537. & 541.

Butkens Tab. généalog. après la page 335.

Oliver. Wredius Genealog. Com. Flandr. pag. 3. & 4. Probat. part. 2.

De ce mariage ſortit Guy Comte de Flandre & de Namur. Il épouſa, 1°. Mahaut ou Mathilde de Bethune, dont il eut cinq fils & autant de filles. 2°. Iſabelle de Luxembourg, qui lui donna trois fils : Jean Comte de Namur, après ſon pere, & Seigneur de l'Ecluſe; Guy

Seigneur de Richebourg, tué au ſiége de Breſſe, & Henri Comte de Lodi, dans le Milanès.

Iſabelle fut auſſi mere de trois filles, ſavoir de Marguerite mariée en premiéres noces, à Alexandre Roi d'Ecoſſe, & enſuite à Renaud Comte de Gueldre ; de Philippe promiſe au Prince d'Angleterre; & d'Adele, qui ſe voyant délaiſſée de ſes freres, épouſa Jean Seigneur de Fienne, ſans leur conſentement. *Theſ. nov. Anecdot. t. 3. pag. 404.*

JEAN PREMIER

Comte de Namur, & Seigneur de l'Ecluſe.

LA paix que les Flamans venoient de conclurre avec la France, rendit le Comte Jean à ſes Sujets. Ce Prince qui d'abord ne leur avoit inſpiré que de la crainte, par la ſévérité dont il avoit uſé envers les factieux, avoit ſu depuis gagner les cœurs, ſans rien perdre de l'autorité ſi néceſſaire aux Souverains. Tout étoit calme dans le Comté de Namur, lorſque le Comte y revint aprés la guerre de Flandre. C'étoit le fruit des ſages précautions qu'il avoit priſes, pour y maintenir la paix durant ſon abſence. 1305.

Dès l'année 1300. il avoit terminé avec Thibaut de Lorraine, Seigneur de Florenes, quelques démêlés de territoire, qui avoient déja occaſionné des voies de fait, & qui auroient

Extrait des Archives du Chap. N. D. n. 180.

pu exciter de bien plus grands troubles. Le Comte Jean avoit fait plus. Dans l'appréhenſion que le Comte de Hainaut ne ſe jettât ſur les terres du Comté de Namur, durant la guerre de Flandre, il avoit conclu un traité d'alliance avec la plupart des groſſes Villes du pays de Liége; ce qui avoit eu un ſi bon effet, que, malgré l'abſence du Comte, ſes ennemis n'avoient oſé rien entreprendre contre ſes Etats.

Cependant on ne pouvoit s'y flatter d'une tranquilité durable, auſſi long-tems que l'affaire concernant l'hommage, que le Comte de Hainaut prétendoit de celui de Namur, ne ſeroit pas réglée. Nous avons vu, ſous le regne précédent, que le Comte Guy brouillé avec le Comte de Hainaut, avoit refuſé de le reconnoître pour Seigneur Suzerain de Namur. La puiſſance du Comte de Flandre le mettoit à l'abri des ſuites d'un pareil refus. Mais il s'en falloit bien que ſon ſucceſſeur fût en état de ſoutenir cette démarche hardie.

Le Comté de Namur ſéparé de la Flandre, & réduit à ſes propres forces, auroit ſuccombé ſous les premiers coups du Comte de Hainaut. Jean n'avoit aucun ſecours à eſpérer de la Flandre, où les peuples épuiſés par une guerre ruineuſe, & mécontens de la paix qui l'avoit terminée, n'auroient eu garde de s'engager dans une nouvelle querelle. Après tout, l'hommage étoit dû, & avoit été conſtamment prêté par

Digitized by Google

les prédéceſſeurs du Comte Jean, depuis Philippe le Noble. Si Guy l'avoit refuſé, ç'avoit été plutôt pour ſe venger des inquiétudes que le Comte de Hainaut lui avoit cauſé, par ſes prétentions ſur la Flandre Impériale, que par aucune raiſon fondée en droit. Ce dernier démêlé ne regardant plus que le Comte de Flandre, la bonne politique & l'équité demandoient également que le Comte de Namur, en rendant à celui de Hainaut ce qui lui étoit dû, ſe fît de ce Prince un ami & un allié.

Ces conſidérations porterent le Comte Jean à mettre cette affaire en accommodement, afin de terminer en même-tems quelques autres difficultés de moindre importance, qu'il avoit avec le Comte de Hainaut. La facilité qu'apporta le Comte Jean à ſe faire juſtice ſur le point capital, fit bientôt conclurre cet accommodement. On y convint que le Comté de Namur, à l'exception du Baillage de Samſon, demeureroit ſous la mouvance du Hainaut, & que pour éviter dans la ſuite toute occaſion de diſputes, Jean renonceroit aux droits d'Advouerie, ſur le Prieuré de Sart les Moines, & ſur Heigne, & tranſporteroit au Comte Guillaume de Hainaut toutes les hauteurs & reliefs que les Comtes de Namur pouvoient prétendre dans ſes Etats, ſauf l'hommage des Pairies de Namur enclavées dans le Hainaut.

Invent. des Chartres, chap. 1. art. 17. & 88.

1307.

Extrait des Archives du Chap. de N. D. n. 179. & 187.

Les Pairies dont il eſt ici queſtion, étoient

les terres de Belloeil & de Bouſſu. On ſait que les Pairs ont été anciennement les principaux Nobles des Pays où la Pairie a été connue. Ils étoient les aſſeſſeurs du Souverain dans ſes jugemens, & ils avoient le privilége de n'être jugés eux-mêmes que par leurs égaux, d'où eſt venu le nom de *Pairs*. La Flandre a eu ſes Pairs, auſſi-bien que le Hainaut, le Cambreſis & le Comté de Valenciennes; mais on ne voit pas que dans ces différens Pays la Pairie ait été ſujette aux viciſſitudes qu'elle a éprouvées dans le Comté de Namur, où elle a paſſé d'une terre à une autre. Anciennement les Pairs de Namur, ou du Château de Namur, comme on les appelloit alors, parce que c'étoit dans ce Château que les Comtes rendoient leurs jugemens, étoient les Seigneurs de Poilvache, de Faliſe, de Sorines, d'Aſſeſſe, d'Awagne, de Sclayen, d'Onhaye, de Ligny, & de Fallemaigne. Dans les tems poſtérieurs, la Pairie a été attachée aux Seigneuries de Poilvache, (z) de Scies, d'Audenarde, d'Obbais, d'Au-

Grammaye, pag. 45, 56, 57, 59, 64, 74, 78, 80.

(z) Les Pairs du Comté de Namur, ſont le Marquis de Spontin, Seigneur de Scies; l'Abbé de Floreffe, Seigneur d'Obbais; le même Abbé, Seigneur d'Auvelois en partie; le Baron de Lew, auſſi Seigneur d'Auvelois; le même, Seigneur de Ham ſur Sambre; le Prince de Ligne, Seigneur de Belloeil; le Prince de Chimai, Seigneur de Boſſu; le Prince de Rache, Seigneur de Zetrud-Lumai; le Comte de Tirimont, Seigneur de Wanghe; le Baron de Cortemback, Seigneur de Bergilers. Les Pairies d'Audenarde & de Poilvache appartiennent au Souverain, & ne relévent plus. Celle de Faux s'eſt rachetée.

velois, de Ham ſur Sambre, de Faux, de Belloeil, de Boſſu, de Zetrud-Lumai, de Wanghe, & de Bergilers. Quelques-unes de ces Seigneuries ne ſont pas du Comté de Namur, & n'en ont jamais été, ce qui met une nouvelle différence entre les Pairies de Namur & celles de la plupart des autres Provinces, où les terres décorées de la Pairie, ont réguliérement été renfermées dans l'étendue de ces Provinces.

Pour revenir aux Comtes de Hainaut & de Namur, l'accommodement qu'ils firent en cette occaſion les réunit ſi bien, qu'ils conclurent tout de ſuite un traité d'alliance offenſive & défenſive, auquel accéderent Jean Duc de Brabant, & les deux freres du Comte de Hainaut, l'un Evêque d'Utrecht, & l'autre Seigneur de Beaumont. Il paroit que le but de ce traité étoit d'obliger Thibaut de Bar, Evêque de Liége, à reſtituer au Comte de Hainaut la terre de Mirewart, puiſque peu de tems après l'avoir ſigné, les confédérés voyant que les tentatives qu'on avoit faites, pour terminer cette affaire à l'amiable, n'avoient pu réuſſir, entrerent, à main armée, dans le pays de Liége, & mirent le ſiége devant Thuin.

La vue de tant d'ennemis ne put ébranler l'Evêque. Réſolu de ſe maintenir en poſſeſſion de Mirewart, il raſſembla ſes forces, & alla camper à Periéres, d'où il envoya pré-

Joannes Preſbyter in Collect. Chapeauville, tom. 2. p. 351.

Butkens, p. 363. ſenter la bataille aux Princes alliés. Peu s'en fallut qu'on n'en vînt aux mains; mais à force de ſollicitations, l'Archevêque de Reims (d'autres diſent, l'Archevêque de Tréves) engagea le Prélat & les confédérés à mettre leurs différends en compromis. Le Comte de Hainaut n'eut pas lieu de s'en repentir, l'Evêque ayant été condamné par le Duc de Brabant, principal arbitre, à rendre Mirewart, & à faire rétablir le Château, que les Liégeois avoient détruit après s'en être emparés.

On ſe récria beaucoup à Liége contre ce jugement, & l'on eut peut-être raiſon. La guerre n'en fut pas moins terminée. Pour peu qu'elle eût duré, le Comte eût été trop heureux de la faire ceſſer, en renonçant à ſes prétentions ſur Mirewart. Le Comte de Flandre ſe préparoit à attaquer le Hainaut avec toutes ſes forces.

Nous avons vu que dans le tems que le Comte Guy & le Comte Jean de Hainaut étoient au moment de vuider, par une bataille, le différend qu'ils avoient pour la Flandre Impériale, ces deux Princes s'étoient déterminés tout à coup à remettre à un autre tems la déciſion de leur querelle. La tréve qu'ils avoient alors conclue, étoit ſur le point d'expirer. On n'attendoit en Flandre que ce moment pour fondre ſur les Etats du Comte de Hainaut, afin de le forcer à abandonner une prétention

Meyer Ann. Flandr. ad an. 1310.

que

que les Flamans regardoient comme inſoutenable.

Robert de Bethune Comte de Flandre, avoit ramaſſé des troupes de toutes parts, pour faire un puiſſant effort. Outre ſes Sujets qui s'étoient enrôlés à l'envi, il lui étoit venu de France un gros corps de Nobleſſe, que ſes deux fils Louis Comte de Nevers, & Robert, connu depuis ſous le nom de Robert de Caſſel, lui avoient amené. Avec de ſi grandes forces le Comte de Flandre vint camper entre Grandmont & Leſſines, n'attendant que la fin de la tréve pour entrer en action.

Quoique le Comte de Hainaut eut de ſon côté une aſſez belle armée, il jugea prudemment qu'il y auroit de la témérité à ſe meſurer avec un ennemi ſi ſupérieur, & il ne penſa qu'à conjurer l'orage par un accommodement. Le Comte de Namur à qui ſes engagemens avec le Comte de Hainaut, n'avoient pas permis de ſe joindre en cette occaſion aux autres Princes de ſa Maiſon, fut celui que ce Prince chargea de le négocier. Le Comte Jean s'aquitta de cette commiſſion en ami zélé, & vint à bout de concilier les eſprits. Mais il en couta au Comte de Hainaut le ſacrifice de ſes prétentions. Il fallut renoncer à la Flandre Impériale, & promettre l'hommage pour la Zélande, à quoi juſques-là il n'avoit pu ſe réſoudre. A ces conditions, & au moyen de quelques autres

moins importantes, on lui laiſſa la Zélande, & la paix fut ſignée.

Le Comte de Namur, après en avoir été le médiateur, s'en fit encore le garant, en cautionnant au Comte de Flandre, pour gage de la fidélité de celui de Hainaut, les domaines qu'il poſſédoit en Flandre. C'étoit pouſſer le zéle pour les interêts d'un allié auſſi loin qu'il pouvoit aller, & en bonne politique beaucoup trop loin, puiſqu'il étoit aiſé de prévoir qu'une paix ſi deſavantageuſe au Hainaut, ne dureroit qu'autant que Guillaume ſeroit forcé de la garder par la crainte que lui inſpiroit l'armée Flamande. Auſſi le Comte de Namur en fut-il la dupe. Guillaume, ſans s'inquiéter de l'embarras où il jettoit ſon ami, refuſa d'exécuter le traité, dès qu'il vit les Flamans éloignés de ſes frontiéres. Il fit plus, il ſe joignit contre eux aux François.

On s'en prit au Comte de Namur de l'inexécution d'un traité, dont il s'étoit fait garant. Tout ce qu'il tenoit en Flandre, fut ſaiſi par les Officiers du Comte. Quelque ſévére que fut cette conduite, elle n'avoit rien que de conforme aux uſages de ce tems-là; mais celle du Comte de Hainaut étoit inſoutenable par toutes ſortes d'endroits. Il reçut froidement les plaintes du Comte, & il n'en alla pas moins ſon chemin. A la fin tout s'accommoda. Le Comte Jean obtint, à force de ſollicitations & de ſer-

Invent. des Chartres, chap. 1. n. 92.

vices, la main levée de ſes biens en Flandre; & le Comte de Hainaut vint à bout par la protection de la France, de faire modérer les conditions de la paix de Grandmont. Mais la bonne intelligence entre le Comte de Namur & celui de Hainaut, diminua beaucoup par ce qui s'étoit paſſé. Ils penſerent même ſe brouiller ouvertement. Enfin, après un aſſez long refroidiſſement, ils ſe reconcilierent au moyen d'une renonciation que fit la Maiſon de Namur aux droits qu'elle pouvoit avoir ſur la Hollande, la Zélande & la Friſe, de quoi le Comte de Hainaut la dédommagea, par une penſion conſidérable qu'il fit à Guy, l'un des fils du Comte Jean.

Extrait des Archives du Chap. de N. D. num. 178.

Il paroit que d'abord après la concluſion de la paix, qui occaſionna au Comte de Namur les deſagrémens dont nous venons de parler, ce Prince accompagna en Italie l'Empereur Henri ſeptiéme, ſon parent, à qui il rendit d'importans ſervices, durant le ſéjour qu'il y fit. L'Empereur ne pratiqua pas long-tems le Comte ſans connoître tout ce qu'il valoit. Il le nomma pour traiter avec Louis Duc de Bourbon, que le Roi Philippe le Bel avoit envoyé au camp devant Breſſe, afin d'y ménager avec Henri un traité d'alliance. La mort de l'Empereur fit échouer ce projet, & détermina le Comte Jean à revenir promptement à Namur.

Oliv. Wredius Sigill. Com. Flandr. p. 353.

Les affaires y étoient dans une criſe qui de-

1313. mandoit abſolument la préſence du Souverain. Le peuple révolté pour quelques impôts que la Comteſſe avoit exigés des habitans de cette Ville, avoit pouſſé l'inſolence juſqu'à aſſiéger le Château, où elle étoit renfermée avec ſes enfans. On ne menaçoit de pas moins que de la chaſſer comme on avoit fait l'Impératrice Marie. Le Comte apprit ces fâcheuſes nouvelles en revenant dans ſes Etats. Il n'avoit ni troupes ni alliés. Le Comte de Hainaut, ſur qui il auroit pu compter peu d'années auparavant, venoit de recommencer la guerre avec le Comte de Flandre trop occupé lui-même, pour s'engager dans une affaire qui auroit partagé ſes forces.

Chron. Zantfliet, pag. 166.

Dans une conjoncture ſi embarraſſante, le Comte ne trouva rien de mieux à faire que de s'adreſſer à ceux de Hui, afin d'en tirer quelques ſecours. Ils aſſiégeoient actuellement le Château de Spontin, pour quelque ſujet de mécontentement que leur avoit donné le Seigneur de ce nom. Le Comte s'offrit de partager avec eux les travaux du ſiége, pourvu qu'après la priſe de la place, ils vouluſſent l'aider à réduire ſes Sujets rebelles. Soit que les Bourgeois de Hui euſſent été gagnés par les mutins, ſoit qu'ils ne cruſſent pas le Comte en état d'avancer beaucoup leur entrepriſe, à cauſe du peu de monde qu'il avoit avec lui, ils s'excuſerent d'accepter ſes offres, & lui re-

fuſerent même les machines de guerre qu'il demandoit pour attaquer ſa Capitale. Ce refus irrita d'autant plus le Comte, qu'il avoit toujours bien vêcu avec les Hutois.

Arnoul Comte de Loz, fut plus généreux que ce peuple. Il s'offrit à ſeconder la juſte indignation du Comte, & lui amena des troupes, & l'attirail néceſſaire pour un ſiége. Avec ce ſecours le Comte Jean marcha droit à Namur. La Ville penſa être emportée d'emblée dans le tems même qu'on l'inveſtiſſoit. Une troupe de ſoldats déterminés ſe gliſſa juſqu'au pied des ramparts ſans être apperçue, & préſenta l'eſcalade du côté de ſaint Aubain. Pluſieurs de ces avanturiers avoient déja gagné le haut de la muraille, lorſque des Bourgeois que le hazard avoit conduits vers cet endroit, découvrirent ce qui s'y paſſoit, & chargerent avec beaucoup de courage ces hardis aſſaillans. Les cris des combattans, & l'allarme qu'on ſonna par-tout, y attirerent bientôt d'autres Bourgeois. Ils ſe joignirent aux premiers, & firent des efforts ſi prodigieux, qu'ils repouſſerent l'ennemi, le culbuterent dans le foſſé, & lui firent perdre l'envie de revenir à la charge.

Cet échec, ſans déconcerter les deux Comtes, les obligea ſeulement à conduire leur entrepriſe avec plus de précaution. Il fallut faire le ſiége dans les formes, & dreſſer les machines pour battre la place. Elle fut bientôt ſi preſ-

ſée, qu'il n'y eut plus d'autre parti à prendre que celui de la ſoumiſſion. Le vainqueur en uſa envers cette populace mutinée avec plus de clémence, qu'elle n'en eût oſé eſpérer, après les excès où elle s'étoit abandonnée. On convint que le Comte oublieroit le paſſé, qu'il rendroit ſes bonnes graces aux habitans, & que les coupables ne ſeroient châtiés que par des amendes, & par des pélerinages, eſpéce d'exil, comme je l'ai déja dit, fort en uſage dans ces tems-là.

Invent. des Chartres, chap. 20. n. 5.

Le Comte de Loz, Jean de Hainaut Seigneur de Beaumont, Jean de Flandre Seigneur de Crévecœur, & les Seigneurs de Ligne & de Sotteghem furent nommés pour arbitrer les amendes. Le nombre des coupables les fit monter à une très-groſſe ſomme, la taxe du corps de Ville, ſans compter ce qu'il en couta aux particuliers, ayant été de huit mille livres. Ce fut là tout le fruit que les factieux tirerent de leur révolte.

Une autre affaire que le Comte Jean avoit entamée quelques années auparavant, ne finit pas, à beaucoup près, ſi heureuſement pour lui. Sur une commiſſion de l'Empereur Henri de Luxembourg, ſon parent, ce Prince s'étoit porté aux plus grandes extrêmités contre l'Egliſe de Cambrai. Sous prétexte que l'Evêque Philippe de Marigni avoit négligé de prendre l'inveſtiture de l'Empereur, dont le Cam-

Ex Commentariis MSS. D. Petri Preud-hommeCanonici Camerac.

brefis relevoit, le Comte de Namur s'étoit fait donner par ce Prince, un ordre d'entrer dans les terres de l'Evêché, d'y deſtituer les Officiers de l'Evêque, & de prendre en main l'adminiſtration du temporel.

Cet ordre avoit été exécuté à la rigueur, quoique Philippe de Marigni, à l'occaſion de qui ſe commettoient ces hoſtilités, fût paſſé à l'Archevêché de Sens. Cette derniére circonſtance, qui devoit, ce ſemble, favoriſer les vues du Comte, par le déſordre qu'elle mettoit dans le gouvernement du pays, fut cependant ce qui les déconcerta. Les Chanoines de la Cathédrale devenus, par la vacance du Siége, dépoſitaires des droits régaliens & de l'autorité épiſcopale, ſe voyant pouſſés à bout par les nouveaux Officiers que les Bourgeois de Cambrai ſoutenoient de toutes leurs forces, quitterent cette Ville, & ſe réfugierent à Douai. Là n'ayant plus à craindre pour eux-mêmes les violences de leurs perſécuteurs, ils mirent tout en œuvre pour les faire ceſſer dans le pays. Ils eurent recours au Pape, à l'Empereur, mirent en interdit la ville de Cambrai, & menacerent le Comte de Namur, d'une excommunication à encourir par le ſeul fait, s'il ne ſe déſiſtoit de ſon injuſte entrepriſe. Le Métropolitain, qui étoit alors l'Archevêque de Reims, ſeconda, avec les Evêques de la Province, le zéle du Chapitre. Tout cela n'au-

roit peut-être fait aucune impreſſion ſur le Comte, ſi le Pape ne lui avoit adreſſé un Bref fulminant, & n'en avoit envoyé un autre à l'Empereur. Il fallut céder aux inſtances du ſouverain Pontife, qui venoit de caſſer tous les actes faits & à faire contre la juriſdiction de l'Egliſe de Cambrai. Henri révoqua la commiſſion donnée au Comte, & Pierre de Mirepoix ayant été élu Evêque ſur ces entrefaites, on lui rendit l'adminiſtration du temporel de ſon Egliſe, à condition néanmoins qu'il ſe rendroit pour la Saint-Jean à la Cour Impériale, afin d'y recevoir l'inveſtiture.

Le nouveau Prélat s'aquitta de ce devoir dans le terme preſcrit. L'Empereur le combla d'honneurs, & le renvoya dans ſon Diocéſe, avec des ordres aux habitans de Cambrai, de le recevoir comme leur Paſteur & comme leur Prince.

Pierre de Mirepoix, muni de cette Patente Impériale, étoit en état de ſe faire obéir; mais le ſage Prélat aima mieux devoir le retour de ſes Sujets au repentir qu'à la force. Ce ſentiment plein de dignité, lui réuſſit au delà de ſes eſpérances. Les Bourgeois de Cambrai avertis de ſa prochaine arrivée, allerent au devant de lui juſqu'à Thun, & ſe jetterent à ſes pieds, le priant d'oublier le paſſé. L'Evêque les reçut avec bonté, & rentra au milieu d'eux dans ſa Capitale, où il eut la conſolation

ſolation de ne trouver que des Sujets ſoumis.

Le Comte de Namur, qui avoit cru s'enrichir des biens de l'Evêché, ne remporta de ſon entrepriſe, que de la confuſion, & demeura excommunié juſqu'en l'année 1317. qu'il reçut enfin ſon abſolution de Pierre de Mirepoix. *Invent. des Chartres du Comté de Namur, chap. 1. num. 54.*

Cette fâcheuſe affaire ne fut pas plutôt terminée, qu'il lui en ſurvint une autre également inquiétante. L'antipathie des deux Villes, dont l'une étoit du Comté de Namur, & l'autre du pays de Liége, alluma une guerre ſanglante entre les deux Etats. Les Bourgeois de Dinant & de Bouvigne (ce ſont les deux Villes dont nous parlons) nourriſſoient les uns contre les autres une animoſité, que le voiſinage & un même commerce rendoient tous les jours plus vive. Elle avoit éclaté dès le regne du Comte Guy, pour quelque argent que ceux de Bouvigne prétendoient leur être dû par la ville de Dinant. Depuis ce tems-là cette animoſité accrue par les mauvais procédés des Dinantois, étoit devenue une haine implacable. Comme on ne cherchoit, de part & d'autre, qu'à ſe nuire, on ne gardoit plus de meſures. Si les Dinantois l'emportoient ſur ceux de Bouvigne par le nombre & par les richeſſes, ceux-ci ne leur cédoient par aucun autre endroit, & trouvoient dans leur émulation & dans le déſir ardent qu'ils avoient de ſupplan- *Chron. Zantfliet, pag. 132.*

ter ces fiers rivaux, des forces qui les rendoient quelquefois formidables à leurs ennemis.

De pareilles diſpoſitions ne pouvoient annoncer qu'une guerre, que la premiére occaſion feroit éclater. Elle commença de la part des Dinantois. Bouvigne eſt à leurs portes. Un jour qu'ils ſurent que la plus grande partie des habitans en étoit ſortie, & que ceux qui reſtoient, n'étoient point ſur leurs gardes, ils ſe jetterent ſur les fauxbourgs, pillerent les meilleures maiſons, & tuerent, ſans diſtinction d'âge & de ſexe, tout ce qui ſe préſenta. Les plaintes auroient été inutiles; on prit à Bouvigne le parti de diſſimuler, en attendant l'occaſion de rendre aux Dinantois tout le mal qu'on en avoit reçu. Le Comte de Namur informé de la maniére dont on avoit traité ſes Sujets, & ne voulant pas rompre avec les Liégeois pour une querelle qu'on pouvoit regarder comme particuliére, ſe contenta d'appuyer ſecrétement la vengeance qu'on méditoit à Bouvigne. Il y envoya quelques gens de guerre qu'on lui demanda, & il attendit le dénoûment de cette affaire, ſans paroître y prendre part.

Ibid. p. 176. Ce dénoûment arriva bientôt. Ceux de Bouvigne fortifiés par le ſecours qu'ils avoient reçu, marcherent du côté d'Haſtiers. Là s'étant partagés, une partie de la troupe fut miſe

en embuſcade, tandis que les autres allerent ſe montrer du côté de Dinant, comme s'ils avoient eu deſſein de braver leurs ennemis. Les Dinantois étoient trop ardens pour ne pas répondre à un pareil défi. Ils ſortirent ſans beaucoup de précaution, marchant vers l'endroit où les Bourgeois de Bouvigne s'étoient fait voir.

Ceux-ci, dès qu'ils apperçurent la tête des ennemis, ſe rapprocherent d'un petit bois, où leurs gens s'étoient cachés. On les ſuivit avec vivacité : ils doublerent le pas, & firent ſemblant de prendre la fuite. Alors les Dinantois trompés par ces démonſtrations, & aveuglés par leur haine, ne gardent plus de rang, & ſe précipitent vers le bois, pour atteindre les prétendus fuyards, qui les voyant engagés, tournent tête, ſe mettent en défenſe, pendant que ceux des leurs qui étoient en embuſcade, prennent les Dinantois en flanc, & les enveloppent. Le combat ne fut pas long contre des gens en déſordre, & déja hors d'haleine. Tous furent maſſacrés, juſqu'aux priſonniers qu'on avoit faits d'abord, & qu'on tua enſuite de ſang froid, ſi l'on en croit les Ecrivains Liégeois.

La nouvelle de cette action portée à Liége, y fit un vacarme effroyable. Sans examiner qui des Dinantois ou de leurs voiſins avoient été les aggreſſeurs, ni ſi la conduite de ceux-là

n'avoit pas autoriſé la vengeance qu'on venoit d'exercer contre eux, on y réſolut tout de ſuite de faire la guerre au Comte de Namur, dans une de ces aſſemblées tumultuaires, où la fougue d'une populace aveugle décidoit en ce tems-là des plus grands interêts.

Les voies de fait ſuivirent de près une ſi bruſque réſolution. Les Liégeois ſe répandirent dans la partie du Comté de Namur voiſine du Condros & de la Hesbaie, & y mirent tout à feu & à ſang, quelques repréſentations que pût faire le Comte Jean. Celles du Duc de Brabant furent plus efficaces. Il pria, il menaça, & il obtint enfin qu'on feroit une tréve pour deux ans, pendant laquelle on examineroit les griefs de part & d'autre.

Les Dinantois ne purent ſe réſoudre à ſuſpendre ſi long-tems les effets de leur vengeance. Ne pouvant engager leurs ennemis à un combat, parce que le Comte avoit défendu, ſous les peines les plus rigoureuſes, tout ce qui étoit capable d'aigrir les eſprits, & de mettre un obſtacle à la concluſion de la paix, ils s'aviſerent d'élever ſur une montagne voiſine de Bouvigne, une tour qu'ils appellerent *Montorgueil*, d'où ils jettoient ſur cette Ville des matiéres enflammées, & écraſoient, à coups de pierres, tout ce qui ſe montroit dans les rues. C'étoit là une infraction manifeſte de la tréve. D'ailleurs, la tour avoit été conſtruite ſur le

Ibid. p. 177.

Digitized by Google

territoire de Namur. Le Comte crut que ces deux circonſtances l'autoriſoient ſuffiſamment à la ruiner. Il envoya du monde pour l'attaquer, & par-là les hoſtilités recommencerent.

L'Evêque de Liége marcha lui-même avec les Comtes de Berg & de la Marck au ſecours des Dinantois, réſolu de finir la querelle par le ſiége de Bouvigne, que le Prélat ſe propoſoit de détruire. On n'oublia rien de la part des aſſiégeans pour en hâter la priſe. Les Bourgeois de leur côté mirent tout en œuvre pour ſe bien défendre. On battit les murailles avec toutes ſortes de machines. Un Chanoine de Liége, nommé Henri de Petershem, qui avoit du talent pour le génie, incommoda beaucoup les aſſiégés par une de ces machines de ſon invention, à laquelle les hiſtoires de ce tems-là donnent le nom de *Chat*. Le Chanoine l'avoit apparemment perfectionnée, car la machine de guerre, appellée *le Chat*, étoit connue bien avant ce ſiége.

Quoiqu'il en ſoit, on vint à bout, à l'aide de cette machine, de renverſer une partie des murailles de la place, & l'on ſe mit en devoir de donner l'aſſaut. Tout étoit prêt pour le commencer, & les troupes déja en mouvement, lorſqu'à l'approche du jour on apperçut la brêche ſi bien réparée, qu'il y auroit eu de la témérité à tenter l'attaque. Cet événement, auquel on ne s'attendoit pas, déter-

mina l'Evêque à lever le ſiége, après y avoir employé inutilement quarante & un jour. Les Liégeois eurent bientôt ſujet de ſe repentir d'une réſolution priſe & exécutée ſi bruſquement. Le Prélat n'étoit pas éloigné de deux lieues du camp qu'il venoit de quitter, qu'on reçut la nouvelle de la défaite du Comte de Namur au combat de Burdine.

Ce Prince étoit entré dans la Hesbaie auſſitôt après l'inveſtiſſement de Bouvigne. Hors d'état de s'oppoſer au ſiége, il comptoit déconcerter ſes ennemis par une vigoureuſe diverſion, & peut-être même les obliger par-là d'abandonner leur entrepriſe. Tout ce qu'il y avoit de Liégeois en campagne, étoient dans les environs de Dinant. La Hesbaie ouverte, & ſans défenſeurs, éprouva, en peu de jours, toutes les horreurs de la guerre. Mais les Namurois, à qui rien ne réſiſtoit, trouverent leur perte dans ce qui devoit faire leur confiance. Ils mépriſoient les ennemis à cauſe de leur petit nombre, & ne croyoient pas qu'ils oſaſſent ſe montrer. Cette négligence les fit ſurprendre, & battre auprès de Burdine, par Jacques de Lens, & Amele de Bovigniſtier, deux braves Capitaines Liégeois, qui avoient à peine cinq cens hommes ſous leurs ordres. Cet échec arriva le jour même de la levée du ſiége de Bouvigne. L'Evêque en apprit la nouvelle trop tard, pour pouvoir en profiter.

Celle que le Comte de Namur reçut de la retraite des Liégeois, produiſit un effet tout différent. Il commença à craindre moins un ennemi qui ſavoit tirer ſi peu d'avantage de ſa ſupériorité, & il réſolut de pourſuivre la guerre avec le ſecours du Comte de Luxembourg, qu'il venoit d'attirer à ſon parti. Cette alliance mit le Comte Jean en état d'aller commettre des hoſtilités juſqu'aux portes de Liége. Il ſe rabattit delà ſur Ciney, qu'il penſa ſurprendre. Mais les Bourgeois ayant eu le tems de ſe reconnoître, repouſſerent vigoureuſement les troupes du Comte. Lui-même fut renverſé de cheval, & auroit péri miſérablement, ſi un de ſes Chevaliers n'avoit ſacrifié ſa vie pour ſauver celle de ſon maître. *Chron. Zantfliet, pag.* 178.

Les Dinantois toujours également animés, réuſſirent mieux dans l'attaque de Poilvache, place forte du Comté de Namur, qui appartenoit au Comte de Luxembourg. Ils en firent le ſiége, que ceux de Bouvigne tenterent vainement d'empêcher, & ils emporterent ce Château en peu de jours. Cet avantage joint aux courſes que ceux de Hui firent du côté de la Mehaigne, où ils brûlerent Waſeige, rendit les deux partis plus traitables, & les fit enfin conſentir à faire la paix, dont on avoit grand beſoin de part & d'autre. On ignore quelles en furent les conditions : mais ou il ne fut rien ſtipulé par rapport à *Montorgueil*, 1322.

ou l'article qui en régloit la démolition, s'il y en eût un, fut mal obſervé. Nous verrons cette fortereſſe rallumer ſouvent le feu de la guerre, & entraîner enfin dans ſa ruine celle de Dinant & de Liége.

Pendant qu'une querelle de deux Villes rivales déſoloit ainſi deux floriſſantes Provinces, l'orgueil & l'entêtement d'une des premiéres Villes de Flandre préparoit au Comte Jean de nouveaux ſujets de chagrin. Louis Comte de Nevers, petit-fils de Robert de Bethune, étoit devenu Comte de Flandre par la mort de ſon ayeul. Le Comte de Namur n'avoit pas peu contribué à ſon élévation, au ſujet de laquelle les loix du pays avoient fait naître quelques difficultés. Son crédit à la Cour de France, dont il avoit toujours ménagé l'amitié depuis la paix de Lille, l'avoit mis en état de rendre des ſervices importans au nouveau Comte de Flandre, qui pour lui marquer ſa reconnoiſſance, l'avoit gratifié de la Seigneurie de l'Ecluſe & de celle de l'Eau (*a*) dans cette partie de la Flandre.

Meyer Ann. Flandr. Les habitans de Bruges n'avoient pu voir de bon œil que leur Comte eût fait ce préſent à un Prince en quelque façon étranger. Ils s'em-

(*a*) *Seigneurie de l'Eau*, c'eſt ainſi que s'exprime Meyer. On trouve la même expreſſion dans l'*Inventaire des Chartres du Comté de Namur*, *laiette D. num.* 96. On entendoit apparemment par ces termes la Seigneurie du Port de l'Ecluſe.

s'embarraſſoient peu qu'on lui eût donné la Seigneurie de l'Ecluſe; mais il n'en étoit pas de même de celle du Port, d'où leur commerce dépendoit entiérement. En effet, ce Port étant le ſeul endroit par où les marchands de Bruges pouvoient envoyer & recevoir leurs marchandiſes, ils avoient à craindre, ou que le Comte de Namur ne les chargeât d'impôts, ou même qu'il ne permît à ſes Sujets de faire le commerce conjointement avec eux, ce qui étoit directement contre les priviléges des Brugeois. Ils prirent donc le parti de faire à leur Comte des repréſentations, & ils le preſſerent ſi fortement de ſe ſouvenir que le commerce par mer leur appartenoit, à l'excluſion de ceux de l'Ecluſe, que Louis, malgré l'envie qu'il avoit d'obliger le Comte Jean, ne put ſe diſpenſer de lui en écrire, en lui faiſant appercevoir tout ce qu'on avoit à craindre d'un peuple puiſſant & irrité.

Genealog. Com. Flandr. tom. 3. Theſ. nov. Anecdot. pag. 414.

Il eſt certain que le Comte de Namur n'eût pu mieux faire dans ces circonſtances, que de s'accommoder avec la ville de Bruges, qui, pour l'interêt de ſon commerce, lui auroit fait toutes ſortes d'avantages. Mais ce Prince piqué de la hauteur & des menaces de ce peuple orgueilleux, refuſa d'entrer ſur ce point en accommodement, & répondit au Comte de Flandre, qu'il ſauroit bien, malgré les efforts & la puiſſance de ſes ennemis, ſe maintenir en

poſſeſſion de l'Ecluſe, & défendre ſes droits. La fierté de cette réponſe s'accorda mal avec les événemens qui la ſuivirent. Dès qu'elle fut connue à Bruges, on y jugea qu'il n'y avoit pas de tems à perdre, & que ſi l'on vouloit ſauver le commerce, il falloit s'aſſurer du ſeul endroit d'où il dépendoit.

Les Flamans étoient en ce tems-là auſſi vifs à exécuter une réſolution, que prompts à la prendre. Dès le jour même ils allerent attaquer l'Ecluſe. Leurs premiers efforts ne réuſſirent pas. Ils furent repouſſés, & perdirent quelques-uns de leurs meilleurs hommes. Mais étant retournés, peu de jours après, à la charge, quoique leur Comte ſe fût rendu à Bruges, pour les détourner de cette entrepriſe, ils emporterent la place d'aſſaut, maſſacrerent la garniſon, & emmenerent priſonnier le Comte de Namur, le menaçant de pis, s'il ne renonçoit à la donation que le Comte de Flandre lui avoit faite.

Le Comte Jean, ſans s'épouvanter du péril où ſa vie étoit expoſée, refuſa d'écouter les propoſitions des Brugeois, & ne penſa qu'à ſe tirer de leurs mains, comme avoit fait le Comte de Flandre. Il en vint heureuſement à bout. Un Gentilhomme nommé Jean de l'Epine, pratiqua une ouverture à la priſon, par où le Comte ſe ſauva, & alla s'embarquer du côté de l'Ecluſe, où un vaiſſeau l'attendoit.

Chron. Zantfliet. vet. Script. & monum. tom. 5. pag. 183.

Le déſir de ſe venger de l'affront qu'il venoit de recevoir, le détermina à aller joindre à Paris le Comte Louis, afin d'y prendre des meſures pour dompter un peuple qui ſembloit ne vouloir plus reconnoître de maître. Le Roi mécontent lui-même des Flamans, ſe prêta, ſans peine, aux vues des deux Comtes. Mais avant que d'envoyer une armée en Flandre, il voulut qu'on eſſayât de réduire ces eſprits féroces par la voie de la négociation. Le Comte de Flandre & le Comte Jean, accompagnés de quatre cens Gentilshommes, allerent, pour cet effet, à Courtray, où ſix Députés de la Ville de Bruges arriverent bientôt après.

On ne tarda point à s'appercevoir, que c'étoit moins pour traiter de la paix, que pour débaucher la Bourgeoiſie de Courtray, que ces Députés y étoient venus. Leur Comte les y fit arrêter. Cette ſévérité de la part d'un Prince accoutumé à mollir, eut des ſuites terribles. Cinq mille des plus mutins d'entre les Brugeois prirent les armes, & ſe mirent auſſitôt en chemin pour faire relâcher les priſonniers de gré ou de force. Si le Comte de Flandre avoit pu compter ſur la fidélité de ceux de Courtray, la Nobleſſe qu'il avoit avec lui, étoit plus que ſuffiſante pour tenir tête à ces cinq mille factieux : mais on avoit à ſe défier également des Bourgeois de Courtray & de ceux de Bruges.

Un de ces événemens que la prudence humaine ne ſauroit prévenir, rendit même les premiers plus implacables ennemis du Comte, que ne l'étoient les Brugeois. Comme il y avoit tout lieu de craindre que ces derniers, malgré leur petit nombre, ne vouluſſent entreprendre d'aſſiéger Courtray, le Comte de Namur ſuggéra à celui de Flandre de brûler un des fauxbourgs de la Ville, par où l'on pouvoit préſumer qu'elle ſeroit attaquée. Ce préliminaire de défenſe étoit indiſpenſable. Tout ce qu'on crut devoir faire pour ménager la Bourgeoiſie, fut de prendre les précautions les plus grandes contre les déſordres trop ordinaires en ces ſortes d'occaſions. Tout cela n'empêcha pas que le feu ne ſe communiquât à la Ville, & n'en conſumât la plus grande partie. La populace furieuſe attribua cet accident à un deſſein formé, & s'aſſembla tumultuairement pour délibérer ſur ce qu'il y avoit à faire dans ces conjonctures. On n'entendoit ſortir de la bouche du peuple que des plaintes amères, & des projets de vengeance. Il ne s'agiſſoit de pas moins que de livrer le Comte à ſes ennemis. Il jugea à propos de ne point attendre l'iſſue d'un conſeil, où la fureur alloit préſider; & montant ſur le champ à cheval avec ſa Nobleſſe, il ſe mit en devoir de gagner l'une des portes de la Ville pour en ſortir. Il n'eut pas fait deux cens pas, qu'il fut enveloppé & ar-

Genealog. Com. Flandr. Theſ. nov. Anecdot. tom. 3. p. 422.

rêté avec ſix des principaux de ſa ſuite. Le Comte de Namur, à qui on en vouloit encore plus qu'au Comte de Flandre, fut plus heureux, & s'échappa, paſſant ſur le ventre à ceux qui vouloient l'arrêter. Il en fut quitte pour une légére bleſſure; mais il en couta la vie à la plupart des Nobles qui s'étoient renfermés dans Courtray. Preſque tous après s'être vaillamment défendus, furent immolés au reſſentiment de ces forcénés. On n'en réſerva que quelques-uns des plus conſidérables, qu'on livra le lendemain aux Brugeois, auſſi-bien que le Comte. Ce malheureux Prince en fut traité avec le dernier mépris. On égorgea les priſonniers à ſes yeux, quoiqu'il demandât avec larmes qu'on leur ſauvât la vie, & on le conduiſit lui-même, lié ſur un mauvais cheval, dans les priſons de Bruges.

Gand, Audenarde & quelques autres endroits eurent horreur des excès des Brugeois, & ſe déclarerent pour leur Souverain: mais les autres Villes embraſſerent le parti des révoltés, à l'inſtigation d'un miſérable, nommé Colin Zannekin, banni de Furnes pour ſes crimes, & qui, peu de tems après, ſe mit à la tête des factieux des environs de cette Ville.

Le Roi de France ſurpris autant qu'irrité de l'inſolence des Flamans, ſe déclara hautement le protecteur du Comte, & envoya ordre aux Brugeois de le mettre en liberté, ſous

peine d'encourir ſon indignation. Ces menaces n'aboutirent qu'à faire prendre à ces mutins la réſolution de ſe donner un chef plus accrédité que ceux qu'ils avoient. Ils firent prier Robert de Caſſel, oncle du Comte de Flandre, de ſe charger de la régence du pays, ce qu'il accepta, dans l'eſpérance d'en devenir le Souverain, à quoi il avoit toujours aſpiré.

D'un autre côté Gand & les Villes fidéles ſe mirent ſous le commandement du Comte de Namur, ennemi perſonnel de Robert de Caſſel. Par-là les troubles ne firent qu'augmenter, les deux partis ſe croyant en droit de tout oſer, parce qu'ils avoient chacun un Prince de la Maiſon de Flandre à leur tête. Celui des Gantois ſuccomba dès la premiére rencontre. Ils furent battus, & leur Ville aſſiégée par un nommé Ratgher, pendant que Robert de Caſſel attaquoit Audenarde. Le peu de ſuccès qu'eurent les factieux dans les aſſauts qu'ils livrerent à ces deux places, & les approches de l'hiver les contraignirent d'en lever le ſiége. Les Gantois profiterent de ces circonſtances pour avoir leur revanche. Ils défirent leurs ennemis en deux occaſions différentes, ſous la conduite du Comte de Namur, d'Hector Villain & de Sohier de Courtray.

Les Brugeois humiliés par ces défaites réitérées qui les affoibliſſoient beaucoup, parurent alors revenir de leur opiniâtreté. Ils com-

mencerent par rendre la liberté à leur Comte, & demanderent la paix. Elle fut conclue à Arques, près de Saint-Omer, à des conditions assez dures pour les rebelles, que l'on condamna à payer deux cens mille livres tournois pour avoir desobéi au Roi de France; cent mille au Comte de Flandre, & soixante-six mille à celui de Namur, en dédommagement de la ruine de l'Ecluse. Ainsi finissoient toutes les révoltes des Flamans, sans qu'ils en devinssent pour cela plus traitables.

La ville de Grandmont, dans la Flandre Impériale, fut seule exclusе de l'amnistie accordée aux autres Villes rebelles, en punition du noir complot tramé par ses habitans contre le Comte de Namur. Ce Prince s'étant présenté devant cette Ville pour y mettre une garnison, on le pressa d'y venir recevoir lui-même les assurances de la soumission des Bourgeois. Le Comte qui avoit apparemment des raisons de se défier de leur fidélité, ne jugea pas à propos de s'engager au milieu d'un peuple suspect, sans y avoir envoyé, pour s'en assurer, une troupe de gens de guerre, à la tête desquels étoit le Seigneur de Gavre magnifiquement vêtu. On le prit pour le Comte, dont on avoit conjuré la perte, & l'on ferma les portes dès qu'on le vit entré, après quoi on le massacra sans peine, avec la plupart des gens de sa suite. Bien qu'une perfidie

ſi noire méritât d'être expiée par le fer & par le feu, les malheureux qui s'en étoient rendu coupables, obtinrent néanmoins leur pardon quelque tems après, à des conditions, qui, toutes humiliantes qu'elles étoient, durent paroître encore bien douces à cette Ville factieuſe.

Quoique la paix d'Arques eût été jurée & ratifiée par les *trois Membres* (*b*) *de la Flandre*, avec toutes les ſolemnités uſitées en pareille occaſion, les Brugeois recommencerent bientôt leurs mutineries. Livrés à un Jean Peyt, homme ſans probité & ſans honneur, ils s'abandonnerent aux plus grands excès, ſe flattant apparemment que la mort de Charles le Bel Roi de France, ſeroit une circonſtance favorable à leurs deſſeins. Ils ſe tromperent, & ſon ſucceſſeur les ménagea moins que n'auroit fait ce Prince.

D'abord après la cérémonie de ſon Sacre, Philippe de Valois donna des ordres pour lever une armée, & envoya à Lille, en attendant

(*b*) Les *trois Membres de Flandre*, dont il eſt ici queſtion, doivent avoir été les trois Etats du pays, le Clergé, la Nobleſſe & le Peuple, ou les Communautés des Villes; car on n'entendoit pas encore autre choſe par les *trois Membres de Flandre*. En 1343. on attacha une autre idée à cette expreſſion. Le partage que fit Jacques d'Artevelde de la Flandre flamingante en trois cantons, ou diſtricts, celui de Gand, d'Ypres & de Bruges, occaſionna ce changement. On donna alors à ces trois départemens le nom des *trois Membres de la Flandre*. *Meyer*, *ann. Flandr. ad an.* 1343.

dant qu'elle fût en état de ſe mettre en marche, les Comtes de Flandre & de Namur, pour veiller ſur les villes de l'Eſcaut & de la Lys. Robert de Caſſel fut chargé de la garde de Saint-Omer & des places maritimes. Il avoit reconnu le peu d'avantage & d'honneur qu'il y avoit à recueillir, en s'attachant à un parti de déſeſpérés, & il s'étoit reconcilié de bonne foi avec ſon Souverain.

L'armée fut toute aſſemblée à Arras, pour le commencement d'Août. Le Roi l'y ſuivit de près, & l'ayant fait paſſer la Lys, il alla camper ſous Caſſel, où les Flamans l'attendoient, ayant à leur tête ce Colin Zannekin dont nous avons parlé. Il s'en falloit de beaucoup que le nombre des rebelles n'égalât celui des combattans de l'armée Royale, à laquelle le Roi Jean de Bohême & le Comte de Hainaut s'étoient joints avec leur Nobleſſe. Zannekin n'avoit ſous ſes ordres que les révoltés de Caſſel, de Furnes, de Nieuport, de Poperinghe, & de Bergue-ſaint-Winnoc. Ceux de Bruges & du Franc étoient du côté de Tournai, ſéparés des Communes d'Ypre & de Courtrai. Celles-ci s'étoient poſtées aux environs de Lille, afin d'arrêter les courſes qu'on eût pu faire ſur leur territoire, où il n'étoit reſté que des femmes & des enfans. Cette ſituation des ennemis donnoit beau jeu à l'armée du Roi, qui ſe trouvoit en force, dans quelque endroit

Chron. Zantfliet, pag. 190.

qu'elle ſe portât, tandis que les Flamans étoient ſéparés.

Avec un avantage ſi marqué, les François faillirent pourtant à être battus, faute de vigilance & de diſcipline. Zannekin s'étant apperçu qu'on ne faiſoit preſque aucune attention à la garde du camp, forma le deſſein d'enlever le Roi. La nature du pays coupé partout de haies & de chemins creux, lui donnoit une grande facilité pour l'exécution de ſon projet. Il prend donc avec lui l'élite de ſes gens, & ordonne aux autres de le ſuivre, par des routes qu'il leur indique.

Tout étoit tranquile dans l'armée Françoiſe. Les chefs & les ſoldats diſperſés & ſans armes, ne penſoient à rien moins qu'à combattre, & repoſoient à l'ombre des haies & des arbres, pendant la chaleur du jour. On crut d'abord, en voyant avancer la troupe de Zannekin, que c'étoit quelque détachement, qui, ſorti pour aller à la petite guerre, rentroit dans le camp. Mais à l'air dont ils aborderent ceux qui ſe trouvoient ſur leur paſſage, on les reconnut bientôt pour ennemis. On ſonne alors l'allarme; chacun prend ſes armes, & va ſe ranger ſous ſon drapeau.

Cependant les rebelles avançoient toujours, & marchoient droit au quartier du Roi, lorſqu'ils rencontrerent Robert de Caſſel, qui revenoit d'une courſe, ſuivi d'un aſſez gros

corps de cavalerie. Cette rencontre, à laquelle Zannekin ne s'attendoit pas, déconcerta les meſures qu'il avoit priſes, & ſauva le Roi. Pendant que Robert de Caſſel arrêtoit les ennemis, les bataillons & les eſcadrons de l'armée Françoiſe ſe formoient. Le Comte de Hainaut fut un des premiers en état de combattre, & ſe joignit à ceux qui faiſoient ferme. Les autres arriverent à la ſuite de ceux-ci, & bientôt tout le monde fut prêt à faire tête à l'ennemi.

La partie n'étoit plus égale. Les Flamans enveloppés ſe battoient en déſeſpérés, mais plutôt pour vendre leur vie, que pour diſputer la victoire. La mort de Zannekin tué ſur ces entrefaites par des gens du Comte de Hainaut, acheva de faire perdre aux rebelles ce qui leur reſtoit d'eſpérance : ils ne penſerent plus qu'à fuir. Peu échapperent, & la défaite fut entiére. Le premier effet qu'elle eut, fut la priſe de Caſſel & des places voiſines. Ypre ouvrit ſes portes à la premiére ſommation. En moins d'un mois la Flandre fut entiérement ſoumiſe, & les Brugeois ſi bien humiliés, qu'ils ne remuerent de long-tems.

Le Comte de Namur gagna autant que le Comte de Flandre à l'abaiſſement des rebelles. Les biens conſidérables qu'il poſſédoit en Flandre, lui furent aſſurés, & la donation de l'Ecluſe ne ſouffrit plus d'oppoſition. Ce Prince

ne jouit pas long-tems de la ſatisfaction d'avoir ainſi triomphé de ſes ennemis. Après avoir paſſé le reſte de l'année, & quelques mois de la ſuivante, à la Cour du Comte ſon petit-neveu, il alla à Paris pour quelques affaires de ſa Maiſon, & y mourut le premier de Février, (*c*) âgé d'environ ſoixante-quatre ans, étant né au plutôt en 1265.

Le Comte Jean vêcut les trente derniéres années de ſa vie, dans une agitation continuelle, ſoit en Flandre, ſoit dans le Comté de Namur. Quoiqu'il entendît le métier de la guerre, ainſi qu'il y parut, lorſqu'il ſe trouva à la tête des armées, il aimoit cependant la paix. Son grand talent étoit l'art de gouverner les peuples, & de conduire les affaires. Il en entreprenoit peu, dont il ne vint à bout. Celle qui concernoit les limites du côté de Hainaut & du Brabant, ſi ſouvent entamée, & toujours laiſſée imparfaite, fut réglée durant ſon regne. Sa Maiſon lui eut des obligations infinies. Il en ménagea les interêts dans les tems les plus difficiles, & il parvint à en empêcher la ruine, que Philippe le Bel d'une part, & les révoltés de Flandre d'une autre, ſembloient avoir jurée. Les Flamans qui l'avoient aimé

Invent. des Chartres, chap. 16. art. 5. & 6.

(*c*) Le premier de Février de l'année 1329. en comptant les années comme on les comptoit alors en France & dans les Pays-bas; & 1330. ſuivant la maniére de compter à Rome & l'uſage d'aujourd'hui.

comme l'Ange tutélaire de leur nation, le haïrent ſans meſure, quand ils s'apperçurent qu'il étoit l'appui & le conſeil de leurs Comtes. Mais ni leur affection, ni leur haine ne purent jamais le détourner de ce qu'il devoit à ſon honneur, & au bien de ſa Maiſon. Pour achever de donner une idée du caractére de ce Prince, il étoit bon parent & bon ami, ferme, prudent & généreux. Malgré la modicité de ſes revenus, comparés à ceux du Comte ſon pere, il retint à ſon ſervice la plupart des Seigneurs qui s'étoient attachés au Comte Guy, & leur continua les penſions qu'ils en recevoient.

On trouve parmi ces penſionnaires Richard Comte de la Marck, & Engelbert ſon fils; Raſe de Gavre, Sire de Lidekerke; Roger de Levendal; Arnoul de Serain, Chevalier; le Sire de Blamont; Louis de Clermont, Sire de Harzée; Collart de Halloy, Chatelain de Hanut; Jacques de Werchin, Sénéchal de Hainaut; Gautier de Weis, & Arnoul du Jardin, Chevaliers; Sohier de Courtray; Gilles Sire de Berlaymont; Guillaume Sire de Petershem; Thierry Sire de Heinsberg; Raoul Sire de Rifferſcheidt; Frambach de Brigol, Maréchal de Juliers; Otton Sire de Cuick & d'Hochſtrate; Sohier Sire de Bourſcheu; Jean Sire de Harduemont; & Daniel de Bliſe, Ecuyer. *Invent. des Chartres, & Extrait des Archives du Chap. de N. D.*

Le Comte Jean, au milieu des affaires im-

portantes dont il étoit continuellement occupé, ne négligeoit pas celles qui paroiſſoient de moindre conſéquence, quand elles pouvoient contribuer au bon ordre, & à la tranquilité de ſes Peuples. Il ajouta à ce que le Comte Guy, ſon pere, avoit réglé par rapport à la monoie, de nouvelles loix, dans leſquelles ſont déterminés les cas où il échoit une amende à encourir par les Officiers & ouvriers ſubalternes de ce département.

Extrait des Archives du Chap. N. D. n. 85.

Il fixa auſſi l'état des Braſſeurs de bierre, & des Tanneurs, tant de la vieille Ville, que de la nouvelle, leur aſſignant les moulins dont ils devoient ſe ſervir, & réglant ce qu'ils ſeroient obligés d'y payer pour les droits dûs au Souverain. Enfin, ſur les plaintes qui lui furent portées, que les Abbeſſes de Mouſtiers n'étoient pas aſſez attentives à y faire rendre la juſtice, il ſtatua qu'à leur défaut le Comte, ou ſes Officiers, ſeroient autoriſés à y pourvoir, ſauf les droits de l'Abbeſſe ſur les terres & biens du Chapitre, que le décret nomme *le très-fonds de l'héritage*. Les habitans de *Neuville-les-bois*, appellés vulgairement les *Francs Hommes*, reçurent de ce Prince, pour leur uſage, le bois du Tronquois. L'acte de cette donation eſt datté du 12 de Février 1299.

Invent. des Chartres, chap. 6. art. 20. & 22.

Ibid. art. 36.

Chronique MS. de Mr. le Marq. d'Yve, pag. 199.

Je ne trouve rien durant ce regne qui appartienne à l'hiſtoire Eccléſiaſtique, ſinon l'érection d'une Chapelle, & la fondation d'un

Bénéfice dans le Château de Montaigle, faite par le Comte dans l'année 1315. Ce Bénéfice fut conféré la premiére fois à Arnoul de Wariſoul. *Extrait des Archives du Chap. N. D. n.* 195.

Les dépenſes que le Comte Jean fut obligé de faire pour tant de guerres qu'il eut à ſoutenir, ne lui permirent pas de groſſir les revenus du Comté par beaucoup d'aquiſitions, ainſi qu'avoit fait ſon prédéceſſeur. Il acheta cependant de Robert d'Orjo, Seigneur de Château-Thierry, les advoueries de Wauſſore & d'Haſtiers, avec le droit de mettre garniſon dans Château-Thierry. Cet achat fut fait en 1319. dans le tems que cette fortereſſe pouvoit ſervir beaucoup à tenir en bride les Bourgeois de Dinant. La prudence de ce Prince le faiſoit penſer à tout. *Invent. des Chartres, chap. 2. art.* 25.

Dès qu'on eut appris à Namur la nouvelle de ſa mort, le peuple qui ne l'avoit guères aimé, conçut une vive douleur de ſa perte. Elle ne fut adoucie que par l'eſpérance de le voir revivre dans ſa nombreuſe poſtérité. Le Comte Jean après avoir été fiancé avec Blanche, fille de Philippe le Hardi, Roi de France, & de Marie de Brabant, fut marié deux fois avec deux autres Princeſſes de la Maiſon de France. La premiére vers l'an 1307. avec Marguerite de Clermont, petite-fille de ſaint Louis, laquelle mourut ſans enfans, après deux ans de mariage. La ſeconde avec Marie *Coutin. Chron. Guill. Nangii, Spicileg. tom. 3. pag.* 61.

d'Artois, qui donna au Comte ſon époux ſept fils & quelques filles.

Des ſept fils les quatre premiers furent ſucceſſivement Comtes de Namur. Il n'y eut que Guillaume, le quatriéme, qui eut des enfans légitimes. Le cinquiéme, nommé Henri, embraſſa l'état Eccléſiaſtique. Il paroit par la maniére dont s'exprime un Ecrivain Liégeois, qu'on y deſtinoit auſſi les deux cadets, Robert & Louis. Ils prirent cependant depuis le parti des armes, & ſe rendirent célébres par leur bravoure.

Collect. Chapeauvil. tom. 2. p. 438.

Robert épouſa une fille d'Albert Comte de Hainaut & de Hollande, dont il n'eut point d'enfans, non plus que de ſa ſeconde femme Iſabelle de Melun. On lui donna pour appanage les Seigneuries de Renais & de Chievres, avec celle de Balaſtre & de Beaufort, ſur Meuſe, que le Comte Jean avoit aquiſe d'un Echevin de Hui, à qui Florent Berthout, Sire de Malines, l'avoit vendue. Robert de Namur fut un des plus braves & des plus renommés Chevaliers de ſon tems. Un jour que trois cens Chevaliers ou Ecuyers François attaquoient avec avantage un quartier des Anglois, il monta à cheval ſuivi d'Henri de Senſeilles, & du Seigneur de Spontin, & obligea les ennemis de ſe retirer. Il étoit attaché lors de cette action à Edouard Roi d'Angleterre. Il entra enſuite au ſervice des Rois de France Jean & Charles cin-

Oliv. Wredii Genealog. Com. Fland. probat. pag. 54. & 55.
Invent. des Chartres, chap. 1. art. 83.
Hemricourt Miroir des Nobles de Hesbaie, pag. 145.

Froiſſard, t. 1. chap. 273.
Invent. des Chartres, chap. 17. art. 1.

cinquiéme, qu'il quitta, ſi nous en croyons un Hiſtorien contemporain, pour reprendre celui des Anglois. Ce Seigneur aimoit les ſciences & les Savans. Ce fut par ſes conſeils que l'Hiſtorien Froiſſard écrivit ſa chronique, dont il lui dédia la premiére partie. Mais ces belles qualités furent ternies par la licence de ſes mœurs. Ceux qui n'ont donné à Robert qu'un fils naturel de même nom que ſon pere, lui ont fait grace d'un ſecond appellé Louis, & d'une fille nommée Marguerite. On a dans l'Inventaire des Chartres du Comté de Namur les contracts de mariage de ces trois bâtards. Le premier épouſa Agnès fille de Robert de Hemptines; le ſecond Marie, fille de Henri Liquet de Viefville. Marguerite fut mariée à Gautier de Seilles, Ecuyer.

Du Tillet Recueil des guerres, & Traités. Froiſſard, t. 1. chap. 269.

Chap. 10. art. 18, 19 & 20.

Louis, frere puîné de Robert de Beaufort, eut en partage les Seigneuries de Bailleul & de Petteghem. Il fut marié à Iſabelle héritiére de Roucy, fille de Robert Comte de Roucy, & de Marie d'Enghien. Les deux époux vécurent mal enſemble. Iſabelle prétendit même faire caſſer ſon mariage, alléguant que Louis étoit impuiſſant. Sa demande fut rejettée, & le mariage déclaré valide. On croit qu'un Aimeri, dont on voyoit l'Epitaphe dans l'ancienne Egliſe des Récollets de Namur, étoit fils naturel de Louis.

Oliv. Wredii Genealog. Com. Fland. Probat. pag. 56. Invent. des Chartres, chap. 1. art. 61.

Outre les ſix fils dont nous venons de par-

ler, le Comte Jean eut trois filles. La premiére nommée Marie, épouſa 1°. Godefroi le dernier Comte de Vianden, ou de Vienne, de la Maiſon de ce nom; 2°. Thibaut de Bar, Sire de Pierrepont; 3°. Simon de Spanheim, auſſi Comte de Vianden. Iſabelle la ſeconde, fut mariée à Robert, ou Rupert, Comte Palatin du Rhin. La troiſiéme, appellée Blanche, eut pour époux Magnus Roi de Suéde, & fut mere d'Eric & d'Haquin. Cette Princeſſe mourut empoiſonnée.

Oliv. Wredii Genealog. Com. Fland. Probat. pag. 57.
Invent. des Chartres, chap. 1. art. 97. & III. chap. II. art. 8.
Butkens, p. 472.
Du Mont, Corps Diplom. tom. 1. p. 326. col. 2.
Puffendorf Hiſt. gen. tom. 4. pag. 317.
Vertot Revol. de Suéde, ad an. 1363.
Chron. MS. de Mr. le Marquis d'Yve, p. 187.
Froiſſard, t. 1. chap. 50.

Une Chronique MS. parle encore d'une fille du Comte Jean, Religieuſe à Petteghem, ſans exprimer ſi cette Dame étoit une fille naturelle, ou légitime. Pour Jean & Thierry, deux braves Ecuyers, que Froiſſard appelle *freres du Comte de Namur*, ils étoient certainement fils naturels du Comte Jean.

JEAN SECOND

Comte de Namur.

1330. JEan ſecond du nom, l'aîné des fils du Comte Jean premier, lui ſuccéda. Ce jeune Prince étoit à Paris avec ſon pere lorſque celui-ci y mourut. Après lui avoir rendu les derniers devoirs & aſſiſté à ſes obſéques, qui furent célébrées le 4 de Février, (*d*) dans l'Egliſe des Cor-

(*d*) Grammaye rapporte l'Epitaphe du Comte Jean, telle qu'on

deliers, il revint en hâte à Namur, où dès la premiére ſemaine de Carême, il prêta & reçut le ſerment ordinaire à ſaint Aubain.

Je ne ſais ſur quel fondement nos Chroniques aſſurent que d'abord après cette cérémonie, il alla à la Terre ſainte. Outre que les commencemens d'une régence ne ſont pas une circonſtance fort propre à entreprendre de pareils voyages, on ſait que le Comte Jean alla ſur la fin de l'année 1330. en Bohême. Le Roi Jean de Luxembourg, ſon parent, fit à peu près dans le même tems la guerre aux Lithuaniens, de concert avec les Chevaliers de l'Ordre Teutonique. Il eſt vraiſemblable que le Comte l'y aura accompagné, & que cette expédition contre une nation encore idolâtre, aura donné occaſion à nos Hiſtoriens d'imaginer le voyage de la Terre ſainte.

Mémoire de Mr. Lancelot touchant Robert d'Artois, dans le Recueil de l'Academie des Inſcriptions.

Ce Prince, en partant pour la Bohême, laiſſa ſes Etats tranquiles & ſans ennemis. Mais peu s'en fallut qu'un Prince du ſang de France, frere de la Comteſſe Douairiére de Namur, n'y allumât le feu de la guerre, en y cherchant un azile contre la colére de ſon Roi. Ce Prince étoit le fameux Robert d'Artois,

la liſoit autrefois dans l'Egliſe des Cordeliers de Paris. *Cy giſt haut Prince, & de bonne mémoire, Monſieur Jehan Comte de Namur, qui fut fils aîné du bon Guy, Comte de Flandre, & de Iſabelle, fille du Comte de Luxemborch, qui trépaſſa de ce ſiécle l'an de grace* 1330. *le Vendredi devant la Chandeleuſe, & fut mis en terre le quart jour de Febvrier.* Gram. p. 25.

Comte de Beaumont le Roger. Après avoir été fort avant dans la faveur de Philippe de Valois, il venoit d'être banni du Royaume, pour avoir fait fabriquer des titres, afin d'établir ſon droit ſur l'Artois contre Mahaut ſa tante. Outré d'un traitement ſi dur, Robert d'Artois s'étoit retiré à Namur, où la Comteſſe ſa ſœur gouvernoit dans l'abſence du Comte Jean. Peut-être l'y eût-on laiſſé tranquile, ſi ce Prince, au lieu de chercher à calmer la colére de Philippe de Valois, ne l'avoit irrité de plus en plus, par de nouveaux excès.

Chron. de Froiſſard, 1 vol. chap. 26.

Butkens Trophées de Brabant, pag. 403.

Robert ne fut pas plutôt à Namur, où il étoit obſervé par des émiſſaires ſecrets de la Cour de France, qu'il laiſſa entrevoir ſa mauvaiſe volonté contre ceux des Seigneurs François qu'il croyoit avoir contribué à ſa diſgrace. Un voyage de quinze jours qu'il fit dans le Royaume, acheva de faire connoître ſes dangereuſes pratiques. Mais y ayant appris que ſon procès ſe pouſſoit vivement par les Pairs, il revint bientôt ſur ſes pas, plus déterminé que jamais à ſe venger de ſes ennemis. Robert avoit trouvé à Namur des gens diſpoſés à ſeconder ſon reſſentiment. Gautier de Juppleu, Colignon Mayeur de Namur, qui l'avoient accompagné dans ſon voyage, & l'Avoué de Hui, parent du Seigneur d'Argenteau, étoient les principaux de ſes confidens.

Mémoire de Mr. Lancelot. Sup.

Leur deſſein étoit de faire aſſaſſiner le Duc de Bourgogne, le Comte de Bar, le Chancellier, & quelques autres des plus grands du Royaume, & de procurer la mort du Roi & de la Reine, par le moyen de certaines figures de cire, eſpéce de ſortilége, que les eſprits foibles de ce tems-là regardoient comme infaillible pour ſe défaire de leurs ennemis. Ces figures ſe préparoient avec des cérémonies, & un grimoire mêlé de diabolique & de ridicule. Quand elles avoient reçu toutes leurs façons, on les piquoit avec une aiguille, dans la perſuaſion que l'effet de ces piquûres ſe faiſoit ſentir juſques dans le corps de la perſonne que la figure de cire repréſentoit. Ce ſortilége s'appelloit à Namur *manie*, & en France un *vouſt*, ou *vœu*. Il y avoit dans tout cela beaucoup de petiteſſe d'eſprit, & plus encore de noirceur.

La Cour de France bien informée de ce qui ſe paſſoit à Namur, crut ne devoir pas laiſſer ces attentats impunis, & prit des meſures avec l'Evêque de Liége, entiérement dévoué à cette Couronne, pour obliger Robert à ſortir du pays. La Comteſſe Marie d'Artois ignoroit vraiſemblablement les excès auxquels ſon frere ſe portoit. Elle apprit, avec ſurpriſe, qu'on ſe préparoit à Liége à lui faire la guerre, ſi Robert d'Artois ne quittoit inceſſamment le Comté de Namur. Elle n'eut d'autre parti à prendre, que de congédier au plutôt cet in-

ſortuné Prince, qui alla chercher un azile à la Cour du Duc de Brabant.

On l'y reçut avec les ſentimens qu'inſpire la généroſité, mais ſans conſulter aſſez ceux que dicte la politique. Robert ne fut pas longtems tranquile dans les Etats du Duc. Quoiqu'on l'eut éloigné de Bruxelles, en lui aſſignant pour demeure la ville de Louvain, & enſuite le Château d'Argenteau, on n'en fut pas moins piqué en France, lorſqu'on y ſut que le Duc de Brabant donnoit une retraite dans ſes Etats à un Prince banni du Royaume, & regardé comme ennemi perſonnel du Roi. On en fit porter des plaintes améres au Duc, & l'on alla juſqu'à le faire ſommer de remettre Robert en mains ſûres pour être conduit à Paris. Le Duc de Brabant ne pouvant déférer à cette demande ſans ſe deshonorer, répondit aux Ambaſſadeurs du Roi d'une maniére honnête, à la vérité, mais qui n'en ſut pas moins un refus. Par-là il acheva d'irriter ce Prince vindicatif, & il attira ſur ſon pays une guerre cruelle, que lui firent la plupart des Princes ſes voiſins, gagnés par Philippe de Valois, à qui il en couta des ſommes immenſes pour ſe venger du Duc.

Tous ceux qui étoient mécontens de ce Prince, ou qui avoient quelques prétentions contre lui, ſaiſirent cette occaſion de l'attaquer. Il reçut tout à la fois des déclarations

de guerre de Jean Roi de Bohême, & Comte de Luxembourg, de Vallerand de Juliers, Archevêque de Cologne, d'Adolphe Evêque de Liége, de Guillaume Comte de Hainaut & de Hollande, de Rainaud Comte de Gueldre & de Zutphen, de Guillaume Comte de Juliers, de Bauduin Archevêque de Treves, de Louis Comte de Loz & de Chini, de Thierry Comte de Cleves, & de Jean Comte de Namur. Ce dernier étoit revenu dans ſes Etats ſur le bruit qui s'étoit répandu, que l'Evêque de Liége alloit y faire une irruption. Les forces de ces Princes, auxquels le Comte d'Eu, Connétable de France, ſe joignit avec un corps de troupes Françoiſes, s'aſſemblerent à Fexhe, à deux lieues de Liége. Là s'étant partagées en trois corps, elles entrerent par trois différens endroits dans le Brabant. Le Duc, malgré la bonne contenance qu'il affecta de tenir, fut obligé de demander la paix. On la lui accorda, mais à deux conditions. La premiére qu'il ſatisferoit les Princes ligués ſur celles de leurs prétentions qui ſeroient jugées équitables: la ſeconde qu'il éloigneroit Robert d'Artois, lequel après cela ſe retira en Angleterre, où il fit bien plus de mal à la France, qu'il n'en auroit pu faire en demeurant à Namur, ou en Brabant.

Butkens, p. 403.

1332.

Le Comte Jean ne tira d'autre avantage de cette guerre, que celui d'être autoriſé d'en-

trer en accommodement, pour un ancien démêlé qu'il avoit avec le Duc de Brabant, au ſujet de la Seigneurie d'Aiſeau, que ces deux Princes prétendoient chacun être de leur mouvance. Dès le regne du Comte Jean premier il y avoit eu des conteſtations à ce ſujet. On avoit nommé des arbitres, qui après avoir ordonné une enquête, & examiné les titres des deux parties, avoient jugé en faveur du Duc. En conſéquence, Bauduin Seigneur d'Aiſeau, avoit fait ſon relief à Bruxelles en 1320. Le Comte de Namur, ainſi qu'il arrivoit ſouvent dans ces ſortes de compromis, n'avoit pas voulu reconnoître la validité du jugement. Il paroit même que le Duc de Brabant ne le regarda pas non plus comme exempt de reproche, puiſqu'on a des lettres de Philippe Roi de France, données en 1330. qui ſuppoſent que cette affaire fut alors remiſe, du conſentement des deux Princes, à ſa déciſion, & qu'il ordonne par ces lettres le ſequeſtre des revenus de la terre d'Aiſeau, entre les mains du Prieur d'Ognies.

Invent. des Chartres, chap. 16. art. 16.

La guerre qui ſurvint empêcha apparemment le Roi de juger définitivement cette affaire. Comme il y avoit entre le Duc de Brabant & le Comte de Namur quelques autres démêlés, & qu'un des articles de la paix, qu'on venoit d'accorder au Duc, portoit le redreſſement des griefs de chacun des Princes confédérés,

dérés, la conteſtation ſur la mouvance d'Aiſeau entra dans le traité conclu en cette occaſion avec le Comte de Namur. Nous donnons ici ce traité tel à peu près qu'il ſe trouve dans le *Corps Diplomatique* de Du Mont, & dans les *Trophées de Brabant.* 1333.

Tous débats ſont appaiſés entre le Duc & le Comte, & nommément celui touchant la terre d'Aiſal, de laquelle le Duc dit qu'il en a *lettres ou témoignages;* que s'il ſurvient des démêlés, ils ſeront terminés par deux perſonnes du conſeil de chacun parti, qui déclareront les points de débat. Que ceux de Namur iront prendre à Gemblours information des témoins & perſonnes que le Duc voudra produire, & après iront huit jours à Gouleſines, où ils oiront les perſonnes que le Comte avancera au témoignage, & après auront tems pour délibérer un mois, pendant lequel ils demeureront auxdits lieux; & s'ils ne ſe peuvent accorder, ils éliront un cinquiéme. Item, que les *Wariſcals* qui giſſent aſſez près de la maiſon de Mr. Wauthier de Juppleu, Chevalier, que l'on dit *la Biſaurde à Noville ſur Mehaigne*, le Duc & ſes gens de *Rauvillers*, & autres le doivent rendre au Comte, & le Comte le doit prendre du Duc en fief. Item, encore doit le Comte relever du Duc deux cens livres de terre, que le pere du Comte tenoit du Duc, & parmi ce doit le Duc aſſigner leſdits deux

Corps Diplomatique de Du Mont, 2 partie, pag. 139.

Butkens preuves, pag. 163.

cens livres au Comte en certain lieu ſuffiſamment. Item, doit le Comte rapporter en mains du Duc ſon Châtel de *Samſon*, comme ſon franc alleu, & le Duc le ly doit rendre pour le tenir en fief, & pourra le Duc y mettre ſes gens, ſauf qu'on ne méfaſſe à ceux qui tiennent dudit Comte, & le tout à telle condition, que le Châtel demeurera toujours au Comte la guerre finie, & ne ſeront en nul cas obligés les gens du Comte iſſir dudit Châtel, ains y demeureront avec les gens du Duc, & ſi au Comte advint quelque dommage, ou à ſes gens, pour ladite admiſſion du Duc audit Châtel, le Duc ne pourra traiter paix ſans comprendre & rendre ſans dommage ledit Comte & les ſiens. Item, le Comte porte tel droit qu'il a en la maiſon *de Hollogne* en mains du Duc, ſi avant que *Godefroi de Harduemont* le tient de lui, & le doit tenir le Comte du Duc, en telle condition que le Duc en fera jouir audit Comte. Item, doit le Comte rapporter en mains au Duc tous les alleux qu'il at à Bonneffe, leſquels le Comte doit prendre en fief du Duc, & pour les bienfaits des hommages ſuſdits, & pour toute autre choſe que le Comte pourroit demander aujourd'hui, le Duc lui doit donner cinq cens cinquante livres viefs gros tournois aſſignés en terres en Brabant, leſquelles terres le Comte releverat auſſi du Duc, que le Duc pourra acquiter un denier pour dix de-

niers, que le Comte ſera obligé employer en Brabant, en terres qu'il relevera auſſi du Duc, &c. Témoins de la part du Duc Otto Sire de Kuick; Jean de Raucourt de Les; Jean de Hellebeke, Sire de Loenhout & d'Ophain; Leon de Crainhem, & Herman de Off, Chevaliers. De la part du Comte: Godefroi Abbé de Floreffe; Mr. Weri, Sire de Walcourt, notre couſin; Wernier Sire de Dave; Wouthier de Juppleu; Lambert de Mons, Receveur de Namur, Prévôt de ſaint Albain. Fait à Namur 1333. Jeudi octave du jour ſaint Martin en hiver.

Il y a deux remarques à faire ſur ce traité. La premiére regarde le changement arrivé touchant l'hommage de Samſon. Nous avons vu que Philippe le Noble avoit conſenti à tenir cette fortereſſe en fief de l'Evêque de Liége, moyennant une penſion de cinquante marcs d'argent, réduite depuis à vingt-cinq. Comme ce contract avoit été entiérement libre de part & d'autre, il eſt à préſumer que les Evêques de Liége ſe ſeront laſſés de payer une penſion conſidérable pour un Château qui leur étoit de peu d'uſage, & que par-là les Comtes de Namur ſeront rentrés dans le droit qu'ils avoient antérieurement de poſſéder Samſon en franc alleu. C'eſt ainſi que ce Château eſt appellé dans le traité que nous venons de donner, par lequel le Comte Jean fait, avec le Duc de Brabant, une convention ſemblable à

celle qui avoit été faite autrefois avec les Evêques de Liége.

La ſeconde remarque eſt au ſujet de la mouvance d'Aiſeau. Quoiqu'on eut fait dans le traité des arrangemens, pour terminer cette conteſtation à l'amiable, il n'y eut pourtant rien de fini. De nouvelles querelles qui ſurvinrent entre les deux Princes, arrêterent encore la déciſion de cette affaire. Elle ne fut terminée qu'en 1343. que le Comte abandonna ſes prétentions, en cédant la ſouveraineté d'Aiſeau au Duc, pour en jouir de la maniére qu'avoit fait Bauduin Seigneur de cet endroit. Encore ſtipula-t-on dans le traité fait en ce tems-là, que, ſi le Duc de Brabant venoit à découvrir que les Comtes de Namur euſſent été fondés à revendiquer le haut domaine de cette Seigneurie, il ſeroit obligé de le leur reſtituer. Cette clauſe qui rendoit la ceſſion conditionnelle, fit encore renouveller les diſputes peu d'années après, juſqu'à ce qu'enfin Guillaume premier conſentît en 1357. à laiſſer l'Empereur juge de ce procès. Ce Prince trouva apparemment le droit des Brabançons meilleur, puiſque depuis ce tems-là, la Seigneurie d'Aiſeau a toujours relevé des Ducs de Brabant. Jean troiſiéme en inveſtit Jean Brant, un de ſes fils naturels, dont les deſcendans jouirent de cette terre juſqu'en l'année 1561. qu'elle paſſa par Jacqueline Brant dans la Maiſon de l'Eſ-

Butkens, p. 431. & preuves, pag. 179.

Ibid. p. 472.

clatiére, & de celle-ci dans la Maiſon de Gavre, à qui elle appartient encore aujourd'hui, décorée du titre de Marquiſat. (*e*) Je reprens le fil de la narration, que les diſcuſſions au ſujet de la terre d'Aiſeau, m'ont obligé d'interrompre.

La paix qu'on venoit de conclurre avec le Duc de Brabant, avoit bien pu arrêter pour un tems le feu de la guerre : mais la plupart des Princes confédérés étoient trop aigris pour ſe réconcilier de bonne foi avec le Duc. Le Roi de France avoit ſeul tiré avantage de la paix. Il avoit marié ſa fille avec le fils de ce Prince, comptant par-là le détacher des interêts de l'Angleterre, à quoi le Roi buttoit uniquement. L'on avoit, à la vérité, inſéré dans le traité une clauſe qui paroiſſoit favorable aux Princes ligués. Le Duc s'étoit engagé à leur faire juſtice ſur les prétentions que chacun d'eux pouvoit avoir à ſa charge. Mais il n'étoit pas difficile de prévoir qu'une condition ſi générale n'aboutiroit à rien de ſoli-

Joan. Hocſemius ap. Chapeauvil. tom. 2. pag. 402.

(*e*) La terre d'*Aiſeau* appellée dans le langage du pays *Aiſalx*, ou *Aiſa*, eſt ſituée près de la Sambre, & contient les villages d'Aiſeau, de Mougnelée, où étoit anciennement la Paroiſſe, & ceux du Roux & d'Ognies. Il y a dans ce dernier lieu un Prieuré conſidérable de l'Ordre de ſaint Auguſtin, fondé en partie par Bauduin de Loupogne, Seigneur d'Aiſeau. Ce fut lui qui céda à ce Monaſtére le Patronat de Mougnelée, la dîme de la terre d'Aiſeau, & la campagne de Corioulle, voiſine du Prieuré. Les Seigneurs d'Aiſeau, aujourd'hui de la Maiſon de Gavre, ont leur Caveau ſépulchral dans l'Egliſe de ce Prieuré.

de. Ainſi preſque tous ces Princes étoient mécontens, & dans la diſpoſition de recommencer la guerre.

Un événement arrivé immédiatement après la concluſion de la paix, leur fournit l'occaſion d'exécuter ce deſſein. Le Comte de Flandre avoit acheté la Seigneurie de Malines, qui appartenoit partie à l'Evêque de Liége, partie au jeune Comte de Gueldre, du chef de Sophie Bertout, ſa femme. Le Duc de Brabant jaloux de voir un Prince ſi puiſſant s'établir au milieu de ſes Etats, avoit pris le parti d'empêcher de tout ſon pouvoir la conſommation de cet achat. La plupart des Bourgeois de Malines penſoient à cet égard comme le Duc. Ils n'aimoient pas les Flamans, qu'ils traitoient d'étrangers, au lieu qu'unis avec les Brabançons, & dépendans d'eux pour leur commerce, ils les regardoient comme des freres & des compatriotes. Le Duc les entretenoit dans ces ſentimens favorables à ſes vues, & trouvoit d'autant plus de facilité à s'en faire écouter, que la partie de Malines appartenant à la jeune Comteſſe de Gueldre, reſſortiſſoit du Brabant.

Butkens, p. 406.

Les Députés du Comte de Flandre étant venus dans ces circonſtances, pour prendre poſſeſſion de la Seigneurie, ils furent maltraités de la Bourgeoiſie, & renvoyés avec hauteur. Le Duc ſatisfait de ce début, alla lui-même à Malines encourager les habitans à te-

Joan. Hocſemius ap. Chapeauville, tom. 2. pag. 406.

nir ferme dans leur réſolution, & les aſſurer de ſa protection. Une pareille démarche ne pouvoit manquer d'être ſuivie d'une rupture entre les Flamans & les Brabançons.

En effet, le Comte de Flandre irrité de ce qui venoit d'arriver, ſe prépara à la guerre, & envoya aux Princes de la baſſe Allemagne, qu'il ſavoit indiſpoſés contre le Duc de Brabant, des Ambaſſadeurs pour les inviter à ſe joindre à lui contre leur ennemi commun. Il ne fut pas difficile de perſuader ces Princes, déja aſſez animés par leur haine, & qui n'attendoient qu'une occaſion de la faire éclater. Jean Roi de Bohême, l'Archevêque de Cologne, l'Evêque de Liége, le Comte de Hainaut, le Comte de Namur, & Guy, ſon frere, Seigneur de Roullers, Louis Comte de Loz, & de Chiny, & beaucoup d'autres Seigneurs puiſſans ſe rendirent aux premiéres ſollicitations du Comte de Flandre. Il n'y eut que les Comtes de Gueldre & de Juliers qui firent quelques difficultés, à cauſe des terres qu'ils tenoient du Duc, & qu'ils craignoient de perdre. Mais ils ſe joignirent aux autres, après que dans une aſſemblée de ces différens Princes, tenue à Valenciennes, le Comte de Flandre ſe fut engagé ſolemnellement à les dédommager de ce qu'il pourroit leur en couter à l'occaſion de la guerre. Elle fut enſuite déclarée par tous ces Princes en un même jour.

D'Outreman Hiſt. de Valenciennes, p. 387.

Les hoſtilités commencerent peu de tems après.

1334. Les Etats du Duc de Brabant furent inondés de troupes ennemies. Le Comte de Flandre y entra par Dendermonde. Le Roi de Bohême ſe jetta ſur le Duché de Limbourg, voiſin de ſon Comté de Luxembourg. Le Comte de Gueldre prit la ville de Thielt. Les Liégeois s'emparerent de Landen, qu'ils brûlerent; après quoi ils allerent tous enſemble aſſiéger le fort Château de Rode, que le Duc tenta vainement de ſecourir.

Butkens, p. 409.

Le Roi de France, qui ne négligeoit aucune occaſion de s'attacher le Duc de Brabant, fit tous ſes efforts pour accommoder cette querelle. L'Archevêque d'Aix & l'Abbé de ſaint Nicaiſe de Reims ſe rendirent, par ſes ordres, au camp des confédérés, qui avoient mis le ſiége devant Maſtricht. Ils ſe donnerent tant de mouvemens, qu'ils parvinrent enfin à faire convenir les deux partis d'une ſuſpenſion d'armes, durant laquelle chacun enverroit des députés à Cambrai, afin d'y travailler à une pacification générale. Le Roi que l'on conſentit à prendre pour arbitre, nomma de ſon côté des Ambaſſadeurs pour recevoir les propoſitions, & indiqua enſuite une aſſemblée à Amiens, où la paix fut arrêtée à des conditions que tout le monde accepta.

Le point le plus difficile à régler, étoit l'achat

chat de Malines. On ſtipula qu'en attendant que le Roi pût s'aſſurer du droit des parties, & prononcer ſur cette affaire, on mettroit dans la Ville une garniſon Françoiſe commandée par le Seigneur de Pequigny. Mais ce Prince différant trop long-tems au gré du Duc de Brabant & du Comte de Flandre, de porter ſon jugement, ils le prévinrent par un traité particulier qu'ils firent entre eux. Ce traité fut un acheminement à la vente que fit, quelques années après, le Comte de Flandre au Duc de ſes droits ſur la Seigneurie de Malines, ce qui n'empêcha pas Louis de Mâle, fils & ſucceſſeur du Comte, de revenir encore ſur cette affaire, & de faire à ce ſujet une guerre cruelle au Brabant. Quoique la plupart des Princes confédérés euſſent tiré quelque avantage de la guerre, le Comte de Namur n'y gagna pas plus qu'à la précédente, & ne put même, ainſi que nous l'avons vu, obtenir la ceſſion de l'hommage d'Aiſeau, l'unique article de conſéquence ſur lequel il eut des démêlés avec le Duc de Brabant.

Butkens, p. 420. & 434.

Le Comte Jean ne vêcut pas long-tems après la concluſion du traité d'Amiens. Nos Chroniques MSS. lui font faire un voyage en Allemagne, pendant lequel il mourut au Monaſtére de Spaltheim, le 2 d'Avril 1335. D'autres Ecrivains marquent auſſi la mort de ce Prince vers le même tems, mais ſans déterminer le

Hemricourt Miroir des Nobles de Hesbaie, pag. 367.

Oliv. Wred. Geneal. Com. Fland. prob. p. 53.

lieu où elle arriva. Il eſt difficile de concilier le voyage d'Allemagne avec la datte du traité d'Amiens, ſur-tout en ſuppoſant avec nos Hiſtoriens domeſtiques, que le but du Comte étoit de faire la guerre aux Lithuaniens, & qu'il mourut en revenant dans ſes Etats. En ce cas il auroit paſſé en Allemagne préciſément le tems où les troupes ſont en quartier d'hiver, le traité d'Amiens n'ayant été ſigné que le 26 d'Août 1334.

Grammaye, p. 32. Meyer, ad an. 1380.

Le Comte Jean ne fut point marié. On lui donne un fils naturel, nommé Philippe, tué en 1380. à la défenſe de Dendermonde.

Ce Prince eut beaucoup des bonnes qualités du Comte Jean, ſon pere; mais il ne vêcut pas aſſez long-tems, pour les développer. Nos Annaliſtes parlent avec éloge de ſa prudence, & de ſes talens pour la guerre. C'eſt dire en peu de mots tout ce qu'on pouvoit attendre de ce Prince, ſi ſa vie eut été plus longue.

L'Abbaïe du Jardinet, proche Walcourt, fut fondée durant ſon regne, par Thierry de Rochefort, Sire de Walcourt, & par Gertrude de Juliers, ſon épouſe, pour des Religieuſes de Cîteaux. L'état où ce Monaſtére ſe trouva au commencement du quinziéme ſiécle, détermina un chapitre général de Cîteaux à en diſperſer les Religieuſes, pour y mettre en leur place des Moines du même Ordre, qui depuis ce tems-là s'y ſont maintenus, & s'y maintien-

Miræi, tom. 3. pag. 174.

nent encore aujourd'hui avec beaucoup d'édification.

GUY SECOND

Comte de Namur.

JEan ſecond étant mort ſans laiſſer d'héritier, Guy l'aîné de ſes freres, lui ſuccéda. 1335.
Les Hiſtoriens ne nous apprennent preſque rien de la vie de ce Prince. Tout ce qu'on en ſait, c'eſt qu'il ſe ſignala dans la guerre contre le Duc de Brabant, qu'il regna près d'un an, & qu'il fut preſque tout ce tems-là abſent de ſes Etats.

Il paroit que le Comte Guy alla en Angleterre preſqu'auſſi-tôt après avoir été reconnu Comte de Namur. Voici ce qu'on lit à ce ſujet dans la premiére continuation de la Chronique de Guillaume de Nangis. "Vers la fête „ de la Magdelaine, „ dit le continuateur, " „ Edouard Roi d'Angleterre, ayant traverſé „ un bras de mer, ſans trouver d'oppoſition, „ entra en Ecoſſe avec ſon armée, accompa- „ gné du Comte de Namur, parent de la „ Reine & de pluſieurs autres Seigneurs de „ l'Empire. Les Ecoſſois trop foibles pour „ s'oppoſer à ce Prince, furent obligés d'en „ paſſer par tout ce qu'il voulut, & de lui „ rendre hommage. A ces conditions Edouard

Spicileg. t. 3. Contin. Chron. Guillel. de Nangis, pag. 98.

„ de Bailleul fut reconnu par les Anglois
„ pour Roi d'Ecoſſe. La guerre étant ainſi ter-
„ minée, & l'armée Angloiſe repaſſée en An-
„ gleterre, des Ecoſſois qui n'étoient pas trop
„ contens de cette paix, s'apperçurent qu'une
„ partie de l'arriére-garde des Anglois étoit
„ encore en deçà de la mer. Le Comte de Na-
„ mur étoit de ce corps. Les Ecoſſois lui dreſ-
„ ſerent une embuſcade, & après lui avoir tué
„ bien du monde, ils le firent priſonnier avec
Extraits des Actes de Rymer par Mr. Rapin Thoyras, p. 73. „ une partie de ſes gens. Un Seigneur Ecoſ-
„ ſois (*le Comte de Murray, Régent d'Ecoſſe*)
„ ayant ſu que c'étoit le Comte de Namur
„ qu'on venoit de prendre, crut faire ſa cour
„ au Roi de France, en procurant la liberté
„ au Comte. Il voulut même le conduire juſ-
„ qu'en Angleterre : mais ce Seigneur fut ſur-
„ pris par un détachement de troupes Anglois-
„ ſes (*de la garniſon de Roxborough*) & con-
„ duit dans les priſons du Roi d'Angleterre. „

Nos Chroniques font auſſi mention de cet
MS. de Mr. le Marquis d'Yve. événement, mais elles le rapportent tout au-
Grammaye, pag. 22. col. 1. & 2. trement que le continuateur de Nangis. Gram-
maye y ajoute, que le Comte Guy, qu'il ſup-
poſe avoir été priſonnier durant quelques mois,
revenant par la Flandre dans ſes Etats, fut mal-
heureuſement tué dans un tournois, le 12 de
Mars 1336. par un jeune Gentilhomme de la
Maiſon de *Saint-Venant*. Son corps fut ramené
dans le Comté de Namur, & mis d'abord en

dépôt dans l'Egliſe de l'Abbaïe de Salzinne, d'où on le tranſporta peu de jours après dans celle de ſaint Aubain. Les obſéques de ce Prince y furent faites le jour de ſaint Benoît, avec une pompe extraordinaire, en préſence de l'Evêque de Liége, du Duc de Brabant, & de beaucoup de Seigneurs étrangers venus à Namur pour lui rendre les derniers devoirs. Guy n'ayant point été marié, non plus que ſon frere aîné, ſes Etats paſſerent au Comte Philippe, le troiſiéme des fils du Comte Jean premier.

PHILIPPE troiſiéme du Nom,

Comte de Namur.

LE regne de ce jeune Prince eſt auſſi ſtérile en événemens que le précédent. Il paroit qu'il n'étoit pas dans le Comté de Namur à la mort de ſon frere. Quelques-unes de nos Chroniques diſent qu'il étoit en ce tems-là en Suéde, à la cour de la Reine ſa ſœur; d'autres qu'il faiſoit la guerre en Pruſſe. 1336.

Quoiqu'il en ſoit, il étoit déja revenu dans le Comté au mois de Juin, comme on le voit par la Chartre donnée pour l'érection d'une Chapelle dans l'Egliſe de ſaint Aubain, en exécution des derniéres volontés du Comte ſon prédéceſſeur. Cette Chartre eſt dattée de la veille de ſaint Jean-Baptiſte. *Miræi, tom. 1. pag. 522.*

Philippe ayant pourvu à l'adminiſtration du Comté de Namur, partit peu de tems après pour l'Orient, accompagné de pluſieurs Seigneurs de ſon âge, du nombre deſquels étoit le Comte de Vienne, ſon beau-frere. Si leur premier deſſein étoit d'aller à la Terre ſainte, comme l'aſſurent nos Chroniques, ils le perdirent de vue pendant le voyage. Zantfliet, Hiſtorien très-inſtruit des événemens du ſiécle où il écrivoit, attribue ſans biaiſer à un eſprit de libertinage le voyage du Comte. (f) En effet, il ſe comporta ſi mal dans l'Iſle de Chypre, avec les jeunes gens de ſa ſuite, que les habitans de Famagouſte ne pouvant ſouffrir plus long-tems leurs excès, le maſſacrerent, & trente autres avec lui. Ainſi périt miſérablement au mois de Septembre de l'année 1337. ce jeune Prince, bien différent pour les mœurs des deux autres Comtes de Namur de même nom que lui. Le Comte de Vienne, ſon beau-frere, perdit auſſi la vie dans la même occaſion. Ils furent inhumés dans l'Egliſe des Cordeliers de Famagouſte, où l'on a lu long-tems leur Epitaphe conçue en ces termes:

Domicellus Philippus de Namu, Comes Regni, cum triginta conſanguineis obtruncatus, ſepulturam apud ſanctum Franciſcum majorem conſecutus eſt, anno M.C.C.C. XXXVII.

(f) *Comes Namurcenſis eodem anno in partibus ultra marinis, ex laſcivià profectus, cum ſocietate juvenili diſceſſit. Chronic. Zantfliet, tom. 5. vet. Script. & Monum. pag.* 218.

GUILLAUME PREMIER, dit le Riche,

Comte de Namur.

LEs deux Princes dont nous venons de parler, ne firent, pour ainſi dire, que ſe montrer à leurs Sujets. A peine regnerent-ils deux années, pendant leſquelles ils furent preſque toujours abſens de leurs Etats. Guillaume premier qui leur ſuccéda, fournit une carriére plus longue & plus heureuſe. Ce Prince le quatriéme des fils du Comte Jean premier, étoit âgé d'environ treize ans, lorſqu'il entra en poſſeſſion du Comté de Namur, qu'il gouverna avec beaucoup de ſageſſe & de gloire, juſqu'en 1391. d'abord ſous la tutéle de la Comteſſe Marie d'Artois, ſa mere, & du Comte de Lodi, ſon oncle paternel, enſuite par lui-même. Durant un ſi long regne les Peuples furent tranquiles & dans l'abondance, & le Comté reçut des accroiſſemens conſidérables. C'eſt ce que nous allons maintenant expoſer. 1337.

Guillaume à ſon avénement trouva la baſſe Allemagne dans une fermentation extrême. La plupart des Princes s'y préparoient à la guerre, qu'on jugeoit inévitable entre la France & l'Angleterre, & ſe diſpoſoient à joindre leurs forces à celles de l'Anglois, que l'Em-

pereur, pour lui procurer des alliés en plus grand nombre, venoit de déclarer ſon Vicaire dans l'Empire.

Le Comte de Namur ne put ſe diſpenſer d'entrer dans les mêmes engagemens que ſes voiſins. La Comteſſe ſa mere haïſſoit trop le Roi de France, depuis les démêlés que ce Prince avoit eu avec Robert d'Artois, pour laiſſer échapper cette occaſion de le chagriner.

1339. Froiſſard, 1 vol. chap. 59. 50, &c. Dès qu'elle eut appris qu'Edouard s'étoit attaché au ſiége de Cambrai, elle fit partir ſon fils avec deux cens lances, c'eſt-à-dire, environ deux mille hommes, chaque lancier ayant en ce tems-là à ſa ſuite neuf autres combattans, partie à pied, partie à cheval.

L'armée Angloiſe étoit belle & nombreuſe. Outre les Anglois naturels, elle avoit été groſſie par les troupes de l'Archevêque de Cologne, du Marquis de Juliers, ſon frere, du Duc de Brabant, du Comte de Hainaut, du Marquis de Brandebourg, du Duc de Gueldre, & de quantité d'autres Seigneurs de moindre conſidération.

Cependant le ſiége de Cambrai n'en alloit pas plus vîte. La garniſon bien pourvue de toutes choſes, ſe défendit pluſieurs mois avec tant de réſolution, qu'Edouard Roi d'Angleterre, après avoir perdu bien du tems & du monde, fut enfin obligé d'abandonner ſon entrepriſe. Ce Prince pour ſauver la réputation

de

de ſes armes, forma alors, par le conſeil de Robert d'Artois, le deſſein de pénétrer en France, & d'y livrer bataille à Philippe de Valois. Il s'avança, pour cet effet, juſques dans la Thiérache, & ayant fait bien du dégât ſur ſa route, & par les détachemens qu'il pouſſa en avant, il alla camper à la Flamenguerie, près de la Capelle, à une lieue des François, qui étoient poſtés à Buironfoſſe. Il y avoit là une belle & ſpacieuſe plaine où les armées pouvoient s'étendre à l'aiſe. Elles y furent tout un jour en bataille, enſuite de quoi les deux Rois n'ayant pas jugé à propos d'engager une action, ils ſe retirerent chacun de leur côté, & allerent prendre des quartiers d'hiver.

Les Comtes de Hainaut & de Namur n'avoient pas attendu la fin de la campagne, pour quitter l'armée Angloiſe. Ils s'en étoient ſéparés avec leurs troupes, auſſi-tôt après la levée du ſiége de Cambrai, en déclarant au Roi d'Angleterre, qu'ayant rempli leur devoir envers l'Empire, par le ſervice qu'ils avoient fait au ſiége, leur intention n'étoit pas de faire la guerre à la France. *Ibid. chap. 39.*

Les deux Comtes auroient apparemment tenu ferme dans leur réſolution, ſi les François avoient ménagé davantage les terres du Comte de Hainaut. Mais la garniſon de Cambrai ayant brûlé Haſpre, & exercé d'autres hoſtilités, en repréſailles des déſordres que des

ſoldats Hennuyers avoient commis dans le Cambreſis, le Comte de Hainaut en fut ſi piqué, qu'il reprit ſes premiers engagemens, & le deſſein de faire vivement la guerre à la France. Le Comte de Namur lié étroitement avec ce Prince, entra dans les mêmes vues. Ils envoyerent leurs gens faire le dégât dans toute la Picardie, d'où ils revinrent chargés de butin.

La garniſon que le Comte de Hainaut avoit à Thun-l'Evêque, Château entre Cambrai & Bouchain, dont un de ſes Capitaines s'étoit emparé par ſurpriſe, ne traita pas mieux le Cambreſis. Ce poſte déja bon par ſa ſituation ſur l'Eſcaut, & rendu encore meilleur par les fortifications qu'on y avoit ajoutées, donnoit beaucoup d'exercice à la garniſon Françoiſe de Cambrai. L'Evêque & la Bourgeoiſie de cette Ville ayant repréſenté la néceſſité d'en déloger l'ennemi, les François en firent le ſiége dès les premiers jours du printems.

1340. Cette entrepriſe ne paroiſſoit pas devoir ſouffrir de grandes difficultés; mais la réſiſtance de la garniſon commandée par Jean & Thierry, deux freres naturels du Comte Guillaume, y en fit trouver auxquelles on ne s'attendoit pas. Il fallut attaquer ce Château comme on eût fait une bonne Ville, & y employer les machines de guerre deſtinées aux ſiéges des meilleures places. Les aſſiégés bien

Ibid. chap. 50.

loin de ſe décourager par une attaque ſi vigoureuſe, n'en témoignerent que plus de bravoure. Tout étoit ruiné dans le Château, & la plupart des défenſes renverſées, ſans qu'on parlât encore de ſe rendre. Tant de conſtance obligea les aſſiégeans à faire de leur côté des efforts extraordinaires. Peut-être euſſent-ils été ſans ſuccès, ainſi que les précédens, ſi l'on ne ſe fût aviſé de jetter dans la place, au lieu des pierres que les machines y avoient lancées juſqu'alors, les chevaux & les autres bêtes qui mouroient dans le camp. L'infection par-là devint inſupportable. Il fallut céder à ce nouveau genre d'attaque, & demander à capituler. On convint d'une tréve pour quinze jours, au bout deſquels le Château devoit être remis aux aſſiégeans, ſi le Comte de Hainaut ne ſe préſentoit pour le ſecourir.

Ce Prince déſirant conſerver cette place, dont il eſpéroit tirer de grands avantages, s'avança en diligence pour y porter du ſecours, avec une armée compoſée de la plupart des troupes qui avoient fait la derniére campagne. Cette armée avoit encore été renforcée par ſoixante mille Flamans, ſous les ordres du fameux Jacques d'Artevelde, qui diſpoſoit en maître abſolu de la Flandre, après avoir obligé ſon Souverain à s'en éloigner. L'armée Françoiſe n'étoit pas moins nombreuſe que celle du Comte de Hainaut, & elle avoit de plus

l'avantage d'occuper un camp, où il eût été difficile de la forcer à combattre.

Cependant on ne pouvoit ſecourir le Château de Thun, ſans paſſer ſur le ventre à cette armée. Les gens que le Comte de Hainaut avoit envoyés pour la reconnoître, vinrent lui faire leur rapport, dans le tems que ce Prince étoit à jouer aux échecs avec le Comte de Namur. On aſſembla le conſeil, & l'attaque ayant été jugée impraticable, le Comte de Hainaut ſe contenta de faire défier les François au combat, après quoi il ſe retira pour n'être pas témoin de la reddition de la place.

Froiſſard, liv. 1. chap. 50.

La perte de cette bicoque n'étant rien dans le fond, les alliés s'en conſolerent aiſément. Ce n'étoit encore là que le prélude de la campagne. On attendoit le Roi d'Angleterre pour l'ouvrir dans les formes, & frapper quelque grand coup. Ce Prince arriva enfin, & ſignala ſon arrivée dans les Pays-bas, par la défaite de l'armée navale de France, qui s'étoit avancée juſqu'à l'Ecluſe, pour empêcher la flotte Angloiſe d'aborder ſur les côtes de Flandre.

Cette heureuſe nouvelle releva le courage des confédérés. Tous les Princes & les chefs de ce parti s'aſſemblerent à Vilvorde. Là le ſiége de Tournai fut réſolu d'un commun accord, afin d'ôter aux François le moyen d'inquiéter le Hainaut & la Flandre, que la garniſon de cette Ville déſoloit par ſes courſes.

Ibid. chap. 53.

On arrêta auſſi dans la même aſſemblée que pendant qu'on attaqueroit cette Ville, Robert d'Artois, avec une armée de cinquante mille hommes, tâcheroit de pénétrer en France par l'Artois, où il avoit des intelligences, & grand nombre de créatures.

Le projet d'aſſiéger Tournai ne fut pas long-tems caché. Trop de perſonnes avoient eu part au ſecret, pour qu'il n'en tranſpirât rien. D'ailleurs, cette Ville étoit ſi expoſée, qu'il fut aiſé aux Généraux François de prévoir, que ce ſeroit par ce ſiége que commenceroient les premiers efforts de la ligue. On fit entrer dans la place quelques vivres & des munitions de guerre : on y mit une forte garniſon ſous les ordres du Connétable, après quoi on attendit tranquilement que l'orage éclatât.

Le jour de la Magdelaine déterminé pour commencer le ſiége, étant arrivé, le Roi d'Angleterre fit inveſtir Tournai, & ſe logea au village de Chin. Robert d'Artois marcha en même-tems avec d'Artevelde du côté de Saint-Omer, où il ſe fit battre par le Duc de Bourgogne, Comte d'Artois, du chef de ſa femme, qu'on y avoit envoyé pour défendre ſon propre héritage. Ce fut à quoi aboutirent les efforts de Robert, dont l'armée compoſée principalement des Communes de Bruges, de Bergue, de Caſſel & de Furnes, ſe diſſipa auſſi promptement qu'elle avoit été formée.

Le Roi de France tranquile du côté de l'Artois, ne penſa plus qu'à faire échouer les deſſeins de ſes ennemis ſur Tournai. Le ſiége n'avançoit guères. Depuis plus de ſix ſemaines qu'il avoit été commencé, les alliés n'avoient pu encore parvenir à déloger les aſſiégés d'aucun poſte de conſéquence. La diſette des vivres étoit ce qu'on craignoit le plus dans la Ville. Quoique dès les premiers jours du ſiége on en eût fait ſortir les bouches inutiles, on s'y vit bientôt réduit au point de manquer des choſes les plus néceſſaires. Philippe de Valois inſtruit de l'état de la place, réſolut de tout hazarder pour la ſecourir. Il s'avança juſqu'au Pont à Bouvines, à deux lieues du camp du Roi d'Angleterre, d'où il fatiguoit les aſſiégeans par de fréquentes eſcarmouches. Il ne ſe paſſoit preſqu'aucun jour ſans que les partis des deux armées en vinſſent aux mains. Un détachement des troupes du Comte de Namur fut très-maltraité dans une de ces occaſions, par des Liégeois, dont il y avoit bon nombre dans l'armée Françoiſe. Pluſieurs des Namurois reſterent ſur la place, entre autres Gonthier de Pontillaſſe, & Louis de Juppleu, ſans compter ceux qui furent faits priſonniers.

Chron. Zantfliet, pag. 225.

Mais ces combats particuliers ne décidoient de rien, & ne pouvoient être regardés que comme les avant-coureurs d'une Bataille ſanglante. On s'y préparoit également des deux

côtés, lorſque la Comteſſe Jeanne de Hainaut, ſœur du Roi de France, & belle-mere du Roi d'Angleterre, entreprit de les reconcilier. Touchée des maux que la diſcorde des deux Rois alloit cauſer, la vertueuſe Princeſſe quitta l'Abbaïe de Fontenelle, près de Valenciennes, où elle s'étoit conſacrée à Dieu, & alla elle-même les exhorter à prendre des ſentimens de paix. Louis d'Agimont, Seigneur de Neufchâtel, que Philippe & Edouard conſidéroient beaucoup, ſeconda le zéle de la Comteſſe. Après bien des pour-parlers, elle vint enfin à bout de faire nommer des Commiſſaires pour traiter d'une ſuſpenſion d'armes. Malgré les peines que ſe donnoit la Princeſſe, afin d'applanir les difficultés, la négociation dura trois jours, avant qu'on pût tomber d'accord ſur aucun point. Enfin, l'on convint d'une tréve, pendant laquelle on travailleroit à finir les démêlés des deux Rois par une paix durable. Mais l'animoſité des Princes mit un obſtacle invincible à la paix qu'on vouloit ménager. Il fallut ſe contenter de quelques prolongations de tréves, & puis recommencer la guerre. Le Roi de France profita de cet intervalle de tranquilité, pour débaucher aux Anglois quelques-uns de leurs alliés. L'Empereur fut le premier que ce Prince gagna. Son exemple en entraina pluſieurs autres, du nombre deſquels fut le Comte de Namur. Le jeune Guillaume, après

Recueil des guerres & traités, par Du Tillet.

la proclamation de la tréve, étoit revenu dans ſes Etats, où ſes Sujets charmés de ſon air martial, & de la gloire qu'il s'étoit aquiſe durant la campagne, l'avoient reçu avec autant de pompe, que le jour même de ſon inauguration. Ce Prince ſenſible à l'amour de ſes peuples, ſe donna tout entier aux ſoins du gouvernement, & exécuta, avec la Comteſſe ſa mere, un deſſein que cette ſage Princeſſe avoit conçu d'abord après la mort du Comte Jean premier.

Elle avoit des épargnes conſidérables, tant de ſes propres revenus, que de ceux de l'Etat. Elle penſa à en augmenter le domaine des Comtes de Namur, & à retirer des mains du Roi de Bohème, Comte de Luxembourg, une partie des terres qui avoient autrefois été détachées du Comté par la paix de Dinant. Inſtruite que le Roi Jean cherchoit à amaſſer de l'argent, en vue de procurer à ſon fils Charles la couronne Impériale, la Comteſſe lui fit propoſer la vente de la terre de Poilvache.

La propoſition fut bien reçue, & la vente ſe fit à des conditions que l'acheteur & le vendeur trouverent avantageuſes. Le contract en
1342. fut dreſſé en 1342. le 10 d'Avril. Il y eſt déclaré que la Comteſſe Marie d'Artois a acheté du Roi de Bohème, Comte de Luxembourg, pour elle, & pour ſon fils Guillaume & ſes ſucceſſeurs Comtes de Namur, la Ville, le Château,

&

& la Prévôté de Poilvache, avec les Mairies dépendantes, ſavoir la Mairie de Poilvache, & celles de Falliſe & de Sorines, au-deſſus de Dinant; les Mairies d'Aſſeſſe, d'Awagne, d'Ochay, de Schaltain, de Lignon, de Fallemaigne, de Hannine, de Focamp, de Martinvoiſin & de Vireul, le tout pour la ſomme de trente-trois mille florins d'or de Florence, ou telle autre monoie d'or équivalente en prix & valeur; à condition cependant que les Comtes de Luxembourg auront trois ans, à commencer à la Pentecôte ſuivante, pour en faire, ſi bon leur ſemble, le retrait. Auquel cas le rembourſement devra être fait en même monoie comptée dans la ville de Namur, ou dans celle de Bouvigne; qu'on fera conduire l'argent en ſûreté dans l'un ou l'autre endroit, ſans permettre que, pour quelque cauſe que ce ſoit, il en ſoit rien diſtrait, ni fait aucun uſage qui puiſſe arrêter, ou ſuſpendre le rembourſement, lequel ſera ſuivi de la reſtitution du Château de Poilvache, artillerie & munitions, & de celle des Mairies ſuſmentionnées, entre les mains des Officiers du Roi, ou du Comte de Luxembourg, qui pour lors ſera. De ſon côté ledit Roi, ou Comte de Luxembourg, ſera obligé de rendre le tître de la vente en original, ou s'il ne ſe trouvoit, de délivrer tel autre acte qu'on jugera le plus propre à y ſuppléer. Et afin que la reſtitution des terres

vendues ſoit plus aſſurée, la Comteſſe veut & ordonne par le préſent acte, à Jacques d'Agimont, & à Jean de Chaſtrevain, Chevaliers, qu'elle nomme, & établit Chatelains de Poilvache, & à leur défaut à Arnoul d'Agimont, & à Sébaſtien Berſée, que le cas du retrait avenant, ils aient à remettre & à rendre au Roi, ou à ſes ſucceſſeurs Comtes de Luxembourg, le Château ſuſmentionné de Poilvache, avec toutes ſes dépendances, de la maniére qu'il a été ſpécifié plus haut, & s'engage à exiger d'eux qu'ils s'y obligent par ſerment. Tous ces articles ſont ratifiés par la Comteſſe, en préſence de Guillaume Comte de Namur, & de Robert, ſon frere, aſſiſtés des Pairs, & hommes de fief du Comté de Namur, ſavoir de Guîlain Abbé de Floreffe, de Bauduin de Ham, de Gautier de Juppleu, & de Philippe ſon frere, de Thierry de Hanneffe, Sire de Serain, de Louis d'Agimont, & de Jacques ſon frere, de Raoul de Lonny, de Jean de Libine, de Jean de Chaſtrevain, de Jacquemin de Bourſoit, de Piercelot de Horion, d'Enguerrand de Brançon, de Colin Lourans, de Jean, dit Agneau, de Creppy, de Colin Sarſille, de Jacquemin de Boſſimé, qui tous ſe rendent cautions pour la Comteſſe & le Comte, en engageant leurs biens.

Ainſi revint au Comté de Namur le domaine utile de la belle Seigneurie de Poilvache, après

un ſiécle & demi qu'il en avoit été ſéparé, pour être uni à celui des Comtes de Luxembourg.

L'avantage qui revint au Pays de cette importante acquiſition, fit penſer à en faire de nouvelles. Deux ans après la conſommation de l'achat de Poilvache, le Roi de Bohème vendit encore, du conſentement de Béatrix de Bourbon, ſon épouſe, & de Charles ſon fils aîné, à la Comteſſe Marie d'Artois, pour la ſomme de cinquante mille réaux d'or, les Seigneuries de Mirewart, d'Orchimont, & tout ce qui lui appartenoit à Naſſoigne, Seni, Tervogne, Long-Pré, Villance, Graide, Neuville, &c. Ces différentes acquiſitions, jointes à celles de Walcourt, & aux autres qui ſe firent plus tard, réparerent une partie des brêches que la paix de Dinant avoit faites aux Etats des Comtes de Namur.

A peine ces affaires furent-elles terminées, que Guillaume, dont les inclinations étoient toutes portées à la guerre, quitta ſon Pays, pour accompagner le Comte de Hainaut dans la malheureuſe expédition que ce Prince fit contre les Friſons. La bataille de Staveren en fut preſque le ſeul événement remarquable. Le Comte de Hainaut la perdit, & y fut tué, avec les principaux Seigneurs de ſa ſuite. Le Comte de Namur, qui combattit toujours à ſes côtés, n'évita la mort que par une eſpéce de miracle. Tout cela auroit dû dégouter Guil-

MS. de Mr. le Marquis d'Yve, pag. 208.

1345.

laume de la guerre. Cependant il ne fut pas plutôt de retour, qu'il penſa à reprendre les armes. L'Angleterre & la France plus acharnées que jamais à s'entredétruire, venoient de rompre de nouveau pour un ſujet en apparence peu important, mais qu'Edouard, à qui il tardoit de recommencer la guerre, fit ſonner bien haut.

1346. Le Comte de Namur, qui avoit rompu ſon alliance avec l'Angleterre, depuis la mort de Robert d'Artois, ſon oncle, embraſſa alors le parti François, & alla joindre l'armée de Philippe de Valois, auſſi-tôt qu'il eut appris que celle des Anglois étoit entrée ſur les terres de France. Guillaume avoit avec lui Louis, Sire de Peteghem, ſon frere. Robert de Beaufort, ſon autre frere, engagé depuis au ſervice de l'Angleterre, étoit allé à la Terre ſainte, d'où il ne revint qu'après la campagne. Elle auroit pu finir très-malheureuſement pour les Anglois, ſi leurs ennemis n'avoient agi à la journée de Crecy auſſi étourdîment qu'à celle de Courtray.

Le Roi Edouard ne penſoit qu'à ſe retirer en Flandre. C'étoit tout ce qui pouvoit lui arriver de plus heureux, n'ayant guères que vingt à vingt-cinq mille hommes & ſe trouvant pourſuivi par une armée trois fois plus forte. Quoiqu'il fît des marches forcées, les François l'atteignirent, mais ce fut pour leur malheur. Les

Anglois obligés de combattre, le firent en déſeſpérés, & avec un ſuccès ſi complet, qu'un tiers de leurs ennemis reſta ſur le champ de bataille. Jamais il ne fut tué dans un même combat, tant de Princes, & tant de gens d'un rang diſtingué. On compta parmi les morts pluſieurs Souverains, & au moins douze cens Seigneurs des plus illuſtres Maiſons de France & des pays voiſins.

Le Comte de Namur échappa encore heureuſement à cette boucherie, & revint dans ſes Etats, avec Louis ſon frere ; mais il n'en demeura pas moins attaché au parti qu'il avoit embraſſé. Il retourna l'année ſuivante à l'armée de France, pendant que Robert de Beaufort revenu de la Paleſtine, où il avoit été fait Chevalier par le Seigneur de Spontin, alla ſervir dans celle du Roi d'Angleterre, au ſiége de Calais. *Froiſſard, t. 1. chap. 141.*

Philippe de Valois malgré le triſte état où étoit ſon Royaume, après la grande perte qu'on avoit faite l'année précédente, penſa à ſecourir cette place. Mais Edouard avoit ſi bien pris ſes meſures, en retranchant toutes les avenues de ſon camp, que quand on l'eut reconnu, l'attaque en fut jugée impoſſible. Par-là l'importante ville de Calais tomba entre les mains des Anglois, après un ſiége d'onze mois ſoutenu, avec toute la conſtance & toute la bravoure imaginable. Cette conquête fut ſuivie 1347.

d'une tréve, qu'on prolongea à diverſes repriſes juſqu'en 1350.

La mort du Roi de France arrivée dans cet intervalle, laiſſa le Comte Guillaume libre de ſes engagemens. Il n'en prit point de nouveaux avec le Roi Jean fils, & ſucceſſeur de Philippe. Du moins ſon nom ne ſe lit pas parmi ceux des Princes & des Seigneurs que nous trouvons dans le Recueil de Du Tillet, avoir ſuivi le parti de la France, durant le regne de Jean. Mais Louis & Robert de Namur s'engagerent à cette Couronne, le premier en lui promettant ſervice, Robert en s'obligeant ſeulement à ne pas en faire pour le Roi d'Angleterre. Ce dernier changea apparemment depuis, car on le vit encore quelques années après, ſervir dans les armées Angloiſes.

Recueil des guerres & traités par Du Tillet.

Froiſſard, t. 1. chap. 269.

1351. Guillaume alla néanmoins en France, & n'en revint qu'après que les hoſtilités eurent recommencé avec les Anglois. Mais il s'y occupa moins de la guerre, que des intrigues du cabinet. On voit dans les ouvrages des Ecrivains de ce tems-là, qu'il eut des liaiſons étroites avec le Roi de Navarre, & qu'il aida ce Prince à ſe tirer du mauvais pas où il s'étoit jetté, en faiſant lâchement aſſaſſiner dans ſon lit Charles d'Eſpagne, ou de la Cerda, Connétable de France. C'eſt apparemment à cauſe de ce ſervice que Guillaume eſt appellé *Benevolus* dans le chiffre du Roi de Navarre, dont

Theſ. nov. Anecdot. tom. 1. pag. 1554.

il eſt fait mention au procès de Du Tertre, Sécrétaire de ce Prince.

Les affaires de politique n'occuperent pas uniquement le Comte pendant ſon ſéjour en France. Veuf de Jeanne de Hainaut ſa premiére femme, dont il n'avoit point d'enfans, il épouſa alors Catherine de Savoye, qui avoit déja été mariée à Azon Viſconti, Seigneur de Milan, & depuis à Raoul de Brienne, Comte d'Eu, & de Guînes, Connétable de France. 1352.

Invent. des Chartres, chap. 1. art. 78.

Les nouvelles qu'il reçut de Namur l'obligerent d'y revenir promptement avec ſa nouvelle épouſe. Guillaume y avoit laiſſé Louis ſon frere, pour gouverner le Pays durant ſon abſence. Soit que ce jeune Prince, qui entendoit mieux l'art de la guerre, que celui de manier les eſprits, eût traité les Bourgeois de la Capitale avec trop de rigueur, ou que ceux-ci ſe fuſſent cabrés mal à propos, il y avoit eu dans la Ville une émeute preſque générale, pendant laquelle on avoit pris les armes, & foulé aux pieds l'autorité du Souverain.

Ibid. chap. 1. art. 81.

La ſédition duroit encore, lorſque le Comte entra dans la Ville. Son arrivée fut un coup de foudre pour les factieux. Ils ne ſoutinrent qu'en tremblant la préſence d'un maître juſtement irrité, & en état de leur faire ſentir tout le poids de ſon indignation. Guillaume avoit trop de fermeté pour laiſſer un tel attentat impuni. Il s'apprêtoit déja à tirer une vengeance

éclatante des coupables, lorſque la Comteſſe voulant ſe concilier l'amour de ſes nouveaux Sujets, ſe jetta aux pieds du Comte, demanda grace pour eux, & l'obtint. Il n'y eut que les plus mutins de punis; encore n'en couta-t'il la vie à aucun. On ſe contenta de leur faire ſubir la peine de l'amende & du banniſſement. Ce coup d'autorité tempérée par la clémence, guérit pour toujours les Namurois de l'envie de ſe ſoulever contre leur Souverain. Nul Peuple n'a depuis été plus ſoumis : juſques-là que l'exemple de tant de Provinces qui ſe révolterent contre la Couronne d'Eſpagne, durant les troubles de Religion dans les Pays-bas, ne pût ébranler la fidélité de la Province de Namur, auſſi zélée pour ſon Roi, que pour la foi de ſes Peres.

Invent. des Chartres, chap. 20. art. 4.

Le Comté de Namur après la fin de ces troubles, ſembloit pouvoir ſe promettre une tranquilité durable. Le Comte étoit en paix avec tous ſes voiſins. Le démêlé touchant la terre d'Aiſeau avoit été aſſoupi. Les Liégeois occupés de diſſenſions domeſtiques, ne penſoient qu'à les terminer. On étoit même lié avec eux par un traité d'alliance, que Guillaume, qui craignoit ce peuple remuant, avoit conclu *envers & contre tous*, ſur la fin de l'Epiſcopat d'Adolphe de la Marck.

Ibid. chap. 7. art. 7.

Cette alliance qu'on croyoit devoir entretenir la paix, fut préciſément ce qui fit courir aux

aux armes. L'Evêque de Liége brouillé avec Venceſlas Duc de Brabant, pour des droits de ſon Egliſe, entreprit de lui faire la guerre, & mit par-là le Comte de Namur dans la néceſſité de prendre le même parti. Un autre allié plus formidable encore au Duc de Brabant que toute la puiſſance de Liége & de Namur, ſe joignit à eux. C'étoit le Comte de Flandre, Louis ſurnommé de Mâle qui, mécontent de la vente que le feu Comte ſon pere avoit faite de ſes droits ſur la Seigneurie de Malines, aima mieux rompre avec les Brabançons, que de la ratifier. *Ibid. art. 10.* 1356.

Ce jeune Prince entra le premier en campagne, & par un bonheur ſingulier, conquit en moins d'un mois preſque tout le Duché de Brabant, après avoir défait l'armée du Duc, commandée par le Comte de Berg. Les armes de l'Evêque de Liége & du Comte de Namur ne furent pas moins heureuſes. Lambert d'Oupey Maréchal de Liége, & Jacques Chabot, aſſiſtés de Robert & de Louis de Namur, battirent, près de Landen, une autre armée de Brabançons, qui alloit ſe jetter ſur le Comté de Namur. *Butkens, p. 407.* *Chron. Zantfliet, pag. 263.*

A en juger par ce début, tout ſembloit déſeſpéré pour le Duc. Cependant il reconquit ſon pays preſque auſſi vîte qu'il l'avoit perdu. A la fin de la campagne le Comte de Flandre n'y tenoit plus une place. Venceſlas encouragé *Nova Bibliot. MSS. P. Labbe, tom. 1. pag. 407. Appendix ad Chron. Leod.*

par cet heureux ſuccès, n'en demeura pas là. Il entra ſur les terres du Comte de Namur, où il brûla Thine, Waſeige, Branchon, & fit trembler juſqu'à la Capitale. (*g*)

Ce changement ſubit, & l'arrivée de l'Empereur Charles de Luxembourg, frere du Duc de Brabant, dans la baſſe Allemagne, y rétablit la paix. Il manda l'Evêque de Liége, & le Comte de Namur, & il leur parla avec beaucoup de fermeté au ſujet de la guerre qu'ils faiſoient à ſon frere. Si la réponſe que Zantfliet attribue au Comte de Namur, eſt véritable, il faut avouer que ſa fermeté égala au moins celle de l'Empereur. *Seigneur*, lui dit Guillaume, *le Comte de Flandre, & moi ſommes ſi proches parens, que nos interêts ne ſauroient*

Chron. Zantfliet, pag. 264.

(*g*) On prétend que ce fut dans le même tems que le village de Zetrud, exempt juſqu'alors des charges & de la juriſdiction de Brabant, y fut en quelque façon aſſujetti, & obligé de payer certaines impoſitions, en punition de ce que ceux de Namur avoient brûlé le village d'Adorp. *Gram. pag.* 59. *col.* 2. Ce changement ſeroit d'autant plus ſingulier, qu'il ne fut rien ſtipulé à cet égard, dans le traité conclu à la fin de cette guerre; & que d'ailleurs la violence reprochée aux Namurois par rapport à Adorp, n'auroit rien eu que de fort ordinaire entre deux Puiſſances ennemies. Si quelque choſe peut rendre vraiſemblable ce que nos mémoires diſent à ce ſujet, c'eſt que l'exemption de Zetrud auroit été anciennement une grace des Ducs de Brabant accordée aux habitans de ce lieu, & révocable à la volonté du Prince. Mais cela même n'eſt nullement probable, puiſqu'on convient aſſez que Zetrud étoit antérieurement du reſſort de Namur, & qu'on a des titres qui le prouvent. On peut les voir dans l'*Inventaire des Chartres du Comté de Namur*, *chap.* 17. *art.* 35. Ne pourroit-on pas ſoupçonner que Zetrud appartenoit anciennement, par indivis, au Duc de Brabant, & au Comte de Namur?

être ſéparés. D'ailleurs, mes Etats relévent du (b) Comte de Hainaut, & non pas de l'Empire. Si ce Comte eſt votre vaſſal, c'eſt ce que je n'examine pas. Je maintiens la juſtice & mes droits, & ne m'inquiéte d'aucune autre choſe.

Cette réponſe du Comte Guillaume ne parut point déplaire à l'Empereur, parent de ce Prince, & qui l'eſtimoit depuis long-tems. Il penſa moins à relever ce qu'elle avoit de trop fier, qu'à reconcilier le Comte & le Duc de Brabant. Comme l'alliance avec les Liégeois avoit été la principale cauſe de la guerre, on vint aiſément à bout de finir leurs autres démêlés. Ils rouloient uniquement ſur le reſſort d'Aiſeau & ſur la vente de Poilvache, & de quelques autres terres, que le Duc de Brabant auroit voulu qu'on eût annullée, & que le Comte de Namur prétendoit maintenir.

Dès le ſixiéme de Février tout fut accommodé, & la reconciliation entre les deux Princes ſignée aux conditions ſuivantes: 1357.

1°. Le Duc de Brabant renonce pour lui & pour ſes ſucceſſeurs Ducs de Luxembourg, à ſes droits & prétentions ſur le Château de Poil-

(*b*) L'édition de Zantfliet, que j'ai devant les yeux, à *Handenſis*, que les Editeurs ont marqué en marge devoir être changé en *Flandrenſis*. Je crois qu'ils ſe ſont trompés, & que l'*Handenſis* du texte doit être corrigé *Hanoenſis*. Tout le monde ſait que le Comté de Namur relevoit alors du Hainaut (*Hanoenſis*) & non pas de la Flandre, dont ce Comté a toujours été indépendant. *Chron. Zantfliet, tom. 5. veter. Script. & Monum. pag.* 264.

Butkens, p. 472.

vache, & ſes dépendances, auſſi-bien qu'à l'hommage de Château-Thierry, ſur Meuſe, & conſent que le Comte de Namur & ſes ſucceſſeurs jouiſſent de l'un & de l'autre, ſur le pied de l'achat fait par la Comteſſe Marie d'Artois.

Invent. des Chartres, laiette B. num. 38.

2°. Le Comte de Namur renonce de ſon côté à tout droit ſur les Châteaux de Longpré, Mirewart, Villance & Orchimont, Prévôtés & dépendances, données à Rupert, Comte Palatin du Rhin, pour la dot de Madame Eliſabeth, ſon épouſe, ſœur du Comte de Namur, conſentant que le Duc puiſſe racheter leſdits biens & Châteaux du Comte Palatin, au meilleur prix qu'il lui ſera poſſible.

3°. Et quant à l'hommage d'Aiſeau prétendu par le Duc & par le Comte, ils conſentent que l'Empereur juge de ce différend, promettant de s'en tenir à ſa déciſion.

Ce fut à quoi aboutit cette guerre, qui auroit pu avoir des ſuites tout autrement fâcheuſes, ſans l'arrivée de l'Empereur. L'Evêque de Liége & le Comte de Flandre firent auſſi leur paix. On accorda au premier une partie de ſes demandes, & Malines reſta au Flamand. Cette reconciliation fut ſincére, & mit fin pour toujours aux démêlés des Comtes de Namur avec les Ducs de Brabant. Guillaume d'ennemi qu'il étoit de Venceſlas, devint ſon plus fidéle allié, comme il le fit bien voir à l'occaſion de
1371. la guerre que ce Prince eut à ſoutenir quel-

ques années après contre le Marquis de Juliers. Le Comte voulut que Guillaume, ſon fils aîné, fît ſes premiéres armes dans l'armée du Duc, au ſecours de qui il envoya un corps de Namurois, ſous les ordres de Robert, & de Louis, ſes freres. *Buckens, p. 489.*

Il ne tint point à ces Princes que la victoire ne ſe déclarât pour les Brabançons, à la journée de Baſſelwilre. Ils y combattirent, auſſi-bien que le jeune Guillaume, leur neveu, avec une intrépidité que les deux armées admirerent. Mais après avoir donné des preuves ſignalées de leur valeur, ils furent tous trois enveloppés dans la diſgrace commune, & conduits avec le Duc de Brabant, dans les priſons du Marquis de Juliers, où ils demeurerent près d'un an avant que d'être relâchés. Leon de Marbais, Sire de Goſſelies, & Guillaume, dit l'Ardenois, Sire de Spontin, qui ſe trouverent à cette action, ſubirent auſſi le même ſort.

Le Comte qui dès le commencement de ſon regne, avoit preſque toujours fait la guerre, paroiſſoit avoir changé d'inclination, & ne s'occupoit plus que du Gouvernement. Une aſſemblée que l'Empereur tint à Aix-la-Chapelle, lui fit naître la penſée de relever immédiatement de ce Prince, ſon Comté de Namur, & de demander en même-tems la confirmation de divers droits & priviléges, que ſes prédéceſſeurs avoient obtenus des Empereurs. C'é- *Invent. des Chartres, chap. 1. art. 21.*

toit déroger à l'uſage établi depuis Bauduin Comte de Hainaut, qui avoit ſoumis le Comté de Namur à l'hommage envers les Comtes de Hainaut. Cependant on ne voit pas que ces derniers ſe ſoient plaints de cette innovation, non plus que du renouvellement du même relief, qui ſe fit encore entre les mains de l'Empereur Venceſlas, ſur la fin du regne de Guillaume, ce qui pourroit faire ſoupçonner que cette preſtation d'hommage fut différente de celle qui ſe devoit au Comte de Hainaut.

Ibid. art. 22.

Guillaume termina auſſi à peu près dans le même tems les démêlés qu'il avoit avec ſes freres pour leur partage, & maria la Princeſſe Marie, ſa fille, avec Guy de Châtillon, Sire de Beaumont & de Chimay. Mais de toutes les affaires que le Comte entreprit durant ces années de paix, la plus importante, ſans doute, fut celle que nos Annales appellent des dix-ſept Villes. (*i*) Le Comté de Namur, ſous ſes derniers Comtes, n'en eut guères de plus ſérieuſe. Il ne s'agiſſoit de pas moins que du reſſort de dix-ſept terres conſidérables que les Liégeois prétendoient leur appartenir.

Ibid. chap. 10. *art.* 1.

Cette affaire fut portée à Rome, où il n'y eut ſorte de chicane qu'on n'employât, afin

(*i*) Les dix-ſept Seigneuries qui donnerent lieu à cette conteſtation, étoient, Tamines, Boignée, Mertinnes, Gerpine, Huminet & Francwinée, Hemptine, Natoye, Sorine, le Ban de Fumal, Hanneffe, Velaine, Rameau, Berniére, Feriére, la Cour de Fontenelle, Godine, Sonnizée, Gilliers & Fontenelle lez Walcourt.

d'en arrêter la déciſion. Il fallut toute la conſtance du Comte & de ſon ſucceſſeur, pour ne pas ſe rebuter des difficultés que les Liégeois leur firent eſſuyer. A la fin cependant le ſaint Siége décida en faveur du Comté de Namur. L'exécution de l'arrêt fournit encore matiére à bien des incidens, & trouva autant d'oppoſition de la part des Liégeois, qu'on en avoit éprouvé dans le cours de la procédure. Les Comtes de Namur eurent beau faire des repréſentations, preſſer & ſe plaindre, tout fut inutile, juſqu'à ce que le Comté étant tombé entre les mains des Princes de la maiſon de Bourgogne, leur puiſſance fit ce que n'avoient pu faire la juſtice & les loix. 1446.

Au milieu de ces diſcuſſions épineuſes le Comte Guillaume ne perdoit point de vue la tranquilité & la ſûreté de ſes Sujets. L'expérience lui avoit appris, que depuis l'invention de la poudre & du canon, les petites places du Comté de Namur, qui en faiſoient autrefois la principale force, n'étoient plus en état de faire une longue réſiſtance. Les fortifications de la Capitale avoient le même inconvénient. Les murailles trop foibles en beaucoup d'endroits, pouvoient être ouvertes & renverſées en peu de jours. Le Comte connoiſſant l'importance d'une Ville, d'où dépendoit principalement la ſûreté du pays, réſolut d'y ajouter de nouvelles défenſes.

C'étoit là une entrepriſe couteuſe, & de longue haleine. L'enceinte de Namur étoit bien augmentée depuis les premiers Comtes. Renfermée d'abord dans cette langue de terre, qui entoure le Château, au confluent de la Meuſe & de la Sambre, la ville de Namur ne s'étendoit pas au delà de ces deux riviéres, & trouvoit ſes bornes, du côté des prairies de Salſinnes, à la porte des Bordeaux, & vers Notre Dame, à une autre porte, dont il y a encore des reſtes près du Baptiſtére de cette Collégiale. Outre ces deux portes la Ville en avoit deux autres, pour arriver aux endroits où l'on paſſoit les deux riviéres. La premiére à droite de l'embouchure de la Sambre, s'appelloit la porte de *Grognon*, à cauſe de la figure de groin, ou de tête de porc que les ramparts y faiſoient. L'autre étoit à l'extrêmité méridionale du pont de la Sambre, du côté du Château.

Telle fut juſqu'au regne d'Albert ſecond la premiére enceinte de la ville de Namur, ce qui devoit la rendre preſque imprenable en ce tems-là, où elle avoit pour foſſés la Meuſe & la Sambre. Le nombre des habitans s'étant augmenté, on commença, par les ordres de ce Prince, une autre enceinte, qui fut pouſſée depuis l'Egliſe de Notre Dame juſqu'à la porte de Buley, vis-à-vis les tours, qu'on voit encore ſur le panchant de la montagne, en deſcendant du Château. Il eſt très-probable que ce

ce fut alors que l'on conſtruiſit le pont de la Meuſe, quoique nos Annales donnent à ce pont une bien plus grande ancienneté. Mais l'accroiſſement principal ſe fit au delà de la Sambre, & s'étendit dans ce qu'on appelle le *Marché de ſaint Remy*, comprenant les emplacemens des anciens Hôtels de Hoſden, d'Outremont, & de Seron, & continuant delà le long de la Sambre, par l'Hôtel de Soye, ou d'Eſclay, juſqu'aux environs de la Halle au bled. Delà, cette enceinte revenoit vers la riviére, en coupant la rue des Vifs par le milieu. Les foſſés nommés *Floris*, environnoient tout ce côté de la Ville, & l'on en ſortoit par la porte *Caius*, placée vis-à-vis l'ancienne porte, à l'extrêmité du pont de la Sambre. Lorſqu'en 1704. on rebâtit l'Hôtel d'Eſclay, on démolit un morceau des murailles de cette enceinte, qu'on trouva épaiſſes de ſix à ſept pieds.

MS. de Mr. le Marquis d'Trve, pag. 213.

Dès la fin du douziéme ſiécle, il fallut penſer à aggrandir encore la Ville. Ce nouvel accroiſſement prenoit au Refuge de l'Abbaïe de Floreffe, à côté d'une tour fort élevée, dont le faîte fut brûlé au bombardement de 1704. Du Refuge de Floreffe il continuoit juſqu'à la porte Hoyoule, paſſant delà par la rue des Foſſés & le Couvent des Urſulines, & enſuite par les portes de Soneal & de ſaint Aubain. Cette derniére étoit preſque vis-à-vis du Gouvernement. On rencontre par-tout des reſtes

de cette troiſiéme enceinte, dans le quartier de la Cathédrale, & dans pluſieurs jardins des maiſons de la baſſe Marſelle. C'étoit cette enceinte-là même que le Comte Guillaume ſe propoſoit de fortifier, la quatriéme, qui eſt celle d'aujourd'hui, n'ayant été commencée qu'en l'année 1415.

Les Bourgeois à qui le Comte fit comprendre la néceſſité d'ajouter de nouvelles défenſes aux anciennes fortifications de la Capitale, ſe prêterent volontiers à ce projet, & ouvrirent libéralement leurs bourſes, pour en procurer une prompte exécution. On commença par rehauſſer le pavé de la plupart des rues, afin de mettre la Ville un peu plus à l'abri des débordemens de la Sambre. Sept mois entiers furent employés à la chauſſée de Heuvi, & preſqu'autant à réparer & à mettre hors d'inſulte le pont de la Meuſe; après quoi on travailla aux murailles & aux tours. Celle qu'on appelloit *la Vieille*, ou la *Malgarnie*, fut démolie, & remplacée par la tour de *ſaint Servais*, qu'on éleva à la hauteur de cent quatre pieds. On acheva enſuite la tour en *groin*, & on répara les murailles à droite & à gauche de la tour de ſaint Servais, d'un côté juſqu'à la petite rue de *Willewart*, & de l'autre juſqu'à la porte Hoyoule. Tous ces travaux furent achevés en 1385. & les autres qu'on y ajouta, dans les années 1393. 1394. & 1395.

Mais dans le tems qu'on preſſoit le travail avec le plus d'ardeur, il fallut tout abandonner, pour courir au ſecours du Comte de Flandre, que ſes Sujets révoltés pouſſoient à bout par leur indocilité. Le vieux Guillaume ne put voir le Chef de ſa Maiſon traité ſi indignement, ſans ſentir toute ſon ardeur guerriére ſe réveiller. Il leva des troupes, & marcha en Flandre accompagné de ſes deux fils Guillaume & Jean, & de la plus grande partie de ſa Nobleſſe. Le mal étoit encore plus grand qu'il ne ſe l'étoit figuré. La plupart des Villes aſſurées de la protection & des ſecours de l'Angleterre, s'étoient ſoulevées. Gand, la plus peuplée & la plus puiſſante, étoit auſſi la plus obſtinée. Philippe d'Artevelde, fils de cet autre Artevelde, qui quarante ans auparavant avoit eu tant de part aux troubles de ſon pays, y diſpoſoit de la Bourgeoiſie & du reſte de la Flandre, avec plus d'autorité que n'en avoient jamais eu les Souverains.

Guillaume comprit bientôt que le Roi de France pouvoit ſeul entreprendre avec ſuccès de dompter les rebelles, & il alla lui-même expoſer à ce Prince l'état des affaires en Flandre. Charles VI. qui regnoit alors, reçut le Comte avec la conſidération dûe à un allié, demeuré conſtamment attaché à la couronne, dans les tems les plus difficiles, & ſe laiſſa perſuader d'autant plus aiſément de faire la guerre aux

Meyer, Ann. Flandr. ad an. 1380.

Flamans, que le Duc de Bourgogne ſon oncle, gendre du Comte de Flandre, ne ceſſoit de l'en ſolliciter.

Le mal demandoit un prompt reméde. Il n'y avoit plus qu'Audenarde & le Château de Dendermonde qui tinſſent pour le Souverain. Encore la premiére de ces places étoit-elle aſſiégée par Artevelde, & l'autre fort expoſée, depuis que le brave Philippe, bâtard de Namur, qui en étoit gouverneur, avoit été tué.

Ces circonſtances hâterent le départ du Roi. Il aſſembla ſon armée ſur la frontiére de Flandre, & entra dans cette Province par le pont de Comines, afin d'obliger Artevelde d'abandonner le ſiége d'Audenarde, pour aller au ſecours des ſiens. Ce qu'on avoit prévu, arriva. Ce chef des révoltés, ayant appris que l'armée Françoiſe avoit paſſé la Lys, il marcha à ſa rencontre, & la joignit près du village de Roſebecque, entre Harlebec & Deinſe. L'Hiſtorien de Flandre rapporte je ne ſais combien de prodiges qui précéderent la bataille. Mais de tous ces prodiges le plus avéré fut l'imprudence des Flamans, qui quitterent de bons retranchemens, où il eût été difficile de les forcer, pour s'expoſer en raſe campagne. Ils ne tarderent pas à y recevoir la juſte punition de leur témérité, ou plutôt du mépris qu'ils témoignoient faire de leurs ennemis. Après trois quarts d'heure d'une réſiſtance plus molle

Ibid. ad an. 1382.

qu'on ne l'eût dû attendre de cette nation fiére & audacieuſe, la moitié de leur armée fut taillée en piéces, & le reſte diſſipé. Philippe d'Artevelde fut du nombre des morts. On le trouva étendu ſur le champ de bataille, où ſans avoir reçu aucune bleſſure, il avoit été étouffé dans un foſſé par ſes propres gens, qui s'y étoient jettés après lui.

Cette victoire fit rentrer dans le devoir la plus grande partie de la Flandre. Mais les Bourgeois de Gand raſſurés par Du Bois, l'un des chefs des ſéditieux, & par les lettres du Roi d'Angleterre, perſiſterent dans leur révolte, & recommencerent la guerre auſſi-tôt que le printems fut venu. Les Anglois ſur qui ceux de Gand comptoient particuliérement, ne leur manquerent pas. Ils débarquerent en Flandre dès le 20 de Juin, & ils déterminerent par-là le Roi de France à y retourner avec une armée capable de tenir tête aux rebelles, & aux Anglois leurs protecteurs.

Les affaires du Comte de Flandre ne pouvoient être dans un plus mauvais état, lorſque Charles prit cette réſolution. L'armée d'Angleterre s'étoit emparée de preſque toutes les places maritimes. L'Evêque de Norwic, Général de cette armée, étoit maître de Gravelines, de Bourbourg, de Dunquerque, de Caſſel, de Bergues, de Furnes, d'Oſtende, & aſſiégeoit actuellement la ville d'Ypres. La gar-

niſon qui ſe défendit avec un courage extraordinaire, donna le tems au Roi de France d'arriver aſſez tôt pour la ſecourir. Les Anglois n'attendirent pas ce Prince. Trop foibles pour tenir la campagne devant lui, ils rompirent leur armée, qu'ils partagerent dans Bergues, Gravelines, Bourbourg, & quelques autres places, dont la conſervation leur parut de plus grande importance. S'étant enſuite bornés à défendre Bourbourg, l'armée Françoiſe les y ſuivit, & mit le ſiége devant cette Ville.

Ibid. ad an. 1583. Guillaume, fils aîné du Comte de Namur, s'y diſtingua extrêmement, ayant été l'un des premiers à monter à l'aſſaut. La garniſon preſſée capitula, & quitta la Flandre avec tout ce qui y reſtoit d'Anglois. La mort du Comte de Flandre ſuivit de près ce changement, qui l'eût apparemment rendu maître dans ſes Etats. Ils paſſerent à ſon gendre Philippe, ſurnommé le Hardi, Duc de Bourgogne. La puiſſance de ce Prince, & celle de ſes ſucceſſeurs accoutuma inſenſiblement les Flamans à ne plus ſe croire indépendans de leurs Souverains, & à reſpecter leur autorité.

Guillaume que la mort du Comte de Flandre rendit le chef de ſa Maiſon, porta alors en plein les armes de Namur, dont il ſupprima la briſure, ou bande de gueule, que ſes prédéceſſeurs avoient priſe & retenue comme cadets. Il fit auſſi, à la demande du nouveau

Comte de Flandre, l'échange de la Seigneurie de l'Ecluſe contre celle de Bethune, la premiére de ces Villes ayant été jugée néceſſaire, pour empêcher les Anglois d'entrer par-là en Flandre, & de prêter la main aux révoltes des Sujets.

Cet échange fut une des derniéres actions du Comte de Namur. Il revint peu après dans ſes Etats, où il mourut le premier d'Octobre, 1391. âgé d'environ ſoixante-huit ans, & fut enterré dans l'Egliſe des Franciſcains. On y voyoit encore ſa tombe ſépulcrale, & celle de Catherine de Savoye, ſa femme, morte trois ans avant lui, lorſqu'on démolit, il y a peu d'années, l'ancienne Egliſe des Recollets.

Guillaume premier eut de grandes qualités & de grands défauts. Il étoit brave, généreux, magnifique dans tout ce qu'il entreprenoit, aimant la juſtice, & la rendant à tout le monde ſans diſtinction. Mais jamais Prince ne fut auſſi avide que lui de fêtes & de divertiſſemens. Il ne ſe contentoit pas de ceux que ſa Cour pouvoit lui fournir : il alloit les chercher avec empreſſement juſques dans les Cours étrangéres, oubliant alors qu'il avoit un Etat à gouverner, & des Sujets auxquels il ſe devoit. A ce défaut ſi capital dans un Prince, Guillaume joignoit un caractére violent & emporté juſqu'aux derniers excès; témoin le meurtre de Louis Comte de Vianden, ſon allié, & ſon ami, qu'il fit

Hemricourt, Miroir de la Nobleſſe de Heſbaie, pag. 16 & 294. Butkens, Table généalog. avant la page 647.

Invent. des Chartres, chap. 11. num. 68. tuer, ſi lui-même ne le tua pas de ſa propre main, dans un de ces accès de colére, qui ne lui étoient que trop ordinaires.

Ce Prince avoit épouſé en premiéres noces Jeanne de Hainaut, dont il n'avoit eu qu'une fille morte en bas âge. Son ſecond mariage avec Catherine de Savoye fut plus heureux. Il en ſortit deux Princes, Guillaume ſon ſucceſſeur, & Jean qui fut auſſi Comte de Namur, & une Princeſſe nommée Marie, qui épouſa Guy de Châtillon, Comte de Blois, de Beaumont, & de Chimay. Froiſſard parle de cette Princeſſe, à l'occaſion de la vente du Comté de Blois. Après la mort de ſon premier mari, elle devint amoureuſe de Pierre Brebant, dit *Clignet*, Amiral de France, & l'épouſa.

Froiſſard, vol. 4. chap. 33.

Guillaume fut ſurnommé *le Riche*. Il l'étoit en effet, tant par Marie d'Artois, ſa mere, que par ſa femme Catherine de Savoye. Cette Princeſſe hérita de Louis de Savoye, ſon frere, décédé ſans enfans, les Baronies de Vaud, de Bugey & de Walromey, qu'elle vendit à Amedée Comte de Savoye, ſurnommé *le Comte verd*. L'argent qui provint de cette vente, fut employé à aquerir des terres, qui augmenterent conſidérablement les domaines du Comté de Namur, & rendirent Guillaume beaucoup plus puiſſant, que ne l'avoient été ſon pere & ſes freres.

Invent. des Chartres, chap. 1. art. 55.
Ibid. chap. 11. art. 20.

Par-là le Comte ſe trouva en état d'entretenir

nir beaucoup de ces feudataires étrangers, que les Souverains engageoient à leur ſervice, par des penſions, ou *fiefs de bourſe*. Du nombre de ceux qui avoient contracté à l'égard du Comte Guillaume cette eſpéce de vaſſelage, étoient Arnoul Sire d'Agimont; Gilles de Rodemacker; Vallerand de Hacourt; Sohier de Bourſcheit; Pierre de Horion; Raſe Sire de Jenappe; les Sires de Heyde, & de Falais; Jean Sire de Cuick & de Hoogheſtrate; Thomas de Lancet; Jean de Thines; Vallerand Sire de Fauquemont & de Montjoye, Chatelain de Zélande; Daniel de Blyſe; Jean de Harduemont; Godefroi Sire de Were; Henri Sire de Raucourt; Gerard Sire de Blankenheim; Gerard de Werſelaer; Louis Sire d'Agimont; Guillaume de Petershem; Jean Sire de la Roche; Louis de Clermont, Sire de Burſée, & Jean de Willamont. *Invent. des Chartres.*

Ce Prince n'oublia pas dans l'uſage qu'il fit de ſes richeſſes, les pauvres & les Egliſes. La Collégiale de Walcourt fondée par les Seigneurs particuliers de cet endroit, avant que la Seigneurie en eut été unie au domaine des Comtes de Namur, lui eſt redevable de la fondation d'un Bénéfice aſſez conſidérable, qui eſt encore aujourd'hui à la collation du Souverain. Il en fonda auſſi un autre au Château, dans l'Egliſe de ſaint Pierre, ſous l'invocation de la ſainte Vierge. *Ibid. chap. 11. art. 48.* *Gramaye, pag. 48.*

La guerre que Guillaume fit en divers pays, les trente premiéres années de ſon regne, & ſes fréquens voyages en France, ne lui permirent pas de donner une application ſuivie au gouvernement de ſon Etat. On a pourtant de lui des Edits de police, dont les uns tendent à affermir la tranquilité publique, & les autres à modérer la trop grande rigueur de quelques loix faites par ſes prédéceſſeurs. Parmi les actes de cette nature émanés, durant la régence de Guillaume, on en a conſervé un dans le tréſor des Chartres, qui prouve que ce Prince s'appliqua d'une maniére particuliére à encourager le travail des mines, dont le Comté de Namur abonde. Guillaume y régle les droits du Souverain, & ceux des propriétaires, à l'égard du plomb qui ſe tire dans les bans d'Andenne & de Sclaën.

Ibid. chap. 6. art. 24, 25, 27.

Ibid. chap. 1. art. 38.

Il ne ſera point hors de propos de rapporter à cette occaſion, que dès le commencement du neuviéme ſiécle, les mines de plomb faiſoient un article conſidérable des richeſſes du pays. Nous avons un Diplôme de Louis le Débonnaire de l'année 816. (*k*) par où ce Prince donne à l'Egliſe de Reims un endroit, dans le Comté de Lomme, pour en tirer le plomb né-

(*k*) *Præter hæc omnia concedimus ſupradictæ ſanctæ Rhemenſi Eccleſiæ quemdam locum fiſci noſtri valde neceſſarium, & ad fodiendam minam plumbi congruum, in pago Laumenſe, in ipſis quoque finibus, vel adjacentiis Geminiacam nuncupantem Villam. Ann. Benedictin. tom. 2. in append. pag. 757. col. 2.*

ceſſaire à la conſtruction de la Cathédrale. Cet endroit n'étoit pas éloigné de ceux d'où ce minéral ſe tire encore aujourd'hui ſi abondamment, puiſqu'il eſt fait mention, dans le Diplôme, des frontiéres du Comté de Lomme, vers la grande chauſſée, où devoit être le *Geminiaca Villa*, le même lieu, ſans doute, que le *Geminiacum* de l'Itineraire, que quelques-uns croient être Perwez, ou Gemblours, d'autres Gennetines.

GUILLAUME SECOND

Comte de Namur & Seigneur de Bethune.

GUillaume ſecond, fils aîné de Guillaume premier, n'avoit guères moins de trente-ſept à trente-huit ans, lorſqu'il fut mis en poſſeſſion du Comté de Namur. Juſqu'alors la grande paſſion de ce Prince avoit été la guerre. Il s'y étoit fait une réputation de bravoure & de conduite, qui lui avoit attiré l'eſtime des Princes, & des Seigneurs ſes voiſins. La part qu'il avoit eue au gouvernement de l'Etat ſous le Comte ſon pere, & la façon dont il s'en étoit aquitté, lui avoit en même-tems gagné les cœurs de ſes Sujets. Ainſi tout promettoit de la part de Guillaume, un de ces regnes qui rendent tout à la fois les peuples heureux, & les Souverains dignes de leur amour & de leurs reſpects. 1391.

L'événement ne démentit pas des eſpérances ſi bien fondées. Guillaume à qui l'expérience avoit appris combien les guerres les plus juſtes & les plus heureuſes cauſent de maux à un Etat, n'avoit conſervé de ſon inclination pour les armes, qu'une grande fermeté à ſoutenir ſes droits & ceux de ſes Sujets. Ces diſpoſitions maintinrent le Comté de Namur en paix juſqu'en l'année 1408. Il n'avoit jamais été dans une meilleure ſituation. Les nouvelles fortifications de la Capitale commencées ſous le regne précédent, venoient d'être achevées; & le Château de Samſon rétabli, étoit plus reſpectable que jamais, par les ouvrages qu'on y avoit ajoutés. Le Comte avoit commencé par cette place, l'une des plus expoſées aux inſultes des Liégeois, à mettre le pays dans un bon état de défenſe.

Gramaye, pag. 76. col. 1.

Ce n'étoit pas ſans raiſon que ce Prince prenoit ces ſages précautions. Il ſe paſſoit à Liége des ſcénes bien propres à juſtifier ſes inquiétudes. Une partie du Peuple avoit pris les armes contre l'Evêque Jean de Baviére, à l'inſtigation d'une troupe de factieux, à qui les bien intentionnés avoient donné le nom odieux de *Haydrois*, parce qu'en effet ils paroiſſoient ne rien tant haïr que l'équité & le bon ordre. Le refus que faiſoit Jean de Baviére de ſe faire ſacrer Evêque, étoit un des prétextes dont ſe ſervoient ces mutins, pour colorer leur révol-

Chron. Zantfliet, pag. 361.

te. Ils débitoient hardiment, que ce Prince ne pouvoit être regardé comme Souverain du pays de Liége, auſſi long-tems qu'il perſiſteroit dans ce refus; & que, puiſque les déſirs de ſon peuple ne pouvoient lui inſpirer d'autres ſentimens, c'étoit une preuve que ſon unique but, en gardant l'Evêché, étoit de s'enrichir aux dépens du Pays, en attendant qu'il ſe préſentât une occaſion de s'établir, d'une maniére plus conforme à ſes inclinations.

Ces diſcours répandus dans le Public avec une affectation de zéle, gagnoient tous les jours aux Haydrois de nouveaux partiſans. Leur nombre acheva de les rendre inſolens. Il ſuffiſoit d'excuſer les intentions du Prince, pour être déclaré ennemi de la Patrie. C'étoit ſurtout aux Gens d'Egliſe qu'on en vouloit. Les avanies qu'on leur fit, forcerent la plupart d'entre eux à s'exiler. La Nobleſſe ſuſpecte d'être attachée à l'Evêque, n'étoit pas mieux traitée. Déja les deux Seigneurs de Horion, pere & fils, Jean de Corſwarem, Jean de Saint-Martin, & Nicolas Textor, ancien Bourguemaître, avoient été immolés aux ſoupçons des Haydrois. Ce n'étoit pas ſeulement dans Liége qu'ils dominoient. A l'exception de Maſtricht & de Saint-Tron, toutes les autres Villes du Pays s'étoient déclarées pour eux. *Ibid. p. 383.*

Les choſes étoient en cet état, lorſque les factieux, pour conſommer l'ouvrage de la re-

bellion, ſe donnerent pour Evêque, au lieu de Jean de Baviére, qu'ils déclarerent déchu de ſes droits, Thierry de Horne, Archidiacre de Hesbaie, jeune homme entreprenant, dont le pere Henri de Horne, Seigneur de Perwez, venoit d'être établi par les Haydrois, *Mambourg*, ou Capitaine Général du Pays. Ce Seigneur agréable au peuple, & habile dans le métier de la guerre, entra d'abord en action contre les partiſans de Jean de Baviére.

Sa premiére entrepriſe fut le ſiége de Saint-Tron. Cette Ville ayant été attaquée avec vigueur, tomba en peu de jours au pouvoir des Liégeois. Ils allerent delà aſſiéger Maſtricht, l'unique place qui reſtoit à l'Evêque. La rigueur de la ſaiſon les empêcha de s'en rendre maîtres. Après bien des efforts inutiles, continués durant plus de ſix ſemaines, il fallut le-
Ibid. p. 386. ver le ſiége le 7 de Janvier. Cette retraite donna à Jean de Baviére le tems de ſe reconnoître. Il ne pouvoit douter que les rebelles ne repriſſent au printems le ſiége de Maſtricht. Réduit à conſerver cette Ville, ou à ſe retirer dans les Etats du Comte Guillaume de Hainaut, ſon frere, ce Prince profita du loiſir que ſes ennemis lui laiſſoient, pour aller par-tout ſolliciter du ſecours. Le Comte de Hainaut, & le Duc Jean de Bourgogne, beau-frere du Prélat, tous deux aſſez puiſſans pour dompter les factieux, lui promirent de l'aſſiſter de toutes

leurs forces. Le Comte de Namur, & la plupart des Princes voiſins ſuivirent leur exemple, & s'engagerent à prendre les armes contre les Liégeois révoltés.

On n'ignoroit pas à Liége ces diſpoſitions, mais les Haydrois n'étoient pas gens à reculer. Conduits par des chefs que la paſſion aveugloit, ils ſe crurent aſſez forts pour tenir tête à l'Evêque & à ſes alliés, & ne penſerent pas même à couvrir la frontiére, pendant qu'ils feroient le ſiége de Maſtricht.

Cette place fut inveſtie dès le 30 de Mai. Le Comte de Hainaut, le plus intereſſé à ſoutenir Jean de Baviére, fut auſſi le premier qui marcha contre les Liégeois. Dès qu'il les ſut attachés au ſiége de Maſtricht, il entra dans l'Entre-Sambre & Meuſe Liégeoiſe, & y mit tout à feu & à ſang. Les petites villes de Foſſe, de Florenes & de Couvin furent pillées & raſées. Delà s'avançant vers la Sambre, le Comte traita de la même façon Marchienne au Pont, Jemeppe & les Villages des environs. Thuin, dont le Château étoit très-fort, fut la ſeule Ville de ces cantons qui échappa à ce déſaſtre. Après ce prélude, qui dut faire ſentir aux Liégeois qu'on ne les ménageroit pas, le Comte de Hainaut, ayant appris que le Duc de Bourgogne étoit en pleine marche par le Brabant, s'approcha de Namur, & ſe joignit au Comte Guillaume qui l'attendoit avec ſon

armée. Ils allerent alors à la rencontre du Duc de Bourgogne, & l'atteignirent comme il alloit entrer dans le Pays de Liége.

La nouvelle des ravages que le Comte de Hainaut venoit de faire, & le bruit qui ſe répandit que ſon armée & celle du Duc étoient arrivées près de Saint-Tron, cauſerent un mouvement extraordinaire dans l'armée Liégeoiſe. Ceux de Dinant, de Thuin, de Foſſe & de Couvin avoient déja quitté cette armée, pour s'en retourner chez eux. Les autres opinerent à ſe retirer à Liége, où ils entrerent en aſſez mauvais état le 21 de Septembre, après avoir été près de quatre mois à ſe morfondre devant Maſtricht.

Ibid. pag. 389.

Monſtrelet, 1 vol. pag. 73.

Cependant l'armée des Princes confédérés traverſoit les campagnes de la Hesbaie, & dirigeoit ſa route ſur Liége. La conſternation étoit répandue dans cette grande Ville. Le ſeul Mambourg & les Chefs des Haydrois ne perdoient pas courage. Ils apprirent, en y arrivant de Maſtricht, que les troupes du Duc de Bourgogne, & celles des Comtes de Hainaut & de Namur campoient ſéparément, & tout de ſuite ils firent les diſpoſitions néceſſaires pour attaquer celles-ci, qu'ils eſpéroient ſurprendre.

Le vingt-deuxiéme de Septembre, dès la petite pointe du jour, les plus braves de la Bourgeoiſie s'aſſemblent, & s'avancent vers Eſtappe & Ruſſon. Henri de Salm portoit le grand éten-

étendart de ſaint Lambert, précédé par les archers & par les autres corps de la milice rangés en bel ordre. Ils arriverent en cet état près du village d'Othey, & s'y arrêterent. On fut bientôt informé de ce mouvement, dans les deux armées des Princes. Le Duc de Bourgogne rejoignit ſur le champ le Comte de Hainaut, & l'on ſe prépara au combat. Les Liégeois, quoique trompés dans leur attente, n'en firent pas moins bonne contenance. Dès qu'ils apperçurent l'armée des Princes qui venoit à eux, ils ſe mirent en bataille près des tombes d'Othey, & diſtribuerent leurs troupes de la même maniére que l'ennemi avoit fait les ſiennes.

L'armée entiére des Princes étoit ſur deux lignes. La premiére étoit compoſée des Bourguignons, commandés par le Duc de Bourgogne en perſonne, & par les Sires de Vergy & de Saint-George, Capitaines expérimentés. Le Prince d'Orange, les Sires de la Trimouille, de Beaujeu, de Guiſtelle, de Gruthuſe, de Beaumanoir, & quantité d'autres Seigneurs étoient au centre avec le Duc. Les troupes de Hainaut & de Namur faiſoient la ſeconde ligne. Ils avoient à leur tête les deux Comtes, & Jean Seigneur de Winendale, frere du Comte de Namur. Toute cette armée étoit de trente-cinq mille hommes, tous gens d'élite, qui marcherent fiérement aux Liégeois.

Ceux-ci, quoiqu'en plus petit nombre, les reçurent avec beaucoup de fermeté, & combattirent long-tems ſans rien perdre du terrein qu'ils occupoient. Mais un mouvement dont ils ne connurent pas le motif, fut la cauſe de leur perte. Le Comte de Namur à la tête des ſiens, s'étoit ſéparé du gros de l'armée, un peu avant que l'action s'engageât, & avoit marché dans la plaine, comme s'il avoit voulu s'éloigner. Les Liégeois qui apperçurent ce mouvement, crurent en effet que cette troupe ſe retiroit, afin d'éviter le combat. Ils demeurerent dans cette perſuaſion juſqu'à ce que le Comte ayant tourné l'armée Liégeoiſe, vint la prendre en queue, & tomba avec une telle furie ſur ceux qui faiſoient l'arriére-garde, ou la ſeconde ligne, qu'il les culbuta ſur la premiére, où ils porterent la confuſion & l'épouvante.

Dès ce moment le combat ſe changea en une tuerie affreuſe. Les Liégeois renfermés entre l'armée qui les attaquoit de front, & le corps du Comte de Namur, ſe précipitoient les uns ſur les autres, ſans pouvoir reculer, ni avancer, ni même ſe ſervir de leurs armes. Preſque toute l'armée des rebelles périt dans cette occaſion. Ceux qui éviterent la mort, furent faits priſonniers. La victoire étoit complette; le Mambourg, & l'intrus ſon fils avoient été tués. Il ne reſtoit plus que Liége à ſoumettre.

Les Princes après avoir tiré une vengeance éclatante de quelques-uns des principaux des Haydrois qui ſe trouverent parmi les priſonniers, pourſuivirent leur route vers cette Ville. Ils rencontrerent, avant que d'y arriver, la plus grande partie des habitans, qui venoient implorer leur miſéricorde, & qui leur amenoient quelques chefs des mutins. Vingt-ſept furent décapités ſur le champ, & les ordres donnés de jetter, le ſoir du haut du pont des Arches dans la Meuſe, le Légat de l'Antipape Benoît, qui avoit approuvé l'élection de l'intrus, & contribué, plus que perſonne, à fortifier la faction des Haydrois. Telle fut la fin de ces troubles, qui cauſerent des maux infinis aux Liégeois. Heureux encore ſi en les ſouffrant, ils avoient appris à reprimer cette audace impétueuſe, qui leur attira depuis les derniers malheurs!

Cette guerre fut la ſeule à laquelle le Comte Guillaume prit part pendant tout ſon regne. Il penſa s'engager dans une autre bien plus conſidérable, lorſque le Duc Jean de Bourgogne ayant fait aſſaſſiner à Paris le Duc d'Orléans, ſe prépara à ſoutenir par les armes cette horrible violence. Guillaume fut un de ceux, qui dans l'aſſemblée que le Duc tint à Tournai, ſur la fin de l'année 1410. promit de ſe joindre à lui contre la Maiſon d'Orléans. Mais cet engagement n'eut point de ſuites, & le Comte

Buzelini Ann. Fland. part. 2. pag. 373.

paſſa en paix à Namur le reſte de ſes jours, qu'il finit le 10 de Février 1418.

Ce Prince fut marié deux fois. La premiére avec Marguerite de Bar, fille de Robert Duc de Bar, & de Marie de France, dont il n'eut pas d'enfans. La ſeconde avec Jeanne d'Harcourt, qui lui donna une fille morte en bas âge.

Marguerite de Bar mourut après quatre à cinq ans de mariage. Pour Jeanne d'Harcourt, elle ſurvêquit près de 37 ans au Comte ſon époux, auprès de qui elle fut inhumée dans l'Egliſe des Franciſcains de Namur, en 1455. Cette Princeſſe aſſiſta en 1413. aux noces de Charles VII. Le Comte Guillaume s'étoit trouvé à celles de Charles VI. où il avoit paru avec beaucoup de magnificence.

Froiſſard, 4 vol. chap. 2.

Un Hiſtorien moderne a publié un *ancien Cérémonial* de la Cour de Bourgogne, (*l*) où l'on voit que la Comteſſe Jeanne d'Harcourt ayant été au commencement du repas des noces de Charles VII. placée à table dans le rang qui lui étoit dû comme Comteſſe de Namur, le Roi ſe leva après le premier ſervice, & l'alla

Dunod de Charnage, Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire du Comté de Bourgogne, p. 749.

(*l*) Aux noces de Charles (VII.) Madame de Namur fut aſſiſe au dîné en bas de toutes les Comteſſes, reſte une, & quant ce vint au milieu du dîné, elle fut aſſiſe comme ſa couſine germaine. Le Roi vint où elle étoit aſſiſe, & lui dit qu'elle avoit été aſſez aſſiſe comme femme du Comte de Namur, & qu'il falloit que le demeurant du dîné elle fût aſſiſe comme ſa couſine germaine, & la fit aſſeoir à la table de la Reine; & à graces elle ralla en ſon lieu. Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire du Comté de Bourgogne, par Mr. Dunod de Charnage, pag. 749.

Digitized by Google

prendre pour la faire asseoir en qualité de sa proche parente, à la table de la Reine. Jeanne d'Harcourt étoit en effet cousine germaine du Roi, ayant eu pour mere Catherine de Bourbon, fille de Pierre premier Duc de Bourbon, & d'Isabelle de Valois.

Jeanne avoit été élevée dès sa tendre jeunesse auprès de la Reine Isabeau de Baviére. Aussi personne ne connoissoit mieux l'esprit de la Cour & l'art de s'y conduire. Eleonore de Poitiers, qui a écrit le *Cérémonial* dont on vient de parler, rapporte des traits curieux de la Comtesse qu'on ne sera pas fâché de lire dans le langage de ce tems-là. *Madame de Namur*, dit-elle, *étoit la plus grande sachante de tous états, qui fut au Royaume de France, & avoit un grand livre où tout étoit écrit; & la Ducheſſe Isabeau femme du bon Duc Philippe de Bourgogne, ne faisoit rien de telles choses, que ce ne fut par conseil, & de l'avis de Madame de Namur.* Je descens volontiers dans ce détail, parce qu'il renferme des particularités peu connues, & que la mémoire de la Comtesse est précieuse à Namur, où elle a laissé divers monumens de son caractére bienfaisant. Les Peres Croisiers ont encore aujourd'hui un Reliquaire très-riche, où est un morceau de la vraie Croix, tiré de la sainte Chapelle de Paris, qu'elle leur a laissé. On conserve aussi dans l'Abbaïe de Moulins des marques de l'attachement que la ver-

Ibid. p. 769.

Chron. Zantfliet, pag. 398.

tueuſe Princeſſe eut pour cette Maiſon. Le Comte Guillaume animé de la même piété que ſon épouſe, faiſoit tant de cas des ſaints Religieux qui y avoient été introduits de ſon tems, à la place des Religieuſes tombées dans le relâchement, qu'il leur donna ſon anneau nuptial, en témoignage de ſa bienveillance.

Miræi, tom. 3. pag. 174. Gramaye, p. 69. col. 1.

Il n'y eut guères d'événemens remarquables durant ce regne touchant les affaires de l'Egliſe. Le Comte fonda deux Bénéfices de cinquante muids d'épeautre chacun, l'un au Château de Namur, dans la Chapelle où il avoit coutume d'entendre la Meſſe; & l'autre à Golzinnes, où il paſſoit une partie de l'été. Il contribua auſſi à l'établiſſement de l'Hôpital de ſaint Jacques, dont Pierre de l'Etienne, Doyen du Chapitre de ſaint Aubain, augmenta depuis la fondation, en faiſant les pauvres de cet Hôpital ſes légataires univerſels.

Invent. des Chartres, chap. 6. art. 52 & 53.

L'Inventaire des Chartres nous apprend encore que Guillaume termina en 1400. un différend qu'il avoit avec les Dames d'Andenne, touchant les terres de Haillot & de Moncheaux. Les parties choiſirent Jean frere du Comte pour arbitre. Nous ignorons quelles étoient les prétentions du Chapitre; mais à en juger par la ſentence arbitrale, qui nous a été conſervée, il paroit que les Dames d'Andenne obtinrent tout ce qu'elles pouvoient prétendre, puiſqu'excepté le domaine ſuprême, la

Ibid. chap. 1. art. 37. chap. 2. art. 42 & 54.

ſentence leur adjuge toute l'étendue de juriſdiction, que l'état de Sujets puiſſe comporter.

La même année 1400. le Comte Guillaume mit auſſi en compromis un autre démêlé qu'il avoit, avec le Chapitre de Notre Dame à Hui, touchant les terres de Maillen, de Luſtin & de Purnot. Le Comte y prétendoit des droits, que le Chapitre conteſtoit. Un traité d'accommodement finit cette affaire, & régla d'une maniére fixe & préciſe, les droits des deux parties. *Invent. des Chartres, laiette B. num. 72.*

Enfin, pour ne rien omettre de ce qui regarde ce Prince, nous trouvons qu'il accorda à ceux de Florifoul & de Hanneval la chaſſe du lapin dans leur territoire, à charge d'une redevance annuelle; & aux étrangers qui venoient s'établir à Namur, *une diminution ſur le payement des droits de Bourgeoiſie.* Le but du Comte étoit, ſans doute, d'attirer de nouveaux habitans dans ſa Ville capitale, à laquelle il penſoit dès ce tems-là à donner le dernier accroiſſement, renfermé dans l'enceinte moderne, que ce Prince fit en effet commencer en 1415. mais qui ne fut achevée que ſous les Comtes de la Maiſon de Bourgogne. *Ibid. chap. 19. art. 13.* *Ibid. chap. 6. art. 27.*

JEAN TROISIEME

Comte de Namur & Seigneur de Bethune.

1418. JEan connu avant ſon avénement au Comté par le titre de Seigneur de Winendale & de Renais, ſuccéda à ſon frere Guillaume. Il s'en falloit bien que le Comté de Namur fût à la fin du regne de ce dernier, dans l'état floriſſant où Guillaume le Riche l'avoit laiſſé. La puiſſance des Comtes s'étoit aſſez bien ſoutenue, pendant tout le tems qu'elle avoit été entre les mains de Guillaume ſecond, Prince d'une grande habileté, & à qui un génie fertile en expédiens fourniſſoit ſans ceſſe de nouvelles reſſources. Mais quand Jean III. en prit poſſeſſion, il trouva des dettes immenſes, que la magnificence outrée de ſon prédéceſſeur avoit accumulées, & ce qui étoit pis encore, les peuples épuiſés, & rebutés de contribuer aux dépenſes exceſſives de leurs Souverains.

Ce fut là la premiére cauſe du diſcrédit où tomba le Comte Jean, ce qui joint au peu d'économie de ſa Cour, & à une mauvaiſe adminiſtration, réduiſit ce Prince à vendre ſes Etats au Duc de Bourgogne, afin d'avoir dequoi ſubſiſter ſur le pied de grandeur où ſes prédéceſſeurs s'étoient mis.

Chron. MSS. Gramaye, p. 23. Si nous en croyons les Ecrivains du Comté de Namur, ce que nous venons de dire ne fut pas

pas la ſeule raiſon qui obligea le Comte Jean d'en venir à cette extrêmité. Ce Prince avoit éprouvé de la part de Jean de Heinsberg, Evêque de Liége, la plus cruelle violence, lorſqu'il prit cette réſolution. Ce Prélat avoit donné au Comte Jean un rendez-vous à Hui, ſous ombre d'y traiter d'affaires qui regardoient les deux Etats. L'animoſité des Liégeois contre ceux de Namur, étoit extrême en ce tems-là, tant à cauſe de leurs anciens démêlés, que pour la perte que les prémiers avoient ſoufferte à la bataille d'Othey, dont le Comte Guillaume étoit, à leur avis, le principal auteur.

Le Comte Jean ne ſe défiant ni de la haine de ſes voiſins, ni du piége qu'on lui tendoit, accepta la propoſition de l'Evêque, & ſe rendit à Hui. On l'y jetta dans une priſon à ſon arrivée, & il n'en ſortit qu'après s'être obligé de payer pour ſa rançon, une ſomme très-forte. Mais avant qu'on lui permît de quitter Hui, l'Evêque qui craignoit les ſuites d'une violence inouïe entre des Souverains, s'aviſa, pour lui faire garder le ſilence, d'un expédient que la ſimplicité du Comte rendit efficace. Il le fit jurer ſur les ſaints Evangiles de ne jamais révéler à perſonne ce qui s'étoit paſſé entre eux. Le Comte fit ce qu'on voulut, & obſerva ſi religieuſement ſon ſerment, qu'on ne ſut qu'après ſa mort, par un billet cacheté qu'il

laiſſa, l'horrible trahiſon dont on avoit uſé envers lui.

C'eſt là ce que nos mémoires rapportent unanimement, & de quoi nous n'avons aucun autre témoignage. Le Comte Jean revint de Hui très-chagrin de ſon avanture, mais réſolu de ne dire mot, & de remplir ſes engagemens. Son épargne n'étant point aſſez fournie, pour y trouver la ſomme qu'il s'étoit obligé de payer à l'Evêque, il aſſembla les Etats du pays, & leur expoſa le beſoin qu'il avoit d'argent, ſans vouloir s'ouvrir, quelque choſe qu'on pût lui repréſenter, ſur l'uſage qu'il prétendoit en faire. Ce ſilence dont on ne pouvoit ſoupçonner la cauſe, mécontenta extrêmement l'aſſemblée, qui ſe ſépara ſans vouloir rien accorder au Prince.

Dans l'embarras où ce refus le jetta, le Comte Jean qui n'avoit point d'enfans légitimes, ni de proches dont il prît les interêts fort à cœur, ſe détermina à vendre le Comté de Namur au Duc de Bourgogne, celui de ſes voiſins qui par ſes richeſſes étoit le plus en état de l'acheter, & avec qui d'ailleurs il étoit le plus étroitement lié. Peut-être avoit-il encore pour motif dans ce choix, de mettre ſes Sujets ſous la ſauvegarde d'un Prince aſſez puiſſant pour les garantir des inſultes des Liégeois, & pour venger en même-tems celles qu'ils en avoient ſi ſouvent reçues. Si cette intention entra dans

les vues du Comte, il faut convenir qu'elle fut parfaitement remplie, & qu'il ne pouvoit prendre un meilleur moyen de ſe venger lui-même de ſa priſon de Hui.

Quoiqu'il en ſoit, ce Prince ne différa point à effectuer ce qu'il avoit réſolu. Il en envoya auſſi-tôt faire la propoſition au Duc par Philippe de Namur, Seigneur de Duy, ſon fils naturel, & par le Prévôt de ſaint Aubain. Ces avances furent reçues comme elles devoient l'être. Le Duc de Bourgogne, avide de joindre le Comté de Namur aux autres Etats, qu'il poſſédoit déja dans les Pays-bas, y répondit avec empreſſement, & promit au delà de ce qu'on lui demandoit. Car il faut avouer que le Comte Jean, ou ignoroit la valeur de ce qu'il cédoit, ou ſe mettoit peu en peine de tirer de cette ceſſion tout l'avantage qu'elle pouvoit lui procurer.

Les deux Princes d'accord, cette affaire alla bien vîte. En moins de ſix mois le contract de vente fut paſſé pour la ſomme de cent trente-deux mille couronnes d'or, & tous les actes de deshéritance faits en conſéquence, ſuivant la coutume de Hainaut, dont le Comté de Namur fut encore regardé comme mouvant en cette occaſion, hormis la Prévôté de Poilvache, & quelques autres domaines, pour leſquels on s'en tint aux uſages reçus à Namur.

Il ſeroit inutile de rapporter en détail le con-

tenu de ces différentes piéces qu'on trouve par-tout. Il ſuffira de dire que le Comté entier, & tout ce que le Comte poſſédoit, ſoit en Flandre, ſoit ailleurs, fut aliéné, quant à la propriété, en vertu de ce contract. Le Comte par une clauſe expreſſe ſe réſerva l'uſufruit. Il ſtipula auſſi en faveur de ſes Sujets, que les emplois conſidérables du pays ne ſeroient donnés qu'à des naturels des Comtés de Namur, ou de Flandre, les deux Comtés étant regardés comme n'en faiſant plus qu'un, & devant être pour toujours indiſſolublement unis. Ce Prince en égalant ainſi les Flamans aux Namurois, cherchoit à honorer la Maiſon de Flandre, dont il étoit ſorti. Quoique par la teneur de cet acte les étrangers paroiſſent exclus de la poſſeſſion des premiers emplois du Comté de Namur, on y trouve cependant un article qui leur donne, à cet égard, le même avantage qu'aux naturels du pays, pourvu qu'ils y poſſédent une certaine quantité de biens fonds.

Miræi, tom. 3. pag. 448.

Le Duc de Bourgogne vint à Namur après la conſommation de cette affaire. Il y prit poſſeſſion du Comté avec les formalités ordinaires, & fit frapper de la monoie à ſon coin, pour marque de ſa Souveraineté. L'âge avancé du Comte Jean, & ſon peu d'application au gouvernement de l'Etat, lui firent regarder avec indifférence une cérémonie qui lui don-

noit réellement un maître, en lui donnant un collégue ſi puiſſant. Depuis ce moment on ne s'adreſſa plus pour ce qui concernoit l'adminiſtration du Comté, qu'au Duc de Bourgogne, qui s'y comporta en Souverain juſqu'à la mort du Comte Jean, arrivée le premier de Mars de l'année 1429.

Avec ce Prince finit la Maiſon de Flandre, 1429.
après avoir poſſédé le Comté de Namur durant cent ſoixante-ſix ans. La branche aînée de cette Maiſon avoit été éteinte vingt-cinq ans auparavant, par la mort de Marguerite, dite de Mâle, Comteſſe de Flandre, femme de Philippe le Hardi, Duc de Bourgogne. Ainſi en moins de deux ſiécles, il ne reſta aucun deſcendant légitime de tant d'enfans mâles qu'avoit eu le Comte Guy, non plus que de la nombreuſe poſtérité de ſon fils Jean Comte de Namur.

Jean troiſiéme du nom, le dernier de cette illuſtre & puiſſante Maiſon, laiſſa de Cécile de Savoye, ſa parente, un fils naturel, nommé Philippe, Seigneur de Düy, qui donna commencement à une Maiſon, qui s'eſt maintenue avec éclat dans le Comté de Namur, & qui y ſubſiſte encore aujourd'hui partagée en deux branches, du nom de Namur, à la tête deſquelles ſont le Vicomte d'Elzée, & le Baron de Jonqueret.

J'ai lu dans un Manuſcrit de bonne main que

l'opiniâtreté de l'Evêque de Liége fut la ſeule cauſe qui enleva à Philippe tout ce qu'il auroit pu recueillir d'honneurs & d'avantages par une naiſſance légitime. Le Comte Jean étoit bien déterminé à rendre à ſa parente, en l'épouſant, l'honneur qu'il lui avoit ôté; mais jamais l'Evêque ne voulut accorder la diſpenſe que demandoit la proximité du ſang, qui étoit entre le Comte & cette Dame. Elle mourut en couche, avant qu'on eût pu obtenir cette diſpenſe du Pape.

Jean troiſiéme épouſa, peu de tems après, n'étant encore que Seigneur de Renais & de Winendale, Jeanne d'Abcoude, fille de Swer, Sire de Gaësbeck, de Putte & de Stryen, & d'Anne Comteſſe de Leynengen, ou de Linange. Il n'en eut point d'enfans.

Butkens, p. 522.

HISTOIRE
DU COMTÉ DE NAMUR.

LIVRE QUATRIÈME.

PHILIPPE le Bon, Duc de Bourgogne,

Comte de Namur.

LE peu de part que le Comte Jean avoit pris au gouvernement du Comté de Namur, les huit derniéres années qu'il vêcut, fit que ſa mort y fut regardée comme un événement preſque indifférent. Philippe le Bon avoit déja gagné les cœurs de ſes Sujets. 1429.

Si donc ils donnerent quelques larmes à la perte d'un Prince, leur ancien maître, dont le caractére, après tout, méritoit des regrets, ces larmes furent bientôt eſſuyées.

Une choſe contribua encore à faire diverſion à la douleur des peuples. Il venoit d'arriver un commencement de querelle avec Liége, qui attiroit toute leur attention. Peu de ſemaines avant la mort du Comte Jean, le Duc de Bourgogne ayant reçu des avis réitérés que ceux de Dinant rétabliſſoient le fort de Montorgueil, qu'un des articles de la paix d'Othée les avoit obligés de démolir, avoit fait venir, pour tenter de s'emparer de cette fortereſſe, un Gentilhomme nommé Blondel, Commandant, ou comme on s'exprimoit alors, Capitaine de la *Malemaiſon*, dans le Cambreſis. Le Duc l'avoit employé à cette entrepriſe, par préférence à tout autre, parce que ce Gentilhomme n'étant ni ſon Sujet, ni à ſon ſervice, il étoit le maître de le deſavouer.

Chron. Zantfliet, pag. 420.

La guerre que le Duc faiſoit en ce tems-là à la France, le mettoit dans la néceſſité d'avoir ces ménagemens pour les Liégeois, quoique ce peuple n'eût guères de conſidération pour lui. Blondel ne réuſſit pas. Après un aſſaut livré, & ſoutenu avec un égal courage, il fut repouſſé, & perdit une partie de ſon monde. Comme c'étoit à Bouvigne qu'il avoit fait les préparatifs pour ſon entrepriſe, & que ce fut auſſi

auſſi dans cette place qu'il ſe retira, après l'avoir manquée, perſonne, malgré la diſſimulation du Duc, n'ignora à Liége de quelle main le coup étoit parti.

L'Evêque en douta ſi peu, qu'étant allé peu de jours après à Bruxelles, pour une fête que donnoit le Duc de Brabant, il en porta ſes plaintes au Comte de Namur, qui s'y trouvoit dans le même tems, & lui demanda avec vivacité, ſi c'étoit de ſon aveu qu'on eût commis ces hoſtilités.

Le Comte, qui, ainſi que nous l'avons dit, avoit entiérement abandonné le ſoin des affaires, lui répondit que le Duc de Bourgogne pouvoit ſeul le ſatisfaire, ſur ce qu'il déſiroit ſavoir, & lui conſeilla de s'adreſſer à ce Prince, qui étoit auſſi en ce tems-là à Bruxelles.

Rerum Leodienſium ſub Hinsberg, tom. 4. Vet. Script. & Monum. pag. 1202.

Le Prélat n'héſita point à ſuivre ce conſeil. Il parla au Duc ſur le même ton qu'il avoit fait au Comte, & le preſſa de ne lui pas cacher la part qu'il avoit à l'entrepriſe de Blondel ſur Montorgueil. Philippe étoit auſſi franc qu'il étoit bon. Ravi de trouver cette occaſion d'expoſer à l'Evêque tout ce qu'il avoit dans l'ame au ſujet des Liégeois, il lui fit un détail circonſtancié des atteintes qu'ils ne ceſſoient de donner au traité conclu après la bataille d'Othée, ce qui déplut ſi fort à l'Evêque, qu'ils ſe ſéparerent aſſez mécontens l'un de l'autre.

Ils ſe revirent néanmoins à Namur, où le

Chron. Zantfliet, pag. 421. Prélat vint après la mort du Comte Jean, pour l'inauguration du Duc de Bourgogne. Les eſprits étant alors plus calmes, on convint de nommer des Commiſſaires pour travailler à affermir la paix, avec promeſſe que s'ils ne pouvoient s'accorder ſur les prétentions de leurs maîtres, on s'en rapporteroit au jugement du Pape.

Rer. Leod. ſub Hinsberg, pag. 1203.

Des diſpoſitions en apparence ſi pacifiques, devoient faire augurer une prompte réconciliation. Le Duc aſſez occupé ailleurs, la ſouhaitoit ſincérement. L'Evêque de Liége, & les plus ſenſés des Liégeois étoient dans les mêmes ſentimens. Mais le génie turbulent de ceux de Hui rompit de ſi ſages meſures. Gagnés par les Dinantois, qui ne vouloient point entendre parler de paix, ils s'emparerent d'un convoi de vivres qu'on envoyoit par la Meuſe au Château de Beaufort, & ils tomberent enſuite ſur cette fortereſſe, qu'ils prirent, & qu'ils raſerent.

Après un coup de cet éclat, on ne penſa plus qu'à la guerre. Le Duc, pour ſe mettre en état de la ſoutenir, envoya à Namur Antoine de Croï, Prince de Portien, & les Seigneurs de Guiſtelle & de Mâmines, avec un petit corps de troupes choiſies. A leur arrivée ils en détacherent une partie qui ſe répandit dans le pays de Liége. Pluſieurs Villes & beaucoup de Villages y furent pillés & brûlés,

Ibid.

entr'autres Foſſe, Florenes, Havelange, & le Prieuré de ſaint Sévére de Meffe, que quatre-vingts maîtres forcerent à la vue des Baillis de Hesbaie & de Condros, qui avec le double de monde n'oſerent ſortir de l'Egliſe & du Cimétiére de Meffe, où ils s'étoient retranchés.

Chron. Zantfliet, pag. 422.

Rer. Leod. ſub Hinsb. pag. 1203.

Les Liégeois revalurent bientôt après à leurs ennemis ces foibles avantages. Ils ſe préparoient à entrer en campagne pendant qu'on maltraitoit ainſi leur frontiére. Les Communes du pays étant arrivées à Liége; & tout étant prêt pour commencer les opérations, l'armée Liégeoiſe en ſortit le 20 de Juillet, forte de ſoixante mille combattans, & entra dès le lendemain dans le Comté de Namur, dirigeant ſa marche ſur Golzinne. Les Liégeois en vouloient ſur-tout à cette place, où les Comtes de Namur avoient leur maiſon de plaiſance. Outre le butin qu'ils ſe promettoient, ils eſpéroient qu'après s'en être rendus maîtres, ils pourroient faire impunément le dégat dans la partie du pays voiſine de la Sambre. Ils ravagerent, chemin faiſant, tout ce qui ſe rencontra ſur leur route à la gauche de la Mehaigne. Bonneffe, Mierdop, Branchon éprouverent de leur part tous les maux de la guerre.

Mais ce qui ſe fit dans ces cantons, ne fut rien en comparaiſon de la façon dont les Liégeois traiterent le Bourg & le Château de Gol-

zinne. La garniſon ayant été obligée de capituler après quelques jours de ſiége, elle fut paſſée au fil de l'épée, quoiqu'on eut accordé la vie ſauve à tous ceux qui la compoſoient. La ſeule raiſon qu'on put alléguer pour excuſer ce manque de foi, fut que ces malheureux ſe voyant abandonnés de leurs gardes, avoient cherché à ſe ſauver. L'Evêque qui prévit les ſuites d'une pareille brutalité, en fut outré; mais il ne put arrêter la fureur de ſes gens, ni les empêcher de détruire le Château.

La premiére entrepriſe des Liégeois leur ayant ſi bien réuſſi, ils s'étendirent dans tout le pays, juſques ſur les frontiéres du Hainaut, & du Brabant Wallon, & y commirent toutes ſortes d'excès. Walcourt, Viéville, Bayart, Chatellineau, & quelques autres endroits du voiſinage furent les plus maltraités.

Chron. Zantfliet, pag. 422.

Pendant que la grande armée faiſoit ces progrès, d'autres troupes ſorties de Hui, ravageoient le diſtrict entre la Meuſe & le Condros. Elles n'y trouverent preſqu'aucune réſiſtance. Le Seigneur de Geſve ouvrit les portes de ſon Château à la premiére ſommation, & deux Dames à qui appartenoient Emptine & Spontin, intimidées par les menaces des Hutois, ſuivirent ce mauvais exemple.

Rerum Leod. ſub Hinsberg, pag. 1204 & 1205.

Cette ſuite de ſuccès enhardit les Liégeois à aſſiéger Poilvache, la plus forte place de ce canton. Leur ſupériorité les mettoit en état

Ibid.

de tout entreprendre. Antoine de Croï, réduit à être ſpectateur des avantages que remportoient coup ſur coup les ennemis de ſon maître, s'étoit borné à défendre Namur, Bouvigne & le Château de Samſon, en attendant qu'il lui vînt du renfort.

La témérité des Liégeois lui fournit néanmoins l'occaſion de battre un de leurs partis. Il ſut que trois cens hommes de cheval ſortis de Maſtricht, pour aller joindre la grande armée, traverſoient le Condros preſque ſans précaution. Croï détacha ſur eux pareil nombre de Bourguignons, qui les ſurprirent près de Perwez, en Condros, & les taillerent en piéces. Cette action fut regardée par les deux partis comme une affaire de conſéquence, à cauſe que les Liégeois manquoient de cavalerie.

Le ſiége de Poilvache n'en alla pourtant pas moins ſon train. La garniſon ſe défendit très-bien pendant quatre à cinq jours. Mais un boulet de canon ayant donné contre les murailles du ſeul puits qu'euſſent les aſſiégés, les eaux en furent tellement gâtées, qu'on déſeſpéra de pouvoir s'en ſervir davantage. Pour ſurcroit de malheur, un autre boulet briſa une poutre qui ſoutenoit la muraille d'une des principales défenſes, & fit une grande brêche, ce qui réduiſit les aſſiégés à rendre la place, qu'on traita de même qu'on avoit fait les Châteaux de Beaufort & de Golzinne.

La prompte reddition de Poilvache, où les Liégeois s'étoient attendus d'être arrêtés pluſieurs ſemaines, les détermina à entreprendre encore le ſiége de Bouvigne. L'armée Liégeoiſe, quoique déja fatiguée par les expéditions précédentes, redoubla d'ardeur à la vue de cette petite Ville, l'ancienne émule de Dinant. On l'attaqua avec une furie qui annonçoit aſſez le ſort qu'on lui réſervoit. Mais les Bouvignois aguerris par leurs longues querelles avec ceux de Dinant, & ſoutenus par une garniſon brave & nombreuſe, n'en furent que plus animés à ſe bien défendre.

Ibid. On fit jouer contre leurs ramparts tout ce qu'il y avoit d'artillerie à Liége, à Dinant & à Hui, ſans oublier la grande *Bombarde* de cette derniére Ville, qui avoit tiré avec tant de ſuccès au ſiége de Poilvache. Avec tout cela on ne put parvenir à ouvrir une brêche, & il fallut en revenir à l'ancienne maniére d'attaquer les places. Bouvigne étoit environné d'un double rampart; mais ce qui rendoit cette Ville extrêmement forte, étoit un boulevard fait de poutres entrelacées de faſcines remplies de terre, que les Bouvignois avoient achevé peu de jours avant que d'être inveſtis. Le canon ne faiſant preſque aucun effet contre cet ouvrage, les Liégeois prirent la réſolution de le battre avec la machine appellée *le Chat*, dont nous avons déja parlé à l'occaſion d'un autre ſiége

Chron. Zantfliet, pag. 423.

de Bouvigne. Il en coûta bien des peines & du monde pour élever cette machine, & la mettre à portée de ſervir. On en vint cependant à bout : mais quand enfin on crut avoir ſurmonté tous les obſtacles, il ſe trouva que les ingénieurs avoient mal pris leurs meſures, & que la machine étoit trop courte. Cette circonſtance fit échouer l'attaque du boulevard. On y retourna le lendemain avec auſſi peu de ſuccès que la veille, quoique l'aſſaut eut été des plus longs & des plus meurtriers.

Pendant que les Liégeois s'obſtinoient ainſi au ſiége de Bouvigne, la guerre ne ſe faiſoit pas avec moins d'acharnement en pluſieurs autres endroits du Comté de Namur & du pays de Liége. Les Bourguignons, ſous la conduite d'un Capitaine nommé Platel, s'avancerent juſqu'à Hui, & furent vivement repouſſés. Les Hutois ne furent pas plus heureux dans une entrepriſe qu'ils formerent contre le Château de Samſon. Ils avoient eſpéré le ſurprendre dans le tems que les troupeaux ſortiroient pour aller aux champs, & ils s'étoient mis pour cet effet en embuſcade dans un bois voiſin. On les découvrit, & on leur donna la chaſſe.

Rer. Leod. ſub Hinsberg, pag. 1205.

Chron. Zantfliet, pag. 425.

Les Seigneurs de Guiſtelle & de Mâmines, deux des principaux chefs des Bourguignons, réuſſirent encore plus mal dans une autre occaſion. Ils étoient chargés d'obſerver un corps d'armée compoſé des habitans du Comté de

Ibid.

Loz, & de la ville de Saint-Tron, qui étoient campés derriére la Mehaigne, vis-à-vis de Waſeige, afin de couvrir la Hesbaie pendant le ſiége de Bouvigne. Un jour que quelque cavalerie de ce corps étoit ſortie pour fourager, Guiſtelle & Mâmines tomberent ſur les fourageurs, & en tuerent une partie. Mais ayant attendu trop tard à ſe retirer, ils furent enveloppés & tués tous deux avec la plupart de leurs gens.

Ibid. La levée du ſiége de Bouvigne termina enfin cette cruelle campagne, durant laquelle les deux partis eurent des avantages, & des revers aſſez égaux. Mais ces avantages ne purent compenſer les pertes ineſtimables qu'on fit de part & d'autre, les deux pays ayant eu près de trois cens villages, ou groſſes fermes réduites en cendres.

La vue de tant de maux fit penſer ſérieuſement à la paix. La négociation commença par une ſuſpenſion d'armes, après quoi le Comte de Meurs, frere de l'Archevêque de Cologne, & l'Archevêque lui-même travaillerent ſi ef-
1431. ficacement, que le 20 de Décembre le traité fut conclu à Malines, à des conditions qui durent faire repentir les Liégeois d'avoir commencé la guerre. On convint:

1°. Que l'Evêque de Liége & le Seigneur de Heinsberg, ſon pere, ſe rendroient à la Cour du Duc de Bourgogne, accompagnés de vingt

des

des principaux des trois Etats de Liége ; & que là, un genou en terre, ils feroient à ce Prince, par la bouche de quelqu'un d'entre eux, des excuſes ſur ce qui s'étoit paſſé, & lui en demanderoient pardon.

2°. Que l'Evêque en perſonne ſerviroit pendant ſix mois, avec trois cens hommes bien équipés, dans l'armée du Duc, où il ſeroit obligé lui & ſes gens, de ſe rendre deux mois après en avoir été ſommé.

3°. Que les Liégeois fonderoient à leurs dépens, & feroient bâtir une Chapelle auprès de Golzinne, dans laquelle on offriroit chaque jour le ſaint ſacrifice de la Meſſe pour les ames de ceux qui y avoient été ſi inhumainement maſſacrés.

4°. Qu'un mois après la concluſion du préſent traité, ils feroient démolir, auſſi à leurs dépens, la tour de Montorgueil, ſans pouvoir jamais ni la rétablir, ni élever aucune autre fortereſſe entre Bouvigne & Dinant, que du conſentement des Comtes de Namur.

5°. Qu'en réparation des dommages cauſés par la guerre dans le Comté de Namur, le pays de Liége payeroit au Duc deux cens mille écus, appellés *Nobles à la roſe*, (*m*) ou quatre cens quatre-vingts mille florins d'Allemagne.

(*m*) Les Ecrivains varient ſur la ſomme que les Liégeois s'obligerent de payer en cette occaſion au Duc de Bourgogne. J'ai ſuivi ſur ce point Adrien *De veteri buſco*, Auteur Liégeois & contemporain.

6°. Que les priſonniers faits de part & d'autre durant la guerre, ſeroient mis en liberté, & toutes autres choſes compenſées.

7°. Qu'on produiroit des deux côtés ſes titres par rapport aux *dix-ſept Villes*, ou Seigneuries conteſtées entre Liége & Namur, & qu'elles ſeroient adjugées à ceux dont les droits paroitroient mieux fondés.

Le peuple de Liége frémit à la lecture de ces articles ignominieux; mais il n'y avoit pas moyen de reculer. Le Brabant que le Duc de Bourgogne venoit d'ajouter à ſes autres domaines, le mettoit en état de donner la loi. On le comprit ſi bien à Liége, que l'Evêque & le peuple ne penſerent plus qu'à gagner l'amitié de ce Prince.

Il s'en préſenta une occaſion lorſque quatorze ans après, Evrard de la Marck, Seigneur de Rochefort & d'Agimont, & le Seigneur de Beaurain eurent la témérité de déclarer la guerre au Duc. Les Liégeois n'attendirent pas que ce Prince allât lui-même ſe venger de cette rodomontade. Evrard de la Marck étant vaſſal de l'Egliſe de Liége, l'Evêque entreprit de le mettre à la raiſon avec ſes ſeules forces. Il aſſiégea, pour cet effet, Rochefort & Agimont, qu'il prit, auſſi-bien que le Château de Beaurain, pendant qu'Antoine de Croï s'emparoit de Lompré, qui appartenoit auſſi à Evrard de la Marck. Par-là cette guerre s'en

Rer. Leod. pag. 1214.

Chron. Zantfliet, pag. 450.

alla en fumée, & le Comté de Namur fut délivré des brigands que ces deux Seigneurs y avoient envoyés pour le ravager.

Quoique Philippe n'ignorât pas que la politique avoit eu beaucoup de part à l'expédition de l'Evêque, il ne manqua pourtant pas de témoigner aux Liégeois qu'il leur ſavoit gré du ſervice qu'ils lui avoient rendu en cette occaſion. Mais il ne put s'empêcher, en les remerciant, de les faire ſouvenir que le traité de Malines n'avoit pas été exécuté dans toute ſon étendue.

Ces reproches, tout modérés qu'ils étoient, firent prendre aux Liégeois la réſolution de donner au Duc la ſatisfaction qu'il demandoit. L'Evêque alla lui-même à la Haye pour l'aſſurer du déſir qu'on avoit à Liége de bien vivre avec lui. Dès qu'il fut de retour, on mit la main à l'œuvre, & dans le courant de l'année ſuivante la plupart des engagemens, qu'on avoit pris à Malines, furent remplis. 1446.

La bonne intelligence entre le Duc de Bourgogne & les Liégeois, continua le reſte du tems que l'Evêque Heinsberg gouverna. Il y eut, à la vérité, dans deux ou trois rencontres quelques commencemens de diviſion; mais ils furent heureuſement étouffés. L'Epiſcopat de Louis de Bourbon, neveu du Duc, ne fut pas ſi paiſible. Ce jeune Prince n'eut pas plutôt pris poſſeſſion de ſon ſiége, qu'il devint odieux

aux Liégeois. C'étoit tous les jours de nouvelles factions qui s'élevoient contre ſon autorité. La haine qu'on portoit au neveu, paſſa bientôt juſqu'à l'oncle.

Louis XI. Roi de France, contribua beaucoup par ſes conſeils & par ſes promeſſes, à entretenir les Liégeois dans ces ſentimens d'aliénation contre la Maiſon de Bourgogne. Ce Prince étant encore Dauphin, avoit paſſé pluſieurs années dans les Etats de Philippe, où il s'étoit refugié mécontent du Roi ſon pere. Son ſéjour le plus ordinaire durant cette eſpéce d'exil, avoit été à Genape & à Namur. Le Duc l'y avoit comblé de biens, & n'avoit rien oublié pour lui rendre ſa diſgrace ſupportable. Mais toutes les obligations que le Dauphin eut au pere, ne purent le porter à aimer le fils. Il y avoit entre lui & le Comte de Charolois une antipathie, qui ne fit qu'augmenter par les occaſions fréquentes que ces deux Princes eurent de ſe voir, & de ſe connoître. Cette antipathie éclata auſſi-tôt que Louis fut parvenu à la couronne. Charles Comte de Charolois, ne tarda guères alors à ſe déclarer ſon ennemi. La guerre *du bien public*, par laquelle le nouveau Roi infiniment jaloux de ſon autorité, penſa en être dépouillé, fut en grande partie l'ouvrage du Comte. Louis pour s'en venger, & pour donner de l'occupation à ſon rival, ne ceſſa depuis ce moment, de lui ſuſ-

Digitized by Google

citer des ennemis. C'étoit par une ſuite de ce ſyſtême de politique, qu'il animoit continuellement les Liégeois contre la Maiſon de Bourgogne, qu'il craignoit peut-être encore plus, qu'il n'en haïſſoit l'héritier.

Le Peuple de Liége toujours agité par ſes propres paſſions, ou par celles des hommes factieux, qu'il choiſiſſoit pour ſes guides, ne fut que trop docile aux ſuggeſtions du Roi de France. Les principaux chefs des mutins gagnés par ce Prince, imaginoient chaque jour de nouveaux moyens de chagriner le Duc. On alla par dégrés à Liége juſqu'à renouveller contre Louis de Bourbon tous les attentats commis autrefois contre Jean de Baviére.

La Cour de Bourgogne ſi vive alors à ſoutenir ce dernier, ne prit pas avec moins de chaleur les interêts de Louis. Philippe étoit bien plus à portée que le Duc ſon pere, de faire avec ſuccès la guerre aux Liégeois, dont le Pays étoit preſque entiérement environné par les Etats de la Maiſon de Bourgogne, depuis que le Brabant, le Duché de Luxembourg & le Comté de Namur étoient paſſés ſous la domination de cette puiſſante Maiſon.

Ces conſidérations auroient dû arrêter les Liégeois, ſi en ce tems-là quelque choſe avoit été capable de réprimer leur impétuoſité. Mais les factions qui partageoient ce peuple, ſe réuniſſant toutes pour courir à leur perte, la

guerre fut déclarée au Duc de Bourgogne, comme au protecteur de l'Evêque, qu'on ne vouloit plus reconnoître.

Rer. Leod. ſub Hinsberg, pag. 1275. Ceux de Dinant plus ardens que les autres contre la Maiſon de Bourgogne, furent auſſi les premiers à ſe ſignaler, par les inſultes qu'ils firent à ceux de Bouvigne. Sur la fauſſe nouvelle qu'ils reçurent de la défaite du Comte de Charolois à Montlheri, ils firent l'effigie de ce Prince, & la pendirent à un gibet ſous les ramparts de Bouvigne, criant de toutes leurs forces: *Monſtrelet* 3 *vol. pag.* 119. *Veez là le fils de votre Duc, le faux traitre Comte de Charolois, que le Roi de France a fait, ou fera pendre, ainſi comme il eſt ici pendu.* Après ce bel exploit, que les Dinantois payerent ſi chérement depuis, ils ſe retirerent de devant cette Ville, ſans lui avoir fait d'autre mal, que de lâcher contre les fortifications quelques décharges de leur artillerie.

Rerum Leod. pag. 1278. Les courſes que ceux de Liége firent dans le Duché de Limbourg & dans le Brabant, où ils s'emparerent du Château de Falais, piquerent le Duc plus encore que n'avoit fait la bravade des Dinantois. Comme on ne pouvoit diſſimuler ces excès, ce Prince fit exercer de terribles repréfailles ſur les terres de Liége.

Ibid. p. 1280. Alors ſe renouvellerent toutes les horreurs des guerres précédentes. Le Prieuré de ſaint Sévére à Meſſe fut détruit une ſeconde fois par les Bourguignons, & Montenac pillé par

les ſoldats du Duc de Cleves, leur allié, qui s'y établirent. En revenche ceux de Hui porterent la déſolation juſqu'aux portes de Namur, pillant & brûlant les Villages le long de la Meuſe, pendant que Raës de Lintre, Barré de Surlet, & le Seigneur de Berlo, Capitaines Liégeois, faiſoient pis encore du côté de Hanut, & chaſſoient la garniſon ennemie de Montenac.

Mais les nouvelles qu'on reçut que le Comte de Charolois ramenoit ſon armée dans les Pays-bas, après avoir fait une paix glorieuſe avec Louis XI. donnerent beaucoup à penſer aux factieux de Liége. Pluſieurs des premiéres Villes du Pays vouloient la paix, & menaçoient d'en faire une particuliére, ſi on refuſoit à Liége d'entrer en négociation avec le Duc. Quelque éloignement que les chefs du Peuple euſſent d'une telle propoſition, il fallut néanmoins, pour ne pas rebuter ces Villes, parler d'accommodement. *Ibid. p.* 1282 & 1283.

Le Comte de Meurs ſe chargea encore de le ménager, ainſi qu'il avoit déja fait à Malines. La Cour de Bourgogne ne s'étant pas montrée difficile, ce Comte & celui de Horne, qu'on lui avoit donné pour adjoint, allerent faire leur rapport à Liége. On y nomma auſſitôt des Commiſſaires qui ſe rendirent à Bruxelles, où après bien des difficultés, on ſigna un nouveau traité, dont les conditions furent en-

core plus dures que celles de Malines. Le Duc exigeoit trois choſes des Liégeois, avant que de leur rendre ſon amitié.

La premiére, que lui & ſes ſucceſſeurs, Ducs de Brabant, ſeroient déclarés *Mambourgs*, ou Adminiſtrateurs perpétuels du pays de Liége, & qu'en cette qualité on leur payeroit tous les ans deux mille florins d'Allemagne.

La deuxiéme, qu'on n'entreprendroit ni guerre, ni aucune autre affaire importante, ſans le conſentement du Mambourg.

La troiſiéme, qu'on lui livreroit dix Bourgeois pour être garants de l'exécution de ces articles. C'étoit rendre les Liégeois auſſi dépendans du Duc, ou peu s'en falloit, que les Brabançons.

Cependant on accorda tout à Liége, parce qu'on ne vouloit rien tenir. Le ſeul point que le peuple refuſa de paſſer, fut l'article des ôtages. Les principaux de la Bourgeoiſie, ſur qui le choix devoit naturellement tomber, perſuadés que la paix ne dureroit pas à de pareilles conditions, n'avoient garde de s'expoſer à en garantir l'exécution au riſque de leurs têtes.

Cet incident donna lieu à de nouvelles conférences, dans leſquelles on repréſenta au Duc l'extrême répugnance qu'avoient les Liégeois à livrer les ôtages. Ce Prince toujours enclin à la clémence, conſentit à réformer cet article, moyennant ſix cens mille florins du Rhin, qu'on

qu'on lui payeroit en ſix ans, ce qui fut accepté à Liége, quoique la ſomme fût exorbitante.

Après tout, dans l'état où étoient les choſes, la plus mauvaiſe paix convenoit encore mieux aux Liégeois que la continuation de la guerre. Le Comte de Charolois étoit déja maître de Saint-Tron, & menaçoit de marcher à Liége, où l'on n'étoit rien moins que préparé à le recevoir.

Cet accommodement n'ayant été ſincére que du côté du petit nombre des bien intentionnés, ne tarda pas à être rompu par les autres. Ce que les plus ſages avoient prévu, arriva. A peine l'armée Bourguignone eut-elle été congédiée, que les factieux recommencerent leurs menées ordinaires, ſecondés par ceux de Dinant, qui acheverent alors de ſe rendre le Duc de Bourgogne irréconciliable, en brûlant l'Abbaïe de Moulins, dans le Comté de Namur.

Diarium Adriani de Veteri buſco, in Vet. Script. & monum. Collect. tom. 4. p. 1293. infra.

Le Duc provoqué d'une maniére ſi ſenſible, s'abandonna à toute ſon indignation contre ce peuple téméraire, & donna ſes ordres pour aſſembler une armée à Namur. Le Comte de Charolois s'y rendit, pour en prendre le commandement, & l'ayant fait paſſer la Meuſe, il alla inveſtir Dinant le 14 d'Août. Le Duc ſon pere, quoique très-âgé, & accablé d'infirmités, ſe fit porter en litiére de Bruxelles au camp, 1466.

auſſi-tôt qu'il eut appris que le ſiége étoit formé.

Jamais Ville ne fut attaquée & défendue plus vigoureuſement. Le déſir de ſe venger d'une part, de l'autre une haine furieuſe firent faire aux aſſiégeans, & aux aſſiégés des prodiges de valeur. Toute la bravoure des Dinantois n'empêcha pas que leur Ville ne fut bientôt réduite aux derniéres extrêmités. Dès le 24 elle demanda à capituler. Guy de Brimeu, Seigneur d'Imbercourt, fut le premier qui en porta la nouvelle au Duc de Bourgogne, en le priant d'accorder une capitulation à ce peuple infortuné. Il fut refuſé: mais Antoine fils naturel du Duc, & le Maréchal de Bourgogne étant venu faire de nouvelles inſtances, ils obtinrent que les aſſiégés auroient la vie ſauve. Ces triſtes conditions acceptées, le Comte de Charolois entra le lendemain, jour de ſaint Louis, dans Dinant comme en triomphe. Après avoir parcouru une partie de la Ville, il y fit entrer pluſieurs détachemens de ſes meilleures troupes, & donner le ſignal du pillage, avec défenſe, ſous-peine de la vie, de tuer, ni de violer.

Tout ſe paſſa ce jour-là avec aſſez d'ordre; mais le lendemain deux ſoldats ſe diſputant la dépouille d'une maiſon, & ne pouvant s'accorder ſur le partage, l'un des deux y mit le feu. Les autres appercevant la fumée, crurent

qu'il y avoit à ce ſujet de nouveaux ordres du Duc, & en firent autant dans les maiſons qu'ils occupoient : de ſorte qu'avant le ſoir la Ville entiére fut réduite en cendres, malgré les ſoins que ſe donna le Comte de Charolois pour arrêter l'incendie. Ainſi périt cette grande & riche Ville, qui fut la victime des excès de ſes propres Citoyens, en ce tems-là les plus factieux du pays de Liége. (*n*) Philippe en fut vivement touché, & ne put s'empêcher de ſe plaindre hautement de ceux qui avoient cauſé ce déſaſtre contre ſes ordres exprès. Mais il y avoit trop de coupables pour faire un exemple. *Ibid. p.* 1295.

On fut étourdi à Liége en apprenant la nouvelle du ſac de Dinant. Le peuple furieux vouloit d'abord faire périr tous ſes Magiſtrats, qu'il accuſoit d'avoir trahi la patrie, parce qu'ils avoient différé d'aller au ſecours de cette malheureuſe Ville. Quelques-uns des principaux chefs des mutins furent immolés en cette occaſion au reſſentiment de la populace. Les autres s'en mirent à l'abri, en fuyant, ou en ſe cachant. Mais des interêts plus preſſans encore que la ruine de Dinant, firent reve- *Rerum Leod. ſub Hinsberg, pag.* 1295.

(*n*) La priſe de Dinant procura à la ville de Namur l'établiſſement des Religieuſes appellées les *Dames Blanches*, ou Carmelites. Le Couvent qu'elles avoient à Leffe, proche Dinant, ayant été détruit pendant le ſiége, Charles le Hardi, Duc de Bourgogne, leur permit d'en bâtir un autre à Namur, où elles ont vécu depuis ce tems-là avec beaucoup d'édification & de régularité, ſous la conduite des Carmes Chauſſés.

nir les Liégeois à des ſentimens plus modérés.

Le Comte de Charolois après avoir achevé de ruiner les ramparts de la Ville, qu'on venoit de traiter d'une façon ſi terrible, étoit entré dans le pays de Liége du côté de Saint-Tron, dont les bourgeois lui avoient ouvert les portes. Il envoya delà un héraut ſommer les Liégeois de garder les derniéres conventions faites avec le Duc ſon pere. Le Comte entendoit par-là l'envoi des dix ôtages, ou le payement des ſix cens mille florins.

Le peuple ayant été convoqué, afin d'opiner ſur cette demande, les chefs au lieu d'y répondre, firent réſoudre que tous les bourgeois en état de porter les armes, ſe tiendroient prêts à marcher pour ſe joindre aux Communes du Comté de Loz, qu'on attendoit aux environs de Liége.

Ibid. p. 1296. Le Comte de Charolois ignorant ce qui ſe paſſoit, s'avança juſqu'à Warem, pendant que les Liégeois en faiſoient autant vers Oley. Ce mouvement mit ſur le ſoir les deux armées en préſence. On s'attendoit à une bataille pour le jour ſuivant; mais Renard de Rouveroit, & quelques autres des principaux de Liége s'étant rendus au camp des Bourguignons, ils *Ibid. p. 1297.* y conclurent avec le Prince de s'en tenir à la derniére convention, & promirent d'envoyer cinquante ôtages, au lieu de dix qu'on avoit demandés. Le peuple à la vue de l'armée Bour-

guignone, avoit bien rabattu de ſa vivacité. On ratifia les engagemens que Rouveroit venoit de prendre, & les cinquante ôtages furent livrés dès le lendemain. Les deux armées ſe ſéparerent alors, & Imbercourt alla à Liége, afin d'y exercer les fonctions de *Mambourg*, ou de Capitaine du pays, au nom du Duc de Bourgogne.

Ce Prince mourut peu de mois après, infiniment regretté de ſes Sujets qu'il avoit gouvernés avec beaucoup de bonté & de ſageſſe, & qui craignoient l'humeur dure & auſtére de ſon ſucceſſeur. La poſtérité n'auroit que des éloges à donner à Philippe, s'il avoit pu dompter ſon incontinence, & mettre un frein à l'ardeur inſatiable qu'il avoit de s'aggrandir, ce qu'il fit quelquefois d'une maniére difficile à excuſer. 1467.

Nous finiſſons avec le regne de Philippe le Bon, l'Hiſtoire du Comté de Namur. La plupart des événemens de celui de Charles le Hardi, ſon fils & ſon ſucceſſeur, n'appartiennent que très-indirectement à cette Hiſtoire. Ce Prince eut de nouveaux démêlés avec les Liégeois, qu'il écraſa enfin comme il avoit fait ceux de Dinant. Mais la ſupériorité de ſes armées tint toujours la guerre éloignée des frontiéres du Comté de Namur. Elles ne furent entamées qu'une ſeule fois dans l'année 1467. par la garniſon Liégeoiſe de Hui, qui pilla &

brûla Andenne. Cependant pour ne rien perdre des événemens qui regardent le Comté, nous ajouterons à cette Hiſtoire, en forme d'Annales, ce que nous en avons pu recueillir d'intereſſant juſqu'à ces derniers tems. Par-là nous remplirons le but que nous nous ſommes propoſé, de ne rien omettre de ce qui concerne la Province, & nous éviterons l'inconvénient de donner l'Hiſtoire de preſque tous les Etats de l'Europe, ſous le nom de celle de Namur.

RECUEIL
CHRONOLOGIQUE
Des principaux événemens concernant l'Hiſtoire du Comté de Namur,

Depuis la mort de Philippe le Bon, juſqu'à la Paix conclue en 1748. *à Aix-la-Chapelle.*

LE Duc Charles le Hardi, ou le Belliqueux, connu durant la vie de Philippe le Bon, ſon pere, ſous le nom de Comte de Charolois, ſuccéde aux Etats de la Maiſon de Bourgogne. Ils comprenoient alors, outre la Bourgogne & la Franche-Comté, la Flandre, l'Artois, le Hainaut, une partie de la Picardie, le Brabant, les Duchés de Limbourg & de Luxembourg, le Comté de 1467.

Namur, le Marquiſat d'Anvers, la Seigneurie de Malines, & preſque tous les pays qu'on a depuis appellés les Provinces unies. La Gueldre, & le Comté de Zutphen que Charles y ajouta encore, acheverent de rendre ce Prince un des plus riches, & des plus puiſſans de ſon tems.

La guerre recommence avec les Liégeois, qui mettent le ſiége devant Hui, où étoit leur Evêque. Ils s'en emparent malgré un corps d'infanterie que le Duc de Bourgogne y avoit envoyé, ſous les ordres du Seigneur de Boſſu, & d'Aimerie, (o) Grand-Bailli de Hainaut. L'Evêque avoit trouvé le moyen de ſortir de la Ville, & de ſe retirer à Namur.

Siége de Saint-Tron par le Duc de Bourgogne. Les Liégeois marchent au ſecours de cette Ville, & ſont défaits près de Bruſthem, avec perte de neuf mille hommes tués ſur la place. Immédiatement après cette journée la garniſon Liégeoiſe de Hui brûla Andenne.

Le Duc de Bourgogne après s'être emparé de Saint-Tron, de Tongres & du Château de Loz, fait avancer ſon armée vers Liége. Imbercourt perſuade aux Liégeois de n'attendre pas le ſiége, & de recevoir le Duc dans leur Ville. Charles y entre par la porte de ſainte Mar-

(o) D'Aimerie Grand-Bailli de Hainaut. C'eſt celui que le Pere Daniel a appellé *de Murs* dans ſon Hiſtoire de France.

Marguerite, où l'on avoit fait une brêche large de vingt toiſes, par où l'armée Bourguignone paſſa. Cet événement fut ſuivi de l'évacuation de Hui. La garniſon épouvantée de voir la Capitale du Pays ſoumiſe au Duc, abandonna cette Ville, & ſe retira en France.

Nouveau traité avec les Liégeois, plus humiliant encore pour ce peuple que les précédens. On y convint que toutes les Villes du pays, excepté celle de Hui, ſeroient demantelées; qu'on livreroit au Duc l'artillerie, & les armes de quelque nature qu'elles fuſſent; que la Ville & la Banlieue de Liége payeroient une ſomme d'argent ſept fois plus forte que celle qu'on avoit payée l'année précédente; que les Echevins d'abord après leur nomination, iroient à Louvain rendre hommage au Duc; qu'on remettroit à ce Prince toutes les Chartres concernant les priviléges, libertés, & franchiſes du pays; enfin, que la colomne, ou Perron de Liége, ſymbole de ſa liberté, ſeroit enlevée de la grande Place où elle étoit, & tranſportée à l'endroit que le Duc déſigneroit. Après un pareil traité, qui anéantiſſoit la ſouveraineté, les Liégeois n'eurent plus à craindre que pour leur fortune & leur vie.

La guerre ſe rallume entre le Duc de Bourgogne & les Liégeois. Elle fut occaſionnée par le retour des exilés, & entrepriſe malgré la plus grande partie du peuple de Liége. Le 1468.

Duc, qui avoit réſolu de traiter cette grande Ville, comme il avoit fait Dinant, en forme le ſiége, & la prend d'aſſaut. Les Bourguignons y exercerent les plus horribles cruautés. Plus de vingt mille Bourgeois furent paſſés au fil de l'épée, ou noyés dans la Meuſe. On n'épargna pas même les Egliſes. L'embraſement de cette Ville infortunée fut le dernier acte de cette ſanglante tragédie. Le peuple de Liége étoit pourtant bien moins coupable que celui de Dinant, & n'avoit preſque eu aucune part à la derniére révolte. Mais le Duc étoit outré, & commençoit à reſſentir ces accès de fureur, dont l'accroiſſement fut dans la ſuite la cauſe de tous ſes malheurs, & peut-être la punition des excès commis ſous ſes yeux, & par ſes ordres au ſac de Liége.

1470. Adolphe fils unique d'Arnoul Duc de Gueldre, eſt arrêté comme il paſſoit la Meuſe près de Namur. Ce Prince s'étoit ſauvé de Courtray, où il étoit detenu priſonnier, pour avoir traité le vieux Arnoul, ſon pere, avec la derniére indignité. Ce malheureux Prince, déja d'un âge avancé, avoit été empriſonné par Adolphe, ſans autre raiſon, que parce qu'il vivoit trop long-tems au gré d'un fils impatient de jouir de ſes Etats. Les plaintes d'Arnoul parvinrent juſqu'au Pape Sixte IV. & à l'Empereur Fréderic, qui nommerent le Duc de Bourgogne pour juger cette affaire. Elle au-

roit pu finir avantageuſement pour Adolphe, ſi ſa paſſion ne l'avoit aveuglé, puiſqu'on lui adjugeoit la propriété du Duché de Gueldre & le Comté de Zutphen, & qu'on ne laiſſoit au Duc Arnoul qu'une penſion de ſix mille livres, avec la ville de Grave. Cependant le jeune Duc ſe plaignit de ce jugement, en des termes ſi peu meſurés, que le Duc Charles le fit conduire priſonnier au Château de Courtray. Ce Prince, pour mieux punir un fils ſi dénaturé, acheta enſuite les Etats d'Arnoul pour la ſomme de quatre-vingt douze mille florins. Adolphe ne reſta que peu de jours dans les priſons de Namur. On le ramena delà au Château de Courtray, où il fut retenu auſſi long-tems que Charles vêcut. Les Flamans l'en tirerent après la mort du Duc, pour l'oppoſer aux François, & lui promirent de lui faire épouſer l'héritiére de Bourgogne. Mais il fut tué peu après dans un combat donné aux environs de Tournai, par un juſte jugement de Dieu, qui ne permit pas que la ſucceſſion de la Maiſon de Bourgogne paſſât à un Prince, à qui le déſir de regner, avoit inſpiré l'horrible deſſein de faire périr ſon pere dans une priſon.

Des brigands, la plupart François, attachés au Seigneur de la Marck, ravagent les frontiéres du Comté de Namur & du pays de Liége. Florenes, Foſſe, Walcourt & les environs 1471.

ſouffrirent beaucoup de leurs courſes. *Rer. Leod. ſub Hinsberg. & Borbon. pag.* 1353.

1472. Le gouvernement du pays de Liége & du Comté de Namur eſt donné à Guy de Brimeu, Seigneur d'Imbercourt. On ajouta depuis à ſon département, la Gueldre, les Duchés de Luxembourg & de Limbourg, & le pays appellé d'*Outremeuſe. Ibid. pag.* 1354 *&* 1356.

1473. Etabliſſement d'un conſeil ſouverain dans les Pays-bas. Tant que la Maiſon de Bourgogne ne poſſéda que la Flandre & l'Artois, les Tribunaux particuliers de ces deux Provinces reſſortiſſant du Parlement de Paris, il n'avoit pas fallu de conſeil ſupérieur pour les appellations. Mais Philippe ayant ajouté aux domaines de ſa Maiſon grand nombre d'autres pays, & Charles ſon fils ayant encore depuis aquis la Gueldre, il voulut avoir pour la partie de ſes Etats indépendante de la Couronne de France, un Tribunal qui pût être à l'égard de cette partie, ce que le Parlement de Paris étoit à l'égard de la Flandre & de l'Artois. Il inſtitua pour cet effet un conſeil ſupérieur compoſé de trente-cinq Juges. Ce conſeil ne fut pas d'abord ſédentaire, mais il étoit attaché à la Cour du Prince, & le ſuivoit par-tout. Ce mouvement continuel ne s'accommodant point avec la promptitude requiſe, pour l'expédition des affaires, Philippe le Bel Archiduc d'Autriche, fixa en 1503. une partie de ce con-

ſeil à Malines, & en retint une autre partie près de ſa perſonne. La premiére devint le conſeil ſouverain de Malines, l'autre prit depuis le nom de *Conſeil Privé. Aub. Miræi ſupplem. parte 2. p.* 1045.

Entrevue de l'Empereur Fréderic, & du Duc de Bourgogne à Treves. Le Duc venoit d'occuper le Duché de Gueldre, que le vieux Duc Arnoul lui avoit partie vendu, partie donné par ſon teſtament. Fréderic lui en accorda l'inveſtiture, afin d'engager ce Prince à donner Marie de Bourgogne pour épouſe à Maximilien d'Autriche ſon fils. Le Duc parut à Treves avec une magnificence qui étonna l'Empereur. Son deſſein principal étoit d'en obtenir le titre de Roi de Bourgogne, & de Vicaire de l'Empire. Charles y ſeroit parvenu, ſi Louis XI. n'en avoit détourné l'Empereur, en lui faiſant appréhender que le Duc n'entreprît un jour de ſe faire mettre ſur la tête la couronne Impériale. Fréderic ſe livra aux inſinuations du Roi de France, & ſortit bruſquement de Treves à l'inſçu du Duc.

Traité de paix entre Louis XI. & le Duc de Bourgogne, conclu à Bouvigne, dans le Comté de Namur. On y convint de ſe rendre les places qu'on s'étoit enlevé durant la guerre, & l'on y prit des meſures pour perdre le Comte de Saint-Pol, de la Maiſon de Luxembourg, Connêtable de France, dont le Roi & 1474.

le Duc étoient également mécontens. Ce Seigneur eut depuis la tête tranchée à Paris.

1475. Le Duc de Bourgogne paſſe avec ſon armée par le Comté de Namur, en revenant de la malheureuſe expédition de Nuys. Il alloit s'aboucher à Calais avec Edouard Roi d'Angleterre. Ces deux Princes avoient conclu un traité, pour attaquer de concert Louis XI. qu'ils vouloient dépouiller de ſes Etats, afin de les partager entre eux. Louis eût eu bien de la peine à leur réſiſter, ſi le Duc avoit été auſſi fidéle à remplir ſes engagemens, que le fut le Roi d'Angleterre. Mais au lieu de faire avancer ſon armée contre la France, Charles l'envoya en Lorraine, & ſe contenta d'aller trouver le Roi Edouard avec une très-petite ſuite. Ce Prince fut irrité de ce manque de foi, & ſigna peu de tems après, la paix avec Louis XI. *Lettre du Duc de Bourgogne dans les Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de Bourgogne, pag.* 368. *Actes de Rymer, tom.* 11. *pag.* 808, 810, *&c.*

1477. Le Duc de Bourgogne âgé de 43 ans, eſt tué à la bataille de Nanci, donnée le 5 de Janvier. Depuis la deſtruction de Liége, Charles fut conſtamment malheureux. Après avoir attaqué inutilement la ville de Nuys durant près d'onze mois, il tourna ſes armes contre le Duc de Lorraine & contre les Suiſſes. La perte des célébres batailles de Morat & de Granſon, & l'abandon de tous ſes alliés, ne purent guérir

le Duc de Bourgogne de ſon ardeur pour la guerre. Il entreprit en plein hiver le ſiége de Nanci avec une poignée de monde. Il y périt après avoir perdu une troiſiéme bataille. Son corps fut trouvé deux jours après, couvert de boue, & pris dans la glace. On le tranſporta dans une Chapelle à Nanci, où il demeura juſqu'en 1550. qu'il en fut tiré, pour être inhumé dans l'Egliſe de ſaint Donatien à Bruges.

Marie de Bourgogne, fille unique du Duc Charles, ſuccéde aux Etats de ſon pere. Cette Princeſſe épouſa, peu de tems après, Maximilien d'Autriche, fils de l'Empereur Fréderic troiſiéme.

Louis XI. après la mort du Duc Charles, s'empare de la Bourgogne, & des places que la Maiſon de ce nom tenoit en Picardie. Il ſe rend auſſi maître d'Arras, & de quelques autres villes d'Artois, prétendant que ces pays étoient réverſibles à la couronne, au défaut d'héritiers mâles. Une tréve conclue à Lens entre Louis & Maximilien, mit fin à ces conquêtes, & donna le tems au Duc d'Autriche de ſe reconnoître.

Le Roi de France recommence la guerre, & entre en Hainaut, où l'armée de ce Prince commet de grands déſordres. Le Comté de Namur ne ſouffrit guères moins que le Hainaut. Les partis François s'y répandirent dans l'Entre-Sambre & Meuſe, pillerent Haſtiers & Mou- 1478.

lins, & brûlerent Walcourt. *Rer. Leod. ſub Borbon. pag.* 1367.

Guillaume de la Marck, ſurnommé *la Barbe*, ou *le Sanglier d'Ardenne*, inſulte les fauxbourgs de Bouvigne, ſuivi d'une troupe de brigands, la plupart bannis de Liége. Ce Seigneur étoit au ſervice de Louis XI. Les hommes d'armes du Seigneur de Naſſau, qui étoient en garniſon dans Bouvigne, étant ſortis pour repouſſer la Marck, ſe laiſſerent envelopper. Il y eut dans cette occaſion deux cens ſoixante hommes tués, ou faits priſonniers. La troupe de Guillaume ayant ſi bien réuſſi dans ſa premiére expédition, en tenta une ſeconde peu de tems après. Mais la garniſon de Namur ſerra de ſi près les ennemis, qu'ils furent pris dans deux Châteaux, où ils s'étoient ſauvés, & Durbuy, qui étoit leur refuge ordinaire, emporté d'aſſaut, & réduit en cendres. Les Namurois y firent un butin conſidérable, & emmenerent priſonniers la plus grande partie des habitans. Le Château de Logne eut le même ſort que Durbuy. *Ibid.* 1372.

Nouvelle tréve arrêtée pour un an. Une des conditions fut que Louis XI. rendroit tout ce qu'il occupoit encore, dans le Hainaut & dans la Franche-Comté. La ville de Cambrai ſurpriſe par les gens de Maximilien d'Autriche, avant l'expiration de la tréve, fit recommencer les hoſtilités, & occaſionna la bataille de Gui-

Guinegatte, où les François, d'abord vainqueurs, s'étant abandonnés au pillage, finirent par être vaincus. Depuis cette journée la guerre ne ſe fit plus que mollement. Elle fut même ſuſpendue par une troiſiéme tréve, qui prépara les eſprits à la paix. 1479.

Maximilien Archiduc d'Autriche, & l'Archiducheſſe Marie, ſon épouſe, viennent à Namur pour leur inauguration. Cette Princeſſe avoit déja mis au monde un fils, dont le mariage avoit été arrêté avec une fille d'Edouard IV. Roi d'Angleterre. Pendant le ſéjour que l'Archiduc & l'Archiducheſſe firent à Namur, ils ajouterent un nouvel article à la convention paſſée au ſujet de ce mariage. De Namur Maximilien & Marie ſe rendirent à Luxembourg. *Acta Rymer. tom.* 12. *pag.* 128 *&* 131. *Rer. Leod. ſub Borbon. pag.* 1372. 1480.

Gelée qui ruine les biens de la terre par ſa violence & par ſa durée. Le froid fut exceſſif, & continua juſques bien avant dans l'été. Il n'y eut cette année ni vendange, ni moiſſon. Le muid d'épeautre ſe vendit 28 & 36 ſols à Namur, & 32 à Liége, ce qui faiſoit alors une ſomme conſidérable. *Rer. Leod. ſub Borbon. pag.* 1372. *& ſeq.* 1481.

Mort de la Ducheſſe Marie de Bourgogne, à l'âge de 25 ans. Cette Princeſſe étant aux environs de Bruges à la chaſſe du vol, tomba de cheval, ſe bleſſa, & mourut trois ſemaines 1482.

après, extrêmement regrettée pour ſes belles qualités, de ſon époux, & de ſes peuples. Elle laiſſa un fils & une fille. Le fils appellé Philippe, ſuccéda aux Etats de la Maiſon de Bourgogne.

Paix ſignée à Arras entre Louis XI. & Philippe Archiduc d'Autriche. La principale des conditions de cette paix, fut le mariage du Dauphin avec Marguerite, fille de Maximilien d'Autriche, & de Marie de Bourgogne. On donna à la jeune Princeſſe pour ſa dot, les Comtés d'Artois & de Bourgogne, le Maconois, le Charolois, l'Auxerrois & les Seigneuries de Salins, de Bar ſur Seine, & de Noyers. On ne fit nulle mention dans ce traité ni du Duché de Bourgogne, ni du Comté de Boulogne, non plus que des villes de Picardie. Louis XI. reſtitua à l'Archiduc les places dont il s'étoit emparé dans le Duché de Luxembourg, & dans le Comté de Chiny. Maximilien fut très-mécontent de ce traité, qui fut l'ouvrage des Gantois. Il ne tint point à eux & aux autres villes de Flandre, qu'on n'ajoutât à la dot de Marguerite le Comté de Namur, & les autres Provinces des Pays-bas, où la langue Françoiſe eſt en uſage. Les Flamans ne demandoient pas mieux que d'affoiblir leur Souverain, afin de ſe mettre en état de lui donner la loi.

1484. Démêlés entre l'Archiduc Maximilien, &

les trois Membres de Flandre. Les Gantois après s'être rendus maîtres de la perſonne du jeune Archiduc Philippe, ſe porterent pour tuteurs de ce Prince, à l'excluſion de Maximilien ſon pere, qui prétendoit que la tutelle ne pouvoit regarder que lui ſeul. Elle lui avoit été en effet adjugée par le Hainaut, par le Comté de Namur, par la Hollande, & par la plus grande partie des villes de Brabant. Mais les Flamans refuſerent de s'en tenir à la réſolution de ces Provinces. Les Seigneurs de Gruthuſe, de Traſegnies, de Dadizelle, de Raſſenghien, & pluſieurs autres ſe joignirent à eux, jaloux de ce que l'Archiduc paroiſſoit donner toute ſa confiance aux Allemans de ſa Cour. Charles VIII. Roi de France appuya cette faction.

Guerre avec la France. Maximilien devenu Roi des Romains, ſe ligua contre le Roi, avec le Duc de Bretagne, & les autres Princes François mécontens de la Cour. Le ſecours que Charles avoit promis aux Flamans, & aux Liégeois alors en guerre avec le Roi des Romains, fut le motif que ce Prince allégua en déclarant la guerre à la France. Elle ſe fit, de part & d'autre, ſans grand avantage. 1486.

Le Monaſtére de ſaint François au pont de Loup, bâti cette année par Gerard d'Eich, Abbé de Floreffe. 1487.

Nouveaux troubles en Flandre. Les Flamans 1488.

après avoir accordé la tutelle du jeune Archiduc à Maximilien, ſe ſoulévent contre ce Prince. La ville de Gand donna le ſignal de la revolte : celle d'Ypres imita ſon exemple. Les Bourgeois de Bruges, où ſe trouvoit en ce tems-là le Roi des Romains, eurent l'inſolence d'arrêter ce Prince, & de le mettre en priſon. On ne tarda point, après ce coup hardi, à déclarer Maximilien déchu de la tutelle de ſon fils, & inhabile à gouverner les Etats du jeune Prince.

Traité d'union entre les Provinces reſtées fidéles au Roi des Romains. Celle de Namur étoit de ce nombre. On prit par le traité des meſures pour procurer l'élargiſſement de ce Prince, qui peu de tems après fut remis en liberté. Mais il fallut qu'il renonçât à la *Mambournie* de Flandre, & qu'il promît de faire ſortir ſes troupes des Pays-bas. Les Députés de Namur étoient Jean de l'Epinet, Louis Lodenet, & Jacques Sezillon.

1492. Charles VIII. Roi de France, épouſe Anne de Bretagne, quoiqu'il eût déja un engagement ſolemnel avec Marguerite d'Autriche, fille du Roi des Romains, & que la Princeſſe de Bretagne fût de ſon côté liée à Maximilien, qui l'avoit épouſée par procureur. Ce mariage cauſa

1493. une guerre cruelle entre ces deux Princes, mais qui fut bientôt terminée par la paix de Senlis. On y convint que la Princeſſe Mar-

guerite, qui étoit en France depuis 1482. ſeroit remiſe aux Ambaſſadeurs du Roi des Romains, & qu'on rendroit à ce Prince, comme ayant la garde noble de l'Archiduc, les Comtés de Bourgogne, d'Artois, de Charolois, & la Seigneurie de Nogent. Marguerite d'Autriche fut mariée depuis à Jean Infant d'Arragon, & enſuite à Philibert Duc de Savoie. Après la mort de ce dernier, l'Empereur Maximilien, pere de Marguerite, l'établit Gouvernante des Pays-bas durant le bas âge de Charles-quint. Elle mourut à Malines en 1532. laiſſant aux peuples qu'elle avoit gouvernés avec beaucoup de prudence & de ſageſſe, un extrême regret de ſa perte. Cette Princeſſe demeura à Namur depuis ſon retour de France, juſqu'au tems qu'elle alla épouſer l'Infant d'Arragon.

L'Archiduc Philippe épouſe l'Infante Jeanne, fille de Ferdinand Roi d'Arragon, & d'Iſabelle de Caſtille. Cette Princeſſe, le plus riche parti de l'Europe, apporta les Royaumes d'Eſpagne à la Maiſon d'Autriche. C'eſt celle qui eſt connue dans l'hiſtoire ſous le nom de *la locca*, ou de *la folle*. Elle le devint en effet, les uns diſent de jalouſie, les autres de douleur d'avoir perdu l'Archiduc Philippe, ſon mari, le plus beau Prince de ſon tems, qui mourut en 1506. âgé d'un peu moins de vingt-huit ans. Il laiſſa de ſon mariage avec 1497.

la Princeſſe d'Arragon, Charles-quint, & Ferdinand depuis Empereurs, & la Princeſſe Eleonore mariée, 1°. au Roi de Portugal, & en ſecondes noces à François premier, Roi de France.

1498. Etabliſſement des Sœurs Griſes à Namur. Elles y furent appellées de Bethune, & placées dans l'endroit qu'elles occupent encore aujourd'hui. Ces Religieuſes furent d'abord employées à ſoigner les malades; mais vers le milieu du dernier ſiécle, elles obtinrent de vivre dans une cloture plus étroite, ſous le nom de *Recollectines*, & avec quelque changement à leur Inſtitut.

1509. L'Empereur Maximilien confirme autentiquement le Conſeil Provincial de Namur, érigé en 1491. par Jean de Berghe, Grand-Bailli de la Province. Dix Conſeillers, dont quatre étoient Eccléſiaſtiques, ſous la préſidence du Souverain-Bailli, compoſerent d'abord ce Conſeil. Marie Reine de Hongrie, Gouvernante-Générale des Pays-bas, lui donna une nouvelle forme en 1551. en y établiſſant un Préſident, & en réduiſant le nombre des Conſeillers à quatre, & à un Procureur-Général. On y ajouta depuis trois autres Conſeillers, dont un fut enſuite retranché. Le Souverain-Bailli n'en reſta pas moins le Chef de cette compagnie, & il lui fut réſervé, & au ſouverain Baillage, le jugement, en

première inſtance, des procès concernant les Pairs du Château de Namur, les Fiefs, les Allodiaux & les cauſes perſonnelles de la Nobleſſe. Jean le Rouſſel fut le premier des Préſidens du Conſeil de Namur en 1509. Ses ſucceſſeurs ont été, Hercule de Dinant, Thierri l'Arbaleſtier, Louis Martigni, Jean Muiſſart, François Fruitier, Philippe le Cocq, Guillaume de Maſnui, Pierre Vandenboſch, depuis Chancellier de Gueldre, mort en 1614. Jean Prooſt, Seger Coulez, qui paſſa en 1628. à la Préſidence du Conſeil ſupérieur de Malines; Jean Gerlais, Jean Polchet, Pierre de Cortil, François Floriet, mort en 1678. Jean Droſmal, Nicolas Cuvelier, Robert Henrart, Nicolas Philippe de Weſpin, Nicolas Cuvelier, mort en 1717. François Lambillon, mort en 1746. Mr. Juſte Jacques Bervoet, Chevalier, Seigneur d'Ooſtkerke, & Conſeiller d'Etat de l'Impératrice Reine de Hongrie & de Bohème, remplit aujourd'hui la place de Préſident, à laquelle il fut nommé en 1749.

Hiver exceſſivement froid. La Meuſe fut tellement gelée, qu'on s'en ſervoit comme d'un grand chemin, & que les voitures alloient de Liége à Maſtricht ſur la glace. 1512.

L'Archiduc Charles Souverain des Pays-bas, fait ſon entrée ſolemnelle à Namur. Il devint l'année ſuivante Roi d'Eſpagne, par la mort de Ferdinand, ſon ayeul maternel, & le 20 de 1515.

Juin 1519. il fut élu Empereur à la place de Maximilien, ſon ayeul paternel. François premier Roi de France, s'étoit auſſi mis ſur les rangs pour la couronne Impériale.

1521. Commencement de la guerre entre l'Empereur Charles-quint, & François premier. Elle ſe fit aſſez vivement dans les Pays-bas; mais les grands coups ſe donnerent en Italie. Le Roi de France y fut fait priſonnier à la bataille de Pavie, & conduit en Eſpagne. Il fallut que ce Prince, pour être remis en liberté, cédât à l'Empereur le Duché de Bourgogne; qu'il renonçât à ſes prétentions ſur le Royaume de Naples & le Duché de Milan, & à tous droits de juriſdiction, reſſort & ſouveraineté ſur les Comtés de Flandre & d'Artois. Cette derniére condition fut preſque la ſeule qu'on accomplit.

1525. Journée appellée *des ſavattes*. Le Duc de Gueldre (*p*) ayant pris le parti de la France, ce Prince envoya quelques troupes à François premier. Elles prirent leur route par le Comté de Namur, où l'on voulut s'oppoſer à leur paſſage. Les Gueldrois menerent ſi mal les Namurois en cette occaſion, que ceux-ci quitterent leurs

Chapeauville Collect. tom. 3. p. 291 & 292.

(*p*) Ce Duc de Gueldre étoit Charles d'Egmond, fils d'Adolphe, que Charles le Hardi avoit fait renfermer dans les priſons de Courtray. Le jeune Charles trouva depuis moyen de ſe faire reconnoître pour Duc de Gueldre, & fit long-tems la guerre à la Maiſon d'Autriche.

leurs ſouliers pour fuir avec plus de viteſſe, d'où eſt venu à ce combat le nom de *journée des Savattes*.

Traité entre la Reine de Hongrie, Gouvernante des Pays-bas, & le Pays de Liége, touchant quelques juriſdictions, & le droit de Tonlieu, ſur les riviéres de Meuſe & de Sambre. 1548.

La guerre recommence entre l'Empereur Charles-quint & Henri ſecond devenu Roi de France, par la mort de François premier. Dès cette année il ſe fit des actes d'hoſtilité dans le Comté de Namur. Mais ce n'étoit rien en comparaiſon de ce qui arriva les années ſuivantes, après que les François ſe furent emparés de Marienbourg, de Bouvigne & de Dinant. Ils occuperent auſſi Poilvache, & la plupart des poſtes ſur la Meuſe, juſqu'à Namur, auſſi-bien que le Château de Beaufort, & la petite ville de Walcourt. L'Empereur qui n'avoit devant lui aucune place fortifiée, penſoit à ſe retirer à Anvers, pour y attendre les troupes qui lui venoient d'Allemagne. Mais Gonzague, l'un de ſes Généraux, le détermina à tenir ferme à Namur, malgré le mauvais état des fortifications de cette place. Ce conſeil que Charles-quint ſuivit, ſauva le Brabant. Il ſe poſta avec ſa petite armée au village de Bouge, d'où il couvroit Namur. Henri Roi de France, n'oſa l'y attaquer, & ſe rabattit ſur le Hainaut. 1552.

1555. L'Empereur pour arrêter les courſes que les François faiſoient continuellement dans le Duché de Luxembourg, & dans les Comtés de Hainaut & de Namur, fait bâtir vis-à-vis de Givet une fortereſſe à laquelle il donne le nom de *Charlemont*, & une autre près de Florenes, qu'on appella *Philippeville*.

Charles-quint abdique ſes Etats en faveur de Philippe ſecond, ſon fils, & céde enſuite l'Empire, avec les Provinces héréditaires d'Allemagne, à ſon frere Ferdinand Roi des Romains. Ce grand Prince couronna par cette action héroïque, & chrétienne tout à la fois, ſon regne déja célébre par tant d'événemens glorieux.

1558. Paix de Cateau Cambreſis entre la France, l'Angleterre & l'Eſpagne. Par un des articles du traité, la petite ville de Bouvigne occupée par les François, fut rendue aux Eſpagnols, de même que quelques autres Châteaux & fortereſſes du Comté de Namur. La plupart de ces places avoient été démantelées.

1559. Erection des nouveaux Evêchés dans les Pays-bas. Dès le regne de Philippe le Bon, Duc de Bourgogne, il avoit été réſolu d'augmenter le nombre des Evêques dans ces Provinces extrêmement peuplées. Les guerres dont elles furent continuellement agitées ſous les ſucceſſeurs de ce Prince, ne permirent pas d'exécuter ce projet. Charles-quint le reprit

à la fin de ſa vie, regardant la multiplicité des Paſteurs comme le moyen le plus propre à arrêter les progrès des héréſies de Luther & de Calvin, qui ravageoient les Etats voiſins, & qui commençoient à gagner les Pays-bas. Philippe ſecond ſuivit les vues de ſon pere, & ſe concerta là-deſſus avec le ſaint Siége, auſſitôt après ſon avenement à la couronne. Le Pape Pie IV. approuva fort le deſſein de ce Monarque, & donna en 1559. une bulle pour ériger treize nouveaux Evêchés. Celui de Namur en fut un, & cette Egliſe reçut du Roi Philippe ſecond, Antoine Havet, Religieux de l'Ordre de ſaint Dominique, pour ſon premier Paſteur. *Strada*, *lib.* 1.

Fin du Concile de Trente commencé en 1545. & continué à diverſes repriſes, juſqu'au 4 Décembre 1563. qu'il fut heureuſement terminé. Maſius Doyen de ſaint Aubain, y aſſiſta, & y donna des preuves éclatantes de ſon zéle & de ſon ſavoir. 1563.

Philippe ſecond après avoir pris l'avis des plus habiles Juriſconſultes du pays, met la derniére main au Recueil des loix & coutumes du Comté de Namur. 1564.

Commencement des troubles de Religion dans les Pays-bas. L'érection des nouveaux Evêchés fut un des prétextes, dont les Sectaires ſéditieux ſe ſervirent pour colorer leur révolte. Elle éclata d'abord à Tournai & à Va- 1566.

lencienes, où des Prédicans venus de France, diſpoſerent le peuple à ſe ſoulever. Elle ſe répandit enſuite dans la Flandre & dans le Brabant. Le Prince d'Orange ne tarda pas à lever le maſque, après ces premiers mouvemens, auxquels il eut grand'part.

1568. Guillaume de Naſſau, Prince d'Orange, chef des Proteſtans révoltés des Pays-bas, entre dans le Comté de Namur, & y ruine l'Abbaïe de Boneſſe. Ce Prince venoit d'échouer dans ſon entrepriſe ſur Liége, & alloit joindre le Prince de Condé en France. Il traita ſans ménagement le Comté de Namur, ravageant tous les endroits qui ſe trouvoient ſur ſon paſſage. Walcourt fut un de ceux où les *Gueux* (c'eſt le nom qu'on donnoit aux Hérétiques dans les Pays-bas) commirent les plus grands déſordres.

Marguerite de Parme, fille naturelle de Charles V. céde au Duc d'Albe le gouvernement général des Pays-bas, qu'elle avoit exercé, pendant neuf ans avec beaucoup de ſageſſe & de prudence. Cette Princeſſe étoit à la veille de rendre la paix aux Provinces. Le Prince d'Orange s'étoit volontairement exilé; les autres grands Seigneurs étoient rentrés dans le devoir; & la Bourgeoiſie de la plupart des Villes s'étoit ſoumiſe. La ſévérité exceſſive du nouveau Gouverneur, qui le rendit infiniment odieux aux peuples, changea en peu de tems

la diſpoſition des eſprits, & accélera le progrès de la révolte.

Dom Louis de Requeſens, Grand-Commandeur de l'Ordre de ſaint Jacques en Caſtille, ſuccéde au Duc d'Albe dans le Gouvernement général des Pays-bas. Les affaires n'en allerent pas mieux. La foibleſſe de Requeſens, & les mutineries des ſoldats Eſpagnols, qu'il ne put venir à bout de réprimer, conſommerent la rebellion, que l'humeur altiére & impérieuſe de ſon Prédéceſſeur avoit fort avancée. Requeſens étoit fait pour ſuccéder à Marguerite, & non au Duc d'Albe. Il eût fallu, ou ne pas envoyer le dernier dans les Pays-bas, ou l'y laiſſer plus long-tems. 1573.

Mort de Dom Louis de Requeſens. Dom Jean d'Autriche le remplace, après un interregne de quelques mois, durant leſquels les Seigneurs Flamans prirent la réſolution de faire ſortir du Pays les Eſpagnols, & les autres troupes étrangéres, odieuſes aux Provinces par leurs exactions & leurs brigandages. 1576.

Dom Jean d'Autriche, fils naturel de Charles-quint, & déja célébre par la victoire de Lépante, qu'il avoit remportée ſur les Turcs, arrive dans les Pays-bas, pour en prendre le gouvernement général. Il fut reçu des Etats, mais à condition qu'il renverroit les troupes Eſpagnoles; ce qui fut accompli. D. Jean s'apperçut bientôt que dénué de ce

ſecours, il ne ſeroit Gouverneur que de nom, les Etats réglant toutes choſes ſans ſa participation, & s'étant rendus maîtres des places fortes.

1577. Dom Jean quitte Bruxelles, & va à Namur ſous prétexte de faire honneur à Marguerite Reine de Navarre, ſœur du Roi de France, qui devoit paſſer par cette Ville en allant à Spa. Après avoir reçu cette Princeſſe avec beaucoup de magnificence, D. Jean s'empare par ſurpriſe du Château de Namur, & ſe détermine à la guerre, n'ayant que quatre mille hommes de troupes, & ne pouvant compter que ſur les Provinces de Luxembourg & de Namur. Toutes les autres tenoient le parti des Etats, qui appellerent au gouvernement des Pays-bas l'Archiduc Matthias d'Autriche.

1578. Alexandre Prince de Parme, arrive dans les Pays-bas avec une armée de troupes Eſpagnoles & Italiennes, & va joindre D. Jean d'Autriche ſur les frontiéres du Comté de Namur. D. Jean s'y étoit maintenu malgré la ſupériorité des confédérés. Dès qu'il eut reçu le renfort que lui amena le Prince de Parme, il forma le deſſein de déloger les rebelles des poſtes qu'ils occupoient du côté du Maſi, où ils ſe préparoient à aſſiéger Namur.

1578. Combat de Gemblours, où l'armée des confédérés commandée par Antoine de Gongnies, Seigneur de Vendegies-au-bois, eſt miſe

en fuite. Dom Jean qui avoit réſolu d'attaquer cette armée, marcha avec la ſienne du côté de Namur. A la premiére nouvelle de cette marche, les confédérés campés à Temploux, prirent la réſolution de ſe retirer à Gemblours, & firent prendre les devants à leurs bagages. Comme on étoit au mois de Janvier, cette marche ne put ſe faire que très-lentement, à cauſe de la difficulté des chemins. La tête de l'armée Royale, compoſée de la meilleure cavalerie, atteignit les ennemis un peu au delà du village de ſaint Martin. Dès le premier choc ils furent rompus, & pouſſés avec tant de vivacité, qu'ils n'eurent que le tems de gagner Gemblours. Trois mille hommes reſterent ſur la place, & grand nombre d'autres, parmi leſquels ſe trouva le Général, furent faits priſonniers. Les confédérés effrayés d'une attaque ſi bruſque, & en même-tems ſi vigoureuſe, ne ſe crurent pas en ſûreté à Gemblours, & s'enfuirent le lendemain à Bruxelles. Si nous en croyons quelques rélations, les Royaliſtes n'eurent pas un ſeul homme de tué dans cette action, qui fut plutôt une déroute qu'un combat. L'Archiduc Matthias & le Prince d'Orange craignant que l'armée victorieuſe ne marchât à Bruxelles, ſe retirerent à Anvers.

Priſe de Bouvigne par un détachement de l'armée de D. Jean d'Autriche, commandé 1578.

par Gilles de Berlaymont, Seigneur d'Hierge. Cette conquête fut un des fruits de la victoire de Gemblours ; mais ce ne fut pas le ſeul avantage que les vainqueurs en tirerent. Philippeville, Louvain, Tillemont, Sichem, Dieſt, Nivelle, la Province entiére de Limbourg, & les petites villes de celle de Hainaut rentrerent cette même année ſous la domination du Roi.

1578. Mort de D. Jean d'Autriche. Ce Prince ne ſurvêquit pas long-tems à tant de conquêtes. Atteint d'une maladie de langueur qui le minoit depuis quelques mois, il finit ſes jours près de Namur, au village de Bouge, qu'il faiſoit fortifier. Son corps fut mené delà à Namur, où il fut mis en dépôt dans la Cathédrale, juſqu'à ce qu'Alexandre, Prince de Parme, ſucceſſeur de D. Jean dans le gouvernement des Pays-bas, le fit tranſporter en Eſpagne.

1578. Mort d'Antoine Havet, premier Evêque de Namur, & l'un des Peres du Concile de Trente, où il avoit été envoyé par Philippe ſecond. Ce Prélat gouverna ſon Egliſe avec beaucoup de prudence & de zéle, dans des tems extrêmement difficiles. Il eut pour ſucceſſeur François de Wallon-Capelle de l'Ordre de ſaint François, né dans la Province d'Artois, auſſi-bien qu'Antoine Havet. Il fut nommé le 5 de Mai 1579. & ſacré le 10 d'Août 1580.

Fran-

François de Wallon-Capelle meurt après avoir gouverné l'Egliſe de Namur un peu plus d'onze ans. Jean Dave Prévôt de ſaint Aubain, & Abbé ſéculier de Notre-Dame, lui ſuccéde. Le nouveau Prélat fut nommé en 1593. & ſacré le 18 de Septembre 1594. Tous les Ordres de la Province applaudirent à ce choix. Jean Dave étoit né à Namur, où il avoit été Conſeiller au Conſeil Provincial. Il fut enſuite Conſeiller Clerc à Malines. 1592.

Mort d'Alexandre Farneſe, l'un des plus grands hommes & des plus renommés Capitaines de ſon ſiécle. Il contribua beaucoup par ſes victoires & par ſa bonne conduite, à conſerver la Religion Catholique dans la partie des Pays-bas reſtée à la Maiſon d'Autriche. Il eut pour ſucceſſeur Pierre Erneſt Comte de Manſfeldt, célébre par ſon expérience dans l'art militaire, & par le ſoin qu'il apporta à conſerver la Province de Luxembourg, dont il avoit été long-tems Gouverneur, dans la Religion Catholique, & dans l'obéiſſance à ſon Roi.

Le Comte de Mansfeldt quitte le gouvernement général des Pays-bas. L'Archiduc Erneſt, frere de l'Empereur Rodolphe, lui ſuccéde. Ce Prince fit ſon entrée à Bruxelles le 30 Janvier 1594. & mourut l'année ſuivante au mois de Février, laiſſant le gouvernement au Comte de Fuentes, qui le remit en 1596. à l'Archiduc Albert. Ce Prince devint en- 1594.

ſuite Souverain des Pays-bas, par ſon mariage avec l'Infante Iſabelle Claire Eugenie, Princeſſe d'Eſpagne.

1595. Surpriſe de Hui par les Huguenots. La Heraugiére Gentilhomme de Cambreſis, & Gouverneur de Breda pour les Provinces unies, conduiſit cette entrepriſe. La Province de Namur eut beaucoup à ſouffrir des courſes & des brigandages de la garniſon Huguenotte de Hui, que Valentin de la Motte-Pardieu, Gentilhomme Normand, attaché au ſervice d'Eſpagne, reprit peu de tems après.

1596. Jacques Blaſæus, Flamand, Provincial des Freres Mineurs, remplace dans le ſiége Epiſcopal de Namur, l'Evêque Jean Dave décédé le 4 de Mars de l'année précédente. Blaſæus fut ſacré à Bruxelles le 23 Novembre 1597. Trois ans après il fut nommé à l'Evêché de Saint-Omer, où il mourut en 1618.

1597. Conſécration de la Chapelle du Conſeil par l'Evêque Blaſæus.

1598. Mort de Philippe ſecond Roi d'Eſpagne, à l'âge de ſoixante & onze ans. Philippe troiſiéme du nom, lui ſuccéda.

1599. L'Archiduc Albert & l'Infante Iſabelle, ſon épouſe, arrivent à Namur dans les premiers jours de Septembre, allant à Bruxelles pour y prendre poſſeſſion de la ſouveraineté des Pays-bas, que Philippe ſecond Roi d'Eſpagne, leur avoit cédée, avec les Comtés de Bourgo-

gne, & de Charolois. Cette ceſſion fut ratifiée par Philippe troiſiéme.

François Buiſſeret, Doyen de l'Egliſe Métropolitaine de Cambrai, fait Evêque de Namur en la place de Blaſæus, & ſacré à Mons, lieu de ſa naiſſance, le 10 Février 1602. 1601.

Les Peres Capucins s'établiſſent à Namur, & y bâtiſſent leur Couvent. 1604.

Tréve entre le Roi d'Eſpagne, & les Archiducs d'une part, & les Provinces unies d'autre part, conclue pour douze ans. Le Roi d'Eſpagne & les Archiducs traiterent avec ces Provinces comme avec un peuple libre & indépendant. La paix auroit été ſignée, ſi l'Eſpagne avoit pu alors ſe réſoudre à permettre aux Hollandois le commerce des Indes. 1609.

Les Jéſuites ouvrent cette année leur Collége de Namur. Ce fut l'Evêque François Buiſſeret qui les y appella. Ils logerent d'abord dans une maiſon, qu'Hercule de Jamblines, d'une noble & ancienne Maiſon du Comté de Namur, & Chanoine de la Cathédrale, leur avoit léguée quelque tems auparavant. Ils obtinrent enſuite un terrein plus ſpacieux, qu'ils occupent encore aujourd'hui. 1610.

L'Abbaïe de la Paix Notre-Dame, Ordre de ſaint Benoit, commencée à Namur. 1613.

L'Evêque François Buiſſeret paſſe à l'Archevêché de Cambrai. Il eſt ſuccédé dans l'Evêché de Namur par Jean d'Auvin, Gentil- 1614.

homme de la Province, & Archidiacre de ſaint Aubain. La cérémonie de ſon Sacre ſe fit à Namur le 22 de Novembre 1615.

1619. Etabliſſement des Peres Carmes Déchauſſés dans la forêt de Marlaigne. Les Archiducs Albert & Iſabelle fonderent ce Couvent, & poſerent la premiére pierre de l'Egliſe le 26 de Juillet 1619.

Erection du Mont de Piété à Namur. L'octroi pour cet établiſſement, fut d'abord accordé par les Archiducs, & confirmé depuis par le Roi d'Eſpagne Philippe IV.

1621. Mort de l'Archiduc Albert le 13 Juillet. L'amour de la Religion, la piété, le courage, vertus que ce Prince poſſéda dans un dégré éminent, le rendront à jamais recommandable.

1622. Bataille de Fleurus, où l'armée de Manſfeldt, bâtard du Comte Pierre Erneſt, Gouverneur des Pays-bas, fut entiérement défaite. Cette armée jointe à celle du Duc de Brunſwic, n'ayant pu pénétrer en France, où les Généraux vouloient la conduire au ſecours des Huguenots, traverſoit le Comté de Namur, pour aller joindre les Hollandois, du côté de Breda. Gonçalès, Général des Eſpagnols, marcha à ſa rencontre, & lui livra bataille au voiſinage de Fleurus. Mansfeldt laiſſa ſur la place plus de cinq mille de ſes ſoldats tués, ou bleſſés. Le Duc de Weimar, le Comte d'Oetembourg, & pluſieurs autres

Officiers de marque furent du nombre des morts.

Les Annonciades, dites de ſainte Jeanne, fondées par la Demoiſelle de Ruplemont, s'établiſſent à Namur. 1623.

Commencemens du Couvent des Peres Carmes Déchauſſés à Namur. Ils n'y eurent d'abord qu'un Hoſpice; mais cet Hoſpice eſt devenu depuis une maiſon conſidérable. 1626.

Mort de l'Evêque Jean d'Auvin. Ce Prélat inſtitua les Jéſuites ſes légataires univerſels. Engelbert Desbois, originaire de Bourgogne, Archidiacre de Cambrai, & Prévôt de la Collégiale de Lille, lui ſuccéda, & fut ſacré dans ſa Cathédrale le 7 Juillet 1630. 1629.

Etabliſſement des Annonciades, dites *Céleſtines*. Elles étoient entrées à Namur dès l'année précédente; mais les oppoſitions qu'on fit par rapport à leur réception, ne furent levées que dans le courant de cette année. 1631.

Mort de l'Archiducheſſe Iſabelle. Le plus bel éloge qu'on puiſſe faire de cette Princeſſe, c'eſt qu'elle eut toutes les vertus de ſon époux, & la plupart de ſes grandes qualités, ſur-tout de celles qui rendent un gouvernement reſpectable. Auſſi fut-elle adorée de ſes Sujets. Comme elle n'avoit point eu d'enfans de l'Archiduc Albert, la ſouveraineté des Pays-bas revint, par ſa mort, à la Couronne d'Eſpagne, ainſi qu'il avoit été ſtipulé dans leur contract de mariage. 1633.

Le Marquis d'Aytone eſt déclaré Gouverneur des Pays-bas pour le Roi d'Eſpagne. Le Cardinal Infant, frere du Roi Philippe IV. ſuccéda en 1634. au Marquis d'Aytone.

1635. Guerre entre la France & l'Eſpagne, occaſionnée par la ſurpriſe de Treves, & l'enlevement de l'Electeur, que les Eſpagnols avoient conduit priſonnier à Bruxelles. Cette guerre ne finit qu'en 1659. par la paix des Pirenées.

1641. Mort du Cardinal Infant d'Eſpagne, Gouverneur des Pays-bas. Dom Franciſco de Mello fut ſon ſucceſſeur.

1644. Le Marquis de Caſtel Rodrigo gouverne les Pays-bas juſqu'en 1647. Il avoit ſuccédé à Dom Franciſco de Mello.

1645. L'Egliſe des Jéſuites de Namur achevée & conſacrée. C'eſt une des plus belles de la Province, & un des principaux ornemens de la Capitale. Les Etats du Pays contribuerent beaucoup par leurs libéralités, à la conſtruction de cette Egliſe.

1647. L'Archiduc Leopold Guillaume, fils de l'Empereur Ferdinand ſecond, eſt fait Gouverneur-Général des Pays-bas. Il gouverna juſqu'en 1656. & ſe retira alors à Vienne, où il mourut peu de tems après.

1648. Paix de Munſter. La guerre avec les Hollandois, qui avoit cauſé tant de maux aux Pays-bas, finit cette année.

Etabliſſement des Peres de l'Ordre de ſaint Dominique à Namur. La grande Chronique Belgique les y place dès l'année 1235. C'eſt une erreur. Ces Religieux n'y vinrent qu'en 1650. appellés par Philippe de Croï, Gouverneur de Namur, qui les y fonda, en reconnoiſſance d'un bienfait qu'il avoit reçu par l'interceſſion de leur ſaint Fondateur. 1650.

Mort de l'Evêque Engelbert Desbois. Jean de Wachtendonck, auſſi illuſtre par ſes vertus, que par ſa naiſſance, lui ſuccéda. Il paſſa en 1667. à l'Archevêché de Malines, où il mourut en 1669. Son ſucceſſeur à Namur fut Ignace Auguſtin Comte de Grobendonck, Archidiacre, & Vicaire-Général de Tournai. Il quitta l'Egliſe de Namur en 1679. pour prendre le gouvernement de celle de Gand, où il ne vêcut qu'un an, étant mort en 1680. 1651.

Etabliſſement des Urſulines à Namur. La guerre les obligea de quitter Givet, & de ſe réfugier dans cette Capitale. Elles s'y rendirent ſi recommandables, par leur zéle à inſtruire la jeuneſſe, qu'on les y retint, avec l'agrément du Souverain. 1652.

On répare & on augmente les fortifications de Namur. Les courſes que les François avoient faites l'année précédente dans l'Entre-Sambre & Meuſe, firent craindre qu'ils n'en vouluſſent à Namur. On revêtit les ouvrages, qui en pluſieurs endroits n'étoient que de terre, 1655.

& on les enveloppa d'un bon chemin couvert. On travailla auſſi au corps de la Place, où l'on éleva quelques baſtions. Celui de ſaint François fut l'ouvrage des Récollets.

1656. Dom Jean d'Autriche, fils naturel de Philippe IV. Roi d'Eſpagne, gouverne les Pays-bas, après la retraite de l'Archiduc Leopold. Dom Jean retourna en Eſpagne, au commencement de Mars 1659. & eut pour ſucceſſeur le Marquis de Carracene, rappellé en 1664.

1664. Le Marquis de Caſtel Rodrigo, fils d'un Gouverneur-Général des Pays-bas, de même nom, remplace le Marquis de Carracene dans ce gouvernement. Il le quitta en 1663. & eut pour ſucceſſeur Dom Inigo de Velaſco, Connêtable de Caſtille.

1665. Mort de Philippe IV. Roi d'Eſpagne. Charles ſecond regne après lui. Cette mort produiſit la guerre aux Pays-bas entre l'Eſpagne & la France. Cette derniére Couronne demandoit le Brabant, & quelques autres domaines, qu'elle prétendoit être dévolus à la Reine de France Marie-Théréſe d'Autriche, par la mort de Philippe IV. pere de cette Princeſſe.

1667. Mr. de Turenne prend Charleroi, ville du Comté de Namur, bâtie à l'endroit où étoit autrefois le village de Charnoi. Les Eſpagnols avoient commencé de la fortifier. Mr. de Vauban en fit depuis une très-forte Place.

1668. Paix ſignée à Aix-la-Chapelle entre la France &

& l'Eſpagne. La Franche-Comté de Bourgogne, dont les François s'étoient emparés, fut rendue aux Eſpagnols. Mais les autres conquêtes que Louis XIV. avoit faites dans les Pays-bas, demeurerent à la France. Charleroi fut une des Villes cédées par ce traité.

Le Comte de Monterei eſt fait Gouverneur des Pays-bas, à la place du Connêtable de Caſtille. Il les gouverna juſqu'en 1675. & fut remplacé par le Duc de Villa Hermoſa. Monterei embraſſa depuis l'état Eccléſiaſtique, & mourut de nos jours dans un âge très-avancé. 1670.

Siége de Charleroi par le Prince d'Orange, ſecondé des troupes Eſpagnoles. La France n'étoit pas alors en guerre avec l'Eſpagne; mais on ne voyoit pas de bon œil à Bruxelles, les conquêtes que le Roi de France faiſoit ſur les Hollandois. Le ſiége de Charleroi fut levé. 1672.

Le Comte de Monterei déclare la guerre à la France. Ce fut une ſuite de celle que Louis XIV. faiſoit aux Hollandois. La rapidité des conquêtes de ce Prince fit craindre à l'Empereur & aux Eſpagnols, qu'après avoir écraſé la République, Louis ne tombât avec toutes ſes forces ſur les Pays-bas Eſpagnols, & produiſit la déclaration de guerre. Cette diverſion ſauva les Provinces unies, d'où le Roi de France fut obligé de rappeller ſes troupes, devenues néceſſaires à la défenſe de ſes propres Etats. 1673.

Etabliſſement des Carmelites Déchauſſées à Namur. Le Comte de Monterei, de concert avec l'Evêque de Grobendonck, y fit venir ces Religieuſes de Bruxelles.

1675. Traité de Commerce conclu à Freyr, Château du Comté de Namur, entre les Sujets de Louis XIV. Roi de France, & ceux de Charles II. Roi d'Eſpagne. *Corps Diplom. de Dumont, t. 7. partie* 1. *p.* 313.

1677. Le Prince d'Orange attaque de nouveau Charleroi, & léve pour la ſeconde fois le ſiége de cette Place.

1678. La paix eſt conclue à Nimégue entre la France & l'Eſpagne. La reſtitution de Charleroi à l'Eſpagne, fut un des articles de cette paix. Mais en revenche la ville de Charlemont, & pluſieurs Villages du Comté de Namur paſſerent ſous la domination de la France.

1680. Le Duc de Villa Hermoſa rappellé en Eſpagne. Alexandre Farnéſe, Prince de Parme, lui ſuccéda, & quitta enſuite le gouvernement le 3 Avril 1682. Le Marquis de Grana en fut pourvu, & le garda juſqu'en 1685. qu'il mourut au Château de Mariemont.

Pierre Vandenperre, né à Louvain, & Chanoine d'Anvers, eſt fait Evêque de Namur. Il mourut en 1695.

Réduction du nombre des Chanoines de Notre-Dame, à Namur, par l'Evêque Vandenperre. De dix-huit qu'ils avoient été juſ-

qu'alors, il n'en fut conſervé que douze. *Miræi*, *t.* 2. *p.* 1124.

Le Marquis de Gaſtanaga ſuccéde au Marquis de Grana dans le gouvernement des Pays-bas. 1685.

Combat de Walcourt. Le Maréchal d'Humiéres qui y commandoit les troupes Françoiſes, fut battu par le Prince de Waldeck. 1689.

Bataille de Fleurus gagnée par le Maréchal de Luxembourg. Un mouvement que fit faire cet habile Général à une partie de ſa cavalerie, qu'il mit par-là dans le flanc de l'armée des Alliés, contribua beaucoup au gain de la bataille. Il y avoit eu la veille un gros choc, dans lequel le Comte de Berlo, à la tête de quinze cens chevaux Eſpagnols & Hollandois, avoit été battu, & tué. 1690.

Maximilien Emmanuel, Electeur de Baviére, eſt déclaré Gouverneur-Général des Pays-bas. 1692.

Siége de Namur par le Roi Louis XIV. en perſonne. La Ville ſe rendit après huit jours de tranchée ouverte : le Château tint près d'un mois.

Charleroi rendu au Maréchal de Luxembourg, après vingt-ſix jours de tranchée ouverte. 1693.

Le Prince d'Orange devenu Roi d'Angleterre, & l'Electeur de Baviére reprennent ſur les François la Ville & le Château de Namur. 1695.

1697. Ferdinand Maximilien Comte de Berlo, ſuccéde à Pierre Vandenperre dans l'Evêché de Namur, qu'il gouverna juſqu'à ſa mort arrivée en 1725.

Paix de Ryſwick. La France rendit par ce traité une partie des conquêtes qu'elle avoit faites ſur les Alliés.

1700. Charles ſecond, Roi d'Eſpagne, meurt âgé de 39 ans.

1701. L'Electeur de Baviére qui tenoit le parti du Duc d'Anjou, reconnu Roi d'Eſpagne par la France, introduit les troupes Françoiſes dans la plupart des places de ſon gouvernement. Par-là les villes de Namur & de Charleroi furent ſouſtraites durant pluſieurs années à la domination de la Maiſon d'Autriche.

1702. La guerre pour la ſucceſſion d'Eſpagne, commence dans les Pays-bas.

1704. Bombardement de la ville de Namur, par un détachement de l'armée des Alliés, aux ordres du Comte de Naſſau Ouverkerk. Ce bombardement eut peu d'effet.

1706. Bataille de Ramillies ſur les frontiéres du Comté de Namur. L'armée des deux Couronnes y fut entiérement défaite. Cette déroute, car c'en fut une plutôt qu'un combat, fit perdre aux deux Couronnes le Brabant, & une partie de la Flandre. Les Alliés préférerent ces conquêtes à la priſe de Namur, qui n'auroit pu leur échapper dans ces circonſtances.

Philippe V. céde à l'Electeur de Baviére & à ſes deſcendans, le Duché de Luxembourg, le Comté de Namur, & ſes droits ſur les autres Provinces des Pays-bas, pour en jouir de la même maniére que l'Eſpagne en devoit jouir après le traité de Ryſwick. Le Comte de Bergeick, Miniſtre de Philippe V. fit enregiſtrer cette ceſſion aux Etats du Comté de Namur. Ce n'étoit qu'une cérémonie ; mais qui annonçoit une paix prochaine, & devenoit à l'Electeur un titre de plus pour rentrer dans ſes Etats héréditaires. 1712.

La paix eſt ſignée à Utrecht entre la France, l'Eſpagne & la plus grande partie des Puiſſances alliées contre ces deux Couronnes. L'Empereur & l'Empire proteſterent contre le traité, & continuerent la guerre, qui finit l'année ſuivante par la paix de Raſtat. 1713.

Evacuation de Namur & de Charleroi par les troupes Françoiſes & Eſpagnoles. Les Hollandois mettent dans ces deux places, une garniſon de leurs troupes, ainſi qu'on en étoit convenu par le traité d'Utrecht. Le Conſeil d'Etat établi par l'Electeur pour le Comté de Namur, continua cependant ſes fonctions, quant à l'adminiſtration du civil.

Traité appellé *de la Barrierre*, conclu à Anvers. Il y fut ſtipulé que Namur & ſon Château, & quelques autres Villes de Flandre, recevroient des garniſons Hollandoiſes. Après 1715.

l'échange de ce traité, les Puiſſances maritimes qui, depuis la victoire de Ramillies, avoient gouverné les Pays-bas, par un Conſeil d'Etat, en remirent l'adminiſtration au Comte de Königſeck, Plénipotentiaire de Sa Majeſté Impériale, chargé par proviſion du gouvernement.

Le Comte de Lannoi, de Clervaux, eſt nommé Adminiſtrateur-Général de la Province de Namur. Il y fit célébrer le 18 Octobre 1717. l'inauguration de l'Empereur Charles VI. comme Comte de Namur.

1716. Le Prince Eugéne de Savoye eſt nommé Gouverneur-Général des Pays-bas. Le Marquis de Prié en prit l'adminiſtration durant l'abſence de ce Prince, que les grands emplois, dont il étoit revêtu, retinrent toujours à Vienne.

1724. Le Comte de Daun eſt nommé Gouverneur des Pays-bas.

Marie Eliſabeth Lucie Archiducheſſe d'Autriche, eſt déclarée Gouvernante-Générale des Pays-bas. Cette Princeſſe fit ſon entrée à Bruxelles le 9 Octobre de l'année ſuivante, & mourut le 26 d'Août, après avoir gouverné avec beaucoup de gloire.

1726. Thomas Jean François de Strickland, Anglois de naiſſance, eſt nommé à l'Evêché de Namur. Il étoit Docteur de Sorbonne, Vicaire-Général de Soiſſons. Le Prélat gouverna juſqu'en

1740. & mourut à Louvain. Il fit bâtir de fond en comble le Palais & le Séminaire Epiſcopal, & il éleva au fauxbourg de *la Plante*, une magnifique maiſon de campagne, que la mort l'empêcha d'achever, & qu'il laiſſa avec une nombreuſe Bibliothéque, à ſon Séminaire, qu'il inſtitua ſon légataire univerſel.

Etabliſſement des Filles de la Charité, à Namur. Elles y furent fondées, pour avoir ſoin des malades, par la Demoiſelle Marie Martine Rigaud, veuve de Philippe Bourtenbourg. 1730.

Le Prince de Gavre eſt nommé Gouverneur de la Ville & de la Province de Namur. Il fit ſon entrée le 9 Octobre, & alla le lendemain prêter le ſerment ordinaire à la Cathédrale & au Château. 1739.

Mort de l'Empereur Charles VI. Ce grand Prince étoit le dernier mâle de l'auguſte Maiſon d'Autriche. 1740.

Paul Godefroi Comte de Berlo, eſt nommé à l'Evêché de Namur. Ce Prélat reſpectable par ſes vertus, par ſa naiſſance, & par ſon caractére perſonnel, étoit Prévôt de Nivelle, lorſqu'il parvint à l'Epiſcopat.

Le Comte Fréderic De Harrach eſt nommé Gouverneur des Pays-bas. 1742.

L'Archiducheſſe Marie Anne d'Autriche, fille de l'Empereur Charles VI. & épouſe de S. A. R. Monſeigneur le Duc Charles de Lorraine & de Bar, eſt déclarée Gouvernante-Gé- 1744.

nérale des Pays-bas, conjointement avec le Duc ſon époux. Cette Princeſſe mourut à Bruxelles le 16 Décembre 1744. extrêmement regrettée des Peuples, dont elle s'étoit attiré l'amour par ſa rare bonté. Après ſa mort le Prince conſerva le gouvernement général, qu'il remplit encore aujourd'hui, à la grande ſatisfaction des Provinces.

Inauguration de Sa Majeſté Marie Théréſe d'Autriche, Reine de Hongrie & de Bohème, comme Comteſſe de Namur. Elle ſe fit avec beaucoup de magnificence, ſous la direction du Prince de Gavre, qui repréſenta la Souveraine. La guerre dans les Pays-bas ſuivit de près cette cérémonie.

1746. Priſe de Charleroi par le Prince de Conti, Général d'une armée Françoiſe.

Priſe de la Ville & du Château de Namur, par une partie de l'armée Françoiſe, commandée par le Comte de Clermont, Prince du ſang, ayant ſous ſes ordres le Comte de Löwendal.

1747. Démolition des fortifications de Charleroi.

1748. Paix d'Aix-la-Chapelle. La reſtitution des Pays-bas à Sa Majeſté Impériale Marie Théréſe d'Autriche, fut un des articles du traité.

1749. La Ville & le Château de Namur évacués par les troupes Françoiſes. Celles des Etats Généraux en reprirent poſſeſſion le même jour, & toutes les choſes y furent remiſes ſur le pied où elles étoient avant la guerre.

DIS-

DISSERTATIONS
HISTORIQUES ET CRITIQUES
SUR LES
PREMIERS EVÊQUES DES TONGROIS.

PREMIÉRE DISSERTATION.

Où l'on examine en quel tems ſaint Materne prêcha l'Evangile dans les Gaules.

AVERTISSEMENT.

DAns le tems que je compoſai cette premiére Diſſertation, j'ignorois que Mgr. de Hontheim, aujourd'hui Evêque de Myriophitie, & Suffragant de Treves, écrivoit ſur la même matiére. L'Ouvrage de ce ſavant Prélat, qui vient de paroître à la tête de ſon Hiſtoria Trevirenſis diplomatica, *devroit terminer la diſpute qui s'eſt élevée, au ſujet du tems de l'Epiſcopat de ſaint Materne. Il faudroit être plus que difficile pour ne pas ſe rendre à l'évidence des preuves ſur leſquelles il appuie ſon ſentiment. Elles m'ont paru ſi fortes & ſi bien expoſées, qu'après les avoir vues, j'ai balancé ſi je ne ſupprimerois pas ma Diſſertation. Deux raiſons m'en ont empêché. La premiére eſt la liaiſon néceſſaire qu'a cette premiére Diſſertation avec la ſuivante. La ſeconde, c'eſt que pluſieurs de ceux qui pourront lire mon Ouvrage, ne ſeront peut-être pas*

à portée de conſulter l'Hiſtoire diplomatique de Treves. *J'ai donc pris le parti de donner au Public ce que j'ai pu découvrir ſur la matiére traitée par le ſavant Prélat, tout inférieur que je juge mon travail au ſien. Ceux qui auront lu ſa Diſſertation, & qui verront la mienne, ſeront peut-être ſurpris de trouver entre l'une & l'autre tant de conformité ſur différens points. Mais ſi l'on conſidére que nous avons puiſé dans les mêmes ſources, & avec le même but, il paroitra moins étonnant que nous nous ſoyons ſi ſouvent rencontrés. Je ne ſais ſi rien prouve mieux la vérité que ce concert d'idées, entre deux perſonnes qui ne ſe ſont connues qu'en ſe communiquant mutuellement leurs Ouvrages. Car je dois dire que Mgr. de Myriophitie m'a fait l'honneur de m'envoyer ſa Diſſertation avant que de l'imprimer. On verra que je m'en ſuis ſervi dans les endroits que j'ai cités. Je lui ai pareillement communiqué la mienne. Il en a extrait quelques morceaux qu'il n'a pas jugés indignes d'être mêlés avec ſes ſavantes Réflexions. C'eſt ſur quoi j'ai cru devoir prévenir mes Lecteurs, qui, ſans cette précaution, auroient été en droit de me regarder comme plagiaire.*

Je ne ſais ſi je dois aller ici au-devant d'un reproche qui m'a déja été fait, & que pluſieurs de ceux qui liront ces Diſſertations, pourront encore me faire. Eſt-il poſſible, m'a-t-on dit ſouvent, qu'on puiſſe répandre aujourd'hui de nouvelles lumiéres ſur l'hiſtoire? Eſt-il croyable que tant d'habiles gens qui ont écrit depuis un ſiécle, n'aient pas découvert tout ce qu'on pouvoit découvrir? N'y a-t'il pas de l'orgueil à vouloir penſer autrement que ces grands Hommes? Non : puiſque l'eſprit de l'homme eſt fait pour avancer de connoiſſances en connoiſſances; & qu'il n'y a point à craindre qu'on les épuiſe jamais. Je conviendrai ſans peine de la ſupériorité du génie de pluſieurs de ceux qui nous ont devancés; mais que l'on convienne auſſi, qu'avec plus de lumiéres & de pénétration que bien des Ecrivains n'en ont peut-être aujourd'hui, les Savans des derniers ſiécles n'avoient pas la même abondance de ſecours que nous avons. De leur tems on n'avoit pas encore tiré de la pouſſiére cette foule de titres & de monumens hiſtoriques qui nous ſervent à préſent de guides. L'art de la critique n'étoit pas, à beau-

coup près, auſſi parfait qu'il l'eſt devenu depuis. C'eſt en partie aux travaux de ces Savans que nous devons cette perfection. Ils ont ouvert la mine qui nous a enrichis ; mais ils n'ont eu ni le tems de la bien fouiller, ni le loiſir de la faire valoir. Qui oſeroit dire que les premiers Bollandiſtes aient été inférieurs en génie & en talens à ceux de nos jours? Cependant ces derniers marchent d'un pas ferme, dans les routes où leurs devanciers n'alloient qu'à tâtons, & n'héſitent pas de corriger les erreurs de leurs peres & de leurs maîtres, ſans ceſſer de les reſpecter. Les accuſera-t'on de hardieſſe, ou de témérité, pour être nés dans un ſiécle plus heureux? Ce ſera toujours l'avantage des derniers venus de profiter des lumiéres de ceux qui les auront précédés. Nos Ancêtres avoient des yeux auſſi bons que les nôtres : mais nous avons les téleſcopes qu'ils n'avoient pas ; & avec ce ſecours nous voyons mieux qu'eux, & nous découvrons des objets qu'ils n'ont pas découverts.

PREMIÉRE DISSERTATION.

Où l'on examine en quel tems ſaint Materne prêcha l'Evangile dans les Gaules.

LEs Egliſes de Cologne & de Tongres reconnoiſſent ſaint Materne pour leur Apôtre. C'eſt ſur quoi il n'y a ni difficulté, ni partage parmi les Savans. Mais il n'en eſt pas de même du tems auquel ce Saint annonça l'Evangile dans ces deux Cités. Les uns prétendent que le ſaint Evêque le prêcha aux peuples de la ſeconde Germanie, dès le premier ſiécle de l'Ere Chrétienne. D'autres, au contraire, rejettent juſqu'au commencement du quatriéme ſiécle, le tems de ſa prédication. Ceux-là ſoutiennent que ce fut immédiatement de ſaint Pierre que ſaint Materne reçut ſa miſſion. Ceux-ci, qui le croient de beaucoup poſtérieur au ſiécle où a vêcu le Prince des Apôtres, traitent de fables tout ce qui s'eſt écrit par leurs adverſaires, & ne reconnoiſſent d'autre ſaint Materne

que l'Evêque de Cologne, célébre par la part qu'il eut aux Conciles de Rome & d'Arles, tenus en 313. & 314. contre les Donatiſtes.

Juſqu'ici ces deux opinions n'ont guères été expoſées que d'une maniére vague & générale. Chacun des Partiſans de l'une & de l'autre, a propoſé ſon ſentiment. Perſonne ne s'eſt mis en peine de l'appuyer par des preuves : je dis par des preuves étendues & raiſonnées, telles qu'en requiert une diſcuſſion de cette nature. Launoy, le Nain de Tillemont, Dom Calmet en ont dit aſſez ſur cette matiére pour faire voir que ce n'étoit pas ſans raiſons qu'ils renvoyoient au commencement du quatriéme ſiécle l'Epiſcopat de ſaint Materne. Mais ils en ont dit trop peu pour convaincre leurs Lecteurs de la néceſſité d'admettre cette époque. Il eſt vrai que le but de ces Ecrivains, ſurtout des deux premiers, ne demandoit pas un examen plus détaillé : mais auſſi, faute d'un examen de cette eſpéce, ils ont laiſſé la queſtion preſque auſſi peu éclaircie, qu'elle l'étoit avant eux.

Les Partiſans de l'opinion oppoſée à celle de ces Savans en ont uſé de la même maniére. Le P. Boucher a plutôt ſuppoſé la vérité de ſon ſentiment, qu'il ne l'a établie. Ce ſentiment étoit alors ſi univerſellement reçu, qu'il paroiſſoit inutile de l'appuyer par des preuves. Ce Jéſuite, tout préoccupé qu'il en étoit, en ſentit néanmoins les inconvéniens, & oſa attribuer à la haute antiquité que les Egliſes affectoient, la confuſion qui regne dans les Dyptiques de la plupart de ces Egliſes. Bollandus ſi capable, par l'étendue de ſon érudition, de tirer la vérité des ténébres qui l'obſcurciſſoient, s'en tint, ſans examen, à ce qu'on penſoit communément de ſon tems : *Bollandus.... ubi de ſancto Valerio egit, admiſit eum, cum deceſſore ſuo ſancto Materno, ab Apoſtolorum Principe miſſum fuiſſe ; at quæſtionem non examinavit.* C'eſt ce que les ſucceſſeurs de ce ſavant Agiographe n'ont point craint d'imprimer de nos jours. Pourquoi héſiterions-nous à dire la même choſe de cette foule d'Ecrivains, qui, depuis la fin du dixiéme ſiécle, juſqu'au mi-

Tgidii Buebervii Additio ad cat. tom. 2. collectionis Chapeavillanæ.

Acta Sanctor. 1 Sept. pag. 640. col. 2.

lieu du dix-ſeptiéme, ont généralement prétendu que l'Egliſe de Treves fut fondée au premier ſiécle de l'Ere Chrétienne, & que ſes trois premiers Paſteurs, du nombre deſquels étoit ſaint Materne, avoient reçu leur miſſion de ſaint Pierre? On voit tous ces Auteurs débiter ce ſentiment les uns après les autres, ſans doute parce que telle étoit la croyance générale.

Un ſeul Ecrivain a entrepris de nos jours l'examen de cette opinion attaquée de toutes parts, & qu'il vouloit relever du diſcrédit où elle eſt tombée. Mais nous oſons le dire : il ſeroit à déſirer qu'il eût apporté à cet examen moins de prévention, & plus de méditation. On ſeroit tenté de croire, en liſant ce qu'il a écrit ſur cette matiére, qu'il n'a connu ni les preuves du ſentiment oppoſé, ni les difficultés que ſon opinion avoit à ſurmonter. Nous allons expoſer les unes & les autres, en attendant que les doctes Jéſuites d'Anvers décident la queſtion déja préjugée aſſez clairement, dans pluſieurs endroits de leur grand Ouvrage. Ce qu'ils ont dit de quelques autres ſaints Evêques, fondateurs des Egliſes des Gaules, annonce d'avance que leur jugement ſur le tems de la prédication de ſaint Materne, ne ſera pas différent de celui qu'a déja porté le Pere du Sollier : *Quem (Maternum,) ſi tempore Conſtantini magni floruiſſe memineris, Valerii hujus ætatem nullo negotio deprehendes.* L'opinion ſuivie par cet habile Critique, eſt celle que j'ai embraſſée, & que je vais ſoutenir dans cette Diſſertation, où je me propoſe d'établir deux points.

Le Pere B... dans ſon Hiſtoire de Luxembourg, tom. 6.

Acta Sanctor. tom. 6. Junii, parte 2. pag. 68.

Le premier : que le ſentiment qui fait remonter l'Epiſcopat de ſaint Materne juſqu'au premier ſiécle de l'Ere Chrétienne, n'eſt appuyé que ſur des autorités récuſables, & des témoignages évidemment nuls.

Le ſecond : qu'au contraire tout ce que nous avons de témoins légitimes, & dûment qualifiés à dépoſer ſur le tems de cet Epiſcopat, concourent à en fixer l'époque au commencement du quatriéme ſiécle.

PREMIÈRE PROPOSITION.

Le ſentiment qui fait remonter l'Epiſcopat de ſaint Materne juſqu'au premier ſiécle de l'Ere Chrétienne, n'eſt appuyé que ſur des autorités récuſables, & des témoignages évidemment nuls.

CEtte propoſition ne ſauroit manquer de paroître du premier coup d'œil un paradoxe. Quel moyen en effet d'imaginer qu'une opinion qui a eu, & qui a peut-être encore aujourd'hui tant de défenſeurs, ne ſoit fondée ſur aucun témoignage recevable? Cependant, j'oſe le dire, & j'entreprens de le prouver, cette propoſition eſt d'une vérité inconteſtable, pour quiconque l'examinera ſans prévention.

Pour procéder à cet examen, voyons quelles ſont les autorités que citent en leur faveur les partiſans de l'opinion, qui fait de ſaint Materne un Evêque du premier ſiécle, & un *Diſciple de ſaint Pierre*. L'Hiſtorien moderne de Luxembourg, qui a ſoutenu cette opinion avec toute l'ardeur qu'inſpire le déſir de faire prévaloir ce qu'on croit être la vérité, a raſſemblé la plupart de ces autorités, dans un Ouvrage où il entreprend de défendre l'antiquité de ſaint Materne, qu'un Critique avoit vivement attaquée. *L'Egliſe de Treves*, dit cet Hiſtorien, *a été fondée par les ſaints Euchére, Valére, & Materne, Diſciples immédiats du Prince des Apôtres. Ainſi nous le perſuadent les Martyrologes de ſaint Jérôme, de Raban, d'Uſuard, de Béde, d'Adon, de Notger, & de Rome. Ainſi le rapportent Harigére, Abbé de Lobbes, Anſelme de Liége, Gilles d'Orval, Marianus Scotus, Albert de Stadt, Chriſtophle Brower, Jean Nauclere, Otton de Fréſingen, Guillaume Eyſengrein, Pierre Merſæus, André du Sauſſay, Aubertus Miræus, Jean Chapeauville, André Ghini, & Pierre de Natalibus. Ainſi en parlent Claude Roberti, Demochares, & généralement tous les Auteurs anciens*, c'eſt-à-dire apparemment, ſaint Irenée, Methodius, & Goldſchére, que l'Hiſtorien cite encore en un autre endroit.

Voilà, ſans doute, bien des témoins du fait qu'on prétend établir. Car quoiqu'il y en ait parmi ceux que je viens de nommer, qui n'ont dit rien moins que ce qu'on leur fait dire, il faut cependant convenir que la plupart ont en effet dépoſé, en faveur du ſentiment que je combats. Mais ce ſentiment n'en paroitra pas mieux étayé, s'il eſt vrai, ainſi que je me fais fort de le montrer, que ceux d'entre ces témoins qui ont atteſté la haute antiquité attribuée à ſaint Materne, ſont, par rapport à ce fait, des témoins auxquels on ne peut, ſans imprudence, ajouter foi.

Pour mettre de l'ordre dans ce que nous avons à dire ſur ce ſujet, partageons cette bande de témoins en deux claſſes. La premiére renfermera les Auteurs qui ont écrit depuis le milieu du neuviéme ſiécle, juſqu'aux tems voiſins du nôtre: Brower, du Sauſſay, Aubert le Mire, Chapeauville, André Ghini, Claude Robert, Guillaume Eyſengrein, Democharès (*de Monchi*,) Pierre Merſæus, Jean Nauclére, Albert de Stadt, Pierre de Natalibus, Gilles d'Orval, Otton de Fréſingen, Marianus Scotus, Anſelme de Liége, Harigére, Goldſchére, Uſuard, Notger & Adon. De combien d'autres noms ne pourroit-on pas groſſir cette liſte?

Dans la ſeconde claſſe ſeront les Ecrivains anciens, & ceux qui les ont ſuivi juſqu'au milieu du neuviéme ſiécle: ſaint Irenée, les Martyrologes de ſaint Jérôme, de Béde, de Raban, & de Wandelbert. Je laiſſe Methodius juſqu'à ce que nous ayons déterminé à laquelle de ces deux claſſes il appartient. Ce partage fait, je dis que de tous les Ecrivains de la premiére claſſe, il n'en eſt aucun qui puiſſe être reçu à rendre témoignage du fait que nous examinons. En voici la preuve.

C'eſt une maxime généralement reconnue parmi les Critiques, qu'un témoignage hiſtorique, pour être réputé légitime, & recevable à l'égard d'un fait, doit avoir été rendu un ou deux ſiécles après l'événement. Au lieu d'un ou deux ſiécles, j'en accorderois ſans peine ſix ou ſept

aux défenſeurs de l'antiquité de ſaint Materne. On verra dans le cours de cette Diſſertation, que rien ne m'oblige à prendre mes avantages de ſi loin. Mais la régle n'étant point arbitraire, & les bornes ayant été poſées, il ne m'eſt pas permis de m'éloigner des idées reçues, ſur-tout quand ces idées ne ſont qu'un développement de celles du bon ſens, qui nous dicte, qu'un témoignage rendu pluſieurs ſiécles après l'événement, ne peut être recevable, s'il n'eſt prouvé que l'Ecrivain qui le rend, en a été inſtruit par voie de révélation, ou par une tradition ſuivie, conſtante, & nullement conteſtée.

Traité des études Monaſtiques. C'eſt ce qui a fait dire au ſavant Pere Mabillon, que *ce ſeroit ouvrir la porte à toutes ſortes d'erreurs, que de recevoir un fait rapporté, & même aſſuré par un Auteur plus récent, lorſque ni les Auteurs contemporains, ni ceux qui les ont ſuivi, après un ou deux ſiécles, n'en ont pas parlé.* Le Cardinal Baronius avoit dit la même choſe : *Quod à recentiore auctore de rebus adeò antiquis, ſine alicujus vetuſtioris auctoritate, profertur, contemnitur.*

Notat. ad Martyrolog. Roman.

Si cette régle eſt inconteſtable, comme elle l'eſt ſans doute de l'aveu de tous les Savans, je demande de quel uſage peuvent être les autorités de la premiére claſſe ; autorité dont la plus ancienne ne remonte pas au delà du milieu du neuviéme ſiécle, pour garantir un événement ſuppoſé arrivé dans le premier. Apprenons-le des Peres Papebroch & du Sollier, deux des plus ſavans Critiques de ces derniers tems. Le premier répondoit à la citation d'un Manuſcrit ancien de ſix à ſept ſiécles, par où l'on prétendoit conſtater un fait, qu'on diſoit arrivé dans le troiſiéme : *Quæ quam exigua ſit ætas*, répond le Pere Papebroch, *ad probandam rem ſæculo tertio geſtam, nemo non videt.* L'autre avoit à réfuter le témoignage de ſaint Antonin, de Vincent de Beauvais, & de Pierre de Natalibus, qu'on donnoit en preuve d'un événement de la plus haute antiquité. A peine le docte Jéſuite daigne-t'il regarder l'objection comme ſérieuſe : *Auctor*, dit-il, *non invenit quod produceret, præter autoritates Vincentii Bellovacenſis, ſanctiAn-*

Acta Sanctor. tom. 7. Maii, p. 35.

Ibid. tom. 2. Auguſti, pag. 5. col. 2.

Antonini, ac Petri de Natalibus, quæ quanti in hujuſmodi diſquiſitionibus faciendæ ſint, notius eſt, quàm ut hîc à me demonſtrari oporteat.

Ces deux textes ont un rapport ſi marqué avec la matiére que je traite, qu'il ſeroit ſuperflu d'en faire l'application. Il ne faut que l'attention la plus médiocre pour y trouver une réponſe également courte & ſolide, à toutes les autorités que j'ai rangées dans la premiére claſſe.

Il n'y a qu'une circonſtance où ces autorités pourroient être de quelque poids. Ce ſeroit celle où les Ecrivains de cette claſſe ne feroient que rapporter ce que les Auteurs qui les ont précédés, auroient dit, ou écrit, en s'élevant par une ſuite de témoignages, juſqu'au tems de l'événement. Ce n'eſt qu'à cette condition que Baronius permet, qu'on ait des égards pour leur autorité, parce qu'alors ces différens témoignages réunis feroient une chaîne de tradition, qui mériteroit ſans doute d'être reſpectée. Mais c'eſt ce qui ne ſe rencontre point dans le cas préſent, les témoignages ſur la prétendue antiquité de ſaint Materne ne remontant point au delà d'Adon, & de l'école de ſaint Matthias. C'eſt delà qu'ils viennent; & en les ramenant à leur ſource, c'eſt où ils vont ſe perdre.

Cette époque de la naiſſance d'une opinion que preſque tous les Savans regardent aujourd'hui comme fabuleuſe, mérite d'être remarquée. On ſait que la plupart des Egliſes des Gaules travailloient, en ce tems-là, de toutes leurs forces, à rapprocher leur origine du tems des Apôtres. La premiére qui forma cette prétention au commencement du cinquiéme ſiécle, fut l'Egliſe d'Arles. Patrocle en étoit alors Evêque. L'Hiſtoire Eccléſiaſtique en parle comme d'un intrus, d'un ſimoniaque, dont la fin fut auſſi malheureuſe, que ſa vie avoit été criminelle. L'envie de dominer lui avoit fait concevoir le deſſein d'étendre la juriſdiction de ſon Egliſe. Faute de titres réels pour parvenir à ſon but, il s'en fit un auprès du Pape Zozyme, de l'antiquité de ſon ſiége, fondé, diſoit-il, par ſaint Trophime, diſciple des Apôtres.

C'eſt déja un fâcheux préjugé pour le ſentiment que nous combattons, qu'il doive ſa naiſſance à une prétention inſoutenable, & qu'il ait eu pour auteur un homme auſſi décrié que Patrocle. Cependant quelque groſſier que fût le piége que l'Evêque d'Arles tendoit au Pape Zozyme, il vint à bout de ſurprendre ſa religion. On lui adjugea la juriſdiction qu'il demandoit ſur les deux Narbonnoiſes & ſur la Viennoiſe ; & l'antiquité de l'Egliſe d'Arles, fondée ſur celle de ſaint Trophime, fut donnée dans le reſcrit de Zozyme, comme un des motifs qui avoient déterminé le ſaint Siége à recevoir favorablement la requête de Patrocle.

L'illuſion étoit trop ſenſible pour durer long-tems. Le reſcrit de Zozyme fut réformé, & Patrocle obligé par de nouveaux Décrets des Papes Boniface & Céleſtin, de renoncer à ſa juriſdiction ſur la premiére Narbonnoiſe. Saint Leon fit bien plus. Il déclara ſaint Hilaire d'Arles déchu de l'autorité qu'il avoit, même ſur la Viennoiſe, pour avoir uſé du privilége accordé à Patrocle. Hilaire ſupporta en ſaint la perte de ſa juriſdiction, & ſe ſoumit avec reſpect au décret du Siége Apoſtolique. Mais après ſa mort les Evêques de la Province ſe crurent en droit de faire des repréſentations, & de demander à ſaint Leon le rétabliſſement du privilége accordé par Zozyme. Leurs inſtances furent inutiles. Saint Leon tint bon, & ne leur rendit que ce qu'il avoit ôté à ſaint Hilaire. Encore ce fut avec des clauſes qui acheverent de réduire à des bornes fort étroites la juriſdiction de l'Egliſe d'Arles. La requête de ces Evêques renferme une expreſſion, qui demande une réflexion de notre part, & qui fait voir combien ſont rapides les progrès que fait l'erreur, quand elle flatte notre vanité.

Lorſque le Pape Zozyme rendit ſon Décret en 417. il donna pour un des motifs de la prééminence qu'il attribuoit à l'Egliſe d'Arles, le choix que *le ſaint Siége* avoit fait de Trophime pour premier Evêque de cette Ville : *Ad quam (Arelatenſem urbem) primùm ex hâc ſede Trophymus ſum-*

Zozymi Epiſtola à Sirmondo edita.

mus Antiſtes directus eſt. Et dès l'année 450. on voit avec ſurpriſe que les Evêques de la Province d'Arles ne font point de difficulté d'avancer dans leur requête à ſaint Leon, que ſaint Trophime a été envoyé à Arles, non plus ſimplement par *le ſaint Siége*, mais *par le Bienheureux Apôtre ſaint Pierre*, ſoit que mieux informés que Zozyme, ces Evêques le penſaſſent de la ſorte, ou qu'ils cruſſent que *ſaint Pierre vivant & préſident toujours dans ſon Siége*, ces deux expreſſions ſignifioient la même choſe. *Sanctus Petrus Chryſologus.*

Le peu d'avantage que l'Egliſe d'Arles avoit tiré de ſa prétendue antiquité, auroit dû faire perdre l'envie aux autres Egliſes de tenter rien de pareil. Il en arriva néanmoins tout autrement. Les Papes qui avoient dérogé au reſcrit de Zozyme, ne s'étoient pas mis en peine des motifs de prééminence allégués par la Province d'Arles. Le ſaint Siége n'a pas coutume de prononcer ſur ces ſortes de faits, qui n'appartiennent point au dépôt de la foi, & qui ſont uniquement du reſſort de la critique. On continua donc de penſer à Arles conformément à l'expoſé des Evêques de la Province, & de dire avec eux, que ſaint Trophime y avoit été envoyé par l'Apôtre ſaint Pierre. C'en fut aſſez pour exciter l'émulation des autres Egliſes. Il étoit aiſé d'y faire valoir les mêmes titres. Il ne falloit qu'avancer hardiment qu'on avoit eu ſes premiers Paſteurs dans les tems apoſtoliques.

On ne fit pourtant pas d'abord éclater cette prétention. Les guerres cruelles qui déchirerent les Gaules ſous la premiére race des Rois de France, occuperent les Egliſes de ſoins plus ſérieux. Les fauſſes traditions ne ſe perpétuerent donc que ſourdement durant ces ſiécles tumultueux : mais elles ſe perpétuerent ſi bien, que ſaint Gregoire de Tours, le plus ſavant peut-être & le plus judicieux des Ecrivains de ſon tems, y fut trompé dans ſes premiers ouvrages, & avant qu'il eût découvert les véritables Actes de ſaint Saturnin.

Mais lorſque le beau regne de Charlemagne eut ramené la tranquilité, & l'amour des Lettres, on ne tarda point

à voir éclorre ces fauſſes traditions dans la plupart des Egliſes, dans celles ſur-tout que leur antiquité rendoit plus célébres. On ſe fit à l'envi dans ces Egliſes, à Toulouſe, à Narbonne, à Limoge, à Bourges, à Périgueux, à Clermont, à Rouen, à Beauvais, à Reims, à Soiſſons, à Paris, à Châlons, à Treves, à Cologne, à Liége, à Mets, à Toul, à Verdun, &c. un point d'honneur de rapprocher ſon origine du tems des Apôtres. Si le défaut de preuves ſolides rendoit difficile l'exécution de ce projet, on avoit du moins l'avantage d'en pouvoir haſarder de foibles, ſans courir grand riſque d'être réfuté, dans un ſiécle, où il reſtoit encore beaucoup d'ignorance & de ſimplicité.

Hilduin Abbé de ſaint Denys en France, homme plus hardi encore qu'il n'étoit ſavant, quoiqu'il le fût beaucoup pour ce tems-là, contribua plus que perſonne à donner de la vogue à cette opinion, en ſoutenant que ſaint Denys, premier Evêque de Paris, étoit le fameux Aréopagite. Jamais erreur ne fut défendue avec plus de vivacité. Tout l'ordre Monaſtique, où les ſciences étoient alors preſque entiérement concentrées, prit feu en faveur d'Hilduin. Inutilement des Savans pieux tenterent de s'oppoſer au torrent. Le crédit & la réputation de l'Abbé réduiſirent ſes adverſaires au ſilence, & l'Aréopagitiſme de ſaint Denys paſſa pour une affaire décidée, ſur-tout depuis qu'on eut publié l'ouvrage connu ſous le nom d'*Aréopagitiques*.

Differt. de Mr. l'Abbé Le Bœuf ſur l'Hiſt. Eccl. de Paris, tom. 1. pag. 66. &c.

Le ſuccès qu'eut ce Livre pour les prétentions de l'Egliſe de Paris, piqua d'émulation les Savans des autres Egliſes. On ſavoit bien que la plupart de celles des Gaules dattoient leur origine à peu près du même tems : mais il falloit le prouver, & faute d'actes la preuve étoit embarraſſante. Des gens hardis & ſimples eurent bientôt ſuppléé à ce défaut. On n'héſita point à fabriquer des Actes des premiers Evêques dans les Egliſes où il en manquoit, ou à corrompre ceux qu'on avoit déja, en y inſerant dequoi prouver l'antiquité dont on ſe paroit. Dans ces ſiécles où la ſimplicité & l'ignorance marchoient d'un pas

égal, ces fourberies littéraires ne paſſoient encore que pour des moyens ingénieux de faire honneur aux Egliſes.

On croiroit à peine juſqu'où un zéle aveugle & outré porta la licence en cette matiére. *Un Chorevêque nommé Gausbert, alla juſqu'à fabriquer pour de l'argent, une vie de ſaint Front, où il fit ſaint George, compagnon de ce Saint, un des ſeptante-deux Diſciples.* Cette marque d'antiquité étoit du gout des légendaires, puiſqu'on lit pareillement dans les Actes de ſaint Martial, & dans ceux des ſaints Euchaire, Saintin & Julien, qu'ils avoient été du nombre des ſeptante-deux Diſciples.

Acta Sanctor. 30 Jun. pag. 553. Hiſt. de l'Egliſe Gallic. tom. 1. Diſſert. prélimin. pag. 50.

Ceux qui ne ſe ſentoient pas aſſez de génie pour entreprendre de compoſer de nouvelles vies des Saints, car l'eſprit d'invention étoit rare en ce tems-là, s'accommodoient ſans façon de ce qu'ils trouvoient à leur gré dans les actes des Saints honorés en d'autres Egliſes, & ils en ornoient les hiſtoires qu'ils vouloient faire valoir. Delà la reſſemblance qu'il y a entre la plupart des Actes apocryphes. On croiroit qu'ils ont tous été jettés dans le même moule. Par exemple, *ſaint Martial reſſuſcite ſaint Auſtriclinien, ſon compagnon, avec le bâton que lui donna ſaint Pierre. Saint Euchaire, avec le même bâton, reſſuſcite auſſi ſon compagnon ſaint Materne. Saint Clément de Mets opére le même miracle, par la vertu du même bâton de ſaint Pierre; & ſaint Front de Perigueux, rend auſſi la vie avec ce même bâton, à ſaint George ſon compagnon.* Peut-on après cela faire quelque fond ſur de pareilles piéces ? C'eſt la réflexion que fait l'Hiſtorien de l'Egliſe Gallicane : inutilement on entreprendroit d'y répondre.

Acta Sanctor. 30 Jun. pag. 552.

Hiſt. de l'Egliſe Gallic. tom. 1. Diſſert. prélimin. pag. 50.

On fit dans l'Egliſe de Treves ce qu'on avoit fait dans beaucoup d'autres Egliſes. On y crut néceſſaire d'appuyer par des monumens durables, l'antiquité dont on ſe piquoit. Il ſemble cependant que la contagion ne gagna cette Egliſe, qu'après qu'elle eut fait de grands progrès ailleurs ; puiſque les vies des ſaints Euchaire, Valére & Materne ne parurent, telles que nous les avons à préſent, que ſur la fin du neuviéme, ou au commencement du

dixiéme ſiécle. On recueillit pour les compoſer, tout ce que la tradition avoit conſervé de la vie des trois Saints. Mais, ou la tradition étoit déja fort altérée lorſqu'on entreprit ce travail, ou l'on alla beaucoup plus loin que cette tradition. On peut en juger par ce qui ſe lit des vertus & des actions de ſaint Euchaire, dans les vies des Peres, compoſées au ſixiéme ſiécle par Gregoire de Tours. Il employa apparemment tout ce qu'on ſavoit de la vie de ce Saint, dans le tems qu'il écrivoit. Cependant l'éloge qu'il en a fait eſt très-court, & ne renferme pas, à beaucoup près, tout ce merveilleux qu'on trouve dans les Actes modernes. Comment Gregoire de Tours, après avoir fait toutes les recherches que l'on ſait, a-t-il pu ignorer au ſixiéme ſiécle, ce que des Ecrivains poſtérieurs ſavoient ſi bien dans le dixiéme ?

Greg. Turon. in Vitis Patrum, cap. 17.

Quoiqu'il en ſoit, ce fut l'école de ſaint Matthias, Abbaïe célébre au voiſinage de Treves, & très-probablement le Moine Evrard Directeur de cette Ecole, vers l'an 900. qui ſe chargea de la beſogne dont on vient de parler. Il ne fit ni mieux, ni pis que les autres. Son Ouvrage reſſemble parfaitement à ce que nous avons d'ailleurs en ce genre. On y voit même crédulité, même ignorance des mœurs des premiers ſiécles, même affectation de remonter juſqu'à la plus haute antiquité, & d'outrer le merveilleux. Evrard ne ſe contenta pas d'avoir donné en particulier les vies de nos trois Saints; il les inſera encore avec l'hiſtoire de la converſion des Trévirois, dans les *Actes des Archevêques de Treves*, où tout ce qui précéde les guerres des Normands, eſt l'ouvrage de ce Moine; mais ouvrage mêlé de fables pitoyables, d'anachroniſmes, & de puérilités. (*a*) C'eſt le jugement qu'ont porté de cette

Acta Sanctor. to. 4. Jun. pag. 69.

Oper. Sirmondi, tom. 4. pag. 699.

(*a*) Qu'on juge de l'Hiſtoire des Archevêques de Treves par le trait qui ſuit : *Ce fut auſſi en ce tems-là* (durant l'Epiſcopat de ſaint Materne) *que ceux de Treves ouvrirent un chemin ſous terre, depuis Treves juſqu'à Cologne, par où ils voiturerent une grande quantité de vin pour les habitans de cette derniére Ville, en ſigne d'amitié & de confraternité.* N'eſt-ce pas là abuſer du droit qu'ont les anciens Chroniqueurs de débiter des impertinences ? *V. Geſta Trevir. Archiep. in Leibnitii Acceſſ. Hiſt. tom. 1. pag. 34.*

Hiſtoire les Savans qui ont pris la peine de l'examiner.

Vet. Script. & Monum. tom. 4. pag. 143.

Telle eſt néanmoins la ſource principale de la tradition qui attribue aux trois premiers Evêques de Treves la qualité de *Diſciples de ſaint Pierre.* C'eſt là où ont puiſé les Ecrivains poſtérieurs à Evrard, je veux dire Harigére, Marianus Scotus & Gilles d'Orval, les plus anciens & les plus accrédités entre les Ecrivains du moyen âge, qui ont enſuite donné le ton aux autres venus après eux.

La confrontation que je vais faire de quelques textes tirés de leurs ouvrages, avec d'autres textes extraits des *Geſta Trevir. Archiep.* mettra cette vérité dans le plus grand jour.

Geſta Trevir. Archiep. ex Edit. Leibnitianâ. Acceſſ. Hiſt.	Marianus Scotus ex Edit. Piſtorii. Francof. 1583.	BB. Eucharii, Valerii & Materni vita apud Bolland. 29 Januarii.
Anno igitur Incarnationis Dominicæ 54, *Regni autem Claudii Cæſaris IX. Epiſcopatûs verò B. Petri Apoſtoli in Româ anno viij. ſanctus Eucharius tertius in ordine LXX. duorum Diſcipulorum Domini, cum ſociis ſuis Valerio & Materno, ad prædicandum Gallicis gentibus directus, demum Treberem pervenit. Cujus infidelitatis aciem devincens, veræ Religionis arcem obtinuit, & ejuſdem urbis Pontificatum XXIII. annis tenuit.* Leibnitii Acceſſ. Hiſtoric. tom. 1. pag. 33.	*Anno igitur Incarnationis Dominicæ* 54, *Regni autem Claudii Cæſaris XI. Epiſcopatûs verò B. Petri Apoſtoli in Româ* 8. *ſanctus Eucharius cum ſociis ſuis Valerio atque Materno ad prædicandum Gallicis gentibus à B. Petro Apoſtolo directus, demum Treverim pervenit, cujus infidelitatis aciem devincens, veræ Religionis arcem obtinuit, & ejuſdem urbis Pontificatum* 23 *annis tenuit.* Pag. 367. col. 2.	
Poſt cujus obitum Valerius in miniſterium Sacerdotale ſucceſſit, illudque per xv. annos ſanctè vivendo, & verbum vitæ prædicando probatiſſimè rexit. Ibidem pag. 33.		*Poſt cujus venerabilem obitum B. Valerius in miniſterium Sacerdotale ſucceſſit, illudque per xv. annos, ſanctè vivendo, & verbum vitæ prædicando probatiſſimè rexit.* Acta Sanct. Januarii, pag. 921.
Poſt cujus deceſſum Beatus Maternus Pontificalem ſuſcipiens apicem. Ibidem pag. 34.		*Poſt deceſſum S. Valerii B. Maternus Pontificalem ſuſcipiens apicem.* Ibidem col. 2.

Geſta

Geſta Trevir. Archiep.	Ægidius aureæ Vallis in Collect. Chapeauville, tom. 1.	Harigerus Abbas Lobb. in Collect. Chapeauvil. tom. 1.
Poſt cujus obitum Valerius in miniſterium Sacerdotale ſucceſſit, illudque per xv. annos, ſanctè vivendo, & verbum vitæ prædicando probatiſſimè rexit. Pag. 33. *Cujus prædicationis tanta fuit inſtantia, ut jam tunc per Galliam, & Germaniam Chriſtiani paganos, & numero ſuperarent, & religione.* Ibid.		*Poſt cujus obitum B. Valerius in miniſterium Sacerdotale ſucceſſit, quod per annos xv. ſanctè vivendo, & verbum vitæ prædicando probatiſſimè rexit.* Pag. 14. *Quippè qui tam ſtudiosè verbo prædicationis inſtabat, ut jam tunc per Gallias, & Germaniam Chriſtiani paganos, & religione ſuperarent, & numero.* Ib. pag. 14 & 15. *Deindè B. Maternus Pontificalem ſuſcipiens apicem.* Ibid. pag. 16.
Poſt cujus deceſſum Beatus Maternus Pontificalem ſuſcipiens apicem. Ib. p. 34.		
Hic Tungrenſes & Agrippinenſes ad Chriſti fidem convertit, & his tribus Civitatibus Pontificali jure præſedit, in quibus ſingulis fertur uno, eodemque Paſchali die divinum Officium celebraſſe. Ibid. pag. 34.	*Cùm igitur B. Maternus Tungrenſes & Agrippinenſes ad fidem Chriſti convertiſſet, & in his tribus Civitatibus ... Pontificali jure præfuiſſet, fertur quod in ſingulis uno, eodemque Paſchali die divinum Officium celebravit.* Pag. 19 & 20.	
Igitur S. Maternus apud Coloniam obiit ſenex 18 *kal. Oct. anno Dom. Incarnat. CXXVIII. Cujus obitu Treberi comperto, mox Coloniam profecti ſunt, Paſtorem ſuum repetentes. Aderant & Tungrenſes, qui ſimul cum Coloniis eum ſibi retentare ſatagebant. Certamen diu ab utriſque erat. Interim venerabundus quidam ſenex in urbe apparuit, monens cives ut à lite deſiſtentes ſuis parerent conſiliis, & corpus Pontificis, &c.* Ibid. pag. 34.	*Obiit autem B. Maternus apud Coloniam ſenex* 18 *kal. Octob. à Dominicâ Incarnat.* 130. *Cujus obitu Treviri comperto, mox Coloniam profecti ſunt, Paſtorem ſuum repetentes. Aderant & Tungrenſes, qui ſibi cum Coloniis eum retentare ſatagebant. Certatum diu ab utriſque. Interim quidam venerandus ſenex in urbe apparuit, monens cives, ut à lite deſiſtentes ſuis parerent conſiliis, & ut corpus Pontificis, &c.* Ib. pag. 21.	

Harigére, Marianus Scotus & Gilles d'Orval étant tous trois poſtérieurs aux Ecrivains des *Geſta*, c'eſt donc à l'Ecole de ſaint Matthias, d'où eſt ſorti ce dernier ouvrage, à qui l'on doit attribuer l'honneur ou le blâme du progrès qu'a fait, parmi les Ecrivains du moyen âge, l'opinion que nous examinons.

Ne confondons pourtant pas ce progrès avec les excès où ſe porterent depuis les défenſeurs de cette opinion. L'ancienne Ecole de ſaint Matthias n'en eſt pas comptable. Elle ſe borna à placer au premier ſiécle la miſſion de nos trois Saints, & n'alla pas plus loin. Quoiqu'il réſultât de ce ſyſtême un vuide de deux ſiécles dans les Dyptiques de l'Egliſe de Treves, les Moines Directeurs de cette Ecole, ne ſe mirent point en peine d'y remédier. Ce vuide après tout, ne devoit guères les embarraſſer. Il leur étoit commun avec les autres Egliſes des Gaules : la même cauſe avoit produit par-tout le même effet. Ils regarderent donc ce vuide comme une ſuite des perſécutions, & ils crurent, ou feignirent de croire, que les fidéles pouſſés à bout par les Tyrans, avoient abandonné la foi, & s'étoient replongés dans les erreurs du Paganiſme : *Poſtquam denique inſeparabilis Trinitas tres Evangelii ſui operarios perpetim remunerandos Eucharium, Valerium, & Maternum vocavit ad ſuperos : Treberi rectæ fidei credulitatem amiſerunt, & ad priſtinum paganiſmi vomitum ex maximâ parte redierunt.*

Gesta Trevir. Archiep. cap. 27. Acceſſ. Hiſt. Leibnitii, tom. 1. pag. 35.

On ne s'étoit pas encore aviſé d'introduire dans les Dyptiques ces vingt-deux à vingt-trois Evêques poſtiches, inconnus à toute l'antiquité, qu'on y inſera depuis entre ſaint Materne & ſaint Agrece. Cette découverte ſe fit pluſieurs années après. Elle ne ſe fit même que ſucceſſivement, & à diverſes repriſes, puiſque dans le tems que Marianus Scotus écrivoit, c'eſt-à-dire, vers la fin de l'onziéme ſiécle, ces Evêques n'étoient encore qu'au nombre de quinze. On les augmenta depuis, en y ajoutant les huit Evêques, qu'il a plu à Harigére de placer parmi les Evêques de Tongres, entre ſaint Materne & ſaint Servais.

D. Calmet Hiſt. de Lorraine, tom. 1. pag. 7.

Que ce ſoit de cette ſource que les huit Evêques ont été tirés, pour être tranſportés dans le Catalogue des Archevêques de Treves, c'eſt ce qui n'eſt pas douteux. Leurs noms ne paroiſſent ni dans les anciens Catalogues de cette Egliſe, ni dans les anciennes copies des *Geſta*, ni même dans la Chronique de Marianus Scotus, qui n'auroit eu garde de les oublier, s'ils lui avoient été connus. On les voit pour la premiére fois, rangés au nombre des Evêques de Treves, dans le Catalogue des Evêques de cette Egliſe, tiré de la Bibliothéque de la Reine de Suéde. On peut en conclurre que ce Catalogue a été fabriqué, ſur la fin de l'Epiſcopat d'Egilbert, après la publication de l'ouvrage de Marianus Scotus. Il y avoit alors près de cent ans qu'Harigére n'étoit plus. Mais indépendamment de ces faits, il eſt évident que, ſi dans le tems que cet Abbé de Lobbe écrivoit, les huit Evêques avoient paſſé pour des Evêques de Treves, il n'eût pu l'ignorer, ni par conſéquent, les donner préciſément pour des Evêques de Tongres, lui qui avoit lu & copié, ainſi que nous l'avons fait voir, l'*Hiſtoire des Archevêques de Treves*, compoſée par l'Ecole de l'Abbaïe de ſaint Matthias.

On ne ſauroit donc attribuer au Moine Evrard, non plus qu'à Adelbert & à Thierry, qui lui ſuccéderent dans la direction de cette Ecole, les innovations faites dans les Dyptiques de Treves. Nous avons dans l'ouvrage que ce dernier a écrit ſur l'invention du corps de ſaint Celſe, découvert à Treves en 979. durant l'Epiſcopat d'Egbert, une nouvelle preuve que Thierry ne peut être regardé comme coupable de ces téméraires innovations. Il n'y a pas un mot qui puiſſe faire ſoupçonner qu'il ait cru que ce Saint avoit été Evêque, beaucoup moins Evêque de Treves, ainſi que Marianus Scotus l'avança enſuite. C'étoit là cependant une occaſion bien naturelle d'établir les nouvelles idées qu'on eut depuis dans cette Egliſe, ſi Thierry en eût été l'Auteur, ou qu'il les eût adoptées. Mais on ne penſoit pas encore de ſon tems à groſſir le catalogue des Evêques de Treves. Cette beſogne étoit réſervée au ſiécle ſuivant. Je ne crois pas m'avancer trop en la mettant, du moins en partie, ſur

le compte de Marianus Scotus, le premier qui, ſous le maſque de ſon Methodius, nous a montré les quinze Evêques prédéceſſeurs prétendus des huit empruntés d'Harigére. (*b*)

Après ce que je viens de dire, il eſt inutile de parler d'Otton de Freſingen, d'Alberic de Trois-fontaines, & des autres Ecrivains de leur tems; à plus forte raiſon de ceux qui venus après eux, ont adopté leur opinion ſur l'antiquité de ſaint Materne. Tous ces Ecrivains grands Compilateurs, & poſtérieurs à Marianus Scotus, & aux Moines de ſaint Matthias, Auteurs des *Geſta*, y ont ſans doute puiſé, auſſibien qu'Harigére & Gilles d'Orval, tout ce qu'ils ont écrit de favorable à cette opinion. En tout cas ils ſont trop modernes pour être cenſés autoriſer par leur ſuffrage, un fait qu'on ſuppoſe arrivé dans le premier ſiécle, à moins qu'on ne puiſſe citer des Hiſtoriens plus anciens des Ecrits deſquels ils l'auroient tiré: *Quod à recentiore Auctore de rebus adeò antiquis, ſine alicujus vetuſtioris auctoritate profertur, contemnitur.* C'eſt de quoi je vais mettre mes Lecteurs en état de décider, en examinant avec eux, ſi ce qu'on trouve dans les Ecrits de ces anciens, favoriſe le moins du monde, l'opinion qui fait de ſaint Materne un Evêque du premier ſiécle, & *un Diſciple de ſaint Pierre.*

Baron. ſupra.

L'Auteur que je m'attache particuliérement à réfuter, n'ignoroit pas que ſes efforts, pour établir cette opinion, ſeroient vains, auſſi long-tems qu'il ne prouveroit ce qu'il avoit entrepris de prouver, que par l'autorité des Ecrivains du moyen âge. Il eût fallu n'avoir pas la moindre teinture de critique pour penſer autrement. L'Hiſtorien de Luxembourg n'étoit pas dans ce cas. Il a donc été obligé de chercher du ſecours parmi les Anciens. Rendons-lui juſtice: il a pouſſé ſes recherches, à cet égard, plus loin que n'avoient fait la plupart des Auteurs qui ont penſé comme lui.

(*b*) Harigére a donné les huit prétendus Evêques, pour des Evêques qui l'ont été ſimplement de Tongres, & non pas, comme Gilles d'Orval & bien d'autres l'ont écrit depuis, pour des Evêques qui l'auroient été en même-tems de Treves & de Tongres. Les Ecrivains de Treves les ont enſuite adoptés. Ils prenoient des Evêques de toutes mains, ſans trop faire attention qu'en chargeant ainſi leurs Dyptiques, ils ne faiſoient que les embarraſſer.

Mais ſes recherches ont-elles été heureuſes ? C'eſt de quoi l'on va juger.

Il s'en faut bien que le Pere B... croie que la chaîne de la tradition qui fait de ſaint Materne un Evêque des tems Apoſtoliques, ait commencé par les témoignages d'Adon, d'Uſuard, & de l'Ecole de ſaint Matthias. Il prétend trouver des témoins de cette tradition dans ſaint Irenée, dans les Martyrologes de ſaint Jérôme, dans celui de Béde, ſurtout dans un Methodius, qu'il regarde comme un Ecrivain des premiers tems de l'Egliſe, & qu'il confond avec l'ancien Martyr de ce nom, Evêque de Patare ; car c'eſt en cette qualité, dit-il, que Methodius, dont la Chronique de Marianus Scotus rapporte des fragmens, eſt cité dans les Manuſcrits de la célébre Abbaïe de ſaint Maximin.

Je ne conteſte point ce dernier fait, je n'ai pas vu ces Manuſcrits. Mais ſi l'on y trouve ce que le Pere B... aſſure y avoir lu, c'eſt certainement une erreur. Le Methodius Evêque de Patare, mourut martyr vers l'an 300., au lieu que celui qui eſt cité par Marianus Scotus, a dû vivre long-tems après, puiſqu'il rapporte la mort de ſaint Auguſtin (*c*) arrivée dans le cinquiéme ſiécle. Ce ſont donc deux hommes différens.

Mariani Scoti Chron. pag. 410. *col.* 1. *ad an.* 408.

Il y a plus : le Methodius dont nous parlons, cite l'*Hiſtoire Tripartite*. Perſonne n'ignore qu'elle fut écrite ſur la fin du ſixiéme ſiécle, par Epiphane le Scholaſtique, à la réquiſition de Caſſiodore. Voilà déja trois cens ans de rabattus de l'ancienneté de Methodius. La datte des années de l'Incarnation qu'il emploie fréquemment, nous autoriſe à y en ajouter encore près de deux cens autres ; car on ſait que cette maniére de datter n'a guères été en uſage avant le huitiéme ſiécle. Methodius touche déja de bien près au tems des témoins que j'ai rangés dans la premiére claſſe. Mais pourquoi cette gradation ? Lui-même, dans ce qu'il rap-

Ibid. ad an. 72. *pag.* 368. *col.* 1.

(*c*) J'ai pris la peine de parcourir avec autant d'attention que d'ennui, la Chronique de Marianus Scotus. La derniére fois que Methodius y eſt cité, c'eſt à l'occaſion de la mort de ſaint Auguſtin. Ce Chroniqueur a eu, ſans doute, ſes raiſons pour ne pas le montrer plus tard. L'uſage qu'il vouloit en faire, demandoit qu'on conſervât à Methodius toutes les apparences d'une grande antiquité.

porte de ſaint Celſe, nous fournit une preuve convain-
Ibid. pag. 375. col. 1. quante qu'il a écrit à la fin du dixiéme ſiécle au plutôt : *Nomine vel meritis Celſus, genere clarus, non ſegnis patriæ, ſemper ubique vigens, affectu pio.* C'eſt l'éloge que Methodius fait de ce Saint ; éloge manifeſtement copié d'après les vers gravés ſur ſon tombeau, découvert à Treves en l'année 979. durant l'Epiſcopat d'Egbert. Voici l'Epitaphe telle qu'on la lit dans le Recueil des Bollandiſtes au 23 de Février, jour de l'invention de ſaint Celſe, & dans les Annales de Treves du Jéſuite Brower, *pag.* 481.

Sollicitus quicumque cupis cognoſcere tumbam,
Præclarus jacet hîc *nomine vel meritis*
Celſus, quem Dominus verò inſignivit honore,
Non ſegnis patriæ, ſemper ubique vigens.
Qui *genus* atque ortum *claro* de ſtemmate traxit,
Affectuque pio eſt conditus hoc tumulo.

Ainſi il eſt bien établi que Methodius, s'il a jamais exiſté, a vêcu au plutôt à la fin du dixiéme ſiécle. Il ſeroit à déſirer que nous euſſions ſur la perſonne de cet Ecrivain obſcur, des connoiſſances auſſi ſûres, que celles que ſes écrits, vrais ou ſuppoſés, nous donnent touchant ſon âge. Mais c'eſt ſur quoi il n'y a que des conjectures à attendre.
Mariani Scoti Chron. pag. 358 & 368, &c. Il n'étoit pas Moine, puiſque Marianus Scotus lui donne toujours le titre d'*Evêque : Hùc uſque Methodius Epiſcopus.* Il n'étoit point Evêque, puiſqu'on n'en trouve aucun de ce nom dans les Catalogues qui ſont entre les mains de tout le monde. C'eſt un perſonnage maſqué, qui ſemble ne s'être montré que pour ſervir d'appui aux fauſſes traditions de l'Egliſe de Treves, à peu près comme avoit fait un autre perſonnage de même nom, mais plus réel, & mieux connu, pour aſſurer l'*Aréopagitiſme* du premier Evêque de Paris. Nous n'oſons donner cette idée que comme un ſoupçon. Mais le rôle qu'un véritable Methodius avoit ſi heureuſement joué, pour prouver l'antiquité du Siége de Paris, pourroit bien avoir fait naître aux partiſans de l'antiquité de

celui de Treves, la penſée de ſe ſervir de ſon nom, & de lui faire faire par ce moyen une répétition du même rôle en faveur de leur Egliſe.

Quoiqu'il en ſoit, il me ſuffit d'avoir établi que le ſuffrage de Methodius n'eſt ni auſſi ancien, ni auſſi reſpectable qu'on le prétend; que ce ſuffrage eſt d'un Ecrivain obſcur, & certainement poſtérieur à Adon, & aux premiers Auteurs des *Geſta*; ce qui me donne droit de le renvoyer à la premiére claſſe des témoins cités, à la claſſe des Ecrivains du moyen âge. Voyons à préſent ce qu'on peut tirer de favorable pour l'antiquité de ſaint Materne, en conſultant les autres Ecrivains vraiment anciens, réclamés par les défenſeurs de cette antiquité.

Ceux d'entre ces Ecrivains ſur leſquels il paroit que ſe fondent particuliérement les partiſans de l'opinion que je combats, ſont les différens Auteurs des Martyrologes. Quelques-uns de ces Auteurs ſe trouvent rangés parmi les témoins de la ſeconde claſſe. D'autres, & c'eſt le plus grand nombre, appartiennent à la premiére. Ne les ſéparons pas: le coup d'œil qui réſultera de leur réunion, n'en ſera que plus favorable à la vérité.

Les Martyrologes anciens que nous connoiſſons, ſe réduiſent à ceux de ſaint Jérôme, de Béde, de Raban, de Wandelbert, de Florus, de Notger, d'Adon & d'Uſuard. Les autres ſont trop modernes pour être apportés en preuve. Je n'en dirai donc rien, à l'exception du Martyrologe Romain de Baronius. Le reſpect qu'on doit à ce grand homme, ne permet pas de laiſſer ſon autorité ſans réponſe, dans la foule des Modernes, dont le témoignage n'eſt d'aucune force par rapport à la queſtion que nous traitons.

Les premiers & les plus anciens Martyrologes ſont ceux qui portent le nom de ſaint Jérôme, quoiqu'ils ne ſoient pas de ce Pere, tels du moins que nous les avons aujourd'hui. Le Pere d'Acheri, dans le *Spicilége*, les Bollandiſtes, dans les *Acta Sanctorum*, les Peres Martenne & Durand, dans leurs diverſes collections, le Jéſuite Roſwey-

de, (*d*) François-Marie Florentini ont fait imprimer nombre de ces Martyrologes, d'après des Manuſcrits très-anciens. On n'y lit pas un mot dont les partiſans de l'antiquité des trois premiers Evêques de Treves puiſſent tirer le plus léger avantage. La plupart de ces Martyrologes annoncent la ſainteté de ſaint Valére. C'eſt le ſeul de nos trois Saints dont ils faſſent mention : *Treviris depoſitio B. Valerii Epiſcopi & Confeſſoris. Treviris Valerii Epiſcopi. Treviris depoſitio beatiſſimi Valerii. In Treviris Valerii Epiſcopi.* Mais pas un mot de ſa miſſion par ſaint Pierre ; pas le moindre trait qui caractériſe un Evêque des tems Apoſtoliques ; non pas même la formule *de antiquis*, familiére aux Martyrologes de ſaint Jérôme, pour déſigner les Evêques du premier & du ſecond ſiécle. Il faut donc effacer du nombre des témoins qu'on réclame, les Martyrologes attribués à ce Saint, puiſque bien loin d'être favorables à l'opinion de l'antiquité des trois premiers Evêques de Treves, le ſilence qu'ils gardent ſur cette antiquité, peut ſe tourner en objection, & ſervir à la combattre.

Vetuſt. Occident. Eccleſiæ Martyrolog. pag. 289 & 1045.

Ibid. pag. 290.

Acta Sanctorum tom. 6. Junii, parte 2. *pag.* 68.

Après ces premiers Martyrologes vient celui de Béde. Il ſeroit aſſez difficile de deviner ce qui a pu faire regarder cet ouvrage au Pere B... comme propre à défendre la cauſe qu'il ſoutient. Que l'on conſulte l'édition qu'en ont donné les Bollandiſtes : c'eſt la ſeule qui repréſente véritablement le texte de Béde ; encore s'eſt-il trouvé des Critiques qui n'y ont reconnu que l'Ouvrage de Florus. Mais que ce Martyrologe ſoit de Florus, ou de Béde, toujours eſt-il vrai qu'on n'en connoit pas d'autre de cet ancien Auteur, & que les ſaints Euchaire, Valére & Materne n'y ſont pas nommés.

Acta Sanctorum tom. 2. *Martii, initio.*

Reſtent donc les Martyrologes de Raban, de Wandelbert, d'Adon, de Notger, & d'Uſuard. Le premier ne dit

(*d*) Dans le nombre des Martyrologes de ſaint Jérôme que je viens de citer, il y en a quelques-uns qui appartiennent à une autre claſſe, qu'à celle des Martyrologes attribués à ce Pere. Tel eſt le Martyrologe publié par Roſweide. Mais il ne s'agit pas ici de cette diſtinction. Il ſuffit que ces Martyrologes ſoient fort anciens, & qu'ils aient été qualifiés par quelques-uns de Martyrologes de ſaint Jérôme, pour la concluſion que j'en veux tirer.

dit mot des ſaints Euchaire & Materne, & pas autre choſe de ſaint Valére, que ce que l'Auteur a copié des Martyrologes de ſaint Jérôme : rien par conſéquent qui touche le point conteſté.

Wandelbert n'en dit pas davantage : *Tum quoque Valerio Treviri pro Præſule gaudent.* Il ſe borne, comme on voit, à une ſimple atteſtation de la ſainteté, ſur quoi il n'y a point de diſpute. Cependant ſi l'on avoit eu à attendre un témoignage clair & précis de l'antiquité de la miſſion de nos Saints, c'eût été de ces deux Ecrivains plutôt que d'aucun autre. Le premier étoit Archevêque de Mayence, le ſecond Moine de Pruim, tous deux par conſéquent à portée de Treves, & de ſavoir quelle étoit alors la tradition de cette Egliſe. On m'objectera ſans doute que leur ſilence n'eſt qu'un argument négatif. J'en conviens : mais que l'on convienne auſſi que les circonſtances dont il eſt revêtu, le rendent bien preſſant.

Ainſi Adon eſt le premier qui parlant de ſaint Valére, a ajouté à la qualité d'*Evêque* & de *Confeſſeur*, que lui avoient donné les anciens Martyrologes, celle de *Diſciple de ſaint Pierre*, en quoi il a été ſuivi par *Notger*, par *Uſuard*, & depuis ce tems-là par tous ceux qui ont écrit des Martyrologes, nommément par Baronius, dont j'avoue que le ſuffrage eſt tout-à-fait favorable à l'antiquité de ſaint Materne, & à ſa miſſion par l'Apôtre ſaint Pierre.

Mais en accordant ces quatre ſuffrages aux partiſans de cette antiquité, il s'en faut bien que je croie faire en leur faveur un aveu déciſif. Des témoignages d'Ecrivains du neuviéme ſiécle & des ſiécles ſuivans compenſeront-ils jamais le ſilence des anciens Martyrologes ? Je ſais quel reſpect on doit au ſaint & ſavant Cardinal qui a travaillé à mettre le Martyrologe Romain dans l'état où il eſt aujourd'hui. Mais on me permettra de dire que les corrections que ce grand Homme a fait aux anciens Martyrologes, & les changemens qu'il ſe propoſoit de faire encore au ſien, après l'avoir déja retouché pluſieurs fois, ſont des preuves ſenſibles qu'il ne tenoit pas ce Martyrologe pour irréfor-

mable. Enfin, ſi l'on me preſſoit trop ſur cette grande autorité, je me ſervirois de la réponſe du Pere du Sollier: *Tot habet eruditiſſimos Patronos, tot ſolidis argumentis firmatur (opinio Greg. Turon.) ut Eminentiſſimi Annaliſtæ ſententiæ non auſim ſubſcribere.* A quoi j'ajouterois ce qu'Hincmare dit dans une occaſion à peu près ſemblable : *Præfatam hiſtoriam habemus ad lectionem, non ad proferendam auctoritatem.* Achevons ce que nous avons à dire ſur l'autorité des Ecrivains anciens, par l'examen d'un paſſage de ſaint Irenée.

Not. ad Uſuardi Martyrol. 29 Decembris.

Flodoard. Hiſt. Eccleſ. Remenſis, lib. 3.

Il faut avouer que l'objection qu'on tire d'un ouvrage de cet ancien Pere contre les Hérétiques, a quelque choſe de plus ſpécieux, que les argumens qu'on a employés juſqu'ici. Auſſi le Pere Sirmond, tout habile qu'il étoit, en fut-il embarraſſé. Sa réponſe ne paroit ni nette, ni pleinement ſatisfaiſante.

Sirmondi Oper. tom. 4. Diſſert. de duobus Dionyſiis, pag. 259. edit. Venetæ.

Saint Irenée ſuppoſe des Egliſes déja fondées de ſon tems dans la Germanie : *Neque hæ quæ in Germaniâ fundatæ ſunt Eccleſiæ.* D'où le Pere B..., qui ſuit ici le ſentiment du Pere Boucher, & qui prétend, ainſi que cet Ecrivain, qu'il eſt là queſtion de la Germanie Gauloiſe, a conclu qu'il falloit donc qu'il y eût des Egliſes dans les Gaules, bien avant le tems que les Critiques modernes ont déterminé pour leur fondation, puiſque ſaint Irenée écrivoit vers l'an 180. de Jeſus-Chriſt. Voilà, ce me ſemble, l'objection dans toute ſa force.

Iren. adv. Hæreſ. lib. 1. cap. 3.

Bucherii Diſput. Hiſt. ad calcem, tom. 1. Chapeauvil. pag. 16.

L'Hiſtorien du Luxembourg en tire bien parti, & repouſſe avec force à cette occaſion, un Critique qui l'avoit preſſé vivement ſur quelques autres points. Il entreprend de lui prouver, que ce que le ſaint Evêque de Lyon appelle *la Germanie*, dans le texte que nous avons rapporté, ne peut être que le pays connu alors ſous ce nom, & ſitué dans les Gaules, à la gauche du Rhin. La raiſon qu'il en apporte, eſt fondée ſur un aveu même de ſon adverſaire, ſavoir, que la Germanie à la droite de ce fleuve, ne reçut la Religion Chrétienne que dans le ſeptiéme & le huitiéme ſiécle.

Avant que d'approfondir cette derniére raiſon, faiſons une réflexion ſur le mot *Germaniâ*, dont ſe ſert ſaint Irenée. Eſt-il bien vrai qu'on appellât ordinairement de ce nom, ou du mot de *Germanie* au ſingulier, les deux Provinces des Gaules nommées *Germanie premiére*, & *Germanie ſeconde*, ou *Germanie ſupérieure*, & *Germanie inférieure?* Le Pere B... le croit ainſi, parce qu'il ſe figure que la diviſion de la Germanie Gauloiſe en deux Provinces, n'eut lieu que durant le regne de Conſtantin. Cependant Dion Caſſius & Meſſala, dans l'éloge d'Auguſte, parlent de cette diviſion comme déja faite ſous le regne de cet Empereur. Si donc ſaint Irenée avoit voulu parler de ces Provinces, ne ſe ſeroit-il pas ſervi du mot *Germaniis*, plutôt que de celui de *Germaniâ*, qu'on trouve, à la vérité, employé, mais rarement, pour déſigner les Germanies Gauloiſes. Ceci n'eſt au reſte qu'une réflexion: voici la réponſe à l'objection.

Dio Caſſ. lib. 53.

Quoique la partie la plus conſidérable de la grande Germanie, de la Germanie à la droite du Rhin, n'ait embraſſé la Religion Chrétienne que dans le ſeptiéme & le huitiéme ſiécle, il ne s'enſuit pourtant pas delà, qu'avant ce tems cette vaſte région n'ait eu aucune Egliſe. Il eſt certain au contraire, que la partie Orientale de la grande Germanie, celle qui confinoit avec la Pannonie, reçut de bonne heure le Chriſtianiſme. C'eſt de cette portion de la Germanie qu'a parlé Tertullien, en diſant que les Sarmates, les Daces & les Germains croyoient en Jeſus-Chriſt: *Sarmatarum, item Dacorum, Germanorum & Scytharum.* Les Sarmates & les Daces que Tertullien joint aux Germains, indiquent aſſez qu'il avoit en vue les Germains Orientaux, voiſins de ces Sarmates & de ces Daces. Ces Peuples ſont ici nommés ſelon l'ordre & la ſituation des Contrées où ils habitoient. Mêlés avec les Romains qui occupoient les pays à la droite du Danube, ces Germains, je parle ſur-tout de ceux du Norique ripuaire, & de la Valérienne, ne tarderent pas à être inſtruits du Chriſtianiſme, & à former des Egliſes, qui dès les premiers tems eurent des Evêques. L'Evêché de Laurash, ou de Lorch, en latin *Lauriacum*, ville ancien-

Hiſt. Trevirenſis Diplom. tom. 1. pag. 10.

Tertull. adv. Jud. chap. 7.

Acta Sanctor. tom. 1. Sept. pag. 462.

P. Hanſizii Germ. ſacra initio tom. 1.

ne, placée vers l'endroit où l'Ens ſe jette dans le Danube, eſt célébre dans l'Hiſtoire Eccléſiaſtique d'Allemagne. C'eſt là, & là uniquement qu'il faut chercher les Egliſes Germaniques de ſaint Irenée & de Tertullien, ſi l'on ne veut mettre ces grands hommes en contradiction avec les autres Ecrivains anciens dont nous parlerons bientôt.

Après avoir achevé l'examen des autorités que citent les partiſans de l'opinion, qui attribue à ſaint Materne la plus haute antiquité, je dois dire un mot touchant ce qu'ils appellent *la tradition des Egliſes*, par où ils croient donner un grand relief à cette opinion.

Aſſez de gens penſent que ce qui a été cru depuis pluſieurs ſiécles, ne ſauroit être faux. J'oſe le dire : l'idée que nous avons de la tradition dans les matiéres appartenantes à la Religion, nous a peut-être trop accoutumés à reſpecter indiſtinctement toutes ſortes de traditions. Cependant autant que les unes, fondées ſur les promeſſes de Jeſus-Chriſt, méritent nos reſpects, & l'hommage de notre eſprit, autant les autres, qui ſouvent n'ont pour fondement que la vanité & l'ignorance, ſont-elles dignes de mépris. Que ſont en effet des traditions de cette nature, ſinon de vieilles erreurs conſacrées par une longue crédulité ? Il n'eſt point de pays, point de villes, où quelqu'une de ces fauſſes traditions n'ait cours. Elles ſe ſont gliſſées dans l'Hiſtoire Eccléſiaſtique comme dans la profane. L'amour du merveilleux, ſi puiſſant ſur l'eſprit du peuple, l'envie de ſe donner je ne ſais quel relief, qu'on croit tirer d'une grande antiquité, ont enfanté la plupart de ces traditions. Elles ſe ſont perpétuées d'âge en âge, de ſiécle en ſiécle, toujours chargées, toujours embellies de nouvelles circonſtances. Des hommes ſimples & crédules, des hommes ſouvent trompés, quelquefois trompeurs, ont été juſqu'à les écrire dans des tems où la critique & les bonnes études étoient inconnues ; & après quelques générations leurs écrits qui n'avoient d'abord été que les échos de ces traditions, en ſont devenus les appuis & la preuve. Ainſi ſont nées, ainſi ſont parvenues juſqu'à nous tant de

fables dont on a démaſqué l'impoſture depuis la renaiſſance des lettres.

L'Hiſtorien auquel je répons, eſt de bonne foi. Il convient qu'il y a des traditions populaires, dont on ne ſauroit trop ſe défier. Mais il ne peut ſe réſoudre à mettre au nombre de ces traditions l'antiquité de ſaint Materne portée juſqu'au premier ſiécle, & ſa miſſion par ſaint Pierre.

Il y a des régles pour juger des traditions. Eſſayons de les appliquer à la matiére que nous traitons, en reprenant briévement ce que nous avons dit juſqu'ici. Le moyen ſûr de diſcerner une vraie tradition d'avec ces contes ridicules que le gout du peuple a perpétués, eſt, ce me ſemble, d'examiner par quelle voie la connoiſſance d'un événement eſt venue juſqu'à nous. Toute tradition qui ne ſe trouve pas conſignée dans les monumens hiſtoriques, en remontant de ſiécle en ſiécle juſqu'au tems voiſin, ou preſque voiſin de l'événement, porte avec ſoi l'empreinte de la fable.

Suivant cette idée je parcours la tradition qui fait de ſaint Materne un Diſciple de ſaint Pierre. Je la conduis ſans peine depuis le ſiécle où nous vivons, juſqu'au ſiécle d'Adon. D'âge en âge je la vois rappellée ſans interruption, dans les ouvrages des différens Ecrivains qui ſe ſont ſuccédé. Mais en arrivant par cette gradation, vers le milieu du neuviéme ſiécle, je me trouve tout-à-coup en défaut: les témoins de ma tradition m'échappent : elle diſparoit, & ſe perd: plus de traces de l'événement que je cherche : les Ecrivains antérieurs à ce ſiécle n'en diſent mot. Leur ſilence commence à m'inſpirer de la défiance ſur l'antiquité de ma tradition, & me porte à ſoupçonner que je pourrois bien être parvenu au tems de ſon origine. J'examine alors ce qui ſe paſſe durant ce ſiécle dans les autres Egliſes. J'y vois des traditions ſemblables à celles de Treves éclorre de toutes parts, & ne ſe ſoutenir que par les titres les plus ſuſpects. Je crois entrevoir qu'on a cherché à appuyer par des titres de même nature, la tradition qui eſt l'objet de mes recherches. Les écrits de l'Ecole de ſaint Matthias, où cette tradition eſt enveloppée de cent petits

contes mépriſables, achévent de juſtifier mes ſoupçons. Je ne ſuis plus ſurpris de ce qu'a dit Adon. Je conçois que frappé par le préjugé général de l'antiquité affectée dans ce tems-là même, par preſque toutes les Egliſes des Gaules, il n'a pu refuſer à celle de Treves ce qu'il accordoit à tant d'autres. Ce premier pas fait vers la vérité, toutes les difficultés s'évanouiſſent. Harigére que j'avois cru d'abord un témoin reſpectable, ne me paroit plus qu'un ſimple copiſte des *Geſta*; & les circonſtances que Marianus Scotus, & ſon Methodius ont ajouté à cet ouvrage, ne ſont plus à mes yeux que des efforts téméraires hazardés pour appuyer l'erreur. Car quelle autre idée peut-on avoir de ces quinze Evêques inconnus à l'Ecole de ſaint Matthias, & produits avec tant de hardieſſe par cet obſcur Methodius?

Hiſt. de Lorraine de D. Calmet, tom. 1. pag. 7.

Je vais plus loin, & parcourant les Ecrivains des ſiécles antérieurs au tems que je regarde comme l'origine de la tradition, j'y découvre des lueurs qui m'en annoncent la fauſſeté, & qui enfin deviennent une lumiére aſſez vive pour me donner lieu de prononcer ſans héſiter: on ne penſoit pas dans ces premiers ſiécles comme on a penſé depuis: ce que j'avois pris d'abord pour la tradition d'une Egliſe reſpectable, n'a été dans ſon origine, qu'une hardie impoſture, & dans ſes ſuites qu'une ignorante ſimplicité.

Telle eſt la méthode que j'ai ſuivie, dans les cours de cette Diſſertation; méthode qui doit néceſſairement mener à la connoiſſance de la vérité. Achevons de la mettre dans tout ſon jour, en prouvant que les anciens monumens hiſtoriques qui nous reſtent, concourent tous à fixer l'Epiſcopat de ſaint Materne au commencement du quatriéme ſiécle.

SECONDE PROPOSITION.

Tous les anciens Monumens hiſtoriques concourent à fixer l'Epiſcopat de ſaint Materne au commencement du quatriéme ſiécle.

ON ne doit pas s'attendre à trouver ici autant de témoignages raſſemblés en faveur de la vérité, que les défenſeurs du ſyſtême que je combats, en ont produits,

dans la premiére Partie de cette Diſſertation, pour appuyer l'erreur. Outre que les Monumens hiſtoriques, d'où l'on peut tirer les premiers, ſont plus rares, parce qu'ils ſont plus anciens, à combien d'altérations n'ont-ils pas été expoſés de la part de ceux qui ſe ſont rendus coupables des innovations dont nous avons parlé ? Des gens qui ne ſe propoſoient rien de moins que de renverſer l'ordre des Dyptiques, n'ont dû laiſſer ſubſiſter des anciens monumens, que ce qui ne contrediſoit pas trop ouvertement leur téméraire projet. C'eſt delà que vient la rareté des véritables Catalogues des Egliſes, tandis que ceux qui ont été falſifiés & corrompus, ſe trouvent par-tout. Cependant la vérité a percé : elle n'a pu être tenue entiérement captive. Des rayons de lumiére échappés peuvent nous aider encore à la reconnoître, malgré les nuages dont on s'eſt efforcé de la couvrir. Ne laiſſons perdre rien, s'il eſt poſſible, de ces traits lumineux.

Tout le monde connoit le fameux paſſage de Sulpice Sévére, rélatif à la perſécution de Marc Aurele, arrivée en l'année 177. *On vit alors pour la premiére fois dans les Gaules*, dit cet Hiſtorien, *la foi cimentée du ſang des Martirs, la Religion ayant été reçue aſſez tard en deçà des Alpes : Tum primùm intra Gallias martyria viſa, ſeriùs trans Alpes Dei Religione ſuſceptâ.* Ce n'eſt pas qu'elle n'y eut peut-être été prêchée dès le ſiécle précédent. Nous avons bien des raiſons de le croire ; & n'en euſſions-nous pas, nous devrions le préſumer du zéle des premiers Prédicateurs de l'Evangile, qui ſans doute n'auront rien négligé, pour éclairer des lumiéres de la Foi une ſi illuſtre portion de l'Empire Romain. Mais ſi les ouvriers Evangéliques annoncerent alors le Chriſtianiſme aux Gaulois, ce fut avec ſi peu de ſuccès, qu'à peine en reſtoit-il des traces vers le milieu du troiſiéme ſiécle.

Sever. Sulp. ſacræ Hiſtoriæ, l. 2.

Gregoire de Tours nous apprend qu'il fallut envoyer en ce tems-là de nouveaux Prédicateurs dans les Gaules. Son témoignage eſt d'autant plus conſidérable, qu'il eſt appuyé ſur les anciens & véritables Actes de ſaint Saturnin. Ces Prédicateurs tous célébres par leur ſainteté, furent au nom-

Greg. Turon. Hiſt. lib. 1. cap. 28.

Antiq. S. Saturnini vita anu. Ruinart. in Act. primorum Martyr. pag. 130.

bre de ſept : ſaint Gatien de Tours, ſaint Trophime d'Arles, ſaint Paul de Narbonne, ſaint Saturnin de Toulouſe, ſaint Denys de Paris, ſaint Auſtremoine de Clermont, ſaint Martial de Limoge : *Decii tempore ſeptem viri Epiſcopi ordinati ad prædicandum in Gallias miſſi ſunt.* Voilà les premiers Evêques qui parurent dans l'intérieur des Gaules, & qu'on a depuis donnés pour des *Diſciples de ſaint Pierre*, ou de ſaint Clément.

Greg. Turon. l. 1. c. 28. cap. ultimo.

Ce que le même Gregoire de Tours raconte de la prédication de ſaint Gatien, & des perſécutions qu'il eut à eſſuyer à Tours, mérite d'être remarqué. *Il trouva*, dit-il, *en arrivant dans cette Ville, les habitans infectés des erreurs de l'Idolâtrie. A la vérité il en gagna quelques-uns à Jeſus-Chriſt ; mais ce fut avec des peines & des travaux incroyables. Obligé de ſe cacher, pour ſe ſouſtraire à la fureur des Payens, dont il étoit connu, ce n'étoit qu'en ſecret qu'il pouvoit aſſembler le peu qu'il y avoit de Chrétiens, dans des grottes ſouterraines, où il célébroit avec eux les divins Myſtéres. Il vécut*, dit-on, *cinquante ans dans ces travaux Apoſtoliques.*

Arrêtons-nous un moment à réfléchir ſur cette deſcription du Chriſtianiſme naiſſant à Tours, & comparons-la avec ce que nous racontent l'Hiſtoire des Archevêques de Treves, & la vie des ſaints Euchaire, Valére & Materne, des ſuccès qu'eut leur prédication, lorſqu'ils arriverent dans la premiére ville des Gaules.

A Tours il n'y a que des croix pour ſaint Gatien : à Treves où réſidoient les principaux Officiers, & les premiers Magiſtrats du département des Gaules, la moiſſon paſſe d'abord les eſpérances. S'il s'éléve quelque perſécution, ce n'eſt que pour un moment : le calme ſuccéde auſſi-tôt après à la tempête. Non-ſeulement dans la Cité de Treves, ſi étendue & ſi peuplée, mais juſques hors de ſon enceinte, & dans la Germanie, (*e*) l'Auteur parle ſans doute des Ger-

(*e*) A s'en tenir au texte de l'Auteur, qui diſtingue ici la Germanie des Gaules, on pourroit croire qu'il entend parler de la grande Germanie, de la Germanie à la droite du Rhin : *Cujus prædicationis tanta fuit inſtantia, ut*

Germanies Gauloiſes ; le nombre des Chrétiens ſurpaſſe bientôt celui des Idolâtres. Faudroit-il d'autres titres pour rendre ſuſpecte la vérité de cette Hiſtoire, ſi elle ne l'étoit déja par tant d'endroits ?

La miſſion de ſaint Materne ne ſe fait pas avec moins de ſuccès dans la Cité de Tongres, ſi nous nous en rapportons à Plaiſant & à nos fabuleuſes Annales, trop fidélement copiées par d'autres Ecrivains. Par-tout le Saint convertit des Payens à milliers : il éléve des Temples à l'honneur du vrai Dieu, à Tongres, à Namur, à Dinant, à Ciney, à Hui, à Walcourt, à Nameche, à Haſtiers ; (*f*) tout cela à la vue des Magiſtrats idolâtres & perſécuteurs, & ſous les yeux de ces Romains ſi ſuperſtitieux, ſi acharnés à pourſuivre dans tout leur vaſte Empire le Chriſtianiſme naiſſant. Mais ceux qui ont compoſé ces mauvais Romans, jugeoient des premiers ſiécles de l'Egliſe, par ce qui ſe paſſoit ſous leurs yeux. L'état de tranquilité où ils voyoient les fidéles de leur tems, leur faiſoit penſer qu'à bien des égards, telle avoit toujours été la face de la Religion. C'eſt faire au reſte trop d'honneur à ces contes mépriſables, que de nous y arrêter plus long-tems. Il me ſuffira d'ajouter, que les ouvrages qui ont donné lieu à cette réflexion, quoique déja mauvais dans leur origine, le ſont devenus bien davantage par les altérations qu'on y a faites dans les ſiécles ſuivans ; ce qui eſt ſur-tout vrai de l'*Hiſtoire des Archevêques de Treves*, étrangement défigurée par les Interpolateurs.

Je dis *par les Interpolateurs ;* car les Moines de ſaint Matthias, continuateurs de cette Hiſtoire, ne paroiſſent point du tout reſponſables des changemens qu'on y a fait. Le

jam tunc per Galliam & Germaniam, Chriſtiani paganos & numero ſuperarent & religione. Geſta Trev. Archiep. in Leibnitii Acceſſ. Hiſt. tom. 1. *p.* 53.

(*f*) Je crois que l'honneur qu'on fait à Haſtiers de lui donner un Temple bâti par ſaint Materne dans le premier ſiécle, tire ſon origine de la Chartre pour la fondation de cette Abbaïe. On peut voir cette Chartre dans Grammaye, pag. 67. & dans la collection d'Aubert le Mire, tom. 2. pag. 2. Perſonne n'ignore combien les Moines d'Haſtiers ont été habiles à contrefaire les Chartres. Celle dont nous parlons, eſt leur chef-d'œuvre : preſque tous les titres de faux imaginables s'y trouvent raſſemblés.

principal de ces changemens, qui regarde les Evêques inſérés entre ſaint Materne & ſaint Agréce, n'avoit pas encore trouvé croyance au douziéme ſiécle, dans l'eſprit de celui des continuateurs qui travailloit à l'hiſtoire de l'Archevêque Bauduin; puiſque malgré le préjugé dominant alors, il ne craint point de donner ſaint Agréce pour le quatriéme des Evêques de Treves: *Agritio IV. Epiſcoporum Trevirenſium.* S'il ſemble héſiter, en ajoutant ces autres mots: *Quorum nomina cognita habemus*, c'eſt que réellement rien n'étoit ſi difficile que de concilier la place qu'il donnoit à ſaint Agréce dans les Dyptiques, avec l'idée commune qui faiſoit remonter ſes trois prédéceſſeurs juſqu'au premier ſiécle. Dans l'embarras où l'on devoit être à ce ſujet, & qui faiſoit dire aux uns, que la ſucceſſion avoit été interrompue, aux autres qu'il y avoit un nombre d'Evêques, dont on ignoroit juſqu'aux noms, l'Auteur ne pouvoit guères s'exprimer autrement qu'il a fait. Ce qui étonne, c'eſt que les Copiſtes de cette Hiſtoire, qui ſavoient ſi bien ajuſter toutes choſes à leur ſyſtême, n'aient pas fait diſparoître ces mots qui le renverſent entiérement. Mais il n'appartient qu'à la vérité, toujours ſimple, de ne ſe démentir jamais.

Vet. Script. & monum. tom. 4. pag. 187.

A combien de Diplômes accordés par les Papes, & par les Empereurs à l'Egliſe de Treves, ne peut-on pas appliquer cette réflexion? On y voit, dans l'expoſé, que ſes trois premiers Paſteurs furent envoyés par l'Apôtre ſaint Pierre. Ce ſentiment avoit prévalu: on n'oublioit rien pour l'accréditer. (*g*) Mais après les noms de ces trois Saints,

(*g*) Toute la force des Reſcrits des Papes & des Souverains, conſiſte dans le diſpoſitif, & ne s'étend nullement à la partie de ces Reſcrits, qui renferme les motifs expoſés dans les Requêtes. C'eſt ce que répond le Pere Sirmond à l'autorité d'une Chartre de Dagobert donnée en faveur de l'Abbaïe de ſaint Maximin: *Quod igitur ad Dagoberti pro ſancto Maximino diploma ſpectat, idem, opinor, judicium eſſe debet, ac reliquorum omnium, quæ à Pontificibus, vel à Principibus prodeunt. Quæ ſingula in iis quæ ſtatuunt, aut quæ concedunt, vim ac auctoritatem obtinent; in cæteris quæ ſibi ab aliis expoſita narrant, fidem non aliam faciunt, quàm eorum fuerit qui expoſuerunt. Incerta autem & falſa plerumque ſuggeri haud dubium eſt. Epiſt. P. Sirmondi ad P. Wiltheim. Oper Sirmondi, tom. 4. pag. 699.*

on lit tout de ſuite, dans les mêmes Actes, les noms des ſaints Agréce, Maximin, Paulin, &c. donnés conſtamment pour ſucceſſeurs immédiats des ſaints Euchaire, Valére & Materne, ſans que jamais il y ſoit fait mention de ces phantômes d'Evêques, qu'on n'oſoit encore montrer au grand jour.

Hiſt. Trev. Diplom. tom. 1. pag. 305, 313, 386, &c.

L'ancien Auteur de la vie de ſaint Maximin, écrite au huitiéme ſiécle, s'exprime ſur cette ſucceſſion, de la même maniére que les Actes dont nous venons de parler. C'eſt en rapportant un miracle arrivé, dans le tems qu'on tranſportoit le corps du Saint d'Aquitaine à Treves. Une femme poſſédée du malin Eſprit, ſe trouva ſur ſon paſſage à Yvoy, & s'écria, adreſſant la parole à ceux de Treves, qui accompagnoient les reliques de leur ſaint Paſteur: N'étoit-ce pas déja aſſez des ſaints Euchaire, Valére & Materne, & du bienheureux Agréce qui tourmentent ſi furieuſement les Démons? Pourquoi encore ce ſaint Maximin? *Numquid non ſufficiebant vobis ſancti Dei Eucharius, Valerius & Maternus, & beatus Agritius, quos Damones ut violentos paterentur tortores, &c.* Cette femme, ou, ſi l'on veut, le Démon à qui elle ſervoit d'organe, étoit, comme on voit, dans la même ignorance que les premiers Hiſtoriens des Archevêques de Treves, à l'égard des Evêques ſuppoſés: car il eſt évident que l'Auteur de l'ancienne vie de ſaint Maximin, a prétendu nommer de ſuite les Paſteurs de ce grand Diocéſe.

Vita S. Maximini, auctore Lupo Ferrarienſi, apud Sur. 29 Mati.

Mais ce qui met le ſceau à ces différens témoignages, eſt un catalogue ancien des Archevêques de Treves, conſervé dans la bibliothéque de ſaint Guiſlain, en Hainaut. Il eſt de la fin du dixiéme ſiécle. Le dernier Evêque qui y eſt nommé, eſt Ludolphe, élu en 994. Mgr. l'Evêque de Myriophitie, Suffragant de Treves, qui a découvert ce catalogue, en ſuivant les traces que lui avoit montré le Pere Mabillon, vient de le faire imprimer dans ſon grand Ouvrage intitulé: *Hiſtoria Trevirenſis diplomatica*, où on le trouve tom. 1. pag. 24. Saint Agréce y eſt donné pour ſucceſſeur de ſaint Materne, & l'on n'y lit le nom d'aucun des

vingt-trois Evêques. Ce titre, fût-il unique, prouveroit invinciblement que la ſucceſſion des Evêques de Treves eſt telle que nous l'avons repréſentée. Car 1°. ce catalogue eſt plus ancien qu'aucun autre que nous connoiſſions. 2°. Tout s'y rapporte avec la plus grande juſteſſe aux monumens de l'hiſtoire les plus inconteſtables, & ſe lie parfaitement avec les obſervations que nous avons faites juſqu'ici. Ces circonſtances ne ſe rencontrent dans aucun autre catalogue. Celui de la Reine de Suéde, ceux que nous ont donné Democharès, Claude Robert, Merſſæus, Cratepolius, Bucelin, &c. ſont beaucoup plus modernes, & ne peuvent ni s'accorder enſemble, ni avec les témoignages des anciens Ecrivains, ni avec les catalogues des autres Egliſes.

Il ſemble que ceux de Treves & de Liége devroient être parfaitement rélatifs, puiſqu'outre ſaint Materne, qui leur eſt commun, ces deux Egliſes comptent encore huit autres Evêques qui l'ont été tout à la fois de Treves & de Liége. Mais ſi l'on veut connoître combien l'eſprit d'erreur eſt inconſéquent, que l'on compare les Catalogues de ces Egliſes, & qu'on les rapproche l'un de l'autre. La confrontation en eſt trop curieuſe, pour qu'on ne nous ſache pas gré de l'avoir faite ici. On verra s'il eſt auſſi honorable à ces Egliſes, que quelques Ecrivains l'ont prétendu, de n'avoir pas de vuide dans leurs Dyptiques, tandis qu'on en trouve dans la ſucceſſion des Evêques de la plupart des autres ſiéges.

Bucherii Belg. Roman. pag. 196.

Catalogue des Evêques de Treves.		*Catalogue des Evêques de Tongres.*
Saint Materne mort en - - 130.		Saint Materne mort en - - 130.
Quinze Evêques entre ſaint Materne & ſaint Navite qui ſuit.		Dans ce Catalogue le ſucceſſeur immédiat de S. Materne eſt S. Navite qui ſuit.
Saint Navite mort en - - - 283.		Saint Navite mort en - - - 180.
Saint Marcel en - - - - - 287.		Saint Marcel en - - - - 190.
Saint Metropole	*On ignore à Treves l'année de leur mort.*	Saint Metropole en - - - - 217.
Saint Severin		Saint Severin en - - - - 236.
Saint Florentin		Saint Florentin en - - - - 251.
Saint Martin		Saint Martin en - - - - 276.
Saint Maximin		Saint Maximin en - - - - 289.
Saint Valentin		Saint Valentin en - - - - 300.
Saint Agrèce vivoit en - - 314.		Saint Servais, &c.

Hiſt. de Luxemb. tom. 1. pièces juſtif. pag. 1 & 11.

Une combinaiſon de dattes auſſi ſinguliére quand il eſt queſtion du même fait, méritoit, ce ſemble, une bonne & ſavante note. Sans ce ſecours quel moyen d'imaginer que ſaint Navite, (*b*) comme Evêque de Tongres, ſoit mort en 180, tandis qu'on le voit encore Evêque de Treves en 283. ? que le même ſaint Navite ait été à Tongres ſucceſſeur immédiat de ſaint Materne, & qu'à Treves il y ait eu entre ſaint Materne & lui quinze autres Evêques ? Je donne aux plus habiles Critiques à faire cette conciliation.

Il n'y a qu'un moyen tout ſimple d'en venir à bout, c'eſt de convenir de bonne foi, que les deux catalogues ont été fabriqués au hazard, de les réformer, & d'en retrancher les Evêques que la crédulité, ou l'impoſture y ont fait entrer, contre la foi des Dyptiques. Alors ſaint Agréce ſe trouvera à ſa vraie place, rapproché de ſaint Materne ſon prédéceſſeur immédiat, lequel aura quitté le gouvernement de l'Egliſe de Treves en 311 ou 312, pour prendre celui de l'Evêché de Cologne. Or, ſaint Agréce ayant vêcu en 314, le ſaint Materne du quatriéme ſiécle eſt donc le ſeul véritable, & les ſaints Euchaire & Valére ſes prédéceſſeurs, ne ſeront venus à Treves, ou ſi l'on veut, n'en auront été Evêques que bien avant dans le troiſiéme ſiécle; ce qui eſt conforme aux paſſages de Sulpice Sévére, & de Gregoire de Tours, que j'ai cités plus haut.

Democharès, quoique moderne, me fournit un nouveau moyen d'appuyer cette conſéquence, en nommant

(*b*) Le Pere Foullon, ſavant Hiſtorien de Liége, a imaginé un ſyſtême, qu'il croit propre à lever toutes les difficultés concernant ce ſaint Navite. C'eſt de ſuppoſer, qu'auſſi-tôt après la mort de ſaint Materne, le Saint gouverna l'Egliſe de Tongres, non pas en qualité d'Evêque; car le Pere Foullon reconnoit les quinze Evêques qui ſiégerent à Treves, pour Paſteurs des Tongrois; mais comme un ſimple Prêtre repréſentant l'Evêque, tel à peu près qu'eſt aujourd'hui un Vicaire-Général. L'expédient n'eſt pas mauvais, comme on voit. C'eſt dommage que ce ne ſoit qu'un ſyſtême, qui manque même de vraiſemblance. Un Vicaire-Général, qui rempliroit cette place ſous quinze Evêques conſécutifs, & qui enſuite deviendroit lui-même Evêque, & gouverneroit encore dix ans entiers, ſeroit un phénoméne aſſez ſingulier. Avoir expoſé une pareille idée, dont il ne paroit pas d'ailleurs la plus légére trace dans les anciens monumens, n'eſt-ce pas l'avoir refutée ? *Foullon, Hiſt. Leod. tom.* 1. *pag.* 33.

pour premier Evêque de Cologne le même ſaint Materne qui l'avoit été de Treves. Il y a lieu de croire qu'en écrivant ce que je viens de rapporter, Democharès avoit devant les yeux quelqu'un des anciens catalogues de l'Egliſe de Cologne, ou peut-être les Actes de ſaint Gereon, dont nous parlerons bientôt. Quoiqu'il en ſoit, c'eſt Ephratas qu'il donne pour ſucceſſeur de ſaint Materne; ce qui ne peut convenir qu'à celui du quatriéme ſiécle. C'eſt au reſte le Cardinal Baronius, qui fait lui-même cette derniére réflexion. Il auroit pu la porter plus loin; mais ce grand Homme étoit trop rempli de l'idée des deux ſaints Maternes pour achever de tirer la conſéquence. J'oſe cependant le dire avec tout le reſpect dû au ſaint & ſavant Annaliſte de l'Egliſe: le préjugé ſeul pouvoit fonder cette idée.

Lib. de Sacrificio Miſſæ, tom. 2. cap. 33.

Baron. in Not. ad 14 Septemb.

Tout nous montre le véritable Materne, le ſaint Materne du quatriéme ſiécle. Il en eſt parlé dans l'Hiſtoire Eccléſiaſtique d'Euſébe, dans les Actes du Concile d'Arles, dans ce qu'Optat de Mileve nous a rapporté du Concile de Rome tenu ſous Miltiade. C'eſt du même ſaint Materne que les Martyrologes des Egliſes de Treves, de Cologne & de Liége font mention le 14 de Septembre; & c'eſt dans une note ſur les Saints de ce jour, que Baronius remarque qu'on fait ce Saint prédéceſſeur d'Ephratas; circonſtance qui, encore un coup, ne peut convenir au prétendu ſaint Materne du premier ſiécle, puiſqu'Ephratas, ſoit qu'il ait réellement exiſté, ſoit que ce ſoit un autre phantôme d'Evêque réaliſé par des Ecrivains modernes, ne peut appartenir qu'au quatriéme ſiécle.

Euſeb. Hiſtor. Eccleſ. lib. 10. cap. 5. Harduin. Concil. tom. 1. pag. 632. Baron. Annal. ad an. 313. n. 25. Optat. Milev. lib. 1. adv. Parmen. edit. Dupini pag. 20.

Mais je veux que tout ce que je viens d'avancer, ne ſoit pas. Suppoſons pour un moment que la fête que l'Egliſe célébre le 14 de Septembre, ait pour objet un premier ſaint Materne, un ſaint Materne Diſciple de ſaint Pierre, & ignoré de toute l'antiquité. Voilà donc le Materne du quatriéme ſiécle, cet Evêque ſi célébre par les ſervices qu'il a rendus à la Religion, inconnu dans les faſtes de l'Egliſe, & laiſſé ſans culte, dans un tems où à peine trouvera-t'on un Evêque qui ne ſoit honoré com-

Digitized by Google

me Saint. Car il eſt notoire qu'à Cologne on ne révére qu'un ſeul ſaint Materne. Il l'eſt de même que les Savans de ce Diocéſe conviennent que les plus anciens monumens de leur Egliſe ne reconnoiſſent qu'un ſeul Evêque de ce nom. Et qu'on ne diſe pas que le ſentiment de ces Savans eſt nouveau. Nous avons une preuve convaincante qu'on penſoit autrefois à cet égard, de la même maniére qu'aujourd'hui.

Les Actes de ſaint Gereon nous la fourniront cette preuve. Quoiqu'Helinand Moine de Citeaux au treiziéme ſiécle, les ait publiés tels que nous les avons à préſent, Baronius nous apprend qu'ils ſont néanmoins beaucoup plus anciens. On y lit que ſaint Evergiſle doit être compté pour le troiſiéme Evêque de Cologne : *Igitur ſanctus Maternus Trevirorum Epiſcopus, Agrippinæ Coloniæ primus Paſtor, dignis gubernaculis rexit..... Hujus ſedis Antiſtes nobis cognitorum tertius, ſancti Severini Confeſſoris Chriſti ſucceſſor nomine Evergiſlus.* Si l'on veut que ces mots : *Nobis cognitorum*, marquent un ou deux Evêques, dont les noms ſeroient demeurés inconnus, je ne m'y oppoſe pas. Il peut y avoir eu (en ſuppoſant même qu'Ephratas, ou quelqu'autre que ce ſoit, fût chaſſé de ſon ſiége en 346) plus d'un Evêque entre ſaint Materne & Evergiſle, qui vivoit en 423. Mais il faut être d'autant plus réſervé ſur ces Evêques inconnus, que nous ſavons que ſaint Severin gouverna très-long-tems l'Egliſe de Cologne. Alberic lui donne juſqu'à cinquante-quatre ans d'Epiſcopat. Voilà donc encore une fois ſaint Materne, le premier Evêque de Cologne, celui qui l'avoit été de Treves, déclaré appartenir au quatriéme ſiécle.

Act. S. Gereonis apud Surium, tom. 5. pag. 758.

Act. Sanct. ad 13 Maii, p. 210.

Mais que deviendront dans cette ſuppoſition les preuves tendantes à établir que le Chriſtianiſme fut préché dans les Gaules dès le ſecond ſiécle de Jeſus-Chriſt, & peut-être auparavant ? Je répons qu'elles ſubſiſteront, & que ce que je viens d'avancer, n'y donne aucune atteinte. Je l'ai déja inſinué : je ne prétens pas que la Religion Chrétienne n'ait été connue dans les Gaules, qu'à l'arrivée des

ſept Evêques, dont parle Gregoire de Tours. Je ſuis perſuadé au contraire que ſaint Irenée, ſaint Photin & leurs Compagnons annoncerent l'Evangile à Lyon, à Vienne & dans les endroits voiſins, & que peut-être d'autres Miſſionnaires travaillerent auſſi alors à planter la foi ailleurs. Mais je ſuis en même-tems convaincu qu'elle ne s'y ſoutint pas long-tems, & qu'avant que de jetter de profondes racines, elle fut arrachée par la violence de la perſécution. Les Evêques envoyés vers le milieu du troiſiéme ſiécle, s'efforcerent de ranimer cette précieuſe ſemence: mais ſoit que les momens marqués par la Providence pour la converſion des Gaulois, ne fuſſent point encore arrivés, ſoit pour quelqu'autre raiſon que nous ignorons, ces ſaints Evêques travaillerent beaucoup, & recueillirent peu. Quand ſaint Martin arriva dans les Gaules, à peine y trouva-t'il un petit nombre de perſonnes qui euſſent connoiſſance de nos ſaints Myſtéres. Ce fut ce grand Evêque, ce ſaint Apôtre de la France, qui par ſes travaux, dignes des premiers Apôtres de Jeſus-Chriſt, extirpa l'idolâtrie des Gaules, & en fit une des plus floriſſantes portions de la Chrétienté.

Poiſſ. ſeptem Epiſc. ad Radeg. tom. 3. Concil. Harduini, pag. 371.

Antiq. S. Saturnini vita ap. Ruinart. in Actis primorum Martyr. pag. 130.

Tous les monumens hiſtoriques concourent au reſte à établir le ſyſtême que nous avons ſoutenu juſqu'ici. L'Egliſe de Reims eſt dans le même cas que celles de Treves, de Cologne & de Tongres. On a voulu faire remonter ſon origine juſqu'aux tems voiſins des Apôtres, & ſes premiers Evêques Sixte & Sinnice ſont du nombre de ceux que Baronius croit avoir été envoyés par ſaint Pierre, pour prêcher l'Evangile dans les Gaules. Cependant on voit dans une ancienne vie de ces Saints, qu'ils ne vinrent à Reims qu'après le martyre des ſaints Creſpin & Creſpinien, arrivé bien avant dans le troiſiéme ſiécle.

Acta Sanctor. 8 Jan. pag. 460.

C'eſt auſſi ce qu'on lit dans la Chronique d'Alberic de trois Fontaines, qui ajoute que *Bethauſius*, ou Imbetauſe, quatriéme Evêque de Reims, vivoit du tems du grand Conſtantin, & qu'il aſſiſta en 314. au Concile d'Arles: *Poſt mortem Criſpini & Criſpiniani, miſſi ſunt à Româ ſancti iſti*

iſti Sixtus & Sinnicius, primi Remenſium Archiepiſcopi..... Tertius Remenſis Archiepiſcopus Amanſius, quartus Bethauſius in iſto tempore magni Conſtantini, & interfuit Concilio Arelatenſi primo. De ſorte qu'au commencement du quatriéme ſiécle, on en étoit à Reims, auſſi-bien qu'à Treves, au quatriéme Evêque. Il me ſeroit aiſé d'étendre la même remarque à la plupart des autres Egliſes des Gaules, & de prouver que l'ordre de ſucceſſion des Evêques eſt par-tout rélatif à celui des Diocéſes dont je viens de parler. Mais cette diſcuſſion m'éloigneroit trop de mon ſujet. Ce que j'ai déja dit, eſt plus que ſuffiſant pour le but que je me ſuis propoſé.

Chron. Alberici, edit. Leibnitii, ad an. 336. pag. 24 & 26.

SECONDE DISSERTATION,

Où l'on examine s'il y a eu des Evêques de Tongres avant ſaint Servais, & ſi après ce Saint le ſiége Epiſcopal des Tongrois a été transferé à Maeſtricht.

LA Diſſertation précédente dans laquelle nous avons tâché de déterminer l'époque de l'Epiſcopat de ſaint Materne, étoit un préliminaire indiſpenſablement requis à l'examen de la matiére que nous allons traiter. Car ſoit que ce ſaint Evêque ait ſuccédé immédiatement aux ſaints Euchaire & Valére, ſes prédéceſſeurs, ſoit qu'entre ceux-ci & ſaint Materne il y ait eu un intervalle dans la ſucceſſion, ce qu'on ne peut guères préſumer, il n'en eſt pas moins certain, que c'eſt de l'Epiſcopat de ce dernier, qu'il faut datter la prédication de la foi Chrétienne chez les Tongrois, & peu de tems après l'érection d'un Evêché à Tongres.

On convient aſſez unanimement que ſaint Materne fut d'abord Evêque des Cités de Treves, de Cologne & de Tongres, & qu'après avoir établi pour la premiére de ces

trois Cités un Paſteur particulier, que nous croyons avoir été ſaint Agréce, il ſe borna au gouvernement ſpirituel des deux autres, où ſon zéle devoit avoir dequoi s'exercer, puiſqu'elles renfermoient toute la ſeconde Germanie, l'une des plus conſidérables Provinces des Gaules.

Cependant on ne ſauroit conclurre delà que ſaint Materne, à parler dans la rigueur, ait été le premier Evêque de Tongres. On peut dire, & il eſt vrai, que le Saint fut le premier Apôtre des Tongrois, le premier même qui travailla efficacement à leur faire connoître Jeſus-Chriſt. Mais c'étoit en qualité d'Evêque de Cologne que ſaint Materne étendoit ſes ſoins juſqu'à la Cité de Tongres, (*i*) comme c'avoit été en qualité d'Evêque de Treves qu'il avoit d'abord préché l'Evangile aux peuples de la Cité de Cologne, avant qu'il en devînt le Paſteur propre & titulaire.

Buzberii Diſſert. Hiſt. ad calcem, tom. 1. Chapeauville, pag. 11 & 17.

C'eſt à quoi n'ont pas fait aſſez d'attention la plupart des Savans de Liége, qui mettent ſaint Materne à la tête de leurs Evêques, comme ſi les Tongrois euſſent eu alors un Evêque particulier différent de celui de Cologne. Tongres devenue depuis une Ville Epiſcopale, ne l'étoit point encore en ce tems-là. Elle n'obtint cet honneur qu'après la mort de ſaint Materne, que l'on trouve toujours appellé Evêque de Cologne, & jamais Evêque de Tongres, dans les Actes les plus anciens, où il eſt fait mention de ce Saint.

Euſeb. Hiſtor. Eccleſ. lib. 10. cap. 5.

Ainſi, quoique ce ſoit au commencement du quatriéme ſiécle, qu'on doive rapporter la converſion des Tongrois à la Religion Chrétienne, ce ne fut cependant qu'après la mort de ſaint Materne, leur Apôtre & leur Pere en Jeſus-Chriſt, que Tongres joignit à ſes autres prérogatives l'honneur de devenir une Ville Epiſcopale, le ſiége d'un Evêque propre & particulier de la nation, à laquelle cette Ville célébre donnoit ſon nom; en un mot, d'être dans

Optat. Milev. lib. 1. contra Parmen.

Act. Concil. Arelat.

(*i*) *Non quòd Maternus tribus Epiſcopatibus ſimul præfuerit, ſed uni præfuit, qui poſt modum in tres diſtinctus, & diviſus eſt.* Chapeauville, tom. 1. pag. 19.

ſa Cité, quant au ſpirituel, ce qu'elle y étoit déja dans l'ordre civil.

Cet événement rendroit, ſans doute, bien intéreſſante l'époque de la mort de ſaint Materne, ſi on pouvoit la déterminer avec quelque certitude. Mais c'eſt ſur quoi nous ne pouvons donner que des conjectures. Eſſayons donc d'en faire qui puiſſent du moins atteindre juſqu'au vraiſemblable.

Les Chroniques fabuleuſes qui font mourir ſaint Materne au ſecond ſiécle de l'Ere Chrétienne, marquent ſa mort, les unes à l'année 28, les autres à l'année 30 de ce ſiécle. On a vu dans la Diſſertation précédente, que cette datte eſt inſoutenable, puiſque le Saint vivoit encore au quatriéme ſiécle. Mais ſi en la réformant dans ce qu'elle a d'évidemment faux, on fixoit la mort de ſaint Materne à l'an 328, ſe tromperoit-on de beaucoup? Je dis à l'an 328, plutôt qu'à l'an 330, parce qu'en ce point l'autorité de l'ancienne Chronique de Treves doit l'emporter ſur celle de Gilles d'Orval; qui la copie en bien des endroits, & qui s'en éloigne ici ſans raiſon. Il eſt peu de fables où l'on n'entrevoie quelques traces de la vérité. La Chronique de Treves ne mérite, il eſt vrai, aucune croyance ſur la plupart des faits qui ont rapport à la matiére que nous examinons : mais il ne s'enſuit pas delà que tout ce qu'on y lit, ſoit faux. Il y a quelques-uns de ces faits dont la fauſſeté ſaute aux yeux. Il y en a que le déſir d'illuſtrer leur Egliſe par une plus grande antiquité, a pu porter les Auteurs de la Chronique à imaginer, ou du moins à adopter trop légérement. Tous ces faits ſont, ſans doute, ſuſpects. Ils ſont même détruits par une foule de faits oppoſés, avec leſquels ils ne ſauroient ſubſiſter. Mais la datte dont il eſt ici queſtion, ne porte avec ſoi aucun caractére de faux; elle n'eſt combattue par aucune autorité que l'on ſache; elle s'ajuſte très-bien avec ce que l'on connoit de la vie de ſaint Materne : les Auteurs de la Chronique, les Interpolateurs n'ont pas eu le moindre intérêt à la donner préférable-

Geſta Trevir. Archiep. Ægid. aureæ Vallis.

ment à aucune autre, pour celle de la mort du Saint. Dès que par la premiére partie de cette datte, ils avoient gagné deux ſiécles, le reſte leur étoit indifférent. Il eût même été plus commode pour eux de la rapprocher des premiéres années du ſiécle, que de l'en éloigner. Par-là ſans s'écarter de leur but, ni rien perdre de ce que les Actes du Saint ont de merveilleux dans leur ouvrage, ils auroient évité l'inconvénient de prolonger au delà de cent ans la durée de ſa vie. Il falloit donc qu'il y eût, du tems de ces Ecrivains, une tradition orale, ou même, ſi l'on veut, une tradition écrite qui les obligeât à préférer l'année 28 du ſiécle à une autre année. Ce qui nous porte à croire que cette année eſt en effet la véritable datte de la mort de ſaint Materne, c'eſt que nous ſommes perſuadés que ſaint Servais a été après lui le Paſteur propre des Tongrois, & le premier Evêque titulaire de Tongres.

Juſques-là cette Cité n'avoit eu d'autre Paſteur que celui de Cologne. On peut croire qu'après la mort de ſaint Materne, le nombre des Chrétiens s'étant conſidérablement augmenté dans la Cité de Tongres, les Tongrois, peuple nombreux, & qui ne le cédoit en rien à aucun autre des Gaules, demanderent pour leur Cité un Evêque particulier, comme ils en voyoient dans la plupart des autres Cités. Gouvernés encore durant quatre à cinq ans par le ſucceſſeur de ſaint Materne à Cologne, ils auront vraiſemblablement obtenu leur demande vers l'année 335, tems auquel Henſchenius croit qu'on peut placer le commencement de l'Epiſcopat de ſaint Servais.

Acta Sanctor. tom. 3. Maii, p. 313. col. 1.

Il n'eſt pas beſoin d'avertir que je ne fais ici que donner mes conjectures. Mais ſi l'on y prend garde, la liaiſon étroite qu'elles ont avec les époques connues de l'âge de ſaint Materne, & de l'Epiſcopat de ſaint Servais, met ces conjectures bien près de la vérité. Plus je les examine, moins je vois qu'on puiſſe y oppoſer rien de ſolide. Ce ne ſera pas du moins la diſtinction des deux ſaints Maternes, dont l'un auroit vêcu au premier ſiécle, & l'autre au quatriéme. Après ce qui a été dit là-deſſus, cette

diſtinction ne peut plus être regardée que comme une chimére. Dira-t'on que c'eſt ſans aucun fondement que je prolonge la vie de ſaint Materne juſqu'en 328 ? Il eſt vrai que je n'ai nulle autre preuve à cet égard, que le témoignage de la Chronique de Treves. Mais ceux qui pourroient entreprendre de combattre mon opinion, n'auront pas ſur ce point plus d'avantage que moi. Ils ſeront réduits, comme je le ſuis, à conjecturer. Eſt-ce le faire trop légérement que d'avancer qu'un Evêque de Cologne, qui en 314 étoit en état d'aller à Arles, après avoir été l'année d'auparavant à Rome, ait pu vivre juſqu'en 328, quand d'ailleurs on ignore abſolument de combien d'années il étoit âgé, dans le tems qu'il entreprit ces longs & pénibles voyages ? Les partiſans de l'ancien ſyſtême n'y regardent pas de ſi près, eux qui font venir de Rome leur prétendu premier ſaint Materne en l'année 54 de Jeſus-Chriſt, & qui placent ſa mort à l'année 28, ou 30 du ſiécle ſuivant.

Après tout, quand il ſeroit prouvé, comme il ne l'eſt pas, que ſaint Materne mourut avant l'an 328, quelle conſéquence en réſulteroit-il contre le ſyſtême que j'ai embraſſé, ſavoir que ſaint Servais (*k*) gouverna après lui l'Egliſe de Tongres, & en fut le premier Evêque ? Je n'aurois en ce cas qu'à abandonner Henſchenius pour m'attacher au Pere Boucher, qui a cru avec quelques Ecrivains Liégeois, qu'on pouvoit placer ſaint Servais dès l'année 312 ſur le ſiége Epiſcopal de Tongres, ſans s'em-

Bucherii Diſp. Hiſtor. ad calcem tom. 1. Collect. Chapeauville, p. 22.

Hiſt. de Liége, par le P. Bouille, tom. 1. pag. 5.

(*k*) Pluſieurs Ecrivains aſſez anciens ont fait vivre ſaint Servais trois ſiécles entiers. Tout le monde regarde aujourd'hui cette opinion comme une fable. Mais cette fable ne viendroit-elle pas de celle qui fait remonter l'époque de ſaint Materne juſqu'au premier ſiécle de l'Ere Chrétienne ? Comme on ne pouvoit ignorer que ſaint Servais avoit ſuivi de bien près ſaint Materne dans le gouvernement de l'Egliſe de Tongres, & que d'ailleurs on ſavoit par des monumens inconteſtables, que ſaint Servais avoit vécu bien avant dans le quatriéme ſiécle, on ſe ſera peut-être aviſé de faire vivre ce dernier autant de tems qu'il en falloit pour rapprocher les deux termes, l'époque fauſſe de ſaint Materne, & la véritable de ſaint Servais. D'autres qui auront ſenti combien une ſi longue vie choquoit la vraiſemblance, auront imaginé le ſyſtême des huit Evêques.

barraſſer ſi par-là il donnoit au Saint ſoixante & douze ans d'Epiſcopat. Mais ce ſentiment n'eſt guères vraiſemblable, & prouve bien que quelque habile que ſoit un Ecrivain, il n'eſt point d'inconſéquence où il ne ſe précipite, quand une fois il a manqué le point fixe de la vérité.

Hiſt. Eccl. Fulcovii, tom. 1. pag. 50.

Cependant ne diſſimulons pas que les Dyptiques de Liége fourniſſent matiére à une objection, qui pourroit paroître plus preſſante que celle dont je viens de parler. On y trouve entre ſaint Materne & ſaint Servais huit autres Evêques. Que deviendront-ils dans l'opinion que je ſoutiens ? Les placer avant ſaint Materne, l'Apôtre des Tongrois, c'eſt donner des Evêques à un peuple encore Idolâtre, c'eſt renverſer la tradition, qui établit ſaint Materne le Pere en Jeſus-Chriſt, & le premier Paſteur de ce Peuple : tradition reſpectable, dont la vérité s'annonce depuis tant de ſiécles, & par tant de voix. Changera-t'on l'ordre des Dyptiques, en faiſant ſuccéder les huit Evêques à ſaint Servais ? Il en réſultera un autre inconvénient. Saint Servais a déja ſes ſucceſſeurs nommés dans les Dyptiques, la plupart plus connus, ſans comparaiſon, que les huit Evêques. L'objection, comme on voit, eſt embarraſſante, de quelque façon qu'on s'y prenne pour y répondre, ſoit qu'on veuille mettre ces Evêques avant ſaint Materne, ſoit qu'on les range dans les Dyptiques après ſaint Servais.

Cependant dès qu'il eſt décidé par les monumens de l'Hiſtoire les moins ſuſpects, que ſaint Materne, le ſeul de ce nom qui ait été Evêque de Treves & de Cologne, & qui ait gouverné l'Egliſe de Tongres, vivoit en 314, il n'eſt pas poſſible de conſerver aux huit Evêques la place qu'ils occupent dans le Catalogue des Evêques de Tongres. L'intervalle entre ſaint Materne, quand on ſuppoſeroit qu'il mourut en 315, ou 316, & le commencement de l'Epiſcopat de ſaint Servais eſt trop court pour y placer huit Evêques.

Il n'y a donc qu'un moyen de ſe débarraſſer de cette difficulté ; c'eſt d'effacer dans les Dyptiques les noms de ces Evêques, qui n'ont pu y être admis, qu'afin de rem-

plir le vuide qu'on y introduiſoit, en reculant de plus de deux ſiécles la fondation de l'Egliſe de Tongres. Je ne ſuis pas le premier qui ait entrepris d'enlever les huit Evêques à cette Egliſe. Le Pere Bouchet qui a ſi vivement défendu ſon antiquité fabuleuſe, n'a pas héſité à renvoyer ces huit Evêques à Treves, & à donner ſaint Servais pour le premier Evêque de Tongres, dans un ouvrage adopté par Chapeauville, & inſéré dans ſon Recueil. Toute la différence qu'il y a entre le ſyſtême de ce Savant & le mien, c'eſt que trompé par des preuves, dont on a depuis reconnu le foible, il fait gouverner pendant deux ſiécles, les Tongrois par les Evêques de Treves, au lieu que je leur attribue un Evêque particulier, preſque auſſi-tôt qu'ils eurent embraſſé la Religion Chrétienne. Mais de ce que le Pere Bouchet a avancé, il réſulte toujours qu'il ne voyoit rien dans les écrits des anciens, qu'il connoiſſoit auſſi-bien qu'aucun autre de ſon tems, qui pût faire revendiquer aux Tongrois les huit Evêques dont nous parlons.

Ægid. Brebovii Diſput. Hiſt. de primis Tungr. Epiſc. ad calcem tomi primi Collect. Chapeauvil. pag. 22 & 25.

Exegeſ. tom. 7. Act. Sanct. Mart. pag. 27. col. 1.

Henſchenius, au contraire, les adjuge toujours à l'Egliſe de Tongres. Ce ſavant Agiographe, que le plan de ſes études obligeoit de les étendre plus loin que Boucher, comprenoit parfaitement l'impoſſibilité de faire entrer huit Evêques de plus dans le Catalogue des Evêques de Treves. Auſſi rejetta-t'il conſtamment cette opinion. Mais préoccupé de celle qui faiſoit remonter deux ſiécles plus haut l'ancienneté de l'Egliſe de Tongres, il ne trouvoit nulle difficulté de les donner à cette derniére, par la ſeule raiſon qu'il falloit trouver des Evêques, pour remplir deux ſiécles d'une ancienneté qu'on lui prêtoit gratuitement.

Je dis par la ſeule raiſon de remplir ce vuide de deux ſiécles, que Boucher rempliſſoit auſſi à ſa façon. Car ſi l'on examine les Actes, ou l'hiſtoire de ceux des huit Evêques, qu'Henſchenius & ſes ſucceſſeurs ont publiés dans le grand Recueil des *Actes des Saints*, on n'y verra nulle preuve, nulle raiſon ſolide ſur quoi l'on puiſſe s'autoriſer à les conſerver dans les Dyptiques de Liége.

Les Actes de ſaint Martin, dit Henſchenius, ont été

écrits trop long-tems après la mort du Saint, pour qu'on puiſſe prudemment y ajouter foi : *Hæc acta pluribus ſæculis poſt rem geſtam ſcripta, ideo fidei non magnæ.* Ceux de ſaint Maximin, de ſaint Valentin & de ſaint Marcel manquent d'autorité par le même endroit. Tout ce qu'on peut en dire, c'eſt qu'ils ſont tous trois honorés comme Saints. Ont-ils été Evêques, Confeſſeurs ou Martyrs, c'eſt ſur quoi les Bollandiſtes n'oſeroient prononcer. Le Pere du Sollier ne parle pas plus avantageuſement de la légende de ſaint Navite. Il aſſure qu'il n'y a aucun fond à faire ſur ce qu'on y rapporte de ce Saint, de ſes actions, de l'âge où il a vêcu, de ſon *Epiſcopat : In quibus omnibus tantùmdem medullæ, quantùm in cæteris, quæ huc uſque de ipſius Epiſcopatu, ætate & geſtis, operoſiùs quàm veriùs collegimus.* Ce Pere, l'un des plus grands Critiques de ſon ſiécle, parloit d'autant plus franchement, que ni lui, ni les autres Agiographes, ſes confreres, ne penſoient plus ſur l'ancienneté des Egliſes de Treves, de Cologne & de Tongres, de la même maniére que leurs prédéceſſeurs.

Acta Sanctor. tom. 4. Jun. pag. 69.

Acta Sanctor. tom. 2. Sept. pag. 222.

Acta Sanctor. 7 Julii, pag. 465.

Ce ſeroit donc inutilement qu'on chercheroit dans les Actes des huit Evêques dequoi s'autoriſer à les placer dans les Dyptiques de Liége ; ces Actes de l'aveu des ſavans Jéſuites d'Anvers, n'ayant nulle autorité, & n'offrant partout que des contrariétés & des incertitudes.

Les mêmes défauts ſe rencontrent dans ce que la plupart des Hiſtoriens ont écrit des huit Evêques. Tout y eſt obſcurité, contradiction, fables ; oſerai-je l'ajouter ? puérilités. Plaiſant, mauvais Ecrivain, qui a néanmoins donné le ton à beaucoup d'autres, en parle d'une maniére tout-à-fait ridicule. Si on veut l'en croire, ſaint Materne étoit Lombard d'origine, & fils d'un Comte de Pavie, au ſurplus l'un des ſeptante-deux Diſciples ; ſaint Navite étoit neveu d'un Roi des Tongrois ; ſaint Métropole fils d'un Duc de Lorraine ; ſaint Severin du Comte de Louvain ; ſaint Martin de celui de Namur ; ſaint Marcel & ſaint Florent éleverent en l'honneur du vrai Dieu des Egliſes à Tongres, où l'on en comptoit de leur tems dix

à

à douze, dédiées les unes aux Apôtres ſaint Jean l'Evangéliſte, ſaint Jacques, & ſaint André, d'autres à la bienheureuſe Vierge & à ſaint Materne: tout cela dès le milieu du troiſiéme ſiécle. Cet Ecrivain croyoit, ſans doute, que le monde avoit toujours été la même allure, & que les trois premiers ſiécles de l'Ere Chrétienne ne différoient en rien de celui où il vivoit. Mais laiſſons là Plaiſant, & voyons ce que des Hiſtoriens plus ſenſés ont dit des huit Evêques.

L'Annaliſte de Treves prétend avec Boucher, qu'ils appartiennent à ſon Egliſe, fondé ſur ce que leurs noms ſe trouvent dans les Catalogues de Treves & dans l'ancienne Chronique des Archevêques. J'ai fait voir dans la Diſſertation précédente, de quelle façon ils y étoient entrés, près de cent ans après qu'Harigére les eût montrés pour la premiére fois, non pas comme Evêques de Treves, mais comme Evêques de Tongres. Cependant le Pere Brower n'en regarde pas moins ces Evêques comme appartenans à ſon Egliſe de Treves. Il prétend que ce fut dans cette premiére Ville des Gaules, qu'ils furent inhumés, après y avoir reçu l'honneur du martyre. Saint Valentin eſt le ſeul qu'il convienne avoir été enterré à Tongres. Ce que ſon opinion a peut-être de plus ſingulier, c'eſt qu'il fait ſouffrir le martyre au même ſaint Valentin, & à ſaint Maximin, ſon prédéceſſeur, vers l'an 321. dans le tems que l'Egliſe jouiſſoit d'une paix profonde, ſous la protection du grand Conſtantin.

Ann. Trevirenſes Brower i, pag. 168, &c.

D'un autre côté on lit dans l'ouvrage de Gilles d'Orval, & dans tous les Hiſtoriens Liégeois, que les huit Evêques ont eu leurs tombeaux à Tongres, & que ſaint Servais, lorſqu'il quitta cette Ville pour ſe retirer à Maſtricht, eut grand ſoin d'y tranſporter leurs oſſemens ſacrés. Que de contrariétés dans ces différens Ecrivains! Il n'eſt pas juſqu'au martyre des huit Evêques, ſi poſitivement affirmé par Brower, qui ne ſoit conteſté. Saint Martin & ſaint Valentin, les ſeuls d'entre eux dont l'Egliſe de Liége ait fait mémoire, n'ont jamais été reconnus qu'en qualité de Confeſſeurs. On peut voir ce qu'Henſchenius a écrit d'une fête

Collect. Chapeauvil. tom. 1. pag. 23 & 43.

Ibid. pag. 24. Bucher. Belg. Rom. pag. 196. col. 1.

qui ſe célébroit autrefois le 6 de Février à Maſtricht, ſous le rit double, pour honorer la mémoire des Saints qui repoſent en cette Ville. Ces Saints avoient une collecte, ou oraiſon commune, dans laquelle étoient rappellés les noms des ſaints Martin & Valentin, avec la qualité de *Confeſſeurs*, ſans qu'on y fit aucune mention de celle d'*Evêques*, & encore moins d'*Evêques de Tongres*. Je me trompe fort, ou cette omiſſion fait beaucoup en faveur de l'opinion que je ſoutiens, & pourroit donner lieu de préſumer que le ſentiment qui fait de ces deux Saints, deux Evêques de Tongres, n'a prévalu que bien tard, quoique ſaint Martin paſſe pour l'Apôtre de la Hesbaie, & qu'on diſe qu'Ogier le Danois (*l*) a fait bâtir une Chapelle en ſon honneur au village d'Horion, à l'endroit appellé encore aujourd'hui, *le pas de ſaint Martin*. Si cette hiſtoire eſt véritable, ce ſaint Martin aura été apparemment quelque ſaint Miſſionnaire aſſocié aux travaux de ſaint Materne, ou de quelqu'un de ſes ſucceſſeurs. Mais le nom ſeul d'*Ogier le Danois*, Héros fameux dans nos anciens Romans, pourroit rendre la tradition ſuſpecte.

Acta Sanctor. tom. 3. Maii, p. 216. col. 2.

Mais qui ſont donc ces huit Saints reconnus pour tels par les Bollandiſtes, & par tous les Ecrivains qui ont traité de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique de Treves & de Liége ? Ma réponſe eſt toute ſimple. Qui ſont les quinze Saints que preſque tous les Savans de nos jours reconnoiſſent avoir été inſérés ſans aucune raiſon, avec nos huit Saints, dans le Catalogue des Evêques de Treves, & de pluſieurs deſquels cette Egliſe fait néanmoins la fête ? Qui étoit ce ſaint Celſe, qu'on a décoré du nom d'Evêque de Treves

(*l*) Ogier ſurnommé *le Danois*, ſi célébre dans le Roman de l'Archevêque Turpin, & dans d'autres ouvrages fabuleux, fut un des Capitaines de Charlemagne. Il ſe fit Moine dans l'Abbaïe de ſaint Faron, lez Meaux, & y mourut en odeur de ſainteté. On voit encore ſon tombeau dans cette Abbaïe. Quelques Hiſtoriens, & entre autres Mantelius, prétendent que cet Ogier, *Danois de naiſſance*, fut gratifié par Charlemagne du Comté de Loz, en recompenſe de ſes ſervices, vers l'année 801. C'eſt une fable. Le Pere Mabillon prouve qu'il avoit déja embraſſé l'état Monaſtique en 781. Du reſte, il n'a pas plus été *Danois*, que Comte de Loz. *Ann. Benedict. lib. 27. num. L. Acta Sanct. Ord. S. Benedict. ſæculo 4. parte 1. pag.* 617. & 625.

dans l'onziéme ſiécle, quoiqu'on n'eût pas le moindre ſoupçon de cette qualité au dixiéme, lors de la découverte de ſon tombeau ? La réponſe qu'on fera à ces queſtions, ſi elle me paroit ſatisfaiſante, ſera la mienne. En l'attendant, je dirai ce qu'on a dit de quelques-uns de ces prétendus Evêques de Treves & de Tongres, que ce ſont des Saints honorés en d'autres Egliſes, dont on a voulu groſſir les Dyptiques de ces deux Diocéſes, qu'on ne trouvoit pas aſſez remplis ; que ce ſont des Evêques régionaires, des Miſſionnaires, des Martyrs, des Confeſſeurs, qu'on connoiſſoit autrefois, & qu'on ne connoit plus aujourd'hui. Si ces réponſes ne contentent pas, j'en ai une plus courte. Ce n'eſt point à moi à répondre à ces difficultés, ni à rendre compte d'un ſyſtême, que des gens oiſifs, ou ſimples, ont imaginé, & où tout ſe dément.

D. Calmet, Hiſt. de Lorraine, tom. 1. pag. 7.

En deux mots : ſaint Materne premier Evêque de Cologne, & l'Apôtre des Tongrois, floriſſoit en 314. Rien n'empêche de croire qu'il ait vêcu juſqu'en 328. ce qui s'accorde avec le commencement de l'Epiſcopat de ſaint Servais, & exclut en même-tems les huit Evêques de la place qu'on leur a donnée dans les Dyptiques de Liége. Veut-on que ſaint Materne ſoit mort dix ou douze ans plutôt ? Je ne m'y oppoſe pas, pourvu qu'on le prouve. En ce cas, ou je reculerai avec Boucher & les Ecrivains Liégeois, l'époque de l'Epiſcopat de ſaint Servais, ou je conſentirai qu'entre ce Saint & ſaint Materne, on mette ſaint Martin & ſaint Valentin, les deux ſeuls d'entre les huit Evêques, dont on ait fait autrefois mémoire, dans une Egliſe du Diocéſe de Liége. Mais dans cette ſuppoſition il demeurera toujours vrai, qu'il ne ſe trouve pas la moindre preuve à alléguer, ni au ſujet de leur Epiſcopat, ni du ſiécle où ils ont vêcu. C'eſt pouſſer la condeſcendance auſſi loin qu'elle puiſſe aller, peut-être même au delà des bornes que preſcrit la vérité.

Fullon. Hiſtor. Leod. tom. 1. pag. 50.

S'il ſe trouvoit des perſonnes qui ſe formaliſaſſent du peu d'égard que j'ai eu dans tout ce que je viens d'avan-

cer, pour l'antiquité de l'Egliſe de Liége, je les prie de conſidérer, qu'une Egliſe ſi célébre n'a pas beſoin d'un faux éclat pour être illuſtrée. Je ne lui ôte rien que ce que l'impoſture, ou la ſimplicité lui avoient attribué. Preſque toutes les autres Egliſes des Gaules ſont à cet égard dans le même cas que l'Egliſe de Liége. On croyoit généralement au commencement du dernier ſiécle, que ces Egliſes avoient eu pour fondateurs des Diſciples de l'Apôtre ſaint Pierre, ou de ſes ſucceſſeurs immédiats. La renaiſſance des bonnes études, & la découverte d'une infinité de monumens hiſtoriques enſevelis autrefois dans la pouſſiére des Bibliothéques, ont diſſipé l'illuſion. Il eſt démontré aujourd'hui, autant qu'un point d'Hiſtoire eſt ſuſceptible de démonſtration, que les Egliſes de Reims, de Rouen, de Paris, de Mets, de Toul, de Verdun, de Soiſſons, d'Amiens, de Châlons, de Beauvais, de Cambrai, d'Arras, de Tournai, ont été fondées, quelques-unes dans le troiſiéme ſiécle, la plupart dans le quatriéme & dans le cinquiéme. Il en eſt de même des Egliſes de Treves & de Cologne. L'époque de ſaint Materne eſt auſſi liée avec leur fondation, qu'avec celle de l'Egliſe de Tongres.

Ajoutons que cette époque une fois fixée au commencement du quatriéme ſiécle, tout eſt éclairci, tout s'arrange de ſoi-même dans les Dyptiques de Liége. On voit la ſuite des ſucceſſeurs de ſaint Servais couler ſans interruption. Agricolaüs, Urſicin, Deſigné, René, Supplice, Quirille, Euchaire, Falcon, pour la fin du quatriéme ſiécle & pour le cinquiéme. Le même Falcon, Euchaire, Domitien, Monulphe, ou Mondolf, Gandulphe, ou Gondon, Perpéte, Ebregiſe, (ſi celui-ci eſt différent de l'Evêque de Cologne de même nom) & Jean l'Agneau rempliſſent le ſixiéme, & partie du ſeptiéme, juſqu'au tems que ſaint Amand fut élevé ſur le ſiége Epiſcopal.

Bucher. Diſſert. ad calcem tomi primi Chapeauvil. pag. 50.

Epiſt. dedicat. Anſelmi D. Annoni. Ibid. p. 2.

Il n'eſt pas beſoin dans ce ſyſtême de recourir comme ont fait le Pere Boucher, & l'Annaliſte moderne de Liége, à je ne ſais quelle interruption qu'on prétend être arrivée

Le P. Bouille, Hiſt. de la ville & pays de Liége, p. 8.

dans la ſucceſſion des Evêques, depuis la mort de ſaint Servais, juſqu'au tems de l'Evêque Agricolaüs, placé, dit-on, ſur le ſiége Epiſcopal par les ſoins de ſaint Remi. Cette interruption eſt ſi peu vraiſemblable, qu'il a fallu, pour la faire paſſer, ſuppoſer que pendant une partie du tems que le même ſaint Remi ſiégea à Reims, huit Evêques, ſavoir, Agricolaüs, Urſicin, Deſigné, René, Supplice, Quirille, Euchaire, & Falcon occuperent ſucceſſivement le ſiége Epiſcopal de Liége. A qui perſuadera-t'on de pareilles abſurdités, imaginées ſans néceſſité, comme ſans fondement, puiſque les Evêques qu'on vient de nommer, ſont en nombre plus que ſuffiſant pour remplir l'intervalle, durant lequel on veut que le ſiége Epiſcopal ait été vaquant?

Les autres difficultés qu'ont à ſurmonter ceux qui veulent expliquer les Dyptiques en ſuivant l'ancien ſyſtême, ſont peut-être encore plus embarraſſantes. Henſchenius, ce Critique ſi habile, ne ſait preſque de quelle maniére s'en tirer. Il doute, il s'arrête à chaque pas. Tantôt il ſoupçonne que les huit Evêques ne l'ont été que de Tongres, & que c'eſt ou l'impoſture, ou l'ignorance qui les a fait entrer dans les catalogues de Treves. *Diatriba de Epiſcopatu, & Epiſcopis Trajecti ad Moſam, pag.* 84. Un moment après cette idée ne le contente plus. Suppoſé, ajouta-t'il, que ces catalogues n'aient point été corrompus, il faudra donc dire que les huit Evêques de Tongres, entre ſaint Materne & ſaint Servais, ont eu les mêmes noms que ceux que portoient dans le même tems huit Evêques de Treves; & que comme il y a eu un ſaint Materne dans les Dyptiques de cette Egliſe, il y en aura eu auſſi alors un autre dans les Dyptiques de Tongres. On croiroit qu'il n'a plus qu'un pas à faire pour trouver la vérité : point du tout : il ſe rabat ſur l'opinion commune, & ſes incertitudes l'accompagnent juſqu'à la fin.

L'embarras du Pere Boucher n'eſt pas moins grand que celui du Pere Henſchenius. Qu'on liſe la Diſſertation qu'il a faite ſur cette matiére, & qu'on trouvera à la fin du

premier volume de la Collection de Chapeauville, on y verra combien il ſe tourmente pour rendre ſon ſyſtême plauſible. Il y revient dans une addition inſérée à la fin du ſecond volume. Il s'explique; il ſe retracte; on ſent qu'il ne ſait à quoi s'en tenir, & qu'il ne fait qu'aller à tâtons au milieu des ténébres dont il eſt enveloppé. Le déſeſpoir d'en ſortir, lui arrache preſque l'aveu de la vérité. Que dis-je? il le fait cet aveu, ſans avoir le courage de l'appliquer à l'Egliſe de Liége, tant les préjugés, & je ne ſais quel reſpect humain ont de force ſur les meilleurs eſprits & les plus éclairés. *Tout eſt plein*, dit-il, *de contradictions & d'ambiguités dans la plupart des catalogues des anciennes Egliſes. Ce qu'on y lit touchant les premiers Evêques, reſſemble plus aux rêveries des Poëtes, qu'à la vérité de l'Hiſtoire. Il ne faut attribuer le cahos & le déſordre qui regnent dans ces catalogues, qu'à l'envie qu'ont eu ces Egliſes de faire remonter leur origine juſqu'au tems des Apôtres. C'eſt donc une néceſſité d'en revenir au ſentiment de Gregoire de Tours, & de reconnoître avec cet ancien Hiſtorien, que la plus grande partie des Egliſes des Gaules n'ont eu des Evêques, que vers le milieu du troiſiéme ſiécle, ſous l'empire de Dece : Planè in Gregorii Turonenſis ſententiam concedo, majori Galliarum parti Epiſcopos circa imperium Decii, ſeu anno* 250. *primùm Româ tranſmiſſos.*

Bucherii additio ad calcem tomi ſecundi Collect. Chapeauvil.

Ce n'eſt pas ſeulement dans l'endroit que nous avons cité que Boucher fait cet aveu. Il le repéte encore dans ſon grand ouvrage : *Et ſunt deinceps* (depuis l'année 250.) *pleniores Gallicorum Epiſcoporum indiculi .... prorſus ut non adeo rejiciendi videantur, qui Gallicanos Paſtores hinc maximè ordiendos cenſent.*

Bucherii Belgium Rom. pag. 202. *col.* 2.

Je ne crains point d'avancer que ce même aveu les ſucceſſeurs de Bollandus & d'Henſchenius l'ont fait auſſi pour ces deux ſavans Ecrivains. On a déja vu ce que le Pere du Sollier penſoit à cet égard. Le Bollandiſte qui a donné les Actes de ſaint Manſuet, ne s'écarte pas du ſentiment de ce Pere. Bollandus, dit-il, dans les Actes de ſaint Valére, au 29 de Janvier, reconnoit que ce Saint, auſſi-bien

Acta Sanctor. tom. 6. *Junii, part.* 2. *pag.* 68.

que ſaint Materne ſon ſucceſſeur, ont reçu leur miſſion de l'Apôtre ſaint Pierre ; mais il n'a pas examiné cette matiére, qu'on traitera plus exactement en parlant de ſaint Materne au 14 de Septembre, ou de ſaint Euchaire au 8 de Décembre. *Bollandus ad diem 29 Januarii, ubi de ſancto Valerio ſecundo Trevirenſium Antiſtite egit, admiſit eum cum deceſſore ſuo ſancto Materno, ab Apoſtolorum Principe miſſum fuiſſe ; at queſtionem non examinavit. Procul dubio id facturus eſt qui ad 14 Septembris de Materno, vel ad 8 Decembris de Euchario ſcribet.*

Acta Sanctor. tom. 1. Septemb. pag. 640. col. 2.

Pour achever ce qui regarde la matiére que j'ai entrepris de traiter dans cette Diſſertation, il me reſte à dire quelque choſe ſur une diſpute commencée vers le milieu du dernier ſiécle, & renouvellée depuis quelques années par Mr. le Baron de Craſſier, Ecrivain Liégeois, qui a prétendu enlever à la ville de Maſtricht l'honneur d'avoir été, avant Liége, le Siége de nos Evêques.

Le Pere Boucher, Jéſuite, eſt le premier qui ait avancé qu'il n'y a jamais eu d'Evêché dans cette Ville. Ce qu'il y a de ſingulier dans ſon opinion, c'eſt qu'il reconnoit en même-tems, que ſaint Servais eſt le premier Evêque de Tongres, & qu'avant ſa mort ce Saint ſe retira à Maſtricht, où généralement tous ſes ſucceſſeurs ont réſidé après lui, juſques vers l'an 720. que le ſiége Epiſcopal fut transféré à Liége. De ſorte que cet Ecrivain a cru qu'il ſuffiſoit que le premier Evêque de Tongres eût ſéjourné une partie de ſa vie dans cette Ville, alors la Capitale du Pays, pour lui aſſurer, pendant pluſieurs ſiécles que les Evêques en ont été abſens, le titre & les prérogatives de Ville Epiſcopale. Car c'eſt là l'unique raiſon ſur laquelle il ait fondé ſa prétention, la premiére fois qu'il l'a propoſée. Il en a depuis apporté une autre dans ſon *Belgium Romanum*, qui ne me paroit pas meilleure. Nous l'examinerons plus tard avec les autres difficultés qu'on oppoſe aux défenſeurs de l'Evêché de Maſtricht.

Diſput. Hiſtor. ad calcem tomi 1. Chapeauvil. pag. 48.

Belg. Roman. pag. 372.

Cependant ce n'eſt ni par ces raiſons, ni par d'autres ſemblables, que cette diſpute peut être terminée. Comme il

s'agit ici d'une pure queſtion de fait, il n'y a que des preuves de même nature qui puiſſent l'éclaircir. Si les témoignages des Ecrivains, je dis des Ecrivains anciens, décident en faveur de Tongres, Tongres demeure en poſſeſſion du ſiége Epiſcopal. Si, au contraire, ces témoignages ſont pour Maſtricht, toutes les raiſons de droit & de convenance qu'on pourroit y oppoſer, n'empêcheront pas que Maſtricht ne l'emporte. On aura eu tort, ſi l'on veut, de placer en cette Ville le ſiége Epiſcopal; mais il y aura été placé, & cela ſuffit. Ce ſont donc ces témoignages ſeuls, bien entendus, & appréciés à leur juſte valeur, qui doivent vuider ce procès, ſi ſingulier dans ſon eſpéce, qu'on ne conçoit pas trop comment ce qui en fait le fond, a pu devenir un objet de conteſtation.

Il l'a été néanmoins, & il l'eſt encore. Des hommes célébres par leur érudition, ont pris parti pour ou contre. Chacun a produit des autorités en faveur de ſon ſentiment; d'où il eſt arrivé que cette diſpute, comme beaucoup d'autres, eſt devenue plus obſcure, plus embrouillée, à meſure qu'on a travaillé davantage à l'éclaircir.

Le Pere Boucher n'eut pas plutôt avancé ſon opinion ſur l'Evêché de Maſtricht, qu'il trouva des défenſeurs. Les Peres Roberti, (*m*) Fiſen, & Foulon, Jéſuites Liégeois, ſe mirent en devoir de le ſeconder. Tout ce qu'il y avoit de gens de Lettres dans le pays de Liége ſe joignirent à eux: je ne vois pas trop par quel motif. Maſtricht n'étant pas un endroit plus étranger que Tongres au pays de Liége, & en ayant même été long-tems la premiére & la principale Ville, il ſemble fort indifférent que ce ſoit delà, ou de Tongres que les Liégeois tiennent immédiatement leurs Evêques. Quoiqu'il en ſoit, Henſchenius, Jéſuite Flamand, très-connu par ſes ouvrages, & par l'étendue de ſon érudition, s'oppoſa ſeul à cette eſpéce de ligue, & oſa prendre la défenſe de Maſtricht dans un écrit intitulé: *Diatriba de*

Mém. de Trévoux, Sept. 1740.

(*m*) Le P. Roberti n'étoit pas né à Liége; mais le long ſéjour qu'il a fait en cette Ville, peut le faire regarder comme Liégeois.

de Epiſcopis Trajectenſibus. Il fut depuis réimprimé ſous un autre titre dans les *Acta Sanctorum*, à la tête du 7 tome de Mai. Cet ouvrage impoſa alors ſilence aux contradicteurs, & a depuis réuni les ſuffrages des Savans étrangers en faveur de Maſtricht.

Mabillon de re Diplom. lib. 4. n. 144.

D. Ruinart. Les derniers Editeurs de Gallia Chriſtiana.

La conteſtation ſur l'Evêché de cette Ville paroiſſoit finie. L'autorité & le nom d'Henſchenius, le poids des raiſons, l'aveu tacite des Liégeois, tout concouroit à faire penſer qu'il n'y avoit plus qu'un ſentiment là-deſſus, lorſqu'en 1738. Mr. le Baron de Craſſier entreprit la réviſion du procès, en donnant deux Diſſertations contre le ſentiment d'Henſchenius & l'Evêché de Maſtricht. Elles ne demeurerent pas long-tems ſans réponſe. Le Pere Dolmans, & un autre de ſes Confreres les réfuterent auſſitôt; le premier dans deux Ecrits imprimés à Anvers & à Louvain; l'autre dans un diſcours qu'on lit à la tête des Actes de ſaint Remacle. Le Pere Bertholet, auſſi Jéſuite, a pris le parti du Baron de Craſſier, dans une Diſſertation qu'on trouve au 6 vol. de l'Hiſtoire de Luxembourg. C'eſt le grand nombre de Jéſuites qui ont traité cette queſtion pour ou contre, qui a donné occaſion au Baron de Craſſier de l'appeller une *Queſtion Jéſuitique*; & il n'eſt pas aiſé de deviner par quel autre endroit ce nom auroit pu lui convenir.

Acta Sanctor. tom. 1. Septemb. pag. 675.

Cette diſpute célébre par le nombre & par la qualité des contendans, ne fut dans ſon origine qu'une diſpute de mots. Boucher ne lui donne pas un autre nom : *Eam ego de nomine, magis quàm de re, quæſtionem haud in magno pono diſcrimine.* Je penſe à ce ſujet de même que le Pere Boucher, & j'ajoute à ſa maniére de penſer que la diverſité apparente qu'on voit dans les textes des Auteurs qu'on cite de part & d'autre, ne vient que d'une équivoque, d'un ſimple mal-entendu. Dès-là qu'il eſt conſtant que pluſieurs Ecrivains de poids, contemporains, ou preſque contemporains, ont donné aux ſucceſſeurs de ſaint Servais la qualité d'*Evêques de Maſtricht*, n'eſt-il pas évident qu'il y a eu dans cette Ville un ſiége Epiſco-

Belg. Roman. pag. 372. col. 1.

pal ? Qu'eſt-ce qui auroit pu induire ces Ecrivains en erreur ? Un fait de la nature de celui-là a-t'il jamais pu être douteux, ou ſuſceptible de diſpute ? Ignoroit-on, & pouvoit-on ignorer où étoit l'Evêché, l'Egliſe mere, la Cathédrale du Diocéſe ? Sont-ce là des choſes ſujettes à conteſtation ?

Or, c'eſt un fait conſtant que beaucoup d'Ecrivains anciens ont donné le nom d'*Evêques de Maſtricht* à cette ſuite de Prélats qui y ont tenu leur ſiége. Nous avons leurs témoignages : ils ſont dans toutes les Bibliothéques. Rapportons-en quelques-uns : il n'en faut qu'un petit nombre de bien expreſſifs pour amener la concluſion que je prétens en tirer.

Anſelme Chanoine de Liége, qui a fait l'hiſtoire de nos Evêques, débute pas ſuppoſer que pluſieurs d'entre eux l'ont été de Maſtricht : *Hùc uſque*, dit-il, *geſta Tungrenſium, Trajectenſiumque Pontificum ſunt digeſta.*

Collect. Chapeauvil. tom. 1. pag. 99.

Sigebert Moine de Gemblours, en parlant de ſaint Servais, dit que le ſaint Evêque ayant appris par révélation, que Tongres devoit être détruite, il abandonna cette Ville pour ſe retirer à Maſtricht, où il tranſporta le ſiége Epiſcopal : *Ideò relictâ Tungrenſi urbe, quæ evertenda erat, ad Trajectum ſedem Epiſcopalem tranſpoſuit.*

Sigeb. Gemblac. ad an. 453.

Saint Domitien ſouſcrivant au Concile d'Auvergne, ſigne en cette maniére : *Domitianus in Chriſti nomine Epiſcopus Eccleſiæ Tungrorum, quod eſt Trajectum.* Sa ſouſcription au Concile d'Orléans eſt différente, & ſignifie pourtant la même choſe. Elle ne porte que ces mots : *Domitianus Tungrenſis.* Nous les expliquerons plus bas.

Saint Perpéte & ſaint Ebregiſe ſont appellés Evêques de Maſtricht par Gilles d'Orval : *Poſt ſanctum Perpetuum Trajectenſi Eccleſiæ ſubſtituitur viceſimus quartus Epiſcopus ſanctus Ebregiſus.*

Collect. Chapeauvil. tom. 1. pag. 65 & 66.

L'Envoyé miraculeux qui annonce à Jean ſurnommé l'Agneau, qu'il eſt deſtiné à être le Paſteur des Tongrois, de quelle expreſſion ſe ſert-il pour ſe faire entendre ? lui parle-t'il de Tongres ? Nullement : La ville de Maſtricht,

lui dit-il, a perdu ſon Evêque : vous êtes celui ſur qui le Seigneur a jetté les yeux pour le remplacer : *Oppidum Trajectenſe ſuo viduatum eſt Paſtore, ſtatuit Dominus eo officii te ſublimari honore.* Il faut remarquer que ces mêmes mots, cet Envoyé les avoit entendus d'un Ange : c'eſt du moins ce que dit Harigére. On doit donc les regarder comme un oracle venu du Ciel. Cependant tout céleſte qu'étoit le langage du Pelerin étranger, Jean l'Agneau le comprit fort bien. On ne le vit point en peine de ce que ſignifioit ce *Paſteur de Maſtricht.* Au contraire, ſa réponſe ſuppoſe que le langage du Pays étoit ſur ce point conforme au langage d'en haut. Je ſais, répondit-il, que Maſtricht a perdu ſon Evêque : *Oppidum quidem Trajectenſe non eſt ignotum mihi carere Pontifice.* Que peut-on repliquer à une pareille autorité ?

Collect. Chapeauvil. tom. 1. pag. 69 & 70.

Ibid.

Saint Amand dans l'ancien Martyrologe de l'Abbaïe de ce nom, n'a pas d'autre titre que celui d'Evêque de Maſtricht : *In Pabulâ, Elnone Monaſterio, depoſitio ſancti Amandi Trajectenſis Epiſcopi & Confeſſoris.* C'eſt auſſi la qualité que lui donne Baudemond, Ecrivain contemporain de la vie du Saint : *His itageſtis.... Trajectenſium Epiſcopus feliciter migravit ad Dominum. Rex igitur hujus venerabilis viri compertens obitum, ſanctum accerſire fecit Amandum, congregatâque multitudine Sacerdotum, populique turbâ non modicâ, ad regendam Trajectenſium Eccleſiam eum præpoſuit.* Harigére en parle de la même maniére, auſſi-bien que l'Abbé & les Moines de ſaint Amand, dans une lettre écrite, au commencement du douziéme ſiécle, aux Chanoines de Maſtricht : *Trajectenſis Eccleſiæ Trajectenſis Antiſtitis communis patris noſtri Beati Amandi..... Filia.....* Que d'autorités réunies ! Il eſt vrai que le Moine de Gemblours ſemble les contredire, en appellant ſaint Amand Evêque de Tongres : *Sanctus Amandus Tungrenſis Epiſcopus, Epiſcopatu poſthabito, verbi inſtat officio.* Mais la Chronique de Tours explique ce que c'eſt que cet Evêché de Tongres, par ces mots qu'on y lit : *Amandus Tungrenſis Epiſcopus, id eſt, Trajectenſis.* C'eſt auſſi la maniére dont s'exprime une Chronique abrégée de Liége : *Sancta*

Ibid. pag. 77.

Acta Sanctor. Ord. S. Benedict. tom. 2. pag. 635. edit. Venetæ.

Chapeauvil. Collect. tom. 1. p. 78.

Thesaur. nov. Anecdot. tom. 1. pag. 377.

Sigeb. Gemblac. ad an. 638.

Vet. Script. & monum. tom. 5. pag. 945.

Thesaur. nov. Anecdot. tom. 3. pag. 1403. *Ita sacrum velamen, unâ cum filiâ, & multis Virginibus, de manu sancti Amandi Episcopi Tungrensis, vel Trajectensis, suscepit.*

Saint Remacle est appellé indifféremment Evêque de Tongres & Evêque de Maſtricht : *Surgens igitur*, dit l'Auteur de la vie de ce Saint, *perge ad B. Remaclum Pontificem Tungrensis Ecclesiæ.* Au contraire, Gilles d'Orval, & la Chronique de Lobbes assurent que saint Remacle fut investi de l'Evêché de Maſtricht : *Remaclus Cathedram Trajectensis Ecclesiæ suscepit. S. Remaclus ordinatur Trajectensis Episcopus.* Le Pere Mabillon réduit le texte tiré de la vie du Saint à sa juſte valeur, dans une note qu'il fait sur cet endroit : *Tungrensium*, dit-il, *id est, Trajectensium.*

Collect. Chapeauvil. tom. 1. pag. 85.

Thesaur. nov. Anecdot. tom. 3. pag. 1411.

Acta Sanctor. Ord. S. Benedict. sæculo 2. p. 1027.

Les témoignages qui regardent saint Theodard, ne sont nullement équivoques : *Eodem tempore oppido Trajectinse Cathedræ Pontificali præsidebat summus Pontifex Theodardus.* C'est le Diacre Godeschalck, Auteur de la vie de saint Lambert, qui s'exprime de la sorte. Alexandre & Anselme, Chanoines de Liége, ne parlent pas différemment : *B. igitur Theodardus.... in Cathedrâ Tungrensi, sive Trajectensi, successit vicesimus octavus.* Le texte d'Anselme paroit copié d'après celui qu'on vient de rapporter : *B. igitur Theodardus... in sede Trajectensi vicesimus octavus.*

Ibid. sæcul. 3. pag. 62.

Vet. Script. & monum. tom. 4. pag. 843.

Collect. Chapeauvil. tom. 1. pag. 100.

A mesure que nous avançons, les textes des Historiens deviennent toujours plus fréquens & plus significatifs. Il y en a un si grand nombre pour saint Lambert & pour saint Hubert, que c'est une nécessité de se borner au choix de trois ou quatre. En voici deux concernant saint Lambert, tirés de l'Ouvrage du Diacre de Liége, Auteur de la vie de ce Saint : *Corpus itaque beatissimi Landeberti pauci qui fideles erant, & evaserunt ex famulis ejus, posuerunt illud in naviculâ, sub vili tegmine operto, & navigantes venerunt usque ad sedem Pontificatûs sui Trajectensis.* Cela parle de soi-même : on n'alloit pas autrefois, non plus qu'aujourd'hui, en batteau de Liége à Tongres. Je ne crois pas du moins que ceux qui pensent que la mer battoit anciennement les murs de cette derniére Ville, poussent la crédulité jusqu'à imaginer qu'elle soit venue jusqu'à Liége.

Acta Sanctor. Ord. S. Benedict. sæculo 3. part. 1. pag. 67.

Digitized by Google

L'autre texte, qui regarde l'Evêque Faramond, intrus à la place de ſaint Lambert, eſt encore plus expreſſif: *Igitur poſt ſeptem annis expletis depoſitus eſt Faramundus de ſede Pontificali, & ejectus eſt de Provinciâ Trajectinſe.* Ce n'eſt pas ſeulement l'Evêché qui tire ici ſon nom de la ville de Maſtricht, c'eſt tout le Diocéſe, ou le diſtrict Eccléſiaſtique. Après des témoignages ſi exprès, il ſeroit ſuperflu de citer Sigebert. *Ibid. pag. 63.*

Finiſſons par ſaint Hubert. Les textes que je vais rapporter, prouvent également pour l'Evêché de Maſtricht, & pour la Tranſlation, dont on s'eſt aviſé de faire deux queſtions différentes, quoiqu'il ſoit évident que ſi le ſiége Epiſcopal a paſſé de Tongres à Maſtricht, il faut bien que ce ſoit de cette derniére Ville que la Tranſlation s'eſt faite à Liége, & non pas de Tongres, où l'Evêché n'étoit plus. Voici ce qu'on lit dans l'hiſtoire de l'Abbaïe de ſaint Hubert: *Eandem Epiſcopii* (Leodienſis) *ſedem B. Pontifex Hubertus ab urbe Tungrenſi olim Trajecti permutatam, ab eodem vico tranſtulit Legiam.* Anſelme & le Martyrologe de l'Abbaïe de ſaint Hubert diſent préciſément la même choſe: *Hic* (S. Hubertus) *cum oſſibus B. Lamberti Leodium tranſtulit ſedem Epiſcopii, quæ eatenus habebatur Trajecti.* Je laiſſe l'extrait du Martyrologe, qu'on peut voir dans la Collection de Chapeauville, *à la page* 131. *Hiſt. Andagin. Monaſt. tom. 4. vet. Scriptor. & monum. p. 917.* *Collect. Chapeauvil. tom. 1. pag. 129.* *Ibid. pag. 131.*

Après des témoignages ſi précis & en ſi grand nombre, n'eſt-il pas étonnant qu'il reſte encore quelque obſcurité ſur la vérité qu'ils établiſſent? Il en reſte cependant, & on forme là-deſſus des objections aſſez plauſibles pour mériter qu'on les réfute. Ces objections ſont de deux ſortes; de droit & de fait. J'appelle objections de droit, celles par où l'on prétend montrer que, ſuivant les loix de l'Egliſe, il ne peut y avoir eu d'Evêché à Maſtricht. Les objections de fait ſont les textes des Ecrivains, qui paroiſſent décider que cette Ville n'a point été en effet une Ville Epiſcopale; mais que cet honneur a toujours été déféré à Tongres, dans le tems même que les Evêques avoient leur réſidence à Maſtricht. Examinons les unes & les autres.

Digitized by Google

Pour commencer par les objections de droit, je demande ce qu'on prétend par cet étalage de loix & de canons, dont les uns ne prouvent évidemment rien, & les autres ne ſemblent prouver quelque choſe, que parce qu'on les prend dans un ſens étranger à la queſtion. Je dis: dont les uns ne prouvent évidemment rien; tel eſt le XIII. Canon des Apôtres, qu'un Critique ne devroit jamais citer ſous ce nom reſpectable, ſans avertir que ces Canons ont été fauſſement attribués aux Apôtres. Tels ſont encore ces Canons, qu'on entaſſe les uns ſur les autres, apparemment pour faire illuſion, puiſque la plupart ayant été faits poſtérieurement à ſaint Servais, ne pouvoient l'obliger.

Mais n'y en a-t'il pas d'antérieurs à ce Saint, qui défendent aux Evêques de paſſer d'un Evêché à un autre? Soit: qu'on prouve donc que ſaint Servais a changé d'Evêché. Eſt-ce en changer que de quitter une Ville de ſon Diocéſe pour s'établir dans une autre du même Diocéſe? Eſt-ce là ce que les anciens Canons défendent, ſur-tout quand il y a de bonnes raiſons, des ordres même du Ciel, comme il y en eut pour ſaint Servais, ſi l'on s'en rapporte aux Hiſtoriens, de faire ce changement? N'eſt-il pas plus clair que le jour, que les Canons n'ont eu pour but que *d'arrêter la cupidité des Evêques, qui d'un Evêché modique auroient voulu paſſer à un Evêché plus riche ou plus diſtingué?* Encore un coup, eſt-ce là le cas où fut ſaint Servais? Abandonna-t'il ſon peuple, ſa Cité, ſon Diocéſe, ſa Paroiſſe; car ces termes ſignifient ici la même choſe? Ne retrouvoit-il pas tout cela à Maſtricht? Et ſes ſucceſſeurs firent-ils autre choſe à cet égard, que ce que lui-même avoit fait, que ce qu'ils ne pouvoient ſe diſpenſer de faire après la deſtruction de Tongres?

Collect. Chiffletii. tom. 1. pag. 43.

Conc. Sardic. tom. 1. Collect. Hardumi, col. 642.

S. Leonis Epiſt. 84.

Thomaſſin Diſciplina Eccleſ. parte 2. lib. 2. cap. 60.

Mais Maſtricht n'étoit pas, dit-on, un endroit dûment qualifié pour en faire une Ville Epiſcopale. *Il n'y avoit qu'un pont flanqué d'un fort pour le ſoutenir. C'eſt pourquoi on l'appelloit, Trajectus ad Moſam.* Or, les Canons défendent d'établir un Evêché dans des endroits ſi peu conſidérables, de peur d'avilir la dignité Epiſcopale: *Ne vileſcat nomen Epiſcopi, & autoritas.*

Hiſt. de Luxembourg, tom. 6. Diſſer. ſur l'Evêché de Maſtricht, pag. 326.

Conc. Sardic. in Collect. Hardumi, tom. 1. col. 642.

Suppoſons pour un moment que Maſtricht fut en effet alors un endroit tel qu'on vient de le dépeindre. Je demande à mon tour à ces zélés défenſeurs des Canons, où ils auroient voulu placer le ſiége Epiſcopal de Tongres, après la ruine entiére de cette Capitale? Connoiſſent-ils d'autres Villes des Tongrois où il eût été plus canoniquement & plus décemment? C'eſt là ma premiére réponſe en attendant la leur.

Examinons à préſent ſur quoi fondé on avance ſi hardiment, qu'il n'y avoit à Maſtricht, au tems de ſaint Servais, qu'*un pont flanqué d'un fort pour le ſoutenir.* D'abord je ne puis me perſuader qu'on ait voulu donner ſérieuſement pour preuve de ce fait, le nom de *Trajectus ad Moſam*, que portoit alors Maſtricht. Car ce nom ſubſiſtant encore aujourd'hui, on en concluroit également, ſi la preuve étoit concluante, que cette Ville n'eſt de nos jours qu'*un pont flanqué d'un fort pour le ſoutenir.* Si c'étoit là une preuve, combien de groſſes Villes, qui doivent leur origine à un pont, paſſeroient encore aujourd'hui pour des bicoques? Il en eſt de ces Villes comme de beaucoup d'autres, dont le commencement a été un Monaſtére, une Egliſe, un camp Romain; avant que d'avoir leurs accroiſſemens, elles ont eu leur berceau. Mais ce ſeroit prendre le change, ou vouloir le donner, que de continuer à les enviſager dans cet état d'enfance, ſi je puis m'exprimer ainſi, quand elles touchent, ou qu'elles ſont parvenues à un âge de maturité & de force.

Telle étoit la ville de Maſtricht dans le tems que ſaint Servais la choiſit pour le lieu de ſa retraite. J'en trouve la preuve dans l'Auteur même dont on a voulu tourner le ſilence en objection. Mais avant que d'en venir à cette preuve, montrons que c'eſt ſans fondement qu'on a cherché à ſe prévaloir contre Maſtricht du ſilence d'Ammien Marcellin.

Cet Hiſtorien en décrivant la ſeconde Germanie, ne parle que des villes de Cologne & de Tongres: d'où l'on a prétendu être en droit d'inférer, qu'elles étoient les ſeu-

les Villes de cette Province des Gaules, & que Maſtricht, par conſéquent, n'étoit pas encore une Ville dans le tems que cette Auteur écrivoit, c'eſt-à-dire, vers l'an 375. durant l'Epiſcopat de ſaint Servais. Voici ſon texte: *Secunda Germania..... Agrippinâ & Tungris munita, Civitatibus amplis, & copioſis.* On a répondu que cet argument négatif ne prouvoit rien, parce que le but d'Ammien Marcellin étoit uniquement de parler des plus groſſes Villes. Je ne ſais ſi on a compris la force de la réponſe; mais elle eſt ſans replique pour quiconque a lu d'Ammien Marcellin autre choſe que ce texte.

Amm Marcellin. lib. 15. c. 11.

Dans l'endroit même d'où il eſt tiré, l'Auteur fait la deſcription de pluſieurs autres Provinces des Gaules. Prenons au hazard celle de la ſeconde Belgique, dans laquelle la *Notice des Gaules*, rédigée dès le commencement du cinquiéme ſiécle, nous apprend qu'il y avoit douze Cités ou Villes principales: car le mot de *Cité*, qui d'abord n'avoit été attribué qu'au Pays, qu'au corps de la nation, commençoit à ſe donner aux premiéres Villes, aux Capitales de ces Pays. De douze Cités dont la ſeconde Belgique étoit compoſée, ſavoir, Reims, qui étoit la Métropole, Soiſſons, Châlons, Vermand, Arras, Cambrai, Tournai, Senlis, Beauvais, Amiens, Terouenne & Boulogne, Ammien Marcellin n'en nomme que trois: *Huic adnexa ſecunda eſt Belgica, quâ Ambiani ſunt, urbs inter alias eminens & Catelauni & Remi.* Il en uſe de même à l'égard de la premiére Belgique, ne faiſant mention que de Treves & de Mets: *Belgica prima Mediomatricos pratendit & Treviros domicilium Principum clarum*, quoique la Notice y ajoute Toul & Verdun.

Ibid.

Il y a plus, & ceci prouvera évidemment que le deſſein de cet Ecrivain, en faiſant la deſcription d'une Province, n'étoit certainement pas de nommer toutes les Villes qui y étoient compriſes. Nous trouvons, dit-il, dans la Province des Sequaniens, la ville des Biſontins) *c'eſt Beſançon*) & celle des Rauraques (*c'eſt l'ancienne Augſt, aujourd'hui détruite*) leſquelles ſont les plus conſidérables entte *beaucoup d'autres Villes du ſecond ordre: Apud Sequanios*

Ibid.

Sequanios Biſontios videmus, & Rauracos, aliis potiores oppidis multis. Voilà donc dans la deſcription de la Province des Sequaniens, *beaucoup de Villes* omiſes, de l'aveu même de l'Auteur. Auroit-on beau jeu après cela, ſi de ces omiſſions on ſe croyoit en droit de conclurre qu'il n'y avoit dans la ſeconde Belgique que les Villes de Reims, d'Amiens & de Châlons; que celles de la premiére ſe bornoient à Treves & à Mets; & qu'enfin Beſançon & Augſt étoient les ſeules qui ſe trouvaſſent chez les Sequaniens.

Le ſilence de la Notice des Gaules ne prouve pas davantage que celui d'Ammien Marcellin. La raiſon en eſt encore plus ſenſible. Il n'y a qu'à jetter les yeux ſur la Notice, pour voir qu'à l'exception de la Sequanoiſe, & de la premiére Lyonnoiſe, où l'on trouve les noms de quelques Villes du ſecond ordre, le Catalogue des quinze autres Provinces n'eſt rempli que par les premiéres Villes, les Capitales de chaque Cité. Il n'eſt donc pas ſurprenant que la ſeconde Germanie n'ayant jamais eu que deux Cités, celle des Ubiens, ou de Cologne, & celle des Tongrois, la Notice ne lui donne auſſi de Villes que Cologne & Tongres.

Ces réponſes paroitront apparemment ſans replique à tout Lecteur qui ne ſera point prévenu. Rendons-les encore plus frappantes, en oppoſant à l'argument négatif tiré d'Ammien Marcellin, un témoignage poſitif de cet Auteur, qui faſſe voir que la Ville de Maſtricht ne lui a pas été auſſi inconnue, que bien des gens voudroient le perſuader.

L'hiſtoire d'Ammien Marcellin n'eſt pas renfermée toute entiére dans le texte où il nomme Cologne & Tongres pour les deux Villes de la ſeconde Germanie. Cependant on ne cite que ce texte, peut-être parce qu'on ne s'eſt pas donné la peine de lire le reſte de l'ouvrage, peut-être auſſi parce qu'on n'a pas voulu voir ce qui y eſt pourtant en termes bien précis. C'eſt au livre 20. chap. 11. où on lit ce qui ſuit: *Julianus Obtricenſimæ oppido propinquabat.* L'édition de Gelenius au lieu d'*Obtricenſimæ* a *Obtricenſi Moſæ oppido.* Mais cette leçon n'étant ni de la plus grande partie des éditions, ni du plus grand nombre des Manuſcrits, tenons-nous-en

Amm. Marcellin. lib. 20. c. 11.

à la premiére. La Ville de Maſtricht pour n'y paroître pas auſſi ouvertement que dans l'*Obtricenſi Moſæ oppido*, n'y eſt pas moins reconnoiſſable. Ce n'eſt point ici au reſte une de ces idées qu'on riſque quelquefois, une propoſition qui ſe nie auſſi aiſément qu'elle s'avance. J'ai de trop bons garants de l'interprétation que je donne à ce texte, pour craindre qu'on la traite d'interprétation hazardée. C'eſt Chifflet dans ſes *Vindiciæ Hiſpanicæ*; c'eſt Cluvier, c'eſt le Pere Boucher, c'eſt l'Editeur des *Panegyrici veteres ad uſum Delphini*; c'eſt l'hiſtorien de Liége Foullon, c'eſt le ſavant Henſchenius, dont le ſentiment régle ici le mien.

Vind. Hiſpan. pag. 42.
Germ. ant. lib. 2. pag. 98.
Diſp. de prim. Tungr. Epiſc. ad calcem Chapeauvil. tom. 1. p. 29.
Panegyr. vet. edit. Venet. pag. 280.
Foullon, Hiſtor. Leod. tom. 1. p. 55.
Acta Sanctor. 13 Maii, p. 210.

Le dernier explique d'une maniére très-ſimple, la formation du mot *Obtricenſimæ*, dont s'eſt ſervi Ammien Marcellin. Maſtricht, dit-il, ſe nomme en Allemand *Obertricht* & *Obtricht*, ce qui ſignifie *trajet*, ou paſſage ſupérieur, (*de la Meuſe*) par oppoſition à Utrecht, appellé *Ondertricht*; & par contraction *Utricht*, le paſſage inférieur (*de la Meuſe.*) Il eſt aiſé de concevoir comment un Ecrivain Latin a pu faire d'*Obtricht*, mot barbare, *Obtriceſimæ*, ou *Obtricenſimæ*. En voilà plus qu'il n'en faut pour juſtifier ce que j'ai avancé, & pour faire voir que Maſtricht étoit au quatriéme ſiécle un endroit où l'on pouvoit placer un ſiége Epiſcopal, ſans violer les loix de l'Égliſe.

Inutilement oppoſeroit-on à une vérité ſi ſolidement établie, la dénomination de *Vicus*, qu'Eginard a donnée à cette Ville. Mr. de Vallois a fort bien remarqué que ces dénominations ſont très-équivoques, & preſque toujours arbitraires; ce qui eſt d'autant plus ſenſible à l'égard de Maſtricht, que pour un Hiſtorien qui a ainſi qualifié cette Ville, on trouvera vingt textes d'autres Ecrivains, qui en ont parlé différemment, tantôt en l'appellant *Caſtrum* & *Municipium*, tantôt *Urbs* & *Oppidum*.

Valeſ. Notitia Gall.

Mr. de Vallois ajoute, & le ſavant Pere Mabillon eſt du même avis, que les Auteurs qui ont traité Maſtricht de *Vicus*, ne ſe ſont ſervis de ce terme, qu'à cauſe de ſon fauxbourg de *Wic*. Il eſt certain qu'Eginard n'y regardoit pas de ſi près, puiſqu'en parlant de Valenciennes, il ne fait pas

De re Diplom. lib. 4. art. 144. pag. 331.

difficulté d'appeller cette Ville un *Bourg* du canton de Famars : *Pagi Fanomartenſis vicum*, quoique d'autres Hiſtoriens du même tems & des tems antérieurs, la nomment indifféremment *Urbem*, *Caſtrum*, *Fiſcum*, *Oppidum*. Il n'y a donc nul fond à faire ſur ces dénominations, ou bien il faudra dire que Maſtricht n'étoit encore qu'un Bourg au dixiéme ſiécle, où cette Ville étoit déja ſi conſidérable, parce que la Chronique de Cambrai attribuée à Balderic, ne l'appelle point d'un autre nom : *Vico Trajectenſi.*

Ibid. art. 140. *pag.* 333.

Collect. Chapéauvil. tom. 1. *pag.* 211.

Chron. Camer. lib. 3. *cap.* 19. *p.* 292.

Qu'on me permette encore deux mots au ſujet de tous ces Canons anciens que l'on cite. On veut en tirer des objections contre la tranſlation de l'Evêché de Tongres à Maſtricht, & l'on ne s'apperçoit pas que ces objections portent directement ſur celle qui ſe fit par ſaint Hubert de Maſtricht à Liége. Qu'étoit, en effet, cette derniére Ville, aujourd'hui ſi grande & ſi floriſſante, lorſque le Saint la choiſit pour y placer le ſiége Epiſcopal ? *Sedemque Epiſcopatûs à Trajecto Leodium tranſtulit.* Apprenons-le d'Anſelme : c'eſt un Ecrivain qui ne doit pas être ſuſpect aux Liégeois. Liége étoit alors ſi peu de choſe, qu'il ne l'appelle qu'*humile Leodium.* C'étoit, dit un autre Hiſtorien, une ferme peu conſidérable : *Villa parvi adhuc nominis.... Leodium dicta ;* tout au plus, un bon hameau : *Viculus, tenuis Vicus*, ſans Egliſe, ſans loix municipales, ſans rien, en un mot, de ce qui caractériſe un endroit un peu fréquenté ; car Liége eſt redevable de tout cela à ſaint Hubert : diſons mieux, ce fut ſaint Hubert qui de rien, ou de preſque rien créa la ville de Liége. Ce Saint en fut-il moins exact obſervateur des Canons ? Non, ſans doute. Pouvoit-il douter qu'en quelque endroit qu'il eût tranſporté le Siége d'un Evêché ſi conſidérable, cet endroit ne fût devenu tout de ſuite tel que les Canons le requeroient pour y recevoir un Evêque ? ce qui arriva alors, arriveroit de même aujourd'hui. Qu'on tranſporte dans le moindre des villages du Pays le ſiége Epiſcopal, le Chapitre, & tout ce qui en eſt inſéparable, ce village tardera-t'il à devenir une Ville, & une Ville qui bientôt après ſera floriſſante ?

Collect. Chapeauvil. p. 131.

Ibid. pag. 129.

Ibid. pag. 336.

Nicolaus Can. Vita S. Lamberti, tom. 1. *Chapeauvil. pag.* 399.

Foullon, Hiſtor. Leod. tom. 1. *pag.* 132.

Voilà, ce me ſemble, une réfutation complette des objections qu'on peut regarder comme objections de droit, parce qu'elles tendent à prouver qu'il n'a pu y avoir d'Evêché à Maſtricht, ſuivant les ſaints Canons & les loix de l'Egliſe. Mais ces objections ne ſont pas les ſeules qu'on forme contre cet Evêché. Il en reſte d'autres que j'ai nommées de fait, & qui pour n'être pas revêtues d'une ſi grande autorité, n'en ſont pas moins ſpécieuſes.

On peut les réduire à deux chefs. 1°. Pluſieurs Hiſtoriens donnent le nom d'*Evêques de Tongres* aux Evêques qui ont ſiégé à Maſtricht. 2°. On voit ce nom perſévérer durant près de deux ſiécles après la tranſlation de l'Evêché à Liége. C'eſt cette derniére raiſon qui a frappé le Pere Boucher au point de lui faire embraſſer le ſentiment qu'il a ſuivi. Commençons par la premiére de ces difficultés : la ſolution que nous y donnerons, contribuera beaucoup à éclaircir la ſeconde.

Belg. Roman. pag. 372.

Rien n'eſt ſi vrai : le nom d'*Evêques de Tongres* eſt communément attribué dans les ouvrages d'un grand nombre d'Ecrivains anciens, aux Evêques qui ont ſiégé à Maſtricht. De ſorte qu'en oppoſant textes à textes, témoignages à témoignages, on trouvera que ces Evêques, depuis ſaint Servais juſqu'à ſaint Hubert, ont été appellés preſque auſſi ſouvent *Evêques de Tongres*, qu'*Evêques de Maſtricht*. Cet aveu me diſpenſe de reprendre tous ces textes l'un après l'autre. Mais qu'on ne s'y trompe pas, il n'eſt d'aucune conſéquence pour la cauſe que je ſoutiens. Ce n'eſt pas en comptant les autorités, c'eſt en les peſant, & en les approfondiſſant, qu'on peut parvenir à répandre du jour ſur cette matiére, comme ſur toutes les autres.

Je vois dans le même tems, dans le même pays, des Hiſtoriens également accrédités donner aux mêmes Evêques, tantôt le titre d'*Evêques de Maſtricht*, tantôt celui d'*Evêques de Tongres*, & en uſer, à cet égard, avec autant de liberté, que ſi ces deux noms euſſent ſignifié la même choſe. Ce ne ſont pas ſeulement des Ecrivains différens ; c'eſt le même Ecrivain, qui, dans le même ouvrage, prononce ainſi le pour & le contre. D'où vient cette bizarrerie ? Elle

Sigeb. Gemblac. ad an. 453. *& ad an.* 638.

paroit inconcevable, ſi en effet les mêmes Evêques ne pouvoient pas être appellés tout à la fois *Evêques de Tongres* & *Evêques de Maſtricht*. Dire, ainſi que quelques-uns l'ont prétendu, que le titre d'*Evêques de Maſtricht* leur convenoit *improprement*, à cauſe de la réſidence qu'ils faiſoient dans la Ville de ce nom; mais que leur qualité véritable & propre étoit celle d'*Evêques de Tongres*, qu'ils conſerverent toujours *par reſpect pour l'excellence du premier ſiége*, c'eſt mettre en théſe ce qui eſt en queſtion, & tomber dans ce vice de raiſonnement qu'on appelle *pétition de principe*.

Bucherii Diſp. Hiſtor. ad calcem tom. 1. Chapeauvil. pag. 48.

Le titre d'Evêques de Maſtricht ne convenoit, dit-on, qu'*improprement* à nos Evêques. D'où vient donc que les Hiſtoriens le leur ont ſi ſouvent donné? Pourquoi ont-ils même préféré cette expreſſion impropre à la véritable expreſſion? car il eſt certain que pour déſigner les Evêques depuis ſaint Servais juſqu'à ſaint Hubert, on trouve plus ſouvent employée la qualité d'*Evêques de Maſtricht*, que celle d'*Evêques de Tongres*.

Il y a plus, & ceci mérite attention. Quand pour exprimer une idée, on s'eſt ſervi du terme propre à la ſignifier, il n'arrive guères qu'on le corrige par une autre expreſſion qui ſignifieroit également cette idée, mais qui la ſignifieroit d'une maniére impropre. Au contraire, il eſt aſſez d'uſage qu'après avoir employé la façon impropre de s'exprimer, on la corrige par le terme propre. Or, en ſuivant cette régle que dicte le bon ſens, on devroit juger que le titre d'*Evêques de Maſtricht* donné à nos Evêques, étoit leur titre propre & véritable, & que celui d'*Evêques de Tongres* ne leur étoit attribué qu'improprement, ou du moins que dans un ſens plus général. Car on ne trouve jamais que les Hiſtoriens, après les avoir nommés *Evêques de Maſtricht*, corrigent cette expreſſion par celle d'*Evêques de Tongres*, & l'on voit fréquemment, qu'après les avoir appellés *Evêques de Tongres*, ils ſe reprennent & ajoutent: c'eſt-à-dire, *Evêques de Maſtricht*. Il n'eſt donc pas vrai que la qualité véritable & propre de nos Evêques étoit celle

Supra, p. 59.

d'*Evêques de Tongres* qu'ils conſerverent toujours *par reſpect pour l'excellence du premier Siége.*

Je ne prétens point du tout conteſter l'excellence de ce premier ſiége. Sans recourir aux fables, la Ville de Tongres a été certainement très-célébre, & décorée de tout ce qui peut rendre une Ville recommandable. Elle étoit la premiére de ſa Cité, celle où réſidoient le Sénat de la Nation, les Chefs de la police, des finances & des troupes, dans cette partie de la ſeconde Germanie. Mais tous ces avantages lui étoient communs avec les autres Capitales des Cités des Gaules. Cependant nous voyons quelques-unes de ces Capitales, (*n*) & même des Métropoles (*o*) qui, malgré tant de titres de décoration, ont perdu le Siége Epiſcopal, placé d'abord dans leurs murs, & tranſporté enſuite dans des Villes ſubalternes. Il faut donc chercher quelqu'autre raiſon par où l'on puiſſe ſauver la contradiction apparente qui ſe trouve entre les Hiſtoriens.

Eſt-il bien ſûr qu'en expliquant leurs ouvrages comme on le fait d'ordinaire, on les prenne dans leur véritable ſens ? Eſt-ce bien *la ville de Tongres* qui eſt déſignée par ces expreſſions : *Epiſcopus Tungrenſis, Eccleſiæ Tungrorum Epiſcopus ?* Je ne puis me le perſuader. Je crois, au contraire, que c'eſt le Diocéſe en entier, la Nation, le Pays ſur lequel s'étendoit la juriſdiction des Evêques. Pour bien entendre ce que je prétens, ſuppoſons que Liége n'ait pas donné ſon nom au Pays connu aujourd'hui ſous le nom de *pays de Liége*, & que ce Pays ait continué d'être appellé, comme il l'étoit autrefois, *le pays des Tongrois*, *Civitas Tungrenſis ;* l'Evêque de Liége ne ſeroit-il pas encore de nos jours l'Evêque des Tongrois, *Epiſcopus Tungrenſis*, *Tungrorum Epiſcopus*, *Epiſcopus Eccleſiæ Tungrorum*, ſans ceſſer pour cela d'être Evêque de Liége ? Qu'on ſe rappelle

(*n*) Javouls, ancienne Capitale du Gevaudan (*Gabalorum.*) Le ſiége fut tranſporté à Mende.

(*o*) Euſe (*Eluſatium Civitas Metropol. Novempopulaniæ*) ancienne Métropole de la Novempopulanie. Le ſiége fut tranſporté à Auſch.

ce que nous avons dit ailleurs, que l'Egliſe trouvant les Gaules déja diſtribuées pour le civil en Provinces, en Cités, &c. ſe conforma à cette diſtribution pour le ſpirituel, & donna à chacune de ces Cités un Evêque, aux Provinces un Métropolitain, &c. En conſéquence de cet arrangement primitif, la Cité de Tongres eut donc un Evêque propre, qui tiroit ſon nom du nom de la Cité, du nom du peuple commis à ſes ſoins : *Epiſcopus Tungrenſis*, *Eccleſiæ Tungrorum Epiſcopus.* *Préface Hiſtor. pag. 64.*

Les Capitales des Cités où les Evêques avoient leur ſiége, ayant pris preſque par-tout le nom même de la Cité, ou de la nation, le premier titre de l'Evêque lui fut encore plus ſpécialement attribué. On le regarda, non plus ſimplement comme Paſteur du peuple, & de la Cité en général, mais encore comme chef de l'Egliſe mere placée dans la Capitale de cette Cité. D'où il arriva que le nom de l'Evêque lui devint en quelque façon plus propre, puiſqu'il le porta, pour ainſi dire, à deux titres. Mais ce ſecond titre fut expoſé à des variations, particuliérement dans les Cités dont les Villes Capitales furent détruites par les invaſions des Barbares, fréquentes dans le cinquiéme ſiécle. Alors les Evêques avec le nom de leur peuple, porterent celui de la Ville où le ſiége fut transféré. Delà le nom d'*Evêque de Maſtricht* uni à celui d'*Evêque de Tongres*, ou *des Tongrois*, parce qu'encore que le ſiége Epiſcopal fût changé, c'étoit toujours le même corps de Nation, le même Peuple que l'Evêque gouvernoit. Voilà, ce me ſemble, l'origine des deux noms oppoſés en apparence, mais en effet les mêmes.

Vérifions par des exemples ce que nous venons d'avancer. Le premier qui ſe préſente, eſt la ſouſcription de ſaint Domitien au Concile d'Auvergne : *Domitianus Epiſcopus Eccleſiæ Tungrorum, quod eſt Trajectum.* La premiére partie de la ſignature exprime le nom de la Cité, du peuple dont ſaint Domitien étoit le Paſteur. La ſeconde déſigne l'endroit où il ſiégeoit, la Ville Epiſcopale. Dans un lieu auſſi éloigné du pays des Tongrois, que l'étoit celui où ſe tenoit *Diſp. Hiſt. ad calcem tomi 1. Chapeauvil. pag. 47.*

le Concile, on auroit pu croire que le ſiége Epiſcopal étoit toujours Tongres. Afin qu'on ne s'y trompât pas, Domitien exprime en ſignant quel eſt le lieu de ſon ſiége : *Quod eſt Trajectum.*

Celui qui a rédigé les Actes du Concile de Cologne, en uſe de même à l'égard de Victor, ou plutôt d'Auteur, Evêque de Mets. On le déſigne d'abord par la Cité, par le Peuple dont il étoit le Paſteur : *Victor Mediomatricorum.* Mais on a grand ſoin d'ajouter tout de ſuite l'endroit de ſon ſiége : *Id eſt, Metis*, parce que ce nom étoit différent de celui de la Cité.

Collect. Chapeauvil. tom. 1. pag. 33.

Que ſi nous parcourons les autres Evêchés des Gaules, nous en verrons les Evêques prendre de la même maniére que Domitien & Auteur, le nom d'Evêques de la Nation dont ils étoient les Paſteurs. On ne donna que bien tard à ceux du Gevaudan le titre d'*Evêques de Mende.* Ils s'appelloient ſimplement *Evêques du Gevaudan : Epiſcopi Gabalorum*, ou, comme s'exprime Alberic de trois Fontaines, *Epiſcopus Gavalitanus, id eſt, Mimatenſis.*

Acta Sanctor. tom. 2. Septemb. pag. 252 & 253. Chron. Alberici ad an. 393.

Les Evêques d'Autun en uſoient de même. Pour un Pragmatius qui ſe donne une fois le titre d'Evêque de cette Ville, Capitale de la Cité des Eduens : *Pragmatius in Chriſti nomine Epiſcopus Auguſtodunenſis*, on trouve Agrippinus & Syagrius, ſes ſucceſſeurs, appellés dans cinq à ſix Conciles *Evêques des Eduens.*

Concil. Epaonenſe in Collect. Harduin. tom. 2. pag. 1052.

Les Evêques du Velay ne ſe qualifioient auſſi que de Paſteurs de cette Cité, après même que leur ſiége eut été transféré à Anis, aujourd'hui *le Puy.* Leur nom étoit toujours *Epiſcopus Vellavorum.* Cet uſage perſévera juſqu'au dixiéme ſiécle. Il ſubſiſtoit encore à Terouenne en 1119. & plus tard. On trouve dans les Chartres de ce tems-là, les Evêques de cette Capitale des Morins, appellés indifféremment *Evêques de Terouenne, & Evêques des Morins.* Aub. Mir. t. 1. p. 274, 384, 389, 392, &c. Il ſeroit inutile d'accumuler un plus grand nombre de ces exemples. On peut les chercher dans toutes les Cités des Gaules dont le nom de la Capitale s'eſt trouvé, pour quelque cauſe que

que ce puiſſe être, différent de celui de la Cité, ou du corps de Nation qui la compoſoit.

Mais un de ces exemples que je ne puis omettre à cauſe du rapport qu'il a avec le fait que nous examinons, eſt la ſignature de Venantius au Concile d'Epaone. Venantius étoit Evêque de la Cité des Helviens, en latin *Albenſes*, dont la Capitale *Alba Auguſta*, aujourd'hui *Albe* ou *Alps*, avoit été détruite par les Barbares, & le ſiége Epiſcopal transféré vers l'an 430. à Viviers, *Caſtrum Vivarienſe*. Cependant près de cent ans après cette tranſlation, Venantius ſigne au Concile d'Epaone : *Venantius in Chriſti nomine Epiſcopus Civitatis Albenſium, ſive Vivarienſis.* Voilà circonſtances pour circonſtances, l'*Epiſcopus Eccleſiæ Tungrorum, id eſt, Trajectenſis.* *Ibid.*

Si l'éclairciſſement que nous venons de donner, explique d'une maniére ſimple & naturelle tant de textes où les Evêques de Maſtricht ſont appellés *Evêques des Tongrois*, il ne fournit pas une réponſe moins plauſible à d'autres textes, dans leſquels on voit les Evêques de Liége appellés encore *Evêques de Tongres* long-tems après la tranſlation. Les Ecrivains qui ont fait cette obſervation, ont cru en tirer une objection invincible contre l'Evêché de Maſtricht. *Pourquoi*, dit le Pere Boucher, *s'il y a eu des Evêques à Maſtricht, leurs ſucceſſeurs à Liége ne prirent-ils pas le nom d'Evêques de Maſtricht, comme ils prirent celui d'Evêques de Tongres?* *Belg. Roman. pag. 272.*

La réponſe eſt toute ſimple. C'eſt que la même raiſon qui les avoit fait appeller *Evêques des Tongrois* pendant qu'ils étoient à Maſtricht, ſubſiſtoit après la tranſlation à Liége. Un Evêque de Liége étoit toujours Evêque des Tongrois, Paſteur de la Cité de Tongres. Ce nom étoit encore alors le nom général du Pays & du Peuple. Aucun autre nom n'avoit remplacé celui-ci. Mais il n'y avoit plus la moindre raiſon pour qu'un Evêque de Liége s'appellât Evêque de Maſtricht. Tous les droits de cette Ville étoient paſſés à Liége avec le ſiége Epiſcopal. Auſſi, & ceci eſt remarquable, ne trouve-t'on plus un Hiſtorien qui donne aux Evêques, après la tranſlation, le titre d'*Evêques de Maſtricht*, mais

toujours celui d'*Evêques de Liége*, & de Tongres preſque indifféremment.

Cet uſage dura auſſi long-tems que la Ville de Liége en mit à s'aggrandir, & juſqu'à ce qu'elle fut aſſez célébre, pour que le nom de ſes habitans paſſât à toute la nation, en faiſant oublier le nom des Tongrois. Il fallut deux ſiécles entiers pour en venir là. Le pays des Tongrois diviſé en Comtés ſous le gouvernement des Francs, eut autant de noms qu'il comprenoit de ces Comtés. Delà la *Hesbaie*, ou l'*Haſpingaw*; le *Condros*, ou le *Condruſt*; la *Campine*, ou *Taxandrie*; le *Maeſlandt*, ou *Maſau*, dont Maſtricht étoit le chef-lieu; le *pagus Huſce* dans les environs de Maſeick; le Comté *Leuchia*, *Leuga*, ou *Lewenſis*, étendu dans ce qu'on appelle aujourd'hui le *Marquiſat de Franchimont*. Tous ces différens cantons, avec le Comté de *Lomme*, & une partie du Brabant, & du Comté d'Ardenne, partageoient l'ancien territoire des Tongrois. Le Comté *Leuchia*, ou *Leuga*, que je crois avoir été ainſi appellé de la ville de Liége, l'emporta enfin ſur tous les autres, & les réunit en grande partie ſous le nom général de *Pays de Liége*. Alors il ne fut plus queſtion des Tongrois. Leur nom qui n'étoit en uſage dans les derniers tems, que chez les Ecrivains qui vouloient ſe ſervir d'une appellation collective, qui embraſſât plus d'étendue que n'en ſignifioient chacun de ces noms particuliers, diſparut tout-à-coup pour faire place à celui de *Liégeois*, & en diſparoiſſant fit diſparoître le nom d'Evêché de Tongres, également bien exprimé par le nom plus connu d'*Evêché de Liége*. Je ne ſais ſi l'autorité Eccléſiaſtique eut quelque part à ce changement; mais il eſt évident que quand elle n'y ſeroit point intervenue, il ne pouvoit manquer de ſe faire.

Que peut-on oppoſer à tout ce que je viens d'avancer? Peut-être un texte de Nicolas, Ecrivain du douziéme ſiécle, qui ne dit certainement pas ce qu'on lui fait dire, ou qui ne mérite aucune croyance. Examinons les paroles de cet Auteur. La ville de Tongres, dit-il, ruinée depuis plus de deux cens ans par les Huns, n'avoit preſque plus d'habi-

tans. Il ne lui reſtoit de ſon ancienne ſplendeur, que des débris, dont la ſolitude augmentoit encore l'horreur. Cependant au milieu de ſes ruines, cette Ville conſervoit toujours la dignité Epiſcopale, que le Bienheureux Materne ſon premier Evêque, y avoit établie, & qui ſubſiſtoit dans les ruines de l'Egliſe de Notre-Dame : *Eo ſi quidem tempore Tungrorum Civitas ab Hunnis jam pridem funditus everſa, evolutis ab excidio ſuo plus quàm ducentis annis, vix à paucis inhabitabatur, cunctaque ſuæ antiquæ nobilitatis, & claritatis inſignia, vaſtitatis & ſolitudinis ipſius magnitudo obliteraverat : ſolam verò Pontificalis Cathedræ dignitatem, quam à B. Materno, primo ipſius Civitatis Epiſcopo, acceperat, adhuc in Eccleſiâ ſanctæ Mariæ, perpetuæ Virginis, inter ipſas murorum ſuorum ruinas, inconcuſſè tenebat.* *Tom. 1. Collect. Chapeauvil. pag. 378.*

Voilà ce qu'on objecte ſérieuſement comme une difficulté à laquelle il n'eſt pas poſſible de répondre, & ce qui néanmoins ne ſignifie autre choſe, ſinon que toute ruinée qu'étoit, au tems de ſaint Lambert, l'Egliſe de Notre-Dame à Tongres, elle n'en étoit pas moins vénérable, pour avoir été l'Egliſe mere, le premier ſiége des Evêques.

Je dis qu'on ne ſauroit donner un autre ſens à ce texte du Chanoine Nicolas ; & que ſi ce n'eſt pas là ce qu'il a prétendu dire, c'eſt une néceſſité de l'abandonner. Car vouloir qu'une Egliſe ruinée, dans une Ville détruite, ait continué d'être réellement la Cathédrale d'un Diocéſe, pendant pluſieurs ſiécles, qu'elle demeura enſevelie ſous les herbes, & ſous les buiſſons qui en couvroient l'emplacement, c'eſt une idée qu'on ne ſauroit mettre ſur le compte de Nicolas ſans le charger de ridicule. S'il l'avoit eu cette idée, les Auteurs que nous avons cités en faveur de l'Evêché de Maſtricht, la détruiroient ſans reſſource par leurs différens témoignages, plus anciens, & par-là plus dignes de foi que celui de Nicolas. Mais il n'eſt pas beſoin de recourir à cette réponſe. L'Auteur dans un autre texte, tiré du même ouvrage, explique aſſez ce qu'il a voulu dire dans le premier. Il y avoit, dit-il, dans la ville de Maſtricht deux Egliſes célébres, dont l'une conſacrée ſous l'invocation de la B. Ma- *Ibid. pag. 62.*

rie toujours Vierge, étoit en ce tems-là le ſecond ſiége des Evêques des Tongrois : *Erant in ipſo Trajecto duæ celebres Eccleſiæ, quarum una, beatæ Mariæ perpetuæ Virginis, Tungrenſium Pontificum eo tempore ſecunda ſedes habebatur.* Voilà un ſecond ſiége des Evêques de la Cité de Tongres, & le voilà à Maſtricht. Le premier ne ſubſiſtoit donc plus.

Ibid. pag. 408.

Une autre objection qui ne mérite peut-être pas ce nom, tant elle eſt pitoyable, mais que ceux qui n'approfondiſſent rien, pourroient croire bien fondée, eſt tirée de l'*Hiſtoire de Liége* du R. P. Bouille. *L'an* 889. dit l'Auteur, *l'Empereur Arnoul donna l'Abbaïe de ſaint Servais de Maſtricht, à Rathbodus, Archevêque de Treves. Zuentebolde ſon fils, ratifia la donation, & confirma Rathbodus l'an* 898.... *Or, ſi l'Abbaïe de ſaint Servais étoit ſoumiſe à l'Archevêque de Treves, quelle apparence y a-t'il qu'elle fut un ſiége Epiſcopal, & par quelle voie ce ſiége a-t'il été transféré à Liége?*

Hiſt. de Liége, tom. 1. *pag.* 12 *&* 13.

Le Pere Bouille y penſoit-il en faiſant cette objection, & le Baron de Craſſier en la repétant? Il ſuffit pour la réfuter, d'ajouter les dattes aux événemens rapportés par ces deux Ecrivains, qui apparemment les avoient oubliées. Voici donc ces dattes, qui ſerviront de Réponſe à l'objection.

Brevis Elucidatio quæſtionis Jeſuiticæ, de prætenſo Epiſcopatu Traject. pag. 38.

Or, ſi l'Abbaïe de ſaint Servais étoit ſoumiſe à l'Archevêque de Treves (en 889.) *quelle apparence y a-t'il qu'elle fut un ſiége Epiſcopal* (quatre ſiécles auparavant?) *& par quelle voie ce ſiécle a-t'il été transféré à Liége* (vers l'an 720?) C'eſt toute la ſolution que mérite cette chétive objection. On prouveroit, en raiſonnant comme ont fait le Pere Bouille, & Mr. de Craſſier, que les Egliſes de Geneve & de Baſle n'ont jamais été Epiſcopales, parce qu'elles ſont aujourd'hui ſoumiſes à des Magiſtrats Proteſtans. Il y auroit bien d'autres choſes à dire ſur cette difficulté, ſi elle en valoit la peine.

Enfin, une troiſiéme objection qu'on pourroit me faire; car je ſuis de bonne foi, & je vais volontiers au devant des difficultés, eſt tirée de la vie de ſaint Tron, écrite par Donat, qui vivoit au huitiéme ſiécle. On y lit ces

mots : *Surge.... & vade ad B. Remaclum Tungrenſis Urbis Pontificem.* Voilà ſaint Remacle appellé *Evêque de Tongres*, de la *Ville de Tongres*, ce qui en apparence exclut le ſens que j'ai donné aux textes, où les Evêques de Maſtricht ſont nommés *Evêques de Tongres.*

Mais 1°. le ſtyle de l'Auteur de la vie de ſaint Tron eſt-il aſſez exact pour fonder une objection ſur ce qu'il n'aura point employé le terme propre, dont il auroit dû ſe ſervir ? C'eſt ma premiére réponſe, qui eſt d'autant plus plauſible, que dans la vie de ſaint Remacle, le même texte eſt rapporté d'une maniére qui fait diſparoître l'objection : *Surgens igitur perge ad B. Remaclum Pontificem Tungrenſis Eccleſiæ.* Tenons-nous-en cependant au premier texte, où ſaint Remacle eſt appellé Evêque de la *Ville* de Tongres : *Urbis Tungrenſis Pontificem.* Toute la difficulté roule ſur ce mot *Urbis.* Mais s'il eſt vrai que ce mot ait ſignifié la même choſe que celui de *Civitas*, en prenant ce dernier dans ſa ſignification ancienne & rigoureuſe, pour le diſtrict, ou l'étendue de Pays dépendant d'une Capitale, alors l'objection tombe.

Or, il eſt certain que le mot *Urbs* a eu cette ſignification dès le ſixiéme ſiécle. Gregoire de Tours l'a employé en ce ſens, & pour *Civitas*, dans pluſieurs endroits de ſes ouvrages. Cet Hiſtorien appelle *Chinon Caſtrum urbis Turonicæ*, pour marquer que cette Ville étoit dans le diſtrict de la Cité de Tours. Il en uſe de même à l'égard des lieux de *Véſeronce*, & de *Coulmiers*, qu'il place, l'un dans la Cité de Vienne : *Virontiam locum urbis Viennenſis* ; l'autre dans la Cité d'Orléans : *Apud columnam Urbis Aurelianenſis vicum.*

Greg. Turon. de glor. Confeſſ. cap. 22.

Greg. Turon. Hiſt. lib. 3. c. 6.

Bornons ici nos réflexions ſur les premiers Evêques des Tongrois. Ce que j'en ai dit, eſt ce qu'une ſuite de lectures, attentives & réfléchies, m'en ont fait concevoir de plus net. D'autres pourront aller plus loin que je n'ai été, & faire de nouvelles découvertes ſur cette matiére. Il me ſuffit de leur avoir frayé la route, en établiſſant, comme je crois l'avoir fait d'une maniére ſolide, que ſaint

Materne, l'Apôtre de la ſeconde Germanie, n'a pu annoncer l'Evangile dans cette Province, qu'à la fin du troiſiéme ſiécle, ou au commencement du quatriéme. D'où il réſulte néceſſairement qu'il ne ſauroit y avoir eu, avant ſaint Servais, huit Evêques de Tongres, comme on le croit communément.

Nihil veritas erubeſcit, niſi ſolummodò abſcondi. Tertull. contra Valentinianos.

ESSAI CRITIQUE

Sur la poſition de différens Peuples de la Belgique.

DAns l'énumération que Céſar fait des Peuples de la Belgique, on ne trouve ni les Tongrois, ni les Bétaſes, ni les Gugernes, ni les Suniques. D'un autre côté il n'eſt point fait mention dans les ouvrages de Pline & des autres Ecrivains poſtérieurs à Céſar, de pluſieurs des Peuples dont il eſt parlé dans les *Commentaires de la guerre des Gaules.* Tels ſont les Atuatiques, les Eburons, les Céreſes, les Segniens, les Condruſes, les Pémans, & les quatre Nations alliées des Nerviens, les Centrons, les Grudes, les Pleumoſes & les Lévaques.

Par quel événement eſt-il donc arrivé que les premiers ſe montrent tout-à-coup dans un Pays où ils étoient inconnus deux ſiécles auparavant, & que ceux-ci diſparoiſſent, ſans qu'on ſache ce qu'ils ſont devenus ?

Car ſi l'on excepte les Atuatiques & les Eburons, dont Lucain & Strabon diſent un mot, il n'eſt pas plus queſtion de toutes ces nations dans les Ecrivains des ſiécles ſuivans, que ſi elles n'avoient jamais exiſté. Encore faut-il remarquer que les Atuatiques ne ſont nommés dans l'ouvrage de Lucain, qu'à l'occaſion de la bataille de Pharſale ; & que ſi Strabon fait mention des Eburons, c'eſt plutôt comme Hiſtorien, & pour dire qu'ils ont été, que comme un Géographe, qui traiteroit de Peuples actuellement exiſtans : ce

qui eſt ſi vrai, qu'en même-tems que cet Ecrivain nomme les Eburons, il parle auſſi des Tongrois, qu'on ſait les avoir remplacés dans les terres qu'ils occupoient.

Ces Nations ſi célébres dans les Ecrits de Céſar, & ſi peu connues depuis, furent-elles donc abſolument détruites ? Il n'eſt guères poſſible de ſe le perſuader. Nul des Peuples de la Belgique qui firent la guerre aux Romains, ne fut plus maltraité que les Nerviens. Il n'en reſta qu'un très-petit nombre après la bataille de la Sambre. Cependant ils ſubſiſterent, & ſe maintinrent en corps de Nation, dans le pays qu'ils avoient auparavant habité. Ils y formerent une Cité floriſſante, dont Bavay fut la Capitale, & leur nom s'y conſerva long-tems encore après l'introduction des noms modernes, ainſi qu'en font foi pluſieurs monumens hiſtoriques du moyen âge, dans leſquels on trouve les habitans du Hainaut appellés *Nerviens*.

Theſaur. nov. Anecdot. tom. 3. pag. 784.

C'eſt là, ce me ſemble, une preuve convaincante que les Romains, au lieu de chercher à détruire les Nations qu'ils avoient vaincues, n'oublioient rien pour les aider à réparer leurs pertes. S'il en couta quelque choſe aux Nerviens pour avoir réſiſté ſi conſtamment à des conquerans qui en vouloient à leur liberté, ce fut tout au plus une légére partie de leur territoire, qui leur devenoit inutile dans l'état d'abaiſſement & de foibleſſe où ils furent réduits après leur défaite.

Cluvier & Boucher donnent aux Nerviens l'Entre-Sambre & Meuſe, par où il faut du moins entendre la plus grande partie de ce canton. En effet, s'il eſt vrai que ces Peuples aient été voiſins des Treviriens, ainſi que le dit Céſar, & Strabon après lui, il eſt évident que leur domaine s'étendoit juſquà la Meuſe. Or, il ne paroit pas qu'il eut encore cette étendue trois ſiécles après. Les bornes des Diocéſes de Liége & de Cambrai doivent avoir été celles des Tongrois & des Nerviens. Ces derniers auront donc perdu la partie de l'Entre-Sambre & Meuſe, qui étoit anciennement du Diocéſe de Liége, & peut-être ce qui appartenoit auſſi à ce même Diocéſe dans le Brabant Wallon. Car il n'y a

Cluver. Germ. antiq. lib. 2. Belg. Rom. p. 256. De Bello Gall. lib. 6. Strabo, lib. 4.

pas de moyen plus ſûr pour connoître les limites des anciennes Cités, que de faire attention à celles des Evêchés établis dans ces Cités, ſur-tout des Evêchés érigés dans les premiers tems, l'étendue du territoire temporel réglant alors, autant qu'il étoit poſſible, celle de la juriſdiction des Evêques.

C'eſt ce qui m'a toujours fait penſer que ſi les Centrons, les Pleumoſes, les Grudes & les Lévaques, cliens des Nerviens, & qui étoient regardés comme appartenant à cette Nation, ont eu des habitations à la gauche de l'Eſcaut, ainſi que beaucoup d'Ecrivains l'ont prétendu, ils ne les ont pas gardées long-tems. Je ſoupçonnerois que ces quatre Peuples pourroient avoir changé de demeures, & s'être repliés ſur le territoire propre des Nerviens, avec qui ils ſe ſeront confondus dès le tems de la conquête des Gaules, ou fort peu d'années après. C'eſt un moyen d'expliquer d'une maniére plauſible: 1°. Pourquoi l'Hiſtoire ceſſe tout-à-coup de faire mention de ces Peuples. 2°. Comment les Nerviens preſque anéantis par la bataille de la Sambre, reparoiſſent ſitôt en corps de nation, & redeviennent en ſi peu de tems, malgré l'état où Céſar les repréſente, un peuple conſidérable. 3°. D'où vient que l'on trouve dans les Ecrivains poſtérieurs, tels que Strabon & Pline, les Menapiens placés à la gauche de l'Eſcaut, préciſément dans les endroits où l'on veut qu'ayant habité quelques-uns des quatre Peuples cliens des Nerviens, quoique ces Menapiens fuſſent établis auparavant dans les Pays au Nord de la Cité de Tongres.

L'apparition des Tongrois ſubſtitués aux Eburons, aux Céreſes, aux Condruſes, aux Pémans, & aux Segniens, dans tous les monumens hiſtoriques, doit auſſi avoir eu pour principe un événement peu différent de celui qu'on vient d'indiquer, en parlant des quatre Nations alliées des Nerviens. Ces Condruſes, Céreſes, Pémans & Segniens, joints aux reſtes des Eburons, ſeront devenus Tongrois, ou parce qu'Auguſte aura tranſplanté d'au delà du Rhin dans les Gaules quelque peuple de ce nom, avec qui ils ſe ſeront aſſociés, ou

Procop. de bello Goth. lib. 1. Cluver. Germ. antiq. lib. 2. Script. rerum Brunſvic, tom. 1. pag. 9.

ou parce que ces différentes Nations venues autrefois de la Germanie, où elles avoient porté le nom de *Tongrois*, auront repris cet ancien nom, lors de leur réunion en un ſeul Peuple.

Burcardi Gotthelfii Struvii Corp. Hiſt. Germ. Bibliotb. Script. pag. 19.

Céſar nous apprend que les Eburons, les Pémans, les Céreſes, les Segniens & les Condruſes étoient communément appellés *Germains*. Tacite ajoute que d'autres leur donnoient le nom de *Tongrois*. Il paroit que ce dernier nom étoit un nom général, qui appartenoit également à toutes ces Nations, & que celui de *Germains* fut d'abord un nom particulier, qui leur fut impoſé par les Peuples des Gaules, chez qui ces Nations s'étoient établies, & qu'elles-mêmes s'attribuerent depuis. Il eſt probable que ces cinq Peuples, fondus enſuite en un ſeul, abandonnerent, & le nom de Germains, & le nom particulier que chacun d'eux avoit porté, & qu'ils retinrent le nom commun de *Tongrois*.

Celui de *Germains*, que Céſar leur donne, ne pouvoit plus leur convenir. Ce nom étoit devenu le nom général de tous les Peuples d'au delà du Rhin, & de deux grandes Provinces des Gaules ſituées le long de ce fleuve; au lieu que le nom de *Tongrois* que ces nations avoient porté, ſuivant l'opinion de quelques Savans, avant leur éruption dans la Belgique, devenoit un nom qui leur étoit propre, & d'autant plus agréable à ces Peuples, qu'il leur rappelloit leur ancienne origine.

Les Atuatiques furent dans le même cas que les Eburons. Leur nom célébre dans les Commentaires de Céſar, diſparut preſque auſſi-tôt après la conquête des Gaules. Cluvier & d'autres Ecrivains croient que les peuples appellés depuis *Bethaſes*, étoient les mêmes que ceux qu'on nommoit auparavant *Atuatiques*, fondés ſur ce que Céſar en parlant de ces derniers, leur aſſocie les Nerviens & les Eburons, & que Tacite met auſſi les Bethaſes avec les Tongrois & ces mêmes Nerviens. Or, pourſuit Cluvier, comme le nom de *Tongrois* a été ſubſtitué à celui d'*Eburons*, ne pourroit-on pas dire que les *Bethaſes* de Tacite ont

Germ. antiq. lib. 2. *cap.* 21.

remplacé de la même maniére les *Atuatiques* de Céſar ?

Ce raiſonnement qui d'abord paroit avoir quelque choſe de ſpécieux, n'eſt rien moins que concluant, & porte d'ailleurs à faux. Si Céſar & Tacite étoient deux Géographes qui décriviſſent le même Pays, & qui fiſſent l'énumération des peuples qui l'habitent, Cluvier auroit quelque raiſon de tirer la conſéquence qu'il tire. Mais eſt-elle juſte quand il s'agit de deux Hiſtoriens, à qui pour l'ordinaire l'arrangement des noms eſt aſſez indifférent ? Il y a plus : ſi l'on examine de près le texte de Tacite, & l'ordre ſuivant lequel il nomme les trois Nations dont nous parlons, on trouvera qu'il détruit la conjecture de Cluvier, plutôt qu'il ne la favoriſe. Dans la narration de Tacite on voit les Bethaſes nommés avant les Tongrois, & après ceux-ci les Nerviens : *Claudius labeo Bethaſiorum, Tungrorumque, & Nerviorum tumultuariâ manu reſiſtit.* *Tacit. lib. 4.*

Je ne prétens pas qu'on puiſſe tirer de cet arrangement de noms une conſéquence juſte. Je ſuis perſuadé, au contraire, que Tacite, dans le paſſage qu'on vient de lire, n'a pas même penſé à marquer l'ordre des Pays que ces Peuples occupoient. Ce ne devoit pas être là le but de cet Hiſtorien. Mais en adoptant la maniére de raiſonner de Cluvier, n'en concluroit-on pas contre lui que les Bethaſes habitoient quelqu'une des contrées entre le Rhin & la Cité de Tongres, ſur-tout ſi l'on fait attention que Pline, dont les deſcriptions ſont d'un Géographe, qui nomme les Nations ſelon l'ordre du terrain qu'elles occupoient, place les Suniques entre les Tongrois & les Bethaſes : *Tungri, Sunici.... Bethaſii.* Or, Cluvier prétend que ces Suniques avoient leurs demeures entre la Meuſe & le Roure. Le texte de Pline, ſans être déciſif, pourroit donc faire préſumer avec une ſorte de vraiſemblance, que ces Bethaſes plus éloignés des Tongrois que les Suniques, habitoient quelque canton de la Cité de Cologne, aſſez étendue pour avoir admis dans ſon enceinte quelque autre peuple avec les Ubiens.

Je reſpecte fort l'autorité de Cluvier ; mais ce ne ſeroit

pas la ſeule occaſion où il ſe ſeroit trompé. S'il nous a donné *Condé* pour l'ancien *Pons Scaldis*, que tout le monde convient avoir été à l'endroit où eſt aujourd'hui le village d'*Eſcaupont*; s'il a confondu le *Lagium* de la Notice, aujourd'hui *Luaige* près de Tongres, avec la ville de Los, ou de Borchloën, il peut bien auſſi avoir placé les Béthaſes où ils ne furent jamais.

Mais ſi ces Béthaſes ne ſont pas les Atuatiques, que devinrent donc ces derniers? S'il eſt permis de conjecturer, je crois qu'ils prirent le nom de Tongrois, auſſi-bien que leurs voiſins. La plus grande partie des terres qu'ils occupoient, fut certainement attribuée à la Cité de Tongres, puiſqu'on voit ces terres ſoumiſes, deux ou trois ſiécles après, à la juriſdiction ſpirituelle de l'Evêque de cette Cité. C'en eſt aſſez pour en conclurre que la nouvelle répartition des Peuples, qui ſe fit dans la Belgique par les ordres d'Auguſte, ou de ſon ſucceſſeur, aura réduit les Atuatiques à la condition de leurs voiſins, & leur aura fait prendre, auſſi-bien qu'à eux, le nom de *Tongrois*. Ce n'eſt là qu'une conjecture; mais le nom d'*Atuatuca Tungrorum*, que portoit la Capitale de la Cité de Tongres, met cette conjecture bien près de la vérité.

Belg. Roman. pag. 615.

RECHERCHES

Hiſtoriques & Critiques ſur l'ancien Comté de Lomme.

Rien ne ſeroit ſi utile, dit le ſavant Leibnitz, pour éclaircir l'Hiſtoire du moyen âge, que de dreſſer des cartes géographiques ſur les connoiſſances puiſées dans les anciennes Chartres, & dans les ouvrages des Ecrivains contemporains: *Res magni laboris eſſet, ſed utiliſſima in hiſtoriâ medii ævi, ſi quis ex Scriptoribus coævis, & diplomatibus mappas geographicas conficeret.* C'eſt ce que nous avons entrepris de faire par rapport à l'ancien Comté de Lomme.

Leibnitii Miſcell. pag. 421.

Le travail tout desagréable qu'il étoit, ne nous a pas rebuté. Nous avons tâché de recueillir ce que les anciens Auteurs, & les Chartres ont conservé de traces de cet ancien Comté : nous les avons réunies, & nous sommes parvenus, au moyen de ces recherches, à déterminer à peu près l'étendue du Pays appellé dans le moyen âge *Lomensis*, *Lomacensis*, & quelquefois *Lummensis* & *Laumensis*.

La matiére, nous osons le dire, étoit toute neuve. Les Ecrivains modernes, même les plus habiles, n'avoient fait que l'embrouiller. Les uns, tels qu'Adrien de Valois, Dom Calmet, & les Editeurs de la nouvelle collection des Historiens de France avoient placé ce Comté où il n'étoit pas, en le confondant avec celui de Los. D'autres l'avoient resserré dans des bornes trop étroites, ne lui ayant donné pour étendue que la partie du Comté de Namur, qui est entre la Sambre & la Meuse. Juste Lypse le cherchoit dans le Brabant, & vouloit que le Comté de Lomme fût le même que le Comté de Louvain. Par une suite de cette erreur, il prétendoit que par-tout où les Manuscrits avoient *Lomensis*, il falloit les corriger, & lire *Lovensis*, ou *Lovenensis*.

Notit. Galliar. pag. 282. col. 2.
Hist. de Lorraine, tom. 1. pag. 742.
Collect. Histor. France. tom. 7. p. 110. not.
Vet. Script. & monum. tom. 7. pag. 16. note des Edit.
Justi Lipsii Lovanium, pag. 40.

Juste Lypse connoissoit mieux l'Histoire Romaine que celle de sa Patrie. Il en fait l'aveu dans l'Ouvrage même que nous venons de citer. Mais comment le savant Mr. de Valois, si versé dans ces matiéres, a-t'il pu prendre le Comté de Los pour celui de Lomme ? Des quatre endroits qu'il rapporte comme ayant appartenus à ce dernier Comté, savoir, *Cubinium*, ou *Covinium*, *Couvin*; *Fossa*, *Fosse*; *Villa Calvimontis*, le village de *Chaumont*, près de Philippeville; & *Bronium*, aujourd'hui *Saint-Gerard*, il ne s'en trouve pas un seul qui ne soit dans l'Entre-Sambre & Meuse, &, par conséquent, dans un Pays très-différent, & assez éloigné du Comté de Los.

Mais il n'est pas ici question des erreurs des Savans touchant le Comté de Lomme. C'est sa véritable position que nous devons chercher. Je l'ai déja dit dans le corps de mon Histoire, ce Comté s'étendoit du Midi au Nord depuis (*p*)

(*p*) L'Auteur a découvert, dans le cours de l'impression de son Ouvrage,

Revin juſqu'à Walhain, c'eſt-à-dire, juſqu'aux frontiéres de l'ancienne Hesbaie & du Brabant; & du levant au couchant depuis Corbion, à peu de diſtance de Cinei juſqu'à Charleroi. C'eſt du moins l'étendue qui nous eſt connue par les Chartres, & par les autres monumens hiſtoriques que nous avons vus. Peut-être que ſi nous avions eu l'occaſion d'en voir un plus grand nombre, les frontiéres de ce Comté ſe trouveroient encore plus reculées.

Cette poſition nous montre que le Pays dont il eſt ici queſtion, & que des Chartres plus modernes appellent *Lomme*, ou *Lommage*, étoit borné par le Brabant, par la Heſbaie, le Condros, la Famenne, la Fagne, le Thierrache & le Hainaut. Il renfermoit comme les autres grands Comtés, des Comtés ſubalternes. On peut mettre dans ce nombre le Comté de Maniſe, *Maginiſius pagus*, ou *Comitatus*, ſitué entre Fumai & Revin, à la droite de la Meuſe; & le Comté de Couvin, *Coivenſis*, dont il eſt parlé dans une Chartre rapportée par Aubert le Mire, ſi cependant ce Comté de Couvin a jamais exiſté. J'ai vu dans des Mémoires manuſcrits, ce fait donné pour inconteſtable ſur la foi de la Chartre dont nous parlons. J'avoue que je ne puis être de cette opinion. *Coivenſis* a peu de rapport avec *Cubinium*, ou *Covinium*, nom uſité dans le moyen âge pour exprimer *Couvin*. Je ſuis même perſuadé que le *Coivenſis* de la Chartre d'Aubert le Mire, eſt une faute de Copiſte, & qu'il faut lire en cet endroit *Comitatus Lomenſis*. Il s'agit dans cette Chartre de l'Abbaïe d'Haſtiers, ſituée certainement dans le Comté de Lomme. D'ailleurs le changement de *Lomenſis* en *Coivenſis*, eſt preſque imperceptible. La différence entre la lettre *C* & la lettre *L* n'eſt pas conſidérable, & les trois pieds de la lettre *m* peuvent ſe prendre aiſément pour les deux lettres *iu*.

Auberti Mirei Supplem. ad Diplom. edit. nov. pag. 806.

Celui des Bollandiſtes qui a donné la vie de ſaint Forannan, a été probablement trompé par un changement de lettres ſemblable à celui que nous ſuppoſons avoir produit

que l'endroit appellé *Ville*, proche Meſiéres, au midi de Revin, appartenoit encore au Comté de Lomme.

Acta Sanctor. 30 April. p. 811. Ibid. pag. 812. le mot *Coivenſis.* Il a lu dans la vie du Saint ces mots : *Fuit igitur in pago Loniaco, in villâ quæ Calvus mons nuncupatur, &c.* Pour expliquer ce *Loniaco*, le Bollandiſte rappelle un Privilége de Lothaire troiſiéme, dans lequel il eſt énoncé que l'Abbaïe de Wauſſorre étoit ſitué *in pago Lunnienſi*, & il en conclut qu'il doit y avoir eu dans ces cantons, entre Florennes & Philippeville, un diſtrict du nom de *Loniacus*, dont il ne ſait s'il reſte encore quelques traces. Un peu d'attention auroit fait remarquer au ſavant Hagiographe, que le *Loniaco* de la vie de ſaint Forannan n'étoit autre choſe que *Lomaco*; & qu'au lieu de *Lunienſi*, il falloit lire *Lumenſi*, ou *Lomenſi* dans le Privilége de Lothaire, puiſque divers autres monumens aſſez connus, nous apprennent que le Monaſtére de Wauſſorre, & *Calvus mons* (Chaumont) étoient des endroits du Comté de Lomme.

Quoiqu'il en ſoit, ſi ce que nous venons de dire, peut faire douter qu'il y ait eu dans le pays de Lomme, un Comté de Couvin, le même doute ne ſauroit regarder le Comté d'*Arnau*, ou d'*Orneau*, *Comitatus Darnuenſis*, *pagus Darnuenſis*. Il en eſt fait ſouvent mention dans les Chartres & dans les autres monumens hiſtoriques. Un Comte Giſlebert le gouvernoit dans le neuviéme ſiécle. Butkens croit que ce Giſlebert eſt le même que Nithard nomme *Comte des Manſuaires*, ou plutôt *des Maſuaires*, par où cet Hiſtorien contemporain a, ſans doute, déſigné le Comté de Maëſland.

Anb. Mirei not. Eccleſ. Belgic. c. 13 & 17. Nithard. edit. Pithoei, lib. 3. p. 345. Butkens, p. 34.

Le nom de ce Comté *Darnuenſis* tiroit vraiſemblablement ſon origine de la petite riviére d'Orneau, (*Arnua*) & le Comté s'étendoit des deux côtés de cette riviére depuis ſa ſource juſqu'à ſon embouchure dans la Sambre. Nous remarquerons à cette occaſion, que les Comtés prenoient aſſez ſouvent leur nom des riviéres qui les arroſoient. Le Comté de Maſau, ou de Maëſland tiroit le ſien de la Meuſe; le Hainaut de la Haine, &c. C'eſt ce qui pourroit faire ſoupçonner que le Comté de Lomme auroit tiré ſon nom de la riviére appellée *l'Homme*, laquelle parcourt une partie de l'Ardenne, & va ſe jetter dans la Leſſe, à l'extrêmité du Comté de Lomme. Il eſt vrai que cette riviére eſt une des

moindres de cet ancien Comté ; mais la Meuſe & la Sambre donnoient déja leur nom à deux autres pays, au Maëſland, dont nous venons de parler, & au *pagus Sambricus*, ſitué le long de la Sambre, dans les environs de Thuin. Ce ne ſeroit donc pas là une raiſon pour rejetter cette étymologie, ſur laquelle cependant je ne prétens pas inſiſter.

Vita S. Landelini, in Act. SS. Ord. S. Bened. t. 2. pag. 389. edit. Venet.

Pour revenir au Comté d'Arnau, il faiſoit partie de celui de Lomme. Le ſavant Pere Mabillon a déja fait cette obſervation, dont la juſteſſe devient palpable, par la combinaiſon de deux Chartres, qu'on peut voir dans la collection d'Aubert le Mire. C'eſt cette dépendance du Comté d'Arnau à l'égard du Comté de Lomme, qui m'a fait dire plus haut, que ce dernier étoit du nombre des grands Comtés, des Comtés d'un ordre ſupétieur. Car quoique le titre de *Comte* ſe donnât indiſtinctement à tous ceux qui gouvernoient des Comtés, quels qu'ils fuſſent, ces Comtes étoient cependant très-différens les uns des autres, & quant à la dignité, & quant à l'étendue de la jutiſdiction. Il y en avoit, qui, ſans être Ducs, en avoient toute l'autorité. Le Pere Hergott a prouvé que tels étoient la plupart des Comtes de la Bourgogne, ſut-tout de la Trans-jurane, leſquels avoient ſous eux des Comtes ſubalternes. Les Comtes de Flandre jouitent de la même prérogative dès leur otigine. Ils dépendoient immédiatement du Souverain, & n'avoient point de Ducs au-deſſus d'eux. Les Comtes d'entre l'Eſcaut & le Rhin étoient, à la vétité, ſoumis au Duc de la Lorraine ; mais cette ſoumiſſion, qui n'étoit guères que de cétémonie, ne les empêchoit pas d'avoir dans leurs gouvernemens une juriſdiction très-ample. La plupart étoient du nombre des Comtes appellés dans les Capitulaires *Comites majores*, ou *fortiores*, très-diſtingués par leurs prérogatives, de ceux que les mêmes Capitulaires nomment *mediocres* ou *minores*. Auſſi vit-on ces Comtes déclarer ſouvent la guerre à leurs voiſins, à leur Duc même, & préparer par ces actes d'autorité, la voie à l'indépendance où ils parvinrent enfin vers le milieu du dixiéme ſiécle.

Ann. Benedict. tom. 3. pag. 375 & 376.

Aub. Miræi not. Eccl. Belg. c. 13 & 17.

Il nous teſte, pour achever ce que nous avons à dire

ſur le Comté de Lomme, de mettre ſous les yeux de nos Lecteurs, les extraits des Chartres, & des autres monumens hiſtoriques, qui nous ont indiqué les endroits qui appartenoient à cet ancien Comté. Par-là nous vérifierons la ſituation & l'étendue que nous lui avons donnée, & nous remplirons, autant qu'il nous a été poſſible, le but de cette Diſſertation, en ſuivant le plan du ſavant Leibnitz : *Res magni laboris eſſet, ſed utiliſſima in hiſtoria medii ævi, ſi quis ex Scriptoribus coævis, & diplomatibus mappas geographicas conficeret.*

Endroits que les Chartres & les autres Monumens hiſtoriques nous apprennent avoir appartenus aux Comtés de Lomme & d'Arnau.

Beverna, aujourd'hui *Bieſme*, ſurnommée *la Colonoiſe*. Ce village qui étoit de l'ancien Comté de Lomme, a autrefois appartenu à l'Egliſe de ſaint Géreon à Cologne. Les premiers Comtes de Namur y avoient fait conſtruire une Chapelle attenant à l'Egliſe Paroiſſiale. Elle étoit dédiée à ſaint Severin Evêque de Cologne. Cette Chapelle ne ſubſiſte plus. On voit à quels titres Biême a été appellée *la Colonoiſe*. Voici ce qu'on lit dans les Actes de ſaint Dagobert, publiés par le Pere Alexandre Wiltheim, Jéſuite : *Venit in pago Lomacenſi, & manſit in villâ quæ dicitur Beverna, quæ antiquitus data fuerat ſanctо Gereoni Martyri Chriſti. Act. D. Dagoberti, pag.* 16. Beverna eſt l'ancien nom de cet endroit, changé enſuite en celui de *Bievene*, & par corruption *Bieſme*.

Bronium, aujourd'hui *Brogne*, ou *Saint-Gerard*, village & Abbaïe de Bénédictins, dans la partie du Comté de Namur, qui eſt entre la Sambre & la Meuſe. Cet endroit appartenoit au Comté de Lomme : *In pago Lomacenſi, in loco qui dicitur Bronium. Aub. Mirai, tom.* 1. *pag.* 38.

Calco, aujourd'hui *Choz*, ou *Choux*, à gauche de la Meuſe, plus haut que Givet, vis-à-vis de Landrichamp. Ce village étoit du Comté de Lomme, ainſi qu'on le voit dans une

une Chartre de Lothaire ſecond, pour l'Abbaïe de Stavelo : *In Comitatu Laumenſi villam quæ dicitur Calco. Vet. Script. & monum. t. 2. pag.* 25.

Calvus mons, Chaumont. On lit dans le recueil des Bollandiſtes au 30 Avril, pag. 811. ce texte tiré des miracles de ſaint Forannan, Abbé de Wauſſore : *Fuit igitur in pago Loniaco, in villâ quæ* Calvus mons *nuncupatur, &c.* Cet endroit appellé aujourd'hui Chaumont, & placé entre Philippeville & Florennes, étoit donc du Comté de Lomme; car j'ai fait voir plus haut que le *Loniaco* des *Acta Sanctorum* devoit ſe lire *Lomaco.*

Condondono faiſoit partie du canton appellé *Maginiſius, Maniſe.* Ce canton étoit du Comté de Lomme : *In pago Maginiſio, in Comitatu Berengarii, in villis Condondono, &c. Præceptum Caroli ſimplicis anni* 912. *Vet. Script. & monum. ampliſſ. collect. tom. 2. pag.* 39. Berenger étoit Comte de Lomme en 912. Je n'ai pu découvrir quel eſt l'endroit du Comté de Maniſe qu'on appelloit autrefois *Condondono.*

Corbreium. C'eſt le village de *Corbion*, à peu de diſtance de Cinei. Il eſt donné comme appartenant au Comté de Lomme, dans une Chartre d'Aubert le Mire, de l'année 1033. par où l'Empereur Conrad confirme la fondation de l'Abbaïe de Saint-André du Cateau-Cambreſis : *Apud Corbreium, in Comitatu Lommenſi. Aub. Mir. cod. Donat. piar. cap.* 46. *t.* 1. *pag.* 56.

Cuvinium, aujourd'hui *Couvin*, petite ville du pays de Liége, à une lieue de Marienbourg. Elle a anciennement appartenu aux Comtes de Hainaut, qui la vendirent à Obert Evêque de Liége. Couvin étoit du Comté de Lomme : *Proſpero curſu pervenit ad pagi Lomacenſis prædium Cuvinium. Surius vitâ S. Gerardi*, 3 *Octob.*

Florina, Florennes, autre petite ville du pays de Liége, qui faiſoit auſſi partie du Comté de Lomme. L'acte de confirmation de l'Abbaïe de Florennes par l'Empereur ſaint Henri, dit : *Abbatiam quamdam in pago Lomacenſi ſitam..... Florines conſtruxerunt. Aub. Mirai, not. Eccl. Belg. cap.* 34. *tom.* 1. *pag.* 658.

Foſſa, aujourd'hui *Foſſe*, ville du pays de Liége, entre Sambre & Meuſe. Elle a été du Comté de Lomme : *Abbatiam nomine Foſſas... in pago, ac in Comitatu Lummenſi conſtitutam, cujus nunc adeſt Comes Berengarius. Mirai, cod. Donat. piar. tom.* 1. *pag.* 34.

Foſtia, *Foſſe*, ou *Foiſche*, au voiſinage de *Choz*, à une petite lieue de Charlemont : *In ipſo Comitatu* (Lomenſi) *in loco nuncupante Foſtias. Vet. Script. & monum. tom.* 2. *pag.* 41. Quoique ce nom puiſſe être appliqué à quelques autres endroits, les circonſtances énoncées dans l'Acte, ne laiſſent aucun lieu de douter qu'il ne ſoit queſtion du village de *Foſſe* près de *Choz*.

Fraxinus. Il y a dans le Comté de Namur & dans les environs pluſieurs endroits du nom de *Freſne* & de *Fraſne*. Celui-ci eſt vraiſemblablement *Fraſne* au pays de Liége, près de Marienbourg : *In pago Laumenſe Fraxinus. Mirai, tom.* 1. *pag.* 337. *In pago Luminſe Fraxino. Ibid.* 496.

Gerpinæ, *Gerpines*, village du Comté de Namur, entre Sambre & Meuſe. On lit dans la Chronique d'Anſelme Abbé de Gemblours, que cet endroit étoit du Comté de Lomme : *In pago Lomacenſi, villâ Gerpinas. Chron. Anſelm. Gemblac. Abb. ad calcem Sigeb. Gemblac. edit. Mirai, pag.* 191.

Haſteria, *Haſtiers*, Prieuré dans le Comté de Namur, dépendant de l'Abbaïe de Wauſſore, à peu de diſtance de Dinant. Cet endroit eſt attribué au Comté de Lomme, dans une Chartre de Charles le Simple. *Aub. Mirai ſupplemento ad Diplom. pag.* 806.

Landrici Caſtrum, *Landrichamp*, village à la droite de la Meuſe, ſur la riviére de Houille, près de Givet. On voit par un Acte, qui ſe trouve *vet. Script. & monum. tom.* 2. *pag.* 40. que ce village appartenoit au Comté de Lomme : *In loco nuncupante Landricum Caſtrum, ſuper fluvium Huya, in Comitatu Lomenſi.*

Maginiſius pagus, aujourd'hui le Comté de *Maniſe*, à la droite de la Meuſe, entre Revin & Givet. Il appartenoit au Comté de Lomme : *In pago Maginiſio, in Comitatu Berengarii, in villis Condondono, ſimul & in Mairlâ nuncupa-*

tis. Præceptum Caroli Simplicis anni 912. *Vet. Script. & monum. tom.* 2. *p.* 39. On n'a pu me fournir ſur *Mairla* & *Condondono* les éclairciſſemens que j'avois demandés.

Melin, terre du Comté de Lomme, donnée à l'Abbaïe de Wauſſore en 946. par Robert Comte de Namur : *Tradidi quamdam villam Melin nomine.... in pago Lomacinſe ſitam. Aub. Mirei, tom.* 3. *pag.* 293. Melin eſt à la gauche de la Meuſe, à la hauteur de Dinant.

Ruſvinium ou *Ruivinium*, *Revin*, ſur la Meuſe, entre Givet & Meſiéres. Cet endroit étoit de l'ancien Comté de Lomme, comme on le voit par une Chartre du Roi Pepin, en faveur du Monaſtére de Pruim : *Confirmamus igitur & tertiam cellam..... quæ dicitur* Ruivinio, *in pago Lomenſe. Ann. Benedictin. tom.* 2. *in append. pag.* 706. Le dernier Editeur d'Aubert le Mire, au lieu des mots que nous avons cités, dit : *Ruminio in pago Bomenci.* (*tom.* 2. *pag.* 4.) ce qui rend cet endroit de l'Acte méconnoiſſable.

Sollana : Mr. Alexandre Delmotte, Religieux & Archiviſte de l'Abbaïe de Stavelo, ſoupçonne que Sollana pourroit être *Solliére*, parce que la dîme de ce lieu a toujours été tenue en fief des Abbés de Stavelo. Cependant il y a peu de rapport entre les noms *Sollana* & *Solliére*, à moins que le titre original ne porte *Sollaria*, très-peu différent de *Sollana*.

Stable Cella, *Stave*, dans l'Entre-Sambre & Meuſe, au Comté de Namur. C'eſt le lieu de la naiſſance de ſaint Gerard, à qui cette terre appartenoit. La vie du Saint écrite dans l'onziéme ſiécle, place Stave dans le Comté de Lomme : *Apud Stable relbas* (*Stable cella*) *Lomacenſis territoriè vicum, &c. Surius* 3 *Octob.* On y montre encore l'endroit où étoit la maiſon du Saint.

Vallis. On lit dans les *Act. Sanctor. Ord. S. Bened.* du Pere Mabillon, que Dodo Abbé de Waſlére, en Faigne, étoit né dans un endroit de ce nom, ſitué au Comté de Lomme : *Dodo ex Monacho Laubienſi Abbas Waſlerènſis, in pago Lomacenſi extitit oriundus, in villâ quæ vocitatur Vallis. Act. SS. Ord. S. Benedicti, tom.* 3. *pag.* 533. *Edit. Venet.* Il y a dans

le Comté de Namur & dans ſes environs, pluſieurs endroits du nom de *Vallis*. Celui dont il s'agit ici, eſt *le Vaux*, entre Chimai & Lompré, à peu de diſtance du canton appellé *Faigne*. Ce qui me détermine à préférer cet endroit aux autres lieux de même nom, c'eſt que le même Pere Mabillon le place ailleurs dans la Faigne. V. *Ann. Ord. S. Bened. lib.* 18. *num.* 54.

Villa, *Ville*. Cet endroit étoit du Comté de Lomme, comme on le voit, par l'extrait d'une Chartre de l'Abbaïe de Stavelo, que m'a communiqué Mr. Alexandre Delmotte, Religieux & Archiviſte de ce Monaſtére : *Manſum unum in Comitatu Lomacenſe, in loco qui dicitur Villa.* Je connois deux villages, ou hameaux, du nom de *Ville*, qui pourroient avoir appartenu au Comté de Lomme. Le premier eſt Ville, proche Modave. L'autre eſt au voiſinage de Meſiéres. Je crois qu'il eſt ici queſtion de ce dernier endroit, ce qui étendroit encore vers le Midi, les bornes du Comté de Lomme. La raiſon qui me perſuade que le *Villa* de la Chartre de Stavelo eſt ce dernier *Ville*, c'eſt que la même Chartre fait auſſi mention de quelques autres lieux peu éloignés du Ville dont je parle.

Walciodorum, *Wauſſore*, célébre Abbaïe de Bénédictins, dans le Comté de Namur dans l'Entre-Sambre & Meuſe, à peu de diſtance de Dinant. Une Chartre de l'Empereur Otton de l'année 968. la met dans le Comté de Lomme : *Locum quemdam in pago Lomacenſi, nomine Walciodorum, &c. Mirai, tom.* 1. *pag.* 343.

Endroits que les Chartres nous apprennent avoir appartenu au Comté d'Arnau, qui faiſoit partie de celui de Lomme.

Astnagia. Cet endroit eſt donné dans une Chartre d'Aubert le Mire, comme ayant appartenu aux Comtés de Lomme & de Darnau : *In Comitatu ſcilicèt Lomacenſi, atque Darnuenſi, villam videlicèt Gemelaus.... in eodem quoque pago villam Bufiols..... Aſtnagia. Mirai, tom.* 1. *pag.* 139.

Le nouvel Editeur de Miræus croit que cet Aſtnagia eſt

l'endroit appellé aujourd'hui *Anaimet*. Je n'ai aucun autre garant que cet Editeur, n'ayant pu tirer de Meſſieurs de Gemblours les éclairciſſemens que j'en attendois, ſur les différens lieux de la Chartre, qui eſt un des plus anciens de leurs titres. Je ne vois pourtant pas grand rapport entre *Aſtnagia* & *Anaimet*. Il y en a davantage entre cet ancien mot & *Hernage*, qui eſt également proche de Gemblours.

Bufiols. La même Chartre qui fait mention d'*Aſtnagia*, met *Bufiols* dans le Comté d'Arnau. L'Editeur d'Aubert le Mire croit que ce pourroit être *Bouſſeval* ſur la Dile, ou *Boſſiéres*, tous deux peu éloignés de Gemblours. *Bufioux*, près de Charleroi, y conviendroit mieux pour le nom; mais il n'eſt pas ici queſtion de pure convenance de noms.

Curtili villa. C'eſt toujours la Chartre de la fondation de Gemblours que nous avons ſous les yeux. L'endroit qu'elle nomme *Curtili villa*, eſt *Courtil* au voiſinage de cette célébre Abbaïe. Cet endroit étoit auſſi du Comté d'Arnau : *In Comitatu Darnuenſi mediatem Villæ Curtili dictæ*.

Gemelaus, aujourd'hui *Gemblours*, petite Ville, & Abbaïe conſidérable. Elle étoit autrefois du Comté d'Arnau; à préſent elle appartient au Duché de Brabant : *In Comitatu..... Lomacenſi, atque Darnuenſi, villam ſcilicet Gemelaus. Mirai, tom.* 1. *pag.* 139.

Sancto. (*Eccleſia de*) L'Acte de fondation du Chapitre de Walcourt fait mention de cet endroit, comme ayant été du Comté de Darnau. *Mirai Diplomatum nova collect. t.* 2. *p.* 299. Meſſieurs les Chanoines de Walcourt, en faveur de qui la Chartre a été donnée, ne connoiſſent pas cet endroit.

Sodoia villa. C'eſt le village de *Soie*, qui appartient aujourd'hui à Mr. le Marquis d'Yve. Il eſt plus bas que Mouſtiers, à l'endroit où la petite riviére appellée *le Jodion*, ſe jette dans la Sambre : *In pago Darnau, in marcâ, vel villâ Sodoia. Mirai, tom.* 1. *p.* 646. On trouve dans la même collection, pag. 646. *In Pago Laumenſi, in villâ Sodoia, ſuper fluvium Geldione, &c.* C'eſt une nouvelle preuve que le Comté d'Arnau faiſoit partie de celui de Lomme.

Villare, *Villers*. Cet endroit étoit voiſin d'un bien donné à l'Abbaïe de ſaint André au Cateau-Cambreſis, par Gerard Evêque de Cambrai. La Chartre de la donation met Villers au Comté d'Arnau : *Apud Villare in Darnoenſi Comitatu. Miræi, tom.* 1. *pag.* 56.

Walaham, *Walhain*, terre décorée à préſent du titre de Comté. Elle étoit autrefois de celui de Darnau : *In Comitatu Darnuenſi medietatem villæ Walaham dictæ. Miræi, tom.* 1. *pag.* 140.

Les différens endroits que je viens de nommer, ſont les ſeuls de l'ancien Comté de Lomme, que j'ai découverts dans les Chartres & autres monumens hiſtoriques qui me ſont tombés entre les mains. Quoique le nombre de ces endroits ne réponde peut-être pas aux recherches longues & pénibles que j'ai faites ſur cette matiére, il prouve du moins d'une maniére ſenſible, que perſonne n'a donné juſqu'ici une idée préciſe du Comté de Lomme, non pas même le ſavant Mr. de Valois, qui en a fait un article particulier de ſa *Notice des Gaules*.

Je croyois finir ici ce que j'avois à dire ſur le Comté de Lomme; mais on m'a fait ſur l'exiſtence de cet ancien Comté, des objections auxquelles il convient que je réponde. Les voici réduites à quelques propoſitions détachées, que je vais examiner.

1°. On m'objecte que *nul Hiſtorien n'a fait mention des Comtes de Lomme, ni d'un Peuple appellé Lommois, ou Lomacenſes.*

R. Pour répondre directement à cette objection, je n'ai qu'à rappeller la Chartre par où Robert premier, Comte de Namur, donne ſa terre de Melin à l'Abbaïe de Wauſſore. Il y déclare que cette terre eſt ſituée dans le Comté de Lomme. Ce Comté étoit donc le même que le Comté de Namur; car dès ce tems-là on commençoit à employer les deux noms preſque indifféremment. Ce que je viens d'avancer, eſt prouvé plus nettement encore dans une autre Chartre, donnée au ſujet de l'Abbaïe de Foſſe, aujourd'hui Collégiale : *Abbatiam nomine Foſſas... in pago, ac*

Miræi, tom. 3. *pag.* 293.

Ibid. tom. 1. *p.* 34.

in Comitatu Lummenſi conſtitutam, cujus nunc adeſt Comes Berengarius. Ce Berenger étoit le pere du Comte Robert dont nous venons de parler. On le regarde comme le premier des Comtes de Namur. Le voilà appellé *Comte de Lomme*, & cette premiére partie de l'objection détruite. La ſeconde qui regarde les habitans de ce Comté, va l'être de la même maniére, par une Inſtruction paſtorale de Gerbalde, Evêque de Liége, au huitiéme ſiécle, adreſſée aux Peuples de ſon Diocéſe. Le Comté de Lomme en étoit, & l'Evêque en nomme les habitans *Lomicenſes*. Je n'imagine pas qu'on veuille épiloguer ſur le léger changement de l'*a* en *i*.

Vet. Script. & monum. tom. 7. pag. 16.

J'ai appellé cette premiére partie de ma réponſe *directe*, parce que l'objection ſemble porter uniquement ſur les Comtes, & ſur les Peuples du Comté. Cependant comme il n'eſt pas douteux que ce ne ſoit à l'exiſtence même de ce Comté qu'on en veut, je vais l'appuyer par les témoignages des Ecrivains anciens & modernes qui en ont parlé.

Je commence par l'Inſtruction paſtorale de Gerbalde. Le témoignage de cet Evêque eſt précis. Celui de Folcuin, Abbé de Lobbe, ne l'eſt pas moins. *V. Valeſii not. Gall. p.* 493. Anſelme, Abbé de Gemblours, dans ſa Chronique, imprimée à la ſuite de Sigebert de Gemblours, par Aubert le Mire, p. 191. fait également mention du Comté de Lomme, auſſi-bien que l'Acte de partage du Royaume de Lothaire, entre les Rois Charles le Chauve, & Louis de Germanie. On trouve cet Acte dans la collection d'Aubert le Mire, *tom.* 1 *pag.* 31. & dans celle de Du Cheſne, *Ann. Bertin.* Voilà l'exiſtence du Comté de Lomme, bien prouvée par quatre monumens très-anciens, & par un grand nombre de Chartres, dont les extraits ont été produits plus haut. Joignons-y ce qu'en ont dit les meilleurs Ecrivains modernes, pour porter la conviction juſqu'où elle peut aller.

Mr. de Valois a un article exprès, dans ſa *Notice des Gaules*, ſur le Comté de Lomme. Butkens en parle pluſieurs fois dans ſes *Trophées de Brabant*. Je me bornerai à citer les pages 18 & 38 de l'ancienne édit. Le ſavant Abbé de

Longuerue n'a point oublié ce Comté dans ſa *Deſcription Hiſtorique & Géographique de la France.* Le Pere Mabillon ſi célébre par ſon érudition, le nomme vingt fois dans ſes différens ouvrages. *V. Ann. Benedictin. tom.* 1. *p.* 375 & 376. Dom Calmet, *Hiſt. de Lorraine*, *tom.* 1. *p.* 742. De Vaddere, Chanoine d'Anderlecht, *Origine des Ducs & Duché de Brabant*, *p.* 30. Juſte Lypſe, dans ſon *Lovanium*, *p.* 40. Les Bénédictins, auteurs de la *nouvelle collection des Hiſtoriens de France*, *tom.* 7. *p.* 110. *Note*, en font une mention expreſſe. Je ne cite pas Grammaie : il figureroit aſſez mal parmi les Ecrivains que je viens de nommer. Mais je ne puis omettre les Bollandiſtes, non plus qu'Aubert le Mire. Ces Auteurs, ſi eſtimés des Savans, ſont mes garants, dans plus d'un endroit de leurs ouvrages, pour l'exiſtence d'un Comté de Lomme. Or, ſi ce Comté a exiſté, il eſt évident qu'il a eu ſes Comtes, & des Peuples qui l'habitoient. L'objection croule donc dans tous ſes points. Il eſt plus qu'étonnant qu'on en hazarde de pareilles.

2°. *On donne au Comté de Lomme une étendue telle que ce Comté contiendroit plus de terrain, que n'en auroit jamais contenu, & n'en contient préſentement toute la Province de Namur.*

R. Quelle conſéquence peut-on tirer delà contre l'exiſtence du Comté de Lomme ? Je n'ai dit en aucun endroit que ce Comté & celui de Namur aient eu la même étendue. Toute ma diſſertation prouve le contraire. Il eſt libre à un Souverain d'augmenter, ou de diminuer le reſſort d'un gouvernement, tel qu'étoit le Comté de Lomme. D'ailleurs les frontiéres d'un Pays ſont-elles toujours les mêmes ? Combien celles du Comté de Namur n'ont-elles pas changé ? Mais voici une réponſe plus courte : quand les Chartres & les autres monumens de l'Hiſtoire me déterminent le terrain que comprenoit un Pays, il ne dépend pas de moi de l'étendre, ou de le reſſerrer.

3°. *Grammaie qui a fait bien des recherches ſur les antiquités du Comté de Namur..... avance bien légérement, en parlant de la tour de Libines, qu'il y avoit dans les environs de cette*

cette terre un diſtrict appellé Lomme, ou Lomacenſis. Il eſt à remarquer que cette tour de Libines qui exiſte encore à préſent, & ce prétendu diſtrict Lomacenſis, qui comprendroit la terre de Brogne ou de Saint-Gerard, & quelques autres endroits des environs, ſont ſitués préciſément dans le centre du chef-lieu & Comté principal de Namur, puiſqu'il ne ſe trouve entre leſdits endroits & le Château de Namur, que le bois de Marlaigne, qui en dépend directement.

R. J'ai parlé de l'ouvrage de Grammaie dans l'avertiſſement à la tête de mon Hiſtoire. J'ajoute ici que c'eſt préciſément parce que cet Ecrivain a fait quelques recherches ſur les tems plus anciens de l'Hiſtoire de Namur, que le Comté de Lomme n'a pu lui échapper. S'il avoit pouſſé ces recherches plus loin, il n'auroit pas mis des bornes ſi étroites à ce Comté. On ſuppoſe, dans les objections auxquelles je répons, que le Comté de Namur a toujours porté ce nom, & parce que l'on part perpétuellement de ce faux principe, on s'égare à chaque pas. Le nom de *Namur*, pour déſigner le Pays, a ſuccédé au nom de *Lomme*. Il y a eu bien des variations dans les noms des différens Pays des Gaules. Les Romains firent peu de changemens aux noms Gaulois, qu'ils trouverent établis : mais les Francs y en firent beaucoup. Ils diviſerent les Provinces Romaines en Duchés & en Comtés, & ils leur impoſerent des noms inconnus juſqu'au tems de leur domination. Alors l'extrêmité de la ſeconde Germanie devint le Comté *Lomacenſis*. Le Château de Namur, chef-lieu de ce Comté, amena inſenſiblement le nom de *Comté de Namur*, qu'il porte encore aujourd'hui. Celui de *Lomacenſis* ſubſiſtoit néanmoins toujours. Anſelme, Abbé de Gemblours, s'en ſervoit encore au douziéme ſiécle. Le nom de *Comté de Namur* prévalut enfin, & fit diſparoître le nom de *Comté de Lomme*, comme il devoit arriver dans une appellation d'uſage, où l'autorité n'a point de part.

4°. *D'où on peut tirer une conjecture bien naturelle & bien plauſible, ſavoir, que le mot Lomacenſis ſeroit dérivé de Nomacenſis, par corruption de la lettre N en L. On peut conjectu-*

rer avec la même probabilité, que tous les endroits où les Chartres ont in Comitatu, ou in pago Lomacenſi, doivent être corrigés Nomacenſi.

R. Cette conjecture qu'on trouve ſi naturelle & ſi plauſible, ne me paroit pas telle. Elle vient, ſans doute, de ce que j'ai dit dans ma Diſſertation ſur les mots *Lunienſis*, & *Lumenſis*, dont le rapport eſt ſi ſenſible. Mais quel rapport y a-t'il entre la lettre *L* & la lettre *N*? D'ailleurs je prie ceux qui m'ont fait ces objections, de bien peſer ceci. Eſt-il à préſumer que tant de Chartres, tant d'Ecrivains que j'ai cités, auroient toujours écrit un mot pour l'autre? S'il étoit ici queſtion d'une ſeule Chartre, ou d'un ſeul Hiſtorien, on pourroit peut-être paſſer la conjecture. Mais que des Actes en grand nombre, faits en différens lieux, & en différens ſiécles; que des Hiſtoriens qui ont écrit en des Pays & en des tems ſi différens, ſe ſoient tous trompés, en nommant *Lomacenſis* ce qu'ils auroient dû appeller *Nomacenſis*, c'eſt ce qui ne paroitra jamais vraiſemblable. N'y eût-il eu que les Notaires employés à dreſſer les Chartres, que les témoins qui les ſignoient, que ceux en faveur de qui on les donnoit, quelqu'un du moins auroit reconnu l'erreur. Cette réflexion vraie par rapport aux Chartres, le paroitra bien davantage, ſi on l'applique aux Hiſtoires & aux Chroniques. On les liſoit alors, comme on les lit aujourd'hui; on les copioit: c'étoit là une des principales occupations des Moines. Auſſi combien d'exemplaires manuſcrits ne s'en trouve-t'il pas dans les différens Monaſtéres du Comté de Namur & des Provinces voiſines? Or, peut-on ſuppoſer tous ces Lecteurs, & ces Copiſtes ſi généralement ignorans, qu'aucun d'entre eux n'eût découvert une faute ſi aiſée à remarquer, ſur-tout par des perſonnes qui étoient, ou du Pays même, ou des Provinces qui y touchoient? Peut-on imaginer avec fondement, que ces perſonnes n'aient pas ſu le nom d'un Pays ſi à portée d'être connu, & que le ſachant, elles ne l'aient pas corrigé, en le voyant altéré d'une maniére ſi ſenſible? Il y a plus. Comment expliquer par le faux-fuyant qu'on

propoſe ici, les Chartres & les autres monumens hiſtoriques, où le Comté de Lomme eſt appellé *Lomenſis* & *Lumenſis*? Il y a bien loin delà à *Nomacenſis*. Ajoutons que le mot *Nomacenſis*, pour exprimer *Namur*, n'a jamais été en uſage. Je trouve cette ville appellée *Namen*, *Namucum*, *Namurcum*: une fois *Naumene*, & une autre fois *Manucum*, par une ſimple erreur de copiſte, & par une altération des véritables noms. Mais pour *Nomacum*, jamais la ville de Namur n'a été déſignée par ce nom, non plus que par celui de *Nemetum*, qui a toujours ſignifié Spire. A l'égard de l'Idole *Nam*, d'où l'on veut que pourroit être venu le nom de la Province, ou de certain *Naimo*, chef d'une colonie Bavaroiſe, qui s'y ſeroit établie, on me permettra de regarder tout cela comme de pures fables, qu'on pouvoit hazarder il y a deux ſiécles, mais qui ne ſont pas faites pour celui où nous vivons.

5°. *Il ne ſe trouve aucun veſtige de Tour, Village, ou Château, pas même la moindre riviére, qui ait pu donner ſon nom à ce Comté de Lomme.*

R. J'ai donné lieu à cette objection, en avançant que le Comté de Lomme pourroit avoir tiré ſon nom de la petite riviére de *l'Homme*, qui coule près des limites que j'ai attribuées à ce Comté. On m'a fait remarquer que cette riviére le cotoyoit, mais ſans y entrer, & que par cet endroit mon étymologie ne pouvoit ſe ſoutenir. Il faut pourtant ſe rappeller qu'en poſant les bornes du Comté de Lomme, telles qu'elles m'étoient connues par les Chartres, j'ai ajouté que s'il m'en tomboit d'autres entre les mains, je me trouverois peut-être dans le cas de reculer ces bornes. C'eſt effectivement ce qui m'eſt arrivé, dans le cours de l'impreſſion de mon Ouvrage, par la découverte du lieu de *Ville*, près de Meſiéres. Il ne faut donc pas rejetter trop loin ma conjecture, que quelques nouvel Acte, qui viendroit à ma connoiſſance, pourroit réaliſer.

Mais pour en revenir à l'objet que j'ai principalement en vue, je demande ſi une conjecture ſur l'étymologie d'un nom, conjecture hazardée, fauſſe même, ſi l'on veut,

peut fonder une objection ſérieuſe contre l'exiſtence de la choſe ? J'ai dit, il eſt vrai, & rien n'eſt ſi facile à prouver, que beaucoup de Comtés du moyen âge prenoient leur nom de quelque riviére qui les arroſoit ; mais je n'ai pas donné cette remarque pour une maxime générale, ni prétendu que ce fut là un moyen ſûr de découvrir l'origine du nom de chaque Comté. Un Ecrivain curieux cherche ces origines, & n'y réuſſit pas toujours : mais conclurre du peu de ſuccès de ſes recherches à cet égard, que le Pays, dont il s'agit, n'a jamais exiſté, c'eſt conclurre contre toutes les régles, & paſſer de beaucoup le but. Je ne ſais pas d'où vient le nom de cet homme, cet homme eſt donc un phantôme : j'ignore l'étymologie des noms *Bracbatenſis*, *Flandrenſis*, *Adertiſus* ; on a donc tort de dire qu'il y avoit dans le moyen âge trois Comtés ainſi appellés. A-t'on jamais raiſonné de la ſorte ?

Encore un mot : ceux qui m'ont fait ces objections ſur l'exiſtence du Comté de Lomme, prétendent que les Comtes de Namur ont été les fondateurs de l'Abbaïe de Brogne, ou de Saint-Gerard, & qu'ils lui ont donné la terre de ce nom. Ils prétendent encore que ce Saint étoit de la Maiſon de nos premiers Comtes. Je crois ces deux prétentions mal fondées : en voici la preuve.

Apud Surium, 3 *Oct.* La vie de ſaint Gerard, écrite ſous le regne de Godefroi, Comte de Namur, fait ſortir le Saint de la famille d'Haganon. Cet Haganon, qui étoit vraiſemblablement le Miniſtre de Charles le Simple, n'étoit pas aſſurément de la Maiſon des Comtes de Namur, ni d'une race à beaucoup près ſi illuſtre.

A l'égard de la fondation du Monaſtére de Brogne, il eſt certain qu'on la doit à ſaint Gerard même, & que ce fut lui qui gratifia la nouvelle Abbaïe de la terre de ce nom, qui lui appartenoit. C'eſt ce que dit la vie du Saint, auſſi-bien que la Chartre donnée par l'Empereur Henri l'Oiſeleur, pour confirmer la fondation. Voici ce qu'on y lit : *Gerardum venerabilem Abbatem, cœnobium, ex hæreditatis ſuæ proprio, in loco qui dicitur Bronium conſtruxiſſe.* Je ſais que

Miræi, tom. 1. *pag.* 38.

quelques-uns de nos Annaliſtes ont penſé différemment à ce ſujet ; mais leur autorité miſe en parallèle avec celle des Chartres, & de l'ancienne vie de ſaint Gerard, doit paroître bien foible.

Telles ſont les objections que pluſieurs de mes amis m'ont aſſuré qu'on faiſoit contre mes recherches ſur le Comté de Lomme. Les réponſes qu'on vient de lire, répandent un nouveau jour ſur cette matiére, & détermineront apparemment ceux qui ſe ſont éloignés du vrai, à y revenir.

EXAMEN CRITIQUE

De la Chartre pour la Fondation du Monaſtére d'Haſtiers.

J'Ai promis de donner des preuves de la ſuppoſition de la Chartre pour la fondation d'Haſtiers. Je vais dégager ma parole, de façon que j'eſpére qu'il ne reſtera aucun doute à ce ſujet. Commençons par rapporter l'Acte même de la fondation, tel qu'on le lit dans le *Namurcum* de Grammaie, pag. 67. & dans la collection d'Aubert le Mire, tom. 2. pag. 2. *Préface hiſtorique, pag. 73.*

In nomine ſanctæ Trinitatis & individuæ. Ego Comes Widericus nobili proſapiâ exortus, quomodo in vita mea egi, omni venturæ generationi relinquendum curavi. Defuncto namque patre meo ſcilicet Oharo Lotharienſium Duce nobiliſſimo, qui à ſtirpe proceſſerat Hilperici Francorum Regis, uxorem magnæ nobilitatis duxi nomine Bertam, ſcilicet Metenſis Regis Sigiberti amitam, & illi dotis nomine dedi allodium Haſterienſis villæ ſuper Moſam poſitæ cum omnibus appenditiis ſuis, videlicet cum Jetieres, Serevilla, Mareyna, Gedermo, Porvina, & hoc quod continetur in Dionante, videlicet Eccleſia, Camba, & terra Hermeatones, Goeſſenée cum manſo in villa Vireux, Foſca, Samriaco in Famenna, Riennes in Arduenna, cum ſilvis, terris cultis & incultis campis, & molendinis, & cum multa familia, quæ infra Bannum iſtorum allodiorum

continetur. Non pauco autem tempore cum magna lætitia mortalem vitam duximus, ſed quando Dei judicio hæredibus carnis privati ſumus, quapropter Divino conſilio tacti allodia noſtra ſtatuimus ſervire juſtitiæ & veritati, ut ita hæreditatem fruemur perpetuam. Erat autem Haſterienſis Eccleſia à priſcis temporibus à ſancto Materno Petri Apoſtoli Diſcipulo conſecrata, in qua multorum Sanctorum Reliquiæ ſunt poſitæ, de Chriſti Sanguine, de Matris ejus Lacte, de Spina Coronæ, de ejus veſtimento, de præſepis ejus Stramine : illas S. Sirenus Epiſcopus, qui in Eccleſia Haſterienſi requieſcit, detulit à Jeroſolyma eodem tempore, quo S. Joannes Epiſcopus Reliquias Prothomartyris Stephani invenit revelatione Diviná. Quia ergò in Haſteria maximæ continebantur Reliquiæ, & quia uxor mea neptis erat S. Arnulphi Metenſis Epiſcopi, communi conſilio decrevimus allodia noſtra tradere Metenſi Eccleſiæ, quæ præ omnibus Eccleſiis habebatur inſignis, in toto regno noſtræ terræ. Confracto ſiquidem Haſterienſi Caſtello villam dictam Stephano ſancto tradidi, ibi locum ſepulturæ meæ & uxoris in Monaſterio Haſterienſi paravi, de quo ejectis Clericis, qui vice Capellanorum Deo & mihi famulabantur, ibi in ipſo loco Monialium Congregationem ſtatui, iiſque Abbatiſſam nomine Halmetrudem præfeci, cum quibus uxor mea jurabat ſe famulaturam Deo poſt obitum mortis meæ, ſi vita comes eſſet illi. Actum eſt hoc publicè Mettis anno Dominicæ Incarnationis D. C. LVI, Indictione quartâ decimá, regnante Sigiberto filio Dagoberti Regis, in ipſo anno quo obiit S. Gertrudis.

Tel eſt l'Acte qu'on donne pour l'Acte véritable & ancien de la fondation d'Haſtiers. Je prétens moi que cet Acte eſt faux, ſuppoſé, & l'ouvrage d'un impoſteur. Voici les preuves ſur leſquels je fonde ma prétention.

1°. Rien n'eſt ſi ridicule que la maniére dont le Comte Wideric (*le prétendu Fondateur*) parle de lui-même, de ſa famille, de ſon pere, qu'il qualifie de *Duc de Lorraine*, pluſieurs ſiécles avant que le nom de *Lorraine* fût connu. Je ſais que le ſavant Dom Mabillon a fait voir par des exemples, que ce n'étoit point une choſe extraordinaire, que des Seigneurs, & même des Evêques, parlaſſent d'eux-

mêmes, dans des Chartres publiques, d'une façon qui nous paroitroit aujourd'hui choquer la modeſtie. Mais je ſais bien auſſi que ſi l'on rapproche ce qu'a dit ce ſavant Homme des expreſſions de la Chartre dont nous parlons, bien loin d'y trouver une raiſon de la juſtifier, on ſe confirmera dans l'idée que nous en donnons. *De re Diplom. lib. 2. cap. 6. n. 4. pag. 89.*

2°. L'omiſſion de l'année du regne de Sigebert, (ſi Sigebert vivoit encore en 656.) & la détermination chronologique par les indictions, ſont une nouvelle preuve de la ſuppoſition de cette Chartre. Perſonne n'ignore que dans le ſiécle où l'on veut qu'elle ait été écrite, la datte par les indictions n'étoit point en uſage, pour les Chartres, dans les Pays de la domination Françoiſe, & qu'au contraire, on les dattoit toujours des années des Rois. *Ibid. lib. 2. cap. 24. pag. 178.*

3°. L'invocation de la ſainte Trinité, qui ſe lit au commencement de la Chartre d'Haſtiers, eſt une nouvelle preuve de faux. Cette formule étoit inconnue en France pour les Chartres du ſeptiéme ſiécle, auſſi-bien que la datte priſe des années de l'Incarnation, qu'on trouve auſſi dans l'Acte que nous examinons. *Ibid. lib. 2. cap. 3. pag. 68, 69, &c.*

4°. On y donne la mort de ſainte Gertrude comme arrivée en 656. ce qui n'eſt pas vrai; & par une ſingularité bizarre la Chartre eſt dattée de l'année de cette mort. Le fauſſaire qui l'a fabriquée, ſe ſeroit-il trompé à cette datte? auroit-il pu s'y tromper, ſi l'Acte n'étoit de beaucoup poſtérieur à la mort de la Sainte? *Acta Sanctor. Ord. S. Bened. ſæc. 2. pag. 448. nota. Edit. Venet.* *Acta Sanctor. 30 April. p. 820.*

5°. On y parle de l'introduction des Religieuſes dans le Monaſtére d'Haſtiers, & de leur Abbeſſe Hilmetrude, comme d'un événement qui auroit eu lieu avant l'année 656. Cependant ces Religieuſes, & leur Abbeſſe Hilmetrude, ſi nous nous en rapportons au Pere Mabillon, ne furent miſes en poſſeſſion d'Haſtiers que dans le dixiéme ſiécle, durant l'Epiſcopat d'Adalberon Evêque de Mets, & oncle d'Hilmetrude. *Ann. Benedict. lib. 44. n. 85.*

Enfin, il n'eſt pas juſqu'au Roman de la prédication de ſaint Materne au premier ſiécle, qu'on n'ait trouvé moyen de faire entrer dans la Chartre que nous examinons. On

y raconte que ce ſaint Apôtre a conſacré l'Egliſe d'Haſtiers, & l'on n'oublie pas d'ajouter qu'il fut un des *Diſciples de ſaint Pierre*. On peut en conclurre que les fauſſaires qui ont fabriqué cette mauvaiſe piéce, ont eu plus d'un but ; mais que le principal étoit de rendre le Monaſtére d'Haſtiers reſpectable par tous les endroits par où il pouvoit l'être.

En voilà aſſez pour juſtifier le jugement que nous avons porté de la Chartre pour la fondation d'Haſtiers. Il y a bien de l'apparence qu'elle doit ſon origine aux efforts que firent les Moines d'Haſtiers dans le douziéme ſiécle, pour ſe ſouſtraire à la juriſdiction de l'Abbé de Wauſſore. On a des preuves qu'il y avoit en ce tems-là à Haſtiers des gens qui au beſoin fabriquoient des Actes. On ne peut donc appuyer ſur la Chartre qu'on donne pour la Chartre de la fondation de ce Monaſtére ; & comme cette fondation n'eſt conſtatée par aucun autre monument, on eſt forcé de reconnoître qu'elle ne remonte pas au delà de la fin du neuviéme ſiécle, ou du commencement du dixiéme.

Aub. Miræi, t. 3. p. 369.

On peut voir à l'endroit des *Annales de l'Ordre de ſaint Benoit*, que nous avons cité, qu'Adalberon Evêque de Mets, avant que de céder à ſa niéce Hilmetrude, l'Abbaïe d'Haſtiers, la tenoit de ſon pere le Comte Wigeric.

Or, le Comte Wideric, donné pour fondateur dans la Chartre d'Haſtiers, & le Comte Wigeric, pere d'Adalberon, ſe reſſemblent ſi fort, que ce dernier pourroit bien avoir été le véritable fondateur de cette Abbaïe, ſi cependant ce n'eſt point à Adalberon lui-même, ou à Wigeric Evêque de Mets, peu avant Adalberon, qu'il en faut rapporter l'origine. On lit du moins dans la Chronique de Wauſſore, qu'Adalberon après avoir fait conſtruire le Monaſtére d'Haſtiers, le donna à ſainte Gloſine, & lui en confirma la donation par ſon teſtament.

Chron. Walciod. tom. 2. Spicileg. pag. 714.

Examen

Examen de la queſtion : Si la Princeſſe Gerberge, Comteſſe de Louvain, a été la fille aînée du Duc Charles de France, ou ſi ç'a été Ermengarde, ſa ſœur, Comteſſe de Namur?

CHarles de France, Duc de la Lorraine inférieure, eut deux filles, Gerberge & Ermengarde. Elles furent mariées, la premiére à Lambert Comte de Louvain; la ſeconde à Albert Comte de Namur. Laquelle de ces deux Princeſſes étoit l'aînée? c'eſt ce que nous nous propoſons d'examiner. Cette queſtion, au reſte, n'eſt pas auſſi indifférente qu'on pourroit l'imaginer, puiſqu'il s'agit de ſavoir ſi c'eſt la Maiſon des Ducs de Brabant, ou celle des Comtes de Namur qui a repréſenté, durant pluſieurs ſiécles, la branche aînée des deſcendans de Charlemagne; car les deux Princeſſes dont il eſt ici queſtion, ont été les derniéres de ce ſang auguſte.

Les Hiſtoriens de Brabant ſoutiennent conſtamment que c'eſt Gerberge, Comteſſe de Louvain, qui étoit l'aînée. Butkens que je cite pour tous les autres, le dit en termes exprès.

Chifflet, Ecrivain célébre par ſon érudition, a penſé de même que Butkens, & a de plus entrepris de prouver ſon ſentiment. Ces deux ſavans hommes ont ſi bien donné le ton à ceux qui ſont venus après eux, que depuis ce tems-là, il ne s'eſt peut-être trouvé que le nouvel Editeur d'Aubert le Mire, qui ait écrit le contraire. Il y a pourtant de fortes raiſons, & des autorités reſpectables à oppoſer à Butkens & à Chifflet. Je vais les raſſembler, en commençant par les Auteurs plus anciens.

On lit dans la Chronique de Bauduin d'Aveſne, pag. 1. que Charles, Duc de la baſſe Lorraine, eut deux filles, Ermengarde & Gerberge : *Carolus Dux Lotharingiæ.... duas habuit filias, Ermengarden & Gerbergam;* & à la page 3. le Duc Charles, frere du Roi Lothaire, fut pere d'Ermen-

garde & de Gerberge : *Carolus Dux frater Lotharii Regis, genuit Ermengarden & Gerbergam.* Voilà Ermengarde désignée deux fois comme aînée de Gerberge. Elle l'eſt encore dans la généalogie de ſaint Arnoul, qui ſe trouve dans le recueil de Pithou. L'Auteur donne même à entendre, que des trois enfans qu'eut le Duc Charles de Lorraine, Ermengarde étoit l'aînée, & Gerberge la troiſiéme : *Carolus Dux genuit Ermengardam, Ottonem Ducem, & Gerbergam.* Enfin, un Auteur preſque contemporain qu'on trouve dans le Spicilége de d'Acheri, confirme ce que nous venons de voir ſur l'aîneſſe d'Ermengarde : *Carolus Dux genuit Ermengardam & Gerbergam. Ermengardis genuit Albertum Comitem de Namurco. Albertus genuit Albertum qui nunc eſt.*

Collect. Pithoeana Hiſtor. Franc. in-12. pag. 308.

Tom. 2. p. 493. *nov. edit.*

L'autorité des Ecrivains modernes n'eſt pas moins favorable à Ermengarde, que celle des anciens. Meyer dit en termes bien poſitifs dans ſes *Annales de Flandre*, que cette Princeſſe étoit l'aînée des filles du Duc Charles. L'Hiſtorien de Baviére Aldſreiter aſſure la même choſe, auſſi-bien que le Pere Mabillon & Mr. de Boulainvilliers. Il n'eſt pas juſqu'à Roſiéres qui ne ſoit de ce ſentiment : *Duas autem Dux Otto ſorores reliquerat, majorem quidem Ermengardam, minorem verò Gerbergam.* Je ſais que cet Auteur eſt très-décrié ; mais il n'eſt point ici queſtion de Chartres fauſſes, ou falſifiées. Comme il n'avoit aucun intérêt qui l'obligeât à préférer Ermengarde à Gerberge, il eſt à préſumer que ſur ce qui regarde ces Princeſſes, Roſiéres aura écrit ce qu'il a trouvé établi avant lui. Voyez auſſi *Theſ. nov. anecdot. tom.* 3. *pag.* 1410.

Meyer, ad an. 1005.

Ann. Bened. lib. 52. *n.* 66.

Hiſt. du Gouvern. de la France, tom. 1. *pag.* 148.

Stemm. Lotharing. pag. 204. *verſ.*

Je n'ignore pas qu'on a répondu à la preuve tirée de la généalogie de ſaint Arnoul, que l'ordre de la naiſſance n'eſt pas toujours obſervé dans cette généalogie, & que l'on n'y diſtingue pas aſſez les aînés & les cadets. Soit : & paſſons à Chifflet que cette preuve n'a pas grande force. Mais les raiſons que lui-même a avancées pour appuyer ſon ſentiment, en ont-elles davantage ?

Il les a recueillies dans ſes *Vindiciæ Hiſpanicæ*, & dans des *Eclairciſſemens généalogiques* ajoutés à cet ouvrage. Elles

Pag. 29. *Pag.* 204.

y ſont expoſées avec art ; mais, nous oſons le dire, avec un art plus propre à ſurprendre, qu'à perſuader un Lecteur impartial. La raiſon ſur laquelle ce Savant ſe fonde, c'eſt que Guillaume de Nangis, ſans parler le moins du monde d'Ermengarde, rapporte ſous l'année 977. que Gerberge étoit alors mariée au Comte de Louvain ; ce qu'il explique, non pas d'un mariage déja fait, puiſque Gerberge n'étoit pas en ce tems-là d'un âge à être réellement mariée ; mais d'un mariage ſimplement promis, & convenu entre les parties. Or, reprend Chifflet, ſi Gerberge avoit eu une autre ſœur, une ſœur qui l'eût précédée dans l'ordre de la naiſſance, n'étoit-il pas naturel que l'Hiſtorien en eût parlé dans cette occaſion ?

Voilà donc la principale preuve de Chifflet fondée ſur le ſilence de Guillaume de Nangis ; preuve purement négative ; preuve, par conſéquent, très-foible, & qui la devient encore davantage, ſi l'on conſidére que Guillaume de Nangis n'avoit aucune raiſon de parler d'une autre que de Gerberge, dans une conjoncture où il étoit uniquement queſtion de cette Princeſſe. A propos de quoi Ermengarde ſeroit-elle entrée dans la narration de cet Ecrivain ? On répondra, ſans doute, parce qu'elle étoit l'aînée, & qu'en cette qualité on devoit la promettre au Comte Lambert plutôt que ſa ſœur.

Pour que cette replique fût ſatisfaiſante, il faudroit être aſſuré qu'Ermengarde n'avoit pas déja été promiſe au Comte de Namur, de la même maniére que ſa ſœur le fut au Comte Lambert. Certainement Albert étoit en ce tems-là un parti plus convenable à la fille d'un grand Prince, que ne l'étoit Lambert qui n'avoit ni établiſſement, ni grande eſpérance d'en avoir, & qui n'en eut, en effet, que par la retraite du Comte Ansfride, ſon parent, ſur laquelle on ne devoit guéres compter. 990.

D'ailleurs eſt-il bien ſûr que Guillaume de Nangis n'ait pas fait mention du mariage de Gerberge ſous 977. de la même maniére que Sigebert de Gemblours, c'eſt-à-dire, par occaſion ; & parce qu'il avoit à parler ſous cette année, du Prince qui fut depuis ſon époux ? Ce qui me le

perſuade, c'eſt que ce mariage ne ſe fit qu'environ vingt-huit ans après, & que dans le même endroit Guillaume de Nangis donne à Lambert le titre de Comte de Louvain, quoiqu'il ne le ſoit devenu qu'en 990. On n'y regarde pas de ſi près quand on écrit près de trois cens ans après les événemens. Auſſi Sigebert de Gemblours, plus voiſin des tems dont nous parlons, s'exprime-t'il bien différemment au ſujet de ce mariage.

Nous n'entreprenons pas d'examiner les autres preuves alléguées par Chifflet, pour établir qu'Ermengarde étoit puinée de la Princeſſe Gerberge. Telle eſt celle qu'il tire du nom de *Gerberge* donné à la Comteſſe de Louvain, en mémoire de la Reine Gerberge, ſon ayeule, comme ſi cette circonſtance regardoit néceſſairement une aînée, plutôt qu'une cadette.

Vind. Hſpanicæ, pag. 29.

Mais une de ces preuves ſur laquelle nous ne pouvons nous diſpenſer de nous étendre, eſt celle que Chifflet a tiréo d'un Manuſcrit conſervé à Bruxelles, dont l'Auteur parlant de Godrefoi le Grand, ou le Barbu, devenu Comte de Brabant par la mort de ſon frere, dit, ſuivant l'interprétation de Chifflet, que ce Prince étoit en poſſeſſion du droit d'aîneſſe de la Maiſon de Charlemagne : *Primogenita obtinens Caroli magni.* D'où ce Savant a conclu, que puiſque Godefroi deſcendoit de Gerberge, il ne pouvoit jouir de ce droit, qu'à cauſe que cette Princeſſe le lui avoit tranſmis.

Rien n'eſt ſi propre à faire illuſion, qu'un texte ainſi détaché, ſur-tout quand il eſt préſenté par un Ecrivain de réputation, ſur les jugemens duquel le Public prévenu ne s'aviſe guères de revenir.

Cependant nous ne craignons pas d'avancer que l'interprétation de Chifflet ne rend point du tout le ſens du texte que nous avons rapporté ; qu'au contraire, ce texte a une ſignification entiérement différente, indépendante même de l'aîneſſe, ſoit de Gerberge, ſoit d'Ermengarde, & fondée uniquement ſur l'opinion fabuleuſe, que le Brabant étoit l'appanage des aînés de la Maiſon de Charlemagne, avant que cette Maiſon fut montée ſur le trône.

Il ſeroit à déſirer que nous euſſions pu vérifier ce que nous penſons à cet égard ſur le Manuſcrit même que Chifflet a cité : mais ne pouvant conſulter ce Manuſcrit, nous croyons avoir dequoi y ſuppléer dans *la grande Chronique des Pays-bas*, où le texte, dont il eſt ici queſtion, ſe trouve tout entier. Comme cet ouvrage n'eſt qu'une compilation de différentes Chroniques, il n'eſt pas douteux que la Chronique de Nivelle, (*q*) ou, ce qui eſt la même choſe, que le Manuſcrit de Bruxelles n'ait été le fond ſur lequel le Moine, auteur de cette compilation, a travaillé cet endroit. Voici ce qu'on y lit au ſujet de Godefroi : *Succedit in Comitatu* (Brabantiæ) *frater ejus Godefridus cum barbâ, Princeps excellentiſſimus, qui primogenituram obtinens ſtirpis Caroli magni, induſtria ſua meruit reſtitui in Ducatum Lotharingiæ, quem rexerant anteceſſores ſui, antequàm fierent Reges Franciæ hæreditarii.* L'Auteur avoit dit ailleurs que long-tems avant Charlemagne, le Brabant avoit eu des Ducs : *Cùm diu ante Carolum magnum fuerint Duces Brabantiæ ;* que Charles de France, Duc de la baſſe Lorraine, étoit le cinquiéme (*r*) des Ducs de Brabant de ce nom : *Carolus hujus nominis quintus inter poſſeſſores Ducum* (apparemment Ducatuum) *Brabantiæ & Lotharingiæ ;* & enfin toujours ſuivant le même ſyſtême, qui eſt celui de Roſiéres, de Waſſebourg & de nos fabuleuſes Annales, que ce Prince étoit le douziéme Duc de Brabant de ſa race : (*s*) *Carolus ille Princeps*

Magnum Chronicum Belg. edit. nova Ratisbon. p. 144.

Ibid. pag. 92.

Ibid. pag. 89.

(*q*) La Chronique de Nivelle eſt un ouvrage du 14 ſiécle, ſuivant le témoignage de Vaddere. *Traité de l'origine des Ducs & Duché de Brabant, pag.* 10.

(*r*) Pour trouver ces cinq *Charles*, il faut remonter juſqu'à Charles Martel.

(*s*) Charles de France, Duc de la baſſe Lorraine, pere d'Ermengarde & de Gerberge, eſt en effet le douziéme de ſa race, en remontant juſqu'à Anſegiſe, que nos Annales fabuleuſes prétendent avoir poſſédé le Duché de Brabant, du chef de ſa femme Begge, fille du vieux Pepin : *Quæ Begga, cum pater, & Grimoaldus in vivis eſſe defuiſſent, Brabantiæ rexit Ducatum. Roſiéres Stemm. Lothar. tom.* 3. *pag.* 138. *verſ.* Il ſeroit inutile de faire remarquer le ridicule de ce ſyſtême. Il faut n'avoir lu que nos Romans hiſtoriques pour attribuer la qualité de Duc de Brabant aux ancêtres du Roi Pepin, & aux deſcendans de ce Prince. Les premiers étoient Ducs, ou Gouverneurs-Généraux de l'Auſtraſie, dont le Brabant faiſoit partie. Les autres étoient Souverains du Brabant, ainſi que du reſte de la Monarchie.

glorioſus, qui fuit duodecimus Dux Lotharingiæ & Brabantiæ, in rectâ lineâ arboris deſcendendo.

Or, je demande ſi, ſelon cette idée, le *primogenita ſtirpis Caroli magni* doit s'entendre d'un droit d'aîneſſe, enviſagé dans l'ordre de la naiſſance, que Godefroi, qui à la rigueur n'étoit pas de la race (*ſtirpis*) de Charlemagne, auroit tiré de Gerberge; ou plutôt ſi ce *primogenita* ne s'entend pas de la poſſeſſion du Brabant, appanage prétendu des aînés de cette race? Si Godefroi doit être ici conſidéré comme deſcendant de Gerberge, ou ſimplement comme poſſeſſeur du Brabant? Il n'y a qu'à voir ce que ſignifie *primogenita*, pour en conclurre que ce n'eſt pas l'aîneſſe priſe du côté de la perſonne que ces Auteurs ont eu en vue; mais préciſément une portion d'héritage, qu'ils ont regardée comme le patrimoine, l'appanage propre des aînés.

L'aîneſſe de Gerberge n'eſt pas mieux conſtatée par la part qu'elle eut dans la ſucceſſion du Duc Charles ſon pere, que par les autres preuves que nous venons d'examiner. Chifflet en comparant par cet endroit la Comteſſe de Louvain avec ſa ſœur Ermengarde, prétend que celle-ci n'eut pour partage que Tirlemont, domaine de peu d'importance, ſi on le met en parallèle avec le Brabant, & la Seigneurie de Bruxelles, qui échurent à Gerberge.

Vind. Hiſpanica, pag. 29.

Il eſt étonnant qu'un Ecrivain tel que Chifflet ait été ſi peu exact dans cette occaſion. Avoit-il donc oublié que c'étoit au Comte Ansfride, fils du Comte Lambert premier, qu'appartenoit le Comté de Louvain; & que le Comte Lambert ſecond, époux de Gerberge, ne le poſſéda enſuite que comme héritier d'Ansfride, & non du chef de ſa femme? Comment donc Chifflet a-t'il pu ſoutenir que ce Comté fût le partage de Gerberge, après la mort de Charles ſon pere, ou d'Otton ſon frere?

Le Chanoine d'Anderlecht, auteur du *Traité de l'origine des Ducs & Duché de Brabant*, a prouvé que le partage de Gerberge fut borné à la Seigneurie particuliére de Bruxelles, bien différente en ce tems-là de ce qu'elle eſt aujourd'hui, & à quelques autres terres de moindre valeur. Il a

Pag. 109.

fait voir que de tous les domaines qui compoſent à préſent le Duché de Brabant, la Comteſſe de Louvain n'a pu porter en dot à ſon époux, que Bruxelles & ſa dépendance, une partie de la forêt de Soigne, avec les Alleuds de Vilvorde & de Tervure, & quelques portions de la Seigneurie d'Aſche; que le reſte de ce beau Pays appartenoit à d'autres Maiſons, & que tout ce qui a été avancé de contraire par Meyer, Molanus & d'autres Hiſtoriens, ne méritoit aucune croyance. Voilà donc Chifflet débouté en ce point de ſes prétentions.

Ce qu'il a écrit touchant le partage d'Ermengarde, n'eſt pas mieux fondé. Il eſt certain que le Comté de Brugeron, dont Tirlemont étoit le chef-lieu, appartenoit à l'Egliſe de Liége. Aubert le Mire en fournit une preuve ſans replique, dans un Diplôme de l'Empereur Otton, donné en 984. en faveur de Notger Evêque de Liége. Si ce Comté de Brugeron paſſa depuis aux Comtes de Namur, ce ne fut pas comme patrimoine d'Ermengarde, mais comme une ſimple inféodation, dont Obert Evêque de Liége, gratifia Albert troiſiéme, Comte de Namur, plus d'un ſiécle après le mariage d'Ermengarde.

Miræi, tom. 2. pag. 807.

Tom. 2. Chapeauvil. pag. 44 & 45. En 1099.

Mais quelle part eut donc cette Princeſſe à la ſucceſſion de ſon pere? C'eſt ce que nous ne ſaurions déterminer. Il eſt certain que la Reine Gerberge, ayeule des Comteſſes de Namur & de Louvain, poſſédoit d'amples domaines en divers endroits du Royaume de Lorraine, leſquels appartinrent depuis, du moins en grande partie, au Duc Charles ſon fils. Rien n'empêche de croire que quelques-uns de ces domaines, plus voiſins du Comté de Namur, ont ſervi à l'aggrandir, & ſont devenus le partage d'Ermengarde. Peut-être même que la partie du Comté de Darnau, dont les Comtes de Louvain ont joui avant ceux de Namur, fut cédée à Albert à cette occaſion. Comme les terres que nous avons vu que Gerberge apporta à ſon mari, arrondiſſoient le Comté de Louvain, celles que nous venons de conjecturer, qu'on donna à Ermengarde, convenoient davantage aux Comtes de Namur. Ce ſont là, à la vérité, de

ſimples conjectures ; mais elles ne ſont pas deſtituées de fondement. Elles deviennent même encore plus plauſibles à l'égard de ceux qui croient qu'Ermengarde & Gerberge eurent pour mere Bonne d'Ardenne, fille de Ricuin, dont le partage ſitué vraiſemblablement dans le Comté d'Ardenne, auroit pu devenir celui de ſa fille la Comteſſe de Namur. Nous aurions ſouhaité de pouvoir adopter cette opinion ; mais on ne ſauroit l'accorder avec l'époque de la naiſſance du Duc Charles, qu'en donnant à ce Prince une épouſe plus âgée que lui de trente ans au moins. La vérification eſt facile, même en ſuppoſant que Bonne vint au monde dans l'année que ſon pere mourut. Ricuin fut tué en 923. & Charles nâquit en 953. On pourroit cependant remédier à l'inconvénient qui réſulte de deux dattes ſi diſproportionnées, en donnant pour épouſe au Duc Charles une autre Bonne, fille de Godefroi le vieux, Comte d'Ardenne. C'eſt le ſentiment de Butkens, & celui de Mr. de Saint-Aubain ; ſentiment qui n'a rien que de vraiſemblable, & qui confirme tout-à-fait nos conjectures.

Frodoard. ad an. 923 & 953.

Antiquité de la Maiſon de France, pag. 312.

Telles ſont les raiſons qui nous ont fait regarder comme douteuſe pour ne rien dire de plus, l'opinion des Ecrivains de Brabant ſur l'aîneſſe de Gerberge. Peut-être que ces raiſons ne paroîtront pas mépriſables à ceux de nos Lecteurs qui les examineront ſans prévention. Mais quelque jugement qu'ils en portent, il reſtera toujours aux partiſans de l'aîneſſe de la Comteſſe de Louvain à expliquer comment cette Princeſſe, promiſe dès l'année 977. au Comte Lambert, ne l'épouſa néanmoins qu'en 1005. tandis que ſa ſœur Ermengarde, ſuppoſée ſa cadette, étoit mariée au Comte Albert de Namur pluſieurs années auparavant, puiſque Robert, leur fils, combattit à la tête d'une armée en 1014. ce qui ne convient guères qu'à un Prince âgé au moins de quatorze à quinze ans.

Origine des Ducs, & Duché de Brabant, pag. 115, 116 & 119.

FIN.

TABLE

TABLE
DES MATIÉRES.

La lettre A *désigne l'Avertissement ; la lettre* D *les Dissertations.*

AGnès de Gueldre épouse Henri l'Aveugle, Comte de Namur, p. 177.

Aiseau; démêlé entre le Duc de Brabant & le Comte de Namur, sur la mouvance de cette terre, 384, 388, 393.

Albert premier, Comte de Namur, 61, 94; ses enfans, 96.

Albert second, Comte de Namur, 104. Il fait la guerre à Eude, Comte de Champagne, 107; sa mort, 109; ses enfans, 111. Il aggrandit la ville de Namur, 105; & fonde la Collégiale de saint Aubain, 106.

Albert troisiéme, Comte de Namur, 111. Il fait la guerre aux Comtes de Hainaut & de Flandre, 113. Il se brouille avec Theoduin, Evêque de Liége, 118; & se ligue ensuite avec ce Prélat, pour soutenir Richilde, Comtesse de Hainaut, 119. Il entre en guerre avec Godefroi de Bouillon, 122. Mauvais succès de cette guerre, 126. Albert travaille à l'établissement du *Tribunal de paix*, à Liége, 127. Sa mort, 130; ses enfans, 131.

Albert, Comte de Moha, 213. Ses deux fils se tuent malheureusement, 214. Suites de cet événement, 215.

Alexandre de Juliers, compétiteur de Fréderic de Namur à l'évêché de Liége, 137.

Alsace (Laurette d') épouse Henri l'Aveugle, Comte de Namur, 192.

Amand, (saint) Evêque de Maestricht, procure la fondation de Mousliers sur Sambre, 65.

Andenne; fondation de l'Abbaïe de ce nom, 68. Quand fut-elle sécularisée, 71. Violences exercées à Andenne par les Liégeois, 168. Le Comte Philippe le Noble protége ce Chapitre, 223. Andenne est brûlé par les Liégeois, 480.

Argenton, Abbaïe de filles, 257.

Artevelde (Jacques d') chef des Flamans révoltés, 403. Il est battu près de Saint-Omer, 405.

Artevelde (Philippe d') fils de Jacques, se met à la tête des Flamans, 407. Il est battu & tué à Rosebecque, 429.

Aubain, (saint) anciennement Eglise Collégiale, aujourd'hui Cathédrale de Namur, fondée par Albert second, 106. Donations faites à cette Eglise, 195, 222, 241, 248, 397. Le Chapitre en est réformé par les soins de Philippe le Noble, 224. Association entre l'Eglise de saint Aubain de Namur, & celle de Mayence de même nom, 229. Quel saint Aubain est honoré à Namur, 230. Reliques envoyées de Constantinople, & placées à saint Aubain, 232.

Digitized by Google

Autreppe, Château du Comté de Namur, pris par le Comte de Luxembourg, 240; & repris par le Comte de Namur, 241.
Aveſne (Bouchard d') épouſe la Princeſſe Marguerite de Flandre, 265. Le Comté de Hainaut eſt donné à ſes enfans, *ibid.*
Aveſne (Jean d') veut ſe mettre en poſſeſſion du Hainaut avant la mort de ſa mere, 266. Il forme des prétentions ſur le Comté de Namur, *ibid.* & les céde enſuite au Comte de Luxembourg, 270. Il diſpute au Comte Gui la Flandre Impériale, 301. Tréve entre ces Princes, 304. Fin de ce démêlé, 312.
Aveſne (Bauduin d') fils de la Comteſſe Marguerite de Flandre, eſt envoyé au ſecours de l'Impératrice Marie, Comteſſe de Namur, 277. Il trahit les interêts de cette Princeſſe, 278. Il ménage la paix entre Gui de Flandre, Comte de Namur, & Henri, Comte de Luxembourg, 289.
Atuatiques; origine de ce Peuple, 5; ſes guerres avec les Eburons, *ibid.* & avec les Romains, 6. Siége de leur forteresſe, 7. Ce que c'étoit que cette forteresſe, 10. Ce qu'ils devinrent après la conquête des Gaules par Céſar, D. 81.

Bataille de la Sambre, où les Nerviens ſont défaits, 6.
- - - - de Bouſſoit, 56.
- - - - de Hougarde, 100.
- - - - près de Mons, 121.
- - - - d'Andenne, 167.
- - - - de Carniéres, 172.
- - - - de Neuville ſur la Mehaigne, 189.
- - - - de Pont à Bouvignes, 237.
Bataille de Woëringen, 309.
- - - - de Courtrai, 324.
- - - - de Mont en Peule, 327.
- - - - de Baſſelwilre, 421.
- - - - de Roſebecque, 428.
- - - - d'Othei, 442.
Bauduin, Comte de Hainaut, neveu, & déſigné ſucceſſeur du Comte Henri l'Aveugle, 171. Il contribue beaucoup au gain de la bataille de Carniéres, 172. Il défend les Etats de ſon oncle, 174; & ſe brouille enſuite avec lui, 180. Il prend Namur, 184. Il eſt fait Marquis de *Namur*, 186. Il gagne la bataille de Neuville ſur Mehaigne, 189. Il fait la paix avec le Comte Henri l'Aveugle, & meurt peu de tems après, 190.
Bauduin de Courtenai, Empereur de Conſtantinople, & Comte de Namur, 259. Il recouvre le Comté de Namur, 255; & l'engage au Roi ſaint Louis, 260. Querelle qu'on ſuſcite à ce Prince pour lui enlever ſon Comté de Namur, 264. Ce Comté perdu pour la Maiſon de Courtenai, 274; auſſi-bien que l'Empire de Conſtantinople, 280. Bauduin vend ſes droits ſur le Comté de Namur, au Comte Gui, 281. Enfans de Bauduin, 283.
Beaufort; guerre entre les Liégeois & les Seigneurs de cette Maiſon, 296. Ceux de Hui prennent & raſent le Château de Beaufort, 458.
Begge (ſainte) fonde le Monaſtére d'Andenne, 69.
Beguinage de Namur, 336.
Bieſme, village du Comté de Namur. Saint Severin y eſt honoré, 90. Bauduin, Comte de Hainaut, en prend le Château, 184.

Bioul; démêlé au ſujet de cette terre, 234.
Blondel attaque ſans ſuccès le Fort de Montorgueil, 456.
Bouvignes, ville du Comté de Namur. Le Comte Bauduin de Hainaut s'en rend maître, 184. Elle eſt aſſiégée ſans ſuccès par le Comte de Luxembourg, 239; & par les Liégeois, 357. La Comteſſe Yolende accorde des priviléges à cette Ville, 243. La Comteſſe Marguerite de Vianden la fait aggrandir, 258. Démêlés de ceux de Bouvignes avec les Dinantois, 353.
Boneffe, Abbaïe du Comté de Namur; ſa fondation, 336.
Bouillon (Godefroi de) ſe maintient dans la poſſeſſion de ce Duché, contre les prétentions du Comte de Namur, 124. Priſe du Château de Bouillon par les Liégeois, 162.
Braſſeurs de bierre, (Loix pour les) 374.
Brogne; (Abbaïe de) fondation de cette Maiſon, 74.
Brugeron (Comté de) donné à Albert troiſiéme par l'Evêque de Liége, 130.
Burdine, (combat de) où Jean premier, Comte de Namur, eſt défait, 358.

CAmbrai, (le Comte Jean premier perſécute l'Egliſe de) 350. Les Anglois lévent le ſiége de cette Ville, 400.
Carmelites. Elles s'établiſſent à Namur, 475.
Catherine de Savoie épouſe Guillaume premier, Comte de Namur, 415. Ses enfans, 432.
Chanoineſſes ſéculiéres. Elles ont été Religieuſes avant que d'être ſécularisées, 68 & 72. notes.
Château-Thierri, fortereſſe du Comté de Namur, priſe par le Comte Bauduin de Hainaut, 184.
Chemins Romains; origine fabuleuſe de ces chemins, 21.
Chevremont, fortereſſe ancienne, 52.
Chriſtianiſme; en quel tems & par qui annoncé aux Peuples de la Cité de Tongres, 24 & D. 3.
Cinei, (guerre de la vache de) 295. Le Comte Jean premier attaque cette Ville, 359.
Croiſiers. Fondation de ce Monaſtére à Namur, 284.

DAmpierre, Maiſon originaire de Champagne, 338. Un Seigneur de cette Maiſon épouſe la Princeſſe Marguerite, héritiére de la Flandre & du Hainaut, 387.
Dinant, (Traité de) 202. Commencement des démêlés de cette Ville avec celle de Bouvignes, 353.
Dinantois. Ils bâtiſſent le Fort de Montorgueil, 356; & le rétabliſſent après l'avoir détruit, 456. Inſultes qu'ils font à la Maiſon de Bourgogne, 470, 473. Priſe & deſtruction de leur Ville, 474.

ERmengarde épouſe Albert premier, Comte de Namur, 95. Elle étoit la fille aînée du Duc Charles de France, D. 105. Sa mort, 112.
Ermeſinde de Luxembourg, épouſe de Godefroi, Comte de Namur, 136. Elle ſe fait Religieuſe à Floreffe, & y meurt, 149.
Ermeſinde fille du Comte Henri l'Aveugle, 179 & 197.
Eugéne; (ſaint) ſes Reliques honorées dans l'Abbaïe de ſaint Gerard, 76.

FErrand, Comte de Flandre. Il eſt battu à Pont à Bouvignes, 237. Il fait la guerre pour obtenir le Comté de Namur, 252.

Flamans. Ils ôtent la régence de leur Pays au Comte Philippe le Noble, 209. Ils font la guerre aux François, 320; & gagnent la bataille de Courtrai, 323. Ils ſont battus à Mont en Pevele, 327; & au Mont de Caſſel, 371. Ils prennent la ville de l'Ecluſe ſur le Comte Jean premier, 361. Ils peuvent poſſéder des emplois dans le Comté de Namur, ainſi que les Naturels du Pays, 452.

Floreffe, Abbaïe du Comté de Namur, fondée par le Comte Godefroi, 148. Henri l'Aveugle augmente la fondation, 191. Bauduin, Comte de Hainaut, s'empare de Floreffe, 185. Donation faite à l'Abbaïe par la Comteſſe Marguerite de Vianden, 257.

Forannan. (ſaint) Culte qu'on lui rend à Wauſſore, 85.

Francs. Ils s'établiſſent dans la Cité de Tongres, 25; & s'emparent des Gaules, 27.

Fréderic (ſaint) de Namur, Evêque de Liége, 138. Sa mort, 142.

Frégaud, (ſaint) honoré particuliérement à Mouſtiers, 67.

GAvre, (Raze de) l'un des Commandans des troupes du Comte de Hainaut, vient au ſecours d'Henri l'Aveugle, 174. Un Seigneur de cette Maiſon eſt pris à Grandmont pour le Comte de Namur, & y perd la vie, 367.

Gembloûrs, ville de Brabant, détruite par les Comtes de Namur & de Hainaut, 144.

Gerard. (Abbaïe de ſaint) Fondation de cette Maiſon, 74.

Geronſart, Abbaïe du Comté de Namur, 249 & 257.

Giſlebert, Duc de la Lorraine, 38. Son caractére, *ibid.* & 49; ſa mort, 50.

Godefroi, Comte de Namur, 135. Il épouſe Sybille de Château-Porcien, & ſe ſépare d'avec elle, *ibid.* Il ſe marie enſuite avec Ermeſinde de Luxembourg, 136. Il fait la guerre pour ſoutenir l'élection de ſaint Fréderic, ſon frere, appellé à l'Evêché de Liége, 138. Il bat le Comte de Montaigu, 141; & le Duc de Brabant, 142. Il réduit en cendres l'Abbaïe de Gembloûrs, 144. Ses violences contre l'Abbaïe de Stavelo, 146. Il fonde l'Abbaïe de Floreffe, 148; & y prend l'habit Religieux. Sa mort, *ibid.* Ses enfans, 149.

Golzinne (Bailliage de) cédé au Comte Ferrand de Flandre, 254. Les Liégeois s'emparent du Château de ce nom, & le raſent, 460.

Grammaie, Hiſtorien du Comté de Namur, A. Défauts de ſon ouvrage, *ibid.*

Grandpré, Abbaïe fondée par Philippe de Courtenai, Comte de Namur, 248. Exécution de cette fondation, 256, 284.

Gui de Dampierre, fils de la Comteſſe Marguerite de Flandre, achéte le Comté de Namur, 280. Il prend les armes pour ſe mettre en poſſeſſion de ce Comté, 288. Il épouſe Iſabelle de Luxembourg, 289. Il juge un différend ſurvenu entre le Chapitre de ſaint Aubain & les Echevins de Namur, 291. Guerre de la vache de Cinei, 295. Le Comte Gui prend le

parti des Seigneurs de Beaufort contre les Liégeois, 297. Démêlé de ce Prince avec Jean d'Aveſne, Comte de Hainaut, au ſujet de la Flandre Impériale, 301. Fin de ce démêlé, 312. Le Comte Gui eſt choiſi pour arbitre par les Princes qui ſe diſputoient le Duché de Limbourg, 304. Il propoſe de régler les limites du Pays de Liége & du Comté de Namur, 314. Soulevement des Namurois, 316. Gui, & Iſabelle, ſon épouſe, cédent le Comté de Namur au Comte Jean leur fils, 317. Le Comte Gui ſe brouille avec la France, 319. Il eſt arrêté priſonnier à Paris, 321. Il meurt dans la priſon de Compiegne, 330. Caractére de ce Prince, *ibid.* Ses enfans, 338.

Gui ſecond, Comte de Namur, 395. Sa mort, 396. Il ordonne la fondation d'une Chapelle dans l'Egliſe de ſaint Aubain, 397.

Guillaume, Comte de Hollande, Roi des Romains, ſoutient les d'Aveſnes contre Bauduin de Courtenai, Comte de Namur, 266.

Guillaume premier, Comte de Namur, 399. Il prend parti pour le Roi d'Angleterre contre la France, 400. Il ſe trouve au ſiége de Cambrai, *ibid.* & à celui de Tournai, 406. Il quitte les Anglois, 407. Il achéte pluſieurs terres du Roi de Bohême, 408. Il fait la guerre avec le Comte de Hainaut contre les Friſons, & ſe trouve à la bataille de Staveren, 411. Il ſe ligue avec la France, 412; & il combat à Creci, 413. Liaiſons du Comte Guillaume avec le Roi de Navarre, 414. Révolte des Namurois, 415. Guillaume fait la guerre au Duc de Brabant, 417. Il ſe reconcilie avec ce Prince, 419; & envoie un corps de troupes à ſon ſecours, 421. Affaire des dix-ſept Villes, 422. Le Comte fait fortifier Namur, 423. Il va au ſecours du Comte de Flandre, 427. Bataille de Roſebecque, 428. Il fait un échange de la Seigneurie de l'Ecluſe, contre celle de Bethune, 431. Mort du Comte Guillaume premier, *ibid.* ſon caractére, *ibid.* ſes enfans, 432.

Guillaume ſecond, Comte de Namur, 435. Il eſt fait priſonnier à la bataille de Baſſelwilre, 421. Il ſe diſtingue au ſiége de Bourbourg, 430. Il retablit le Château de Sanſon, 436. Il méne du ſecours à Jean de Baviére, Evêque de Liége, contre les Haidrois, & contribue au gain de la bataille d'Othei, 442. Sa mort, 444.

Haidrois; faction qui s'éléve à Liége, contre l'Evêque Jean de Baviére, 436. Excès auxquels cette faction ſe livre, 437. Défaite des Haidrois à la bataille d'Othei, 442. Punition de leurs principaux Chefs, 443.

Haſtiers. Fondation de ce Monaſtére, 73. Troubles à l'occaſion de deux Moines qui s'y étoient réfugiés, 193. Quel fond l'on peut faire ſur la Chartre de la fondation d'Haſtiers, D. 101.

Henri l'Aveugle, Comte de Namur & de Luxembourg, 152. Il aide les Liégeois à prendre Bouillon, 153. Il fait la guerre à l'Archevêque de Treves, 160. Il veut ſoutenir l'uſurpation de Tourine, 164. Il ſe brouille avec l'Evêque de Liége, 165. Henri eſt battu à Andenne, 167. Il diſpoſe de ſes Etats en faveur de la Maiſon de Hai-

naut, 171. Il gagne la bataille de Carnières, 172. Il eſt attaqué par le Duc de Limbourg, 174. Mort de Laurette d'Alſace, ſa femme, 177. Il épouſe en ſecondes noces, Agnès de Gueldre, & s'en ſépare, 178. Il la reprend, & il en a une fille, 179; qu'il fait fiancer au Comte de Champagne, 180. Henri ſe brouille avec Bauduin, Comte de Hainaut, ſon neveu, *ibid.* Ils ſe font la guerre, 182. Priſe de la Ville & du Château de Namur, & de la plupart des forteresſes du Pays, par le Comte Bauduin, 184. Henri refuſe de s'accommoder avec ce Prince, 187. La paix ſe fait, 190. Mort du Comte Henri, *ibid.* Portrait de ce Prince, 191 & 152.

Henri de Courtenai, ſecond du nom, Comte de Namur, 249.

Henri de Namur, Comte de la Roche, & frere d'Albert troiſiéme, fait la guerre pour exempter ſes Sujets de la juriſdiction du tribunal de Paix, 129.

Henri, Comte de Luxembourg. Jean d'Aveſne lui céde ſes droits ſur le Comté de Namur, 270. Une révolte des Bourgeois de Namur lui donne occaſion de faire valoir cette ceſſion, 276. Il s'empare du Château & du reſte du Pays, 279. Il marie ſa fille Iſabelle au Comte Gui, & donne pour dot à cette Princeſſe le Comté de Namur, 289.

Herbert. (ſaint) Le culte qu'on lui rend, 228.

Hillin, (le vénérable) Abbé de Floreffe, 249.

Hongrois. Ils ravagent le Comté de Namur, 37.

Horne, (Henri de) Seigneur de Perwés, *Mambour* de Liége, & chef des Haidrois, 438. Il eſt tué à la bataille d'Othei, 442.

Hui (les Bourgeois de) font la guerre aux Seigneurs de la Maiſon de Beaufort, 297. Ils refuſent du ſecours au Comte Jean premier, 348. Ils prennent le Château de Beaufort, & le raſent, 458. Ils repouſſent les Bourguignons, 463. Priſe de Hui par les factieux de Liége, 480.

Jacques. (Hôpital de ſaint) Ses fondateurs, 446.

Jardinet, (Abbaïe du) 394.

Jean premier, Comte de Namur, 339. Il appaiſe une révolte à Namur, 316. Il ſe met à la tête des Flamans, & gagne la bataille de Courtrai, 323. Il perd celle de Mont en Pevele, 328. Il fait hommage au Comte de Hainaut, 341; & ſe ligue avec ce Prince contre les Liégeois, 343. Démêlé entre le Comte de Hainaut & celui de Namur, 346. Révolte à Namur, 348. Le Comte Jean en fait le ſiége, & prend cette Ville, 350. Punition des habitans, *ibid.* Ce Prince maltraite l'Egliſe de Cambrai, *ibid.* Guerre entre Dinant & Bouvignes, 353. Les Liégeois attaquent le Comte de Namur, 356. Ils le battent à Burdine, 358. La paix ſe fait, 359. Ceux de Bruges font la guerre au Comte Jean pour la ville de l'Ecluſe, 360. Ils ſe révoltent en même-tems contre leur Souverain, 363. Le Roi de France ſe déclare contre les Flamans, 368. Bataille de Mont-Caſſel, 370. La paix ſe fait, & l'Ecluſe demeure au Comte Jean, 371. Mort de ce Prince, 372.

Jean ſecond, Comte de Namur, 378. Il

Digitized by Google

fait la guerre au Duc de Brabant, 383 & 391. Mort de ce Prince, 393.
Jean troiſiéme, Comte de Namur, 448. Il accompagne le Comte ſon pere à la guerre, 427. Il eſt maltraité par l'Evêque de Liége, 449. Il vend le Comté de Namur au Duc de Bourgogne, 450. Mort du Comte Jean troiſiéme, 453. Il laiſſe un fils naturel, *ibid.*
Jeanne, Comteſſe de Flandre & de Hainaut, forme des prétentions ſur le Comté de Namur, 252. Elle obtient les Bailliages de Viéville & de Golzinne, & les rend enſuite à l'Empereur Bauduin, 254. La Comteſſe Jeanne contribue à faire reſtituer à ce Prince le Comté de Namur, 255.
Jeanne d'Harcourt épouſe le Comte Guillaume ſecond, 444. Particularités touchant cette Princeſſe, *ibid.*
Iſabelle de Luxembourg épouſe le Comte Gui premier, 289.

LAmbert, Comte de Louvain, fait la guerre pour recouvrer le Comté de Hainaut, 55. Il ſe brouille avec l'Evêque de Liége, 99. Sa mort, 102.
Laurette d'Alſace épouſe Henri l'Aveugle, 193. Sa mort, 177.
Leſſe, Abbaïe de l'Ordre de Prémontré, 192.
Liégeois. Le Comte Lambert de Louvain leur fait la guerre, 99. Ils gagnent la bataille d'Andenne, 167. Droit que leur Evêque prétend à Namur, 118. Richilde, Comteſſe de Hainaut, s'oblige à tenir ce Comté de l'Egliſe de Liége, 120. On érige à Liége un Tribunal pour la ſûreté publique, 128. Albert troiſiéme, Comte de Namur, reçoit de l'Evêque de Liége le Comté de Brugeron, 130. Les Liégeois prennent Bouillon ſur le Comte de Bar, 156. Le Duc de Brabant prend la ville de Liége, & la pille, 218. Ligue contre les Liégeois pour leur faire rendre Mirewart au Comte de Hainaut, 343. Les Liégeois font la guerre au Comte de Namur, 356; & au Duc de Brabant, 381, 391, 417. Factions qui s'élévent à Liége contre l'Evêque Jean de Baviére, 436. Les factieux font le ſiége de Maſtricht, 438 & 440. Les Alliés de Jean de Baviére ravagent le Pays de Liége, 439. Ils battent les Liégeois à Othei, 441. On ſe brouille à Liége avec Philippe le Bon, Duc de Bourgogne, 458. Les Liégeois pillent le Comté de Namur, 459. Ils s'emparent de Golzinne, 460; & de Poilvache, 461. Ils lévent le ſiége de Bouvignes, 464; & font une paix deſavantageuſe, *ibid.* Les factieux de Liége recommencent la guerre avec le Duc de Bourgogne, 470. Nouveau traité de paix humiliant pour les Liégeois, 472. Charles le Hardi prend Liége d'aſſaut, & détruit cette Ville, 482.
Limbourg (le Duc de) forcé de faire la paix avec Henri l'Aveugle, Comte de Namur, 175. Guerre à l'occaſion du Duché de Limbourg, 304. Le Duc de Brabant reſte en poſſeſſion de ce Duché, 309.
Lomme, ancien Comté, dont le nom eſt remplacé par celui de Namur, 45. Quelle étoit ſon étendue, D. 83.
Lorraine. Royaume de ce nom, 37. Charles le Simple le céda-t'il à Henri l'Oiſeleur, *ibid. note.* Changement remarquable dans le gouvernement de ce Royaume, 42 & 91.

Lothaire, Roi de France, céde le Royaume de Lorraine à l'Empereur Otton, 60.
Louis XI. Roi de France, anime les Liégeois contre la Maiſon de Bourgogne, 468.
Louis de Namur, fils du Comte Jean premier, 377, 412, 414, 417, 421.

MAlines. Le Comte de Flandre achéte cette Seigneurie, 390. Guerre occaſionnée par cet achat, 391. Comment terminée, 393 & 420.
Manie, eſpéce de ſortilége, 381.
Marbais, (Berthe de) Abbeſſe de Marquette, 285. Leon de Marbais eſt fait priſonnier à la bataille de Baſſelwilre, 421.
Marche-les-Dames, Abbaïe du Comté de Namur, 132. Ce qu'on penſe de ſon origine, 134.
Marguerite, Comteſſe de Flandre, épouſe Bouchard d'Aveſne, 265. Démélés de cette Princeſſe avec ſes enfans du premier lit, 266. Elle envoie du ſecours à la Maiſon de Courtenai, 277. Sa mort, 300.
Marguerite de Courtenai, Comteſſe de Vianden, uſurpe le Comté de Namur ſur Bauduin, ſon frere, Empereur de Conſtantinople, 250. Guerre qu'elle eſſuie à cette occaſion de la part de Ferrand, Comte de Flandre & de Hainaut, 252. Elle eſt obligée de céder le Comté de Namur à Bauduin, 255.
Marie de Brienne, Impératrice de Conſtantinople & Comteſſe de Namur, 268. La Bourgeoiſie de Namur ſe ſouléve contre elle, 275. Elle perd le Comté de Namur, 279. Erreur de Grammaie au ſujet de cette Princeſſe, 269 & 282.
Marie de France, femme du Comte Philippe le Noble, 211. Elle épouſe en ſecondes noces, le Duc de Brabant, 226.
Marie d'Artois, femme de Jean premier, Comte de Namur, reçoit à Namur Robert d'Artois, ſon frere, 379. Cette Princeſſe acquiert diverſes terres pour le Comte Guillaume premier ſon fils.
Maſtricht (ſiége de) par les Haidrois, 438. Y a-t'il eu un Evêché dans cette Ville, D. 55.
Maſuaires. Comté de ce nom; où placé, 47.
Materne, (ſaint) Apôtre du Comté de Namur & de la ſeconde Germanie, 24, 62. En quel ſiécle y prêcha-t'il l'Evangile, D. 3.
Mathilde, Marquiſe de Toſcane, favoriſe les prétentions d'Albert troiſiéme, Comte de Namur, ſur le Duché de Bouillon, 123.
Maximin, (ſaint) Abbaïe. Henri l'Aveugle fait la guerre à l'Archevêque de Treves, pour ſoutenir les droits de ce Monaſtére, 162 & 169.
Mines de plomb. Combien elles ſont anciennes dans le Comté de Namur, 434.
Monoie de Namur, 332 & 374.
Mouſtiers. Origine de cette Abbaïe, 65. Quand ſécuariſée, 66. Confirmation des donations faites à cette Egliſe, 195 & 374.

NAmêche, Collégiale, & puis Prieuré, 194.
Namur; (Comté de) par qui habité avant les Romains, 2. Fondation de la Ville de ce nom, 28. Etat du Comté de Namur au commencement du dixiéme

dixiéme ſiécle, 48. Premier aggrandiſſement de la ville de Namur, 105. Elle eſt aſſiégée par les Liégeois, 169. Priſe de cette Ville par Bauduin Comte de Hainaut, 184. Le Comté devient un fief de Hainaut, 197. Thibaut, Comte de Bar, aſſiége Namur ſans ſuccès, 199. Valleran, Comte de Luxembourg, léve le ſiége qu'il avoit mis devant Namur, 240. Priviléges accordés à cette Ville par la Comteſſe Yolende, 243. Révolte des Bourgeois de Namur, 276. Le Comte de Luxembourg y eſt reçu par les rebelles, *ibid.* Il fait le ſiége du Château, & l'emporte, 279. Troubles à Namur à l'occaſion d'un différend entre le Chapitre de ſaint Aubain & les Echevins, 291. Révolte à Namur, 316. Autre révolte des Namurois, 348. Le Comte Guillaume fortifie Namur, 426. Divers aggrandiſſemens de cette Capitale, 424.

Nerviens, Peuple de la Belgique, 5 & 6. Ils ſont battus ſur la Sambre par les Romains, *ibid.* Réflexions ſur les Nerviens, D. 79.

Normans. Ravages qu'ils font dans le Comté de Namur, 36.

Notre-Dame (Collégiale de) à Namur, 74, 224. Bienfaits que cette Egliſe reçoit de Philippe le Noble, 222.

Officiers (grands) du Comté de Namur, 333.

Otton (l'Empereur) arrêté ſur le bord de la Meuſe par l'Evêque de Liége, 235. Il eſt battu à Pont à Bouvignes, 237.

Pairies de Namur, 342.

Paix (érection du tribunal de) à Liége, 127.

Philippe le Noble, Comte de Namur, 196. Thibaut, Comte de Bar, lui fait la guerre, pour les droits d'Ermeſinde, 197. Ces deux Princes partagent le Comté de Namur, 199. Traité de Dinant, où l'on régle ce partage, 202. Philippe entre en guerre avec la France, 200. Il eſt fait priſonnier, 201, & relâché, *ibid.* Il devient Régent de Flandre, & Tuteur des Princeſſes, filles de ſon frere, 208. Deſagrémens que ce Prince eſſuie à cette occaſion, 209. Il fait différentes acquiſitions, 210; & ſoumet ſon Alleu de Sanſon à l'Evêque de Liége, 211. Il épouſe Marie de France, *ibid.* Le Comte Philippe prend parti pour les Liégeois, & fait la guerre au Duc de Brabant, 219. Mort édifiante du Comte Philippe, 221.

Philippe ſecond, Comte de Namur, combat à la bataille de Bouvignes, dans l'armée des confédérés, 237. Il refuſe la Couronne Impériale de Conſtantinople, 244. Guerre entre ce Prince & le Comte de Luxembourg, 245. La Paix ſe fait, *ibid.* Philippe ſe croiſe contre les Albigeois, 246. Sa mort, 247.

Philippe troiſiéme, Comte de Namur, 397. Sa mort, 398.

Philippe le Bon, Duc de Bourgogne, achéte le Comté de Namur du Comte Jean troiſiéme, 451. Il fait attaquer le Fort de Montorgueil par Blondel, 456. Il déclare la guerre aux Liégeois, 458; & les force à faire une paix déſavantageuſe, 464. Les Liégeois recommencent la guerre, 470; & font une paix plus déſavantageuſe encore que la précédente, 472. Mauvaiſe conduite de ceux de Dinant, 473.

Philippe aſſiége leur Ville, la prend & la détruit, 474. Mort de Philippe le Bon, 477.
Pierre, (ſaint) Collégiale au Château de Namur. Le Comte Philippe le Noble y fonde une prébende, & y établit un Doyen, 222.
Pierre de Courtenai, Comte de Namur, prend parti avec Philippe Auguſte, contre l'Empereur Otton, 235. Il ſe trouve à la bataille de Bouvignes, 237. Il eſt attaqué par Valleran, Comte de Luxembourg, 239. Il eſt fait Empereur de Conſtantinople, 241. Sa mort, 242. Ses enfans, 243.
Poilvache. Siége de cette forteresſe par l'Evêque de Liége, 262. Les Dinantois l'attaquent, & la prennent, 359. Le Comte Guillaume achéte du Roi de Bohême la Seigneurie utile de Poilvache, 408.

RAoul de Namur, Chantre de l'Egliſe de Cambrai, 229.
Robert premier, Comte de Namur, 50. Il ſe révolte contre ſon Souverain, *ibid.* & 55. Sa mort, 61.
Robert ſecond, Comte de Namur, 97. Il fait la guerre à l'Evêque de Liége, 99.
Robert de Namur, Seigneur de Beaufort; fils du Comte Jean premier, 376, 412, 414, 417, 421.
Robert d'Artois ſe réfugie à Namur, 380. Mauvaiſe conduite de ce Prince, 381. Il ſe retire en Angleterre, 383. Il eſt battu près de Saint-Omer.
Rodolphe, Abbé de ſaint-Tron, né à Mouſtiers, 151. Ses ouvrages, 152.
Rolande (ſainte) honorée à Gerpines, 89.
Rouillon, (le Couvent de filles qui étoit à) eſt transféré à Hui, 336.

SAlzinne, Abbaïe du Comté de Namur; par qui fondée, 133, 223 & 242. Perſécution qu'eſſuie ce Monaſtére, 285.
Sanſon, forteresſe du Comté de Namur. Le Comte Philippe le Noble la ſoumet à l'Evêque de Liége, & la reprend en fief, 210. Priſe de Sanſon par Valleran, Comte de Luxembourg, 240. Pierre de Courtenai, Comte de Namur, en léve le ſiége, *ibid.* Changement à l'égard de cette forteresſe, 387.
Sart-les-Moines, Prieuré protégé par le Comte Philippe le Noble, 223.
Sclaën, Collégiale du Comté de Namur, 258.
Senſeille, (Marie de) Abbeſſe de Soleilmont, y maintient la réforme, 284. Henri de Senſeille; belle action de ce Seigneur, 376.
Soleilmont, Monaſtére de filles, 284. On y établit la réforme, *ibid.*
Soliers, Abbaïe du Comté de Namur; par qui fondée, 257.
Spontin: belle action du Seigneur de ce nom, 376. Guillaume de Spontin, dit l'Ardenois, fait priſonnier à la bataille de Baſſelwilre, 421. Ceux de Hui attaquent le Château de Spontin, 348. Les Liégeois l'occupent, 460.
Stavelo. (Abbaïe de) Les Comtes Godefroi & Henri l'Aveugle veulent s'approprier la terre de Tourine, appartenant à ce Monaſtére, 146 & 164.
Sybille de Château-Porcien épouſe Godefroi, Comte de Namur. Leur mariage eſt caſſé, 136. Mauvaiſe conduite de Sybille, *ibid.* Ses enfans, 150

TAnneurs, (Loi pour les) 374.
Theoduin, Evêque de Liége, condamné pour ſes prétentions ſur l'Egliſe de ſaint Aubain, 118.
Thibaut, Comte de Bar, épouſe Ermeſinde fille du Comte Henri l'Aveugle, 197. Il fait la guerre au Comte Philippe le Noble, 158.
Thun-l'Evêque. Siége de ce Château, 402.
Tongres. C'eſt une fable que la mer ait baigné les murailles de cette Ville, 18. Les Francs s'y établiſſent, 27. La Cité de Tongres eut-elle des Evêques avant ſaint Servais, D. 41.

VAlhere (ſaint) né dans le Comté de Namur. Il y eſt honoré comme Saint, 227.
Valleran, Comte de Luxembourg, attaque le Comté de Namur, 239. Il léve le ſiége de Bouvignes, & celui de Namur, 240. Il prend la forteresſe de Sanſon, & les Châteaux d'Autreppe, & de Ville en Heſbain, *ibid.* Il fait la paix avec Philippe de Courtenai, 245.
Valleran de Fauquemont, Gouverneur de Namur, fait la guerre au Duc de Brabant, 310.
Vianden (Louis Comte de) tué par le Comte Guillaume premier, 431.
Viéville, ancienne forteresſe du Comté de Namur. Bauduin Comte de Hainaut, s'en empare, 185.
Villes. Il n'y en avoit pas dans la Belgique ſeptentrionale avant la conquête des Gaules par les Romains, 14.
Vouſt, ou manie, eſpéce de ſortilége, 381.

WAlcourt; (Collégiale de) par qui fondée, 433.
Wauſſore, Abbaïe du Comté de Namur. Sa fondation, 82. Union du Monaſtére d'Haſtiers à celui de Wauſſore, 86. Ecole célébre à Wauſſore.
Wibaut, Abbé de Wauſſore & de Stavelo, 88. Il s'oppoſe aux violences de Godefroi Comte de Namur, 146.

YOlende de Hainaut, Comteſſe de Namur, 233. Elle céde le Comté de Namur à Philippe de Coutenai, ſon fils, 241. Elle meurt Impératrice de Conſtantinople, 242. Ses enfans, 243.

ZAnnekin, Chef des Flamans révoltes. Il eſt battu & tué à la bataille de Caſſel, 371.
Zetrud, village du Comté de Namur, 418.

Fin de la Table des Matiéres.

APPROBATION de l'Examinateur Synodal.

J'Ai lu par commiſſion de Monſeigneur le Grand-Vicaire, un Manuſcrit ayant pour titre: *Hiſtoire du Comté de Namur*, & n'y ai rien trouvé qui puiſſe en empêcher l'Impreſſion. Les recherches importantes, les remarques neuves & judicieuſes, la critique auſſi ſage qu'éclairée, les notes ſavantes & inſtructives dont l'Auteur accompagne ſa narration, répondent de l'utilité & du plaiſir qu'on tirera de la lecture de ſon Ouvrage. A Liége le 20 de Février 1753.

C. PREVOST, *Jéſ. Examinateur Synodal.*

PERMISSION de Monſeigneur le Grand-Vicaire.

VU l'Approbation ci-deſſus, nous en permettons l'Impreſſion. Donné à Liége ce 18 Avril 1753.

ED. STOUPY, *Vicaire-Général.*

PERMISSION du R. P. Provincial.

JE ſouſſigné Provincial de la Compagnie de JESUS dans la Province Gallo-Belgique, permets au Pere JEAN-BAPTISTE DE MARNE, de la même Compagnie, de faire imprimer un Livre qui a pour titre: *Hiſtoire du Comté de Namur*, lequel Livre a été vu & approuvé par trois Théologiens de notre Compagnie. En foi de quoi j'ai ſigné la préſente Permiſſion. A Lille ce 7 Octobre 1752.

HIACYNTHE HUDSEBAUT.

PRIVILÉGE
DE SA MAJESTÉ
L'IMPÉRATRICE-REINE.

MARIE-THERÈSE, *par la grace de Dieu, Impératrice des Romains, Reine d'Allemagne, de Hongrie, de Bohême, de Dalmatie, de Croatie, d'Eſclavonie; &c. Archiducheſſe d'Autriche; Ducheſſe de Bourgogne, de Lothier, de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg, de Gueldres, de Milan, de Stirie, de Carinthie, de Carniole, de Mantoue, de Parme & Plaiſance, de Wirtemberg, de la haute & baſſe Sileſie, &c. Princeſſe de Suabe & de Tranſilvanie, Marquiſe du ſaint Empire Romain, de Bourgovie, de Moravie, de La haute & baſſe Luſace, Comteſſe de Habſpourg, de Flandres, d'Artois, de Tirol, de Hainaut, de Namur, de Ferrete, de Kybourg, de Gorice & de Gradiſca, Landgrave d'Aiſace, Dame de la Marche d'Eſclavonie, du Port-Mahon, de Salins & de Malines, Ducheſſe de Lorraine & de Bar, Grande-Ducheſſe de Toſcane*, à tous ceux qui ces Préſentes verront, ſalut.

Reçu avons l'humble Supplication & Requête de JOSSE-VANDEN BERGHEN, Imprimeur en cette ville de Bruxelles, contenant qu'il déſiroit de pouvoir imprimer, vendre & débiter, à l'excluſion de tous autres, dans ces Pays, pendant le terme de douze à quinze ans, un livre intitulé: *Hiſtoire du Comté de Namur*, in-quarto, compoſé par le P. DE MARNE, de la Compagnie de JESUS, à Liége; cauſe qu'il Nous a très-humblement ſuppliés de lui accorder, à cet effet, nos Lettres d'Octroi. Savoir faiſons que Nous, les choſes ſuſdites conſidérées, inclinant favorablement à la Requête dudit JOSSE VANDEN BERGHEN, Suppliant, lui avons, à la délibération de notre très-cher & très-aimé Beau-Frere & Couſin CHARLES-ALEXANDRE Duc de Lorraine & de Bar, notre Lieutenant, Gouverneur & Capitaine-Général des Pays-Bas, permis, octroyé, conſenti & accordé, permettons, octroyons, conſentons & accordons, de grace ſpéciale, par ces Préſentes, qu'il puiſſe & pourra imprimer, pour le tems de douze ans, le Livre ci-deſſus mentionné, & le vendre & diſtribuer, faire vendre & diſtribuer, pendant le même terme, pour tous les Pays de notre Domination, à condition bien expreſſe que ledit Ouvrage ſera muni des Approbations ordinaires: interdiſant & défendant à tous autres Imprimeurs & Libraires, & autres quelconque, de le contrefaire, imprimer, vendre ou débiter, en tout ou en partie, pendant ledit terme, ſans la permiſſion & conſentement dudit Suppliant, à peine de confiſcation de tous les Exemplaires qui ſeront trouvés avoir été imprimés, vendus ou diſtribués, ſans ladite permiſſion & conſentement, & par-deſſus ce, d'encourir une amende de trois florins pour chacun deſdits Exemplaires, la moitié applicable à notre profit, & l'autre moitié à celui du Suppliant: bien entendu qu'il ſera tenu de ſe régler ſelon nos Ordonnances faites & à faire au fait de l'Imprimerie, & nommément ſelon celle du 25 Juin 1729. & de remettre ès mains de notre Bibliothéquaire préſent ou à venir, deux Exemplaires dudit Livre proprement reliés & bien conditionnés, & cela en deans le terme de quinze jours après que l'Impreſſion en ſera achevée, à peine d'exécution que ledit Bibliothéquaire pourra faire faire, ſans avoir pour ce, beſoin de nos Lettres exécutorielles, ou aucune autoriſation, de nullité & ceſſation du préſent Octroi, & de cent florins à encourir, *ipſo facto*, pour le défaut de ladite délivrance. Si donnons en Mandement à nos très-chers & feaux les Chefs & Préſidens & Gens de nos Privé & Grand Conſeils, Chanceliers & Gens de notre Conſeil de Brabant, Gouverneur, Préſident & Gens de notre Conſeil de Luxembourg, Chancelier & Gens de notre Conſeil en Gueldres, Gouverneur de Limbourg, Préſident & Gens de notre Conſeil en Flandres, Grand-Bailli, Préſident & Gens de notre Conſeil en Hainaut, Gouverneur, Préſident & Gens de notre Conſeil à Namur, Grand-Bailli de Tournai & Tournéſis, l'Ecoutette de Malines, & à tous autres nos Juſticiers, Officiers & Sujets que ce pent, ou pourra toucher & regarder, que cette notre préſente Grace & Octroi ils faſſent, ſouffrent & laiſſent ledit Suppliant pleinement & paiſiblement jouir & uſer, pour le tems ci-deſſus preſcrit, ſelon

& en la forme & maniére que dit eſt, ſans lui faire, mettre ou donner, ſouffrir être fait, mis ou donné aucun trouble ou empêchement au contraire; car ainſi nous plaît-il. En témoignage de quoi nous avons fait mettre notre grand Scel à ces Préſentes. Donné en notre ville de Bruxelles le deuxiéme Janvier mil ſept cens cinquante-quatre, & de nos Regnes le quatorziéme.

Signé HUNHVT.

L. (t) S. *Par l'Impératrice-Reine en ſon Conſeil.*

Signé F. J. MISSON.

INSINUATION.

MARIE-THERESE, *par la grace de Dieu, Impératrice des Romains, Reine de Hongrie, de Bohême, &c. Archiducheſſe d'Autriche, Ducheſſe de Bourgogne, de Lothier, de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg, de Gueldres, de Milan, de Styrie, de Carinthie, de Carniole, &c. Comteſſe de Flandres, de Tirol, de Hainaut, de Namur, &c. Dame de Malines, &c. Ducheſſe de Lorraine & de Bar, Grande-Ducheſſe de Toſcane, &c.* à nos très-chers & feaux les Chanceliers & Gens de notre Conſeil ordonné en Brabant, & tous autres nos Vaſſaux, Juſticiers, Officiers & Sujets de notredit Pays de Brabant & d'Outre-Meuſe, ſalut.

Nous avons reçu la Supplication de JOSSE VANUAN BARGHAN, Imprimeur juré en notre ville de Bruxelles, contenant qu'il déſiroit donner au Public un Livre intitulé : *Hiſtoire du Comté de Namur*, in-quarto, y joint, compoſé par le Pere DE MARNE, de la Compagnie de JESUS, à Liége : & comme le Suppliant ſouhaitoit de pouvoir ſeul imprimer, vendre & débiter ledit Livre à l'excluſion de tous autres, pendant le terme de douze à quinze ans; ce qui ne ſe pouvoit ſans, au préalable, avoir obtenu notre Octroi à ce néceſſaire, ſujet de ſon recours vers Nous, ſuppliant très-humblement que fuſſions ſervie de lui accorder ledit Octroi en forme. Pour ce eſt-il que Nous, ce que deſſus conſidéré, inclinant favorablement à la Requête du Suppliant, lui avons permis, octroyé & conſenti, permettons, octroyons & conſentons par cettes de pouvoir imprimer ledit Livre, & le diſtribuer par-tout en noſdits Pays de Brabant & d'Outre-Meuſe, où bon lui ſemblera, pendant le terme de douze ans conſécutifs, à commencer de la date de cette: bien entendu qu'icelui Suppliant ſera tenu & obligé, avant de pouvoir jouir de l'effet de cette notre grace, d'en faire tenir notice au regître qui ſe tient à cette fin, par notre cher & feal JOSSE HORACE HENRICY, Sécrétaire de notredit Conſeil de Brabant, ayant ſigné cettes, lequel avons commis & député, commettons & députons par cettes, & que le même Suppliant aura à ſe régler en conformité de nos Placards & Ordonnances émanés au fait de l'Imprimerie; & après trois mois de date de cettes, faire conſter du commencement de l'Impreſſion dudit Livre, à peine d'être déchu de l'effet de notre préſente grace & octroi; & ſera ledit Suppliant auſſi obligé & tenu de livrer ès mains de notre Bibliothéquaire & Garde de notre Bibliothéque préſent & futur, deux Exemplaires bien & dûment liés dudit Livre qu'il aura imprimé, & ce en deans quinze jours après ladite Impreſſion, à peine tant d'exécution, (laquelle notre Bibliothéquaire pourra faire faire, ſans avoir beſoin de nos Lettres exécutoires, ou quelque autre autoriſation) que de nullité de cettes, & d'encourir incontinent l'amende de cent florins, faute de ladite livrance, comme auſſi de livrer ès mains de notre ſuſdit Sécrétaire, les Exemplaires dûs & ordinaires, auſſi-bien & dûment liés, & d'en donner ſon obligation, ſelon notre derniére Ordonnance. Et afin que le Suppliant ne ſoit fruſtré de ſon travail & peine, avons défendu & interdit, défendons & interdiſons à tous autres Imprimeurs & Libraires, d'imprimer ou contrefaire ledit Livre, pendant ledit terme de douze ans conſécutifs, ou ailleurs imprimés & contrefaits, introduire ou vendre en noſdits Pays de Brabant & Outre-Meuſe, à peine de confiſcation d'iceux, & en outre d'encourir l'amende de trente florins pour chaque Exemplaire, à forfaire par le contrevenant de ce, applicable de la moitié à notre profit, & de l'autre moitié au profit du Suppliant, à quel effet il pourra faire ſaiſir tous les Exemplaires qui contre & ſans ſa volonté & conſentement, ſeront imprimés. Voulant ultérieurement que par ces Préſentes ou extrait d'icelles imprimé dans chaque deſdits Livres, ſera tenu pour dûment inſinué: vous mandons partant, & commandons à chacun de vous, pour autant & ainſi qu'il lui appartiendra ou toucher pourra, que faſſiez, ſouffriez & laiſſiez le-

dit Suppliant pleinement & paiſiblement, jouir & uſer de cette notre préſente Grace, congé & licence en forme & maniére comme dit eſt, ceſſant tous empêchemens au contraire; car ainſi nous plaît-il. Donné en notre ville de Bruxelles ſous notre grand Scel ce vingt-deuxiéme de Janvier l'an de grace mil ſept cens cinquante-quatre, de notre Empire Romain le neuviéme, & de nos Regnes de Hongrie, de Bohême, &c. le quatorziéme.

Signé SCHOC vt.

L. (†) S. *Par l'Impératrice-Reine en ſon Conſeil.*

J. H. HENRICY.

PRIVILÉGE

DE SA SÉRÉNISSIME ÉMINENCE.

SA SERENISSIME EMINENCE Ayant vu le Livre intitulé : *Hiſtoire du Comté de Namur*, par le Pere JEAN-BAPTISTE DE MARNE, ſon Confeſſeur, de la Compagnie de JESUS, préſenté par JEAN-FRANÇOIS BASSOMPIERRE, Imprimeur & Libraire de ſa Cité, & l'Approbation ſignée par ſon Vicaire-Général DE STOUPY, accorde audit BASSOMPIERRE le Privilége d'imprimer, vendre & débiter, à l'excluſion de tous autres, ledit Livre pour le terme de trente ans : Défendant à tous Imprimeurs, Libraires, Marchands & autres, de l'imprimer, vendre & débiter, à peine de confiſcation des Exemplaires, & d'une amende de vingt florins d'or, applicable la moitié à l'Officier, & l'autre moitié au Délateur. Donné au Conſeil Privé de SA SERENISSIME EMINENCE le 7 Janvier 1754.

BREIDBACH vt.

L. (†) S.

F. M. TORRE

Fautes à corriger.

Page	14	*ligne* 26	*il s'eſt gliſſé une faute conſidérable ; on y lit* Eſſeneux dans le Marquiſat de Franchimont, *liſez* dans le Duché de Limbourg.
	21	22	juridiction, *liſez* juriſdiction.
	160	20	plus d'un mois, *liſez* près d'un mois.
	185	1	la Viéville, *liſez* Viéville.
	203	*note*	deguis Revin, *liſez* depuis Revin.
	278	*note*	doutcit, *liſez* douteit.
	302	28	chargés, *liſez* chargé.
	308	1	intrigante, *liſez* intriguante.
	387	11	ſaint Albain, *liſez* ſaint Aubain.

Aux Diſſertations.

53	24	ajouta-t'il, *liſez* ajoute-t'il.
76	26	ce ſiécle, *liſez* ce ſiegé.
91	29	*territorié*, liſez *territorii*.

Bibliothèque Nationale Impériale Napoléon

554435

Digitized by Google

Digitized by Google